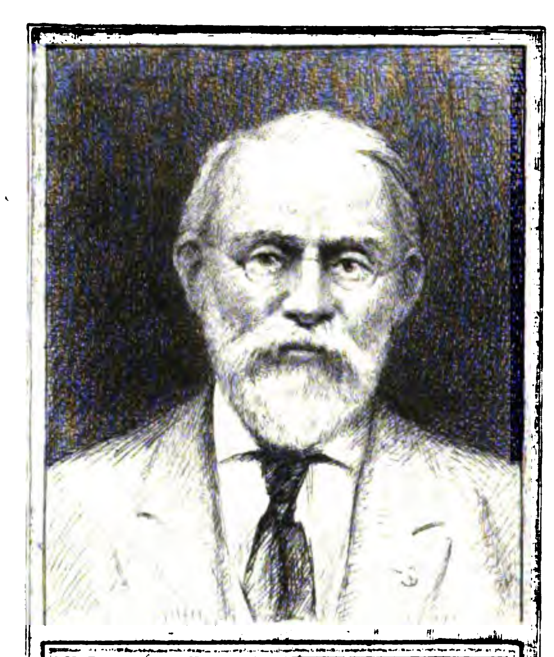


MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS
Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

[illegible]

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires la responsabilité de ses opinions tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

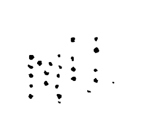
D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXX.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur.

M. D. CCC XCIX.



I

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES



LA
CONSCRIPTION DANS LE PAS-DE-CALAIS
Sous le premier Empire

PAR

M. le Comte G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

D'après la loi du 5 septembre 1798, tout Français est né soldat et se doit à la défense de la patrie. L'armée de terre se forme par enrôlements volontaires et par voie de conscription. On est soldat de vingt à vingt-cinq ans. Sont exceptés seulement les fils aînés de veuves ou de septuagénaires, les aînés d'orphelins, les frères puînés de ceux qui sont présents ou morts sous les drapeaux. Plus tard, l'état ecclésiastique et certaines fonctions seront des titres d'exemption. Les hommes mariés sont placés à la fin des dépôts. Un conseil de révision formé, dans chaque département, du préfet ou de son délégué, de deux conseillers généraux désignés par lui, d'un médecin, du commandant de recrutement et de l'officier de gendarmerie décide sans appel de la validité des hommes, et, dix jours après sa décision, les sujets déclarés propres au service doivent, soit par eux-mêmes, soit par un remplaçant, appelé alors suppléant (1), figurer dans les cadres de l'armée active ou dans la

(1) En 1807 on trouvait un remplaçant pour 1,000 fr. ; plus tard ils devinrent beaucoup plus chers et plus difficiles à se procurer.

réserve (1). Au Sénat et au Corps législatif appartenait le droit de fixer chaque année le chiffre du contingent mis en activité d'après le nombre d'habitants relevé sur les listes dressées par les Maires des communes (2). Ce contingent subissait une réduction dans les départements qui fournissaient des inscrits maritimes et des gardes-côtes. Le Pas-de-Calais se trouvait dans ce cas, et un décret du 23 mai 1803 lui en imposa quatre compagnies, dont l'importance s'élevait quelques années plus tard à 476 hommes fournis par les arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Omer. D'autres corps spéciaux furent créés successivement et prélevés sur la masse pour former une sorte d'élite. Ce furent d'abord les vélites, institués en 1804 pour la garde spéciale du Gouvernement (3), puis, en 1805, une compagnie dite de réserve, placée sous les ordres de la gendarmerie, mise à la charge du département et des communes et affectée à la garde des préfectures, des archives, des prisons, des poudrières, etc. Ensuite ce fut la garde nationale, supprimée naguère avec le sanglant régime dont elle s'était montrée souvent l'instrument, qu'on rétablit dans l'espoir d'y trouver des éléments pour l'armée active. Enfin la garde d'honneur, destinée à entourer la personne de l'Empereur des plus beaux hommes que produisait la France. Comme on le voit, c'était tout un système nouveau d'organisation militaire, système auquel le pays se fût peut-être soumis et accoutumé, si les guerres incessantes et l'effrayante consommation d'hommes qu'elles entraînaient n'eussent forcé à pousser jusqu'à ses

(1) En 1805 on appella dans le Pas-de-Calais 696 conscrits, dont 148 furent attribués à la réserve.

(2) Si le Maire ne dressait pas ces listes, le Préfet nommait une Commission pour le faire aux frais de la commune.

(3) On composait ce corps par voie d'engagement volontaire ; en cas d'insuffisance, le Préfet prenait les hommes dans le contingent. Ils devaient avoir au moins 5 pieds 2 pouces de taille et un minimum de 200 fr. de revenu.

extrêmes limites le pouvoir mis aux mains de l'Etat (1). Plus d'une fois même ces limites furent dépassées. Quand les appels succédant aux appels eurent épuisé le contingent actif, on appela les réserves Bientôt ces réserves ne suffirent plus. On dut retenir sous les drapeaux ceux qui avaient fini leur temps, y appeler ceux que leur âge n'y mettait point encore et mobiliser la garde nationale. La paix toujours annoncée fuyait toujours, et rien ne permettait d'entrevoir le jour où tant de familles désolées rentreraient en possession de leurs fils (2).

(1) En 1809, la classe comprenait 6,062 inscrits, il y eut 1,374 exemptés de droit et 708 placés à la fin du dépôt. En 1889, sur environ 5,000 inscrits, 1,503 furent exemptés, dont 135 comme attachés à l'enseignement.

(2) Voici ce qu'on leva d'hommes de 1798 à 1809. Le 24 septembre 1798 on décide la levée de 200.000 hommes ; le 17 avril 1799, le complément de cette classe est mis en activité. Le 28 juin de cette même année, les conscrits de toutes les classes antérieures laissés dans leurs foyers sont appelés au service Le 28 septembre, tous les Français ayant accompli leur vingtième année sont mis à la disposition du Gouvernement. Le 8 mars 1800, levée de 300,000 hommes sur la classe de l'an IX et pareil nombre sur celle de l'an X, avec une réserve égale sur chacune des deux classes. Le 26 avril 1803, semblable levée et réserve sur les classes de l'an XI et l'an XII. Le 24 mars 1804, même mesure sur la classe de l'an XIII. Le 17 janvier 1805, mêmes appels sur la classe de l'an XIV. En septembre on met en activité les réserves des ans X, XI, XII, et XIII. Le 24 septembre on prend 80,000 conscrits sur les hommes nés en 1787. Le 7 avril 1807, 80,000 hommes sont mis à la disposition du Gouvernement sur la classe de 1808. Le 21 janvier 1808, semblable levée est ordonnée sur les hommes nés en 1789 Le 10 septembre, on met à la disposition de l'Empereur une partie des classes 1805, 1806, 1807, 1808 et 1809 (en exemptant les hommes mariés) et 80,000 hommes sur celle de 1810. Le 18 avril 1809, on prend 30,000 hommes sur les classes 1806, 1807, 1808 et 1809 ; le 5 octobre, levée de 36,000 hommes, à prendre sur les classes 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810. Comme on avait presque tout pris, on libéra le reste des cinq classes.

On comprend le peu d'empressement que les conscrits mettaient à se rendre sous les drapeaux et leur désir de déserter quand ils étaient incorporés. Le Directoire avait été impuissant à y porter remède, mais l'un des premiers soins de Bonaparte fut de faire rejoindre leurs corps aux jeunes soldats, et de les empêcher de quitter l'armée ; le baron de la Chaise dès son arrivée fut aux prises avec ces deux difficultés. Ancien militaire lui-même, il était plein de zèle et d'ardeur pour seconder les vues du Gouvernement, et rien ne lui paraissait excessif dans les ordres sévères de Napoléon contre les déserteurs et les réfractaires. Dès le 18 mai 1803, il prend un arrêté pour obliger les conscrits soi-disant impropres au service à se présenter au commandant de recrutement de St-Omer. Là le général Gérard, dit le vieux, les fera visiter en sa présence par des officiers de santé. Un autre arrêté du 30 mai 1804 appelle à passer de nouveau devant le conseil de révision six conscrits qui s'étaient procuré des certificats de complaisance, et rappelle la loi du 17 janvier 1799 frappant d'une amende de 300 à 1,000 fr. les médecins auteurs de semblables certificats.

Tous les moyens dont il peut disposer : circulaires (1), insertions dans l'*Annuaire departemental* (2), proclamations,

(1) Dans une circulaire de 1805 on lit : « C'est pour concourir à la gloire nationale qu'on vous appelle, c'est pour éloigner de nous le théâtre de la guerre et pour punir de perfides ennemis. Votre Empereur fera son devoir, vous ferez le vôtre. » Le 8 octobre le Préfet parle des millions du roi Georges qui ont corrompu deux princes. Une autre fois il commence ainsi : « Premier combat, première victoire. » Le 30 janvier 1808, faisant allusion à la nouvelle levée, il déclare qu'elle n'a pour but que de fermer les ports du continent à nos irréconciliables ennemis et venger l'expédition de Copenhague.

(2) On lit dans l'*Annuaire* de 1804 : « Le département du Pas-de-Calais fut un des premiers à fournir de nombreux et superbes bataillons à l'armée. Les habitants ont donné de grandes preuves de courage et de bravoure toutes les fois qu'il s'est agi d'opposer de la résistance à l'ennemi qui semblait le menacer. On a vu un des détachements de gardes nationales prendre spontanément les armes

discours, chants patriotiques (1), efforts personnels (2), il les multiplie sans limites et sans mesure. Qu'on en juge

pour porter du secours aux Lillois assiégés et disputer avec la troupe de ligne la gloire de repousser les Autrichiens au Pont-Rouge et ailleurs. Il compte parmi les généraux les plus distingués, des braves qui sont parvenus du rang de simple soldat aux grades les plus élevés ! L'insouciance des conscrits sourds à la voix de la patrie est le reproche le plus grave qu'on puisse faire aux habitants des campagnes, dont les désertions deviennent aujourd'huy un crime d'Etat. S'ils entendaient mieux leurs intérêts, s'ils écoutaient les remontrances salutaires que leur donnent chaque jour M le Préfet, ils s'empresseraient de venir grossir les rangs, ils voleraient au poste où l'honneur les convoque, ils ne resteraient point errants, fugitifs ou cachés, certains de se voir couverts d'ignominie et d'entraîner par leur lâcheté la ruine de leur famille. Conscrits de l'an XII, entendez mieux vos intérêts, donnez à ceux qui vous ont précédés l'exemple de l'obéissance à la loi sur la conscription, et prenez votre parti en braves. Peut-être encore une campagne, et vous reviendrez, à l'instar des Romains, reprendre la charrue qui doit fertiliser les champs de vos pères. » On croit reconnaître la plume du baron de la Chaise.

(1) Voici deux couplets d'une de ces poésies, intitulée : *Adieux d'un grenadier au camp de Boulogne* :

Le tambour bat, il faut partir,
Allons, Mars nous appelle,
Et de lauriers il va s'offrir
Une moisson nouvelle.
Si là-bas ils sont assez fous
Pour troubler l'Allemagne,
Tant pis pour eux,
Tant mieux pour nous,
Allons vite en campagne.
. . . .
Nous aurons souvenir de vous,
Habitants de Boulogne,
Aussi, pour le retour, gardez-nous
Du Bordeaux, du Bourgogne.
Nous songerons à vos appas
Aimables Boulonnaises,
Les Allemandes ne font pas
Oublier les Françaises.

(2) Le 4 mai 1804, le Préfet écrit aux Maires : « Plusieurs militaires se sont rendus coupables de désertion. Sans doute, dit le

par le passage suivant d'une lettre qu'il écrivait aux Maires

Ministre de l'Intérieur, ils ont été excités à ce crime par les suggestions des ennemis de la France, mais elles auraient été sans effet si les déserteurs n'avaient été assurés de trouver un asyle, soit dans leurs foyers, soit dans d'autres communes. La loi du 28 brumaire an VI prononce des peines sévères contre tout administrateur qui négligerait de remplir les devoirs qui lui sont imposés pour la poursuite des déserteurs, et contre tout habitant qui serait convaincu d'avoir recélé sciemment un conscrit ou de l'avoir soustrait d'une manière quelconque aux poursuites ordonnées par la loi. Je vous charge de donner une nouvelle connaissance des dispositions de la loi. Saisissez toutes les occasions de fêtes et dimanches pour les relire à vos administrés. Comme l'esprit de désertion et de désobéissance que l'on remarque dans la plupart des communes rurales de ce département m'afflige profondément et que je suis responsable de l'inexécution des ordres du gouvernement, publiez partout que je sollicite les mesures les plus effrayantes contre les déserteurs ou réfractaires et leurs parents, et contre les Maires qui ne les auraient pas dénoncés à la gendarmerie ou au Préfet, pour garantir le département de la double peine de remplacer tous les lâches aux dépens de la commune et de payer des sommes considérables par suite de la complicité de leurs familles ». Dans une autre lettre il dit aux Maires : « Que pour manifester leur attachement au Gouvernement et prouver leurs vertus patriotiques, ils doivent exciter les conscrits à écouter la voix de l'honneur et de la patrie ; ils auront ainsi bien mérité de leur pays. Au contraire, les Maires qui se seront endormis au lieu de fournir le contingent demandé, les hommes qui, sans courage, auraient fui le danger ou déserté le drapeau, le Français sans honneur qui l'aurait toléré, trahiront le gouvernement, violeront les premiers devoirs du citoyen et auront travaillé pour le triomphe des ennemis de la France. Ils se sont rendus indignes de porter le nom français. Le Préfet fera connaître au souverain les communes qui, les premières, auront fourni le contingent demandé et celles le plus en retard ». Dans une lettre du Préfet, du 26 novembre 1806, on lit : « Le Ministre de l'Intérieur m'informe que le détachement de 6.000 gardes nationaux qui doit être mis en activité et réuni à Saint-Omer n'est pas encore au complet et qu'il y a des désertions, il en témoigne son mécontentement. Cette désobéissance n'aurait pas lieu ou serait promptement réprimée, si les Maires avaient soin d'informer l'autorité de la présence des insoumis dans leurs communes ; prévenez-les qu'ils en seront responsables. »

le 18 novembre 1803 : « Le premier Consul, disait-il, est indigné des désertions qui se font dans le Pas de-Calais. Il sait que 118 lâches ont quitté le drapeau du 22e régiment. Il connaît les noms de tous ceux qui ont abandonné d'autres corps ! Ils seront punis. La force armée va se rendre dans toutes les communes où se trouvent des déserteurs et des réfractaires. C'est à vous à garantir vos administrés de cette dépense et à ramener à l'honneur des militaires égarés ». Il ajoutait qu'on rendrait compte au premier Consul chaque semaine de ceux qui rejoindraient leurs corps, ou de ceux qui seraient arrêtés ou déférés aux conseils de guerre. Le 28 du même mois, il écrivait encore aux Maires qu'ils devraient se présenter aux conscrits, tenant d'une main l'arrêté accordant l'amnistie, de l'autre le code si sévère pour la désertion. « Ceux qui auront commis plusieurs fois ce crime, dit-il, traîneront le boulet, occupés à des travaux pénibles et humiliants. Ils porteront un vêtement particulier et auront la tête et les moustaches rasées. La durée du boulet sera au moins de dix ans pour la simple désertion, et d'une amende d'au moins 1,500 fr. pour la famille. Ainsi le déserteur appellera-t-il la misère sur lui et les siens ». Il faudrait un volume pour reproduire toutes les pièces de ce genre où le baron de la Chaise épuise son éloquence à faire vibrer le sentiment patriotique, d'une part, et de l'autre à inspirer la crainte et la terreur aux récalcitrants. Il semble que, sur ce point, cet homme qu'on a vu en tant d'autres circonstances user de patience et de conciliation, ait perdu toute notion de clémence. Aucune peine, aucune vexation imposée par le Gouvernement ne lui paraît trop dure. On plaçait chez les parents des insoumis, et à leur défaut chez les grands parents ou les tuteurs (1), des garnisaires payés

(1) C'étaient les conseils de guerre qui prononçaient les peines afflictives et les tribunaux civils les amendes. On pouvait, pour les garantir, prendre hypothèque sur les biens, et elles s'élevaient de 300 jusqu'à 3,000 fr , si on avait déserté avec armes et bagages. On

et nourris aux frais de ces malheureux. En cas d'indigence la charge en revenait aux communes, et les plus hauts imposés devaient avancer les sommes nécessaires, qu'on leur remboursait au moyen d'un rôle spécial (1). La publicité devait être donnée à ces condamnations dans les journaux et dans des placards. L'amnistie elle-même trouvait en lui un adversaire déclaré, comme on peut le voir dans le passage suivant d'un rapport qu'il adressait au Ministre en 1806 : « Il suffirait, dit-il, d'ôter tout espoir d'amnistie et de rendre les communes responsables de leur contingent. Le conscrit, ne trouvant plus d'asile, serait forcé de se rendre au corps qui lui est assigné. Même, on le dit avec regret, quiconque abandonnerait son drapeau devrait être puni de mort. Peu d'exemples suffiraient pour détruire la désertion. Quand on compare les frais de la force armée, l'amende imposée aux familles, les vices et les crimes auxquels le déserteur finit toujours par s'abandonner, la perte des effets militaires et cent mille autres conséquences des punitions actuelles, avec la peine capitale qui punit le seul coupable, on ne sait si l'humanité elle-même ne donnerait pas la préférence à celle-ci ». De telles menaces ne pouvaient rester sans effet. Peu après son arrivée, le 30 avril 1803, le Préfet avait constaté le chiffre de 300 réfractaires ; un an après, le 23 mai, ce chiffre était tombé à 134. Il est vrai qu'il avait menacé les communes de les obliger à remplacer les absents et d'envoyer à leurs frais des troupes pour les poursuivre (2). Cepen-

était de plus condamné de un à deux ans de prison. Les pénalités varièrent plusieurs fois, mais elles furent toujours très sévères et appliquées avec rigueur.

(1) Les garnisaires recevaient 1 fr. 50 par jour, si c'étaient des gardes nationaux, et 2 fr. si c'étaient des gendarmes. En cas d'indigence du logeur, on les mettait à l'auberge. L'indemnité devait être versée tous les deux jours dans les mains du maire.

(2) Le Préfet, le 28 mai 1803, prit l'arrêté suivant : « Article 1er. Des détachements de force armée seront envoyés par le général

dant la crainte ne l'emporta pas toujours, et les déserteurs purent longtemps encore trouver un refuge dans l'affection des familles, dans la sympathie des populations (1), dans la pitié de certains Maires et fonctionnaires eux-mêmes (2).

Clément pour forcer à l'obéissance aux lois les conscrits qui, par leur criminelle résistance, provoquent sans cesse des mesures de rigueur. Ils seront logés et nourris chez les parents des conscrits retardataires ou déserteurs, ou à leurs frais dans une auberge —Article 2. Il sera payé aux hommes 50 centimes par jour, aux brigadiers 75 centimes, 1 fr. par gendarme ou maréchal-des-logis. Les pères et mères des conscrits paieront cette indemnité. — Article 3. En cas d'insolvabilité, ces dépenses seront supportées par la commune et avancées par le Maire. — Article 7. Les Maires qui auront fait de fausses déclarations supporteront les frais de la force armée .... »

(1) Les fonctionnaires publics qui avaient facilité la désertion ou retardé le départ d'un conscrit, d'après la loi de brumaire an IX, étaient condamnés à une amende de 500 à 2,000 fr., et d'après un décret impérial, pouvaient être traduits en justice criminelle. Tout fonctionnaire ou agent qui n'aurait pas arrêté un déserteur ou réfractaire dans la quinzaine qui suivait l'avis donné au Maire de sa rentrée dans la commune, était destitué. D'un autre côté, on donnait des primes aux gendarmes, gardes champêtres et autres personnes qui arrêtaient les réfractaires et les déserteurs. Elles variaient : en 1807 on donnait 12 fr. par chaque arrestation. Le garde champêtre de Seninghem reçut une gratification à ce sujet. En 1809, on donna 200 fr. au garde champêtre et à dix habitants de Vis qui avaient arrêté huit prisonniers de guerre évadés, et on accorda une gratification à deux marins du Courgain qui avaient saisi un prisonnier espagnol échappé. En 1810 on dépensa 265 fr. en primes.

(2) Un arrêté préfectoral du 14 octobre 1804 dit : « Considérant qu'un grand nombre de déserteurs trouvent asile et travail, le Gouvernement ayant épuisé les voies de douceur et d'indulgence par la plus généreuse amnistie, il est temps de les poursuivre selon toutes les rigueurs de la loi. Ils bravent la voix de l'honneur et la crainte de l'infamie et leurs fauteurs ou complices sont tout aussi coupables ». Après ce préambule, le Préfet décide que les Maires feront publier les jugements, donneront aide et main-forte pour l'arrestation des réfractaires et déserteurs. Tout conscrit des ans IX, X, XI et XII

Les rigueurs annoncées reçurent un commencement d'exécution. Plusieurs Maires et adjoints, accusés d'avoir fourni de faux certificats ou des passeports illégaux, furent traduits en justice, condamnés et révoqués (1). Une dentellière d'Arras, nommée Rambure, fut frappée d'une amende pour avoir, en tirant les cartes, promis à une jeune fille de voir revenir du service militaire son fiancé. Il faudrait avoir vécu dans ce temps-là pour se rendre compte de la puissance de la volonté souveraine de Napoléon sur toutes les volontés individuelles et collectives de la nation. Le Conseil général, sans égard à la perte de son influence et de sa popularité, ne refusa pas de se joindre au Préfet pour maudire les conscrits « qui, sourds au cri de l'honneur, refusent d'aller partager la gloire de nos armées et se mettent dans l'horrible position pour des cœurs français de traîner dans l'opprobre les restes d'une vie déshonorée ». Après avoir dit le tort qu'ils font à leur famille et à leur commune, il les qualifie de « fléau du département ». Et la délibération conclut ainsi : « Puissent ils être dans l'avenir en horreur à tous les pères de famille, ne trouver aucun abri, être livrés par un concert unanime pour qu'un châtiment éclatant fasse cesser cette calamité ! »

L'autorité religieuse elle-même intervient, et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit, s'armant de textes et d'exemples de l'Ecriture, Mgr de la Tour faire appel à la conscience de ses diocésains et aux sentiments de respect filial qu'il

doit être indiqué par son Maire, s'il n'a pas rejoint son corps. Ceux qui le logeraient ou s'opposeraient à son arrestation seront sévèrement punis. Sous trois jours, les Maires devront rendre compte de l'appel.

(1) En 1809, M. Herdebaut, adjoint de Mory, fut, pour un faux certificat, traduit en justice criminelle, comme le sieur Lecoq, maire de Grévillers. Le sieur Maniez, adjoint de Fosseux, fut révoqué, par décret du 5 janvier 1807, pour avoir aidé à la désertion de deux de ses enfants. Cette même année, les Maires de Calonne-Ricouart et de Ricametz furent mis en jugement pour avoir fourni des passeports à deux déserteurs. .. etc.

leur inspire pour les exciter à payer le tribut du sang à César, représentant du Dieu auquel seul, dit-il, appartient de juger les causes de la guerre (1). D'autres évêques firent comme lui : celui d'Agen, celui de Tournai. Le service militaire fut mis par eux au nombre des devoirs religieux. L'évêque du Mans alla plus loin. Il terminait ainsi son mandement : « Dites comme le saint homme Tobie à la mère de son fils : Ne pleurez point, votre fils reviendra sain et sauf, vos yeux le verront encore, car je crois que le bon ange de Dieu l'accompagne ». Hélas! pour combien de pauvres conscrits de ce temps-là, la prédiction devait-elle se réaliser? Les guerres devenaient de plus en plus meurtrières. En 1807, la ville de Saint-Omer, à elle seule, perdit vingt-sept de ses conscrits. Deux frères d'une famille notable,

(1) Voici un mandement sur la conscription fait par Mgr de la Tour le 21 septembre 1803. Il commence par ces paroles de Moïse à Josué : « Choisissez des gens de cœur, allez combattre Amalec, etc. » Puis il recommande aux pasteurs de faire comprendre à leurs ouailles qu'après Dieu ils doivent tout à l'Etat ; la désertion est un crime, même dans l'ordre religieux. Dans un autre mandement du 22 avril 1807 on lit : « Au milieu des cris de guerre qui retentissent de toutes parts, c'est pour moi un devoir sacré de vous rappeler que la Providence, plaçant le trône des princes dans la conscience des peuples, vous devez soumission à la loi qui appelle vos enfants à la défense de la Patrie. C'est un ministère très pénible de vous demander des sacrifices qui coûtent autant à votre cœur, mais nous devons vous prêcher la doctrine de J.-C. » L'évêque rappelle ensuite le respect filial qu'on a toujours montré pour lui lorsqu'il recommandait la fidélité et l'amour pour le souverain. Il fait voir la bénédiction de Dieu sur les armes de l'Empereur, ses intentions pacifiques, la justice de sa cause. « L'appel des conscrits n'a d'autre but que de mettre sous d'habiles chefs des jeunes gens pour les rendre dignes de leurs aînés. Vous êtes obligés de payer un nouveau tribut à César ; représentant Dieu sur la terre, à lui seul appartient de juger les causes de la guerre ; l'homme religieux n'a qu'à obéir quand sonne la trompette guerrière. » Il termine en suppliant Dieu d'apaiser l'orage et d'amener la paix.

MM. de Foulers, furent tués à la fleur de l'âge (1). Pourtant le Conseil général constata en 1810 que la conscription éprouvait moins de difficultés ; les soldats abandonnant les drapeaux de la victoire étaient rares, et il y avait moins de réformés. Mais bientôt vinrent les désastres de Russie et de la campagne de 1813, et les difficultés de la conscription devinrent plus grandes encore qu'autrefois. Pendant les dernières années, cependant, le Gouvernement s'était appliqué à ajouter aux mesures de rigueur insuffisantes, certains avantages destinés à améliorer le sort des soldats fidèles à leur drapeau. Ainsi, d'après un décret du 8 mars 1811, la moitié des emplois civils furent réservés à ceux qui étaient mis à la retraite ou en réforme ; aux amputés était constituée sur le produit des canaux une dotation personnelle parfois même reversible sur leurs descendants. Aux enfants de ceux qui avaient été tués et des membres de la Légion d'honneur, les bienfaits de l'éducation étaient assurés, aux garçons sous forme de bourses dans les collèges, aux filles dans l'une des six maisons d'éducation créées par l'Empereur spécialement à leur usage. De temps en temps on renvoyait les soldats vieux, infirmes ou fatigués (2). Ainsi cherchait-on à réparer d'une main les désastres que la guerre créait de l'autre. Ce n'était pas seulement sur les hommes que s'exerçait l'onéreuse loi de la conscription. Les chevaux et les voitures y étaient également soumis. Les besoins des transports militaires, de l'artillerie surtout l'exigeaient ainsi. Dans le Pas-de-Calais ce fut aux environs

(1) Le général de Foulers, de Lillers, créé par l'Empereur, comte de Relingue, en Westphalie, écuyer cavalcadour de l'Impératrice, périt à l'affaire du 12 mai 1807, sur le Danube ; il n'avait que 39 ans. Son frère, officier d'artillerie, avait été tué par un boulet au siège de Saint-Jean-d'Acre.

(2) En 1809, 30,689 furent renvoyés, 13,557 furent mis en retraite, 12,486 furent pourvus d'un congé de réforme, 4,279 furent proposés pour les vélites et 387 pour les invalides.

de Douai que s'opérèrent en ce genre les plus onéreuses réquisitions (1). De plus la nourriture de l'armée nécessita l'établissement d'un impôt spécial pris sur l'octroi, dans les villes où le produit de celui-ci dépassait 20,000 fr. Enfin les propriétés elles-mêmes durent être mises à contribution, soit les bâtiments inoccupés pour en tirer des matériaux, soit les champs pour en extraire les terres salpêtrées (2).

Comme on le voit, le malaise et la gène régnaient partout et cela devait durer ainsi jusqu'à ce que le retour des Bourbons eût rendu la paix à la France. Ce fut alors une explosion de joie générale. Le Conseil général du Pas-de-Calais mit, à s'en faire l'écho, autant d'empressement qu'il en avait mis à servir les exigences de l'Empire, et, dans son rapport de 1814, il se répandait en félicitations à l'adresse des mères qui, désormais, ne craindraient plus de donner le jour à un fils pour se le voir arracher par la conscription (3). Langage

(1) Les réquisitions, dont on se servit surtout en 1809 et 1810, paraissaient dures aux cultivateurs, souvent pourtant elles étaient payées. Ainsi, 2 chevaux et un charretier fournis par la commune de Vimy, le 31 décembre 1809, pour l'armée du Nord, furent payés 947 fr. Les communes avaient à leur charge le ferrage, l'entretien des harnais et les frais divers. Le Conseil municipal répartissait l'indemnité entre les propriétaires qui avaient été requis. Ces réquisitions coûtèrent dans le Pas-de-Calais, pour le premier semestre de 1810, 11,361 fr.

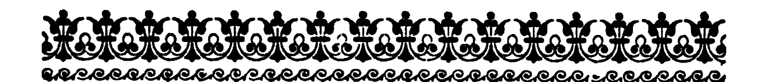
(2) Le 23 mars 1809, le sieur Debuire fut nommé salpêtrier pour le Nord et le Pas-de-Calais.

(3) On peut voir sur la conscription et l'armée dans le Pas-de-Calais : circulaires du Préfet en vendémiaire an XIII ; en 1804, 13 octobre (inscription des conscrits), 14 octobre (réfractaires), 18 et 24 octobre, 12 décembre (mariages de militaires) ; 1808, 8 janvier, (vétérans), 15 janvier (dissolution des gardes nationaux), 13 février (conscription), 9 mai (vélites), 13 octobre (écoles militaires) ; 1810, 11 janvier (conscription), 21 février (gardes nationales d'élite), 15 mars (conscription), 12 avril (amnistie), 1er juillet (fournitures militaires), 1er septembre (déserteurs) ; 1811, 8 avril-17 octobre

bien différent de celui qu'il tenait deux ans auparavant ! En 1813, en effet, le rapport à la même assemblée avait essayé d'établir que, malgré la guerre, le chiffre de la population ne laissait pas d'augmenter, grâce à l'intelligente direction du Gouvernement impérial, aux bonnes mesures prises en vue de la santé publique, telles que le vaccin, au rétablissement des bonnes mœurs, à la résurrection du culte et à la réhabilitation des liens du mariage. Tant il est vrai que, pour écrire l'histoire avec impartialité, il faut juger les évènements à distance et ne point s'en rapporter aux impressions immédiates que ces évènements produisent sur l'esprit d'un peuple.

(colonne mobile), 22 octobre-5 décembre (flanqueurs de la garde), 1er décembre (déserteurs), 11 décembre (pupilles de la garde) ; 1812, 23 mars, 20 mai (gardes nationales), 30 juin (déserteurs), 31 août (garde nationale), 22 et 28 septembre, 13 et 18 octobre, 29 octobre (remplaçants), 20 décembre (réfractaires) ; 1813, 9 janvier (réquisition de chevaux), 14-31 janvier (conscription), 20 avril (garde d'honneur), 11 mars-8 septembre (garde nationale), 10 novembre (levée) ; 1814, 12 mars (levée en masse), 30 avril (déserteurs), 18 novembre (garde nationale), 30 décembre (enrôlements volontaires); 1815, 12 janvier (déserteurs), 16 janvier (militaires en congé), etc., etc.





L'INSTRUCTION PUBLIQUE

dans le Pas-de-Calais

SOUS LE PREMIER EMPIRE

PAR

M. le Comte G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

C'était sur l'instruction publique que la Révolution avait le plus exercé son œuvre de destruction (1). Bonaparte fut le génie qui la tira de la ruine, mais son despotisme, en empêchant la liberté de l'enseignement, et les guerres, en tarissant les sources de la fortune publique, la laissèrent bien languissante quand il quitta le trône. D'après la loi du 1er mai 1802, l'instruction était donnée dans les écoles primaires, les écoles secondaires, les lycées et les facultés, chargés tous deux de donner les grades universitaires. Voulant étendre son pouvoir absolu sur l'éducation de la jeunesse, en 1806, Napoléon résolut de créer, sous le nom d'Université impériale de France, un vaste corps enseignant, dont le chef, prenant le titre de grand maître, recevrait de lui ses inspirations. Elle fut réorganisée le 17 mai 1808 sur les bases qui la régissent encore.

Les *écoles primaires*, d'abord, étaient à la charge des communes. Les instituteurs une fois pourvus de leur diplôme, qui comprenait la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire,

(1) Voir à ce sujet, *l'Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais jusqu'en 1804*, publié par le Comte G. de Hauteclocque dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

l'orthographe, le catéchisme et la fidélité à l'Empereur, étaient choisis par les Maires et les Conseils municipaux, avec l'approbation du Sous-Préfet, placés sous leur surveillance, et révocables à leur gré. Ils devaient recevoir le logement et un traitement prélevé sur les rétributions scolaires, dont le chiffre était fixé par les Conseils municipaux, et dont un cinquième des élèves seulement pouvaient être exemptés à titre d'indigents. Les Maires inspectaient les écoles ; l'autorité pouvait suspendre et révoquer les instituteurs. On mit une assez grande activité à organiser ces établissements scolaires, mais là se rencontrait une première difficulté, la même que partout à cette époque, le manque de ressources. Et ce fut encore l'Eglise qui vint en aide. Le rétablissement des fabriques permit d'attribuer aux instituteurs les fonctions de chantres, et la nouvelle circonscription des paroisses ayant rendu un certain nombre de presbytères inutiles, on les transforma en écoles. Mais bientôt on eut à se heurter contre une difficulté plus grave, l'insuffisance du personnel. On manquait de maîtres capables, et tous les postes étaient loin d'être pourvus. On parla de réunir plusieurs communes, mais le Sous-Préfet de Boulogne, dans une lettre écrite le 13 fructidor an X, fit observer judicieusement que la nature des localités s'y opposait. L'exiguité du traitement était la véritable cause du petit nombre des concurrents. On en fut bientôt à regretter les religieux, frères Yoristes et frères Ignorantins. Ceux-ci avaient été chargés, à Boulogne (1) et à Arras, des orphelinats, mais ils étaient peu nombreux, faute de noviciats. Le Conseil général, en 1806, les qualifiait de bienfaiteurs de l'humanité. Quelques années plus tard, il réclamait en leur faveur la préférence du Gouvernement pour former une pépinière de bons instituteurs. Mais ce qu'on détruit en un

(1) A Boulogne, ils avaient trois écoles et huit frères ; à Saint-Omer, ils ouvrirent, en 1807, un pensionnat où l'on payait 400 fr. par an et 50 fr. de plus à partir de neuf ans.

moment n'est pas si vite réédifié. En 1813, le nombre de communes privées d'écoles primaires dans le Pas-de-Calais était encore de 103. Heureusement un certain nombre d'écoles particulières aidaient à donner aux enfants l'instruction primaire. Les écoles secondaires eurent bien plus de peine encore à s'organiser. Les unes furent ouvertes par les communes, les autres étaient tenues par des particuliers. Le français, le latin, les principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques formaient la matière de l'enseignement. Le Gouvernement devait fournir les locaux aux communes. Rien n'eût été plus facile, s'il eût eu encore à sa disposition les beaux collèges dont la province d'Artois était abondamment pourvue avant la Révolution. Mais presque tous avaient été vendus ou affectés à d'autres usages, et plusieurs villes durent attendre longtemps encore. Ces collèges communaux étaient placés sous la conduite d'un directeur qui avait à compter avec un bureau d'administration composé du Préfet, du Sous-Préfet, du Maire, du Juge de Paix, de deux Conseillers municipaux et du Procureur impérial. Ils devaient être pourvus de trois professeurs au minimum, nommés par le Ministre sur la présentation du Bureau.

A Arras, le collège s'ouvrit en 1803, dans l'ancien couvent du Vivier, sous la direction de M. Théry, ancien chanoine de Saint-Omer, assisté de M. Delétoile, et ensuite de M. Petit. Après lui, ce fut M. Fauchison, et le collège prospéra (1). Des exercices publics, à l'instar des anciens collèges, précédaient la distribution des prix (2). Il y avait de plus, à Arras, des écoles secondaires particulières.

(1) En 1812, il y avait deux classes de grammaire, deux d'humanités, une de rhétorique et une de mathématiques. Il y avait de plus une classe élémentaire. Les externes payaient 9 fr. par trimestre, les pensionnaires 500 fr. par an, plus 25 fr. d'entrée, les demi-pensionnaires 300 fr. On disait la messe les jours de classe et les prières le matin, le soir et aux classes.

(2) En 1812, ils durèrent trois jours, avec six séances.

Saint-Omer fut également favorisée. La même année 1803 vit s'ouvrir un collège qui acquit bientôt de la renommée pour sa bonne tenue, pour la sagesse et l'assiduité de ses administrateurs (1). Un chanoine, M. Lanssiare, en fut le premier directeur, homme distingué qui, dans son prospectus, emprunta à Cicéron cette devise : *Non nobis, sed Reipublicæ noti sumus*. L'ancien collège français (2) fournit un local fort beau, qui se prêta bien aux exercices littéraires et à la représentation des pièces de théâtre. On fit à l'ancien répertoire de larges emprunts (3). M. Lanssiare mourut en 1807 et les regrets qu'il laissa s'exhalèrent en vers français inscrits sur son catafalque au jour de ses funérailles (4). Sa succession fut dévolue à M. Poillion. L'arrivée

(1) Il fut érigé en école secondaire le 15 avril 1803.

(2) Ce collège, à l'époque de la Révolution, comptait quatre à cinq cents élèves. Il se composait d'un grand corps de bâtiment pouvant loger douze à quatorze professeurs avec chacun deux à trois pièces et quatre-vingts à quatre-vingt-dix pensionnaires ayant tous une chambre. Il y avait deux jardins, dont un très grand et propre à la culture des plantes exotiques. Cet établissement était seul au centre d'une population de 130,000 habitants ; aussi était-il fréquenté. On proposa de vendre l'église pour payer les réparations à faire. Heureusement, cette proposition ne fut pas adoptée. Mais on rejeta aussi la demande faite d'une indemnité pour compenser les 22,000 livres de revenu que produisaient les biens du collège vendus nationalement.

(3) On joua *Philoctète* et *l'Abbé de l'Epée*, *l'Enfant prodigue*, du P. du Cerceau, *Esope à la foire*, *Zaïre*, *les Frères à l'épreuve*, *le Siège de Calais*, *le Congé à l'école militaire*, *l'Habitant de la Guadeloupe*, etc.

(4) On célébra ses funérailles le 29 juillet. Sur un tableau placé sur le catafalque on voyait : « Le collège français à François-Eugène Lanssiare ».

L'arrêt est prononcé. Hélas, malgré nos pleurs,
Tu pars, maître chéri, mais c'est Dieu qui t'appelle,
Il aime à recevoir tous ses vrais serviteurs ;
Peut-on en avoir un qui lui soit plus fidèle?

de celui-ci fut l'occasion d'une séance littéraire tenue. le jour de Saint-Nicolas, sous la présidence du Sous-Préfet, dont c'était la fête. Des couplets, composés pour la circonstance, sont parvenus jusqu'à nous (1). Il y avait également des écoles particulières.

Boulogne, à son tour, demandait un collège. Faute d'argent et de local, elle dut attendre plus longtemps. La ville réclamait l'ancien séminaire et sa bibliothèque récemment évacués par l'Ecole centrale (2) et transformés en hôpital militaire, faisant observer que les soldats malades pouvaient trouver place à l'hôpital civil ; mais la proposition ne fut pas accueillie. L'école secondaire dut aller s'installer avec la bibliothèque dans une aile de la Sous-Préfecture, tandis que s'ouvraient pour les externes des écoles particulières tenues par MM. Blériot et Voisin, anciens professeurs. Le Préfet du Pas-de-Calais ne dissimula pas son mécontentement. Dans un rapport adressé au Ministre, il observait avec justesse que si le camp de Boulogne et ses

(1) Le sous-préfet Dubois avait pour prénom Nicolas, aussi on chanta :

Le Saint qu'on célèbre en ce jour
Veut un couplet de notre muse ;
Ce saint, objet de notre amour,
De nous ne souffre point d'excuse.
D'un magistrat portant son nom
Il veut qu'on fasse aussi la fête.
. . . .
Nous nous taisons sur ses vertus,
Parfois il faut savoir se taire.
Nos verres sont à l'unisson
Et déjà le couplet s'apprête.
. . . .
Le mérite et la dignité ici commandent notre hommage,
Nos éloges sont superflus, Dubois, pour nous plein de bonté,
Daigne agréer notre langage.

(2) Après la fermeture de cette école, un des professeurs, M Pichon, correspondant du Muséum d'histoire naturelle de Paris, demanda à la ville un logement, offrant d'ouvrir un cours d'histoire naturelle.

150,000 hommes avaient d'une part fait gagner de l'argent au commerce et à l'agriculture, ils avaient, de l'autre, porté la cherté de la vie à un taux excessif pour ceux qui avaient un traitement fixe, et entravé l'éducation de leurs enfants, à tel point qu'on était menacé de ne plus trouver de gens instruits pour former des magistrats et des administrateurs.

A Calais, la difficulté de trouver un local fut plus grande encore. On dut se contenter de l'institution particulière de M. Lehodey, jusqu'en 1806, époque où s'ouvrit une école secondaire.

Béthune fut plus heureux ; à Aire, l'ancien collège fut rendu par le Gouvernement, et il put soutenir la concurrence avec l'école particulière de M. Beugin. A Montreuil, la ville demanda l'ancien couvent des Carmes, dont le génie militaire avait pris possession. Le départ des armées permit de le lui rendre et de le relever de ses ruines. MM. Beugny, Durlin et Leuillet y avaient ouvert des écoles particulières. A Saint-Pol, un décret du 14 juin 1804 accorda l'ancien couvent des Sœurs noires pour installer l'école secondaire avec un pensionnat. A Lens, l'ancien collège fut rendu à sa destination. A Hesdin, le 10 mars 1804, le Préfet demanda et obtint le couvent des Récollets, à la condition expresse de réserver l'infirmerie pour la dotation de la Légion d'honneur, et par là cette ville eut son école secondaire. Enfin des écoles et des pensionnats particuliers s'ouvrirent de tous côtés, à Bapaume, Lens, Lillers, Hersin, Samer, Audinghem, Capelle, Frévent, etc. (1).

Quant à l'enseignement supérieur, il devait être donné dans les Facultés ; généralement, au siège de chacune d'elles, le décret organique de 1808 avait adjoint des établissements d'instruction qui, placés directement dans la main de l'Etat, sous sa responsabilité et sa garantie, recevaient de lui des professeurs et assuraient aux élèves un cours complet

(1) Ces écoles, en général, n'avaient que des externes qui payaient 12 fr. par mois.

d'études secondaires. Ces établissements, créés à l'instar des gymnases d'Athènes, leur empruntèrent le nom de lycées. Le département du Pas-de-Calais n'en fut point doté à l'origine ; lors de la fermeture de l'Ecole centrale de Boulogne, en 1803, ce furent les lycéés de Douai (1) et d'Amiens, qui recueillirent les élèves pourvus de bourses. Mais le 11 novembre 1811, parut un décret pour augmenter le nombre des lycées. Alors le Recteur de Douai écrivit par ordre du Grand-Maître de l'Université au Préfet du Pas-de-Calais, une lettre datée du 23 janvier 1812, pour lui demander quelles étaient parmi les villes de son administration, celles qui consentiraient à faire les frais de premier établissement. Il fallait loger deux cents pensionnaires, plus le censeur et les professeurs, s'ils étaient célibataires. Arras et St-Omer se proposèrent. M. de la Chaise fit d'abord valoir que le Nord avait deux lycées, et que le Pas de-Calais, avec une population de 600,000 âmes n'en avait aucun. Il était plus favorable à Arras, mais l'ancien couvent du Vivier, où se trouvait alors le collège, était insuffisant; le Gouvernement était précisément sur le point d'acquérir l'ancien couvent des Carmes, pour y mettre le dépôt de mendicité. Le Préfet proposa un échange qui eût été tout à l'avantage de la ville, reléguant les mendiants dans les bas quartiers, et installant le collège, transformé en lycée, dans un local spacieux et convenable. Le seul obstacle était la dépense. Le Conseil municipal se réunit plusieurs fois ; il approuva le projet et vota 10,000 fr. Un premier devis de 66,146 fr. fut présenté au Ministre et trouvé insuffisant. On en fit un autre qui s'élevait à 146,794 fr. La ville se récria, la guerre de Russie survint, l'affaire en resta là.

Cependant l'Université grandissait toujours, entourée de

(1) Le Conseil général, en 1810, décida que les bourses seraient exclusivement affectées au lycée, qui était de 2e classe. Sur soixante boursiers admis jusqu'en 1806, dix furent reçus à l'école de Fontainebleau et deux à l'école polytechnique.

la sollicitude du Gouvernement. Destinée dans la pensée de ceux qui l'avaient fondée à supplanter l'Eglise chargée autrefois de l'éducation de la jeunesse, elle parut d'abord réserver les droits de la Religion. Les évêques furent autorisés à visiter les établissements et à y surveiller l'instruction religieuse (1); une messe annuelle, à laquelle maîtres et élèves étaient convoqués, était célébrée à l'ouverture des cours. Mais peu à peu des décrets successifs la débarrassaient de ses entraves, multipliaient ses prérogatives et un décret du 17 septembre 1808 décida qu'à partir de 1809 nul n'aurait le droit d'enseigner ni d'ouvrir une maison d'éducation dans toute l'étendue de l'Empire s'il n'était pourvu de grades, que l'Université pouvait seule délivrer, et muni d'une autorisation du Grand Maître. Les séminaires seuls étaient exceptés. Le Recteur de Douai, en exécution d'un décret du 15 novembre 1811, fit une circulaire par laquelle, à partir du 1er novembre 1812, les chefs d'institution et les maîtres de pension ne pourraient plus recevoir de pensionnaires au-dessous de neuf ans, à moins que les collèges ou lycées de leur circonscription eussent leurs pensionnaires au complet; de plus ils se virent obligés de conduire leurs élèves aux classes des lycées et collèges, de leur en faire porter l'uniforme avec le bouton spécial à chaque établissement. C'était les réduire au rôle de répétiteurs. L'année suivante, le 4 septembre 1812, le même recteur, M. Taranget, donnait un règlement à tous ces externes. Dans les localités où ne se trouvait ni lycée ni collège, l'enseignement particulier pouvait comprendre les classes de grammaire et les éléments d'arithmétique et de géométrie. On le voit, le monopole universitaire était constitué. En dehors de là quelques écoles spéciales subsistèrent encore : c'étaient

(1) L'Evêque d'Arras, le jour de la Toussaint, en l'année 1813, alla célébrer les offices à Saint-Omer et bénit cinq drapeaux destinés aux cinq classes du collège. Il en avait donné un, les quatre autres avaient été offerts par les principales autorités de la ville.

l'école militaire de Fontainebleau, origine de l'école de Saint-Cyr, l'école de cavalerie de Saint-Germain, les écoles de marine à Brest et Toulon. Dans le Pas-de-Calais, Boulogne eut son école de navigation.

L'éducation des filles à cette époque était encore plus négligée que celle des garçons.

Les premières écoles primaires qui se rouvrirent étaient pour la plupart mixtes. Peu à peu les sœurs reparurent et avec elles les écoles de filles : sœurs de la Providence, Chariottes, dames de Sainte-Agnès à Arras. Toutes reprirent leur mission de dévoûment à la grande satisfaction du Conseil général qui les appelait de tous ses vœux. Pour l'instruction secondaire des filles, les Ursulines, à Arras, et les Annonciades, à Boulogne furent les premières à rouvrir des pensionnats. On sait s'ils se sont multipliés depuis.

Tous les ans la situation de l'instruction publique dans le département faisait le sujet d'un rapport détaillé, fruit de la collaboration du Conseil général et du Préfet. C'est en parcourant ces rapports d'année en année qu'on peut mieux se rendre compte de la tâche considérable qu'avait reçue M. de la Chaise et des efforts qu'il faisait pour s'en acquitter (1),

(1) On voit dans ces rapports que les écoles secondaires étaient fréquentées, mais que beaucoup de directeurs étaient ou trop vieux, ou peu capables, ou indifférents. Il y avait peu de professeurs instruits, aussi les parents préféraient-ils souvent les écoles particulières, où ils étaient meilleurs. On surveillait les maîtres de pension et des commissions avaient été nommées dans ce but à Béthune et à Arras. Le Conseil général, en 1814, constata qu'il y avait peu d'instituteurs capables, qu'ils n'étaient pas assez payés et qu'on préférait des carrières plus lucratives. Si le décret du 17 mars 1808 les obligeait à recevoir un diplôme, il se présentait si peu de sujets qu'on le donnait trop facilement. Dans ces conditions il fallait employer le plus possible les frères. Le Préfet était aussi de cet avis, puisqu'il envoya, le 22 décembre 1814, une circulaire aux maires pour leur demander où il manquait des instituteurs privés ou publics et leur avis sur le meilleur moyen de procurer l'instruction.

depuis 1805, où le Conseil général constate « que l'ignorance dispute opiniâtrement le domaine qu'il a usurpé pendant la Révolution, » jusqu'en 1815, où la Restauration, par un décret du 17 février, crut devoir reconnaître l'Université et confirmer dans leur existence les établissements qui en étaient le rayonnement : facultés, écoles normales, collèges royaux et communaux (1). Cependant, il faut le dire, une réaction se produisit alors contre ce qu'avait créé le despotisme impérial, le Conseil général fit une vive critique de l'Université et en demanda la suppression pour revenir aux ordres religieux (2).

(1) Les collèges royaux étaient dirigés par un proviseur, les collèges communaux par un principal. Ceux qui se trouvaient dans les chefs-lieux de département étaient soumis aux recteurs et au conseil de l'Université. Les autres étaient sous la direction d'un bureau d'administration ; l'Evêque et le Préfet en étaient membres de droit. On continua d'obliger les maîtres de pension à envoyer leurs élèves dans les collèges ; ceux des petits séminaires en étaient exempts.

(2) « Il a longtemps gémi, dit-il, de l'institution du corps de l'Université. Outre les dangers qui résultent de l'établissement d'un nouveau corps dans un Etat, la latitude de l'immense pouvoir qu'on a laissé à ce corps est effrayante. L'importance de ses fonctions, qui mettent dans les mains d'un seul homme, appelé le Grand Maître, l'influence des principes sur tous les membres de toutes les familles de la France n'a pu se rattacher qu'à la pensée qu'avait le maître d'avoir en ses propres mains les opinions, les directions, les vocations de tous les jeunes gens, puisqu'il ne voulait qu'un seul état, et on ne voulait que des soldats, et cette pensée devait nécessairement nous mener à la barbarie. Le monopole, la fiscalité, l'indifférence de la morale chrétienne et des bonnes mœurs et mille autres choses ont été le fruit de cette institution. Aussi le Conseil supplie de détruire ce corps d'instruction publique et que l'éducation de la jeunesse soit confiée comme autrefois à des congrégations religieuses, ou du moins à toutes corporations qui écartent de l'enseignement les hommes mariés, qui font de l'instruction une spéculation, et la confient à ceux qui sont appelés à cet état respectable par des vœux

Les lettres et les sciences ne furent pas seules l'objet de la sollicitude du baron de la Chaise pendant son administration. Par ses soins l'école de dessin fut rouverte à Arras, et les concours de peinture, sculpture, gravure, architecture et musique, institués par les décrets du 10 septembre 1804 et du 28 novembre 1809, furent mis en vigueur. Enfin la reconstitution des bibliothèques publiques attira également son attention. Une circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 20 janvier 1810, défendit expressément de vendre les livres des dépôts publics. Ceux qui se trouvaient en double devaient servir à combler les vides des bibliothèques voisines ou à faire des échanges avec elles. Pour notre département, cette mesure arrivait trop tard. Boulogne, à cause de son école centrale, se trouvait possesseur d'une quantité de livres et manuscrits qu'Isnardi avait pris dans les divers dépôts publics du département. Devenus inutiles par la suppression de l'école, ces livres avaient été entassés dans les greniers de la Sous-Préfecture et l'on parlait d'imiter la mesure qu'on avait prise dans le département du Nord : en vendre une grande partie, celle qui paraissait la moins intéressante, au poids, et se servir du prix pour ranger et transporter les autres. On en fit donner une partie à la bibliothèque épiscopale et un grand nombre revint à Arras en 1807 (1). Ils servirent pour une bibliothèque publique qui devait par la suite, sur un vœu émis par le Conseil général en 1814, réunir dans cette ville les débris de tant de richesses litté-

surnaturels et religieux, qui sont les seuls qui inspirent la confiance publique, qui donnent l'espérance que les enfants qui leur seront confiés, laissés libres de choisir leur état, pourront répondre aux espérances de leurs familles, lesquelles pourront espérer de se voir revivre dans leurs enfants et de leur transmettre leur état et leur réputation. »

(1) A Saint-Omer il y avait beaucoup de doubles ; on en envoya le catalogue aux villes d'Aire, Béthune et Hesdin pour savoir si elles en désiraient.

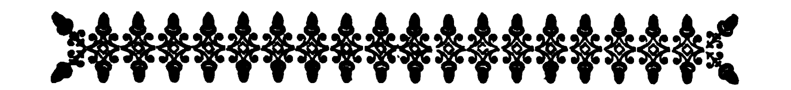
raires accumulées par les moines et dispersées par la Révolution. Boulogne pourtant conserva beaucoup de ses richesses, bien que l'assemblée départementale eût dit que maintenant que les principes de la propriété sont reconnus, on devrait rendre à leurs anciens propriétaires les livres confisqués sous la Révolution.





N° 12

Phothogravure Répessé-Crépel, à Arras.



Louis Delaville

(1763-1841)

PAR

M. Léonce VILTART

Membre résidant.

« DELAVILLE Louis, sculpteur français.

» Tout ce que nous savons sur le » compte de cet artiste, c'est qu'il » remporta en 1798 le prix de Rome. » Le sujet était : « Marcellus faisant » embarquer les monuments d'art de » Syracuse ».

(*Dictionnaire des artistes de l'Ecole française*, par Bellier de la Chavignerie, t. I, p. 393).

On aperçoit, dans nombre d'intérieurs du Nord et du Pas de-Calais, à Lille, Douai, Saint-Omer, Arras, et, plus souvent encore, à Lens, tantôt sur un meuble haut ou dans une vitrine, tantôt en pendants sur une cheminée, des terres-cuites de vingt à quarante centimètres de hauteur, qui représentent un ou plusieurs personnages presque toujours en pied.

Ces groupes et ces statuettes sont connus sous le nom de terres-cuites de Lens ; on les appelle aussi des Delaville, du nom de leur auteur.

Ces figurines ne sont pas encombrantes ; elles trouvent facilement leur place dans le décor d'un appartement ; aussi, bien qu'elles n'aient jamais atteint un grand prix dans les ventes publiques, en fait-on généralement grand cas. Il est bon d'ajouter que la plupart ne sont jamais sorties des familles qui les possèdent, ce qui leur donne, pour leurs propriétaires, une valeur qui n'est pas appréciable. Disons aussi qu'elles ne datent pas d'hier et qu'elles ont survécu, malgré leur fragilité, à la majorité de leurs contemporains. Les premières, en effet, sont du commencement du siècle et les dernières de 1836.

Le modeleur de Lens a laissé une œuvre considérable par le nombre et qui n'est pas sans intérêt ; il a laissé un nom ; néanmoins, sa biographie consiste, en Artois et en Flandre, en deux dates, celle de sa naissance, celle de sa mort ; ce qui appert des quelques lignes que lui consacrait, en 1875, l'auteur d'un *Précis de l'histoire de la ville de Lens* publié dans le *Dictionnaire archéologique du Pas-de-Calais* (1).

« Louis Delaville, né en 1763 à Jouy-sous-Thelle (Oise) et mort en 1841 à Lens, ville qu'il a longtemps habitée, était un remarquable modeleur en terre cuite. Il a produit un grand nombre de statuettes, de portraits en buste et de médaillons ; il excellait surtout dans les scènes villageoises. Ses compositions favorites étaient le bon et le mauvais ménage ; elles ont eu beaucoup de vogue et sont toujours fort recherchées par les amateurs ».

A Paris, on l'a vu, on ne connaît ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort, et on ignore absolument ce qu'il advint après 1798.

Pour ces motifs, sans aucun doute, ici ou là, la biographie de Louis Delaville ne fut jamais essayée, ni son œuvre l'objet d'un travail d'ensemble. Cette double entreprise, il est vrai,

(1) *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, arrondissement de Béthune, t. II. — Sueur-Charruey, éditeur, Arras-Paris.





N° 1



N° 2



N° 3



N° 4

Phothogravure Bénessé-Crénel, à Arras

tenta, au moins, une plume. Il y a des ans et des ans, un Conseiller à la Cour de Douai, un écrivain et un amateur estimable, du nom de Cahier, recueillit des renseignements à Lens et obtint, de la famille de Delaville, peu de temps après sa mort, tous les papiers et dessins qu'il avait laissés. Depuis, rien n'a vu le jour, papiers et dessins ont disparu ainsi que leur détenteur. Ah ! s'il avait eu à sa disposition les données que nous possédons ou, plutôt, — car pas plus que les fourmis, les chercheurs ne sont prêteurs, — si nous avions entre les mains ce qu'il détenait !

Pour trouver le fil d'Ariane il suffisait, pourtant, de lire à la mairie de Lens, l'acte de mariage du vieux sculpteur, cet acte dans lequel il se pare de tous ses titres et qualités pour se hausser, pour faire son nom plus grand et plus digne d'être donné. Il suffisait d'ouvrir ensuite le *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française* pour trouver une troisième date dont l'importance n'est pas contestable. En effet, elle permet, d'une part, de localiser, si j'ose m'exprimer ainsi, de localiser une juste moitié de l'existence de Delaville, la première ; d'autre part, elle donne à la figure du modeste sculpteur une sorte de valeur historique. Il suffisait enfin de pousser la veine et de l'épuiser sous la direction de guides comme ceux que j'ai rencontrés en MM. Henry Jouin, secrétaire-général de l'Ecole des Beaux-Arts, et Louis-Noël, l'éminent statuaire, pour ajouter un trait anecdotique qui n'est peut-être pas sans saveur à l'histoire de l'Art sous la Révolution et accrocher dans son cadre l'esquisse du portrait d'un des Prix de Rome de 1798.

Comme intérêt, cadre et portrait se valent. Nous ne pouvons, néanmoins, nous appesantir sur l'un et sur l'autre également. Aussi ne retiendrons-nous de l'époque à laquelle nous devons remonter que le nom de David, membre de la Convention, avec un grand C, le père incontesté de la convention sans initiale majuscule et du poncif académique. Son enseignement retentit jusqu'aux très arrière-plans où

se profile la silhouette de Delaville et c'est le grand art qu'il institua, tout au moins sa lignée, que nous saluerons dans les compositions de notre artiste, qu'il faut appeler « classiques », faute d'un autre mot.

Après David, Boizot vient de lui-même sous notre plume. C'est dans l'atelier de ce sculpteur essentiellement divers et, ce qui nous intéresse davantage, l'un des petits-maîtres de la terre-cuite au XVIIIe siècle, que nous rencontrons Delaville pour la première fois, à Paris. Il était son élève en 1798, Millin le mentionne, et depuis longtemps sans aucun doute, lorsqu'il obtint le Grand-Prix. Le précieux *Magasin encyclopédique* ne contient aucune description ni appréciation du bas-relief couronné que nous avons vainement cherché dans les collections publiques. Peut-être ce morceau, qui ne peut pas être absolument sans mérite, existe-t-il encore ! En tous cas, un amateur ou, plutôt, un original, prétend l'avoir vu, de ses yeux vu, mais refuse d'indiquer la retraite qui le recèle.

Quoi qu'il en soit, nous connaissons le sujet du Concours, qui était d'à-propos après la campagne d'Italie. Marcellus évoque Bonaparte. L'Institut est moins actuel aujourd'hui ; il est vrai que l'actualité est moins héroïque.

Les lauréats de l'an VII furent proclamés le 15 vendémiaire de la même année ; le *Magasin encyclopédique* de Millin nous l'apprend encore et nous donne le compte-rendu de la Séance publique de l'Institut national.

« Le citoyen Jussieu, lit-on au tome 21, page 540, a prononcé un discours analogue à celui qu'il a prononcé au couronnement des artistes qui, au jugement de l'Institut, ont remporté les prix de peinture, sculpture et architecture au concours de l'an VI. L'orateur y a tracé rapidement et l'influence des Arts sur la gloire d'une nation et les progrès que les arts eux-mêmes ne manqueront pas de faire dans une nation qui sait apprécier le mérite de ses artistes. A la suite du discours, les élèves, présentés par leurs maîtres, ont

reçu du Président une couronne et l'accolade fraternelle dans l'ordre qui suit :

« *Peinture*, Harriet, Leroy ;

» *Sculpture*, de Laville.

» Le Président a ensuite annoncé que les élèves qui ont remporté les grands prix seront envoyés en Italie pour y continuer les études aux frais de la République. »

En fait, depuis 1790 et pendant treize années, les grands prix n'allèrent pas en Italie. Le poste de Directeur de l'Ecole de Rome fut même supprimé de 1792 à 1795 et Suvée, le titulaire nommé par le Directoire à cette dernière date, resta jusqu'en 1803 un directeur *in partibus*. Quels évènements l'empêchaient de rejoindre son poste ? C'est de l'histoire presque d'hier et il serait superflu de la rappeler.

Le nom des artistes qui partirent avec Suvée nous a été transmis ; celui de Delaville ne s'y trouve pas. Il ne figure pas davantage dans la correspondance de Suvée ni dans ses rapports. On peut donc affirmer que Delaville se borna à toucher, pendant trois ans, la pension de 2,400 fr. En 1803, au surplus, il était déjà arrivé dans le Nord où s'écoula la seconde partie de sa vie, sa période de production et sa vieillesse.

Bien des raisons déterminèrent Delaville à se fixer en province et à Lens. Fils de cultivateurs sans fortune, il ne pouvait, bien que Prix de Rome, vivre de son ébauchoir à Paris où, depuis longtemps, les artistes et, surtout, les sculpteurs, même les plus réputés, étaient souvent sans commandes et, plus souvent encore, ne recevaient qu'en assignats le montant de leur travail.

D'autre part, Delaville avait été, à Paris, en relations avec des sculpteurs originaires de Lille, Charles Corbet, par exemple, l'auteur d'un joli buste de Bonaparte (1), Philippe Roland, le maître de David d'Angers, Henri Lortioit enfin

(1) Musée de Lille.

qui, à son retour de Paris, fit, lui aussi, de petites terres-cuites amusantes et populaires. Il avait appris d'eux qu'autour de l'Académie des Arts de leur ville natale et par ses expositions annuelles le goût s'était développé et formé un public d'amateurs et d'acheteurs.

Enfin une heureuse rencontre l'avait lié, à Paris, avec un sieur Boiron, vieux pensionné de l'Etat, dont le fils était fabricant de pannes à Lens, sur la route et à 27 kilomètres de Lille ; il était donc assuré de trouver dans le bourg, qui est devenu la plus riche des cités houillères, de la terre et des fours ; il était assuré d'y trouver bon accueil. C'est là qu'il transporta son domicile dès son départ de Paris, qui s'effectua en 1800 au plus tard, sans doute même auparavant, car son nom figure dans le catalogue d'une exposition tenue dans l'ancien Salon de l'Ecole des Arts de la ville de Lille le 25 messidor an IX de la République et « le citoyen Delaville » y est porté comme « sculpteur originaire de Lens ». En 1809, un lien indissoluble l'attacha à son nouveau clocher, car il épousa Jeanne-Marie Moreau, veuve depuis 1808 d'Alexandre Boiron, son hôte.

En Artois, le nom de Delaville est éteint, car il n'eut pas d'enfant ; mais sa mémoire est restée d'autant plus chère à ses concitoyens que, dans la descendance de sa femme, une tradition artistique s'est perpétuée. Un des arrière-petits-fils de Jeanne-Marie Moreau, qui s'appelait, lui aussi, Alexandre Boiron, élève de Jules et d'Emile Breton, était déjà un artiste original et plein de talent, un peintre remarqué, lorsque la mort l'enleva, en 1889, dans sa trentième année (1).

Nous arrivons à l'œuvre de Louis Delaville dont il serait, pour tous, amusant et, pour les curieux, très intéressant de voir la réunion dans une exposition qui n'est pas impossible. Point ne serait besoin, d'ailleurs, de vastes salles ; le sculpteur lensois n'a pas demandé à la terre-cuite tout ce qu'elle

(1) *Alexandre Boiron*, par Léonce Viltart. Préface de Jules Breton. — Sueur-Charruey, éditeur, Arras.



No 5



No 6



No 7

pouvait donner et ses statuettes n'ont guère plus de vingt à quarante centimètres de hauteur. Là revivrait tout le microcosme au milieu duquel travailla l'artiste, tout un coin de province, au commencement de ce siècle, vu par le moindre bout de la lorgnette, avec, le plus souvent, une pointe de malice. La Sagesse des nations, qui dit que le temps passé ne revient plus, aurait tort cette fois, car cette exposition serait la vivante restitution du bon vieux temps avec sa physionomie, son accoutrement et son allure. Si l'artiste n'en tirait pas un énorme profit, l'archéologue et le chroniqueur glaneraient plus d'une notule.

La place d'honneur reviendrait de droit aux personnages d'importance qui, à Lens, tenaient le haut du pavé. On y verrait le médecin assis devant le cadavre qu'il dissèque ; l'huissier, en tricorne, les poches bourrées de grimoires, à la main un sac d'écus qu'il soupèse ; un notable propriétaire en costume de chasse ; nombre de bourgeois.

Seraient ensuite alignés, comme pour une dernière parade, les types de sa soldatesque époque que Delaville a pris sur le vif, cavaliers et fantassins, grenadiers et houzards, grognards et vivandières. Ils éveillent presque tous un sourire, notamment ceux qui se livrent sous nos yeux au noble jeu de la drogue (1). Là rayonnerait aussi le Dieu des armées lui-même, *Bonaparte à Marengo*.

Il faudrait mettre encore à part les moissonneurs et moissonneuses, glaneurs et glaneuses, que Delaville a traités avec un idéalisme et une grâce qui ne lui sont pas ordinaires.

Mais le modeleur, qui fut toujours de situation modeste, prit surtout ses modèles dans le populaire, chez les gens du commun, les gens de peu et même les gens de rien. Il les a mis en scène de cent façons diverses, séparément et par groupes, voire en état d'ivresse, notamment dans deux

(1) Sorte de jeu usité parmi les soldats et dans lequel le perdant porte sur le nez un petit morceau de bois fendu dit drogue (Littré).

drôlatiques inventions, universellement connues en Artois et en Flandre sous l'appellation de « bon ménage » et de « mauvais ménage ».

Chacune de ces petites comédies comporte deux personnages isolés et qui font pendants.

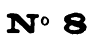
Dans le bon ménage, le mari et la femme sont assis, attitude qui caractérise l'état de bonheur parfait. Le mari fume sa pipe ; la femme puise dans une écuelle, se cale les joues ou cale celles de son poupon. Pardon de l'expression plus que triviale ; mais, pour voir combien elle est juste, il suffit de regarder la bonne femme ou son enfant. Le chien, paisiblement couché, tient compagnie à Monsieur et le chat fait *ronron* auprès de Madame.

Dans le mauvais ménage, l'homme et la femme sont debout. Ah ! Il est dans un bel état, le mari ! Les bas tire-bouchonnant sur les chaussures, les braies en désordre, déguenillé et titubant, il est ivre comme un sans-culotte, et combien heureux ! Sa joie est celle d'un ivrogne qui a bu et boira encore, car il porte verre et bouteille..... Sa femme, toutes les furies convulsent son visage. Ramassée sur elle-même et déjà penchée en avant, haut le balai, elle va fondre sur son coquin d'époux. Le chien d'un côté, le chat de l'autre, se disposent à prendre part au combat.

Pour l'élite de sa clientèle, celle des artistes et des amateurs de Lille, depuis les François Watteau jusqu'aux Lenglart, pour les Lepage et les Doncre d'Arras, avec lesquels il fut également en rapports, pour les expositions publiques et, notamment, pour celle de Douai de 1807 où il obtint une médaille d'argent, Delaville entreprenait des compositions d'un genre différent qui sont rares aujourd'hui. Il puisait dans la mythologie, les livres saints, l'histoire. C'est le *Temps* (1), Hercule sur le bûcher, Ganymède et Jupiter, Œdipe et Antigone, Bélisaire, vingt autres. Pour Mgr de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, Delaville fit deux

(1) Musée de Douai.





N° 8



N° 9





groupes uniques, croyons-nous, dans son œuvre, le *Sacrifice d'Abraham, la Samaritaine* ; pour l'église de Lens, un Christ qui s'y trouve encore.

L'auteur du *Précis de l'Histoire de Lens* que nous citions en commençant dit que Delaville fit beaucoup de portraits en buste et en médaillon ; il était bien placé pour le savoir ; nous devons donc le croire, bien que nous n'ayons rencontré que fort peu de ces effigies. Nous le regrettons d'autant plus que ces petits bustes permettent d'affirmer qu'il y avait en Delaville un artiste dont les circonstances ont entravé l'essor et qui n'a pu donner toute sa mesure. Elles sont vivantes, ces têtes sur lesquelles la main se fermerait..... Ce bon Monsieur si calme, dont la physionomie est celle d'un placide bourgeois, est le dernier descendant du peintre des élégants embarquements pour Cythère, c'est François Watteau, peintre lui-même, membre de l'Académie des Arts de Lille ; et cette dame, c'est Mme François Watteau.

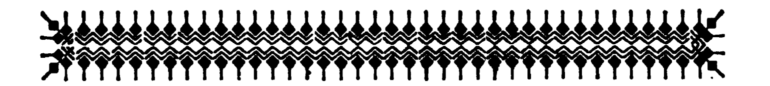
A titre documentaire, nous plaçons également sous les yeux de nos lecteurs un buste de dame fait à Arras en 1800, buste charmant et d'un bel effet décoratif ; enfin la plus grande figure de Delaville que nous ayons vue, un buste, portrait présumé de Delaville par lui-même, qui a de l'accent et de l'énergie.

Nous n'essaierons pas, en terminant, de préciser davantage la physionomie de Delaville, ne fût-ce qu'au moral. De l'ensemble de son œuvre, pourtant, on peut, sans trop de témérité, tirer des conclusions. Il apparaît gaillard et jovial, chercheur d'inventions drôles, soulignant la réalité, y ajoutant jusqu'à la caricature. Grosse gaîté d'un esprit peu cultivé, mais qui a ses qualités d'observation, de bonhomie et, parfois, de grâce.

Malgré la dureté des temps qu'il traversa, Delaville dut prendre la vie du bon côté et ne pas la trouver trop longue, car il a beaucoup travaillé. Lorsque l'âge eut alourdi sa main, il ne put se résigner encore à l'inaction et l'artiste

finit sur le rond de cuir d'un bureaucrate. En 1825, il entrait comme secrétaire à l'économat de l'hospice de Lens ; en 1837, il passait économe ; en 1840, il prenait sa retraite avec une petite pension. Il mourut le 1er janvier 1841. S'il n'y a que cinquante-sept ans qu'il a quitté ce monde, il y a juste un siècle qu'il obtint le Prix de Rome et, puisque les centenaires sont à la mode, puissent ces pages remettre en mémoire, sinon en honneur, le nom et l'œuvre du vieux sculpteur.





Mlle Marie Fresnaye

Statuaire et Céroplaste

PAR

M. Léonce VILTART, Membre résidant.

L'Etat a, l'an dernier, attribué au Musée d'Arras l'une de ses plus heureuses acquisitions au Salon de 1897, une œuvre de modelure qui sort absolument de l'ordinaire production et par son charme exquis et par la matière dans laquelle elle est réalisée. Cette œuvre est onctueuse au toucher, dans les parties minces transparente ; un coloris léger qui semble courir comme le sang sous un juvénile épiderme l'anime. Ce n'est ni un plâtre, ni un marbre, il est inutile de l'ajouter ; c'est une cire polychrome, dit le Livret du Salon.

Les amateurs qui fréquentent les salles du Palais-Saint-Vaast ont déjà pensé que nous parlions du *Sommeil de l'Enfant Jésus* par Mlle Marie Fresnaye et, en effet, notre dessein est de les entretenir de ce délicieux haut-relief ainsi que de sa curieuse génèse, de les entretenir aussi de Mlle Marie Fresnaye, une vaillante artiste et une artiste artésienne. Nous ne dévoilerons pas les secrets du métier par l'excellente raison que nous ne les connaissons pas ; ils ne doivent pas être, d'ailleurs, à la portée de tout le monde ; nous ne ferons pas davantage une biographie complète de notre compatriote. Faute de renseignements, on le pense bien.

Mlle Fresnaye n'est pas seulement modeste ; elle est cachée. Sa vie a coulé, dit-elle, comme la Canche aux pieds de la familiale demeure de Marenla. Ses jours n'ont reflété que les jeux de l'enfant, que les juvéniles rêveries, que les recherches et les travaux de l'artiste, que ses courts espoirs et ses frémissantes désespérances. Telle passe sur le clair miroir des eaux, sans y laisser de trace, la lente silhouette du travailleur des champs. Une aussi simple existence ne peut présenter le moindre intérêt et elle peut tenir en deux lignes.

Nous ne pouvons que nous incliner devant cette affirmation de Mlle Fresnaye, bien qu'au plus haut point contestable. Nous n'avons rien demandé ; on ne nous a rien dit ; mais, si la maison du sage peut n'être pas petite, elle est toujours de verre et, ce que nous avons deviné, nous le dirons brièvement. Puissions-nous ainsi satisfaire notre distinguée compatriote.

On n'a pas oublié, sans aucun doute, qu'il y avait jadis un Conseiller général du Pas-de-Calais du nom de Fresnaye-Laligant. Peu importe le canton qu'il représentait, mais ce nom sonore et facile à retenir est resté dans bien des mémoires. En ces temps déjà lointains, une fois adopté par le suffrage, on l'était pour longtemps et les hommes politiques étaient moins éphémères.

Au Conseil général et à Arras, M. Fresnaye-Laligant jouissait de toute la légitime considération qu'il méritait, comme ingénieur de l'Ecole centrale, comme industriel et comme républicain de la première heure. Soit dit sans sourire. Ces premiers ouvriers sont éminemment respectables. Ils avaient une doctrine, un dogme, une foi et ils avaient une figure.

Dans la bataille, M. Fresnaye-Laligant avait sa place marquée au premier rang et, si nous osions user vis-à-vis de lui des procédés dont il se servait à l'encontre de ses adversaires, nous le représenterions sous les traits d'un

Apache sur le sentier de guerre, le chef emplumé, brandissant un gigantesque crayon. Les hommes qui combattaient sous les drapeaux ennemis étaient faits, eux aussi, de la commune argile ; comme tels ils avaient, au physique, leurs imperfections, au moral, leurs faiblesses, que le caricaturiste fixait d'un leste trait en des pages qui ne sont pas toutes restées inédites. Excellent homme au demeurant, admirable père de famille, éducateur infatigable de ses nombreux enfants dont il dirigeait les premières études. On gâchait du papier, car on en fabriquait, et tous et toutes écrivaient, complaient, dessinaient et peignaient à l'eau, en attendant l'huile et le pastel. Il n'y a rien de changé, du reste ; tous les oiseaux ne sont pas envolés du nid et il n'y a qu'un art de plus, la sculpture. Il ne faut même pas poser en principe que Mlle Marie Fresnaye, seule, en fasse ; elle est la tête de colonne de l'atelier, c'est le seul point hors de conteste.

Du crayon à la terre, du dessin au modelage, il y a un abîme que nous franchirons d'un pas, car il est bien entendu que ce n'est pas la biographie de Mlle Fresnaye que nous racontons, c'est un conte de fées.

Donc, un jour, M. Fresnaye-Laligant apprit qu'il y avait dans ses environs, sinon dans son village, un ancien mobilisé ou un mobilisé (ceci se passait peut-être en 1871), qui faisait des portraits en médaillon. Curieux de le voir opérer, il le manda et lui fit faire son portrait. Le lendemain, le modèle lui-même, du bout du pouce, taquinait la terre ; le surlendemain, toute la famille imitait son chef et rivalisait d'adresse avec lui. Courte lutte bientôt circonscrite entre le père et une de ses plus jeunes filles. La gamine avait le don. Sous ses petits doigts la terre se transformait, prenait corps, vivait. Elle s'aménagea un atelier, des années et des années travailla, et enfin elle déclara fort respectueusement aux auteurs de ses jours qu'elle pensait avoir trouvé sa voie et qu'elle désirait être statuaire ; qu'elle demandait,

en conséquence, à entrer dans l'atelier d'un maître à Paris.

La statuaire et la Capitale ne furent jamais pour tenter un père ni une mère ; mais les enfants ont toujours les parents qu'ils méritent et la jeune fille obtint cette réponse : « Envoie au prochain Salon et, si tu es admise, tes vœux seront exaucés ».

Conclusion. Le livret du Salon de 1874 contenait cette double mention :

« Mlle Marie Fresnaye, née à Marenla (Pas-de-Calais).
» Portrait de Mlle A. F., médaillon, plâtre.
» *Le Sommeil*, buste haut-relief, plâtre ».

Pourquoi le nom du maître tant désiré n'apparaît-il pas encore au catalogue du Salon de 1875 où Mlle Fresnaye expose un médaillon qu'elle qualifie, sans broncher, de bicéphale ? Mais, en 1877, elle est élève de Maindron et, après avoir, à diverses reprises, de 1881 à 1889, suivi les cours de l'atelier Julian, elle devient élève de Chapu. Elle seule, d'ailleurs, sait ce qu'elle doit à ces deux éminents statuaires. Son œuvre est originale et personnelle ; et, après quelques tâtonnements, *le Petit Voleur* dont le plâtre est au Musée d'Arras, *une République présidant à l'instruction de ses Enfants*, *une Captive* et *un Charmeur*, l'inspiration trouve son thème favori, son *leit motiv*, qu'elle développe et modèle de vingt façons diverses. L'ébauchoir qui lui obéit édifie, pièce à pièce, le poème des eaux familières qui ont reflété les jeux de l'enfant, « les juvéniles rêveries, les recherches, les travaux de l'artiste, ses courts espoirs, ses frémissantes désespérances. » Si puissants sont les liens qui nous rattachent au pays natal ; si nombreux les chemins qui nous y ramènent ; et l'œuvre de la statuaire est presque tout entière dans ces compositions pleines de charme et d'un bel arrangement, qui s'appellent *Petites Sources*, *la Rivièrette*, *Naïade*, *le Ruisseau*, *Source et Ruisseau*, *Fleur d'eau*.

En même temps, Mlle Fresnaye expose des figures intéressantes comme des tableaux de genre, telles que *Rêverie*,

qui obtint une mention honorable au salon de 1884, *Faune*, *la Fillette aux oies*, *Gardeuse de dindons*, *le Billet doux*, *le Sommeil de l'Enfant Jésus*... Nous en omettons, car Mlle Fresnaye n'expose pas depuis peu de temps. Longues années qui ne furent pas sans honneur. Tels et tels envois au Salon furent remarqués par les artistes ; tel autre, acquis par un amateur pour être réalisé en argent, et nous ne pouvons passer sous silence cette ballerine, être superbe de grâce et de force, créature d'harmonie, qui, renversée dans un fauteuil, lit *le billet doux*. Pourtant, l'auteur de tant de jolies choses ne franchit pas le Rubicon du succès, et ce, par suite de circonstances qui ne sont pas toutes indépendantes de sa volonté.

Sauf de rares exceptions et pour des productions sans importance, Mlle Fresnaye n'a exposé que des plâtres, c'est-à-dire plus que des maquettes, moins que des œuvres définitives.

Le plâtre sert au sculpteur, dit un excellent écrivain d'art, mais il est comme l'argile une matière de transition. Toute figure en plâtre suppose un modèle qui l'a précédée, une œuvre qui la suivra.

Une œuvre, bronze ou marbre, peut-on ajouter.

En fait, les sculpteurs n'envoient de plâtres au Salon que pour faire acte de présence ou pour appeler d'ores et déjà l'attention sur leurs projets. D'autre part, le jury peut bien encourager par une mention honorable l'auteur d'un beau plâtre, mais il ne le médaille pas. Aussi Mlle Fresnaye fut-elle engagée à plusieurs reprises à donner une forme définitive à telle ou telle de ses œuvres ; une médaille lui fut formellement assurée. Elle n'a cependant jamais pu s'y résoudre pour des motifs, bien puissants sans aucun doute, que nous ignorons.

Notre compatriote, bien que classée parmi les artistes d'un réel talent, marquait le pas et semblait arrêtée par un insurmontable obstacle lorsqu'elle ajouta une corde à sa lyre et se lança dans une voie nouvelle.

Le Sommeil de l'Enfant Jésus est, nous le savons, une cire polychrome ; il mesure 1m20 de large sur 0m75 de haut. *Le Ruisseau*, exposé cette année, a plus d'importance encore. Il n'est rien moins que certain que la cire ait déja été employée pour des œuvres d'aussi grandes dimensions, bien que la matière et son usage en sculpture ne datent pas d'hier.

Il y avait à Athènes des Κηροπλασται ou modeleurs en cire. A Rome, on modelait en cire l'image des ancêtres et, ajoute l'écrivain à qui nous empruntons le renseignement, les patriciens gardaient avec orgueil dans l'*atrium*, en compagnie des dieux lares, les portraits de leurs aïeux. Pline va jusqu'à dire à propos de ces trophées qu'ils étaient, aux yeux de tous, tellement sacrés qu'un nouveau propriétaire n'avait pas le droit de les enlever.

Ce qui, entre parenthèses, devait être d'une commodité extrême pour les affranchis, allégés ainsi du souci de se constituer une galerie d'ancêtres.

A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, l'habitude de modeler en cire était répandue dans toute l'Italie et, de cette époque, date, croit-on, la tête de cire du Musée de Lille, généralement attribuée à un élève du Vinci.

Il n'y a qu'une tête de cire, mais d'autres spécimens de la céroplastie italienne, beaucoup moins intéressants, il est vrai, sont venus jusqu'à nous sous la forme de petits médaillons qu'on peut voir, en France, au musée de Cluny, au musée Carnavalet et au Louvre ; à l'étranger, au musée de Breslau.

De la péninsule passa, d'ailleurs, en France, avec quelques Italiens, cet art de portraicture qui n'avait que le tort de n'être pas à la portée de toutes les bourses. Le jeune Louis XIII, par exemple, possédait le médaillon de son auguste père et celui de la reine, sa mère. Lui-même fut portraicturé à plusieurs reprises par deux sculpteurs appelés, le premier, Francino, et le second, Jehan Paolo.

Il y eut aussi des modeleurs français. En 1610, au lende-

main de l'attentat de Ravaillac, trois sculpteurs, Dupré, Grenoble et Baudin firent, chacun, une effigie en cire de Henri IV. L'œuvre de Grenoble a disparu ; celle de Dupré est au musée de Chantilly ; celle de Baudin vient d'être donnée au musée Carnavalet. Cette dernière fut, dit-on, exposée au Louvre après la mort du roi.

Plus tard, en septembre 1699, à la première exposition de peinture et de sculpture faite par l'Académie dans la grande galerie du Louvre, un médaillon en cire coloriée, grandeur nature, avec cheveux véritables sur la tête, une cravate en dentelles et un costume en étoffe de soie, fit échec aux plus beaux marbres de Girardon et de Coycevox. Il est vrai que c'était le portrait de Louis XIV par Antoine Benoist, dont une œuvre du même genre se trouve au château de Versailles, dans la chambre du roi.

C'est précisément un médaillon en cire de Louis XIV, mais pas celui de l'exposition de 1699 ; il est de 1706 et représente le monarque dans sa soixante-huitième année.

Mieux que dans les marbres et les toiles, le Louis XIV des dernières années revit dans la cire extraordinaire d'Antoine Benoist, dit une excellente étude de M. André Pératé. C'est en 1706 ; il a soixante-huit ans. Et ce profil est vivant à tel point qu'on a l'impression de la chair jaune, exsangue, la moustache et la barbe rasées laissant leur trace, le nez à l'aile teintée de rouge, les lèvres pâles, l'inférieure avançant, l'œil d'émail à prunelle gris verdâtre, luisant sous la peau plissée des paupières où sont plantés des cils. Les sourcils sont peints. Une perruque de cheveux gris (ne fut-elle pas réellement portée ?), un col de dentelle et un ruban de soie bleue se détachent sur un pan de velours rouge.

Benoist fit onze fois en cire et en peinture le portrait de Louis XIV, cinq fois celui de son fils, plusieurs fois celui de ses petits-fils ; il prit ses modèles à la Cour et à la ville et, le premier, eut l'idée d'exhiber des figures de cire.

Benoist s'enrichit, dit La Bruyère, à montrer dans un cercle des marionnettes. Le mot est dur, mais d'un artiste.

Après Benoist vint, au XVIII[e] siècle, Curtius entre vingt autres et, si Londres a le musée Tussaud, nous avons le musée Grévin. Il existe également en France un certain nombre d'ateliers où la cire est employée à la confection de pièces pour les études anatomiques, notamment celui de M. le docteur Auzoud, dans le département de l'Eure.

La céroplastie artistique, celle dont le musée de Lille possède le seul chef-d'œuvre connu, est, on vient de le voir, délaissée depuis plusieurs siècles. Les procédés ne sont pas perdus, car on a souvent fait des copies de la tête de cire. Alexandre Dumas fils en possédait une, d'un sculpteur nommé Henri Cros, dont il faisait le plus grand cas.

« Cette tête est divine, écrivait-il à un ami. Cros l'a copiée avec amour. Elle est le grand tout en un petit volume, car son expression donne l'image de la vie, et la matière dont elle est faite donne l'image de la mort ».

Un de nos concitoyens possède également une copie de la tête de cire qui n'est pas sans mérite.

Henri Cros et un autre sculpteur, nommé Ringel, ont dans ces dernières années, fait en cire des œuvres originales ; ils peuvent prétendre au titre de céroplaste qui convient aussi à merveille à M[lle] Marie Fresnaye, à moins qu'au rebours des femmes savantes elle n'ait l'horreur du grec. Elle modèle, en effet, la cire avec passion, la passion d'un néophyte, oserais-je presque ajouter, car *Source et ruisseau*, la première cire polychrome qu'elle ait envoyée au Salon, ne date que de 1896. A coup sûr ce n'était pas un coup d'essai et ce relief était le résultat de longues et patientes recherches, la solution longuement étudiée du problème.

De la cire on en trouve partout et même chez le marchand de Marenla, le fournisseur habituel de M[lle] Fresnaye ; mais comment lui faire prendre forme et couleur ? Aucun traité, aucun maître à consulter. Un seul modèle et qu'on

ne peut voir qu'à travers une vitrine. L'entreprise n'était pas banale et méritait de réussir ; elle réussit. On saura peut-être un jour au prix de quels labeurs, si Mlle Fresnaye tient son journal, ce dont nous la croyons fort capable. Dès maintenant, néanmoins, on peut dire quelle somme énorme de travail et de travail exclusivement personnel coûte une œuvre comme *Source et ruisseau* ou le *Sommeil de l'enfant Jésus*.

Les statuaires se donnent volontiers comme les forts, les athlètes, les hercules de l'art ; à les entendre, ils entassent Pélion sur Ossa. Sourions ; car, que leur œuvre doive être bronze ou marbre, dans le premier cas leur tâche est terminée, le plâtre achevé ; dans le second, elle est singulièrement avancée par les praticiens. Il n'en va pas de même pour le modeleur en cire dont, le modèle terminé, commence la besogne toute spéciale, longue et pénible. Etablissement du ou des moules, préparation de la cire, sa coloration, son application, sa mise en place qui ne peuvent être faites que dans un milieu surchauffé, une étuve ; suivent le démoulage à coups de pointe et de maillet, le raccord et la suture des différentes parties.

Au temps des corporations, l'apprenti devait, pour passer maître, exécuter son chef d'œuvre ; Mlle Fresnaye a conquis la maîtrise et son chef-d'œuvre est, il nous semble bien, un buste de jeune fille qu'elle exposait en 1897, au Salon des Dames artistes, sous le titre de *Rosière* (1).

Le marbre serait splendide ; la cire est moins sévère et, très habilement polychromée, donne l'image de la vie.

Mlle Fresnaye exécute aussi des œuvrettes, figurines de salon et d'étagère que nous avons à peine entrevues, ainsi que des portraits-médaillons dont on dit le plus grand bien.

Le Pas-de-Calais doit donc s'enorgueillir de compter, à côté de sculpteurs comme Engrand, Lormier et Louis-Noël, une artiste si rare qu'elle est unique.

(1) Ce buste figurait également au Salon de 1899.

Les amateurs arrageois, particulièrement, se réjouissent de posséder dans leur musée *le Sommeil de l'enfant Jésus* ; mais leur bonheur serait complet si Mlle Fresnaye honorait de son concours la Société artistique qui a son siège au Palais St-Vaast et leur permettait ainsi de la suivre dans son évolution en même temps que d'enrichir leurs collections.

Quant à l'Académie qui, d'une part, apprécie tous les talents et, de l'autre, conserve toutes les traditions, même celles de la galanterie, elle ajoutera, plusieurs de nos collègues veulent bien en former le vœu avec nous, elle ajoutera, aux noms des dames, peintres ou littérateurs, qui sont déjà sa parure et sa couronne, celui de Mlle Fresnaye que nous venons d'avoir l'honneur de lui présenter.





CHANSON INÉDITE

D'UN

ROSATI D'ARRAS

Lecture faite par M. Ad. de CARDEVACQUE
dans la Séance du 16 Juin 1899.

MESSIEURS,

AYANT retrouvé dans des archives de famille des couplets inédits composés pour la Société des *Rosati* par le grand-père de Mme de Cardevacque, M. Pierre Cot, j'ai cru intéresser les membres de l'Académie en leur communiquant cette heureuse trouvaille.

Avant de vous en faire la lecture, permettez-moi de vous donner quelques détails biographiques sur cet ancien membre de la Société anacréontique d'Arras.

Pierre COT, fils d'Antoine, directeur général des subsistances militaires à Lille, naquit à Montpellier en 1750. Suivant la carrière paternelle, il fut envoyé à Arras comme préposé en chef des vivres. Marié et définitivement établi dans cette ville, il y remplit les fonctions les plus honorables. Dans la séance du 1er juillet 1789, qui fut la dernière, les Etats d'Artois lui décernèrent les plus grands éloges pour le zèle et le dévouement qu'il avait montrés à l'occasion de l'approvisionnement de la ville et de la province.

Nommé officier municipal aux élections du 1er février 1790, il devint capitaine de la garde nationale, administrateur et vice-président du Directoire du district d'Arras. Le 10 février 1793, il fut élevé au grade de directeur général des subsistances militaires du Pas-de-Calais, et envoyé le 14 juin suivant à l'armée des Ardennes comme régisseur en chef des vivres. Les nombreux services qu'il rendit en cette qualité, lui méritèrent les hautes fonctions de contrôleur-général des subsistances militaires dans les 1re et 16e divisions, fonctions délicates et recherchées qui ne se donnaient qu'à des sujets ayant fait preuve de connaissances profondes et étendues dans l'administration de la guerre (13 ventôse an V). Lors de la réorganisation du Mont-de-Piété d'Arras, le 12 brumaire an XIII, Pierre Cot, alors retiré du service, obtint la place de directeur qu'il conserva jusqu'à sa mort, 29 germinal an XIII.

Pierre Cot était excellent musicien et l'ami de Legay, auquel il avait adressé une fort jolie épitre ; mais il se défiait de ses forces, ne chantant qu'à son corps défendant et tremblait en produisant ses couplets. Cette défiance se traduit toute entière dans sa chanson de réception :

. . . .

Audaces fortuna juvat.
Et c'est pourquoi je chante,
Mes amis, direz-vous *vivat*
A ma muse naissante ?
Il faudrait à Cot
Du joyeux Carnot
Le séduisant langage :
Car pour des chansons,
Jamais de deux sons
Je n'ai fait l'assemblage (1).

(1) Cette chanson bachique a été reproduite par MM. A. Dinaux et V. Barbier dans leurs notices sur les *Rosati*.

CHANSON BACHIQUE

chantée

Sous le Berceau de la Société anacréontique des Rosati

par M. COT.

Air : *Buvons à tire Larigot.*

Je n'ai jamais chanté Bacchus :
C'est une ingratitude,
Car j'ai toujours chéri son jus
Beaucoup plus que l'étude.
Je veux par remord
Réparer mon tort ;
La chose est décidée.....
Mais, oh ! triste sort !
Mon esprit est mort ;
Ma bouteille est vidée !

Que l'on retire promptement
Cette morne carafe :
J'aimerais pour le moins autant
Voir là mon épitaphe.
Apportez du vin,
Ou, point de refrain :
Peut-on chanter sans boire ?
Comment ! en voici !
Versez ; grand merci.
Je reprends mon histoire.

Viens, riant fils de Sémélé,
Que j'aime à la folie :
Accours, auguste écervelé,
Présider notre orgie.
La rose et le thim,
Mêlés au raisin,
Formeront ta couronne :
Et sur un tonneau,
A l'abri de l'eau,
Nous te ferons un trône.

Si quelque amant a des soucis,
Qu'il prenne une bouteille :
Quels maux ne sont pas adoucis
Par ta liqueur vermeille ?
Ami, verse plein,
Verse à ton voisin :
Tarissons le Coulange,
Oublions l'amour ;
Chantons en ce jour
Le fier vainqueur du Gange.





LA BRASSERIE A ARRAS

PAR

M. Ad. de CARDEVACQUE

Membre résidant.

La bière qui me plait n'a pas un goût acide.
Sa liqueur offre à l'œil une clarté limpide.
Faite de grains bien mûrs, meilleurs en vieillissant,
Elle ne charge pas l'estomac faiblissant;
Elle épaissit l'humeur, dans les veines serpente,
Et coule en ruisseaux, nourrit la chair, augmente
La force et l'embonpoint.....

(Traduction de l'école de Salerne,
Charles MEAUX-SAINT-MARC.)

L'AVERSION pour l'eau pure, en tant que boisson, est généralement une répulsion instinctive chez l'homme. Dès les temps les plus reculés, il éprouva le besoin d'y substituer un breuvage plus attrayant. Au dire de nos amateurs de science préhistorique, on a trouvé des provisions de graines de framboise et de mûre, indiquant que ces fruits auraient été entassés dans des récipients, dans le but de les faire fermenter et produire une boisson alcoolique.

Plus tard, d'après Hérodote et Diodore de Sicile, les graines farineuses servirent au même usage. Selon Pline et César, il en était de même dans la Germanie et la Gaule-Belgique.

La plupart de ceux qui boivent journellement de la bière,

en ignorent l'origine : nous essaierons de la leur faire connaître.

***

L'origine de la *cervoise* est vieille comme le monde. Selon plusieurs auteurs, l'invention de la bière remonterait à Osiris, vingt siècles environ avant l'ère chrétienne, et, à toutes les époques, elle aurait été en usage chez les Hébreux.

D'après la mythologie des Grecs et des Romains, la déesse Cérès, en voyage sur la terre, aurait enseigné aux habitants la fabrication d'une boisson composée de farine, d'eau et d'herbes. Plus tard cette boisson fut communiquée par la colonie Phocéenne de Marseille aux Gaulois, qui l'appelaient *Zythus*, comme les Egyptiens, selon Diodore de Sicile, et *Cerevisia*, selon Pline. Nous pensons que la boisson à laquelle ces savants font allusion, était une simple infusion d'orge.

Pline l'Ancien, Théophraste et Tacite nous apprennent qu'elle était depuis longtemps connue des peuples du Nord, habitant sous un climat où la vigne n'est pas cultivée. Diodore de Sicile compare au vin, *pour la force et le goût*, la bière fabriquée en Egypte et appelée *vin d'orge* par Hérodote. Pline donne le nom de *brace*, en latin *brasium*, *braseum*, *bracium*, orge trempée dans l'eau, à la graine dont on se servait pour la faire. Cette expression s'est conservée chez nous et a donné naissance aux mots *brasseur, brasser*, *brasserie*, *brassin*.

Les populations germaniques, dont les invasions successives ont laissé dans la région des Flandres des traces si profondes et invétérées, y importèrent l'usage de leur boisson favorite.

***

La véritable histoire de *la Cervoise* ne commence que vers le XIe siècle, à l'époque où on introduisit le houblon dans sa fabrication et lorsque CAMBRINUS inventa, dit-on, le *mal-*

tage, opération par laquelle on fait subir à l'orge la germination et la dessication avant d'être employée au brassage.

D'après d'anciens comptes et mémoires provenant des corporations flamandes, CAMBRINUS, ou GAMBRINUS, roi de Flandre et de Brabant, aurait été l'inventeur de la bière fabriquée rationnellement avec du malt et du houblon, et comme tel, aurait été plus tard mis au nombre des saints de la Belgique. Il est représenté assis sur un tonneau, la main gauche s'appuyant sur un sceptre et la droite tenant un verre de bière à la mousse crémeuse. CAMBRINUS, couvert d'un manteau de pourpre doublé d'hermine, domine le char des brasseurs de Bruxelles, que l'on fait sortir dans les grandes cérémonies. De leur côté, les Allemands revendiquent CAMBRINUS, et son image décore la plupart des tavernes prussiennes.

Certains auteurs font naître CAMBRINUS à Cambrai. Moréri, dans son dictionnaire, dit qu'il exista un certain *Gambrinus*, roi fabuleux de Cambrai, qui aurait été le fondateur de cette ville, sans autre qualification. Or, il n'y a là rien de commun avec le prétendu inventeur de la bière.

D'autres font dériver le nom CAMBRINUS de *Cambage*, le plus ancien droit sur la cervoise qui nous vienne de la Flandre et qui était perçu sur les fabricants, à raison de quatre pots par brassin. En ce temps-là, le brasseur était désigné sous le nom de *Cambarius*. Voici, selon nous, la véritable étymologie du mot CAMBRINUS :

Kam, Kamme (archaïque), est le mot signifiant *Brouwerie*, brasserie. En teuton (1), *Kammer* signifie *Brouwer*, brasseur ; *Kammerstraete*, *Brouwerstraete*, la rue des brasseurs. *Kamstoke*, bâton à bière, est le strident qui sert au brasseur pour remuer l'orge dans la cuve. Il est évident que le *Camba* de basse latinité est la traduction de *Kam*, le *b* naissant naturellement sur les lèvres dans la prononciation de l'*m*.

(1) Cornelius Kilianus, ou Kilan, *Etymologicum teutonicum*.

Camba est la brasserie, *Cambrinus*, latinisation de *Kammer* est le brasseur (1).

L'image de Cambrinus ne fit son apparition dans nos contrées qu'en 1830. De nos jours, on fête St-Arnould comme patron des brasseurs.

On a chanté le vin,
On a chanté l'amour, } *bis.*
Mais il faut en ce jour
Que St-Arnould ait son tour.
Chantons, chantons le houblon,
Amis, au tonneau. } *bis.*

Il est fait mention dans le compte des dépenses d'un banquet donné à Arras, le 4 juin 1328, à l'occasion de la fête de l'évêque Thierry de Hérisson, favori de la comtesse Mahaut, « du pain et goudale que li varlet burent, XL sols (2). » Cette bière, distincte de la cervoise et que l'on nommait *goudale*, figure dans les plus anciens titres conservés aux archives municipales d'Arras ; elle tirait son nom de l'anglais, *god ale*, bonne bière, bière douce, fort estimée en Angleterre. Il ne nous reste de l'ancienne *goudale*, que les expressions *godaille* et *godailler* attribuées aux débauches fréquentes des gens qui se réunissent uniquement pour boire.

On vendait aussi une bière importée d'Allemagne et appelée *bricsmart*, sans doute parce qu'elle venait de Brême. C'était une bière de luxe qui n'était pas taxée.

Sous Charles VI et Charles VII, la fabrication de la bière prit une grande activité, sans doute à cause de la présence des Anglais et des Flamands dans le pays. On a remarqué du reste qu'en temps de guerre, le commerce de vins dimi-

(1) Communication de M. Ricouart, membre de l'Académie d'Arras.

(2) J. M. Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais, *Bulletin de la Commission départementale des Monuments historiques.*

nuait beaucoup et la fabrication de la bière augmentait en proportion.

Les bourgeois d'Arras furent toujours amateurs de bonne bière. Nous avons pu constater par des documents précis que non seulement la fabrication de cette boisson était réglementée dans les grands centres de Flandre et d'Artois, mais encore que le droit dont elle était frappée, constituait une des principales ressources du revenu de la ville (1). Le Magistrat d'Arras surveillait avec le plus grand soin la fabrication et la vente de la bière. Des lettres du 19 mars 1355 autorisent les *cambiers* ou brasseurs à élire un mayeur et des échevins qui devaient prêter serment devant lui, « *promettant de se bien et loyalement conduire et de mettre à chaque tonne au moins quatre livres de houblon.* » Nous ne sommes pas bien sûrs que ce serment soit encore exigé de nos jours.

Le règlement du 6 septembre 1394 (2), concernant les brasseurs, contient de longs et intéressants détails sur la fabrication de la *gowdale* et de la bière ; le nombre de brassins pouvait être de deux par semaine : la quantité d'eau et

(1) Reconnaissance par l'échevinage de la permission à lui donnée par St-Vaast d'étendre aux pouvoirs de l'abbaye l'impôt octroyé par le comte d'Artois « à prendre et lever sur les breuvages de Goudalles et de tatebans en ladite ville et eschevinage, c'est assavoir sur cascun lot de tatebant vendre a brocque ung denier et sur cascun lot de goudalle une poitevine et sur cascun tonnelet ou tatebant porté ou mené hors de la dicte ville 2 s. par. et de cascun tonnelet vendu en gros en ladite ville et non porté hors d'icelle 12 d. a coure ce par certain temps » ; l'échevinage accorde en retour à l'abbaye que cette imposition prise sur ses terres sera employée à la fortification et que pendant le temps qu'elle sera levée il ne pourra demander aux religieux « de faire aulcune ayde ou contribution aux frais et missions qui sont fait ou se feront pour le repoirement ou fortiffication de ladicte ville et de la fortreche d'icelle » ; novembre 1383 (f° 293 v°).

(2) Voir Appendice, I.

de grain qu'on devait employer, était déterminée, ainsi que le mode de surveillance du préposé et le respect qui lui était dû.

La plus grande brasserie d'Arras au moyen-âge était celle de l'Abbaye de St-Vaast (1).

La veille de la Toussaint 1408, le corps échevinal donna aux gowdaliers l'autorisation de « vendre gowdale, trois mailles jusqu'à ordre contraire (2) ».

Une taxe officielle du 31 juillet 1417 prescrivit de vendre le lot de cervoise IV deniers et une ordonnance du duc de Bourgogne, en date du même jour, enjoignit aux brasseurs de « *fabriquer de bonne marchandise et de ne brasser qu'aux jours déclarés, sous peine d'une amende de* LX *sols* (3) ».

La cherté des grains provoqua une ordonnance municipale du 15 novembre 1420, autorisant les eswars de la brasserie à se relâcher un peu de leur sévérité dans l'examen de l'emploi des grains destinés à la brasserie (4) ; cette ordonnance fut retirée en 1439, par suite de la baisse survenue depuis (5).

En 1434, deux échevins d'Arras furent envoyés à Lille, Douai, Tournai, Aire et Saint-Omer pour étudier les règlements concernant les corporations des brasseurs de ces différentes localités.

Un règlement de police du 26 octobre 1461 (6) défendit formellement aux brasseurs de faire sortir de leurs établis-

(1) Lettre de non préjudice donnée par l'échevinage d'Arras à l'abbaye de St-Vaast au sujet de la permission accordée par elle jusqu'à la Chandeleur prochaine « de faire brasser en lesdits pooirs goudalle a tel foer et a tel pois » que l'échevinage voudra mettre sur les goudalles qui seront brassées dans la ville ; octobre 1360 (f° 293).

(2) *Reg. mém.*, 1405-1412.

(3) Voir Appendice, II.

(4) Voir Appendice, III.

(5) Voir Appendice, IV.

(6) Voir Appendice, V.

sements le moindre tonneau sans qu'il eût été vérifié. Ils ne pouvaient transporter leur bière que pendant le jour, avec l'autorisation des fermiers de la cervoise et un congé en règle accordé par eux. Ces derniers avaient le droit de pénétrer dans les brasseries, à toute heure du jour et de la nuit.

Arras ne resta pas en arrière des villes voisines. En 1508, on y comptait un certain nombre de brasseries. A chacune d'elles était annexée une salle dans laquelle on débitait la cervoise et la goudale. Des bourgeois et des négociants s'y réunissaient pour y causer d'affaires, fumer et boire. Ce fut *la Cambe* qui fut le point de départ du cercle. Elle prit une si grande extension qu'elle imposa son nom aux brasseurs eux-mêmes. Pendant longtemps la corporation *des cambiers* joua un rôle important dans les annales intimes de notre ville.

Les brasseurs établis dans le ressort de l'échevinage étaient soumis à l'impôt de la maltote comme les autres bourgeois. L'échevinage taxait les diverses qualités de bière suivant le prix de revient et la valeur du houblon et du grain employés. Ils étaient obligés de payer 4 deniers par mencaud de grain et devaient présenter aux commis préposés à cet effet un échantillon de chaque brassin d'après lequel on fixait le prix de vente, décision qui devait être exécutée à la lettre. Au XVe siècle, la bière valait 4 deniers le lot et la gowdale 7 deniers.

Aucune brasserie ne pouvait être établie dans les caves. Le 12 décembre 1564, un édit de Philippe II défendit à toute personne « *d'ériger et bâtir des brasseries dans les faubourgs, à une demi-lieue à la ronde de la ville, avec ordre de fermer celles qui existaient depuis vingt ans.* »

Une assemblée de la bourgeoisie d'Arras ayant décidé l'augmentation du droit sur la bière, plusieurs brasseurs refusèrent de se soumettre à cette décision. Le Magistrat, informé de cette contravention et des infractions et fraudes nombreuses que commettaient chaque jour les goudaliers

au détriment du trésor royal et des finances de la ville, leur fit défense « *de brasser et de se servir de leurs vaisseaux, ustensiles, provisions de bois et de grains* » et pourvurent d'autres brasseurs dans leurs fabriques (1). Quelques-uns abandonnèrent leur industrie et les échevins acceptèrent leur démission. Puis de nouveaux offices de brasseur furent créés en vertu d'un édit du mois de mai 1693. Il leur fut défendu de débiter leur bière, et un nouveau règlement de juin 1694 établit des *gardes gourmeurs de bière*, qui furent réunis au corps des brasseurs au mois d'août 1761.

Quoique l'on fît alors de bonne bière en Artois et notamment à Aire, nos brasseurs n'étaient pas encore parvenus à fabriquer des bières de conserve et exportables. *Le Patriote artésien* (2) indique un procédé qui devait permettre de lutter avec l'Angleterre et la Belgique pour la fabrication des bières fortes et de durée telles que le *porteer,* l'*ale*, le *stout*, le *lambic* et le *faro*.

Les comptes présentés au Magistrat de 1614 à 1616, nous fournissent les noms des brasseurs d'Arras à cette époque (3).

Nous citerons :

Nicolas Payen, brasserie des grandes Rosettes, au coin de la rue de l'Hôpital des Drapiers, 1594, 3,807 tonneaux ;

Charles Douai, brasserie du Domont, 7,180 tonneaux ;

Hubert Deladerrière, brasserie de la Grande-Maison, 558 tonneaux ;

Pierre Paris Lejosne, 1,242 tonneaux ;

Jehan Haudouart, brasserie de Menin, rue de l'Abbaye, 932 tonneaux ;

Adrien Delebourse, 2,085 tonneaux ;

Jacques Leclercq, brasserie des Erminets, 1,427 tonneaux;

(1) P. Ignace, *Supplément aux Mémoires*, page 178.

(2) *Le Patriote Artésien*, pages 252, 253.

(3) Voir Appendice, VI.

Ogier Haudouart, brasserie de la Quevrelte, en Cité, 1,784 tonneaux ;

Nicolas Lebrun, brasserie du Trébu, 925 tonneaux :

N., brasserie des Trois-Filloires, 1,773 tonneaux ;

Jacque Deladerrière, brasserie de l'Ange, en Cité, 254 tonneaux ;

Bonnel Gottran, brasserie au faubourg Méaulens.

Le 10 juillet 1626, le gouverneur et le corps échevinal, voulant mettre un frein aux fraudes considérables commises dans la fabrication de la bière et le paiement de l'impôt, ordonnèrent aux hôteliers, taverniers, et cabaretiers, de démolir les chaudières et de faire disparaître tous les ustensiles de brasserie qu'ils pourraient avoir chez eux, sous peine de confiscation et de 10 florins d'amende (1).

Une ordonnance du Magistrat du 28 décembre 1643, autorisa, sous forme de tolérance, tous les habitants à fabriquer de la bière, soit pour leur usage, soit pour la vendre au pot et au lot, mais jamais par tonneau, demi tonneau et quart de tonneau, sous peine de 30 livres d'amende (2). Chaque tonne comprenait 50 lots : toutefois, comme les fûts ne représentaient pas une capacité rigoureusement égale, les brasseurs étaient autorisés à livrer à leurs clients des tonneaux contenant de 48 à 52 lots.

Un règlement fut rédigé en chambre échevinale, le 25 juin 1742, « *pour empêcher que les gros brasseurs et cabaretiers ne puissent frauder les impôts par fausses déclarations, en mêlant la nouvelle bière avec la vieille* ». Il fut approuvé le même jour par l'intendant Chauvelin (3).

Voici une autre liste des brasseurs d'Arras au XVIII[e] siècle dont les noms figurent soit dans les rentiers de l'Abbaye de St-Vaast, soit dans les dénombrements de la ville, soit enfin

(1) Voir Appendice, VII.

(2) Voir Appendice, VIII.

(3) *Inventaire des Archives départementales*, p. 233.

dans les livres des comptes de recette et les règlements de police conservés aux archives de la mairie :

Brasserie de l'Etoile, 1615, rue Méaulens ;

Brasserie des Agaches, Nicolas Cappy, 1716 ; Deliège, 1776 ;

Dugaughier, brasseur, rue des Galletoires ;

Develle Loüis, cabaretier-brasseur, rue Méaulens ;

Lambert Pierre, Pierre de Paris, Jean Gayet ;

Jouy Philippe-Modeste-Joseph, brasseur en gros, rue des Bouchers ;

Brasserie des Jésuites ;

Brasserie de Saint-Vaast ;

Brasserie des Dames de la Paix ;

Brasserie de Sainte-Barbe ;

Brasserie de Saint-Jean, près du couvent des Carmes, rue Saint-Jean-Ronville ;

Brasserie des Archers ;

Brasserie de l'Espagne, rue du Puits-Saint-Josse ;

Brasserie de la Dure-Tête, rue du Noble ;

Brasserie de la Tête-d'Or ;

Brasserie de Saint-Laurent, rue Méaulens ;

Brasserie du Blanc-Pignon, rue aux Ours ;

Brasserie des Trois-Rois, Entre-Deux-Places ;

Gogedez, brasseur en Cité ;

Vve Lenglet, brasserie rue d'Amiens ;

Vve Mercier, brasserie rue de Baudimont ;

N. Carraux, brasserie rue Ronville ;

Camus, brasserie rue des Clarisses (1).

***

(1) Les brasseurs exerçant actuellement leur industrie à Arras sont : MM. Advielle, Blondel-Dacquin, Dartois, Debailleul-Fouquart, Degouves, Desfontaine, Duquesne, Hannebicque-Lenglet, Lacheretz, Lamart-Boicervoise, Morel-Deleau, Mme Vve Henry, MM. Renard, Robert.

Il n'existe dans notre contrée qu'un certain nombre de méthodes de fabrication de la bière, qui peuvent être ramenées à trois types principaux. La méthode anglaise, la méthode belge et la méthode bavaroise. Cette dernière s'est propagée en Flandre et en Artois, mais la législation qui régit l'industrie de la brasserie, continue à maintenir la fabrication du pays au dessous de celle de nos voisins.

La bière a été classée avec raison parmi les boissons les plus nutritives. Après le vin, elle est certainement la meilleure et la plus salubre ; elle apaise la soif, rafraîchit, stimule légèrement l'estomac et facilite la digestion ; son action tonique la fait conseiller dans de nombreux cas par la Faculté.



APPENDICE

I

Coppie de l'eswart des Goudaliers.

S'ensuit ce qui est advisé pourveu et ordonné pour le bien commun et prouffict publicq et pour le boin conseil et advis de pluiseurs personnes en ce par expers et congnoissans par nous Pierre de Latre licencié en lois conseiller de mon tres grant et tres redoubté seigneur Monsieur le duc de Bourgongne conte de Flandres d'Artois et de Bourgongne et son bailli d'Arras de Bappames, d'Avesnes et d'Aubigni, Et par nous Eschevins de la ditte ville d'Arras pour au nom au droit et à le cause de le loy d'icelle ville sur le gouvernement du mestier des goudaliers brassans goudale en le dite ville d'Arras qui des ores en avant s'en entremeteront et lequel avis et ordonnance fut establi, ordonné et publié a le bretesque d'icelle ad ce que aucun dudit mestier ne puissent en ce prétendre aucune ignorance. Le sizime jour du mois de septembre l'an de grâce mil CCC IIII^{xx} et XIIII.

Que tout goudalier brassans goudale brassent et fachent leur goudale diaue et de grain sans y mettre quelque autre mixtion et que le grain soit bon loial et marchant et qui fera le contraire il encourra en amende de v s. parisis au prouffict de l'eswart dudit mestier.

Item pour l'entretenement dudit mestier est ordonné que les dis goudaliers brassans goudale ne pouront brasser goudale que deux fois le sepmaine, et qui fera le contraire il encourra pour cascune fois que ce il fera en amende de v s. parisis au prouffict dudit eswart.

Item et seront tenus de a-chascune feste de la nativité Saint-Jehan Baptiste eulx mettre ensamble, et adont esliront

et prenderont tels jours pour brasser et avoir goudale dont pour jetter los ils serront dacord et durant dun jour Saint-Jehan Baptiste jusques à lautre ne porront prendre aucuns jours et sils font le contraire ils encourront pour chacune fois en amende de LX s. parisis, moittié à le ville et l'autre moittié audit eswart.

Item que les dits goudaliers seront tenus de vendre leur brassin en le journée quil aront goudalle et non en aultre jour. Et qui fera le contraire il encourra pour chacune fois que il le fera en amende de v s. parisis au pourfit dudit eswart.

Item ne porront les dis goudalliers vendre goudalle aboutiffet ne à aultre quelque personne estrangé pour mener hors de ladite ville que premiers les habitans dicelle n'en soient servis au regart dudit eswart. Et qui fera le contraire il encourra pour chacune fois que il le fera en amende de v s. au pourfit dudit eswart.

Item se par le dit eswart goudalle est trouvée telle que ne soit digne d'entrer en corps humain, quelle soit jettée hors et toute respandue et anéentie au domage du goudallier et par l'ordonnance dudit eswart.

Item que il fachent et brassent leur goudalle boinne et telle que puist passer l'eswart au pris tel que présent y est ordonné ou sera en temps advenir et sil est trouvé par ledit eswart que elle ne soit poins si souffissant que pour souffire au fuer et pris sur ce ordonné ou a ordonner le dit eswart le mettera a pris et fuer tel que il lui samblera le denrée valoir et se le goudalle depuis le dit jour et fuer mis ad ce par le voie dite le vendoit à plus hault pris et fœur il encourroit en amende de v s. parisis au pourfit dudit eswart pour tant de fois que ce il feroit.

Item que aucuns goudalliers ne autres en leurs noms ne puissent acheter ne emprunter gouys sans le congié et license dudit eswart sur l'amende de v. s. parisis au pourfit d'icellui eswart.

Item que en chacun eschevinage renouvele seront par eschevins prins resleu pour ledit eswart fera exerser et gouverner tel nombre de personnes que nous et nos successeurs eschevins y regarderons.

Item quiconques dira injure ne vilonnie ne desobeira audit eswart pour raison de leur office, il encourra en amende de LX s. parisis moittié audit eswart et l'autre moittié au pourfit de la ditte ville.

Et avons retenu et retenons nous bailli pour notre dit sergeant Monsieur le duc, et nous eschevins pour nous et nos successeurs eschevins de la dite ville à cause de le loy et juridiction povoir et auctorité de pourveoir et rémédier à toutes choses qui escherront et porront d'icelle escheoir oudit mestier pour le tamps présent et advenir selon ce quil samblera à nous et nos successeurs estre expédient pour le bien commun et pourfit publique.

(*Mémorial* de 1392 à 1397, f° 100).

II

Nous faisons le ban de par notre très grant et très redoubté seigneur monsieur le duc de Bourgongne conte de Flandre et d'Artoys, le chastellain d'Arras messieurs maieur et eschevins de le cité et les hommes de le ville que puis le jour d'uy passé en avant il ne soit brasseur ne brasseresse de cervoise, cabarez ne aultres en la ville loy et eschevinaige qui vende le lot de cervoise que IIII deniers et a l'avenant sur paine d'encourir chacun pour chacune fois en amende de LX s. a applicquer a le ville et sur estre punis a le discretion volente de monsieur le gouverneur d'Arras son lieutenant et mesdits seigneurs maieur et eschevins.

Item qu'il ne soit aucun ne aucune brasseur de goudaille qui vende goudaille que VII deniers le lot le jour duy passé sur le paine et estre pugnis comme dessus.

Item que chacun et chacune brasseur des dites cervoises

et goudaille brasse chacun jour ainsi quil ont accoustumé, faicent bonne marchandise et que tous ceulx qui delaisseront à brasser aux jours et ainsy quilz ont fait par cy devant enquerront pour chacune fois en amende de LX s. et si seront pugnis comme dessus.

Item quil ne soit aucun cabaret qui porte ne envoie pain ès tavernes tant qu'ils vendront sur paine et amende de V s. se nest que lesdits taverniers les envoient querir.

Le derrain jour de juillet 1417.

(Règlement de police de 1405 à 1495).

III

Le xv° jour de novembre, l'an mil IIII^c et vingt furent assemblez en halle, monsieur le gouverneur d'Arras, Regnault d'Ognies, son lieutenant, Jehan d'Athies, soubz lieutenant, Mahieu de Saint Amand, procureur de monsieur, Guillaume Innocent, clerc du bailly d'Arras, Lionnel de Saint Vaast, maieur, Colart Honneré, Jacques Cardon, Willelme le Fevre, Jehan Bonnier, Willelme de Lambres, Baudin Boucquet, Mahieu d'Avion, eschevins, Pierote Blaisie et furent d'acord sur le requeste baillié par les brasseurs de cervoise de ce que cy aprez sensuit et sy fu ce dit jour employer aux cervoises Jehan de Wailly, Jehan de Paris, et fu on d'acord attendu les monnoies et chiereté des grains que ad présent on dissimulera de l'eswart qu'il n'y ara point à mettre le grain en masquière et oultre que les brasseurs ne sont point tenus d'aler querre à lentonner ne déclairer leurs cervoises tant que autrement y sera pourveu, mais l'eswart porra aler veoir II fois la sepmaine ou quant ils vorrons les brasseurs et sil y a faute et quil en soit plainte procéderont selon leur maniement et pareillement aux cabarez et furent les cervoisiers mandez que pour mieux faire les ouvrages eulx pourveoir de grains. Et oultre fu dit à l'eswart quil procédoissent douchement par le manière dite tant que on leur feroit savoir et sans en riens revocquier l'eswart et sy leur

furent quitté les amendes dont il estoient exécutez par grâce.

(*Registre mémorial* de 1419 à 1425, f° 33, v°).

IV

Taxe officielle de la bière (1439).

A ce jour duy XIXe jour d'Aoust mil IIII^{c} et XXXIX par l'ordonnance de monsieur le lieutenant, messieurs maieur et eschevins eu regard à ce que les brasseurs de cervoise, cocqueplumes et briesmars avoient grain à bon pris et que ilz avoient long temps ouvré à très hault pris et à leur prouffict a esté publié à le bretesque que puis ores en avant tous les dis brasseurs faicent bonne et loyalle œuvre et le mettent à leswart quand ce sera rasis et en estat souffissant et non devant et au sourplus vendent les dis beuvraiges telz denrées à leur prouffict qui senssiévent et non plus est assavoir cervoises et cocqueplumes x s. le tonnel ou cocquet et briesmars xiiii s. sur les paines et amendes contenues es edis sur ce fais et sans en riens touchier ne diminuer les edis fais sur le fais du mestier et brasserie desdis beuvraiges et par ce estre appointié vendre en détail en ceste dite ville le lot de cervoise et cocqueplumes et y comprindans ii d., dassis v d. et le briesmars vi d.

(*Registre aux édits* de 1429, f° C).

V

Ordonnance sur les brasseurs et cervoises.

Pour renouveller et bailler en mémoire aulcuns edis appartenans sur le mestier et brasseries de cervoises et aultres boires boullis. De rechief on fait le ban de par mon très redoubté seigneur et prince, item que les articles et édictz, cy aprez déclarez soient entretenus sur les paines et par la manière qui sensuit.

Premiers qu'il ne soit nulz brasseurs que depuis ores en avant se avanche et ingére de vendre cervoises ne aultres boires boulis en sa maison à détail ne à brocque sans le congié et licence des fermiers sur l'amende de LX s.

Item que depuis ores en avant il ne soit nulz cabaretz ou revendeurs desdits boires de détail et brocque qui mettent ou fachent mettre en leurs maisons et chelliers nulz tonneaulx des dicts boires sans le congié ou licence desdits fermiers et que prèmièrement ilz ou leurs commis ne les ayent veu sur l'amende de LX s.

Item que dores en avant nulz brasseurs ne mainent brouttent a col ou aultrement ou faichent mener broutter ou porter par leurs varletz gens ou maisines cervoises ou aultres boires boulis ausdictz cabaretz et revendeurs à détail hors heure et de nuit restassent depuis heure de solleil esconsé jusques a leure de le clocque sonnant au matin pour les ouvriers sur amende tant au brasseur comme à porteur ou broutteur et aussy à ceulx à quy elle sera portée et quy le recepveront.

Item que lesdits brasseurs, revendeurs ou cabaretz et chacun deulx faichent et fachent faire par leurs varles ou maisines ouvertures de leurs maisons celliers ou huissures ausdictz fermiers ou leurs commis soit de jour ou de nuit toutesfois que iceulx fermiers ou leurs dits commis le requerront aussy bien que s'ilz avoient aveucq eulz les sergens et officiers pour ce faire, sur paine et amende a ceulx quy ce reffuseront pour chacune fois de LX s.

Item que tous brouteurs ou porteurs desdictes cervoises ou boires boulis seront tenus de dire et déclairier ausdicts fermiers ou leurs dits commis à la vente le nombre de tonneaulx desdicts boires quils aueront mene, broutte ou porte ausdictz cabaretz ou revendeurs incontinent que par lesdicts fermiers ou leurs dits commis en seront requis sur paine et amende de XX s.

Pour qu'il ne soit nulz brasseurs ou brasseresse leurs varlés ou maisines ne aultres quesconcques qui porte ou

fache porter de jour ne de nuit brezilles, cervoises ne aultres beuveraiges dont on est tenus paier acsiz hors des brasseries publicques qui ne soient mis en plaines huissures des brasseurs ou brasseresses descure le pavement ou plancquiers desdites huissures sans estre mis en lieux couvers adfin que lesdits fermiers ou lesdits commis les puissent veoir et avoir congnoissance sur amende de LX s.

Item quil ne soit nul ne nulle qui fache injures par paroles ou aultrement ausdits fermiers ne a leurs dits commis sur l'amende de LX s. estre pugnis.

Toutesvoyes nest pour l'intencion de mesdits sieurs que ceste presente ordonnance derroghe aulcunement aux aultres édictz et estatus fais sur les dits mestiers de brasserie qui demourront vaillables comme paravant.

Publié a le bretesque d'Arras le dimenche IIIe jour de décembre l'an mil IIIIc et LXIII.

(Règlement de police de 1405 à 1495, f° — (non folioté).

On vous fait assçavoir de par notre très grant prince que en enssuivant les ordonnances faites sur le fait des cervoises brassées et distribuées en ceste ville d'Arras de rechief on ordonne et deffent à tous brasseurs de cervoises et boires boullis que tous les brassins qu'ils feront devant qu'ils les vendent ne distribuent en tout ou en partie, ils les facent eswarder par les commis à l'esward ad ce ordonne sur et à paine d'amende de LX s. pour chacune fois qu'ils feront le contraire et au sourplus estre pugnis a l'ordonnance de monsieur le gouverneur d'Arras et de messieurs maieur et eschevins.

Item on ordonne et deffent à tous cabares et vendeurs cervoises à détail qu'ils ne prendent ou rechoivent desdis brasseurs aucunes cervoises que elles ne soient bonnes et souffissant. Et s'il est trouvé par leswart que feront les dis commis que les dites cervoises soient moindres et plus febles que estre ne doibvent, iceulx commis reduiront et

donneront le pris selon la valleur d'icelles cervoises. Et oultre supposé que lés dis revendeurs ayent cervoises venant d'une ou de diverses brasseries et il en y ait les aucunes bonnes et les autres non, néantmoins toutes seront mises et réduictes au pris des menries cervoises, adfin de éviter aux fraudes que commettre y porroient les dis revendeurs, et que ilz ne se furnissent que de bonne denrée et avec ce seront les dis revendeurs encheux pour chacune fois que auroient deffraudé en amande de xx s.

Sans ce toutlesfois que la présente ordonnance puis derrogher ou porter préjudice aux autres édis faits et ordonnés sur les dites cervoises.

Publié à le bretesque d'Arras le venredi xvie jour d'octobre l'an mil IIII^{c} et LXI.

(Règlements de police de 1405 à 1495).

VI

Compte et estat abrégée que faict et rend à Messeigneurs maieur et eschevins regnans et issans de la ville d'Arras, Pierre Martin commis par vos seigneuries à la collecte des deniers de la recepte de vi deniers au tonneau de toutes bières despensez en la ville d'Arras faulbours et banlieue pour ung an commenchant au premier de novembre mil six cent quatorze, finant le dernier d'octobre xvi cens quinze sur toutes personnes indifféremment et a paier par les brasseurs brassans les dites bières comme il sensuit.

Primes

Faict recepte de Nicollas Paien, brasseur de la brasserie des grandes Rosettes pour le nombre de trois mil six cent sept tonneaux trois stiers livrés hors de sa brasserie en la ditte année.

De Charles Douay, brasseur du Domont, sept mil cent quattre vingtz tonneaux ;

De Hubert de la Derière, brasseur de la Grande Maison, pour le nombre de cinq cent cincquante VIII tonneaux ;

De Pierre Paris Le Josne, pour le nombre de douze cent quarante deux tonneaux ;

De Jehan Haudouart, brasseur du Menin, pour le nombre de neuf cent trente deux tonneaux ;

De Adrien de le Bourse, pour le nombre de deux mille quattre vingt cincq tonneaux ;

De Jacques Le Clercq, brasseur des Erminetz, pour le nombre de mil quattre cent vingt sept tonneaux ;

De Ogier Haudouart, brasseur de la Quiévrette en Cité pour la bière amenée en Arras et banlieue, pour le nombre de mil sept cent quattre vingt quattre tonneaux ;

De Nicollas Le Brun, brasseur du Trebue, pour le nombre de nœuf cent vingt trois tonneaux ;

Des Trois-Filoires, pour le nombre de dix-sept cens soixante treize tonneaux ;

De Jacques de la Derière, brasseur de Lange en Cité, pour le nombre de deux cent cincquante quattre tonneaux.

(Compte du Domaine de 1615 à 1619).

VII

Ordonnance aux hostelains et taverniers.

L'on fait sçavoir par monseigneur le Gouverneur et messieurs Mayeur et Eschevins de la ville d'Arras que pour éviter aux abus quy se commectent journellement au préjudice et défraudation des droits tant des impotz et maltôtes appartenans au Roy notre sire et a ceste dite ville que l'on ordonne à tous hostelains, taverniers et cabartiers de promptement démolir les chaudières qu'ilz poeuvent avoir en leur maison et d'eulx faire quictes de tous utensilz à ce servans et en effect de ne brasser en leurs dictes maisons ny faire brasser aillieurs, à paine d'admission (*sic*) des dictes utensilz et de vingt florins d'amende pour chasque fois,

applicable ung tierch à l'accusateur et les deux aultres tierchs à la ville.

Faict en chambre le Xe de juillet 1626 ainsy signé J. le Roy.

Le XXVIIe jour d'aoust 1626 le sergeant à verge soubzsigné relatte d'avoir publié ceste à son de trompe, tant en la ville, faubourgs et banlieu. Tesmoing signé La Derrier.

Archives d'Arras, série FF. (*Registre aux règlements de police* de 1467 à 1658, f° 19).

VIII

Ordonnançe aux brasseurs, taverniers et cabaretiers.

Veue la requeste présentée par les eschevins issans et autres commis à l'Office du grand marché prétendans esclarcissement d'aulcuns articles portez dans l'édict publié le dernier de septembre dernier sur le faict des brasseurs, enssemble que fut ordonné aux hostelains, taverniers et cabartiers de se conformer aux anciens édicts d'icelle ville, tant en la livrison des fagotz et buches que pour le pris d'iceux, messieurs du Magistrat après avoir eu l'advis desditz comys et sur tout ouy le procureur, le procureur (*sic*) général de ceste dicte ville, ont ordonné et ordonnent par provision et par forme de tolérance jusques à ce qu'en soit aultrement ordonné que tous hostellains, taverniers, cabartiers et autres bourgeois, manans et habitans de ceste dicte ville pourront brasser ou faire brasser bières tant et autant de fois que bon leur semblera pour, en après, faire vente au pot et au lot ainsy quilz trouveront convenir, à charge et conditions que les dictz hostellains, taverniers et aultres ne pourront vendre bière en cercle par tonneau, demy ou quart à peine de trente livres d'amende pour chacune fois qu'ilz en auront faicts le contraire, aplicables conformément audict édict et qu'iceux et tous autres quy voudront vendre bière ainsy au pot et au lot et en détail seront tenus porter ausdictz com-

mis essay de chacun brassin quilz feront pour par eux recongnoistre sy elle est suffisante en bonté, à peine de dix livres d'amende pour chacune deffaillance. Bien entendu que les brasseurs publicqs, quy peuvent seulz vendre bière par tonneaux, demy ou quart, pourront semblablement débiter bière par pot et au lot et en détail sans contrevenir au dict édict, en faisant aussy par eux et satisfaisant audict essay et autres articles couchés audict édict touchant les dictes brasseries publicques quy demeureront en leur force et vigueur.

Et pour le regard de la vente et livrison du dict bois, mesdits sieurs ordonnent à tous hostellains, taverniers, cabartiers et tous autres débitans vin ou bière d'avoir et livrer fagotz de la largeur de sept paumes en dedans la lieure, et de six à six piets et demy de longueur qu'ils ne pourront vendre a plus hault pris que de trois solz six deniers chacun. Sy debvront avoir gloe ou bûches de trois paumes de tour et de trois pietz et demy de long qu'ilz ne pourront aussy vendre à plus hault pris que d'un solz deux deniers chacune, le tout à peine de six livres d'amende aplicables le tierch à ceste ville l'autre à l'Office du grand marché et le troizième au dénonciateur. Faict en chambre le vingt-huictiesme de décembre mil six cent quarante-trois.

(Archives d'Arras, BB, *Mémorial* de 1638 à 1649, f° 171.)





DE LA CHANDELE D'ARRAZ

*La Bibliothèque nationale possède un manuscrit français du XIII*e *siècle coté 17,229, où, sous le titre ici relevé, se trouve mêlée à diverses légendes et vies de saints une version encore inédite du miracle primordial de la confrérie des jongleurs d'Arras, y compris l'épisode d'un conflit survenu plus tard entre ceux-ci et l'aristocratie, au sujet de leurs droits et prérogatives.*

La Charte en latin, *correspondant à la première partie de ce récit, et la* Chanson de l'avènement, *qui en a versifié le tout, ont été l'une et l'autre éditées et réimprimées d'après des copies relativement modernes, dont l'incorrection manifeste ne peut que faire vivement regretter la perte des documents originaux.*

Celui que nous publions, s'il ne suffit pas à combler cette fâcheuse lacune, peut au moins servir à restituer mainte leçon fautive, en même temps qu'il apporte à la critique historique de nouveaux éléments de contrôle pour la discussion des sources et l'interprétation des faits.

Bien que son cadre s'applique à un auditoire artésien, cet instrument de propagande essentiellement locale a perdu dans la transcription la saveur caractéristique

de l'idiome d'Arras : sous la plume d'un scribe étranger, le langage devait prendre, et il a pris comme toujours, les formes grammaticales et orthographiques d'un autre dialecte, d'ailleurs très rapproché du nôtre.

La même cause a produit les anomalies de la petite miniature dont la première initiale est ornée. L'intérieur d'un E gothique majuscule nous représente la Vierge à la chandelle vêtue de pourpre et d'azur, ce qui est contraire au texte ; de plus, à l'attribut traditionnel de nos jongleurs, le violon, l'artiste a substitué un tambour.

Cette invasion des « taboureurs » dans la ménestrandie marque une période de décadence qui reporterait le manuscrit au-delà de la première moitié du XIIIe siècle, tandis que certaines particularités de style semblent lui assigner comme lieu d'origine les confins picards de la Champagne ou de l'Ile-de-France.

Au surplus l'échantillon suivant permettra d'en juger.

A. GUESNON.



En non del Pere et du Fill (1) et del Saint Esperit — Dites tuit et toutes : Amen.

A icel tans le bon evesque Lambert, qui fu li premerains evesques d'Arraz apres ce que ceste eveschie fu dessevrée de l'eveschie de Cambrai, avint par le pechié du pueple a Arraz et en la contrée qui apent en la conté d'Artois une grant pestillence (2) sor cors d'ommes et de fames menanz en bours et en viles et en chastiaux ; car li un en la bouche, li autre en l'ueill, li un el nes, li autre en l'oreille, li un el pié, li autre en la cuisse ou en la jambe et auqans es mem bres del secré leu de nature, li un devant, li autre derriere, estoient feru de cel orrible mal, dont Diex nos deffende, que on apele feu d'enfer ; et se aucuns en remenoit sains et haligres, il estet tormentez de tres grant poor que ciex max ne li avenist ou par pechié ou par achoison autre.

Par la cremor de ceste poor, une partie de la communeté del genz del païs descouverroient lor conseill a leur prestres par confession et recevoient peneance ; une autre partie qui ert (3) ferue de cel mal s'enfuioit à la mere yglise de Nostre Dame sainte Marie a Arraz en Cité, li un a pié, li autre a cheval ou a charrete ou a autre voiture. Li auqant en li tiere gisoient en sas et en estrain, et crioient trestoz à haute voiz et homes et fames : « Sire, verais Diex, merci ! Biau sire Dex, aidiex ! » Aucuns disoient : *Domine, ne in furore tuo arguas me*, le conmencement des vij siaumes. Si en i avoit el mostier Nostre Dame sainte Marie, de ces mehaigniez, .vij xx. et. iiij. par conte, qui tuit atendoient merci et l'aide Damedieu et de sa tres douce chiere mere.

(1) Le Ms. double généralement l'*l* finale mouillée : *viell*, *conseill*, *souleill*, *orgueill*, *ueill*, *filluell*, *travaill*, *je vueill*, *essill* (exilium), *eisill* (acetum).

(2) Ms. *petillence.*

(3) Ms. *est.*

A icel tens estoient dui jugleeur qui menoient en diversses contrées, quar li uns (1) menoit en Brebant et li autre a Seint Pol en Ternois ; et avoient haïne mortel li uns vers l'autre, si que, s'il se venissent a encontre, li uns oceist volentiers l'autre, car li uns avoit ocis le frere a l'autre par l'ennortement del deable.

Orre avint chose que au jugleor de Breban, si con il gisoit et dormoit en son lit, un mercredi au nuit dont le juesdi ajorna, aparut par avision la plus tres bele fame Virge pucele, toute vestue de blanc simple, qui onques fust veüe.— « Dorz tu, » fet ele, « dorz tu ? Oi (2) que ge te dirai : Lieve toi sus et si t'en va a ce seintisme leu qe l'en dit l'iglise Nostre Dame sainte Marie a Arraz, la ou tant de malades travaillent a mort, .vij ^{xx} et . iiij. Qant tu venras la, si te porvoi et esgarde leu et tens qui te loise parler a l'evesque qi Lambert a non, et si li recorde la vision qe tu voiz, et tout en ordre. Et tant i ajoste que, entor la tierce ore de la nuit qui ajornera diemenche, qui est li premiers jorz de la semeine, li couvendra cerchier l'iglise pour les malades visiter et aidier. Et quant venra entor mienuit, une fame descendra [d]el cuer que on apele chancel, vestue d'autretiex dras con je sui, et portera un cierge en sa mein, si le vos baillera.

« Vos recevroiz le cierge tot alumé del feu celestiel, et la cire remise qui sorondera de la chandoile degouteroiz en vessiaus plains d'iaue et cele eve verseroiz sor le maladie de chascun mehaingnié. Et ne doutez mie que cil et celes qui auront creance repereront en santé, et qui ne querra (3), malades il morra hastivement. Et si acompaingnerez l'evesque et tu et un tierz, celui qe tu hez de mortel anemistiez, et cil meismes iert apareilliez a Arraz avecques vos au samedi qui vient. Et quant li evesques vos aura concordez

(1) Ms. *en menoit.*
(2) Ms. *Oz.*
(3) *Sic,* forme dialectale pour *crera.*

par la grace del Seint Esperit et par biau parler de Dieu, si l'averroiz en treves et a compaingnon. »

Et quant ceste avision fu finée au jugleor en Brebant, en cele nuit meismes s'aparut Nostre Dame sainte Marie a l'autre menesterel qui menoit a Seint Pol en Ternois, tout en tel vesteure et en autretel forme et en tele semblance conme ele s'estoit mostrée au premerein ; et qan que ele avoit dit au Brebançon dist autresi mot a mot. Et quant il s'esperi et il fu esveilliez, si dist une parole : « O ! con tres bele et con seintime et conme honorable est l'avision de la demonstrance de la mere Dieu ! La moie volenté serions nos par la seue aïe concordé et apesié entre moi et mon anemi mortel, et la moie volenté seroit restabli en santé tant doulereus malade par la vertu de Dieu et de sa douce mere et par le travail de mon servise ! Mes ge me dout molt que ce que j'ai veu ne soit songes ou fantosmes ; ore atendrai (1) jusque a tierce nuit et gaiterai se ceste avision m'est avenue de par Dieu, et Diex doint que de lui me viegne ».

Il se lieve matin et s'en vet au moustier pour oïr messe et le servise Damedieu, et s'agenoille devant le crucefi et joint ses meins et lieve en haut, et prie Dieu par grant devocion que ce qu'il avoit veü en avision que Dex par sa volenté aemplisse a cort terme par lui en oeuvre.

La premiere nuit apres, cele meisme avisions est demostrée a ces meismes menesterieus, et tant i ot plus dit que, s'il ne se hastoient, de ce meismes enfermeté batu seroient. Li juglierres menanz a Seint Pol, qui avoit non Normanz, s'esveille et saut sus touz esmarriz ; si s'apareille et ceint s'espée et tint son oirre vers Arraz par un vendredi et trest à son ostel a Arraz touz lassez. Li autre menesterieus, qui en Brebant manoit et avoit non Ytiers, se haste autresi et molt plus, quar il venoit de loing, ne ne par pot venir a Arraz le vendredi au soir.

(1) Ms. *atendra*.

L'endemain au samedi, se lieve Normanz au point del jour, vait s'en a Nostre Dame en la Cité pour aconsuivir la besoingne por coi il estoit venuz. Et quant il ot (1) salué le signe de la mort Jhesu Crist et le crucefiz a genouz et il ot fet le signe de la veraie croiz, il regarda par l'yglise les doulereus malades crianz, gemissanz. Si se recorde de la menace qui en la derrienne avision li fu moustrée de la boneeürée (2) Virge, qant ele li dist : « Se tu ne te hastes, par autretel angoisse seras tu tormentez. » Il conmença a lermoier de pitié et de poor, bat son piz et rant sa coupe et dit : « Sire Diex, merci de cest pecheor ! » Puis s'en torne vers la meson l'evesque tout disant cest siaume *Deus misereatur nostri* coiement, quar il iert [un (3)] petiz letrez ; et vet tant avant qu'il trueve l'evesque gisant a oroisons en sa chapelle devant l'autel seint Sevrin.

Normant le regarde et crient que, s'il li entreront ou trespasse s'oroison, qu'il ne se corrout. Il s'aprouche petit et petit de lui a genoulz vers l'evesque. Li evesques le regarde doucement et li demande : « Que veus tu, frère ? » Normant li respont : « Biau pere, s'il vos plesoit et il me loiset, un petit de secré vos diroie moult volentiers a conseill. Li evesques l'aceine et fet seoir a ses piez, et Normant li conmence a conter conment le tierz jor devant, par nuit dont venredi ajorna, li ert apareue la beneoite Virge, qui de toutes misericordes est mere, et li avoit enjoint et conmandé qu'il venist a Arraz et parlast a l'evesque en tel maniere :

« Samedi a nuit dont diemanche ajornera, puis le primsoir, vos qui estes misires li evesques d'Arraz Lambert iroiz, vos tierz, visiter les malades qui travaillent en vostre yglise de l'engoisseus feu d'enfer ; et la glorieuse dame, quant li vendra a pleisir, vos baillera un cierge alumé, et la cire remise qui flotera desouz le feu degouteroiz en aucuns

(1) Ms. *illot.*

(2) Ms. *bone oeuuree.*

(3) Lat. *aliquantulum litteratus.*

vessiaus pleins d'iaue, avec signe de croiz, et donroiz a boivre aus malades de le eve et si en espandroiz desus les arsures et seur les plaies [des] mehaingniez ; et li malades qui n'aura creance, il morra dedens .ix. jorz. » — « Sire, qui estes evesques de la Cité d'Arraz et de quan que il i (1) apent, ge vo les cest mandement, et se vos ne le metez a euvre, ge qui suis lais hom et simples crestiens pri a Dieu qu'il neiant ne m'en demant. »

Qant Normanz ot conté sa reson, li evesques l'aresonna par tel reson et par tiex paroles : « Conment est tes nons, biaux fiulz, et dont ies tu ? Quel vie mainnes tu ? » — Normanz respont : « Sire pere, mi parrein et mes marreines, qui por moi respondirent en bautesme au prouvoire, me nonmerent Perron ; après m'apela on Normanz en sornon, et sui nez de Seint Pol en Ternois, et de juglerie me garis conme povres menesteriex. » — « Bien le croi », dist li evesques, « car tu me pes de bourdes et de contrueuves, si comme juglierres. » Normanz se part de l'evesque, honteus et abaubiz, et entre el moustier et s'asiet, et a grant pitié et a grant dolor, et molt est pooreus des granz doulors qu'il voit et qu'il ot.

Or parlerons de l'autre jugleeur de Brebant qui Ytiers avoit non. Ytiers, qui cele nuit meismes estoit herbergiez a . ij . liues pres d'Arraz, se lieve main et vient a Arraz en l'yglise Nostre Dame, si conme on sonnoit tierce, fet s'oroison, entre en la cort l'evesque, et, sanz contredit, s'en vient en la chapele la ou li evesques meismes chantoit messe de Nostre Dame ; et estut il seus lais hom entre les clers jusques a ce que la messe fu dite.

Et quant li clergiez fu issuz, Ytiers saut avant et adevancist l'evesque et li dist : « Biau sire pere, oi ce que ge, qi sui vostre fiulz en Damedieu, [vueill] vos dire. » — Li esvesques l'esgarda simplement et le trest d'une part en sa chapele secréement et li dist : « Di moi, frere, ce que tu

(1) **Ms.** ***illi.***

veuls. » — « Sire », fet il, « ge ai veüe une foiée et autre, par avision, la plus tres bele fame qui onques fust née de mere, et dist que, en cest samedi qui est hui, venisse a vos et vos anonçasse les conmandemenz, et me menaça que, se ge ne me hastoie, d'autretel mal angoisseus langui-roie ou morroie, conme li autre malade qui gisent leanz en vostre yglise. Si a conmandé que, en nuit qui vient dont diemenche ajornera, cerchiez l'iglise et visitez les malades, vos tierz, dont ge soie li uns, et li autres cil qui vos plera. Et entor (1) heure que li coc chanteront, la bele dame dont j'ai a vos parlé vos baillera un cierge alumé. La cire remise degouteroiz en eve et feroiz sus signe de croiz, et de cele eve donroiz a boivre chascun malade. Qui i crera, garis sera ; qui creance n'i aura, hastivement morra. »

« O ! » dist li evesques, « tu me deçoiz ou veus decevoir. Conment est tes noms, et don ies tu nez, et quel vie maines (2) tu ? » — « Sire », fet-il, « Itierz ai non, et en Brebant fu nez, et la sui menanz ; de chanter et de juglerie me garis ». — « Ha ! » fet li evesques, « ensemble avez parlé, tu et li autre qui primes favela a moi ! Ge ne vos puis croire ; bien voi que vos me volez essaier et engingnier ». — « Sire », dit Ytiers, « conbien a que cil parla a vos ? ». Li evesques li respont : « Uns autrestieus menesteriex con tu es est venuz a moi n'a gueres, si l'apele on Normant en sornon, et autrestiex truffes m'a conté conme tu as, dont ge ne vos puis croire ne lui ne toi ». — « O ! » dist Ytiers, se ge veoie Normant et ge en avoie ne leu ne aise, ge certes li bouteroïe m'espée par mi le ventre, quar il ocist mon frere ».

Quant li evesques oï ce, si s'apenssa, et li dist li cuers que ceste vision venoit de Dieu, par qui porroit estre la pes et l'acorde de ces .ij. anemis mortieux, et avec li respas et la santez de tant malades, et a Dieu meinte grasce rendue. Li evesques se pourpensa que bien seroit qu'il primes parlast

(1) Ms. *entre*.
(2) Ms. *nomes tu*.

de l'acorde entre les .ij. annemis et dist Ytier : « Biau douz fiulz, s'entretiens en ton cuer haïne ne rancune, tu ne puez fere oeuvre de Dieu, quar Damedieu, qui onques ne menti, dist en l'evangile : « Se tu fes t'offrande devant l'autel, et la « te recordes que tes freres a aucune corine vers toi, lesse « ileques t'offrande devant l'autel, et si t'en va einçois « racorder a ton frere, et don revenras et offerras ton don. » Tes freres est chascun crestien ; il te convient pardonner mautalant a ton frere, quar Dex dist : « Amez pes et « verité, quar ge meismes sui pes et verité. » Ainme ton annemi quar la sainte escriture dist : « Ainme ton ami en « Dieu et ton anemi por Dieu. Dex est charités et qui meint « en charité, il maint en Dieu et Dex en lui. » Nule vertuz ne nule aumosne n'est parfete sanz charité. Dont seint Polx nos dist : « Se je departoie qan qe ge auroie vaillant en « pouture de povres, et ge n'avoie charité, nule riens ne me « profiteroit. » Et Diex dist en l'evangile : « Se vos ne par- « donnez mautalant chascuns a son frere, ne ge a vos ne « ferai ja pardon. » Biaux fiulz, tu as empris a fere oeuvre de charité, et cil te vueille confermer en charité qui te fist et forma a s'ymage et a sa senblance. »

Qant Ytiers oï ces seintes paroles que li evesques li mostra, si fu con meuz en grant pitié et se lessa cheoir aus piés l'evesque et li conmença a besier et li proumet qu'il fera de la pes et de l'acorde qan que li evesques l'an loera. Li evesques fu molt liez, et esgarda entor lui et apela son chamberlanc et li conmande qu'il voist veoir par le moustier, amont et aval, se par aventure troverroit l'ome qui devant avoit a lui parlé ; et por ce encore qu'il plus apareilliéement le truist, huche durement a haute voiz : « Normant ! Normant ! »

Li chamberlans s'encourt isnelement et entre en l'yglise et apele Normant le jugleor a haute voiz. Normant respont: « Veez me ci ; que vos plest ? — Se tu es cil qui Normanz as non en sornon, » dist li chamberlans, « qui devant la

messe parlas a monseignor, va t'en tost a lui. » Normant s'en va ; li chamberlans l'enmeinne en la chapele et trueve monseignor l'evesque parlant de pes a Ytier, qui seoit aus piez l'evesque a destre ; et ja iert en son cuer morte toute la haïne et la male amour qu'il avoit eue envers Normant, quar il estoit ja touz espris del feu de charité par les bons essamples qu'il avoit oïz et entenduz. Normant s'asiet aus piez l'evesque a senestre, moult a doutance, et li evesques li conmença a preeschier les biens de charité, autresi bien ou mieuz con il fist a Ytier, et li dist :

« Biau fiulz, nule vertuz, nus biens, nule aumosne ne vient a perfection, se charité ne l'i ameinne. Charitez et haïne sont ausint diversses comme est blans et noirs ; haïne est rage et esmouverresse (1) de toz maux, mes charitez est li premereins et li souverains commandemenz en la loi Damedieu et est esmouverresse de toutes bones oeuvres. Li tres granz conmandemenz Damedieu est que toz crestiens aint nostre seignor Dieu de tout son cuer et de toute s'ame et de toutes ses forces, et son proïsme si conme lui meismes. Encore s'estent plus charitez, quar Dex, qui charitez est, conmande c'on aint son anemi. Damedex a Marie Magdeleinne, qui ert s'anemie, pardona ses meffez, pour la tres grant charité qu'ele ot envers lui, et ot merci del larron pendant en la croiz, et pria pour ceus qui le crucefierent. Et vos autresi, li mien chier fill, priez li uns pour l'autre, si que vos soiez sauf. La boneeürée Virge vos a eslit et apelez a une euvre de misericorde pour visiter ces malades ; or gardez que Damedex ne vos retoille par conseill du deable le Seint Esperit et la grasce qu'il vos a prestée, quar bien sachiez que en ame malvoillant ne se reposera ja li Seinz Esperiz. »

Apres cest chastiement de charité, Normant a mains jointes et a genouz ploiez prie monseignor l'evesque de bon cuer, a lermes, humblement, que l'anemistié Ytier conver-

(1) Ms. *et mouveresse*.

tisse en amistié, et il quan que il conmandera fera de pes et d'acorde de tot en tout.

Li evesques se lieve et lor dist : « Or vos entrebesiez de par Dieu en non de pes et d'acorde ; et en nuit qui vient veilleroiz aveques moi en proieres et en oroisons, pour bien fere la besoingne qui nos est chargiée et conmandée, si que cil sires qui est uns en deité et trebles en personnes, Peres et Fiulz et Seins Esperiz, par le service de nos . iij . rende santé aus malades gisanz en cele yglise leanz. »

Li dui jugleor se lievent et pardonnent maulalant li uns a l'autre et s'entrebesent par le conmandement l'evesque, qui lor conmanda a geüner ce samedi en pain et en eve. Et entour eure de nonne, se disnerent avec l'evesque a sa table, et apres mengier s'en entrerent el moustier et furent en oroison jusque au vespre. Et quant il fit anuitie, si conme il troi fesoient lor priere et reclamoient Nostre Dame sainte Marie, ele, la douce mere Dieu, un petit apres le coc chantant, descent du cuer, et portoit en sa main un cierge alumé del feu celestial.

« Vos, jugleor, » fet ele, « qui vivez de chant et de vielle, venez ça. Ceste chandoile vos baill a garder a toz jorz mes parmenablement. Quiconques crestiens, soit hom soit fame, aura l'achoison de ce mal c'on apele feu d'enfer, se on alume cest cierge, et de la cire qi remettra par la force del feu degoute on en eve, et de cele eve face on esproement seur le leu ou li malages est espris et bleciez, tantost sera estainz en tel maniere que, se il croit, il guerira, et se il n'a creance, hastivement morra. »

Qant li glorieuse dame de paradis ot dite ceste parole, si s'esvanoï. Li jugleor reçurent la chandoile par grant devocion, en l'ennorance et en la mémoire Nostre Dame sainte Marie, et le baillierent a l'evesque, por ce que de quan que il avoient oï et veü vouloient ouvrer par son conseill. Et li evesques lor dist : « Por ce que cist cierges vos est donnez de par Dieu et venuz par miracle, la moie volenté feriez vos

de moi vo compaignon en ceste chose, nient par merite, mes par la grace de Dieu et par la vostre ! »

Li jugleor reçurent volentiers et liéement monseignor l'evesque a confrere et a compaignon et le besierent el non de confrarie. Or s'en vont il .iij. portant .iij. vessiaux, chascun le sien, plains d'iaue et tienent la chandoile alumée, et la cire remise degoutant chascuns en l'eve de son vessel ; et font .iij. rans, et vont entor visiter les malades, chascuns en son ranc, et de cele beneoite eve leur donnerent a boivre, et si en giterent sor les bleceures des mehaingniez. En ceste haute querelle traveillierent li evesques et li dui menesterel la nuit tote nuit et l'endemein jusq'a eure de tierce avec l'aide de Dieu.

Et quant ce vint, au derrien malade et on li verssa a boivre ausint qu'on en avoit fet aus autres, « Est-ce, » dit il, « vins ou eve ? » — « C'est eve, » dient il. » Et cil respont : « Mieudre santé est en vin que en eve, quar li vins me souloit esleescier le cors et l'ame. » Et li evesques li dist : « Biax fiulz, et de leesce et de salu ait t'ame part en cest boivre, si que la puissance del filz Dieu soit esclerіée en toi. Pren le conmun buvrage de la conflarrie, que tu conmune santé recoives avec les autres ; quar avec eus est cele meisme foi et en autretel creance receus tu bauptesme en l'eve, et por autretel secours de santé venis tu ci conme il firent. »

Cil but toutevoies, ne mie pour santé, mes encontre sa mort ; il but par mauvese creance, neant por respasser mes pour trespasser, car lors trespassa de cest siecle.

Qant cist abuvremenz et toutes les autres choses furent acomplies, si con Nostre Dame avoit conmandé aus II jugleors, et il reperierent par les malades por veoir conment Dex avoit fet ses miracles en eus, por quoi la douce mere Dieu fu et est honorée et essauciée en cele sainte yglise d'Arraz. Et que vos feroie lonc conte ? Tant con il i (1) avoit

(1) Ms. *illi*.

de langues des respassez, autant i avoit il de grasces et de loenges randues a Damedieu par le mostier.

Ja estoit pres de tierce, et li clergiez et li pueples de la Cité erent assemblé pour oïr messe et pour aler a procession, si conme au diemanche ; et messires li evesques, quant il ot (1) rendue la chandelle Nostre Dame aus jugleors en lor mains, il conmence a l'entrée del cuer a haute voiz et a grant joie *Te Deum laudamus*, et li cler del cuer le parchanterent.

En cele nuit et en cel jor furent gari li .vij.^{xx} et .iiij. malade qui estoient espris del doulereus feu d'enfer, fors . j . seul, qui derriens fu et mauvesement creï, si con dit est. Et ce avint en la Cite d'Arraz, par la grace de Dieu et de sa beneoite mere et en l'onnor de lui. Et en la remembrance de si biau miracle, est cist cierges gardez a Arraz, qui fu donnez par la main destre de la mere Dieu meismes, et doit estre en la baillie des jugleors et des menesterieux par encesserie, et par lui fet Dex misericorde molt tres souvent aus malades espris.

Et pour la remembrance de cest miracle, establirent li jugleor une conflarrie et une charité qui fu lonc tens meintenue par petit de confreres, mes en pou d'eure fu molt, grant, quar li chevalier i entrerent, qui i devoient rentes a conreer la povre gent au siege qui ert fez et diz. Einsi dura . viij . anz ou . IX . Normanz en estoit sires et Ytiers, tant que hontes et vités sembla as chevaliers du païs que li jugleor deussent estre mestre et seignor desor euls ; et quant Ytiers et Normanz furent mort, des autres jugleors qui erent ne voldrent fere les conmanz, ainz les tindrent en despit et gaberent dui (2) seignor que ge sai bien nonmer : li uns fu Nicoles aus Grenons, si tenoit Ymercort et Baillueill, li autres ot non Jehans, de Uaencort fu nez.

(1) Ms, *illot.*

(2) Le Ms finit la phrase à *gaberent* et commence ainsi l'alinéa suivant : *Qui seignor que ge sai bien nonmer li uns fu*, etc.

Cil dui furent li premerein qui esmurent l'outrage, dont il orent (1) puis honte, quar il manderent les autres chevaliers, si leur moustrerent et distrent : « Seignor, ceste charité est de grant seignorie et nos li fesons grant honte quant li jugleor en sont si seignor et mestre deseur nos. Mes ne voulons qu'il soient en nostre (2) compaignie, plus ne qu'il viegnent avec nos offrir, ne qu'il i aient poosté, mais lor conflarrie et lor charité tiegnent par aus et nos tendrons ceste par nos. Que vos en semble, » fet il, « de cest afere? — « Il a en euls molt pou d'aquest, » font li autre ; « qan qu'il vos est bon, nos l'otroions bien de nostre part, quar il sont fol et outrageus. Deffandez lor qu'il ne viegnent plus, mais tiegnent par euls leur charité. »

Si fetement par le conseill de ces . ij . ouvrerent, et en bouterent hors les jugleors qu'il n'osoient entr'eus venir ne maintenir lor conflarrie, qui estoit estorée par euls et pour l'asouagement qui tant estoit pesmes et douteus. Li jugleor orent grant honte et de ces . ij . molt se pleignoient et reclamoient la gloriose dame qui est de tout le monde roine. Einsi furent hors en grant tens que juglierres n'i vint. Mes ore oiez qu'il avint a ceus qui esmurent le grant outrage. Seurpris furent de tel maladie qui les membres lor toloit touz et les destreignoit si griement qu'il ne se pooient neis pestre. Qui maux conmence bien le doit comparer : a tel deserte, tel guerredon. A ces . ij . avint [que] si fetement et si longuement furent batu et tormenté qu'il ne desirroient fors que la mort : por ce est sages qui droit fet. Or escoutez quele aventure avint a ceus qui ainsi languissoient.

Une nuit gisoient en lor liz. A l'un s'aparut la glorieuse Virge sainte Marie qui est es cieus roine et dame. Parée estoit de gloire et de clarté. A lui parla comme fame iriée : « Oz tu, » fet ele, « qui ci gis ? Sez tu por quoi tu ies malades? Por ce que tu m'as durement corroucíée. Si est

(1) Ms. *illorent.*

(2) Ms, *en lor compaïgnie.*

bien droiz qu'il t'en soit mescheü, quar tu as desfet ce que ge avoie establi. Mes se tu tost ne l'amandes, il te covendra finer de lede mort, que ja ne t'i vaudra parages. » — « Ha ! bele douce dame, merci ! » dit cil. « Quar ge ne vos vi oncques ; mes volentiers l'amenderoie, se ge savoie de quoi ge sui meffez vers vos. Ha ! bele dame, » dit-il, « car vos nomez. De vos resplandist touz cist estres. Je sui touz esbahiz de la clarté de vos. » — « Je sui, » fet ele « la mere Jhesu Crist, qui me plaing de la conflarrie que tu as tolue aus jugleors qui je donai mon cierge devant l'evesque por estorer la conflarrie que tu lor as tolue. Par ton orgueill en sont gité ; mes se tu santé veus recevoir james, amande leur tost cest outrage et lor heritage leur rent dont ge les fievai a toz jorz ; et lors que tu auras fet ceste chose, iert ta doulor sanée. »

A tant s'esvanoï la glorieuse Virge. A l'autre malade est alée. Toute la reson qu'ele conta au premerain mostra a celui qui molt estoit entrepris et molt desirroit guerison. Quant cil dui malade orent ceste reson oïe, si se firent porter a Arraz au mostier a la glorieuse dame. Lor oevre fu si merveilleuse que devant le moustier s'entrencontrerent et conterent leur avision, puis tendirent lor meins vers le ciel et rendirent graces a Nostre Seignor. Lors firent venir, ce me semble, tous les jugleors qui en Arraz erent menant ; si leur rendirent en es le pas leur chartre et lor droiture.

Cest miracles a esté en latin lonc tens ; or la on en roumanz tranlaté por ce que les laies genz l'entendront mieuz. Proiez pour toz ceus qui la charité meintiennent, et a touz ceus qui dire l'orront qu'il prient à la glorieuse Virge sainte Marie qu'ele les conseult en ame et en cors d'avoir honestement leur soutenance et veraie confession a la mort et verai pardon au jugement.

Apres les miracles Nostre Dame, oiez les coutumes et les assises :

Nus ne puet ne ne doit, tant que il soit seins et haliegres,

entrer en ceste charité [fors que (1)] au dioes ou au devenres ou au samedi apres les huitieves de Pantecoste c'on apele cinquiesme, por avoir qu'il seüst ne peüst donner.

Et qui adont i enterra, soit home soit fame, il li couvendra fiancier que il les coutumes et les droitures de la conflarrie poursuivra et tenra a son pooir, et tant com il en aura en la charité .xii., que homes que fames, il ou ele si fera li treziemes ; et a l'entrée de la charité paiera .vi. den. et obole.

Et s'il avient chose que en la conflarrie entre aucun preudom sanz sa fame, ou aucune preude fame sanz son baron, li uns l'autre fera parigal en ceste conflarrie, quant il ou ele vorra (2), devant le maieur et les eschevins, sauve la droiture de le charitez.

Explicit *La Chandelle d'Arraz*.

(1) Lat. *nisi* omis dans la traduction.
(2) Ms *venra*



II

ÉLOGES FUNÈBRES



A ABEL BERGAIGNE

POÈME dit par M. Victor BARBIER

Secrétaire-Général

à l'Inauguration du Monument de Vimy.

Quand l'Etat, la Sorbonne et l'Institut de France
Te magnifient, nous, fils d'Artois,
Tes frères, pouvons nous garder l'indifférence
Et ne pas élever la voix ?

Certes, la tâche est rude, un rimeur de province,
Après tant d'orateurs fameux,
Inévitablement doit paraître bien mince,
Bien terre à terre à côté d'eux.

Mais, qu'importe ! après tout, ta race est notre race,
Nôtres toujours furent les tiens,
Nous te revendiquons, nous avons cette audace,
Bergaigne, tu nous appartiens !

Il était de chez nous ton aimable grand-père,
Peignant, rimant, lançant son mot,
Il fut, aux *Rosati*, le plus joyeux confrère
De Robespierre et de Carnot.

Alors, du gai savoir, ils étaient les apôtres
Et, s'ils n'avaient l'accent gascon,
Ces francs cadets du Nord, au fond, en valaient d'autres
Dont on exalte le jargon.

Ton père, moins fougueux, s'était dans les Domaines
Contenté d'un modeste emploi
Et rêvait, à l'abri des passions humaines,
Pareille existence pour toi.

Mais, transcrire un contrat de vente ou d'hypothèques
Te plaisant médiocrement,
Pour Paris, ses leçons et ses bibliothèques
Tu laissas l'Enregistrement.

Ailleurs était ton but, le passé poétique
De l'Inde attirait ton esprit,
Ton effort incessant força la linguistique
A te révéler le sanscrit.

A ce travail ardu tu découvris des charmes,
Quand la guerre à tes chers Védas
T'arracha brusquement, la France toute en larmes
Ne voulait plus que des soldats.

La paix, en revenant, te rendit à l'étude
Et, bientôt, tu repris tes cours
Longtemps interrompus, sans que la solitude
Ait jamais pesé sur tes jours.

C'est vers les quarante ans que ton âme ravie,
Rencontrant enfin l'âme sœur,
Conquise sur-le-champ, se donna pour la vie
Et crut à l'éternel bonheur.

Mirage décevant, illusoire, éphémère,
Quand chacun enviait ton sort,
En un an, tu perdis et le fils et la mère
Fauchés, coup sur coup, par la mort.

A ce terrible deuil, la douleur fut si forte
Qu'insoucieux de l'avenir,
Tu cherchas à revivre avec ta chère morte
Le passé par le souvenir ;

Et, pieux pèlerin, tu refis les voyages
Jadis avec elle entrepris
Et revis en pleurant les riants paysages
Dont ses beaux yeux s'étaient épris.

Longtemps tu t'isolas en ta peine cruelle,
Voulant lutter contre l'oubli
Qui, lentement, s'impose au cœur le plus fidèle
Après le malheur accompli.

La science, en retour, te fut clémente et bonne :
C'est quand tu souffrais qu'il lui plut
De t'offrir, jeune encore, une chaire en Sorbonne
Avec un siège à l'Institut.

Vers de plus doux pensers ta raison moins rebelle
Déjà semblait s'acheminer,
Quand des Alpes, soudain, la sinistre nouvelle
De ta mort vint nous consterner.

Dix ans se sont passés... A l'époque où nous sommes,
C'est trop souvent plus qu'il n'en faut
Aux méchants pour trouver au plus parfait des hommes
Un vice, une tare, un défaut.

Si la gloire pour toi fut quelque temps à naître,
Nul renom n'est mieux affermi,
Ce n'est pas un héros discuté, c'est un maître
Que nous saluons à Vimy.

Du triomphal laurier que ton front pur se ceigne,
En ce jour qui t'est déparli,
Mais à ce vert rameau laisse-nous, ô Bergaigne !
Joindre la fleur des *Rosati.*





DISCOURS

PRONONCÉ LE 24 JANVIER 1899

SUR LA TOMBE DE

M. Louis BLONDEL, membre résidant,

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

Messieurs,

Ici-bas il n'est pas de ciel sans nuage et aux côtes même de la Provence, que dore et réchauffe presque un soleil d'Orient, la mort sait projeter son ombre sur ceux que le Nord lui a confiés ; car de ces régions où l'on va chercher la vie, il ne nous revient trop souvent qu'un cercueil.

Et quelle douleur, lorsque ce cercueil renferme les restes d'un homme frappé dans l'épanouissement de son âge, au milieu d'une famille dont il était moins la force que l'étoile, l'ornement et la consolation, dans la plénitude de la vie, alors qu'il pouvait s'arrêter au milieu de son champ, s'y reposer à l'aise et contempler jaunissante la moisson semée par lui ! Cette douleur, elle est celle de la famille de Louis Blondel, celle de tous ceux qui ont connu et apprécié le juge éclairé et intègre, l'industriel actif et prudent, le citoyen

désintéressé et dévoué, l'ami sûr et fidèle. Elle est la nôtre à nous surtout, ses collègues de l'Académie, qui fondions tant d'espérances sur son esprit d'observation, de critique et d'investigation.

* * *

Depuis longtemps il était désigné pour entrer dans notre Société et il semble que dès ses études classiques, si solides et si brillantes, ses maîtres d'alors, aujourd'hui les vétérans de notre Compagnie, l'aient formé sur les bancs du collège avec une complaisance toute prévoyante pour en faire plus tard un de leurs confrères. Nous les en remercions ; car cette préparation lointaine devait nous valoir tout à la fois un penseur, un philosophe, un économiste, un croyant convaincu.

Le sol, sans doute, était riche et fécond ; la semence ne demandait qu'à y croître, et dans cette autre atmosphère si douce d'un foyer paternel où l'on enseignait l'amour du travail, le respect de l'autorité, la conscience de la responsabilité personnelle, l'écolier d'hier atteignait rapidement la maturité de l'homme fait.

L'heure de l'initiative avait d'ailleurs sonné bien tôt pour lui, et à l'âge de l'insouciance et des illusions permises comme des joies dites sans mélange, la mort d'un père, survenue dans les circonstances les plus cruelles, le constituait chef de famille, c'est-à-dire consolateur de sa mère affligée, guide et soutien de ses frères et de ses sœurs, directeur d'une industrie considérable. La charge était lourde pour des épaules de vingt ans ; mais Louis Blondel se sentait au cœur assez de force, d'énergie et de dévouement pour l'accepter ; l'expérience nous a montré qu'il n'était pas inférieur à sa mission. Le voici donc front au labeur, recueillant sans hésiter l'héritage paternel et greffant

bien vite des branches nouvelles sur l'arbre à l'ombre duquel allait se grouper, dans une union touchante, sa chère famille. Il lui faut, pour parer à la besogne, une activité dévorante. Mais il sait dominer les situations, s'abstraire des détails sans les négliger et, à l'aide de principes sûrs et généraux, se tracer, à lui et aux autres, la route à suivre, la solution à adopter, l'écueil à éviter, la mesure à prendre.

* * *

Sa vie pratique n'était donc que le corollaire logique de ses conceptions théoriques puisées dans la réflexion et l'étude. Car, au milieu du tourbillon des affaires, l'étude était restée sa passion favorite, et lorsque la maladie le clouait sur son lit de souffrances, elle le maintenait encore au milieu de ses livres, de ses revues, de ses journaux. Sa main pouvait être tremblante, sa plume n'en restait pas moins ferme, son esprit moins lucide. De sa solitude de Blangy, il écoutait le choc des opinions, surveillait les vicissitudes de la lutte, s'y mêlait avec une droiture, une conviction et une courtoisie auxquelles personne ne pouvait refuser hommage.

Il se révélait alors, surtout comme penseur élevé, écrivain distingué, économiste éminent. C'est à ces titres, étrangers à toute politique, que nous lui avons ouvert bien grandes les portes de notre Académie, à laquelle, hélas ! il a été plutôt montré que donné. Je le vois pourtant nous arrivant fidèlement chaque vendredi d'été, suivant nos discussions, les éclairant et les résumant avec cette clarté de compréhension et de parole qui le caractérisait, s'intéressant au rôle social et à l'avenir de notre Compagnie, qu'il voulait jeune, vigoureuse, respectueuse de la tradition, mais amie d'une saine liberté, d'un progrès constant, d'une bienfaisante actualité. Déjà il avait ébauché son programme et le

dernier volume de nos *Mémoires*, en le reproduisant, nous annonçait pour l'année suivante l'exposé détaillé de ses vues et de ses aspirations.

* * *

Hélas! les jours de notre collègue étaient comptés et sur son front si largement ouvert, mais courbé progressivement sous le poids de la souffrance, on devinait une main qui inscrivait une sentence de mort; en vain souriait-il à la vie plus par condescendance que par conviction ; l'âme, toute maîtresse qu'elle fût chez lui du corps qu'elle animait, allait bientôt renoncer à la lutte pour l'existence, et au jour même anniversaire de sa naissance, Louis Blondel, riche de bonnes œuvres, de foi agissante et de sainte résignation, retournait à Dieu d'où il était venu. Sa mort réalisait ainsi, par cette singulière coïncidence de dates, la locution de nos vieux martyrologes, sur le parchemin desquels le jour du décès est inscrit sous la désignation de «jour natal», parce que c'est en ce jour, que le chrétien, naissant à l'éternité, naît vraiment à la vie.

Aussi, du fond de cette tombe, n'entendez-vous pas comme une voix retentissante faisant écho à l'Ecriture et disant : « O Mort, où est donc ta victoire? Sans doute tu m'as terrassé ; mais en m'enlevant au monde tu m'as rendu aux cieux. De par ta volonté, contresignée de Dieu, tu m'as fait disparaître ; mais après moi je laisse, avec la compagne de mes jours heureux, des enfants appelés à faire la gloire de leur mère parce qu'ils seront les héritiers des traditions de leur père. Je laisse celui sous le nom duquel j'ai abrité en toute confiance le nom et la personne de ma fille. Je laisse une sœur bien chère, aussi bonne que courageuse, deux frères qui s'inspireront de mon souvenir, comme ils se sont inspirés de mes exemples et de mes conseils. O Mort, où est

donc ta victoire, puisqu'au Ciel comme sur la terre je me survis à moi-même! »

***

C'est là toute notre consolation, mon cher Collègue; de là-haut vous nous présiderez, et lorsqu'ici-bas nous voudrons vous retrouver, nous tournerons les yeux vers celui qui, par droit de naissance et de conquête, vous représente parmi nous ; nous lui tendrons les deux mains et nous lui dirons que nous l'aimons doublement et pour lui et pour vous toujours.





DISCOURS

PRONONCÉ LE 15 JUIN 1899

SUR LA TOMBE DE

M. le Docteur TRANNOY, membre résidant,

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESSIEURS,

Le Sage avait bien raison de le dire : aux frontières du bonheur confine le deuil.

Il y a quinze jours à peine, malgré les craintes du lendemain, nous étions tout à la joie. C'était la veillée des armes, consacrant l'entrée parmi nous de deux nouveaux collègues ; aujourd'hui, c'est la veillée des morts, nous réunissant autour d'un cercueil. Hier, c'étaient les allégros retentissants d'une musique de fête ; aujourd'hui, ce sont les accents lugubres d'un chant funèbre. Alors, c'étaient les souhaits de bienvenue ; maintenant ce sont les paroles d'adieu.

***

Et quel est donc celui que la tombe réclame, celui que la mort nous ravit ? On vient de vous le dire dans le détail. Pour moi, je ne veux m'occuper que du confrère vénéré,

dont l'âge, le savoir, l'expérience et la bonté faisaient la force et l'ornement de notre Société. Je ne veux me rappeler que cette douce et large figure, si bien encadrée de longues boucles de cheveux grisonnants. Il me semble entendre encore le bruit de ses pas pressés et traînants, alors que, péniblement mais fidèlement, il gravissait l'escalier qui conduit à la salle de nos séances. Là je le contemple, à sa place invariable, suivant d'une oreille attentive nos lectures et nos communications, les émaillant de quelque souvenir personnel, de quelque remarque judicieuse, de quelque rappel aux traditions, dont il était l'inflexible mainteneur.

* * *

N'avait-il pas, d'ailleurs, pour nous en imposer à tous, outre l'autorité de l'aïeul, celle du docteur, de l'homme de bien, du chrétien aux convictions aussi conciliantes que solides? C'est à cela sans doute qu'il avait dû, en 1874, de prendre dans notre Compagnie la succession d'un chirurgien émérite, dont le temps n'a pas encore effacé la renommée, le docteur Louis Lestocquoy. Héritier de ses charges, M. Trannoy ne semblait étranger à aucune de ses qualités : le manteau d'Elie venait d'être recueilli par Elisée, pour recouvrir les mêmes connaissances, la même abnégation, la même modestie, les mêmes sentiments religieux. Car il était de cette race qui, comme le lui disait le président Gardin, « sait allier à un profond savoir et à une expérience consommée toutes les délicatesses du désintéressement, toutes les inspirations de la bienfaisance ». Sans doute l'art de la médecine, ou plutôt de la chirurgie, a pris, lui aussi, vers le progrès un un essor rapide ; la science, en agrandissant son domaine, a fourni à ses adeptes de nouveaux moyens pour défendre l'homme contre la maladie et son œuvre de destruction. Mais faut-il pour cela que l'école nouvelle s'érige en adversaire de l'école ancienne ? Qui oserait le soutenir parmi ceux d'entre nous qui ont encore souvenance de cette

phalange d'hommes d'honneur et de bien, de science et de vertu qui avaient nom Dupuich, Ledieu, Brémart, Stival, Lestocquoy ?

On les voyait indistinctement au chevet du pauvre comme du riche, à toute heure du jour et de la nuit, sans souci même de la reconnaissance. Dans le malade ils considéraient un corps à soigner, souvent une âme à sauver, reportant vers l'auteur de tout don le succès de leur cure et redisant avec Ambroise Paré : « Je le pansai, Dieu le guérit ».

***

C'est à cette docte et noble lignée qu'appartenait notre collègue, fidèle initié de la science et disciple convaincu de la religion, scrutant l'une sans forfanterie et suivant l'autre sans affectation, siégeant en maître à l'Ecole de Médecine et s'agenouillant en disciple au pied de notre Calvaire, où il invoquait tout à la fois pour lui le Dieu des lumières, et pour ses malades le Dieu de vie et de consolation. Ah ! c'est qu'il avait au cœur, avec une piété solide, une charité qui s'étendait à toutes les infirmités. Partout où il y a à se dévouer, dans l'exercice de son art comme dans celui d'une administration bienfaisante, je le rencontre.

Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, dès 1850 je le trouve au berceau d'une œuvre qui m'est trop chère pour que j'en puisse parler avec désintéressement, de l'œuvre des Sourds-Muets et des Aveugles ; et depuis lors, c'est à dire durant presque un demi siècle, au milieu de vicissitudes diverses, il lui reste attaché soit comme docteur, soit comme membre et vice-président de sa Commission de surveillance.

***

Notre Académie, Messieurs, n'est pas un jardin fermé ; la courtoisie y accueille toutes les convictions et toutes les loyautés, en attendant que bientôt l'amitié en unisse tous

les cœurs. Mais lorsqu'un homme se présente, à l'esprit élevé, aux sentiments généreux, à la vie faite de dévouement et de travail, il est nôtre par le fait même.

A tous ces titres le docteur Trannoy avait donc sa place marquée dans notre Société. En vain se défendait-il au début de son discours de réception de n'avoir pas en partage l'éloquence ; c'était un bien de famille, dont il ne pouvait pas être déshérité. En vain, alléguait-il son insuffisance ; il n'y avait dans cette affirmation que l'expression d'une modestie bien vite contredite par la magistrale étude qu'il faisait suivre sur l'action bienfaisante de la science médicale. Aussi ses collègues, justes appréciateurs de son mérite, ne tardaient pas à lui confier les fonctions de Vice-Chancelier, puis de Chancelier de notre Compagnie. Nul ne pouvait mieux que lui siéger au bureau, en inspirer les mesures, en faire accepter les décisions ; et si les suffrages de ses amis avaient pu lui faire violence, nous lirions son nom dans la liste de ceux qui, par leur réputation, leur talent et leur situation ont dans le passé si bien présidé aux destinées de notre Société.

Mais chez nous, comme ailleurs, s'il consentait à être au labeur, jamais il ne voulut être à l'honneur. Refusant toute dignité, il prêtait cependant sa compétence à l'examen des concours relevant de ses études et sa plume à la rédaction d'un remarquable rapport sur un Mémoire historico-médical concernant la peste en Europe.

C'est ainsi encore, qu'au nom d'une tendre affection, il consentait à nous présenter en séance publique notre toujours regretté Julien Boutry. Mais là où finissaient le devoir ou l'amitié, la modestie reprenait ses droits imprescriptibles, faisant rentrer dans le rang le docteur Trannoy, qui ne voulait plus être parmi nous qu'un collègue aimable, un auditeur assidu et sur nos instances un mentor bienveillant.

Et voilà comment il a passé en faisant le bien, non seulement dans le champ si vaste de la souffrance et de l'infirmité humaine, mais encore dans ce coin du monde plus

restreint où l'homme, désireux de se consoler des épreuves et des déceptions, demande aux Lettres, aux Sciences et aux Arts des fleurs pour cacher les tristesses de la vie et des fruits pour en adoucir les amertumes.

* * *

Puis il s'en est allé, comme il avait vécu, calme et souriant, chargé d'années et de mérites, cueillir ces autres fleurs qui ne passent plus, goûter ces autres fruits dont la saveur ne change pas.

C'est là, cher et vénéré Collègue, dans cet Eden éternel, que désormais le regard de notre cœur ira vous chercher, c'est là que notre fidèle souvenir vous envoie ce cri de l'espérance : Au revoir !



III

Séance publique du 1er Juin 1899.



ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au commencement de ce siècle, l'Académie française quittait le Louvre pour s'installer dans la vieille maison de Mazarin. Serait-ce par imitation que notre Société aurait renoncé aux brillants salons de l'Hôtel de Ville pour tenir séance, elle aussi, sous une coupole ? Nous ne saurions avoir semblable prétention ; d'ailleurs nous n'avons cure d'un palais de cardinal, quand la Municipalité d'Arras met si gracieusement à notre disposition tous ses immeubles et tous ses domaines. Elle veut que partout chez elle nous soyons chez nous, et par une délicate attention elle consent même à déroger à ses principes en nous accordant une salle réservée, comme l'indique son nom, à des solennités musicales.

***

Je n'ose avancer que pour notre part nous vous avons conviés à une fête de ce genre : le timbre harmonieux de la voix de mes collègues et le chant de leur prose le permettraient-ils, que leur modestie se refuserait à pareille

affirmation. Et cependant, sans crainte d'être taxé de pédantisme, je crois pouvoir proclamer bien haut que la salle des Concerts reste aujourd'hui et en cette circonstance ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera demain.

N'est-ce pas en effet une véritable symphonie que celle où par leur présence comme par l'expression de leurs regrets les plus brillantes personnalités de notre ville s'unissent dans un bienveillant hommage à notre Académie ; où, avec les représentants de l'autorité et les chefs de notre armée se fondent si bien l'atticisme du langage, la correction des manières, la noblesse des sentiments ? N'est-ce pas une matinée musicale que celle pour laquelle le Régiment du Génie veut bien nous prêter le concours de ses artistes et le talent de son maëstro ?

A nous de vous remercier en vous montrant qu'après tout notre Compagnie peut apporter elle aussi sa note dans ce délicieux concert.

* * *

Elle s'intitule *Académie des Sciences, Lettres et Arts* et vit de fait en douce concorde avec chacune des muses du Parnasse et de l'Hélicon. Or de ces neuf filles de Jupiter Euterpe n'est-elle pas l'une des plus charmantes, et de tous les arts, l'art musical n'est-il pas celui qui rend et qui transmet le mieux les émotions de l'âme ? C'est à lui que Clytemnestre, durant l'absence d'Agamemnon, demande force et consolation. Au chant d'Orphée les arbres agitent leurs branches en cadence, les fleuves suspendent leur course, les animaux les plus farouches s'adoucissent, comme plus tard aux accents de Stradella les assassins tomberont désarmés.

Sans dénier à certains de mes collègues un talent musical incontestable, que bientôt d'ailleurs et pour l'agrément de nos séances privées ils pourront exercer sur une vénérable contrebasse léguée dernièrement à l'Académie, nous n'aspirons pas à renouveler ces merveilles. Mais nous n'en res-

tons pas moins les fidèles adeptes et les admirateurs passionnés de celle à qui la Poésie et les Lettres peuvent et doivent dire : « Ma Sœur ». Car la musique, sans avoir chez nous une part prépondérante, y a cependant toujours occupé une place honorable.

***

Si je parcours la liste de nos membres, j'y relève par exemple, dans le passé, le nom de celui dont la vie ne fut qu'une longue mélodie religieuse, le nom du chanoine Planque. Si j'ouvre la série de nos *Mémoires*, j'y trouve, dans son discours de réception, le magistral éloge de l'orgue, de ce noble instrument qui, selon l'expression de Lamartine,

« ... porte en saints élans à la Divinité
L'hymne de la nature et de l'humanité ».

J'y relève, du même auteur, un remarquable rapport qui prouve que les artistes, en soumettant leurs pièces au *dictamen* de l'Académie, n'en appréciaient pas moins ses jugements que ses médailles. Bien plus, un jour on mettait au concours dans nos programmes l'*Art musical en Artois*. Sans doute à cet appel local il n'était répondu que par un essai, légèrement en dehors du cadre, puisqu'il traitait de l'*Etat actuel de la musique dans l'Empire persan*. Mais ce mémoire nous valait un spirituel rapport qu'on n'a pas oublié. Peut être même inspirait-il une lecture faite en séance publique par l'un de nos vénérés collègues, M. A. de Cardevacque, sur *La musique à Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*.

Ailleurs c'est une étude du baron Cavrois sur nos vieux troubadours qui

« ... aimaient leur pays, leur Dieu, leur roi, leur dame, »

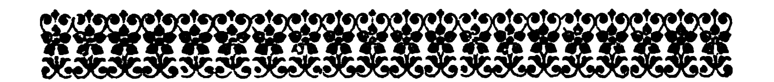
et qui s'en allaient ainsi de castel en castel, de concours en concours, rimant et chantant ballades et pastourelles.

***

Et si, après la collection de nos *Mémoires*, je voulais vous ouvrir l'album de notre vie intime, vous n'y découvririez que des pages mélodieuses, faites d'accords parfaits entre hommes venus de tous les points pour fraterniser d'abord dans la communion des Lettres et s'unir bientôt dans une harmonieuse cordialité, qui n'a d'égale que celle de la famille et de l'amitié.

Mais c'en est assez, je crois, pour justifier notre présence dans la Salle des Concerts. A mes collègues, maintenant, inscrits au programme, d'en achever la preuve.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. ALAYRAC, membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'AI lu dans un discours prononcé antérieurement par Mgr Deramecourt, qui présidait alors à vos travaux, qu'il était de tradition à Arras que les étrangers ou simplement même les nouveaux venus ne fussent investis du droit de cité qu'après un stage toujours long et parfois un peu dur ;

Et l'orateur prenait la peine de justifier cette attitude si prudente en embrassant, en quelques paroles concises et saisissantes, tout l'historique — fait de prospérités inouïes et de malheurs sans noms — de la ville d'Arras, depuis ses origines jusqu'à l'histoire contemporaine.

Certes, il a fallu que cette ancienne tradition des mœurs locales me fût révélée par une voix aussi autorisée pour que j'en connusse l'existence. L'accueil si cordial que j'ai reçu de votre ville, aidé sans doute par de vieilles et fidèles amitiés, ont bien vite fait de me réconcilier avec la légende ; et voici, Messieurs, qu'à votre tour vous ne craignez pas d'y rompre en visière, en élevant jusqu'à vous le modeste mineur que j'ai été toute ma vie.

Ce n'est pas tout encore ; la bonne fortune qui m'a procuré ce grand honneur n'a pas voulu que je prisse rang dans

votre Compagnie en évoquant tout d'abord le souvenir d'un collègue à jamais disparu. Je suis donc demeuré libre, après vous avoir exprimé l'hommage de ma profonde reconnaissance, de consacrer quelques instants à l'historique d'une grande industrie qui, en peu d'années, a transformé notre beau département et à laquelle toute mon existence active a été vouée.

* * *

L'histoire des mines dans le Pas-de-Calais — sans avoir rien de fantastique, suivant une expression que j'ai bien souvent entendue — a de quoi surprendre pourtant ceux là même qui ont depuis un demi-siècle consacré leur force vive à cette industrie si spéciale : comment expliquer en effet qu'un bassin houiller dont l'existence était anciennement constatée entre Aix-la-Chapelle et Mons, dont la poursuite était couronnée par le succès de Fresne-du-Nord et d'Anzin de 1720 à 1734, dont l'apparition même à Hardinghem dès 1692 indiquait comme un phare la route à suivre aux explorateurs ; comment se fait-il, dis-je, que ce bassin ait échappé aux innombrables recherches opérées depuis 1747 jusqu'en 1841 dans notre département, et que ces recherches se soient égarées comme à plaisir entre deux jalons si lumineusement posés ?

Et cependant les prospecteurs ne marchaient pas au hasard ; ils flairaient une piste !

L'exemple d'une pareille aventure nous ramène donc, Messieurs, — à peine de passer pour fatalistes — à l'idée d'une loi naturelle imprescriptible en vertu de laquelle chaque chose vient en son temps en proportion des besoins de la créature humaine et des efforts qu'elle s'impose pour y subvenir.

Le bassin du Pas-de-Calais fait partie d'une bande houillère considérable, la plus riche connue jusqu'à ce jour du vieux continent ; elle s'étend, sur une longueur de 500 kil.

environ et une largeur de près de 10 kil., entre Dortmund en Westphalie, et Hardinghem dans le Boulonnais, en passant par Aix-la-Chapelle, Liège, Charleroi, Mons, Valenciennes, Douai et Béthune.

Son étendue exploitable, déduction faite des interruptions constatées entre Dusseldorf et Aix la-Chapelle d'une part, Fléchinelle et Hardinghem d'autre part, est de 420 kil.

Partout où la formation carbonifère apparut au jour, comme en Westphalie et dans une partie de la Belgique, la houille fut exploitée de temps immémorial. Mais dans le Nord de la France où elle est recouverte par les assises souvent puissantes du terrain secondaire, ce combustible ne fut reconnu et utilisé que successivement, à Fresne-du-Nord en 1720, à Anzin en 1734, à Aniche en 1778 et au-delà de Douai à partir de 1846. Quel écart entre ces dates !

Après la découverte de la houille à Fresne et à Anzin de 1720 à 1734, les premiers explorateurs MM. Desaudrouin et Taffin ne doutèrent plus que le terrain houiller ne s'étendit en Flandre et dans l'Artois, bien au delà des limites du Haynaut français. Ils avaient d'ailleurs devant eux — ainsi que je l'ai dit tout à l'heure — un précieux indicateur : on exploitait la houille à Hardinghem depuis l'an 1692 !

En conséquence ces messieurs demandèrent et obtinrent par un arrêté royal du mois de décembre 1736 une permission exclusive de rechercher la houille pendant 20 ans dans tout le pays compris entre la Scarpe et la Lys.

Soit que leur confiance eût failli ou que l'argent leur eût manqué, MM. Desaudrouin et Taffin, après deux tentatives sur les territoires de Douai et Lille, n'usèrent pas du bénéfice de leur privilège au delà de 1739.

Un peu plus tard, en l'année 1741, une entreprise Dona et Cie adressa aux Etats d'Artois un mémoire (conservé aux archives d'Arras) en vue d'obtenir la permission d'ouvrir des recherches sur les territoires de Lens, Villers, Arras etc... soit sur 15 lieues carrées d'étendue. Malgré l'accueil

favorable qui fut fait à cette pétition, il ne paraît pas que cette Compagnie ait abouti, plus que celle de Desaudrouin, à faire des explorations utiles dans l'Artois.

* * *

Les premières recherches sérieuses de houille faites dans ce pays furent exécutées à Pernes par la société de Villers instituée par un arrêt du Conseil d'Etat en date de mars 1747; un puits fut ouvert à Pernes par cette société et poussé jusque 30m de profondeur sur un îlot de terrain présentant les apparences du carbonifère. Arrêté par l'afflux des eaux le puits fut terminé par un sondage, et les mémoires du temps prétendent qu'on s'est montré longtemps à Pernes des morceaux de houille extraits de ce trou de sonde. Détail piquant, Messieurs, et bien précurseur d'autres faits plus connus et plus modernes ! L'auteur des *Mémoires* prétend que « la substance combustible fut apportée par quelque ouvrier désireux de prolonger ses salaires à cette occupation ».

En l'an 1752, une autre Compagnie substituée par arrêt du Conseil à la Compagnie Desaudrouin, déclarée déchue de son privilège, établit une fosse à Esquerchin près Douai.

Au cours du travail dans la région aquifère, le cuvelage étanche vient à se rompre, le puits est inondé ; va t-on se hâter de réparer le dommage ? Non, on se dispute à qui mieux mieux, accusant du malheur « les personnes mal intentionnées et jalouses de l'entreprise ». Enfin en 1755, on invoque les présages de la *baguette devinatoire* et on reprend l'ouvrage. Mais, combattu par l'abondance des eaux, le travail est des plus pénibles. Ici se produit un fait bien remarquable, et qui met en évidence l'importance qu'on attachait alors dans le pays à la recherche de la houille ; la Compagnie concessionnaire obtient en février 1757 un arrêté de l'Intendant des Flandres et d'Artois l'autorisant à exercer dans les villages d'Esquerchin, Lumbres, Corbehem, Izel,

Beaumont, etc... une réquisition de chevaux pour le service des « machines à pomper l'eau de la fosse d'Esquerchin ». Cette ordonnance fut affichée dans toutes les communes du Nord et du Pas-de-Calais environnant Douai et existe aux archives d'Arras.

La fosse d'Esquerchin fut approfondie jusque 165^m ; des galeries y furent ouvertes au nord et au sud sans résultats, et le travail cessa en 1758.

Quinze ans plus tard, le principal associé de la Compagnie d'exploration, lequel était en même temps Directeur des Ponts et Chaussées de la province du Haynaut, adressait à l'Intendant des Flandres un mémoire dans lequel il exposait que la fosse d'Esquerchin, au moment où on avait « atteint la tête d'une mine de charbon, fut ouverte par un tremblement de terre qui désunit le cuvelage et amena une invasion d'eau insurmontable ». J'ajoute que cette fosse fut reprise en 1837 par la grande Société de recherches où figurèrent MM. Salmon, Boitelle et Soyez et abandonnée en 1841 dans un terrain déclaré absolument négatif par l'Inspection générale des mines ; cette dernière opinion fut définitivement confirmée par un dernier et profond sondage exécuté à Esquerchin en 1875.

Enfin, lors de la reprise fiévreuse des recherches qui eut lieu en 1834, deux sondages furent entrepris à Flers et à Auby (presque au contact de notre département) par la célèbre Compagnie Lilloise dite « des Canonniers » ; tous deux furent arrêtés par des accidents d'outillage. Sans ces singulières circonstances, la découverte du bassin du Pas-de Calais était avancée de douze ans.

* * *

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir appuyé avec une telle insistance sur cette entreprise ancienne des environs de Douai ; c'est que Douai a tenu la clef du mystère

qui a excité tant de convoitises ; c'est que les entreprises de Douai résument singulièrement les causes qui ont ajourné pendant plus d'un siècle l'avènement de la houille dans ce pays ; avant tout une sorte d'aveuglement fatal à placer les recherches à côté du précieux gîte, et aussi l'insuffisance d'un outillage élémentaire venant paralyser les efforts là même où, mieux armés, ils eussent été couronnés de succès. Je le répète encore, c'est à croire que l'heure n'avait pas sonné !

Ne craignez pas, Messieurs, que je m'attarde à vous décrire par le menu les travaux de recherches poursuivis avec plus ou moins d'ardeur dans le pays d'Artois pendant plus d'un siècle, outre que cette odyssée serait fastidieuse, elle sortirait par son étendue du cadre de cette modeste étude. Aussi bien toutes ces entreprises sont entachées des mêmes causes d'erreurs qui caractérisent celles qui ont été faites à Douai sur les confins des deux départements.

Après l'insuccès de la fosse de Pernes, les recherches de houille se succédèrent sans discontinuité, se rapprochant de plus en plus d'Arras et de Douai, à l'intérieur d'une zone de 20 kilomètres environ de largeur en suivant — par l'ironie des choses — la limite méridionale des concessions actuelles. De Berlette jusqu'à Monchy-le-Preux et Pelves, de Doullens à Arras, nombre de trous de sonde et huit fosses furent entrepris entre les années 1759 et 1806.

Parmi ces ouvrages, les plus fameux furent les puits de Rœux en 1759, de Pommier en 1765, de Bouquemaison en 1784, de Tilloy en 1788 et enfin de Monchy-le-Preux en 1806.

Les fosses de Rœux, commencées en 1759, furent interrompues par l'irruption des eaux en 1760 ; on y occupa jusque quatre pompes mues par une équipe de cent vingt chevaux. Des Mémoires du temps ainsi que l'enquête établie en 1835 par une nouvelle société de prospecteurs prétendent même que le tourtia et la houille furent trouvés au puits

dit « de la Chapelle-Saint-Hilaire » et qu'un *Te Deum* fut chanté pour célébrer la découverte.

En 1763-65 deux fosses furent entreprises à Bienvillers-au-Bois et à Pommier et poussées jusqu'à la profondeur de 210^m et 138^m ; toutes deux rencontrèrent l'assise dite du « Tourtia », puis un terrain noirâtre, inconnu, dont les eaux firent abandonner l'exploration.

En 1775, la même association qui avait persévéré dans toutes les recherches que nous venons d'énumérer fut dissoute faute de ressources, après avoir exécuté seize sondages ou fosses et dépensé 500 mille livres. A ce sujet, un rapport présenté à l'Assemblée générale des Etats d'Artois en 1777 fournit, entr'autres, des indications bien curieuses : il insinue « que la fosse de Bienvillers-au-Bois ayant présenté de trop belles espérances pour le pays d'Artois, MM. Desaudrouin et Taffin, qui exploitaient des mines dans le Haynaut, ont fait les plus grands efforts pour empêcher le privilège de la Société de recherches ; mais que, n'y ayant pu réussir, ils ont été justement soupçonnés d'avoir employé d'autres moyens pour détourner des entreprises si favorables à l'Artois ».

Ici, Messieurs, nous devons rendre hommage — à propos de la citation qui précède — à la quantité de tenacité et de courage qu'il a fallu aux prospecteurs sérieux pour l'accomplissement de la mission qu'ils s'étaient donnée. En outre des difficultés naturelles qu'un outillage incomplet rendait souvent insurmontables, il a fallu encore que ces hommes de foi rencontrassent devant eux la concurrence haineuse de leurs rivaux de la veille, devenus par le succès leurs ennemis du lendemain. La chronique rapporte que dans la durée du siècle qui s'écoule ce genre d'obstruction présenta bien d'autres exemples ! Heureusement de nos jours les mœurs semblent plus courtoises et plus pratiques ; on ne cherche plus à détruire les efforts de ses concurrents, mais on fait tout au monde pour s'en approprier le profit !

En somme il est bien certain que ces rivalités à contresens ont retardé singulièrement les découvertes de la houille dans notre pays.

* * *

Dès 1768, un arrêt des Etats d'Artois vint réveiller le zèle des explorateurs un peu ralenti par la persistance de l'insuccès. On y prit la résolution de demander un privilège exclusif pendant trente ans pour ceux qui seraient agréés par les Etats, à l'effet de rechercher et exploiter des mines de charbon de terre dans la province, et d'accorder une prime de deux cent mille livres à l'entreprise qui aurait mis une mine en exploitation. Sur cet arrêt et cette promesse, trois sociétés entrèrent en compétition, celle du marquis de Trainel, à Aniche, celle d'Anzin et celle du duc de Guînes.

La première de ces sociétés obtint un vaste périmètre d'exploration s'avançant entre les routes de Douai et de Gavrelle jusqu'à la ligne qui joint Monchy-le-Preux à Gavrelle ; celle d'Anzin s'adjugea les recherches entre Lens, Houdain, Pernes et Gavrelle ; enfin la Société du duc de Guînes obtint des Etats le privilège d'explorer toute la partie de la province non comprise dans les deux concessions précédentes.

Or, qu'advint-il de cette compétition ? La compagnie d'Aniche abandonna ses recherches après deux sondages insuffisants à Vitry et à Noyelles-sous-Bellonne.

La compagnie d'Anzin arrêta ses travaux après six forages perdus sur la ligne d'Arras à St-Pol.

La Société du duc de Guînes fit des efforts bien plus méritoires. Après une vaine tentative à Achicourt, elle installa à Tilloy-lès-Mofflaines une fosse qui atteignit 175 mètres de profondeur ; on fit au nord et au sud des galeries dont la poursuite amena l'inondation et la perte des travaux en 1792. Il est intéressant de rapporter au sujet de cette fosse les opinions non concertées de deux ingénieurs, MM de Bon-

nard et Garnier. Tous deux, au début de notre siècle, donnent pour raison de l'insuccès que la fosse était placée beaucoup trop au nord du terrain carbonifère !

C'est bien le cas de dire : *Quos vult perdere Deus dementat !*

La tempête révolutionnaire qui passa sur la France et sur l'Europe à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, ralentit singulièrement l'ardeur des explorateurs sans cependant la faire cesser tout à fait. Aussi il me faut encore citer comme entreprises sérieuses celle de la fosse de Bouquemaison (près Doullens) qu'on put creuser jusque 225 mètres et dont l'inondation fit abandonner la poursuite ; et celle de la Société d'Auby autorisée par un arrêté de l'Administration centrale du Pas-de-Calais en l'an 1796 à reconnaître tout le pays compris entre Dorignies (du Nord) et Béthune (du Pas-de Calais), c'est-à-dire toute la région couverte aujourd'hui par les compagnies les plus prospères.

Aucun des sondages établis par cette Société et notamment celui d'Auby en l'an VIII ne dépassa 100 mètres de profondeur, alors qu'il eut fallu pour réussir atteindre au moins celle de 150 mètres.

Ainsi, toujours cette frappante et incessante remarque qui se répète comme le refrain d'un couplet : tout ce qui arrive à la profondeur suffisante est frappé d'insuccès comme gisement ; tout ce qui doit réussir échoue misérablement par défaut de ressources ou manque de persistance !

* * *

Je ne puis que citer les nouvelles tentatives, d'ailleurs trop superficielles, faites par la compagnie d'Aniche entre les années 1800 et 1809, suivant les routes d'Arras et de Lens à Béthune, pour arriver de suite à l'entreprise considérée comme la plus importante du commencement de ce siècle, c'est-à-dire la fosse commencée en 1806 à Monchy-le-Preux à 2 km. 500 au sud-est de la fosse de Tilloy. Aussi bien cette entreprise clôt-elle pour près de trente ans la

première période séculaire des explorations sérieuses. Ce puits inaugura pour son cuvelage la forme polygonale encore inusitée à Anzin, comme plus appropriée à la résistance qu'il fallait opposer à la poussée extérieure de l'eau.

La zone aquifère fut franchie à 96 mètres à l'aide de pompes mues par des chevaux et le *Tourtia* traversé à 146 mètres. Au-dessous de cette base du terrain crétacé, les documents laissés par M. l'ingénieur Garnier indiquent qu'on recoupa $4^{m}60$ de terres vitrioliques, puis des schistes et grès jusqu'à la profondeur de 172 mètres. Empêchés de descendre plus bas par l'afflux des eaux, les explorateurs se hâtèrent de creuser vers le sud une galerie qui augmenta cet afflux et fit cesser tous travaux. L'entreprise avait coûté 252,000 livres.

L'opinion de MM. de Bonnard et Garnier fut que les terrains trouvés au-dessous du tourtin étaient de meilleure nature qu'à la fosse de Tilloy et paraissaient appartenir au terrain houiller. Pour suivre jusqu'au bout cette tentative intéressante, j'ajouterai que la fosse de Monchy-le-Preux fut reprise en 1837 par la compagnie de l'Artois sur les invitations de M. l'ingénieur des mines Clapeyron. Après l'installation des engins on put pénétrer dans les travaux et faire l'étude minéralogique des échantillons. A ce moment on vit les opinions se contredire : si celle plus ancienne des ingénieurs de Bonnard et Garnier était favorable à la poursuite des entreprises, MM. les ingénieurs Fournet, d'Aniche et Du Souich d'Arras, déclarèrent que les couches rencontrées — si ellés avaient l'apparence de terrain houiller — ne pouvaient en tous cas se rapporter qu'à l'enveloppe inférieure de ce terrain !

Sans plus attendre, la Société entra en liquidation après avoir dépensé 350,000 fr. C'est à partir de 1834 que nous constatons la renaissance et le développement inouï dans toute la France, et spécialement dans le Nord et le Pas-de-Calais, de la fièvre de houille. L'heure fatidique approchait,

Messieurs, c'était l'aurore de la grande industrie, et le chemin de fer apparaissait !

Les sociétés de recherches, affolées par le succès prodigieux de la compagnie de Douchy, se créaient comme par miracle dans les deux départements, et on put enregistrer dans les deux préfectures plus de cent demandes en concession. On peut dire qu'à partir de Boulogne, Calais et Dunkerque jusqu'à l'arrondissement d'Avesnes, le sol fut criblé de trous de sonde dont plus d'un — à force de précipitation — échoua en plein terrain houiller occupé aujourd'hui par nos exploitations !

En 1840, nous voyons s'affaisser tout d'un coup cette exaspération d'entreprises ; les explorations sans nombre dans les deux départements, exécutées la plupart du temps sans données sérieuses, simplement en vue de spéculer, ont absorbé d'énormes capitaux ; on n'a plus confiance, l'argent se refuse à la lutte, et le public ne veut plus entendre parler de mines !

C'est à ce moment précis, Messieurs, que la providence entre en ligne et que la découverte tant poursuivie se fait, pour ainsi dire, toute seule.

* * *

C'est en 1841 que Mme de Clercq, désirant pour son parc d'Oignies des eaux jaillissantes, confia à M. Mulot l'exécution d'un sondage dit artésien. Ce sondage, conduit avec soin, rencontre à la profondeur de 170m, non pas la source tant souhaitée, mais bien le terrain houiller net et franc ! Ce résultat inattendu, après tant de revers depuis un siècle, semble avoir été stupéfiant pour ses auteurs ; et il faut supposer qu'une méfiance instinctive, justifiée d'ailleurs par l'histoire des faits antérieurs, fut cause que ce grand succès demeura secret jusqu'en 1846. Le forage d'Oignies ne fut pas néanmoins interrompu ; on ne l'arrêta qu'à 400 mètres

après avoir rencontré plusieurs petites couches de charbon maigre.

Deux autres sondages furent entrepris sur la commune de Dourges par Mme de Clercq et M. Mulot et aboutirent aussi à la houille en 1847, en même temps que la Compagnie de la Scarpe, sur les indications de MM. de Bracquement et Soyez, amenait du charbon par le forage de l'Escarpelle.

Dès cet instant le bassin du Pas-de-Calais était fondé ; dès cet instant les découvertes ne s'arrêtèrent plus.

Dans le courant de l'année 1849 la houille était rencontrée à Courrières et à Annay par M. Mathieu, et à la fin de cette même année le prolongement du bassin du Nord était affirmé entre Douai et Lens sur 15 kilomètres de longueur et 8 kilomètres de largeur ; deux fosses étaient en creusement à l'Escarpelle et à Courrières.

De 1850 à 1856 le succès couronne sans discontinuité l'effort des explorateurs ; les concessions se forment à mesure des découvertes, et leurs possesseurs s'empressent de mettre leurs acquisitions en valeur ; à la fin de l'année 1855 la continuité du bassin houiller est reconnue jusque près de Thérouanne, c'est-à-dire sur 75 kilomètres de longueur à partir de Douai.

* * *

Point n'est besoin, Messieurs, de poursuivre davantage ce précis déjà trop long de l'avènement de la houille dans l'Artois. Aussi bien nos contemporains, soit par préoccupation purement scientifique, soit par souci des intérêts industriels, ont été témoins ou acteurs du développement de notre bassin houiller et — si je puis m'exprimer ainsi — de son perfectionnement géologique et pratique. — Je n'insisterai pas non plus sur la genèse des moyens mécaniques si intimement liée à l'histoire des houilles ; il serait trop pénible de se rappeler aujourd'hui avec quelle rusticité ils furent

conçus, et de constater à ce propos que notre propre ignorance a retardé d'un siècle le succès final.

Partant de la barre de fer et du treuil en bois qui résumaient l'outillage des premiers prospecteurs, il faudrait vous promener successivement devant les manèges mûs à pas de chevaux, devant les pompes à longs tuyaux de bois cerclés de fer, matériel antédiluvien qu'on eût cru débarqué de l'arche de Noé ! De là parcourir toutes les étapes de la machine à vapeur depuis son apparition jusqu'à la machine dite atmosphérique, et arriver finalement aux puissants engins modernes : les grandes sondes à chute libre, aux lames parfois armées de diamants noirs, aux tubages suivant le creusement du trou ; les machines d'épuisement aux cylindres énormes manœuvrant automatiquement des pompes en tôle d'acier de 1 mètre de diamètre capables chacune d'amener au jour 300,000 hectolitres d'eau en 24 heures ; des machines à extraire — telles que celles dites Compound — puissantes de 800 à 1,000 chevaux-vapeur. — Enfin il faudrait vous décrire le dernier et le plus grand des progrès modernes, la congélation ! La congélation à la faveur de laquelle il n'y a pas de terrain aquifère inaccessible ; la congélation en vertu de laquelle on peut se dire à coup sûr : ce terrain est fait d'une boue presque liquide ; la base solide sur laquelle s'arrête cette boue fût-elle à 100 mètres, je vais mécaniquement créer dans son sein, et ayant le diamètre qu'il me faut, un bloc de glace au milieu duquel je ferai ma fosse et la fonderai sur le roc imperméable !

J'ai dit plus haut, Messieurs, que dès l'année 1856 le bassin du Pas-de-Calais était reconnu en longueur jusque près de Thérouanne, à Fléchinelle. Il avait été partagé par décrets-lois en seize concessions au fur et à mesure des découvertes affirmées. De 1856 à 1897, les recherches, aidées cette fois par les indications que fournissaient les exploitations en cours, ne discontinuèrent pas et aboutirent à l'octroi de six nouvelles concessions. Mais par contre, quatre de ces

privilèges disparurent soit par la pauvreté du gîte reconnu, soit par voie de liquidation ou cession à des voisins plus puissants. En résumé nous comptions en 1897, dix-sept concessions contribuant à l'extraction de la houille dans tout le département.

Un simple rapprochement de dates et de chiffres suffira à nous édifier sur la grandeur des efforts accomplis et des résultats obtenus ; la première année d'extraction officiellement constatée, l'année 1851, voit amener au jour 21,600 tonnes de houille. A la même époque le bassin du Nord — ou du Hainaut français par opposition à celui de l'Artois — produit 1,030,500 tonnes.

Dans la période de progression qui s'étend de 1851 à 1883, la production moyenne annuelle de l'Artois s'élève au chiffre de 2,068,000 tonnes ; de 1884 à 1892 elle passe à 7,712,000 tonnes ; de 1893 à 1897 elle devient de 11,075,000 tonnes et pour cette dernière année seule atteint 12,806,000 tonnes.

En regard, le bassin du Nord ne nous offre en 1897 que 5,542,500 tonnes.

La statistique exacte nous démontre que la production du Pas-de-Calais équivaut aux 3/5 de la production française et est presque deux fois et demie plus élevée que celle du département du Nord.

* * *

Vis à vis d'un tel processus il est naturel de se demander quelles limites y sont assignées, quelle est donc la puissance de ce dépôt de combustible minéral, et à quelle période de temps il pourra suffire ? Questions bien indiscrètes, Messieurs, pour qui se représente tous les éléments capables d'intervenir dans une telle cause : lois économiques, lois de préservation minérale, sans compter le secret des profondeurs encores vierges et les surprises d'extension. Nous n'essaierons donc d'y répondre que par une hypothèse basée sur les données acquises de notre bassin, et conforme aux règles prudentes issues de l'expérience du passé : d'après la

méthode positive d'évaluation de M. Vuillemin, ancien ingénieur administrateur des mines d'Aniche et auteur distingué d'une histoire de la houille dans le nord de la France, on peut estimer la valeur du bassin du Pas-de-Calais à 4 millards 1/2 de tonnes, lesquelles — à raison de 18,000,000 de tonnes par année — nous assurerait un avenir productif de 250 années.

Vous plaît il maintenant, Messieurs, de connaître ce qu'a coûté l'avènement final des 17 concessions qui se partagent notre terrain houiller à l'heure présente, leurs capitaux de début et ce qu'ils valent aujourd'hui ? C'est encore la statistique — tant décriée de nos jours — qui va nous l'apprendre : on estime à 450 millions les sommes absorbées en travaux de tous temps et de tous genres à titre de 1er établissement ; le capital-actions émis dès le départ des sociétés fondées a été très approximativement de 39 millions, et c'est ce capital qui vaut à l'heure où je vous parle le chiffre énorme de 630 millions.

Et tout a marché à l'avenant ! Les 515 ouvriers qui formaient tout le personnel minier en 1851 sont devenus 36,000 ; les 243,000 fr. que se partageaient en salaires annuels les 515 fondateurs — ainsi que s'appelaient eux-mêmes les premiers pionniers — ont grossi jusque 40 millions ! La production annuelle par tête d'ouvrier, qui n'était en 1850 que de 98 tonnes, s'est élevée en 1897 à 333 tonnes.

Et dira-t-on, Messieurs, que ce surcroît de produit invividuel est dû à un surmenage sans mesure ? Non ; le mineur, dont la tâche au début se prolongeait pendant 12 heures, ne travaille plus aujourd'hui que 9 heures 1/2 par journée depuis le moment où il descend dans la mine jusqu'à son ascension au jour ! Les perfectionnements mécaniques, ceux de l'aérage, du transport souterrain, ont produit ce miracle !

***

Peut-on supposer davantage qu'une telle intensité de travail n'a pu être obtenue qu'aux dépens de la vie des

hommes ? Je suis heureux en passant de battre en brèche cette antique légende digne d'un conte d'Edgar Poë, qui représente les mines comme une sorte d'enfer aux yeux du grand public non initié ! La vérité, Messieurs, est que la profession de mineur ne diffère de toute autre profession industrielle que parce qu'elle s'exerce à la lumière artificielle au lieu que ce soit au grand jour. Le mineur ne court pas plus de dangers que tout autre ouvrier de la surface, parce que dès l'apprentissage il s'est rompu aux précautions spéciales inhérentes à la nature de chaque industrie. Peut-être vous surprendrai-je en affirmant que le métier des mines fait moins de victimes que bien d'autres professions avec lesquelles nous vivons familièrement ?

Pendant les trois dernières années la moyenne annuelle a été de 16 victimes pour 10,000 ouvriers employés, soit une fraction de 0,16 °/₀ ; et même, pour la Compagnie de Courrières cette proportion s'est abaissée à 0,037 °/₀.

L'exploitation du chemin de fer nous donne en regard une mortalité accidentelle de 34 pour 10,000 ouvriers occupés annuellement, soit 0,34 °/₀. L'industrie du bâtiment nous donne environ 0,22 °/₀.

La vieille légende n'est donc qu'une fable bonne à oublier.

* * *

Je vous disais tout-à-l'heure, Messieurs, que le personnel des mines, parti de 515 hommes en 1851, s'est élevé au chiffre rond de 36,000 en 46 ans. Ce personnel a été composé dans les premiers temps de professionnels amenés dans le pays par les fondateurs qui, presque tous, avaient d'étroites attaches avec le bassin du Nord. Au fur et à mesure des besoins, il s'est accru des éléments jeunes de même provenance que possédaient l'amour du nouveau et l'espoir légitime d'un établissement plus fructueux. Les bassins de

Liège et de Charleroi fourniront aussi de nombreuses recrues. Malgré cet appoint un jour vint où les bras manquèrent et c'est alors que nous vimes — comme à point nommé — entrer en ligne l'élément indigène qui, en vingt ans, se chargea de combler le déficit. Tout fut mis en œuvre d'ailleurs pour favoriser cette accession aux ouvriers nationaux et diminuer l'exode des mineurs étrangers en France.

C'est ainsi que d'année en année les cités ouvrières fondées par nos compagnies se multiplièrent, et qu'on peut en 1897 évaluer le nombre de leurs maisons à 15,000 au moins, ayant coûté à leurs auteurs plus de 50 millions. Ces habitations sont saines, bien aérées, pourvues de toutes les nécessités, et coûtent aux familles un loyer dérisoire qui en représente à peine les frais d'entretien.

Dans ces cités ouvrières, des écoles, des églises se sont élevées aux frais des compagnies partout où les institutions communales ne pouvaient suffire.

Des sociétés de secours, des caisses de retraites furent établies sous le patronage des compagnies houillères bien avant que la loi d'Etat du 29 juin 1894 ne vint les sanctionner en les régularisant.

Et pour toutes ces institutions de prévoyance et de charité on peut estimer présentement à 3.000,000 de francs la contribution annuelle des exploitants de l'Artois.

Mesdames, Messieurs,

J'ai terminé cette étude rétrospective, digne à peine de servir de sommaire aux vastes développements qu'elle comporte ; pardonnez-moi si j'ai abusé de votre bienveillante attention.

Toutefois j'aurai atteint mon but si j'ai laissé, dans vos esprits, quelque impression durable en faveur de cette industrie houillière dont j'ai vécu la plus curieuse période, et dans vos cœurs, quelque intérêt pour cette nombreuse population qui l'a développée ; population toujours vaillante, remuante parfois, à qui s'applique à merveille le vieux dicton « Mauvaise tête et bon cœur ».





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. ALAYRAC

par M. le baron CAVROIS.

Chancelier.

MONSIEUR,

LES académies de province, celle d'Arras en particulier, ont toujours cherché, avec raison, à imiter l'Académie française qui leur sert de type idéal, sans avoir — ai-je besoin de le dire ? — la prétention de l'atteindre.

Le cardinal de Richelieu, en fondant cette illustre Compagnie, en 1635, la dota d'un règlement qui devait assurer la perpétuité de sa forme et la fixité de son but. Il s'était contenté, dans l'art. 14, d'indiquer cette pensée : « Lorsque quelqu'un sera reçu dans la Compagnie, il sera exhorté, par celui qui présidera, d'observer tous les statuts de l'Académie ».

On comprend que cette exhortation, entourée de toutes les précautions oratoires si familières à des hommes de talent, appelait une réponse du récipiendaire : de là au discours de réception il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut bientôt franchi. C'est au célèbre avocat, Olivier Patru, l'ami de Boileau qui

l'appelle « un très violent hypercritique » (1), qu'il faut attribuer l'introduction de cet usage assurément très justifié. La harangue du nouvel académicien ne fut à l'origine qu'un compliment de remerciement ; mais elle ne tarda pas à revêtir le triple caractère qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Comme la Compagnie avait en effet décidé qu'à la mort de chacun de ses membres, on ferait l'éloge funèbre du défunt, il parut tout naturel de charger son successeur de cet hommage. Et comme ces deux thèmes eurent bientôt épuisé toutes les formes laudatives et admiratives, l'intelligente Assemblée, pour éviter une fastidieuse monotonie, comprit qu'il fallait ajouter à ces préliminaires obligés un sujet de littérature ou de sciences, selon les préférences de l'orateur.

Tout le temps que les séances se tinrent à huis-clos et devant les académiciens seuls, dans l'hôtel du chancelier Séguier, les choses se passèrent assez simplement ; mais, lorsqu'en 1672 le roi Louis XIV ouvrit le grand salon du Louvre à ces assemblées, les discours de réception devinrent des discours d'apparat. Ici je ne puis me défendre d'un rapprochement qui vient sans doute à l'esprit de chacun de nous : la salle splendide où nous sommes réunis en ce moment n'offre-t-elle pas le reflet des lambris dorés qui abritèrent ces assises littéraires du XVII[e] siècle !

Aujourd'hui elles se tiennent sous la coupole de l'Institut : l'an passé j'ai eu la faveur d'y assister à la solennité dont le comte Albert de Mun a été le héros. Je le vois encore, couvert des palmes vertes, l'épée au côté, prononcer son magistral discours, et prendre possession de ce huitième siège, appelé le *fauteuil de l'abbé Maury*, car les fauteuils sont désignés par le nom du plus illustre de leurs titulaires.

C'est précisément, Monsieur, le huitième siège de l'Académie d'Arras qui vous est échu aujourd'hui, et, si nous

(1) Lettre à Brossette, du 2 août 1703.

poussions jusqu'au bout notre système d'imitation, nous pourrions l'appeler aussi le *fauteuil de Grandval*, car dans la lignée longue et glorieuse de vos prédécesseurs, le plus célèbre est en effet le Chevalier Enlart de Grandval, procureur-général au Conseil d'Artois, auteur de travaux importants et notamment d'un discours prononcé en 1776 sur le « véritable objet des Académies littéraires ». Il fut l'un des cinq survivants de notre ancienne Compagnie lorsqu'elle se reconstitua en 1817, en sorte que la chaîne de vos ancêtres académiques n'a jamais été interrompue (1). Un jour, si vos loisirs vous le permettent, vous nous présenterez dans un tableau d'ensemble le résumé de leurs écrits, ce qui ne pouvait entrer aujourd'hui dans le cadre de votre dissertation.

Le langage sobre et de bon goût, que vous y tenez, contraste avec les exagérations dans lesquelles sont tombés les premiers discours de réception de l'Académie française, dont je parlais tout à l'heure ; et pour que vous puissiez les juger par vous-même, je vais mettre sous vos yeux la citation suivante qu'on pourrait croire invraisemblable, si elle n'était empruntée à un auteur autorisé.

« A l'éloge funèbre de l'académicien décédé était venu se joindre celui du cardinal de Richelieu ; bientôt à celui du cardinal, celui du chancelier Séguier, second protecteur ; puis, quand Louis XIV devint protecteur à son tour, nouvel éloge pour Louis XIV. Depuis, on ne put guère se dispenser d'ajouter quelques compliments pour le roi régnant ; l'Académie en corps n'était pas oubliée non plus ; en sorte que, de bon compte, c'étaient six éloges, que tout récipiendaire intercalait dans son discours. Le directeur, chargé de le recevoir, distribuait précisément le même nombre de compliments, célébrant à son tour le même nombre de personnages, et substituant seulement à l'éloge de la Compagnie celui du récipiendaire. On imaginera sans peine de quelle difficulté

(1) Van Drival, *Histoire de l'Académie d'Arras*, p. 297 et suiv.

devinrent ces sortes de compositions. C'était un vrai tour de force, sans profit pour la littérature, que de s'en tirer avec honneur. Ne pouvant trouver de pensées nouvelles, on s'efforçait de créer des tours nouveaux. Il s'en suivait que chacun cherchait à surenchérir sur ceux qui l'avaient précédé ; et de là souvent l'exagération de la louange (1) ».

Vous avez évité cet écueil, Monsieur, et vous l'avez fait d'autant plus facilement que votre prédécesseur a montré que pour être véritablement immortel, il n'y a rien de tel que de rester vivant ! Mais permettez-moi de vous demander si, vous autorisant d'ailleurs de précédents très-justifiés, vous n'êtes pas tombé dans un excès contraire ? Pourquoi, en effet, serait-il interdit de consacrer un souvenir à un collègue qui nous a quittés, non « pour un monde meilleur », mais pour un autre coin de cette terre qui nous paraît encore un charmant exil ?

Je vous nommerai donc M. Dewaule, et je le fais d'autant plus volontiers qu'il m'a dit se rappeler parfaitement les succès remportés jadis au Collège de Valenciennes par son condisciple et compatriote « Léonce Alayrac » ! Je dois reconnaître que votre prédécesseur n'a pu prendre possession du fauteuil auquel il avait été élu. Son discours de réception, resté à l'état de projet, devait nous entretenir de l'*Education* aux différentes époques de l'histoire ; mais l'Académie est généreuse et ne saurait oublier les titres littéraires qui avaient justifié son choix. M. Dewaule avait conquis le grade fort envié de Docteur ès-lettres par la soutenance d'une double thèse : l'une sur Condillac considéré comme précurseur des théories anglaises contemporaines dans les questions si délicates de l'évolutionnisme et du transformisme ; l'autre sur Aulu-Gelle envisagé comme philosophe. Il avait aussi publié une étude sur Lucien, et il a traduit en vers français l'*Art poétique* d'Horace, dont le

(1) Tyrtée Tastet, *Histoire des quarante fauteuils*. t. 1er, p. 77.

manuscrit est malheureusement resté enfoui jusqu'ici dans ses tiroirs.

M. Dewaule succédait à son tour à M. l'abbé Depotter qui n'a pas eu non plus une parole d'adieu. En lui ouvrant nos rangs, M. de Mallortie saluait en lui « non pas seulement cette piété qui a je ne sais quoi d'aimable qui attire et retient, mais encore sa chaude et persuasive éloquence, son esprit fin et délicat, cette politesse charmante qui est le tact du cœur, et ce sourire qui, loin d'être une habitude de l'homme du monde, n'est que le signe toujours vrai d'un mouvement affectueux qui se renouvelle à chaque rencontre (1) ».

Ce portrait, tracé de main de maître au moment de son arrivée, n'avait pas cessé d'être exact au jour de son départ, et les nombreux travaux dont M. Depotter avait doté nos *Mémoires* ne pouvaient qu'augmenter l'intensité de nos regrets.

Cette dette payée au passé, nous pouvons maintenant nous occuper exclusivement du présent.

Vous vous étonnez, Monsieur, mais nous nous en félicitons avec vous, que vous ayez acquis si rapidement droit de cité dans notre ville. La raison en est que vous ne nous étiez pas si étranger que vous le supposez, puisque vous avez passé près d'ici une grande partie de votre existence. Vous ajoutez, avec une simplicité bien méritoire, que vous avez été toute votre vie un « modeste mineur » ! Ce mot que je relèverai tout à l'heure va me servir de transition à la seconde partie de ce discours.

Vous êtes né en effet à Anzin, par conséquent au centre de cet immense bassin houiller qui traverse le nord de la France ; ne semble-t-il pas que ce pays d'origine devait fixer sans hésitation votre vocation ? Elle ne s'est pourtant pas dessinée nettement dès le début de vos études ; mais après avoir cherché pendant quelque temps votre voie, vous vous

(1) *Mémoires de l'Académie*, II, t. XXI, p. 73.

êtes engagé dans la carrière avec un entraînement que rien n'a plus arrêté.

Si la limite d'âge ne s'y était opposé, l'Ecole polytechnique, dont vous aviez presque franchi le seuil, aurait été votre point de départ définitif; mais les études scientifiques que vous aviez faites vous préparaient admirablement à l'Ecole des mines de St-Etienne, dont vous fûtes l'un des meilleurs élèves. C'est dans ce milieu si bien choisi pour joindre la pratique à la théorie, en pleine industrie métallurgique et charbonnière, que vous avez conquis votre diplôme d'ingénieur civil Vous alliez du même coup obtenir la haute position que vous ne deviez plus quitter, dans des conjonctures dont la coïncidence vaut la peine d'être relevée.

Le nom des Mathieu, avec celui du vicomte Désandrouin, domine l'histoire de notre bassin houiller : c'est Jacques Mathieu qui découvrait en 1734 la première veine des mines d'Anzin ; c'est Constant Mathieu qui, un siècle plus tard, faisait les premiers sondages sur le territoire de Courrières : Anzin et Courrières, se trouvaient ainsi associés comme devant leur commune origine à une même famille ; ils devaient être également réunis dans les plus chers souvenirs de votre existence. C'est en 1858 que vous êtes devenu l'ingénieur de la Compagnie de Courrières, et depuis cette époque déjà lointaine, c'est à dire pendant plus de quarante ans, vous êtes resté fidèle au poste d'honneur où vous aviez été appelé. Outre le service actif qui vous a complètement absorbé jusqu'au jour où le Conseil d'administration vous a ouvert ses portes, vous avez publié des articles sur les sciences techniques dans le *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale :* ces travaux échappent à ma compétence, mais je sais qu'ils ont été tellement appréciés qu'un auteur distingué les a quelquefois faits siens, avec votre gracieuse autorisation. C'était le plus bel éloge qu'il pouvait vous adresser. Puis sont venues les récompenses officielles : les expositions de 1878 et 1889 vous ont successivement valu une

médaille d'argent et une médaille d'or ; enfin, en 1894, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur couronnait dignement votre belle carrière. Et voilà ce que vous appelez la vie d'un « modeste mineur ! » Moi je vous réponds Monsieur, que vous démontrez une fois de plus que le vrai mérite s'ignore toujours lui-même.

L'Académie d'Arras de son côté, n'a pas été non plus de votre avis : elle vous appelle dans ses rangs précisément parce que vous représentez l'industrie la plus considérable de notre Artois, et elle désire vous associer à celui de nos vénérés collègues qui est aujourd'hui notre doyen d'âge par ordre d'ancienneté, mais qui est venu à elle dans tout l'épanouissement de sa force et de son intelligence. Ils ont tous disparu hélas ! les témoins de sa réception dans la séance solennelle de 1861. M. le président Laroche, alors Vice-Chancelier, s'adressant au récipiendaire M. l'ingénieur Edouard Sens, lui adressait ces paroles : « Vous eutes, dès votre début, à résister à des propositions qui eussent paru séduisantes à tout autre. Mais c'était à votre propre pays que vous aviez dès lors voué vos facultés et vos affections, et vos vœux furent comblés le jour où vous reçutes la mission de faire la première application de vos hautes études sous les yeux de vos compatriotes (1) ».

Nous aussi nous sommes heureux de constater, Monsieur, vos préférences pour le nord de la France, que, dans notre patriotisme, nous proclamerions volontiers le premier pays du monde !

Pour vous y attacher d'une façon plus irrévocable encore, vous avez voulu devenir le gendre du docteur Demarquette qui fut, pendant de longues années, maire d'Hénin Liétard, et s'est distingué par son dévouement dans les épidémies qui ont jadis désolé cette contrée.

Dans ces conditions, le sujet de votre discours était tout

(1) *Mémoires de l'Académie*, I, t. 34, p. 84.

indiqué. De quoi pouviez-vous nous entretenir, sinon de l'objet même de vos études privilégiées ? Vous nous avez donc retracé, dans des pages agréablement écrites, l'historique de notre bassin houiller du Pas-de-Calais. Ce récit expose trop bien la question pour que je me garde de la reprendre (1). Comme vous, je trouve étonnant que le département du Nord ait découvert cent ans plus tôt les gisements qui font encore sa richesse aujourd'hui, et que tous les sondages de notre Artois aient été infructueux et le plus souvent submergés par des inondations incessantes et insurmontables. C'est le souvenir de nos puits artésiens auxquels notre province a donné son nom, qui est venu changer la face des choses, et c'est le forage fait dans le parc d'Oignies en 1841, qui y a amené la découverte de la houille. Ce n'est pas la première fois qu'une semblable surprise se produisait ; on raconte en effet que le prince de Conti faisant construire, en 1735, un puits dans sa faisanderie de l'Isle-Adam, on trouva, dit la chronique, « un lit d'une terre qui brûle et qui par la distillation donne la même liqueur inflammable que le charbon de terre (2) ». On pourrait donc résumer cette histoire en disant d'une façon pittoresque : quand on a cherché du charbon, on a trouvé de l'eau, et quand on a cherché de l'eau, on a trouvé du charbon !

Le vulgaire dira que c'est une ironie du sort et un jeu du hasard ; vous avez vu, Monsieur, les choses de plus haut, en écrivant que « c'est à ce moment précis que la Providence entre en ligne », et vous vous êtes rencontré, sans le savoir, avec l'appréciation de M. Antoine Laroche qui exprimait ainsi la même pensée dans le discours que je rappelais tout

(1) Voir aussi sur cette question l'*Introduction historique des sociétés houillères du Nord et du Pas-de-Calais*, par le baron Alexandre Cavrois, 1896.

(3) *Journal œconomique*, mai 1752, p. 66. Etude de M. Trievald sur le charbon de terre.

à l'heure : « Tout à coup, dit-il, par une de ces dispositions secrètes de la Providence qui se joue des calculs de la science et des efforts des hommes, et qui veut prendre son jour et son heure, un incident, fortuit en apparence, mit à l'improviste sur la voie que l'on avait si laborieusement cherchée partout ailleurs ».

Aujourd'hui nos exploitations sont en pleine activité, et le « pays noir », comme on l'appelle quelquefois, forme pour ainsi dire une contrée nouvelle qui a son organisation et ses lois spéciales. Le personnel de ces travailleurs est devenu tellement considérable qu'il n'a plus trouvé place dans les villages existants : il a fallu créer pour lui des cités entières, connues sous le nom de *Corons* et qui ressemblent, selon la poétique image d'un auteur, « à des ruches qui, à de certaines heures du jour et de la nuit, s'emplissent ou se vident avec des bourdonnements suivis de profonds silences (1) ».

Pour subvenir à leurs besoins matériels, intellectuels et religieux, on leur a bâti des maisons, des asiles, des écoles et des églises ; on les a dotés de multiples institutions économiques, notamment de Sociétés coopératives de consommation, à tel point que le même auteur va jusqu'à faire cette réflexion : « Faut-il exprimer un regret qui irait presque jusqu'au blâme ? En habituant ces populations à se reposer en toute chose, depuis la naissance jusqu'à la mort, sur le patronage de la Compagnie, on a émoussé en elles les mobiles les plus virils dont l'homme puisse être animé, le sentiment de la responsabilité personnelle, et l'habitude la plus fortifiante qu'il soit en mesure d'acquérir pour la conduite de sa vie, l'habitude de la prévoyance... A quoi bon l'épargne, quand des mains généreuses y suppléent (2) ? »

Quelle est donc au juste la situation d'un ouvrier mineur ? Il ne fournit guère plus de huit heures de travail effectif

(1) M. Louis Reybaud, *Le fer et la houille*, p. 194.
(2) M. Reybaud, *Le fer et la houille*, p. 198.

par jour, si l'on ne tient pas compte des allées et venues : le matin, il descend à la fosse plus tôt que nos ouvriers des villes ne se lèvent, mais il remonte vers deux heures de l'après midi, et reste libre de son temps jusqu'au soir. Il habite une maison salubre, entourée d'un jardin, moyennant un modique loyer. La nourriture et la toilette y prennent les proportions d'un luxe relatif, grâce au salaire journalier dont la moyenne montait déjà à 4 fr. 80 pour le travail du fond, exclusivement réservé aux hommes (1), et à 3 fr. 30 pour celui de la surface, avant la nouvelle convention qui vient de régler cette question.

Une telle situation ne semble-t-elle pas enviable à tous égards ? Depuis vingt-cinq ans que je m'occupe des associations ouvrières d'Arras, s'il m'était permis d'établir une comparaison entre la situation des travailleurs de notre ville et celle des mineurs, il me semble qu'elle serait tout à l'avantage de ces derniers. Je sais bien, et je n'aurai garde de le méconnaître, que leur métier expose à des fatigues exceptionnelles et à des dangers incontestables : encore faut-il ne rien exagérer sous ce rapport. Se basant sur des statistiques officielles, M. le sénateur Paris a établi que, dans le bassin du Nord, on compte par année 1 ouvrier tué sur 628, tandis qu'en Angleterre il y en a 1 sur 458, en Belgique 1 sur 419, en Prusse 1 sur 345 (2). Chez nous il y a peu ou point de grisou, en sorte qu'on arrive à visiter nos mines sans même se munir de lampes de sûreté. D'autre part il y a une foule d'industries qui sont beaucoup plus meurtrières, sans être pour cela ni plus délaissées, ni plus encouragées ; il suffit de citer l'exploitation des chemins de fer, les marine marchande, les fonderies et ateliers de métaux, les scieries mécaniques, la verrerie.

Si rares cependant que nous les supposions, les accidents

(1) Loi du 2 novembre 1892.

(2) *Journal des Débats*, 13 janvier 1886.

se produisent malheureusement encore, mais alors intervient la sollicitude des pouvoirs publics : une loi récente, du 9 avril 1898, stipule d'une manière absolue que le chef d'entreprise doit une indemnité à la victime ou à ses représentants, à la condition que l'interruption de travail ait duré plus de quatre jours. Cette obligation nouvelle soulève en ce moment dans le monde industriel de vives protestations que je dois me contenter de mentionner ici.

En dehors de ces cas qui ne se présentent pas fréquemment, il y a d'autres épreuves qui attendent l'ouvrier et auxquels il faut songer : je veux parler de la maladie et enfin de la vieillesse. C'est encore une loi, spéciale celle ci aux mineurs, en date du 29 juin 1894, qui y a pourvu et dans de larges conditions. Mais, comme vous l'avez justement fait observer, Monsieur, il est équitable d'ajouter que les Compagnies n'avaient pas attendu ces prescriptions légales pour s'en préoccuper.

Une caisse de secours assure des subventions et des soins aux malades et aux infirmes ; elle leur fait des distributions en nature, notamment de charbon. Elle vient aussi en aide à la famille en cas de décès. Enfin, une pension de retraite est promise dès l'âge de 55 ans, — situation que nous ambitionnons pour notre Société communale de secours mutuels, mais que nous n'avons pu encore atteindre malgré nos efforts persévérants et les généreux concours que chaque année nous apporte.

En présence de tant d'avantages qui prévoient toutes les hypothèses et parent à toutes les éventualités, comment se fait-il alors que l'ouvrier mineur ne se déclare pas encore satisfait et réclame périodiquement des augmentations de salaires ? Il faut d'abord remarquer qu'il s'est créé progressivement des besoins nouveaux qui absorbent facilement tout son revenu, surtout s'il est chargé de famille. Et puis le spectacle des immenses fortunes à l'édification desquelles il sait avoir contribué, excite ses appétits et ses convoitises,

et lui fait trouver trop inégale la répartition des bénéfices sociaux. Ses exigences s'accentuent lorsque le prix de la houille est en hausse : alors il se sent indispensable à l'exploitation qui prospère, et il suppose, non sans raison, que ses patrons se montreront plus accommodants.

Les Compagnies ne peuvent pourtant pas augmenter les salaires indéfiniment ; elles sont loin de réussir toutes et toujours dans leur entreprise. Ecoutez ces observations d'un éminent économiste, M. Leroy-Beaulieu, qui écrivait en 1886 : « Commençons par la région du Nord ; c'est le pays privilégié. On peut y vanter les magnifiques gisements de Lens, de Courrières, de Nœux ; cependant, même à ces mines superbes les difficultés n'ont pas manqué. Dans les quatre premières années de son exploitation, de 1852 à 1856, la mine de Courrières n'a rien pu distribuer à ses actionnaires. — Cette période ingrate, qui n'a duré que quelques années pour les heureuses sociétés que nous venons de nommer, est demeurée l'état normal pour une foule d'autres entreprises houillères, même dans cette région si riche du Pas-de-Calais et du Nord. — Voilà donc des capitalistes qui, depuis vingt et trente ans, occupent des ouvriers, les rémunèrent à un salaire normal, et qui eux-mêmes, pendant ces vingt ou trente années n'ont retiré aucun intérêt des capitaux qu'ils ont engloutis dans ces mines. Vociférez maintenant contre l'infâme capital qui s'engraisse aux dépens des ouvriers (1) ! »

Ce sont des réflexions que les mineurs ne font pas souvent : s'ils n'envisagent la question qu'à leur point de vue personnel, et s'ils ne reçoivent pas la satisfaction qu'ils exigent, alors ils emploient l'arme terrible de la *grève* ! Nous en avons été les témoins émus en 1891, lorsque, de gré ou de force, le travail fut suspendu dans tout notre bassin houiller : ces coalitions, qui ne respectent pas tou-

(1) *L'Economiste français*, 30 avril 1883, p. 420.

jours la liberté individuelle, M. Jules Simon les appelait « des corporations en sens inverse, remplaçant le despotisme des patrons par celui des ouvriers ». La question prit de telles proportions qu'elle vint à la Chambre des Députés sous forme d'interpellation et fut résolue par la constitution d'un *arbitrage* destiné à trancher les différends entre patrons et ouvriers. Cette solution inattendue n'était pas faite pour déplaire aux partisans des Syndicats *mixtes*, dont le comte de Mun s'était fait l'avocat et pour lesquels il avait vainement demandé la reconnaissance de la personnalité civile complète. Le Conseil d'arbitrage comprenait en effet cinq patrons et cinq ouvriers, appelés à concilier leurs prétentions opposées. L'entente devait se faire : elle se fit dans une conférence tenue à Arras et qui eut pour résultat d'ajouter au salaire de 4 fr. 80 une prime de 20 %, ce qui l'éleva à 5 fr. 76. Le dernier mot n'est pas encore dit sur cette question, puisqu'aujourd'hui même, alors que la grève de Belgique gronde à nos portes, des pourparlers sont engagés pour augmenter à nouveau l'importance de la prime et la porter à 25 %. Nous sommes déjà loin du temps où le Syndicat des mineurs se posait en antagoniste intransigeant du Comité des houillères en se rapprochant, les intéressés se connaissent mieux, se comprennent davantage et sont plus disposés à se faire de mutuelles concessions.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées, Monsieur, le sujet de votre discours. Je m'y attarderais volontiers s'il n'était temps de finir ; et je vais terminer en admirant avec vous les transformations qui se sont opérées dans notre vieil Artois. Ces plaines infécondes, riches seulement des lauriers que le Prince de Condé y avait moissonnés, ont été fertilisées par de nouvelles méthodes agricoles ; et voici que de leurs profondeurs des chercheurs heureux ont fait jaillir des trésors inconnus jusque-là. Des voies ferrées les sillonnent en tous sens et favorisent la production par les multiples débouchés qu'elles lui procurent. Vous pouvez, Monsieur,

revendiquer votre part glorieuse dans ces victoires industrielles, et je remercie mes honorés collègues de m'avoir confié la mission de saluer votre entrée dans leurs rangs.

L'Antiquité plaçait dans son Olympe les mortels privilégiés qui avaient rendu des services à l'humanité. Je m'imagine que ces honneurs posthumes devaient les laisser assez indifférents. Mieux vaut, nous semble-t-il, ne pas tant retarder l'apothéose de nos héros, et les introduire de leur vivant dans une Académie dont la porte se transforme pour eux en Arc-de-triomphe !





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. le Colonel DELAIR

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est d'un usage assez général que les hommes appelés, comme moi, à recueillir le bénéfice d'un honneur absolument inespéré, prennent pour thème de leur exorde, l'insuffisance de leur mérite personnel ; je m'écarterai d'autant moins de cette tradition qu'ici l'insuffisance est certaine, car je ne sache pas que je me sois jamais distingué ni dans les lettres, ni dans les sciences et encore moins dans les beaux-arts.

L'Académie, qui ne saurait se tromper, n'avait donc pu songer à m'offrir le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Deusy, dans le but de s'associer un savant. Elle devait avoir d'autres intentions; et celles-ci me laissèrent perplexe. Aussi, me pardonnera-t-elle, sans doute, de lui dire que, dans mon for intérieur seulement, je me suis permis de me mettre à la recherche de celle de ces intentions qui, dans l'espèce, comme on dit au palais, avait dû arrêter sa décision.

Je dirai immédiatement et sans ambages que je n'ai nullement réussi dans cette recherche par les moyens ordi-

naires de la logique ; j'ai, en effet, couru en vain après le dilemme nécessaire et sans réplique qui devait vider la question ; je n'ai guère été plus heureux avec les syllogismes, vrais ou faux, qui se sont présentés à mon esprit. Enfin j'ai accumulé conjectures sur conjectures, toutes aussi hyperboliques les unes que les autres, et je me voyais lancé, sans appui et sans frein, jusque dans l'infini des conceptions, quand je me suis arrêté.

Je me suis mis à reculer, non pas dans la crainte d'atteindre un infini que je sais inacessible par succession de mouvements (1), mais dans celle d'être obligé d'en approcher de si près que le vertige moral pouvait me prendre.

Vaincu par la logique, je me suis mis à rêver ; Pharaon savait rêver (2) ; Scipion aussi (3), Lamartine encore (4) :

Je sais sur la colline
Une blanche maison,
Une tour la domine,
Un verger d'aubépine
Est tout son horizon ;
Là jamais ne s'élève
Bruit qui fasse penser ;
Jusqu'à ce qu'il s'achève,
On peut mener son rêve
Et le recommencer.

Et comme tout songeur ne rêve évidemment que pour avoir le plaisir de raconter ses songes, voici le mien :

Un mayeur et deux échevins (5) me faisaient incorporer

(1) Pascal, *Pensées*, article 1er.

(2) *Genèse*, XLI, 1.

(3) Cicéron, *Songe de Scipion*, fragm.

(4) Lamartine, *Le poète au village*, ode 20.

(5) Mes parrains, à l'Académie d'Arras, sont MM. le Dr Trannoy, Victor Barbier et le baron Louis Cavrois.

gratis, sur leur recommandation, dans cette puissante bourgeoisie d'Arras, à laquelle, jadis, les nobles eux-mêmes, y trouvant peut-être plus d'avantages que de charges, se faisaient honneur de se faire associer.

Puis, je récréantais, comme aujourd'hui, devant les dames et les damoiselles les plus aimables et les plus belles de l'Artois. C'était, certes, un plaisir de roi, auquel, même dans un songe, un chevalier français ne pouvait rester insensible, ne fût il chevalier que dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Mais tout beau rêve a sa fin et je me surpris, me réveillant, en passe de me dire à moi-même : Qu'as tu besoin d'aller, jusque sous le beffroi, voir s'il reste encore des pages blanches sur les feuillets parcheminés du vieux registre aux bourgeois? La liste des bourgeois privilégiés est close depuis plus d'un siècle ; les vieux registres sont arrêtés *ne varietur*, comme disent les financiers, et le second terme de la trilogie républicaine qui brille au frontispice de tous les monuments publics de ton beau pays de France t'a, par droit de naissance et malgré les temps, créé citoyen d'Arras le 18 avril 1837.

J'avais donc véritablement rêvé et il ne me restait plus qu'à recevoir du Ciel l'influence secrète dont parle, dans un vers si bien rythmé, l'auteur immortel et trop décrié aujourd'hui de l'immortel *Art poétique*.

Eh bien, cette influence vint à moi, sans doute, car je me suis surpris tout à coup dans la disposition de crier, comme Archimède, à Syracuse : « J'ai trouvé, j'ai trouvé ». J'avais le mot grec au bout de la plume, quand j'ai pensé que l'Académie ne me permettrait pas de prononcer un terme si profané, de nos jours, par les marchands d'orviétan. Je brûlais cependant du désir d'insérer dans mon discours ce « parfait » si noblement irrégulier qu'il excite encore aujourd'hui l'enthousiasme des hellénistes, à l'exception peut-être de ceux à qui il reste à subir les épreuves du baccalauréat de rhétorique !

Enfin, Messieurs de l'Académie d'Arras, je n'ai voulu, jusqu'ici, que prendre les précautions nécessaires, et suffisantes je l'espère, pour oser vous dire en face :

Messieurs, ce n'est pas un savant que vous avez voulu introduire chez vous. Vous avez seulement souhaité de voir refleurir dans votre Compagnie un uniforme qui s'y est si bien illustré jadis avec les Carnot, les Noizet Saint-Paul, les Répécaud et bien d'autres.

Vous m'accorderez facilement que je n'ai rien du génie du premier ; et je ne possède pas, non plus, la notoriété des autres, à moins que, pour une fois, la trompette de la Renommée n'ait oublié de régler son diapason.

Quoi qu'il en soit, vous devez être satisfaits, car je vous ai apporté aujourd'hui l'uniforme que vous recherchiez ; je regrette seulement qu'il ne soit plus celui que vous avez connu jadis. Celui-ci a été si considérablement amoindri et si effroyablement enlaidi par de multiples coups de ciseaux ministériels que moi-même qui l'ai porté autrefois, je ne le reconnais plus dans celui que j'ai l'honneur de vous présenter en ce moment.

Je n'ai pas reçu mission officielle de vous remercier au nom du corps du génie français ; mais vous lui rendez aujourd'hui, dans ma personne, un honneur auquel il sera, assurément, fort sensible.

Si vous ne l'avez pas oublié et si vous ne voulez pas vous prendre à l'oublier, il sait aussi, Messieurs, n'en doutez pas, apprécier la valeur du bon accueil qu'on lui a toujours réservé dans votre cité, cette ville de grand esprit militaire, qui a vu naître un de ses régiments et qui, depuis lors, n'est jamais restée veuve de ses chers sapeurs-mineurs.

L'ordre d'idées auquel il vient de me complaire de m'arrêter un instant va m'obliger, Mesdames, à pleurer avec vous sur les ruines militaires de notre vieille cité ; car je ne crois pas que vous ayez pu voir avec indifférence disparaître de votre blason la couronne tourrelée de Cybèle. Si elle s'y

trouve encore, c'est de l'émail qu'on a laissé sur de l'émail, du métal resté indûment sur du métal.

Jamais la photographie, même la plus parfaite, ne donnera à vos arrière-neveux l'idée des splendeurs que vous avez connues, ni de la merveille que vous avez vu s'évanouir.

Vos beaux yeux peuvent donc pleurer, comme ceux de la célèbre, sinon illustre damoiselle qu'a surtout immortalisée la nourrice d'un prince dans une douce mélodie qui, certes, n'a pas le charme du chant virgilien des abeilles, mais qui sait assurément mieux bercer que la symphonie presque mathématique du célèbre ou trop célébré Wagner.

C'était, en effet, avec un véritable art qu'on avait jadis construit les remparts superbes dont je viens de déplorer la perte. On n'a su conserver, de ceux-ci, qu'une simple porte, un accessoire bien moderne dans l'espèce, qui a le tort, à mon avis — veuillez me passer l'expression — de ressembler à un arc de triomphe pour l'aller et le retour, sans qu'aucun triomphateur, je pense, n'ait jamais passé dessous.

J'eusse bien préféré voir inscrire dans le décret d'indulgence la porte de la « rotonde ville », celle par laquelle, après le 19 janvier 1871, un brave capitaine du génie en retraite, élevé pour un moment à la dignité de général de brigade, ramena dans Arras les immortels mobilisés du Pas-de-Calais qui, après avoir marché au canon, de Bellicourt à Saint-Quentin, de leur propre élan, soutinrent, en la couvrant admirablement et héroïquement, la retraite de toute l'Armée du Nord par les routes de Cambrai et du Câteau (1).

(1) Faidherbe, *Campagne de l'Armée du Nord*, p. 66. — Pour plus de détails, voyez l'*Histoire d'Hénin-Liétard* par M. Charles Frans, p. 192 et suiv. — M. le général Faidherbe a été très frappé, sinon étonné, de cette marche en avant des mobilisés du Pas-de-Calais ; il me l'a souvent répété depuis la guerre — Le général Pauly, contrairement à ce qu'ont fait divers officiers généraux et supérieurs de circonstance, a, après 1871, repris son modeste titre de capitaine en retraite. Après la mort de sa femme, Mlle Plé, il s'est retiré à Baudéan (Hautes-Pyrénées), où il est décédé le 15 mai 1897.

A cette porte, j'eusse volontiers donné le nom de « Porte Pauly », ce qui n'aurait gâté en rien l'aspect de ces palais et de ces magnifiques hôtels qui s'étalent aujourd'hui, dans de majestueuses proportions, sur de larges boulevards urbains, devenus les héritiers du nom de nos vieux boulevards militaires.

* * *

La construction de ceux-ci avait exigé l'application de trois principes fondamentaux que je me bornerai d'abord à indiquer dans la sèche nomenclature qui suit :

1° *Le commandement ;*

2° *La protection ;*

3° *Le flanquement.*

Je vous demanderai ensuite, Mesdames, Messieurs, l'autorisation de m'étendre un peu et aussi modérément que possible sur chacun de ces principes. Je commencerai par celui du Commandement.

Le Commandement.

Au sens psychologique du mot, le commandement est une de ces qualités du caractère qui servent surtout à différencier les hommes entre eux : c'est celle qui sait imposer les nobles dévouements, exciter aux belles actions et même stimuler les ambitions saines, qui sont parfois nécessaires.

Eh bien, il est remarquable que ceux qui savent exercer ce commandement dignement tendent à se relever matériellement au dessus des autres hommes, non seulement parce que leur voix en gagne plus de portée, mais aussi parce que la position dominante fortifie leur action.

Généralement, on ne domine pas du fond d'une cave et les rois ne règnent que sur des trônes. Les enfants grimpent sur les charrettes de la rue, dans leurs batailles simulées, et ce sera toujours au plus haut de ces véhicules qu'aimera à

germer la graine des sergents de gardes françaises chez lesquels les Napoléon de l'avenir trouveront leurs généraux les plus actifs et leurs maréchaux les mieux trempés.

Le général sur son cheval, le professeur sur son estrade, l'orateur à la tribune, le prédicateur dans sa chaire, trouvent leurs forces décuplées par la surélévation artificielle qu'ils recherchent et qui leur donne ce qu'en termes militaires on appelle un *commandement offensif.* Il est probable, en effet, que, sans le secours de la chaire, Bossuet, malgré sa magistrale audace, n'aurait jamais osé dire au frère d'un roi :

« *Et nunc reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis* « *terram* (1). »

« Maintenant, ô rois, apprenez ; instruisez-vous, juges « de la terre. »

L'avocat, à la barre, malgré sa position inférieure au-dessous du tribunal, a aussi son commandement ; dans la fortification, ce commandement s'appellerait le *commandement défensif.* A la barre, il se fait de toute la hauteur qui sépare le défenseur du siège ; car l'on sait que les suppliants se mettent instinctivement à genoux, pour augmenter la distance qui sépare leurs larmes de la bouche qui doit prononcer le mot *miséricorde.*

Les causes sont toujours gagnées, quand le défenseur peut dire, au moment opportun : Nous venons d'entendre tomber du haut du siège, des paroles bien encourageantes.

Le commandement, dans la fortification, s'obtient, soit par la surélévation naturelle du sol, *l'assiette*, soit par la surélévation artificielle que procurent les remparts. L'idée des tours est sortie de cette conception et celles-ci n'ont jamais eu qu'un seul objet, celui de multiplier, sans trop de frais, les points élevés des enceintes et d'en soutenir les points faibles, comme le sont les angles et les portes.

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette-Marie de France* ; 16 novembre 1669.

Richard Cœur-de-Lion, en construisant, aux Andelys, son fameux Château-Gaillard, exagéra le principe en ne composant son enceinte que de tours accolées. C'était, en quelque sorte, si je puis m'exprimer ainsi pour me faire mieux comprendre, servir un grand dîner ne comportant que des sucreries ou des douceurs. C'était un grand luxe assurément et le roi d'Angleterre put dire avec orgueil : Qu'elle est belle ma fille d'un an ! *Ecce quam pulchra filia unius anni* (1) !

L'apparition de l'artillerie à poudre provoqua l'abaissement des murailles et des tours ; on les dérasa, ou mieux, on construisit d'autres enceintes, en les terrassant à l'arrière pour augmenter leur élasticité, faire matelas, suivant l'expression en vigueur en mécanique, et les empêcher de se casser comme le verre, sous l'influence du choc des projectiles et des vibrations qui en résultent.

Pour se réserver l'avantage du commandement offensif, on construisit sur les enceintes, de distance en distance, des ouvrages plus élevés, qui prirent le nom de *bastilles*, *bastillons* ou *bastions* ; mais ceux-ci, très vulnérables à cause de leur saillie, devaient rester aussi rares que possible, de telle sorte que les *courtines*, c'est-à-dire les rideaux massifs interposés dans leurs intervalles, se trouvaient souvent fort étendues.

C'est dans ce système qu'avaient été élevés, à Arras, si je ne me trompe, les premiers remparts modernes de notre ville; ils y tenaient déjà leur place, le long de la Scarpe, plus d'un siècle avant Vauban.

Le bastion, considéré simplement comme l'organe principal du commandement offensif de la fortification, restait donc, suivant l'expression vulgaire, un mal créé pour un bien. Mais, à la vérité, l'artillerie n'était pas encore assez sûre d'elle-même pour pouvoir, à grande distance, agir sur

(1) Voyez Viollet-le-Duc, *Architecture militaire au moyen-âge*, p. 76.

les *escarpes* ou parements extérieurs des remparts, de manière à y faire brèche ; et comme un siège régulier ne peut se terminer que par un assaut, l'assaillant se trouvait dans l'obligation de s'approcher très près des fortifications pour en désorganiser les attaches et les liaisons.

C'est cette période de l'attaque rapprochée des forteresses que le génie de Vauban a surtout étudiée ; il a posé les règles de cette attaque avec son cœur, car son but principal était la conservation des hommes.

Foissac (1), un de ses commentateurs, a donc pu dire avec raison : « Non seulement l'intérêt de la guerre, mais « aussi son humanité naturelle les lui rendait chers (les « hommes). Il leur sacrifiait toujours l'éclat d'une conquête « plus prompte et une gloire assez capable de séduire ; et ce « qui est encore plus difficile, quelquefois il résistait en leur « faveur à l'impatience des généraux et s'exposait aux « redoutables discours du courtisan oisif. »

Eh bien, tout le secret de Vauban pour mettre son humanité à hauteur de sa science militaire, consista à faire avancer les assaillants des forteresses, lentement, prudemment, derrière des masques verticaux de hauteur fixe, vulgairement nommés *gabions*, à seule fin de les soustraire le plus possible à l'action des *feux fichants* des bastions, c'est-à-dire du commandement offensif de la fortification.

Tout le monde sait qu'un écran vertical ne saurait porter ombre à l'heure du midi solaire ; mais quand l'astre du jour s'abaisse à l'horizon, les ombres s'allongent tellement que, souvent, elles font peur aux enfants. Il en est de même, dans les forteresses ; plus celles-ci sont élevées, plus sont courtes si je puis m'exprimer ainsi, les ombres qu'elles projettent derrière les gabions, et il n'y a cependant, pour les assaillants, aucune sécurité ailleurs que dans l'étendue de ces ombres. Aussi, est-ce par la longueur de celles-ci que les mathématiciens déterminent la valeur effective du comman-

(1) Foissac, *Attaque des places de Vauban.*

dement offensif de la fortification ; nous ne les suivrons pas dans leurs calculs qui exigent, dit on, l'emploi des angles, des tangentes et même des logarithmes.

Mais voici venue l'heure à laquelle l'artillerie s'est apprise à lancer presque sûrement, en bombe, de terribles explosifs qui peuvent faire brèche aux murailles à distance ; les lunettes, les jumelles, les télégraphes, les téléphones, tous les arts mécaniques et tout ce qui semble sortir de l'arsenal diabolique, savent lui prêter un formidable secours, indispensable d'ailleurs aujourd'hui.

Si l'on en croit les artilleurs, les murailles vont désormais tomber à distance, devant leurs canons, aussi facilement peut-être que celles de Jéricho (1) ! A quoi servira-t-il donc d'avoir, dans les forteresses, établi une action de commandement, si l'organe de cette action doit lui-même être anéanti avant le moment de l'assaut ?

Allons nous donc mettre nos fortifications sous terre ? Nous défendrons-nous désormais dans des caves ? Gardons-nous en bien !

Sans doute l'attaque rapprochée ne nous enserrera plus, comme du temps de Vauban, jusqu'à venir nous menacer dans notre domicile, à la porte même de notre logis ; elle ne serait plus à l'aise, elle non plus, sur le terrain des gabionnades et des fascinages d'autrefois. Que va-t-elle donc faire ? L'expérience ne nous l'a pas encore appris et nous espérons bien ne pas l'apprendre à nos dépens !

Si l'on me demandait mon opinion sur ce point, je dirais :

L'attaque rapprochée ne me paraît plus possible dans les formes anciennes, ou bien elle doit rester fort périlleuse ; l'importance du commandement offensif de la fortification a

(1) On peut se rassurer ; car bien que les artilleurs n'en fassent guère mention dans leurs mémoires, la justesse en direction est très grande, mais la justesse en portée laisse encore bien à désirer, témoins les expériences du fort de la Malmaison, en 1886.

donc considérablement diminué, mais conservons lui cependant une certaine valeur.

Renonçons aux feux fichants qu'il procure ; abaissons nos remparts autant que possible, pour les soustraire à la visibilité de l'ennemi. Mais ne les enterrons pas ; car l'assaut est nécessaire et les assauts à distance sont les pires opérations qu'on puisse tenter ; elles sont les plus désastreuses qu'on connaisse, quand la défense sait leur opposer, au moment convenable, les *feux rasants* de ses remparts, ce qui exige encore une certaine surélévation de ceux-ci au-dessus du sol.

Ainsi le principe du commandement reste sauf, bien qu'amoindri.

Etudions maintenant la protection.

La Protection.

La protection, dans la fortification, consiste dans l'organisation matérielle des obstacles naturels et artificiels appelés à séparer, le plus longtemps possible, le défenseur de l'assaillant. L'utilité de cette protection n'a pas besoin d'être démontrée ; nous n'avons qu'à voir comment on la réalise ; aujourd'hui elle procède de deux éléments principaux :

1° *Le rempart ;*

2° *Le fossé.*

Dès les temps les plus anciens, on s'est protégé en s'enfermant dans des espaces clos, limités par de hautes murailles ; celles-ci étaient censées devoir assurer l'inviolabilité de ces asiles.

Les gigantesques murs des Cyclopes ou Pelasges (1) ; ceux, encore plus élevés, de la Babylone de Nabuchodonosor II ; ceux aussi du roi Og en Basan, dont parle

(1) Petit-Radel, *Recherches sur les monuments cyclopéens*, passim ; Dodwell, *Classical and topographical tour throug Grecce*, passim.

le *Deutéronome* (1), toutes ces constructions indiquent comment, dès les temps héroïques ou s'en rapprochant, on entendait la constitution de l'obstacle nécessaire à la réalisation de la protection soigneuse des forteresses.

Le fossé, considéré comme obstacle, n'est, avec ses formes actuelles, que d'invention relativement moderne ; les forteresses pélasgiques et grecques n'en possédaient pas ; celles de l'Assyrie non plus (2).

On rencontrait, à la vérité, des excavations devant les hauts murs de Babylone ; mais les historiens grecs (3) nous disent qu'elles n'avaient servi qu'à fournir les terres nécessaires à la fabrication des briques crues employées à la construction de ces murailles, gigantesques massifs de 45 mètres de hauteur (4), sur 27 mètres d'épaisseur (5).

(1) *Deuteronome*, I, 4.

(2) Les larges fossés, taillés dans le roc vif à Jérusalem, suivant la mode chananéenne, d'après M. de Saulcy, *Voyage en Terre-Sainte*, t. I, p. 103 ; t II, p. 42, et d'après Renan, *Vie de Jésus*, p. 40, représentent plutôt des ravins retaillés et escarpés artificiellement que de véritables fossés ou excavations creusées dans le sol ; c'est l'aménagement des obstacles naturels et rien de plus.

(3) *Hérodote*, *Histoires*, I, 179

(4) Oppert, *Expédition scientifique en Mésopotamie*, t. I, p. 223 et suivantes.

(5) Si l'on cherche, d'après les règles de la construction et de la résistance des matériaux à quelle hauteur limite un mur bâti en briques cuites d'Arras, commencerait théoriquement à s'écraser sous son propre poids, on trouverait H = 276 m. 49. Mais dans la pratique, il y a lieu de tenir compte : 1° de l'insuffisance des données théoriques ; 2° de l'action dissolvante du temps ; 3° de la variation de résistance avec la grosseur et la nature des matériaux de construction, de sorte que, toutes conditions étudiées, on ne devrait, dans une construction moderne, dépasser la hauteur H = 46 m. 08. On peut donc dire que les murailles de Babylone, *en briques crues*, constituaient non seulement une merveille d'aspect, mais encore un prodige d'équilibre. Les lits de roseaux bitumés, interposés, de 30 en 30 couches de briques, dans ces murailles, augmentaient la garantie de cette stabilité.

À Rome, du temps de Tarquin le Superbe, on renforça d'un *agger* ou terrassement les murs de Servius Tullius; on trouva les terres nécessaires à sa construction dans des excavations situées en avant (1).

Ce ne sont cependant que ces observations qui ont fait dire à quelques auteurs qui n'ont vu, dans l'art romain, que la période de la décadence, que les forteresses latines étaient, comme les nôtres, entourées de fossés.

Vitruve (2), à la vérité, signale l'emploi de la *tortue de comblement* pour faciliter la marche des *hélépoles* ; mais l'idée de l'hélépole n'implique pas celle de l'existence d'un fossé ou d'une excavation devant les murailles ; on hissait les hélépoles sur des terrasses, le plus souvent pour éviter d'augmenter les proportions de hauteur de celles-ci, ce qui eût rendu ces machines élevées fort instables sur leur base très étroite.

On a une certaine idée de ces hélépoles en considérant une haute charpente mobile qu'on voyait déjà dans ma jeunesse à la Cathédrale d'Arras et qu'on y voit encore aujourd'hui ; mais celle-ci n'a jamais servi qu'à faire la guerre aux araignées, tandis que celles de Demetrius Poliorcète permettaient de s'élever jusqu'à la hauteur des murs des forteresses et de passer de plein pied, au moyen d'un pont-levis, sur leurs plate-formes supérieures.

Quoi qu'il en soit, les fossés restèrent toujours rares dans les constructions romaines et dans celles de la période gallo-romaine et du Bas-Empire. Ils ne devinrent de règle, en Occident, qu'à l'époque des Croisades et furent surtout creusés afin de rendre plus difficile l'art du mineur, art dans lequel excellaient les Turcs.

Depuis lors, les escarpes et les fossés sont restés les moyens principaux d'organiser la protection des forteresses. On peut y ajouter aujourd'hui les blindages métalliques ou

(1) Denys d'Halicarnasse, *les Antiquités romaines*, IV, XII, 8.

(2) Vitruve, *Les dix livres d'architecture*, X, 14.

en béton de ciment, sous lesquels la défense devra se maintenir désormais jusqu'au moment des assauts, sans s'y confiner absolument, bien entendu, et tout en ouvrant l'œil (1), si je puis me permettre d'employer ici cette expression vulgaire, qui a l'avantage de savoir dire beaucoup de choses sans trop de longueurs dans les explications.

Je n'ai plus rien de bien technique à ajouter sur la question de la protection des forteresses ; mais je gagne du terrain vers la fin de mon discours et si M. le Président de l'Académie venait à m'inviter prochainement à prendre siège sur le fauteuil qui m'est réservé, je pense que le moment serait venu actuellement, pour moi, de me composer légèrement le visage, pour essayer de représenter quelque peu, sur ce siège, un semblant d'académicien. Aussi, ai-je l'honneur de demander l'autorisation d'étendre l'étude de la question de la protection soigneuse des forteresses par un petit exposé philologique que voici :

Les indianistes (2) nous disent que, dans la langue mère qui a donné naissance à tous les idiomes de l'Asie occidentale et de l'Europe, l'action de *protéger soigneusement*, de *courber*, d'*entourer*, de *couvrir* et de *garder*, dans le sens de s'interposer à la manière d'une armure (en sanscrit, *warman*), ou d'une toison (en latin, *vellus*), se trouvait représentée par un vocable radical que l'on peut écrire *VR* ou *WR*, à la condition de donner au *W* le son du *V* français ou du *W* allemand.

Il y a lieu de remarquer en outre que, dans toutes les langues, les lettres de même ordre se substituent facilement les unes aux autres, de sorte que la substitution de la vibrante liquide *L* à son homologue *R*, fournit effectivement deux radicaux équivalents : *VR* et *VL*. Je m'explique :

(1) Les observatoires à l'épreuve sont devenus une nécessité de la défense des forteresses.

(2) Voyez Chavée, *Lexicologie indo-européenne*, p. 267.

Si l'on prend, par exemple, le mot *reprendre*, on constate facilement que, dans ce terme, les trois *R*, bien que figurés par le même caractère graphique, sont effectivement fort distincts dans leur énonciation, attendu que le premier se prononce avec la base de la langue, le deuxième avec le milieu et le troisième avec le bout.

Ce troisième *R*, appelé *liquide* par les indianistes, est une consonne très fugitive qui obtient tout juste, pour ainsi dire, le droit d'être prononcée avec le bout de la langue ; aussi est-il très facilement, dans le langage, substitué par *L*. C'est ce qui fait que les enfants du premier âge disent souvent : *mon pèle, ma mèle*, au lieu de *mon père, ma mère*.

Cet *R* liquide, qui se trouve généralement en finale des mots, est toujours, par les Anglais, transformé en *L* ; et quant à cet *L*, c'est bien rare s'ils se décident à le prononcer ; aussi les entendons nous dire *Ouoteu Scott*, quand nous disons *Oualtère Scott* (Walter Scott).

Ainsi, les deux formes *VR* et *VL* sont bien équivalentes ; elles conduisent aux dérivés primitifs qui suivent :

1° *var, ver, vir, vor, vour ;*
2° *val, vel, vil, vol, voul.*

et si l'on observe que les labiales *v, f, b, p*, se substituent aussi très facilement les unes aux autres, les deux séries précédentes deviennent effectivement équivalentes aux six suivantes, dont je ne lirai que les premiers termes :

3° *far, fer, fir, for, four ;*
4° *fal, fel, fil, fol, foul ;*
5° *bar, ber, bir, bor, bour ;*
6° *bal, bel, bil, bol, boul ;*
7° *par, per, pir, por, pour ;*
8° *pal, pel, pil, pol, poul.*

Telles sont les huit séries qui ont servi à la formation de la

plupart des noms de forteresses et de fortifications chez les peuples indo-européens (1) ; ces noms ne dévoilent pas le souci du commandement offensif, mais ils accusent amplement celui de la protection soigneuse.

La première série fournit le mot *ver*, qui, d'après le *Zend Avesta*, indiquait la quatorzième région fortifiée habitée par les Iraniens depuis leur sortie de l'Ériène-Vedjo, leur paradis

(1) Des remarques analogues peuvent être faites dans les langues sémitiques ; c'est ainsi que la racine hébraïque *tsn*, dit M. Fabre d'Olivet (*Racines*, p 111), marque « tout ce dont le but est de *conserver*, *de préserver*, *de mettre en sûreté* ». Ainsi *tsnâh* représente le bouclier qui couvre le corps de l'homme (F. Levi, dictionnaire hébreu, p. 397), c'est-à-dire une armure ; *tsanouf* est le bandeau, le turban qui protège la tête ; *tson* et *tsônch* indiquent le troupeau, le bétail collectif, c'est-à-dire la chose surveillée, gardée. D'autres dérivés de la même racine trilitère signalent la demeure où l'on se rassemble pour se mettre à l'abri, une urne, une corbeille (Fabre d'Olivet, *Racines*, p. 111). Enfin *hêtsen*, désigne le sein de la femme (Sander, *dictionnaire hébreu*, p. 199; voy. Lethierry Barrois, *Racines* p. 16), considéré comme la protection de l'enfant (*Isaïe*, XLIX, 22) ; le même mot sert encore à marquer la poche d'un habit (*Néhémias*, v, 13), c'est-à-dire l'endroit où l'on met en sûreté les objets que l'on porte.

Si comme le pense M. Buxtorf (*Lexicon*, p. 419), il y a une relation à établir entre l'hébreu *htsr* et l'arabe *hsr*, il faut admettre qu'une relation analogue peut exister entre l'hébreu *htsn* et l'arabe *hsn*. Or cette racine arabe, dans ses nombreux dérivés, signale, à chaque pas, la protection soigneuse. Ainsi *hasn*, *hisn*, *housn* et le pluriel *hisanah* marquent tantôt une fortification (Johnson, *Lexicon*, p. 481), l'action de fortifier, l'état de la chose fortifiée, tantôt l'action de garder quelque chose avec soin contre quelqu'un ou de se garder soi-même, d'où toutes les acceptions de vertu, pudeur, chasteté, que présentent un grand nombre de ces dérivés, tantôt aussi le verrou d'une porte, un panier ou une corbeille, etc., etc. Voyez Kazimirski, *Dictionnaire arabe français*, t. I, p. 443 et suivantes).

terrestre; chez eux, *ver* (1), *var*, *vara*, *varana* et *vérénâ*

(1) Chez les Romains, le mot *ver*. dans le sens que nous lui attribuons ici, était une expression oubliée ; mais la forme graphique de ce vocable s'était conservée dans les livres sybillins, à l'insu de tous, dans la locution *ver sacrum*, qui a été l'objet de tant de disputes de la part de quelques savants. C'est du moins une conjecture que l'on peut faire, si l'on n'en peut fournir de preuves suffisamment sûres. Ainsi on trouve dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, à la date de 1723, le rapport suivant (Académie des Inscriptions, *Histoire*, 1723, t. III, p. 92 et suiv.) : « Feu M. Leibnitz, dans une « réponse à la dissertation imprimée de M. Baudelot sur les monu« ments déterrés dans l'église de Paris, ayant donné le nom de *ver* « *sacrum* aux colonies de Gaulois que Segovèse et Bellovèse condui« sirent autrefois dans la Germanie et l'Italie, cette expression donna « lieu à une dispute académique dans laquelle M. l'abbé Couture et « M. Boivin l'aîné (1712) furent les principaux acteurs. Les discus« sions ne se firent pas attendre et on eut bientôt rassemblé tout ce « que l'antiquité peut fournir de lumières à ce sujet. Ne doit-on « entendre, par l'expression qu'on vient de rapporter, que le vœu « qu'on faisait, dans les grandes calamités, d'immoler aux dieux tous « les animaux nés dans un printemps ? Ne peut-on pas appliquer la « même expression à des colonies qui, sous la protection des dieux, « sortaient de leur pays pour aller s'établir dans un autre ? C'est ce « qui fait précisément l'état de la question. M. l'abbé Couture est du « premier avis ; M. Boivin soutient le second. »

Sans entrer dans le détail de cette discussion, on peut néanmoins remarquer. d'après l'autorité de Tite-Live (XXII, 9 ; XXXIII, 44), que le *ver sacrum*, qui, dans l'esprit de cet historien, avait bien, à la vérité, le sens de *printemps sacré*, était mentionné dans les livres sybillins et que, par conséquent, l'idée à laquelle s'attachait cette expression était très ancienne. Mais on doit observer, en outre, que les Romains eux-mêmes étaient assez indécis sur la valeur réelle de cette expression ; car, lorsqu'en l'an 197, on voulut accomplir le vœu qu'on avait fait vingt ans auparavant, sous le nom de *ver sacrum*, il fallut un décret du Sénat pour expliquer ce que celui de l'an 217 avait ordonné. Au total, quoique les Grecs aient eu une locution analogue *an sacré*, la traduction *printemps sacré*, reste très discutable ; tandis que la traduction qui affecte à la locution *ver sacrum*

représentaient des forteresses ou des régions fortifiées (1).

Vara se transforma en *baru* chez les Perses ; les Chaldéens de Babylone leur empruntèrent l'expression, en la modifiant, sous la forme *birà* (forteresse), qui n'a pas d'origine sémitique (2).

Les Juifs captifs à Babylone prirent comme équivalente la forme *birthà* (3).

C'est de *birà*, par métathèse, que les Grecs firent *bari* ou *baris*, nom d'une citadelle bâtie à Jérusalem par les Machabées (4). Les Arabes modernes ont fait également un emprunt aux langues aryanes, en adoptant l'expression *birs* pour la désignation de leurs forteresses ; déjà les Phéniciens, à Carthage, en avaient fait tout autant pour dénommer leur citadelle *byrsa*.

Le mot *var* apparaît encore, dans toute sa pureté, dans la langue des Huns de la basse antiquité ; c'était également par emprunt fait aux Aryas de l'Asie avec lesquels ils s'étaient trouvés longtemps en contact avant de pénétrer en Europe. Le *Hunnivar* fut la région de la Scythie où,

le son de *colonie*, comme le font Pline (III, 18), saint Jérôme (In Euseb.), et une foule d'autres écrivains, paraît avoir plus de fondement aujourd'hui, si l'on rapproche cette expression de *ver* ou *var* et de *verené* qu'on trouve dans le *Zend Avesta*, ou encore des termes *ver*, *fer*, *ber*, *uber* (*hâvre*, *abri*) qui, chez les Gaulois, servaient à la désignation des abris, des refuges, des lieux entourés de remparts, des fertés. (Comp. Denys d'Halicarnasse, I, II, 3.)

(1) *Avesta*, Vendided-Sadé, farg. I et II.

(2) Ce terme ne se trouve que dans les livres postérieurs à l'exil de Babylone ; Munk, *La Palestine*, p. 47 ; *Néhemias*, I, 1 ; *Esther*, I, 2 ; II, 3 ; VIII, 3, 15 ; *Daniel*, VIII, 2.

(3) *Birthâ* est l'équivalent de *Virtha*, impossible à rendre dans les langues sémitiques, faute du V qui manque dans leurs alphabets. C'est pour la même raison que Ptolemée, dans son grec (Géograhie), nomme Birtha la ville de Mésopotamie qu'Ammien Marcellin, en latin (XX, 7) désigne sous le nom de Virthâ.

(4) Josèphe, *Antiquités judaïques*, XV, 2.

d'après *Jornandès* (1), ils se réfugièrent après la bataille du Nétad (454 après J.-C.). Le mot *var* se retrouve en composition dans un grand nombre de noms de localités, chez les Hongrois : *Temeswar*, *Hungwar*, etc.

Le grec fournit la forme attique *eruma* (rempart) et l'éolique digammisé *feruma*, qu'on prononçait vraisemblablement *veryma*.

La deuxième série donne l'allemand *wall* (rempart), le latin *vellum* (rempart), *vallus* (pieu, élément du rempart), *vallare* (fortifier, circonscrire) et le français *circonvallation*.

La forme *vil* se retrouve dans *villa* qui fut le réduit du laboureur romain, la maison de plaisance, quelque peu gardée, du patricien, la retraite champêtre et fortifiée des rois francks, avant de devenir la *ville forte* du citoyen français.

Les 3e et 4e séries découvrent l'irlandais *fal* (rempart), le celtique *fer* (fortification), d'où le bas latin *feritas* et le français *ferté*.

Les 5e et 6e séries nous donnent le breton *barr*, et les mots français *barre* et *verrou* qui représentent les protections soigneuses ou les armures des portes, ainsi que les mots *barricade*, *barrières*, *embarras*, qui marquent les empêchements protecteurs des voies et passages.

Le terme *bari* (2), en provençal et en languedocien signifie mur de ville. Qui ne connaît les trois barrys du château de Pamiers qui, au moyen âge, étaient formés d'habitations massées et crénelées établies sur les murs de cette forteresse ?

(1) Jornandès, *Les Goths*, 52. — Le Hunnivar n'était pas, à proprement parler une forteresse ; mais le cours du Danube tenait lieu de rempart à cette position.

(2) Les *birri* ou *berrys* d'Arras donnaient une protection soigneuse au corps humain : le nom est resté dans certaines tuniques que portaient encore, il y a quelques années, les élèves de l'Ecole Polytechnique. Voyez Guesnon, *Introduction sur l'institution de la vintaine d'Arras*.

Barrium, *ballium*, *baille* ou *bayle*, indiquaient, dans le bas latin ou le vieux français, des espaces généralement entourés de palissades qui formaient *lices* en avant des murs de villes ou de châteaux de l'époque francque et du moyen âge.

Comme expressions dérivant des radicaux des 7e et 8e séries, il suffit de citer *palus* (pieu) et la palissade (formée de pieux).

Le Flanquement.

Le dernier point qu'il me reste à traiter a rapport au flanquement.

Le flanquement résulte de l'emploi, pour le tracé de la fortification, de dispositions telles que tous les éléments dont elle se compose se donnent une mutuelle protection : si Paul protège Pierre, par réciproque Pierre protège Paul.

Ce principe est d'une application presque moderne et se trouve même postérieur à l'apparition des armes à feu ; il s'énonce aujourd'hui en disant qu'on met les approches de la fortification sous un réseau de feux croisés étendu aussi loin que possible.

Des esprits qui n'ont observé que les apparences ont voulu voir l'origine du flanquement dans un précepte de Vitruve (1) qui recommande de distancer les tours de deux portées de trait ; mais cette recommandation ne s'applique réellement qu'à la défense des *promenoirs* ou plate-formes supérieures des courtines et non à la surveillance des approches de la fortification, ce que ne permettait pas alors la portée très restreinte des armes de jet (2).

(1) Vitruve, *Les dix livres d'architecture*, I, 5.

(2) L'insuffisance de portée des armes de trait et des machines de jet ne permit jamais aux Anciens de mettre en pratique quelques notions vagues sur le flanquement à distance, système qu'on trouve esquissé dans Philon de Byzance (150 ans avant J.-C.), reproduit peut-être de Philon d'Athènes (315 ans avant J.-C.). Voyez de Rochas,

Bien avant que ne fut conçu le *front bastionné* — le bastion étant actuellement l'organe principal du flanquement — on connaissait la *fortification à bastions*. Ceux-ci, situés soit sur l'enceinte, soit en avant, soit même en arrière, étaient encore, fort souvent, trop éloignés les uns des autres pour pouvoir, même avec l'artillerie de l'époque, se prêter un mutuel appui pour se défendre réciproquement.

Ce qu'on a appelé *front bastionné* est la synthèse la plus parfaite de toutes les idées relatives à la bonne exécution d'un flanquement raisonné. Le premier ingénieur qui se soit élevé à la conception de ce tracé est l'italien Pacciotto d'Urbin, celui qui éleva la citadelle de Cambrai et la première citadelle d'Anvers vers 1567. Mais, pour voir cette conception effectivement mise au point, il faut descendre dans la liste des années jusqu'au comte de Pagan qui, en 1645, publie un traité des fortifications, « résumant, dit la « préface, vingt-deux années d'expérience continuelle rele- « vée par une puissante érudition. »

La théorie des *angles flanquants* ou *angles de tenaille*, donnée par cet ouvrage, fut une révélation. Vauban, qui excella dans l'art des sièges, aurait, avec sa loyauté ordinaire, confessé sans difficulté que ses méthodes de fortification procédaient exclusivement des idées de Pagan.

Mais ce qui doit nous toucher beaucoup, c'est que ce livre (1), presque sublime, du comte Blaise de Pagan a été écrit en entier de la main d'une religieuse, Mlle de Pagan. Pagan était devenu aveugle et ce fut sa sœur germaine

Fortifications de Philon de Byzance, passim. Comp. Tite-Live (XXI, 46) à propos du siège de Carthagène par Scipion (210 ans avant J.-C.) ; Végèce IV, 2 ; Ammien Marcellin, XX, 7. Anonyme de Byzance, d'après de Rochas, p. 156. Quelques essais de flanquement par le tracé semblent avoir été tentés dans l'enceinte égyptienne d'Ombos, qui, vraisemblablement date de l'époque des Ptolémées (IIIe au IIe siècle avant l'ère chrétienne).

(1) *La fortification réduite en art*, du comte de Pagan.

qui devint sa sœur de charité, au bénéfice des ingénieurs militaires français ; la bonne sœur de l'Annonciade prépara ainsi, sans la soupçonner, la gloire du plus illustre des illustres d'entre eux, Sébastien Leprestre de Vauban.

Vers 1761, le marquis de Montalembert, général de cavalerie, demanda au ministre Choiseul l'autorisation, qui lui fut refusée d'ailleurs, de publier ses recherches sur une espèce de fortification qu'il appelait *fortification perpendiculaire*. Ce fut seulement en 1776 que parut, sous le même titre, le premier volume de ses œuvres qui comportèrent ultérieurement dix gros livres in-4°, dont le dernier ne fut publié qu'en 1793.

Grâce à l'appui de Mirabeau et de Carnot, Montalembert traversa la période révolutionnaire et mourut en 1800, à l'âge de 86 ans.

Son système de fortification, en ce qui concerne le flanquement, consistait à reporter au fond des fossés les organes de cette action, c'est-à-dire les bastions. C'était, si on avait bien voulu y regarder de près, un système qui avait déjà eu cours au XVe siècle ; il renouvelait l'idée des *moineaux* du château de Plessis-les-Tours sous Louis XI ou des *capannati* des Italiens. Ce sont les *caponnières* de notre siècle, c'est-à-dire des ouvrages établis dans les fossés, là où les bourgeois pratiques des siècles passés établissaient des chaponnières ou des poulaillers, afin de ne laisser improductif aucun terrain de leur cité.

Tout le commencement de notre siècle se passa, entre les ingénieurs, à chicaner sur les mérites, les avantages et les inconvénients ou défauts respectifs des systèmes de Vauban et de Montalembert. La France tenait pour le tracé bastionné, l'Allemagne pour le tracé perpendiculaire, dit aussi *polygonal*. La France semblait être restée dans la bonne voie, s'il s'agissait de construire de grandes enceintes. Mais, après 1870, comme le tracé bastionné convenait mal aux petites forteresses, c'est-à-dire aux *forts*, elle entra

résolument, à son tour, dans l'application des idées de Montalembert.

Les caponnières en maçonnerie trop fragiles, n'ont eu qu'une existence éphémère en France (1874 à 1884) et celles qui existent encore sont plutôt un danger qu'un secours. Depuis l'apparition de la mélinite ou autres explosifs semblables, on peut dire que les forteresses françaises, comme celles de l'Allemagne d'ailleurs, n'ont plus de flanquement assuré. Quelques ouvrages, comme les *caponnières de revers,* ne constituent que des palliatifs et sont bien insuffisants et même dangereux.

L'emploi seul des caponnières métalliques blindées peut rendre une certaine vigueur au flanquement ; mais il faut, pour cela, acheter au prix d'un métal précieux, la protection qu'on attend d'un métal plus vulgaire. Le problème est posé ; nous en attendons la solution.

***

J'aurais terminé s'il ne me restait l'obligation traditionnelle de rappeler le souvenir de mon honorable prédécesseur, M. Deusy.

Les panégyriques — pardonnez-moi, je vous prie, ce qui n'est peut-être qu'une originalité de mon esprit — les panégyriques, dis je, me paraissent souvent présenter une véritable lacune.

Le défaut que je leur attribue consiste à laisser incomplet l'état-civil du mort, en ne citant que le nom de son père, sans faire mention de celui de la mère.

Si j'essaie, aujourd'hui, de changer cette méthode, ce n'est pas avec l'intention de me rendre plus favorables les dames et demoiselles qui ont bien voulu m'écouter jusqu'ici — j'admire leur patience ; — mais je veux rendre à César ce qui appartient à César, à Dieu ce qui est à Dieu, aux femmes ce qui est aux femmes.

Si nous possédons de grands hommes, les femmes sont bien pour quelque chose, je pense, d'abord dans leur naissance, ensuite dans leur éducation, leur instruction même, et généralement dans toutes les qualités innées ou contingentes qui en ont fait ce qu'ils sont devenus.

J'excuse les brillants panégyristes en vers, parce que la facture de ceux-ci, ainsi que la mesure et la césure — dont on ne se préoccupe peut-être plus assez aujourd'hui, il est vrai — s'accommoderait mal, sans doute, des lourdes formules des actes de l'état civil ; mais les panégyristes en prose me paraissent impardonnables, à moins qu'ils n'aient pris naissance chez les Arabes. Les hommes, chez ceux-ci, ne se distinguent, à la vérité, que par le nom de leur père : Mohammed ben Ali, Ali ben Mustapha, etc., etc. Mais, autres lieux, autres mœurs ! Les femmes, chez les Arabes, passent pour n'avoir pas d'âme : elles ne sont qu'une chose, qui n'a que le droit, tous les vendredis, d'aller au cimetière, pleurer sur la tombe de leur ancien maître ou tyran. La femme française, que sa religion, comme la finesse de ses sentiments, met, sous le rapport psychologique, en parfaite égalité avec les hommes, ne me permettrait pas, sans doute, de l'assimiler, même pour un instant infiniment petit, aux femmes Arabes.

Je dirai donc aussi simplement que possible : *Ernest-François-Joseph Deusy* est né à Bapaume, le 8 avril 1823, du mariage de *Michel-Joseph Deusy* avec *Henriette Cordier ;* de cette manière, j'aurai, je l'espère, honoré deux familles, au lieu d'une seule.

Les panégyristes modernes se complaisent aussi, ordinairement, à citer les noms des ancêtres mâles qui ont contribué à la naissance du mort. C'est ainsi que j'apprends par le *Dictionnaire des Parlementaires*, que M. *Deusy* est le petit-fils de *Sixte-François-Joseph Deusy*, député à la Législative en 1791, né à Neuville-St-Vaast, le 19 mars 1761, et décédé à Douai, le 25 août 1821.

Il n'est jamais inutile, à la vérité, pour juger un homme, de connaître ses ascendants ; c'est pourquoi, sans doute, Horace, dans la première de ses odes, a dit, en vers élégants ;

Mæcenas atavis edite regibus,
O et præsidium, etc., etc..

voulant ainsi distinguer son protecteur d'un vulgaire public.

Par correctif, on a dit plus tard, qu'il n'y a pas de roi qui ne descende d'un esclave, ni d'esclave qui ne descende d'un roi (1).

Je ne rechercherai ni les rois, ni les esclaves qui ont, par successions de filiation, donné naissance à *M. Deusy* ; je me contenterai de rappeler que son aïeul opposa une courageuse résistance à Robespierre et à Joseph Lebon, ce dernier représentant bien le monstre le plus complet qu'ait connu Arras, pendant la période révolutionnaire.

J'ajouterai que lorsque Carnot, dont M. Deusy l'aïeul était l'ami, quitta la France pour s'en aller en exil volontaire à Magdebourg, où il est mort, il lui fit don d'un bas relief que lui avaient offert les corporations ouvrières de Paris et qu'on admirait encore, il y a quelques années, à Arras, chez le petit-fils de celui ci.

Petit-fils, en effet, d'avocat, de député, fils de notaire, M. Ernest Deusy, avocat, député lui-même, ne pouvait manquer de se distinguer au barreau, dans l'administration et dans la politique. Et, à ce sujet, il me sera encore permis, je l'espère, de présenter une simple observation.

Lorsque les panégyristes veulent exalter les mérites de celui dont ils font l'éloge, ils ne manquent généralement pas d'établir un contraste entre le père et le fils, afin de faire ressortir davantage les qualités de celui qu'ils louent.

C'est ainsi qu'à Vimy, j'ai vu les orateurs ne trouver, pour définir le père d'*Abel Bergaigne*, que la simple expres-

(1) Voltaire.

sion: *modeste receveur d'enregistrement;* je pourrais dire ici qu'*Ernest Deusy* était le fils *d'un modeste notaire de petite ville.* Certainement la modestie est une vertu. Mais le mot *modeste* ne s'applique ici qu'à la position et non à la vertu et les panégyristes en abusent ordinairement à défaut d'autres documents. Au lieu d'avouer simplement leur insuffisance, leur paresse ou leur impuissance à obtenir les renseignements nécessaires en temps utile, ils trouvent généralement plus commode de désigner les enfants de la bourgeoisie, quels qu'ils soient, par la dénomination de *fils d'un modeste fonctionnaire, d'un modeste commerçant, d'un modeste industriel.* Je ne connais personne à qui ne puisse s'appliquer cette définition, à moins qu'il ne s'agisse du fils d'un Ministre, d'un Député, d'un Général, d'un Premier Président ou d'un Archevêque, en entendant seulement par ce dernier titre les Amiraux sortis de l'Ecole Navale.

Pour Abel Bergaigne, il suffisait, à Vimy, de dire tout simplement : il était fils de *Siloian Bergaigne,* receveur d'enregistrement et de *Joséphine Césarine Aubron.* On eut encore, de la sorte, honoré deux familles artésiennes, au lieu d'une seule !

J'en ai fini avec les critiques générales, je passe aux éloges spéciaux :

M. Ernest Deusy fut, pendant onze années, le maire distingué d'Arras, mais ce qui le caractérisa surtout dans sa carrière d'homme public, ce fut la part qu'il prit à la fondation des syndicats agricoles et à leur union. On a dit de lui, en 1888 (1), au congrès des catholiques de Paris : « Il y a « une croisade à entreprendre pour relever l'agriculture. « Pour cette croisade d'un nouveau genre, la Providence « avait préparé un homme qui en a été comme le Pierre « l'Ermite. M. Deusy a tout ce qu'il faut pour faire un « apôtre ; il a la foi, il a le tempérament, le dévouement sans « bornes, l'énergie morale, la vigueur intellectuelle ».

(1) Discours du 18 mai 1888 du président Senart.

Doué d'un profond esprit artistique, favorisé par une fortune personnelle importante, le futur maire d'Arras fit élever, dans la rue St-Jean en Lestrée, vers 1865, un hôtel fort élégant qui rappelle les formes du palais de Jacques Cœur à Bourges ; c'est un véritable bijou d'architecture qui fait honneur, à la fois au goût du propriétaire et au talent de l'architecte.

Cet hôtel succédait à un autre où se trouvait une rotonde dans laquelle Maximilien de Robespierre, alors simple avocat au Conseil d'Artois, allait fort souvent dit on, faire, suivant la formule, sa partie de cartes ou d'échecs avec une vieille comtesse qui ne dut peut-être qu'à ces relations courtoises de conserver sa tête en 1794.

Quoiqu'il en soit la rotonde fut appelée plus tard à abriter bien des merveilles : émaux, tableaux de maîtres, modelages, meubles soignés et même les restes d'un oratoire ayant appartenu, dit-on, à un roi de France.

M. Deusy collectionneur fut peut-être dépassé par M. Deusy aquarelliste. Je me suis laissé dire que deux de ses aquarelles soumises à l'encadrement, à Paris, avaient été, un jour, l'objet d'une admiration spéciale de la part d'un homme déjà célèbre. Le peintre, suffisamment informé, s'empressa d'offrir gracieusement à M. Ferdinand de Lesseps, les deux tableaux dont il s'agit et en reçut, à son tour, un lot de médailles égyptiennes qui formèrent la première dotation d'une riche collection devenue remarquable dans la suite.

M. Deusy est décédé, en 1897, au château de la Pacaudière (Indre-et-Loire) dont il avait hérité auparavant ; cette demeure presque princière avait été autrefois habitée par deux enfants de l'Artois, Jehan d'Happlincourt et Michelle d'Aveluy.

Mon honorable prédécesseur n'a jamais pris une part bien active aux travaux de l'Académie d'Arras ; ses nombreuses occupations et les éminents services qu'il rendit amplement ailleurs l'excuseront suffisamment peut-être.

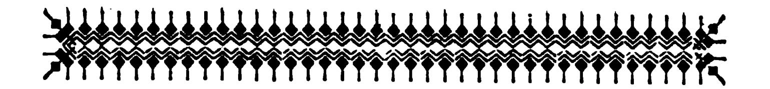
Je n'ai pas l'intention d'insister davantage sur ce sujet ; je dirai seulement, en résumé, et en retournant en prose deux vers bien connus : M. Deusy sut être tout à Arras, sauf Académicien.



Suivant la tradition, je termine en remerciant MM. les Membres de l'Académie d'Arras, de l'honneur qu'ils m'ont fait, en m'admettant dans leur docte et aimable Compagnie. Quelque traditionnel que soit ce devoir de reconnaissance, je tiens à ajouter qu'il m'est très agréable de le remplir.

Je sais grand gré à M. le Dr Trannoy, M. Victor Barbier et M. le baron Louis Cavrois, d'avoir bien voulu me servir de parrains.





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. le Colonel DELAIR

Membre résidant

par M. l'Abbé ROHART

Président.

MONSIEUR,

QUE n'y a-t-il la sonnerie du colonel ! Car alors c'est par ce vigoureux coup de clairon que débuterait ma réponse au vibrant discours que nous venons d'entendre. Mais qu'importe ! Le ban a été quand même ouvert par une musique plus harmonieuse, et pendant que mes collègues, au lieu de présenter les armes au nouveau venu, lui tendent la main, je suis fier de m'avancer vers lui et de l'armer académicien devant si noble assistance. L'uniforme de l'officier français a je ne sais quelle vertu fascinatrice qui fait qu'instinctivement à sa vue la main se porte à la hauteur du front pour saluer la bravoure qui passe. Puis lorsque cet uniforme est celui du 3e Génie, l'hôte et la gloire de notre ville, lorsque celui qui en est revêtu joint à la douceur et à la franche bonté du regard la mâle énergie des traits, le timbre retentissant d'une voix faite pour le commandement, lors-

que sur ses épaules retombe la grosse torsade de la double épaulette, que sur sa poitrine se détachent la rosette et les palmes de l'Instruction Publique et qu'à son cou est suspendu l'emblème de la vaillance et de l'honneur, la croix de commandeur, lorsque cet homme vient ainsi vers nous avec son brillant passé et son avenir encore plein d'espérances, alors on lui fait fête et l'on s'enorgueillit de pouvoir l'appeler : « Mon cher Collègue ».

***

Sans doute, Monsieur, l'Académie, en dehors des mérites personnels de ses membres, tient à voir représentées dans son sein les diverses classes de la société. La magistrature y siège, le barreau y plaide, le clergé y parle plus qu'il n'y prêche, l'industrie, la science, l'érudition y travaillent. Seule, depuis nombre d'années, l'armée nous manquait, non point certes parmi nos membres honoraires, au rang desquels brillent les étoiles du général Strohl, mais parmi les membres résidants. Longtemps mon éminent prédécesseur, Mgr Deramecourt, s'inspirant de notre désir, avait cherché à combler ce vide. Il y a réussi et il semble que pour nous consoler de son départ il vous a légué à notre Société. Jamais, dans aucun choix, il ne put faire meilleure preuve de goût et de discernement. Car, sans nul besoin des ressources ordinaires de la logique, des dilemmes, des syllogismes, des conjectures et des rêves, auxquels vous faites appel pour expliquer votre élection, je n'ai qu'à jeter un regard sur votre carrière militaire, la préparation qui y a préludé, les travaux et l'enseignement qui l'ont signalée, les succès qui l'ont marquée, pour constater que votre entrée chez nous est un honneur pour notre Compagnie.

***

Si j'interrogeais vos anciens camarades de classes, ils me diraient sans doute comment le jeune collégien, plus avancé

que son temps et non satisfait du vulgaire baccalauréat ès-sciences, obtenait la licence à une époque où un amour purement platonique portait encore aux études supérieures.

Dès lors vous aviez la passion des X et vous ne pouviez mieux faire que de pénétrer dans le temple, où l'on y sacrifie si dévotement, à l'Ecole Polytechnique, foyer de science et de patriotisme. Puis c'était l'Ecole d'Application de Metz, qui vous recevait dans cette Lorraine si chère et dans cette ville si française, où les sous-lieutenants élèves devaient se former en même temps aux connaissances techniques et au culte sacré de la frontière. Hélas ! vous ne pouviez pas prévoir alors qu'un jour viendrait où la pépinière de notre état-major devrait quitter l'ombre imposante des châteaux-forts de notre citadelle de l'Est pour le site, plus riant sans doute, mais désormais assombri, du château historique de Fontainebleau. Vous laissiez radieux les bancs de l'Ecole, et changeant d'épaule votre épaulette vous étiez montré bien plus que donné à Arras, où, si l'on savait apprécier le talent précoce du jeune lieutenant, on ne pouvait l'utiliser dans toute sa plénitude. Vos connaissances et vos dispositions naturelles ne pouvaient pas rester votre monopole ; elle avaient besoin d'expansion et l'Ecole de St-Cyr, où l'instruction reçue ne le cède qu'à l'enseignement donné, vous possédait quatre années durant comme professeur de topographie et de fortification. Vous pouviez vous épanouir à l'aise dans ce milieu vivant, studieux, riche en jeunes enthousiasmes et en grandioses espérances. Cependant à votre nature ardente la vie de professeur ne pouvait suffire ; il vous fallait d'autres perspectives que celles d'une salle de cours, un champ d'activité plus large. Le cadre des Ardennes n'était pas trop vaste pour vous, et Givet, avec son antique citadelle de Charlemont, son site pittoresque sur les méandres sinueux de la Meuse, sa pointe hardie en plein territoire belge, voire même le lointain écho de la douce mélodie de Méhul, convenait bien mieux au jeune capitaine entreprenant,

également épris des sciences, des arts et de la belle nature.

***

Et pourtant, comme à Gœthe, il lui fallait encore dans son ciel plus de lumière, *mehr Licht und mehr Licht*. L'Algérie, avec ses plages azurées, ses panoramas étincelants de toutes couleurs, ses montagnes rocheuses ou ses ravins noyés de jour par l'éclat d'un soleil de feu, baignés de nuit dans la douce et mélancolique lueur d'une lune diaphane, constellée de mille reflets diamantaux ; la terre africaine avec son étrange variété d'hommes et de coutumes, sa vie, pour le soldat, d'alertes, de hasards, de périls et de gloire ; une contrée si riche de souvenirs et de promesses ne peut-elle, ne doit-elle pas être l'ambition de tous nos jeunes officiers ? Et c'est justice.

D'ailleurs qui d'entre nous ne baiserait avec émotion ce sol d'Afrique, arrosé du sang français, de ce sang qui est une semence de héros ! Qui ne saluerait avec transport cette terre, où parfois l'on souffre en victime, où souvent on meurt en martyr, et d'où, si l'on en sort, on revient en triomphateur ? Demandez-le plutôt à ceux de nos braves qui, là-bas, bien loin, sur les côtes du Sénégal, sur les rives du Congo ou du Niger, dans les sables du Saharah, les brousses du Soudan, les marais du Bahr-el-Ghazal, à Tombouctou, à Abomey, à Fachoda, ont fait flotter les couleurs tricolores. Demandez-leur ce qu'il leur a fallu d'héroïsme, d'abnégation, de sueur pour y planter le drapeau français, de sang pour l'y maintenir et surtout de larmes pour l'y montrer seulement. L'écho des acclamations, qui de tous les points de la France saluent le retour du commandant Marchand, vous le disent assez : c'est le frisson du patriotisme qui passe : honneur à l'armée qui nous le vaut, triomphe au héros qui nous le donne !

***

C'est sur cette terre, Monsieur, bien digne de vous, que vous auriez voulu vivre et travailler longtemps, à Cons-

tantine d'abord, puis à Bône, l'ancienne Hippone de S. Augustin, si riche de commerce maritime, de vie cosmopolite et de souvenirs religieux. Mais voici que dans le lointain vous avez entendu gronder le canon. Le clairon sonne l'alarme ; la frontière du Rhin est plus que menacée, elle est envahie par des hordes débordantes qui mettent tout à feu et à sang. La pioche de vos sapeurs ne saurait plus vous contenter. Il s'agit de bien autre chose que du casernement de Mansourah. Là-bas dans les plaines de l'Artois, les villages et les villes sont au pillage, moins par manque de patriotisme que faute d'organisation. Qu'importent les résistances locales, si elles ne sont groupées dans une unité de direction qui leur donne la force et la durée ! Le gouvernement de la Défense nationale avait donc, dans ce but, créé l'armée du Nord pour joindre, dans un même effort, les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Bourbaki avait présidé à sa formation ; mais craignant pour ses troupes novices la catastrophe qu'il n'avait pu éviter à l'armée, cependant éprouvée, de l'Est, il avait refusé de prendre l'offensive, laissant à d'autres, au général Farre et au général Faidherbe, la responsabilité d'une marche en avant, qui pouvait conduire moins au triomphe qu'à la défaite, si glorieuse fût-elle. C'est alors, Monsieur, que fils de l'Artois, vous accourez au secours de votre mère-patrie comme aide-de-camp de celui qui fut l'âme de notre armée du Nord, de ce militaire à la physionomie aussi étrange qu'imposante, de ce général tout à la fois soldat et savant, colonisateur et conquérant, également endurant sous le soleil du Sénégal et impassible sous les frimas du Nord, terrible aux Allemands envahisseurs de notre territoire comme aux Maures ennemis de notre influence. Vous arriviez bien tard à votre gré, mais encore à temps pour respirer à pleins poumons l'odeur de la poudre, vous jouer au milieu des boulets et des obus, porter sur les champs de bataille de Vermond et de Saint-Quentin les ordres de votre

chef et voir alors décorée de la croix de chevalier cette poitrine que vous aviez si largement exposée aux balles de l'ennemi.

***

Avec la paix vous étiez rendu à vos chers travaux de constructions et vous les repreniez en Afrique sous la direction du général Farre, qui sut bien vite apprécier et utiliser vos connaissances techniques à Alger, plus tard à Lyon, enfin à Paris et surtout à l'Ecole d'Application de Fontainebleau, où pendant plus de sept années et à des reprises différentes vous avez occupé d'une façon si brillante la chaire de fortification permanente. Je n'entreprendrai pas de vous suivre à travers toutes les étapes de votre enseignement, dans chacun de vos postes à Paris, à Bourges, à Besançon ou ailleurs. Car il me faudrait parler du conférencier militaire, charmant et instruisant ses collègues à la réunion des officiers d'Alger ou au cercle national des armées de terre et de mer à Paris. Je devrais louer le biographe de ses camarades, de ses pairs ou de ses chefs. Il faudrait m'étendre sur un volume de 700 pages, trop modestement intitulé *Essai sur les fortifications anciennes* ; et alors, malgré les Saints Canons qui défendent aux ecclésiastiques le maniement des armes, je devrais pousser une pointe au polygéniste qui reconnaît diverses créations, successives ou simultanées, le mettre parfois en garde contre certaines affirmations de l'historien Josèphe, et d'autre part le rassurer sur la véracité historique de certains récits bibliques, où sa jeune imagination ne veut voir que des légendes. Mais j'aurais surtout, Monsieur, à louer l'érudition profonde qui fait de ce volume le digne portique d'une œuvre considérable et toute personnelle où est condensé, en sept volumes in-folio, votre enseignement de Fontainebleau. Je me signe religieusement en face de ce monument, unique probablement en son genre, et c'est tout ce que je puis faire ; car vous me

taxeriez de pédantisme ou d'intrusion, si j'essayais seulement de pénétrer dans ce temple dont les dimensions m'écrasent et dont la profondeur m'effraie.

***

Sans même m'arrêter aux principes fondamentaux du *commandement*, de la *protection* et du *flanquement* que vous venez de nous développer, sans m'indianiser dans le radical VR et dans ses multiples métamorphoses qui, commençant par *var* et finissant par *palissade*, rappellent singulièrement la merveilleuse machine du Marseillais, où il entre un lapin et d'où il sort un chapeau, je préfère me reporter par le souvenir aux rives enchanteresses du Nil, dont les eaux et le limon fournissaient sans doute à ses villes fortes leurs meilleures défenses. La brique crue, pétrie avec l'argile du fleuve et séchée au soleil, constituait les murs d'enceinte. La pierre, *la pierre éternelle*, comme disent les textes, était réservée à la tombe et au temple, chez un peuple où la vie présente n'était rien à côté de la vie future, où l'homme n'était que néant en face de la divinité. C'est donc en vain que nous chercherions encore en Egypte des monuments de son architecture militaire ; ils sont depuis longtemps désagrégés et tombés en poussière. A peine, de ci et de là, sur le site des villes frontières, retrouve-t-on, pour ne pas dire devine-t-on, les vestiges intermittents d'enceintes dont les murs pouvaient avoir jusqu'à vingt mètres d'épaisseur avec des portes échelonnées de part en part et composées de jambages monolithes, dont les inscriptions en font aujourd'hui l'unique prix. La forme de ces enceintes est régulièrement celle d'un parallélogramme, à moins qu'elles ne dessinent un rectangle beaucoup plus étroit, qui servait au Pharaon de citadelle ou *Grand Château*. C'était sans doute un espèce de massif ceint d'un mur en briques crues, haut, épais et crénelé. Il donne sur une cour centrale dont il ferme l'un des côtés ; sur les trois autres faces s'alignent des constructions

informes, qui servent sans doute de magasins à provisions et de dépôts d'armes ; peut-être y a-t-il aussi quelques pavillons plus élégants destinés au colonel et au commandant de l'école régimentaire d'alors, c'est-à-dire au *directeur de la Maison des armes* et à ses subordonnés. C'est vraiment une forteresse capable de supporter l'assaut du siège le plus acharné. Et le pauvre Pharaon avait besoin de cette défense artificielle pour se protéger contre les chocs violents des tribus du désert ; car il ne pouvait guère compter sur la valeur de ses troupes. Le véritable Egyptien n'était point fanatique de la carrière militaire. Au premier bruit de guerre il s'empressait de courir à la montagne, non parce qu'elle formait frontière, mais parce qu'elle lui offrait un refuge assuré contre la conscription et la levée en masse. Que lui importait l'indépendance ! La résignation était l'un des caractères de l'Egyptien d'alors comme du fellah d'aujourd'hui et la servitude était son lot. Ainsi l'enseignait la philosophie du scribe lorsqu'il disait : « Sorti du sein de sa mère, l'homme trouve un supérieur devant qui se courber. Enfant, il obéit à son maître. Jeune homme il est sous les ordres d'un officier. Vieillard sans forces, il dépend de ses subordonnés. L'homme est fait pour se plier ».

Combien à cette race servile et asservie je préfère les farouches et sauvages Assyriens que rien ne rebute, rien n'arrête, ni la fatigue, ni le danger, ni la résistance. Ecoutez l'hommage que leur rend leur plus fier adversaire, le prophète Isaïe : « Chez eux nul qui soit las ou qui bronche ; nul ne sommeille, nul ne dort, nul n'a la ceinture de ses reins déliée ou la courroie de sa chaussure relachée (1) ».

Chez un tel peuple, habitué à subir l'invasion, comme à la porter au loin, toutes les localités devaient nécessairement être fortifiées et qui disait ville disait par là-même forteresse. Hélas ! le temps qui se charge sans pitié de tous les démantèlements n'a guère laissé pierre sur pierre de ces

(1) Is., v, 27.

véritables citadelles élevées sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Mais les bas reliefs nous en ont gardé l'agencement et la forme. Partout c'est le même plan rectangulaire, entouré d'une muraille d'enceinte, que la nature des matériaux et les besoins de la défense exigeaient très-épais. De distance en distance se dressent en saillie des tours carrées, qui élèvent fièrement leur tête crénelée au-dessus du mur de ronde, où plusieurs chars de guerre peuvent courir de front ; sur chacun des côtés de l'enceinte sont percées deux portes, flanquées de deux tourelles qui lui servent de contreforts. Les unes sont richement ornées de sculptures et de briques émaillées. Deux gigantesques taureaux ailés en défendent l'entrée ; un escalier de plusieurs marches indique qu'elles sont réservées aux piétons ; c'est là, sous ce large couloir voûté, qui donne sur une vaste cour intérieure, que chaque jour vieillards et oisifs s'assemblent pour y bavarder de leurs affaires et, au besoin, des intérêts publics.

Ce souvenir me rappelle le tableau inoubliable et ravissant que présente en Orient la porte des moindres villes. Là, dans l'ombre fraîche et la demi-lumière qui reposent si doucement du soleil éblouissant et de la chaleur torride du jour, sont accroupis sur leurs talons ou appuyés contre la muraille grasse et luisante, les anciens de la cité. Tous les allants et venants, qui s'en vont aux champs ou s'en reviennent, s'y arrêtent pour causer un instant ; les femmes, le visage couvert d'un long voile, la cruche à l'eau sur la tête, y mêlent leur joyeux babil, et c'est là, dans une bruyante conversation ou une demi-rêverie, si chère aux orientaux, que s'écoule une partie de la soirée et de la journée. Ce que la porte de la ville est dans ces régions à notre époque, elle l'était autrefois. Mais l'ennemi venait-il à menacer la place, des panneaux massifs, bardés de fer et de bronze, en fermaient l'entrée. Les tours se garnissent de veilleurs et d'archers. En vain les sapeurs Assy-

riens se traînent-ils jusqu'à cette porte pour essayer de l'enfoncer à coups de haches, ou de l'incendier avec une torche ; en vain s'acharnent-ils aux tours avoisinantes pour y creuser une mine ou en saper la base : la pluie de javelots, de dards, de pierres et d'eau bouillante dont les assiégés les accablent les obligent à regagner le camp. Seul, le bélier, muni de sa tête de fer ou d'acier, aura raison de ce rempart, dont l'ennemi victorieux ne laissera plus alors brique sur brique, nivelant sans pitié murailles, tours, citadelle, palais et maisons. Et c'est ainsi que sous la pioche du vainqueur et l'usure du temps les magnificences militaires de Ninive et de Babylone se sont effondrées sous un amas de poussière et de ruines, qui, sans les indiscrétions heureuses des bas-reliefs assyriens ou des peintures égyptiennes, auraient enseveli mystérieusement et gardé à tout jamais le secret des Vauban de cette époque.

* * *

Si maintenant, remontant le Tigre et l'Euphrate, nous quittons les plaines de la Mésopotamie pour gagner les chaînes du Liban et les vallées de la Syrie, là encore nous ne trouvons que des tells ou monticules, surmontés parfois de quelques appareils grandioses qui semblent gémir sur une puissance qui n'est plus, mais dont ils restent les témoins aussi éloquents que gigantesques. Ah ! Messieurs, que ne puis-je vous communiquer l'impression d'anéantissement que l'on éprouve en face de ces murs pantelants de Palmyre, de Baalbek, de Samarie et de tant d'autres localités syriennes. Toutes les formules de l'admiration ont été prodiguées pour les décrire. Je préfère aujourd'hui, comme il y a bientôt dix ans, rester muet en face de ces splendeurs et, tout admirateur enthousiaste que je sois des progrès et des merveilles de notre siècle, m'incliner en silence devant

cette antiquité qui nous dépasse de toute la hauteur des siècles où nous la contemplons.

* * *

J'en reviens donc à nos plaines d'Artois, où, près de vous, Monsieur, et à côté du général Faidherbe, je retrouve celui que vous remplacez parmi nous. Car c'est à cette époque que se rattachent mes premiers souvenirs personnels concernant votre prédécesseur, M. Ernest Deusy.

Jeune élève de rhétorique, j'avais bien entendu parler vers 1869 d'une candidature libérale, soutenue par M. Deusy. Naturellement j'avais cru devoir m'en scandaliser sans bien en comprendre ni le sens, ni la portée ; mais bientôt Cicéron, Démosthène et tous les grands orateurs de l'antiquité avaient éclipsé dans mon ciel les plus brillants avocats d'Arras et les plus éloquents adversaires du régime impérial. Pour moi la politique du baccalauréat primait toutes les autres.

Cependant, en cette année néfaste de 1870, bien faite pour mûrir les jeunesses les plus inexpérimentées, je trouve et je vois à l'œuvre le nouveau maire d'Arras. Je n'ai, Messieurs, à faire l'éloge ni la critique d'une administration qu'il conserva et abandonna en tout honneur et loyauté.

Je n'ai pas à juger son parlementarisme libéral, indépendant, et toujours respectueux de la liberté pour toutes les classes et toutes les convictions. Je n'ai pas à m'ériger ici en censeur ou en approbateur.

Toutefois rien ne m'empêche de reconnaître et de proclamer les services qu'il rendit au pays et le talent qu'il déploya au cours de sa longue carrière de député. Je n'en veux pour preuves, entre autres travaux multiples, que le remarquable rapport fait par lui en 1877 au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1870. Il fallait pour l'examen de cette question délicate, où était engagée la responsabilité de deux gouvernements successifs et opposés, pour l'étude de comptes établis et rendus dans des conditions sans précé-

dent, une sûreté de vue, une indépendance de jugement, une impartialité d'appréciation, une ampleur et une synthèse de connaissances bien faites pour effrayer un contrôle efficace et sérieux. M. Deusy, désigné par ses collègues, ne chercha pas à se soustraire à cette tâche, et son travail, consigné dans les archives de la Chambre des députés, restera comme un monument de sa prodigieuse aptitude aux affaires administratives et économiques.

* * *

Mais dans le parlementaire il y avait surtout celui qui selon l'expression du Conseil général, avait bien mérité de l'agriculture. Il y avait, comme disait encore Baudrillard, celui que la Providence avait suscité pour être le Pierre l'Ermite de la croisade en faveur de l'agriculture.

Sans doute, c'est par l'épée qu'une nation conquiert et garde son territoire ; mais c'est par la charrue qu'elle le fertilise et l'enrichit : *ense et aratro.*

L'épée était pour vous, Monsieur, la charrue pour votre prédécesseur. Nous avons vu comment vous saviez manier l'une, laissez-moi dire comment M. Deusy cherchait à diriger l'autre.

Là-bas, dans la Touraine, « est assis le château de la Pacaudière, en pays de bois, de pâturages et de vignes, mouvementé, agréable... » Autrefois « noble fief, ayant toute justice, four banal, taille, terrages et belles mouvances (1). » C'est là que dans la dernière partie de sa vie, et pour se reposer des luttes et des déceptions politiques, M. Deusy avait voulu se consacrer tout entier à la défense de l'agriculture. Les syndicats agricoles avaient été de tout temps son rêve et son objectif ; celui de Bapaume avait été sa première création et c'est sur ce prototype que plus de huit cents syndicats ont modelé leur fonctionnement et leurs statuts. L'étude et la défense des intérêts économiques de nos cam-

(1) *Revue du Centre*, 15 fév. 1886, p. 71.

pagnes, l'encouragement de leurs progrès moraux et matériels, et pour cela l'organisation de chambres spéciales chargées de veiller à la production, à la vente, au transit, à l'exportation des produits de nos terres, la représentation de l'agriculture, groupant dans une même force les efforts individuels et en imposant aux pouvoirs publics par l'unanimité de ses doléances et de ses réclamations, voilà ce qu'il voulait, ce qu'il prêchait; car c'est un véritable apôtre, qui, après s'être fait autrefois entendre à la Chambre, s'en va, à travers les provinces de la France, dans des conférences et dans des réunions, par la parole et par la plume, propager ce qui, selon lui, est pour nos campagnes l'évangile de la régénération.

Alors, malgré son âge et ses fatigues, ses désillusions et ses amertumes, il retrouvait son énergie de trente ans, sa chaleur d'élocution, sa vivacité d'intelligence, la générosité de son dévouement. Pourquoi donc ne nous a-t-il pas été donné d'applaudir à l'Académie un discours qu'il nous promit si longtemps et qui lui aurait coûté si peu ? Pour être éloquent il n'avait qu'à nous parler avec sa compétence et surtout son cœur de la question des syndicats. Préférait-il être érudit ? Il lui suffisait de nous décrire quelqu'une de ces merveilles d'art qui étaient renfermées comme autant de joyaux moins dans un hôtel que dans un riche écrin de pierres qui fait l'admiration des connaisseurs et que la naïveté du peuple prend parfois pour un sanctuaire. Pourquoi donc ce silence ? Il désirait sans doute nous réserver quelque allocution magistrale à laquelle peut-être, pour la perfectionner toujours davantage, il remettait sans cesse à lui appliquer le *ne varietur*. Hélas ! cet amour de la perfection nous a rendus une fois de plus victimes de l'adage « le mieux est souvent l'ennemi du bien. »

***

Mais qu'importe ! Son nom nous appartient ; il est inscrit sur nos listes et ce nom à lui seul est une page d'éloquence puisqu'il est synonyme de dévouement et de charité.

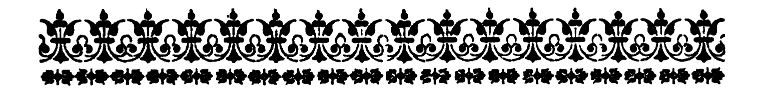
La charité ! Il a su la pratiquer largement, dans une vie bien consacrée au secours de l'infirmité et de la maladie, et mieux que personne il aurait pu la louer en celui qu'il était appelé à remplacer à l'Académie, le vénérable chanoine Robitaille. Que ne nous a-t-il prêté sa voix pour célébrer dignement cet ancien du sanctuaire, une colonne de l'église d'Arras, une des gloires de notre Compagnie ! Il est bien tard aujourd'hui pour revenir sur un passé fait d'austérités pour lui-même et de tendre sollicitude pour les autres, sur une carrière sacerdotale qui ne connut que deux passions, la passion de l'apostolat et celle de l'étude ! Moi-même je suis bien jeune pour rappeler le souvenir d'un de ceux que le siècle passé semblait nous avoir légués avec les Proyart, les Planque, les Van Drival, les Envent. Et pourtant je me ferais un reproche de ne pas saluer une dernière fois en séance publique celui qui si souvent y prit la parole, sans d'ailleurs négliger nos Mémoires, si remplis de ses études.

A cet hommage j'associe celui de tous mes collègues ; j'associe le vôtre, Monsieur, car, je le sais, vous vous inclinez devant tous les mérites, à quelque classe qu'ils appartiennent, et quelque insigne qu'ils portent. D'ailleurs, et le Président du Souvenir français me pardonnera ce rapprochement qui est tout à notre honneur, n'y a-t-il pas dans la carrière du soldat et dans celle du prêtre plus d'un point de contact ? La discipline n'est-elle pas notre commune règle, l'obéissance notre commun devoir, le dévouement notre unique mission ? Malheur chez vous comme chez nous à qui s'en écarte ! A l'heure du péril comme en face de la mort nos cœurs battent à l'unisson : « Pour Dieu et la Patrie », c'est notre devise. Avec vous j'y ajoute ce cri : « Pour l'Académie et pour la ville d'Arras ».



IV

Séance publique du 27 Juillet 1899.



ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'EST moins une allocution, comme le dit le programme, qu'un salut de bienvenue que je veux vous adresser. Vous êtes vraiment intrépides : par deux fois, à un mois de distance, vous consentez à affronter les risques d'un tournoi littéraire, et vous ne reculez ni devant les ardeurs du combat, ni devant celles de la température.

Semblable héroïsme n'aurait effrayé ni le général Strohl, ni M. le Préfet, ni Mgr Williez, si une absence forcée ou un deuil récent ne les retenaient loin de nous. D'autres, et en leur nom, ont pris leur place. L'Académie les remercie, également touchée de ces marques d'estime et des témoignages de sympathie que lui prodigue une société d'élite, toujours attentive aux choses de l'esprit.

Ce serait ainsi fête complète, si nous pouvions oublier le passé et uniquement sourire à une réception qui ne suit aucun trépas. Mais, dans une famille, l'apparition d'un nouveau membre, si bien accueilli fût-il, ne saurait faire perdre la mémoire de ceux qui l'ont quittée.

Vous me permettrez donc un souvenir ému aux deux

13

collègues qui nous ont été ravis au cours de cette année académique.

* * *

L'un, dans toute la maturité de l'âge et du talent, nous promettait un concours qui ne pouvait aller qu'en grandissant avec son amour de la science et sa connaissance des affaires. Louis Blondel, dès son entrée parmi nous, n'était plus seulement une espérance ; c'était une gloire, une lumière pour notre Société. Et voilà que nous sommes séparés d'un confrère qui meurt au moment où chacun de ses jours pouvait marquer un nouveau pas en avant dans notre vie d'étude et de cordiale amitié.

Puis c'est notre doyen d'âge, le vénéré docteur Trannoy, qui succombe. Il était parvenu sans doute à ces termes reculés de l'existence qu'il est donné à bien peu d'atteindre. Mais il était resté si entier et si fort, il demeurait si fidèle à nos réunions, que sa mort nous parut quand même prématurée.

Leur éloge sera fait plus tard, et l'hommage sera digne de leur mérite, digne de nos sentiments.

* * *

Mais, si la vie académique a ses jours de tristesse, elle a aussi ses consolations et ses joies : celle d'accueillir un nouveau collègue en est une des plus douces et elle est la nôtre aujourd'hui. Sans doute nous n'avons plus à lui offrir les accords d'une musique renommée. Mais l'harmonie des cœurs n'est-elle pas la plus touchante et la plus mélodieuse ? C'est bien celle qui s'est toujours fait entendre et qui retentira sans cesse dans ces salons mis si gracieusement par la Municipalité à notre disposition. Nous avons pu les quitter pour un jour ; mais nous les retrouvons avec bonheur, c'est pour nous la salle des ancêtres : c'est ici que nous voudrions vivre et mourir !





RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1898-1899

PAR

M. Victor BARBIER

Secrétaire-Général.

MESDAMES, MESSIEURS,

« Ne forçons point notre talent, »
« Nous ne ferions rien avec grâce. »

CET excellent conseil, que nous donne La Fontaine, en un distique que nous apprenons par cœur dès l'enfance et que nous ne comprenons bien qu'à la veille d'y rentrer, me revient à l'esprit, avec la persistance mécanique d'une troublante obsession, depuis que je suis condamné, de par la volonté de mes collègues, à vous faire un rapport sur les travaux de l'année, au lieu de déballer tout simplement sous vos yeux, comme depuis dix ans j'en avais contracté l'habitude, les échantillons de poésie variée soumis à votre jugement.

C'est que, s'il est permis de s'exprimer librement sur le compte d'apprentis troubadours, de discuter leurs œuvres et de leur servir au besoin les épines avec les roses, il faut pour présenter décemment au public les savants travaux

d'éminents confrères, sortir tout l'attirail des formules laudatives, tremper sa plume dans l'eau sucrée et ne brûler en leur honneur que le plus pur encens.

Or si, tant bien que mal, j'ai pu jouer l'Aristarque de province, si mes critiques aigres-douces ne vous ont pas trop déplu si mes citations prises dans le tas, bonnes et mauvaises, vous ont parfois fait sourire, je ne puis me dissimuler que je suis un déplorable courtisan et que rien n'est moins dans mes cordes que le rôle de thuriféraire inhérent à mes nouvelles fonctions.

Puisse cet aveu sans fard me valoir la double indulgence et de ceux qui me font parler et de ceux qui, bien témérairement, n'ont pas craint de venir m'entendre.

* * *

Avant d'être édifié par moi sur les labeurs incessants de mes collègues, peut-être ne seriez-vous pas fâchés de savoir en quel décor se jouent nos séances hebdomadaires ?

Hôtes assidus de nos audiences solennelles, vous nous avez résolument suivis dans nos capricieuses périgrinations, du salon italien du Musée aux salles gothiques de la Maison Commune, où vous nous retrouvez, aujourd'hui, après une simple fugue à la Salle des Concerts. Mais, si vous connaissez l'Académie en ses séances de gala, si vous avez pu voir ses premiers sujets parader, à grand orchestre, sous le frac, la soutane et l'uniforme, s'il vous a été donné d'entendre ses forts ténors lancer sans fatigue l'*ut* de poitrine dans des airs de bravoure, vous ne savez rien de nos réunions intimes, de celles où, loin des profanes, nous siégeons sans pontificat, à huis clos et en petite tenue.

* * *

C'est en l'aile gauche du Palais de Saint-Vaast, en cet étrange capharnaüm où cohabitent la Commission du Musée et celle des Secours Mutuels et où les Pompiers

dominent les Monuments Historiques de toute la hauteur d'un étage, que, grâce à la bienveillance de la Municipalité, l'Académie d'Arras est dans ses meubles et qu'elle a, sans bourse délier, ses petits et ses grands appartements. Je ne vous décrirai pas ces derniers où sont entassées la bibliothèque et les archives, mais, si vous y tenez, je puis vous entre-bâiller, un instant, la porte du sanctuaire.

C'est une grande salle, prenant jour par deux hautes fenêtres sur l'ancien jardin botanique ; des quatre murs, l'un est occupé par des livres, deux tapissés par des œuvres d'art, le dernier illustré des photographies des Immortels, jusqu'au jour de leur décès où leurs portraits disparaissent des cadres pour entrer définitivement dans l'album de la postérité.

N'oublions pas, aux angles, quatre bustes, en plâtre, hypnotisés en une éternelle partie de quatre coins, ceux des Parenty, oncle et neveu avec, sous de fallacieux écriteaux qui font confondre leurs icones, celui du juriste Balduin, magnifié par M. Wicquot, et celui de l'herboriste de l'Ecluse, le propagateur de la pomme de terre, dont la candidature aux honneurs du bronze vient d'être enfin posée par M. Victor Advielle.

Au centre de la pièce, avec son inévitable tapis vert, une table en T, devant laquelle s'alignent trente fauteuils, dont sept, surélevés d'une marche, sont réservés au Président, encadré, à droite, du Chancelier et des Secrétaires, à gauche, du Vice-Chancelier, de l'Archiviste et du Bibliothécaire.

C'est là que chaque vendredi, jour d'abstinence et de jeûne, s'assemblent les Académiciens ordinaires pour écouter les lectures inscrites au programme et disserter de tout et d'autre chose encore.

La séance est pour quatre heures, il en est quatre et demie, on vient d'approuver, sans l'entendre, le procès-verbal de la dernière séance péniblement ânonné par le Secrétaire Général, toujours en retard et toujours essoufflé

par la montée trop rapide de l'escalier; c'est l'instant où jamais de donner la parole aux lecteurs bénévoles qui ont charmé nos oreilles au cours de l'exercice écoulé.

***

Saluons d'abord ce piocheur toujours jeune, qui, de son fauteuil contigu au bureau, nous interroge de l'œil pour savoir quand il pourra commencer. Membre de toutes les académies, lauréat de toutes les sociétés savantes, c'est le plus fécond de nos monographes, l'intarissable historien que Cambrai nous disputait, naguère encore, en lui offrant. par la voix de ses édiles, droit de cité.

Mais, pour flirter volontiers avec les villes voisines, M. de Cardevacque n'en reste pas moins au fond fidèle à son clocher. C'est encore lui, cette année, qui a détenu le record dans le match de la production académique, distançant de quelques longueurs ses plus redoutables concurrents.

L'ordre du jour porte de lui une lecture sur les barbiers d'autrefois ; mais, dépassant notre attente, il nous fait la barbe à travers les âges, nous amène le barbier grec qui va-t-en ville, nous introduit en l'officine du tonsor romain et, après nous avoir révélé ce que dépensait, bon an, mal an, la comtesse d'Artois, Mahaut, en coups de peigne, de lancette et de piston, dresse à notre usage, le *Bottin* complet des raseurs d'Arras du XVIe siècle jusqu'à nos jours.

A son histoire des barbiers, qui avait pour moi d'autant plus d'attrait que, de par mon nom, je pourrais revendiquer des ancêtres ayant détenu la savonnette à vilain et porté librement sur fond de gueules un rasoir d'acier, M. de Cardevacque a fait succéder celle des brasseurs.

Cette fois encore, tenant plus que ses promesses, il nous décrit les breuvages des Dieux, de l'olympique nectar au quinquina Dubonnet, nous présente Cambrinus, le premier malteur breveté, nous fait goûter la goudale et le briesmart et nous montre qu'avant même d'avoir son syndic la puis-

sante corporation des cambriers d'Arras fournissait à l'Echevinage le plus clair de son revenu.

Ce n'est pas seulement des gens de métiers que s'occupe notre savant confrère, il s'intéresse également aux faits et gestes des hommes de guerre, comme en témoigne son étude sur la paternelle administration du lieutenant général Philippe de Torcy. Fortement documenté sur ce grand seigneur, il nous donne la nomenclature complète de ses ascendants, mais il néglige de nous dire, si le général Louis de Torcy, qui fut le second de Duchesne à Madagascar et commande aujourd'hui à Amiens, est ou n'est pas de la descendance du second gouverneur d'Arras, inhumé en l'église abbatiale de St-Vaast, le 10 février 1652.

Entre temps, M. de Cardevacque feuillette à notre intention ses papiers de famille pour nous parler de son parent Pierre Cot, un Rosati de la bonne époque, qui faisait rimer jus avec Bacchus, ce pourquoi, sans doute, il fut l'un de mes prédécesseurs, au Mont-de-Piété comme sur celui du Parnasse.

* * *

Parmi les laborieux de l'année, nous devons citer aussi M. le comte de Hauteclocque, arrivé bon second avec trois lectures dont une n'a pas duré moins de trois séances.

Une singulière attraction semble attirer, depuis quelques années, au grand Napoléon, le consciencieux historien d'Albert et d'Isabelle et rien aujourd'hui ne peut le détourner du père La Chaise. Qu'il nous signale les difficultés de la conscription dans le Pas-de-Calais, sous le Ier Empire, ou bien celle de la reconstitution de l'Instruction publique, à l'aurore du siècle, c'est toujours le brave général-préfet qu'il met en scène, pour châtier les réfractaires aux lois du recrutement comme aux règles de l'orthographe.

Une troisième communication du même auteur nous ramène l'inévitable Baron, mais il n'est là que comme un simple comparse et sa présence ne nous a pas empêchés

d'apprécier dans toute leur saveur les Eaux minérales de Saint-Pol.

Saviez-vous que cette humble sous-préfecture, qui donna le jour à l'irascible jongleur Norman et à l'ex-petite doyenne de la Comédie, Suzanne Reichemberg, avait failli, trente ans avant la Révolution française, devenir une ville d'eau célèbre et que, sans la maladresse d'un entrepreneur qui boucha l'œil de la source en construisant dessus l'établissement thermal, nous aurions Vichy chez nous, à une petite heure de chemin de fer ?

La découverte de la source du Moulin de Midelbourg par M. Playault d'Hesdin, sa disparition de la propriété de M. Graux, un ancêtre évident du sympathique député de l'arrondissement, sa réapparition dans une maison d'en face, constatée par M. le maire Daverdoingt, son efficacité contestée par les chimistes d'Arras, les mille émotions par lesquelles ont dû passer les Saint-Polois, de 1759 à 1815, rien n'a échappé à M. de Hauteclocque et rien ne restera dans l'oubli, puisqu'avec l'autorisation de ce chercheur désintéressé l'*Abeille de la Ternoise* pourra, comme un simple frelon, butiner son œuvre et s'approprier tout le suc de ses patientes récoltes.

* * *

Si M. Guesnon n'a plus voulu rester dans la rue des Capucins, quand il vit culbutée la Porte du coin, si chère à son cœur d'historien et d'archéologue, il quitte encore volontiers, de temps en temps, la rue du Bac, où il s'est exilé volontairement, pour prendre l'express et venir s'asseoir parmi nous.

C'est dans une de ces trop rares visites qu'il nous a présenté, ainsi qu'il l'avait fait en Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes, la Vingtaine d'Arras, faisant exécuter par délégation échevinale les édits et règlements de métiers, et qu'il a ouvert pour nous le Livre Rouge de la Draperie, dont

la halle, topographiquement indiquée dès le XIIIe siècle, est également mentionnée par un poète du temps.

Pas plus tard que vendredi dernier, M. Guesnon nous est revenu avec deux communications qui vont éclairer d'un jour nouveau plus d'un point obscur de notre histoire religieuse et littéraire.

D'un manuscrit du XIIIe siècle, il vient d'extraire une version inédite, en prose française, du miracle de la Chandelle d'Arras et de permettre, par la simple production de ce texte nouveau, de restituer les passages fautifs de la Charte latine et de la Chanson de l'Avènement, éditées d'après des copies relativement modernes.

Il nous a fait ensuite, toujours à propos du Saint-Cierge, une révélation plus importante encore. Après nous avoir conté de quelle façon était entré à la Bibliothèque Nationale, il y a quelque quarante ans, le Registre de la Confrérie des Jongleurs et des Bourgeois d'Arras, il nous a démontré que ce répertoire, considéré jusqu'ici comme le livre d'entrée des confrères, était au contraire le livre de sortie, le nécrologe. La découverte de cette clef, dont il avait seul et depuis longtemps le secret, va révolutionner la chronologie des œuvres de nos trouvères et restituer un état-civil régulier à 10,300 citoyens d'Arras décédés de 1194 à 1361.

* * *

M. le baron Cavrois n'a pas seulement, comme chancelier, scellé les nouveaux diplômes qu'a bien voulu dessiner spécialement pour l'Académie M. Gustave Acremant, il ne s'est pas contenté d'administrer nos finances avec autant de sagesse que d'économie, il a encore assuré notre sécurité par la découverte d'une fuite de gaz, qui fut pour notre collègue, M. Alayrac, l'occasion d'un lumineux rapport.

L'archéologie lui doit aussi une importante trouvaille. En suivant avec soin les fouilles pratiquées, Place de la Madeleine, pour l'extension des bâtiments de l'Institution

Saint-Joseph, M. Cavrois a retrouvé, parmi les substructions mises à jour, une salle basse, portant trace d'anneaux de fer scellés dans la muraille, et dépendant vraisemblablement des anciennes prisons de la Gouvernance.

Serions-nous enfin, cette fois, en présence du vrai cachot de Jeanne d'Arc et M. l'abbé Debout, qui l'a en ces derniers temps quelque peu négligée pour le *Père Duplessis*, aurait-il la satisfaction inespérée de pouvoir se dire logé à la même enseigne que l'héroïne nationale dont il est et saura rester l'écuyer desservant et l'historien convaincu ?

* * *

Mais quels sont ces deux voyageurs qui s'embarquent précipitamment et vont quitter la terre de France ? Dois-je en croire mes yeux ? Ce sont bien nos deux chers collègues, les abbés Rohart et Rambure ! Déjà, Mesdames, vous tremblez pour leurs jours et les voyez, zélés missionnaires, catéchisant les petits Chinois ou mangés saignant par d'affreux cannibales.

Tranquillisez-vous, leurs explorations furent, cette fois, moins lointaines et, s'ils se sont embarqués à Boulogne-sur-Mer, par un bel après-midi de septembre, c'était simplement pour aborder a Folkestone, en parfaits gentlemen, et gagner Londres, deux heures plus tard par la gare de Charing-Cross.

Fiers de leur descente en Angleterre autant que dut l'être, tout jadis, feu Guillaume le Conquérant, nos excursionnistes ont eu l'excellente pensée de nous faire de leur voyage à Londres un fidèle et véridique récit.

M. le Président s'est chargé de nous montrer l'aspect extérieur des monuments, la physionomie mouvementée de la Cité et la dangereuse circulation des piétons au milieu des omnibus et des cabs, et, comme chez lui le narrateur modèle est doublé d'un photographe émérite, il a su animer son récit en faisant passer sous nos yeux d'étonnants clichés

donnant une juste idée des épais brouillards de la Tamise.

Quant à M. l'abbé Ramburo, c'est en impeccable cicerone qu'il nous a fait les honneurs des Musées, depuis la ridicule galerie de Mme Tussaud jusqu'au prodigieux Kensington, sans négliger la Tour de Londres et le British, pour l'ornementation duquel Lord Elgin a si dextrement dépouillé la Grèce en déménageant le Parthénon.

S'il est vrai qu'il n'y a qu'un pas de Calais à Douvres et que Londres est ainsi à la portée de tous les Artésiens, il faut néanmoins reconnaître que nos deux touristes ont su mettre dans leur récit en partie double un charme peu commun et un très rare esprit d'observation. Que n'ont-ils, au lieu de parler d'abondance, consigné leurs impressions et classé leurs notes, leur travail aurait ainsi enrichi nos Mémoires et fait plus de réclame que tous les *Bædeker* et tous les *Joanne* à la capitale du Royaume-Uni de grande Bretagne et d'Irlande.

***

Ainsi que vous le prouvera tout à l'heure son rapport sur le Concours de poésie, M. Viltart se permet de temps en temps une incursion dans le domaine des lettres ; mais il n'en reste pas moins avant tout, à l'Académie, le représentant des Beaux-Arts et le biographe obligé des artistes artésiens passés, présents et futurs.

C'est en Artois, à Marenla, près Montreuil, qu'est née Mlle Fresnaye, dont il nous retrace la rapide carrière artistique et les brillants succès de salon et, comme c'est surtout à la céroplastie que s'adonne notre compatriote, il en profite pour nous présenter une étude approfondie sur la modelure en cire, qui, fort en honneur chez les Grecs, n'offre plus guère de spécimens aujourd'hui qu'aux musées plus ou moins anatomiques et à la devanture de MM. les perruquiers.

En évoquant mes souvenirs d'enfance, je me rappelle avoir vu, sous globes, sur la commode en acajou d'un mien

parent, deux groupes, en terre cuite, représentant un bon et un mauvais ménage, dont j'avais plaisir à contempler, en leurs gestes désordonnés les singuliers personnages. Depuis, j'ai revu assez fréquemment, dépouillées de leurs cloches, de nombreuses variantes de ces fantoches dans les cabinets d'amateurs, et je n'ose plus douter de la vogue dont ils jouissent chez nous depuis que je sais qu'on en fait des contrefaçons.

Toutes ces statuettes, qui donnent une assez juste idée des modes du temps, étant signées : Delaville, de Lens, nul doute n'était permis sur la provenance de leur fabrication, mais on n'avait pu jusqu'ici donner sur leur auteur le moindre renseignement. Grâce aux laborieuses et persévérantes recherches de votre Vice Chancelier, les heureux possesseurs de ces « Tanagra des Flandres » comme ne craint pas de les appeler un critique influent, n'auront plus à ce sujet aucun vœu à formuler.

C'est à Jouy-sous-Thelle, (Oise) en 1763, que naquit le potier Lensois Louis Delaville. Elève de Boizot et prix de Rome en 1798, il eut l'idée de passer par Lens pour se rendre en Italie et se trouva si bien chez nous qu'il s'arrêta à cette première étape. Il y prit femme en 1809 et y décéda en 1841, sans se douter, le cher homme ! qu'il aurait, avant la fin du siècle, les honneurs insignes de l'apothéose.



A ces communications variées que l'on sera heureux de retrouver, pour la plupart, insérées dans nos Mémoires, il faut joindre, pour avoir le bilan complet de nos séances hebdomadaires, l'audition, en première lecture, des remarquables discours de réception de MM. Alayrac, Delair et Doublet, et celle des magistrales réponses faites aux récipiendaires par MM. Rohart et Cavrois.

N'oublions pas non plus les quelques séances blanches, où, à défaut d'ordre du jour réglé, les Académiciens ordi-

naires, appelés souvent de droite et de gauche à siéger ensemble, bavardent librement et apprennent ainsi bien vite à se connaître et à s'estimer.

* * *

Je n'ai pas fini et ce qu'il me reste à dire n'est pas facile, car il s'agit de mon rôle plus qu'effacé en votre docte Compagnie.

Absorbé par mes fonctions de greffier-enregistreur que partage charitablement avec moi le plus aimable des secrétaires-adjoints, je n'ai fait, cette année, à mes collègues que deux insignifiantes communications.

Je leur ai, une fois, montré de vieux papiers et de belles images, ce qui fera toujours la joie des grands comme des petits ; une autre fois, je leur ai donné la primeur des strophes que je devais lire à Vimy, le surlendemain, au nom de l'Académie, à l'inauguration du Monument de Bergaigne.

Quatre-vingts vers, et de tout petits encore, pendant dix longs mois, c'est maigre, vous l'avouerez, pour un malheureux affligé, comme je le suis, d'une incurable incontinence de rimes. Aussi n'en déplaise à mes confrères, je ne puis résister plus longtemps à l'envie de vous présenter les petits vers que, l'autre mois, a si gentiment débités, pour mon compte, à la fête de Fontenay, le jeune et intelligent rejeton du rénovateur des *Rosati*.

C'est un hommage à La Fontaine, auquel, au début de ce rapport, j'eus la témérité de faire un emprunt. Qu'il me permette de lui rendre, en menu billon frappé sous la troisième République, la monnaie de sa pièce d'or à l'effigie rayonnante du Roi-Soleil.

Qui nous rendra, bon La Fontaine,
L'heureux temps où nos chers aïeux
Chantaient, au bord d'une fontaine
Où rafraîchissait le vin vieux ?

Bannissant les pensers moroses,
Ah ! que de fois ils ont rougi
Leur nez, sous le bosquet de roses
Par eux découvert à Blangy !

De leur verdoyante chapelle
C'est toi qu'ils avaient pris pour Dieu,
Entre deux bons larrons, Chapelle,
D'un côté, de l'autre, Chaulieu.

Qui peut nous montrer la tonnelle
Où, devant ton buste, attentifs,
Buvaient, à chaque ritournelle,
Les bons *Rosati* primitifs ?

Alors, souverain de la Scarpe,
En vertu de droits léonins,
Saint Vaast interdisait la carpe
A Belle-Motte et ses nonnains.

Ces durs voisins de leurs voisines
Ne sauraient plus troubler les jours ;
Aujourd'hui, de noires usines
Salissent ces riants séjours.

Les champs sont poudrés de farine,
Plus de gazon, du mâchefer,
Pour tout parfum, la stéarine,
Au lieu du Paradis, l'Enfer !

Eh bien ! puisque les fils stupides
De La Halle et de Jean Bodel
N'ont pas, en leurs désirs cupides,
Debout su garder ton autel,

Laisse-moi donc, devant l'image
Que tu dois au Rénovateur
Des Rosati, t'offrir l'hommage
Lointain d'un humble admirateur.

Sache au moins, bon Jean, par la bouche
D'un enfant, combien nous t'aimons,
Combien ta morale nous touche
L'âme autrement que les sermons.

En un temps où l'on s'évertue
A vouloir, au fond des palais,
Loger la cendre et la statue
De tous nos héros, je me plais

A voir, au soleil, sur la place
Publique, tes yeux indulgents,
Irradiant ta large face,
Sourire aux bêtes comme aux gens.

Est-on tranquille aux Invalides ?
Peut-on dormir au Panthéon,
Quand, chaque jour, des pyramides
On sort un nouveau Pharaon ?

Et puis, qu'importent les grands hommes !
Le genre n'en est pas perdu,
Tandis que, vois-tu, des bonshommes
Comme toi le moule est perdu.





RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. G. ACREMANT

Secrétaire-Adjoint.

MESDAMES ET MESSIEURS,

PLUS une légende est inexacte et même invraisemblable, plus elle se répand et se maintient avec facilité.

Voilà pourquoi, dans l'esprit d'un certain nombre de personnes, l'antiquaire et l'historien apparaissent comme des gens d'un autre siècle opposés à toute innovation utile et ne sachant vivre que de la vie des Grecs et des Romains.

Autant de mots dans la légende, autant d'erreurs. L'étude des temps écoulés n'est tout simplement qu'une des formes du patriotisme ; elle développe en nous le goût du beau, du vrai, du bien ; elle nous montre la marche et les progrès de l'esprit humain ; elle accroît notre amour pour la contrée qui nous a vus naître.

C'est une des raisons pour lesquelles l'Académie maintient chaque année en tête de son programme le concours d'histoire. C'est pour cela qu'elle n'est jamais avare de couronnes pour les débutants. C'est pour cela aussi qu'elle est fière lorsque l'occasion se présente à elle de pouvoir décer-

ner une belle récompense à un écrivain réellement digne de porter ce nom.

Ces motifs me rendent également heureux d'avoir été désigné comme rapporteur du concours de cette année. Il est en effet toujours agréable d'être choisi comme porte-parole, quand il n'y a que des félicitations à adresser, et si nous n'avons reçu que deux mémoires, je tiens à déclarer dès maintenant que tous deux, à des titres divers, méritent des éloges.

***

Le premier travail que j'ai à vous présenter porte comme devise ces mots : *Esurientes implevit bonis* et a pour titre : *Les Clarisses d'Arras.*

C'est en 1456, dix ans après la mort de sainte Colette, que Philippe de Saveuse, conseiller du Duc de Bourgogne, et Marie de Lully, sa femme, résolurent de créer à Arras un monastère de Clarisses. Cette pieuse fondation fut approuvée le 3 avril 1457 par le pape Calixte III, et Jean Geoffroy, évêque d'Arras, pour témoigner sa bienveillance à la nouvelle communauté, autorisa la supérieure à porter le titre d'abbesse. Les formalités d'établissement et les travaux d'installation furent assez longs. Enfin, en 1459, les sœurs prirent définitivement possession de leur couvent.

L'auteur du *Mémoire* que j'analyse devant vous prend, à partir de cette époque, les abbesses une à une et donne sur chacune d'elles des renseignements précis. En 1690, un arrêt royal prescrivit de tenir dans chaque communauté un registre aux vêtures et aux professions. Ce manuscrit est encore entre les mains des Clarisses. L'auteur en profite pour nous énumérer toutes les religieuses et il nous fournit sur chacune d'elles de longs renseignements biographiques, que j'oserai dire trop complets, car ils nuisent au sujet principal.

Il nous semble qu'il eût été préférable de nous présenter

la vie intime de ces saintes religieuses l'emploi de leurs journées, leurs pratiques de dévotion, leurs cérémonies pieuses et enfin leurs privations ; car leur principal vœu était la pauvreté et quoiqu'elles fussent habituées à tendre la main, plus d'une fois la cloche eut pour mission de venir à leur aide en implorant de ses sons lugubres le secours des âmes compatissantes.

A vrai dire, cette communauté n'a pas d'histoire et nous ne rencontrons dans ses annales aucun évènement réellement digne d'être relaté. En 1577, elle recueille les religieuses du monastère de Gand qui, en reconnaissance, lui offrent une relique de sainte Colette. A une autre époque, elle fonde un couvent à Cambrai. En dehors de ces faits, je signalerai encore un procès que ces pieuses filles eurent à soutenir pendant plus de cinquante années. L'auteur s'étend avec complaisance sur cette question et prodigue au lecteur de nombreuses pièces de procédure.

Comme la plupart des églises conventuelles, la chapelle des Clarisses servit de lieu de sépulture. L'auteur a relevé avec soin dans les manuscrits de Dom Lepez les épitaphes de toutes les personnes qui y ont été inhumées. Beaucoup d'entre elles sont intéressantes pour notre histoire locale. Certaines cependant ne présentent qu'un intérêt secondaire ; telles sont celles des bourgeois d'Arras, apothicaires et autres et celle de ce capitaine espagnol qui « grandement adonné au jeu de carte et de dés », ne laissa « quasi point aucun moyen pour le pouvoir mettre en terre sainte et payer son service et ses funérailles ».

La révolution dispersa ces religieuses ; le 1er octobre 1792, leur couvent fut fermé, les bâtiments vendus comme bien national, et leur modeste mobilier adjugé à la criée pour une somme des plus minimes. Quelques mois plus tard, la chapelle où les Clarisses avaient tant prié était transformée en fabrique de salpêtre.

Je crois inutile de vous rappeler ici leur retour à Arras,

l'hospitalité qu'elles reçurent chez les religieuses de Sainte-Agnès, leur installation provisoire dans une petite maison de la rue des Chariottes. L'auteur aurait pu s'étendre alors un peu plus sur le rôle joué par M. Philippe Rambure, curé de la paroisse Saint-Nicolas. C'était précisément la chapelle des Dames Clarisses qui servait au culte et M. l'abbé Rambure en profita pour faire restaurer les stalles, la chaire de vérité, les lambris, les colonnes et balustrades des tribunes...

Quoiqu'il en soit, lors de la construction d'une nouvelle église sur la Place de la Préfecture, les Clarisses rentrèrent dans leur ancien couvent et aujourd'hui encore leur monastère subsiste sur l'emplacement même où l'a établi Philippe de Saveuse.

L'an dernier, le rapporteur du concours d'histoire terminait son rapport par un spirituel plaidoyer en faveur de notre langue française. Je regrette que l'histoire des Clarisses n'ait pas entendu ses paroles. Pour écrire, il ne suffit pas de coordonner des documents épars çà et là ; un peu de mise en scène est aussi nécessaire.

Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.

L'auteur a fait plus : il a confié la copie de son manuscrit à une main inexpérimentée qui non seulement ne professe aucun respect pour Noël et Chapsal, mais encore se rend coupable de lapsus amusants. Je n'en citerai pas d'exemple, parce que, somme toute, ce travail est une monographie consciencieuse.

***

Le second mémoire présenté au concours est absolument l'antipode du premier.

L'auteur nous présente en effet l'historique d'une des plus riches abbayes de l'Artois, de cet aristocratique monastère d'Etrun où nulle religieuse ne pouvait être admise sans

avoir fait preuve de ses huit quartiers de noblesse. Il a modestement intitulé son travail, qui comprend plus de six cents pages : *Notes sur Etrun* et a choisi comme épigraphe cette phrase latine qui nous est chère : *Nosce patriam, postea viator eris.*

Dans un style concis, clair, élégant, il décrit les délices de cette solitude où « nos religieuses ne vivaient que de la vie de la nature et, au mépris de toute joie matérielle, de toute distraction mondaine, s'attachaient exclusivement à la vie surnaturelle et future ». Il nous présente dans ce foyer de vertus « le concert symphonique de ces voix pieuses, célébrant les louanges du Seigneur ». Il nous retrace enfin l'administration des quarante-huit abbesses qui ont tour à tour gouverné la sainte maison.

L'auteur ne s'est pas contenté de consulter ce qui a déjà été écrit sur ce sujet aussi vaste qu'édifiant, entre autres les travaux de MM. d'Héricourt et de Linas. Il a amassé document sur document tant dans les archives des communes ou des abbayes voisines, que dans les séries d'inventaires de nos archives départementales. Chartes, bulles, privilèges, acquisitions, donations ont été savamment compulsés par lui et mis en ordre avec méthode. Je puis donc affirmer, sans crainte d'erreur, que ce chercheur patient a consacré plusieurs années à l'édification de ce véritable monument d'histoire.

Au IXe siècle, une princesse de sang royal se retire à Etrun avec douze jeunes filles pour y vivre loin des agitations du monde, au milieu des bois et des marécages, dans le recueillement, la méditation et la prière. Cet exemple est imité et leur nombre augmente bientôt. Toutefois, ce ne fut qu'en 1085 que l'existence régulière de l'abbaye fut reconnue par la charte de l'évêque Gérard, et Fulgence en fut la première abbesse.

A partir de ce moment jusqu'à la date fatale du 1er octobre 1792, son histoire se continue sans interruption, souvent

avec gloire, mais fréquemment aussi au milieu de difficultés sans nombre.

D'abord ce sont les invasions flamandes, puis les guerres de Louis XIII et Louis XIV qui forcent ces religieuses à s'exiler. Elles se réfugient à Arras dans une petite maison de la rue de la Paix, puis dans leur superbe propriété de la rue d'Amiens.

Il y a ensuite le relâchement de la règle, qui à diverses reprises vient troubler le recueillement du cloître.

Il y a enfin les élections d'abbesse qui ne se passaient guère sans intrigue.

A ces faits malheureux je m'empresse d'opposer le côté pieux et bienfaisant de cette œuvre. Presque chaque année des dots nouvelles ou des donations venaient accroître les revenus de l'abbaye et les religieuses profitaient de leurs richesses pour répandre autour d'elles les bienfaits de la charité chrétienne, soit en distribuant du blé aux malheureux, soit en nourrissant des femmes pauvres, soit en se chargeant de l'instruction des jeunes filles des bourgs voisins.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les détails historiques où il se plait à nous conduire. Je ne l'accompagnerai pas davantage dans ses promenades à travers les cloîtres, en examinant la vie monastique jusque dans ses moindres détails. Tout est à lire dans cette œuvre et je me garderai bien de l'analyser, car je courrais le risque de l'amoindrir.

Au point de vue archéologique, il m'est nécessaire de signaler la description des bâtiments, de l'église et de leur mobilier, la collection des sceaux et des armes des abbesses. L'auteur est arrivé, à force de recherches, à reconstituer un armorial fort complet ; peut-être cependant pourrait-il encore l'augmenter ; quant au blasonnement des armoiries, il gagnerait à être tout-à-fait conforme aux règles de l'art héraldique.

Il en est de même de l'épigraphie que l'auteur a relevée

lui-même, mais qu'il pourra facilement compléter en se reportant aux publications de la Commission départementale des Monuments historiques.

J'ose espérer que l'écrivain de cet important travail voudra bien le livrer au grand jour de la publicité ; je ne relèverai donc pas les quelques petites erreurs de noms et de dates qu'il s'empressera de corriger lui même lorsqu'il remettra son manuscrit entre les mains du typographe.

Je me permettrai cependant encore un conseil : quelqu'attrayante que soit la lecture de cet ouvrage, elle ne pourrait que gagner si l'on rejetait à la fin du livre, en appendice, les nombreux inventaires, les recensements des religieuses, l'épigraphie et même des lettres entières qu'il aurait suffi d'analyser ou de mentionner dans le récit. Quant à la table des matières, elle est elle-même insuffisante : un index analytique et onomastique est indispensable au lecteur pour lui permettre une recherche rapide sur un point particulier.

La deuxième partie de ce mémoire concerne la commune d'Etrun, depuis l'occupation romaine, le camp de César, les ravages des Vandales et des Normands.

Au point de vue historique tout est traité : guerres entre la France et la Flandre, guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons, enfin les sièges d'Arras de 1414, 1597, 1640, 1654...

Au point de vue scientifique tout est aussi traité : géographie, hydrographie, géologie, flore, faune, climatologie, météorologie, salubrité. Cette étude aussi minutieuse que savante dénote chez l'auteur des connaissances variées et profondes.

L'administration municipale, le culte, l'instruction, l'agriculture, l'industrie ne sont pas oubliés et chacun de ces chapitres se termine par des considérations philosophiques ou de rapides aperçus d'économie politique. Permettez-moi de vous citer à titre d'exemple cette phrase où l'auteur se fait le défenseur de la mutualité qui exclut l'antagonisme et

la rivalité : « Suivons, dit-il, ce grand mouvement d'association que nous voyons se développer autour de nous ; groupons-nous dans le même esprit de solidarité, marchons tous la main dans la main pour aider à améliorer le sort du peuple, en le rendant vraiment libre et indépendant, conscient de ses droits, respectueux de ses devoirs ; entrons dans cet organisme vivant composé des institutions de crédit, d'assistance et de prévoyance. Bientôt nous verrons apparaître les fruits de prospérité et de concorde et nous aurons travaillé à la grande œuvre de la paix et du progrès social, pour le plus grand bien de chacun et de la patrie ».

Le village d'Etrun n'a pas vu naître d'hommes illustres, mais il a compté parmi ses habitants des personnages marquants qui, par un long séjour, avaient acquis le droit de cité. L'auteur cite, en première ligne, Mgr de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais. C'est en effet à Etrun que le cardinal d'Arras avait pris plaisir à établir ses campements d'été et une partie de son ancienne propriété est encore réservée aux enfants de nos séminaires qui, les jours de promenade, y vont s'ébattre et se reposer de classes toujours trop fatigantes pour leur jeune âge.

Ces descriptions et ces récits sont écrits de main de maître, ils sont de plus illustrés de nombreuses gravures, de sorte que rien ne manque à cet ouvrage pour qu'il plaise à tous. Aussi l'un de mes collègues me disait dernièrement : « Etrun fera jalouses bien des grandes villes qui attendent encore leur historien ». Cette réflexion m'a paru si juste que j'ai tenu à la garder pour le mot de la fin.

***

Dans ces conditions, j'ai à peine besoin de formuler les conclusions de ce rapport. Vous les devinez, Messieurs ; elles sont tout en faveur des deux concurrents.

Nous vous proposons donc *une médaille de vermeil* pour l'historien des Clarisses.

Pour le travail remarquable qui nous a été soumis sur Etrun et son abbaye, nous sommes plus exigeants et nous vous demandons de bien vouloir accorder à l'auteur votre plus belle récompense : *une médaille d'or de deux cents francs.* Votre Commission d'histoire est unanime pour lui adresser en même temps ses bien vives et sincères félicitations.





RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. Léonce VILTART

Vice-Chancelier.

QUATRE manuscrits ont été adressés à M. le Secrétaire-Général pour le Concours de poésie. C'est peu, si l'on veut bien se rappeler qu'en 1896 cinq concurrents ont envoyé, huit en 1897 et quinze en 1898. C'est beaucoup, à la vérité, car vous n'avez pu oublier que, l'an dernier, M. Victor Barbier déclarait solennellement qu'il présentait pour la dernière fois le rapport sur le concours de poésie. Pour la dernière fois... et notre spirituel autant qu'enjoué Collègue, à cette déclaration cruelle et qui consterna plus d'un noble cœur, ajoutait :

« C'est qu'il est loin le temps où tout académicien fréquentait au Parnasse et flirtait peu ou prou avec les neuf sœurs. L'archéologie, la paléographie, l'épigraphie, l'hagiographie, la sociologie, filles naturelles de l'histoire, après avoir cessé tout commerce avec la littérature, ont converti leur mère à la science et soufflé son portefeuille à l'infortunée Clio. Le choix de mes Collègues, tout flatteur qu'il paraisse, n'a pas d'autre cause ; s'ils s'obstinent à me faire l'arbitre de leurs Jeux Floraux, c'est que les rimeurs chez

nous ont fait place aux savants et qu'avec quelques aimables sexagénaires attardés sur la route, je représente aujourd'hui à l'Académie tout le coin des poètes. »

Ces paroles ne pouvaient rester sans écho et que quatre habitants du Parnasse, quatre amants des neuf sœurs, quatre suivants de l'infortunée Clio, aient daigné soumettre leurs chants au jugement d'archéologues, de paléographes, d'épigraphistes, d'hagiographes, de sociologues et autres enfants naturels de l'Histoire, il faut véritablement s'en émerveiller. Peut-être au moins espéraient-ils avoir pour juges un de ces aimables sexagénaires attardés sur la route ; car d'Aubigné a dit, ils le savent,

Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.

Hélas! Vous ne leur offrez même pas un sexagénaire ; mais, s'ils se plaignent du choix du rapporteur, ils béniront la Commission dont il est l'organe. C'est ce que je vais essayer de démontrer.

Un premier concurrent a conté une pieuse légende, la légende de saint Flocel, patron de Ligny-Saint-Flochel. Son exorde ne manque pas de naïveté ni de bonhomie.

A huis-clos, le soir, dans mon jeune temps,
Mon aïeul contait une étrange histoire,
Je veux la graver, mes petits-enfants,
Très profondément dans votre mémoire,
Avant de finir les derniers instants
D'une vie, hélas ! bien peu méritoire.

A huis-clos, le soir, dans mon jeune temps,
Mon aïeul contait une étrange histoire.

Suit l'histoire. Elle n'a rien d'étrange, d'ailleurs, et me paraît aussi naturelle que charmante, même en prose.

Un jour, quatre petits bergers goûtaient au bord de la Ternoise, pain bis, fruits des haies, eau de source, sous un ciel d'azur. Et, soudain, une clameur retentit, une vive

lumière se fit et, au sommet du coteau, un être plus qu'humain apparut, vêtu et couronné comme un roi et portant à la main une pierre.

Mais pourquoi, dans sa main, tient-il donc cette pierre,
Se disaient les enfants ; ramasser de la terre,
Et la lancer aux chiens, quelquefois même aux gens,
N'est-ce pas notre fait, à nous, de temps en temps ?

Saint Flocel ne répondit point, mais il dit sa vie, son martyre, sa mission. Parce qu'il avait aimé le Seigneur et souffert pour lui, il était entré dans les célestes légions et, maintenant, de ceux qui l'écoutaient, il devait être l'ami, le frère et l'ange gardien et le patron de leur église.

Il dit et disparut. La pierre qu'il portait roula dans le ravin.

Grand émoi dans le voisinage. Ligny, Ricametz, Roëllecourt d'accourir et bientôt, au pied d'un grand saule, une statue fut trouvée, tant merveilleuse que chaque village voulait la posséder. C'est pourquoi elle fut tirée à la courte paille.

Roëllecourt, favorisé, exulta. Court triomphe. Un chariot chargé, ni les chevaux, ni le populaire attelés ne purent le démarrer. En vain Ricametz qui vint ensuite ruina ses attelages. En cette occurrence Ligny disposait son plus solide équipage lorsqu'un petit infirme que portaient quatre planchettes assemblées, s'écria : « Enlevez-moi de ma voiture, prenez-là ! » Et le saint se mit en route. Et l'enfant suivait en chantant, miraculeusement guéri.

En foi de quoi une église fût bâtie et Ligny prit le nom de St-Flochel.

C'est de l'histoire évidemment. Pour l'authentiquer point n'était besoin de textes ; des vers faciles suffisaient amplement. Votre Commission regrette de n'avoir pas été tout-à-fait convaincue et d'avoir constaté que la broderie n'était pas toujours digne d'un aussi joli canevas.

Pourtant, après la critique il faut faire une place à l'éloge. La légende de St-Flocel décèle un réel talent de composition; de plus quantité de détails sont tout à fait gentils et trouvés. Bref, c'est un essai gracieux et très honorable, comme la récompense qui lui est réservée.

Une pièce d'un second auteur a pour titre HISTOIRE VRAIE et pour épigraphe le mot de César franchissant le Rubicon, *alea jacta est*. L'épigraphe a évoqué César ; les vers évoquent Napoléon et ses grands frères d'armes. Avec eux grisons-nous de l'odeur de la poudre ; chantons leurs immortelles victoires et peut-être admirerons-nous HISTOIRE VRAIE.

Une brave et sainte Béthunoise avait six garçons ; cinq volèrent aux frontières et, dit le poète, la voilà seule au monde avec un frêle garçonnet, une fillette blonde. On sait bien que, pour rimer à *monde*, *blonde* était urgent ; l'événement n'en surprend pas moins, il fait sourire et le charme serait rompu s'il existait... La vertu et le dévouement poussés jusqu'à la sainteté n'ont-ils pas leur poésie ou l'auteur, enfant de Béthune qui regrette son clocher, n'a-t-il pas encore cueilli la douce fleur du souvenir ? Je l'ignore ; mais qu'il ne se décourage pas et persévère avec confiance dans le travail et l'étude des grands maîtres. Le talent s'acquiert lentement et Ovide était déjà Ovide lorsqu'il fut exilé chez les Scythes.

J'arrive au troisième envoi, un recueil de six pièces qui manquent de souffle, mais d'un caractère très moderne. Celui qui les a composées est du dernier bâteau littéraire. Tour à tour mystique assurément très convaincu, curieux épris de spectacles très profanes, il ne sait pas toujours nettement ce qu'il voit, ce qu'il ressent ; il a du vague à l'âme et dans la forme ; d'un talon très rouge il piétine la prosodie ; cependant, il a d'imprévus bonheurs d'expression et de rapprochement ; sa forme est artiste. C'est pourquoi il ne manque pas d'une certaine séduction. Témoin la pièce intitulée *L'Eglise* qui est, de beaucoup, la meilleure du

recueil et à laquelle nos chagrines observations ne s'appliquent presque pas.

Comme l'église, au loin, repose en la nuit sombre !
Comme elle dort en paix sous les cieux menaçants,
Dans l'immobilité de ses arches sans nombre,
Dans l'affaissement lourd de ses cintres puissants !

Tandis que l'éther froid laisse tomber ses voiles,
Tandis qu'un grand frisson d'épouvante descend
De l'espace opprimé par des milliers d'étoiles,
Comme elle dort, avec des yeux clos d'innocent !

Sentant veiller, là-haut, son Dieu, maître sans borne,
Elle laisse au sommeil tout son vieux corps ployer,
Nonchalante, en sa foi, de l'immensité morne,
Et telle qu'un bon chien couché dans le foyer.

Naïveté d'enfant des antiques églises !
Certitude ! repos ! filial abandon !
Le ciel noir pèse en vain sur ses épaules grises ;
Rien ne peut ébranler sa douce illusion !

L'âme des Temps passés, ainsi qu'une colombe,
Est restée endormie entre ses blancs arceaux,
Parmi les Christ en croix dont la tête succombe
Et les bons saints priant, debout, dans leurs manteaux.

O mystique forêt, dont les branches de pierre
Et les troncs éployés font à tous un abri,
Toi qui, dans l'âpre horreur de la forêt première,
Jeune sœur lumineuse et divine as surgi !

Que ne peut mon vol triste et battu des orages
Se cacher tendrement sous tes feuilles, tout bas !
Il fait nuit : la pâleur de tes calmes ombrages
A de vagues lueurs de lampe à mes yeux las.

Eh! bien, oui, j'entrerai sous tes arceaux, tes branches,
Tes piliers accablés du poids de l'Infini,
Pour y voir sommeiller, parmi les voûtes blanches,
La colombe de foi, d'amour, d'espoir béni.

Echos des jours anciens, bercez dans vos prières
Mon esprit fatigué de désirs vains et fous!
Comme autrefois vous avez fait pour tous nos pères
Vierges et saints, endormez-moi sur vos genoux!

Penchez vos bras raidis de vénérable pierre,
Vos doigts demi-brisés sur mon front soucieux.
Que votre pacifique et céleste poussière
Tombe et me couvre enfin d'un suaire pieux!

Le quatrième et dernier manuscrit réclame notre attention et il en est digne. Sous le titre d'*Elgin*, se présente un poëme en deux chants, plus de mille vers, qui nous transporte au pays d'Armor, durant l'âge de pierre. Le décor est bien planté, si je puis m'exprimer de la sorte, et, bien que très solidement peint, reste à son plan. Les caractères nettement dessinés sont d'un humain primitif, ainsi qu'il convient. La haine et l'amour, passions de tous les temps, remplissent l'action et la font âpre, violente, tragique, désespérée, comme les sites où elle se déroule, comme les êtres qui y prennent part, comme les péripéties qu'elle traverse. « Les ombres frémiront d'effroi », dit l'épigraphe empruntée à Victor Hugo ; ceux qui, fort heureusement, ne sont pas encore des ombres, d'effroi frémiraient également si les vers pleins et bien frappés du poète, sa remarquable technique, son art enfin, ne donnaient de la grâce et du charme à l'horreur elle-même.

Le brenn Jubaël a été traîtreusement assassiné et ses quatre fils, Elgin dont le poème porte le nom, Kériglant qui est, lui aussi, un des protagonistes, Jubal et Morven, ont juré de tirer vengeance du meurtrier. Puis le temps a passé.

Les fils n'ont pas oublié leur père ; le meurtrier n'a pas oublié son forfait.

Il entend Jubaël, que sa haine immola,
Ecarter lentement sa pierre tumulaire
Et sent déjà sur lui son bras plein de colère
Tout prêt à lui planter, trouant son cœur chenu,
Le remords, froid comme un poignard, dans son sein nu.
. . . .
Or, ce jour-là, Hoël, sur son cœur rempli d'ombre,
Ne sentait plus peser le poids du remords sombre ;
Tout lui semblait lumière et ses yeux sans sommeil
Avaient vu, pleins d'espoir, à l'horizon vermeil
Poindre le jour.

Sa fille Helda était promise à Kériglant.

Elda, fille d'Hoël ! femme de Kériglant !
Le vieux remords défunt ! Tout le passé croulant !
C'était la main des dieux lavant son âme obscure ;
Et rejetant d'un coup sa blanche chevelure,
Rajeuni de sentir ses regrets émoussés,
Le vieillard redressait ses membres affaissés.

Il allait, surveillant les tables que l'on orne,
Le terrible vieillard. Un faible bruit de corne
Prolongea sur la lande un long appel lointain.
C'était un triste appel comme un cri du destin.

Où va donc ce chasseur qui passe dans la plaine
Et dont le cor gémit ainsi qu'une âme en peine,
Auquel l'écho sinistre et froid a répondu ?
Le vieillard affairé ne l'a pas entendu.

Les convives, géants aux barbes rousses, entourent les tables et, sur un signe du maître, le barde prélude par une invocation aux aïeux :

De la mer immortelle abordez notre grève,
Vous qui sonnez du cor dans vos chasses sans trêve
Aux paradis des Dieux.
Des gibiers poursuivis abandonnez la trace,
C'est l'heure de renaître au sang de votre race
Sous la clarté des cieux.

Et voilà qu'en effet le cor se fit entendre.
Les Celtes étonnés ne purent se défendre,
Hoël même, barbare et superstitieux,
D'un geste de frayeur au bruit mystérieux
Dont le vent apportait, grandi de proche en proche,
L'écho répercuté, heurtant à chaque roche.
Kériglant soupira : « Père, serait-ce vous ? »

Helda tend la coupe symbolique à son époux ; il la prend et, pour la troisième fois, le cor se fait entendre ; il la porte aux lèvres et il tombe frappé d'une flèche.

Elgin paraît, en main deux énormes molosses et, dans une suite de fort belles pages, nous assistons à cette tragique rencontre. Hoël, terrifié, prend la fuite ; il trouve enfin la mort dans un précipice.

Alors une voix dit : « Hoël, que tu le veuilles
Ou non, tu n'auras pas dans l'Immortalité
Pour boire l'hydromel une place à mon côté,
Car tu promèneras ton âme irrepentie
Dans le désert du ciel, sinistre, anéantie,
Et, lorsque passera, fuyard, ton spectre obscur,
D'ordre des dieux, j'irai le chasser de l'azur ;
Et ton nom, sous le faix qui charge tes épaules,
Demeurera maudit sur la terre des Gaules.
Tes enfants s'en iront, pâles déshérités,
En mendiants honteux à travers les cités
Et, tribu sans foyer, comme toi dans l'espace,
Ils seront la misère éternelle qui passe.

Eux-mêmes maudiront le nom de leur aïeul ;
Tu n'auras même pas leur oubli pour linceul.
Ainsi seront punis les lâches et les traîtres,
Du respect de leur race ils ne seront plus maîtres,
Car les fils à leur père un jour jetant l'affront
Lui viendront reprocher la tâche de leur front.
C'est aux dieux de juger pour nous tous si le drame
S'arrête avec la vie ou survit avec l'âme ;
Ils ont jugé. C'était trop tard te repentir,
A cette heure où la mort allait t'anéantir ;
Tes regrets maintenant, Hoël, sont superflus ;
Le Ciel a vu ta vie et ne voit rien de plus.

La voix se tut. Elgin sur le roc qui surplombe
Ecoutait en tremblant cette voix d'outre-tombe ;
Et dans le grand silence, il écoutait encor.
La nuit vint. Dans le ciel noir retentit le cor.
Les chiens avaient repris leur poursuite éperdue
Chassant l'âme d'Hoël à travers l'étendue.

Dès lors, pendant les nuits épaisses de l'hiver,
On entendit passer cette chasse d'enfer.

Me voici arrivé au terme de ma tâche. Il ne me reste plus qu'à tenir les promesses que je faisais en commençant au nom de la Commission. En conséquence, je vous demande de vouloir bien accorder à l'auteur de la légende de St-Flocel une très honorable mention et vos plus sympathiques encouragements ; une médaille d'argent au recueil dont l'*Eglise* fait partie ; enfin au véritable poète qui a chanté *Elgin* une médaille d'or de la valeur de cent francs.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'Abbé DOUBLET

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Heureux, a dit le poète, *celui qui à l'utile joint l'agréable.* Si je ne m'abuse, je touche en ce moment à ce bonheur.

L'agréable, c'est assurément d'avoir devant moi cette assistance d'élite, ce gracieux et sérieux auditoire, ces dames qui font trêve un instant aux préoccupations ou aux brillantes légèretés du monde pour entendre de graves paroles et d'austères enseignements. *L'utile*, c'est votre belle et puissante Académie, Messieurs. Si une chose est utile en ce monde, n'est-ce pas bien l'essor qui emporte l'esprit vers les sereines et lumineuses régions du savoir ; qui le dégage du terre à terre quotidien pour l'initier aux travaux scientifiques et littéraires ?

Cette idée prendrait aisément pour moi l'ampleur d'une thèse et me fournirait la matière d'un discours, si mon chemin n'était autre et si je ne poursuivais un but différent. Qu'il me serait aisé de montrer comment, non seulement dans notre cité d'Arras, mais dans notre France, à l'heure actuelle, au sein de notre société contemporaine, les séances

académiques et les travaux qui les remplissent nous sont à tous, non pas seulement un élément précieux de vie intellectuelle, mais encore un remède approprié aux maux trop visibles dont nous nous sentons enveloppés. Si la fiévreuse activité qui nous emporte, les préoccupations de la vie matérielle, les incessantes sollicitations du dehors, l'avide curiosité des choses du moment arrachent notre esprit aux méditations calmes et profondes, qu'il nous est bon de retrouver, mises en commun et augmentées sans cesse par de mutuels efforts, les richesses d'un vrai savoir !

Ici, dans la tranquille enceinte qui abrite fraternellement les âmes éprises du beau et du bien, expirent la voix discordante, le choc tumultueux des dissensions politiques. Et certes ! ce n'est pas d'une utilité médiocre de maintenir une paix courtoise au sein d'un monde secoué par ses luttes comme la barque au sein des flots les plus mutinés. Il n'est pas jusqu'à l'élégance du langage, à la délicatesse exquise des procédés, aux charmes des relations, auxquels vous ne rendiez d'éminents services. En ce temps où le laisser-aller général, les violences quotidiennes de la presse, les audaces du livre, je ne sais quel sans-gêne inélégant, n'ont que trop entamé notre ancienne politesse française, combien n'est-il pas utile d'entendre parler notre belle langue dans sa pureté première, d'en saisir les délicatesses mises au service d'une constante aménité ?

Et ces côtés déjà séduisants ne sont encore que les côtés secondaires.

Que dire du riche patrimoine de science, de doctrine, d'œuvres fouillées, d'aperçus neufs et profonds, de travaux de toute sorte ; et, à côté, d'élégantes productions, des poésies gracieuses, dont l'heureux élu et l'hôte de vos réunions devient possesseur ? Car elle est variée et presque inépuisable la liste de vos puissantes spécialités.

Les uns ont creusé les champs de l'histoire locale pour en exhumer les souvenirs et en refaire la mémoire effacée. Et

quelle suite de travaux savants ont été le fruit de ces laborieuses et persévérantes recherches ! D'autres vous ont apporté, dans des études philosophiques, les plus belles spéculations de la pensée humaine. D'autres ont été les admirateurs de la nature, les passionnés de la science, et par eux vous êtes jour par jour tenus au courant des merveilleuses conquêtes de notre siècle sur la matière.

Il est des esprits méditatifs que les questions sociales attirent et captivent. Ceux-là étudient notre société comme le médecin son malade avec le même regard scrutateur, la même âme sympathique, la même sollicitude et le même zèle. Illustre et cher malade ! D'où lui vient son anémie désolante ? Pourquoi, lui qui au jour de sa force promenait partout ses étendards victorieux, n'obtient-il de ses esclaves d'hier que d'insolentes provocations ? Où est le siège du mal ? Quelle est la cause secrète de l'abaissement des caractères, de la trahison des devoirs, d'une impuissance presque absolue et comme universelle ? Beau travail et noble carrière que ceux où s'agitent de pareilles questions et se recherche la solution de si urgents problèmes ! Cette solution puissé-je l'apprendre quelque jour de l'un de vous, Messieurs, et que ce soit la bonne !

Mais la sève académique n'est pas épuisée quand elle a sur votre tronc vigoureux poussé ces vastes rameaux. Combien sait-elle aussi s'épanouir en fleurs gracieuses ! Que de fois les arts, la littérature, la poésie réveilleront en moi un passé qui n'est plus et feront revivre des émotions que les années sont bien près d'éteindre.

Mais quoi ! durant le cours de cet inventaire de vos richesses académiques me sentirai-je envahir par quelque secrète mélancolie ? Au lieu de tendre mon âme aux joies qui lui sont préparées, suis-je tout à la tristesse d'admirer sans produire, de jouir sans donner, d'être posé sur un sol généreux où je n'aurai plus ni le temps ni la force de prendre racine ?

Le poète murmure-t-il à mon oreille son

Heu ! linquenda tellus... ?

Les jeunes gars du bon Lafontaine dirigent-ils sur moi leur sourire et leur ironie :

Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge... ?

Quand l'arbre en effet a été planté jeune, il peut braver les ans et sans compter avec eux donner jusque dans la vieillesse les fruits de la maturité. Mais quelle imprudence a été la vôtre, Messieurs, de mettre en terre l'arbre dont la sève est si près de tarir !

C'est la seule faute que vous ayez commise. D'ailleurs vous l'avez par avance bien rachetée en appelant au milieu de vous ces hommes jeunes et puissamment doués, mes frères cadets dans le sacerdoce, qui tous vous ont payé au centuple leur bienvenue, et deux d'entre eux, admis à l'honneur de votre présidence, ont, l'un jeté sur votre Académie l'éclat de sa dignité épiscopale, l'autre perpétue, accentue même, vos traditions de courtoisie charmante, d'érudition solide et de fine diction.

C'est votre honneur, Messieurs, en ce siècle d'imbécile ostracisme et d'exclusions misérables, de prendre, où que vous les trouviez, vos collaborateurs et vos amis.

Ici une perspective plus profonde s'offre à moi, et, arrivant à la pensée-mère de ce discours, je vais essayer de vous rendre compte à vous-mêmes de la justesse de vos choix, de l'instinctive ampleur de pensée qui les dirige. Nous sommes, nous prêtres, au milieu de vous parce que nous sommes les représentants d'un ordre de choses qui s'étend à tout et qui, s'il a pour premier objectif l'accomplissement de destinées supérieures, n'en a pas moins, dans l'histoire, la philosophie, les sciences, la littérature, les arts, conquis parfois une domination véritable et étendu toujours de larges et bienfaisantes influences.

II

Un académicien illustre et illustre orateur, Lacordaire, citait ce mauvais mot du Prussien Frédérick II : « Pour en finir avec l'Eglise catholique, savez-vous ce qu'il faut en faire ? Il faut en faire un hibou... » Vous savez, cet oiseau solitaire et triste qui se tient dans un coin avec un air réchigné. Voilà le secret : nous isoler de tout, de la politique, de la morale, du sentiment, de la science. » Et le fier Dominicain relevait ainsi le défi : « Non, nous n'acceptons pas cette situation (1). » — « La doctrine catholique, sous le rapport rationnel, a ses racines dans la métaphysique, dans l'histoire, dans la politique, dans les sciences naturelles. La doctrine catholique a des liens avec toutes les connaissances possibles, et il est nécessaire de toucher à tous les points de cette vaste circonférence pour arriver à la certitude rationnelle du Christianisme (2) ».

Ce sont là, Messieurs, de graves paroles dont il est aisé autant qu'intéressant de relever la justesse.

Le Christianisme est-il chez lui dans l'histoire ? Comment non, puisque, depuis dix-huit siècles, il la compose presque à lui seul ? La prise de possession de l'histoire par le Christianisme est le fait le plus extraordinaire, le drame le plus palpitant dont nous puissions nous offrir le spectacle.

Pour en pleinement jouir faisons revivre les vieux siècles et parcourons cet ancien monde qui tout à l'heure devra céder la place et le sceptre au monde nouveau.

Rome a étendu son empire sur toutes les régions connues ; elle a imposé aux peuples vaincus, plus encore que son joug de fer, ses mœurs, ses lois, ses coutumes, son culte, ses

(1) Lacordaire. *Conf. N.-D* XIX[e] Conf.
(2) Lacordaire. *Conf. N.-D.* XVII[e] Conf.

dieux, ses vices autant que ses grandeurs, ses monstrueuses erreurs autant que sa civilisation brillante. C'est bien là un monde à part, qui se déclare chez lui et défendra avec une jalousie sanguinaire son enceinte contre tout envahissement du dehors. Si ses dieux la gardent, Rome garde mieux encore ses dieux. L'idolâtrie est soudée à l'empire, et tous deux se sont creusé dans les deux passions souveraines, l'orgueil et la volupté, d'indestructibles fondements. Les poètes célèbrent ces divinités enchanteresses qu'un culte plein d'attraits sensuels et des fêtes brillantes défendent contre l'indifférence et le mépris. Des lois rigides constituent la famille et règlent la vie entière de l'individu. Si la foule se déclare repue et heureuse quand on lui donne *panem et circences* et qu'on lui ouvre les orgies des fêtes religieuses, ses maîtres se créent, dans une opulence inouïe et de fastueux orgueils, cette vie grecque et romaine où toutes les passions trouvent à la fois leur apothéose et leur satiété.

Mais hâtons-nous, car ce monde si vivant et si fleuri, si puissant et si riche, tout-à-coup, à nos yeux stupéfaits, va disparaître. Ses gloires se voilent, ses mille voix éclatantes se taisent, sa puissance tombe, ses dieux s'enfuient, ses temples sont en ruine ; César cherche dans Bizance une capitale qui lui remplace sa Rome abandonnée, les lois païennes se transforment, les mœurs sont des mœurs nouvelles ; tout, législation, coutumes, vie individuelle, vie publique, organisme social, relations des peuples, idées courantes, croyances et culte, morale et religion, tout est neuf, tout est chrétien.

Ce qui s'est passé, est-il besoin de vous le redire ? Descendu des pentes du Calvaire, le Christianisme s'est avancé en irrésistible conquérant vers l'ancien monde, et il a, mais dans une plénitude tout autrement merveilleuse, réalisé le mot de César : *Veni, vidi, vici.* Sa première œuvre a été de composer avec ce qui restait de vital dans la vieille société une société neuve, laissant le reste se perdre dans

la catastrophe des grandes invasions. De ces invasions elles-mêmes, de ces hordes, le voici qui, par un nouveau prodige, se fait des sujets et des défenseurs. L'Europe chrétienne se forme, les trônes catholiques s'élèvent de toutes parts ; les moines et les évêques, selon le mot si souvent répété parce qu'il est si juste, « font la France comme les abeilles font la ruche ». L'Eglise préside aux lois, elle fait l'éducation des peuples, elle sacre les princes, elle sait les instruire, au besoin leur résister et défendre les petits et les faibles contre leurs convoitises fougueuses. Les monastères qui surgissent partout sont autant les asiles de la science que de la sainteté. Durant de longs siècles le Christianisme tient presque à lui seul le sceptre des idées.

Est-ce à dire qu'il domine toujours en paix dans un monde subjugué et docile ? Ce serait peu connaître l'esprit et le cœur humain. Mais si la paix assure son empire, la guerre montre son invincible vitalité. C'est lui qui reçoit les premiers coups de l'Islamisme, mais lui aussi qui, par les croisades, arrête dans son cours dévastateur l'invasion musulmane. Parfois, c'est dans son sein que se lèveront ses plus redoutables ennemis. Luther se révolte, le Philosophisme blasphème, la Terreur ensanglante, l'Apostasie moderne, ou bien s'efforce, comme le prêchait Voltaire, « d'écraser l'infâme », ou bien, s'éloignant de cette brutalité, cherche à poliment éconduire l'idée chrétienne des choses publiques et de la vie des nations. Vains efforts ! Le Christianisme ressemble au plus majestueux de nos fleuves. Quand de vastes plaines s'étendent devant lui, il s'y assure un fécond et tranquille empire, quand d'impitoyables rochers l'enserrent, son cours n'en devient que plus rapide, plus vigoureux, plus irrésistible.

Vos travaux, Messieurs, ne sont-ils pas eux-mêmes la victorieuse démonstration de ce que je viens d'établir ? Quel sol avez-vous remué, quelles pierres interrogées, quelles inscriptions découvertes, quels manuscrits déchiffrés,

quelles institutions étudiées, quelles traditions recueillies, quelle voix du passé, en un mot, religieusement ouïe, sans qu'une affirmation chrétienne ne vous soit parvenue, sans que vous n'ayez constaté cent fois que dans l'histoire, depuis dix-huit siècles, le Christianisme est absolument chez lui ?

Dix-huit siècles ! c'est trop peu. J'entends mes collègues, théologiens et apologistes me dire que mon calcul est faux. Car si le Christianisme est depuis dix-huit siècles un soleil à son midi, il eut par delà notre ère un long et déjà puissant crépuscule. Tellement il est impossible d'exiler de l'histoire le Dieu qui en compose la trame, comme il est impossible de chasser de la nature et des sciences naturelles, le Dieu qui se nomme lui-même « le Dieu des sciences ».

Combien s'est épris de la matière le savant moderne et quelles conquêtes il y a poursuivies ! Quelle audace et quels succès ! Ne sait-il pas par la précision de ses calculs et la puissance de ses instruments commander en maître à l'innombrable armée des astres ? N'a-t-il pas bravé les océans, dompté la foudre, attelé à ses chars jusqu'à l'étincelle électrique, dont il avait fait déjà la messagère de sa pensée et la reproductrice de sa voix ? La science physique s'étend jusqu'aux prodiges ; la chimie décompose la matière à son gré. Rien ce semble ne résistera plus à ce maître dans le vaste domaine dont il s'est emparé et qu'il suffit à régir.

Au moins il le croit, mais combien il se trompe ! Il règne sur le phénomène ; mais il est le vaincu de la substance, le vaincu du mystère, le vaincu des problèmes dont il n'a pas la solution ; problèmes d'autant plus formidables qu'ils se rattachent à sa propre destinée. Qu'est-ce que la matière ? Qu'est-ce que la substance ? Cet Univers, où il exerce un si splendide empire, mais qui le brave par d'aussi impénétrables obscurités, qu'est-il ? Quelle est son origine, sa des-

tination, sa fin ? La science nous l'a-t-elle dit ? D'où vient la matière ? Est-elle éternelle c'est-à-dire Dieu ? Quelle extravagance de faire un Dieu d'une matière inerte ? Est-elle l'effet inconscient de quelque inconscient hasard ? Sa merveilleuse organisation le nie énergiquement. Est-elle notre fin dernière comme le veut le matérialiste ? Venons-nous d'elle par le singe et disparaissons-nous en elle par la mort ? Mais tout en nous s'élève contre une telle prostitution de nos grandeurs sublimes. Qu'est-elle donc et que sommes-nous ? Et si les savants ni les sages n'ont de réponse à ma question, d'où me viendra la lumière et quelle voix libératrice se fera entendre à mon âme angoissée ?

Or elle a retenti cette voix, elle a rempli le monde de son éclat, et tels sont ces accents, telle est cette révélation divine, que l'esprit humain s'y repose dans la plénitude de la paix. « Où irai-je, s'écrie le prophète, pour échapper à l'idée et à la vision d'un Dieu créateur, organisateur souverain de cet univers qu'il m'a assigné comme domaine ? « Où fuirai-je de devant sa face ? Si je m'élève aux cieux il y est ; si je descends aux abîmes, le voici. Si je prends mes ailes dès l'aurore et que j'aille habiter aux extrémités des mers, c'est sa main qui m'y a conduit. Tes œuvres sont merveilleuses, ô Dieu ! Et comme mon esprit t'y reconnaît pleinement ! »

Ecoutons encore, écoutons dans le religieux silence de la pensée, dans la joie d'un problème éclairci, la sublime raison des choses ; écoutons l'Auteur des mondes revendiquer son œuvre, Dieu interpeller majestueusement la science et l'adjurer de confesser à la fois l'impuissance de la créature et le domaine souverain du Créateur. « Où étais-tu quand je jetais les fondements de la terre ? Parle si tu as l'intelligence. Qui en a posé les mesures ? Qui a tendu sur elle le cordeau ? Sur quelles bases repose-t-elle ? Qui y a mis la pierre angulaire ? Est-ce toi qui depuis ta naissance as donné tes ordres à l'étoile du matin et indiqué sa place à l'aurore ? Connais-tu les routes de la lumière ? Sais-tu comment les ardeurs

brûlantes se répandent sur le monde ? Qui donne à la pluie son cours impétueux ? Qui ouvre le passage à la foudre ? Est-ce toi qui présides au lever de l'étoile du matin ? et fais-tu apparaître l'étoile du soir ? Connais-tu les mouvements du ciel et leur influence sur la terre ? Elèveras-tu ta voix vers les nues pour en faire tomber les pluies torrentielles ? Commanderas-tu à la foudre et elle ira ; et, revenant à toi, te dira-t-elle : Me voici ? »

Sous ce brillant langage, il est aisé de découvrir deux affirmations. La première, c'est que ce domaine de l'univers a, dans un Dieu distinct de lui, un Créateur et un Maître ; la seconde, que l'esprit humain, si puissant soit-il, ne pénètre pas tous les secrets des choses. Et ces deux affirmations conduisent elles-mêmes à deux conséquences : d'abord qu'il est coupable et malheureux le savant qui, en analysant et en admirant l'ouvrage, se refuse à y reconnaître la main de l'ouvrier ; puis que là où la raison humaine trouve des bornes, elle est malvenue à refuser de plus transcendantes lumières.

Et si notre raison doit désirer et recevoir ces lumières dans ses investigations à travers le monde physique, combien plus dans les nobles et sublimes investigations de la philosophie ?

La raison dira-t-elle au Christianisme : « Pas de contact, chacun chez nous ? » L'œil dira-t-il au télescope : « Je n'ai que faire de ton aide ? » Les siècles où la philosophie eut le plus de largeur, de hardiesse et de puissance, les siècles d'Albert-le-Grand, d'Alexandre de Halès, de Pierre Lombard, de Scot, de Thomas d'Aquin ne raisonnèrent pas ainsi. La foi disait à la raison : « Tu m'es indispensable comme point de départ et comme fondement. Comment croirais-je, si par toi, je ne voyais que je dois croire ? » La raison disait à la foi : « Tu m'es indispensable, car dans ma

course, quelque étendue et victorieuse qu'elle soit, je rencontre des abîmes que sans toi je ne puis franchir, des obscurités que sans toi je ne puis percer. » Et ces deux flambeaux se renvoyaient l'un à l'autre leurs rayons et augmentaient l'un par l'autre leur lumière.

Vint le jour où la raison, dans cette alliance, se jugea prisonnière et déshonorée : le Christianisme fut prié de déserter le domaine philosophique. Qu'est-il advenu ? je vais pour le montrer suivre la route la plus courte, celle des faits. Au début de ce siècle, quand il fut bien décidé que la philosophie, séparée du Christianisme et libre enfin des entraves théologiques, arriverait seule à la découverte de toutes les vérités et à la solution de tous les problèmes, l'esprit humain groupa autour de lui une élite d'intelligences dont je puis faire, avec autant de justesse que Lacordaire des hommes du XVIIIe siècle, le portrait, en me servant de ses propres termes. « Il se rencontra une pléïade d'esprits supérieurs, poètes, historiens, moralistes, romanciers, jurisconsultes, hommes éminents dans tous les genres de créations littéraires et scientifiques. Jamais on n'avait vu tant d'esprits rassemblés dans une même pensée. Saluez, Messieurs, ces espérances de l'esprit humain, ces promesses hardies, cette navigation au long cours dans les régions inconnues de la vérité (1). » Enfin voici venu le règne de la raison pure. L'esprit humain va combattre avec sa propre armée ; il fouillera en vainqueur tous les problèmes, il éclaircira toutes les obscurités, il reviendra chargé des dépouilles opimes de la vérité transcendante.

Mais quoi ? est-ce la clameur joyeuse des victorieux qui se fait entendre ? N'est-ce pas plutôt les gémissements des blessés et les désespérances des vaincus ? Leurs voix sont éloquentes, ils saisissent l'âme d'admiration pour leur génie et de pitié pour leurs angoisses. Ils nous redisent d'abord leurs mécomptes et leurs désillusions. « Hélas ! écrit

(1) Lacordaire, *Conf. de N.-D.*, XXIIIe Conf.

Edmond Scherer, pionniers aveugles et travaillant au renversement du passé nous faisons une œuvre que nous ne connaissons pas. Nous cédons à une puissance dont il semble parfois que nous soyons les victimes aussi bien que les instruments... Quand le penseur redevient homme, quand il regarde en arrière, quand il voit les ruines qu'il a faites, oh ! qu'il trouve alors son sentier rude et sauvage (1) ! » Un autre, Santa Rosa : « Oh ! mon ami, que nous sommes malheureux de n'être que de pauvres philosophes pour qui le prolongement de l'existence n'est qu'un espoir, un désir, une ardente prière ! Raisonner, c'est douter, et douter c'est souffrir..... Combien de fois dans mon cabinet, je lève les yeux au ciel et je demande à Dieu de me révéler et surtout de me donner l'immortalité (2) ! » Même cri déchirant dans le philosophe Jouffroy après sa tentative de reconstruire avec sa raison seule l'édifice entier de la vérité : « Au fond de moi-même il n'y avait plus rien qui fût debout... Il me sembla sentir ma première vie si riante et si pleine s'éteindre, et derrière moi s'en ouvrir une autre sombre et dépeuplée, où désormais j'allais vivre seul, seul avec ma fatale pensée qui venait de m'y exiler et que j'étais tenté de maudire (3). »

Brillant poète autant que penseur puissant, Schiller ajoute à ces mélancoliques regrets d'une raison captive en d'insolubles problèmes la note vibrante des indignations du lutteur vaincu : « O Raphaël, ta sagesse remplace t-elle ce qu'elle m'a ravi ? Si tu n'avais pas la clef pour m'ouvrir le ciel pourquoi m'avoir arraché à la terre ? Si tu savais que le chemin de la vérité traverse les affreux précipices du doute, pourquoi avoir exposé ton Jules dans ces défilés (4) ? » Une Française sceptique fait écho au poète allemand : « Nous sommes, s'écrie Georges Sand, une génération infor-

(1) Scherer, *Nouvelles études sur la Littér. Contemp.*, p. 155.
(2) *Lettres de Santa Rosa.*
(3) Jouffroy, *Nouveaux mélanges philosophiques*, p. 83.
(4) Schiller, *Lettres philosophiques de Jules à Raphaël.*

tunée, colonie errante dans l'infini du doute, cherchant comme Israël une tente de repos, mais abandonnée, sans prophète, sans guide, sans étoile et ne sachant pas même où dresser une tente dans l'immensité du désert (1). »

Un de nos poètes les plus magnifiquement doués mais éteint dans le doute et l'orgie, Alfred de Musset, définit en quelques vers, d'abord la faute commise par la philosophie contemptrice des lumières chrétiennes, puis le remède et l'espérance laissés à cette raison que dévaste le doute et que torture l'incroyance. Nous avons renié le secours d'une vérité supérieure qui nous venait d'en haut ;

Pourtant elle est éternelle,
Et ceux qui se sont passés d'elle,
Ici-bas ont tout ignoré.

Dieu parle : il faut qu'on lui réponde.
Le seul bien qui me reste au monde,
C'est d'avoir quelquefois pleuré.

Nous avons plané dans les hauteurs métaphysiques, redescendons sur la terre et achevons de constater la bienfaisante influence du Christianisme dans la littérature et les arts. Ici, Messieurs, ma tâche est facile ou plutôt elle est nulle. Loin de vous rien apprendre c'est moi que la riche collection de vos travaux va enseigner.

Elle m'a révélé le cas que vous faites des essors de l'âme, des vols sublimes de l'inspiration. Les rapporteurs et les juges qui parmi vous apprécient les œuvres d'imagination traitent sans doute avec de délicates complaisances les grâces d'une poésie légère et rieuse ; mais quand de nobles vers sont au service de grandes pensées, vos éloges et vos récompenses sont répandus sans mesure. A vos yeux donc la vraie et grande poésie est fille du ciel.

(1) *Lettres à Marcie*, lettre IV.

Que de fois vos savants travaux ont eu pour objet notre architecture religieuse ! Et dans ces travaux quelle admiration et quels enthousiasmes vous réservez aux splendeurs de nos antiques monuments ? Or ces splendeurs qui les a fait naître ? Ces monuments d'où ont-ils surgi, sinon de la foi des vieux âges, sinon des pures et sublimes inspirations du Christianisme ?

Je lisais une longue et savante étude de l'un de vous, Messieurs, sur la musique. Quelle large part je trouvais faite aux mélodies du Sanctuaire ! Par vous je comprenais que si la tourbe des faiseurs d'opérettes ne sont que les fils perdus du grand art, les maîtres ont tous, pour devenir des maîtres, puisé aux sources pures et profondes de la musique religieuse.

Tant il est vrai que l'âme habituée aux horizons infinis des mondes supérieurs rapportera dans celui-ci d'instinctives grandeurs et une nécessaire élévation.

Si les limites forcément restreintes d'un discours et le tracé rapide d'une simple esquisse ne m'imposaient de finir, une large carrière s'ouvrirait encore devant moi. Car ce même Christianisme qui a dominé l'histoire, donné aux Sciences leurs solutions profondes, surajouté aux clartés philosophiques de splendides lumières, prêté aux Arts ses inspirations grandioses et pures, est aussi celui qui a formé les mœurs privées et publiques et donné à nos Sociétés modernes une si incontestable supériorité sur le monde ancien. Laissez-moi, pour finir, vous citer quelques lignes d'un écrivain loyal et profondément érudit, Taine, qui vous en diront plus et mieux que je n'eusse su faire : « Quand on a étudié l'histoire, et de près, on peut évaluer l'apport du Christianisme dans nos Sociétés modernes, ce qu'il y introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice.

« Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et

littéraire, ni même l'honneur féodal militaire et chevaleresque, aucun code, aucune administration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service.

« Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel, incessamment et de tout son poids originel, notre race rétrograde vers ses bas-fonds (1) ».

En terminant, je vous dois, Messieurs, la double expression, de ma reconnaissance d'abord, ensuite d'un regret. Reconnaissance de ce que vous avez songé à moi pour occuper le fauteuil d'un de vos membres les plus distingués, Monseigneur Deramecourt. Regret de ne pouvoir louer au prix de son mérite et au gré de mon désir l'Evêque de Soissons que tiennent éloigné de vous de hautes destinées. Vos usages s'y opposent et je vous obéis. Que dirais je d'ailleurs que vous n'ayez dit mieux que moi ? Au jour de sa réception, une parole, à laquelle la gravité du philosophe n'enlevait rien des charmes du littérateur, vous rappelait les titres déjà nombreux par lesquels M. l'abbé Deramecourt justifiait votre choix. D'année en année ces titres se sont multipliés et ont enrichi vos archives déjà si riches. Peu après, séduits par ses qualités aimables autant que persuadés par son solide savoir, vous en faisiez votre Président. C'est là qu'est venu le prendre l'onéreux honneur de l'Episcopat. Monseigneur Deramecourt nous reste, non pas seulement dans le charme d'un souvenir, mais dans le vivant échange d'une haute estime et d'une chaude affection.

(1) *Origine de la France contemporaine.* — Le Régime moderne, II, pag. 119.





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. l'Abbé DOUBLET

Membre résidant

par M. l'Abbé ROHART

Président.

Monsieur,

N'était l'aimable et nombreuse assistance que vous avez si gracieusement saluée, nous aurions pu, durant votre discours, nous croire à l'office du Chapitre.

Ce sont des Vêpres solennelles, presque pontificales, que vous nous avez chantées. Rien n'y manquait, ni la digne prestance du célébrant, ni la douce harmonie de l'orgue dont votre voix semble un écho, ni la lecture des psaumes, ni même la parole chaude et entraînante du prédicateur. Aussi ne me reste-t-il plus qu'à entonner Complies, dans lesquelles on conclut tous les offices de la journée et l'on invoque la providence contre les périls de la nuit et les hasards du sommeil.

Ces dangers de la somnolence eussent été moins grands, si la réplique vous avait été donnée, comme c'était justice, par l'un de vos pairs. En tout cas, et sans mettre en doute la

religieuse dévotion de votre auditoire, j'avais opiné pour la laïcisation de la cérémonie ; mais on m'a répondu que, chez nous, le cléricalisme n'étant pas l'ennemi, il appartenait au clergé d'introduire un de ses membres les plus distingués dans notre Compagnie. Je me suis donc incliné devant la volonté de mes collègues et en leur nom je viens vous souhaiter la bienvenue.

* * *

Je voudrais, pour le faire dignement, pouvoir vous couronner de fleurs ; mais vous nous en avez si généreusement ornés, qu'il en reste à peine pour vous dans les parterres de la littérature. A vous en croire, la maison de Richelieu, avec ses cinq Académies, ne serait qu'une chaumière à côté de notre palais, une grève désertè auprès de nos riches campagnes, un bois de sapins en face de notre forêt vierge, où s'enlacent dans une végétation luxuriante toutes les productions des Lettres, des Sciences et des Arts. L'histoire locale ne revit que par nous ; la philosophie nous doit ses plus hautes spéculations ; l'économie politique attend de nos études la solution de la question sociale, et si la conférence internationale de la Haye n'a pas tranché le problème du désarmement et de la paix universelle, c'est qu'elle a omis de nous appeler au sein de ses conseils. Sans oser dire que vous êtes flatteur, je voudrais pouvoir affirmer que vous êtes vrai ; mais, bien qu'à défaut d'autre mérite le véritable talent consiste à s'ignorer soi-même, je doute fort que la réalité réponde chez nous à vos pronostics. Un jour viendra pour vous, comme il est venu pour nous, où vous toucherez au crépuscule des illusions même académiques et où, à notre horizon, vous ne distinguerez plus que les rayons d'une cordiale amitié dont les feux ne peuvent ni s'éteindre, ni se refroidir.

* * *

En attendant, Monsieur, et quoi que vous en disiez, vous avez bâti sur une terre que vous n'êtes pas près de quitter

et vous avez planté dans un sol où vous pousserez de puissantes racines. Aujourd'hui, grâce aux progrès de la mécanique et de l'arboriculture, un parc se trouve d'une nuit à l'autre ombragé d'arbres, au besoin vieux de plusieurs siècles. Dans ce transfert pas une goutte de leur sève n'est tarie, pas une feuille ne tombe de leur branchage. Pourquoi donc sous vos rameaux qui ne connaissent même pas encore les mornes nuances de l'automne, les oiseaux de notre ciel littéraire ne viendraient-ils pas longtemps encore gazouiller et se reposer !

D'ailleurs, si votre avenir est à Dieu, votre passé et votre présent sont à nous ; ils constituent dorénavant notre patrimoine et nous pouvons en être fiers. Car, Monsieur, dans une compagnie comme la nôtre, où toutes les classes de la société sont représentées et tous les talents admis, où tous les dévouements se coudoient et les cœurs sympathisent dans le même amour du vrai, du beau, du bien, votre place était marquée. Naturellement il ne me sied pas de faire ici l'éloge du clergé ; mais il n'en est pas moins permis à l'un de vos cadets, si aimablement signalés par vous, de s'incliner devant les vétérans du sacerdoce, de feuilleter avec orgueil les pages de leur vie, de s'instruire de leurs exemples, de se réjouir de leurs mérites. Et si je consulte votre *curriculum vitæ*, quels états de services j'y constate !

***

A Saint-Omer j'aperçois au noviciat de la Société de Saint-Bertin, non pas un fondateur d'ordre, mais un brillant formateur de toute une légion de jeunes maîtres, appelés à s'en aller sur l'aile de la liberté propager et développer l'enseignement secondaire dans le Nord de la France. Puis le voici dans les cloîtres austères du grand séminaire d'Arras au milieu d'une pléïade de directeurs qui avaient nom Lequette, Van Drival, Lebas, Catteau, et qui façonnaient pour le diocèse une génération de prêtres dont le mérite reflétait celui de leurs éducateurs. Il y avait là une voix éloquente

qui, par le précepte et par l'exemple, les formait à l'apostolat de la prédication, un exégète de marque qui scrutait avec eux les Ecritures, un historien qui leur découvrait, à travers la succession mystérieuse des siècles, la philosophie rationnelle et religieuse des événements de ce monde. Cet homme éminent, Monsieur, nous l'avons tous nommé et nous le saluons en vous.

Mais l'enseignement, malgré ses charmes, a des fatigues et des contraintes. Un temps vient où le professeur d'hier éprouve le besoin de respirer plus au grand air, et, après avoir exercé toutes les ressources de son intelligence, d'être plus à même de dépenser celles de son activité. Vous n'avez pas échappé à cette loi de la nature humaine. Des hauteurs de la théorie vous alliez descendre sur le terrain de la pratique. La ville de Saint-Venant, celle de Saint-Omer vous étaient assignées successivement comme patrimoine moins à exploiter qu'à cultiver ; vous vous épanouissiez pleinement dans cette vie du ministère, et vous y feriez encore l'ornement et la joie de vos ouailles, si la passion de l'histoire ne vous avait ravi à elles pour vous amener à Paris et vous y faire étudier et mettre en relief une des plus nobles et des plus brillantes figures de notre siècle, celle du P. de Ratisbonne. Vos anciens paroissiens, abstraction faite de l'Affaire, peuvent maudire la question juive, qui, en somme les a privés de vous ; quant à nous, au risque de passer pour égoïstes, nous nous en réjouissons puisqu'elle nous a valu votre retour à Arras et volontiers, en l'honneur de son chapelain, nous brûlerions un cierge à la Vierge des Ardents.

N'est-il pas lui-même la plus belle lampe de ce sanctuaire qu'il éclaire non seulement de la bienfaisante lueur de ses vertus sacerdotales, mais encore de la vive lumière de sa brillante érudition ?

***

Ici, Monsieur, le champ est vaste et depuis plus d'un quart de siècle j'y vois fleurir régulièrement presque d'année

en année une vraie trilogie, composée de trois volumes, identiques de format et de valeur, sur l'un des sujets qui ont fait l'objet de votre enseignement ou la préoccupation de vos fonctions pastorales.

C'est d'abord un travail sur *Saint-Paul, étudié en vue de la prédication.* Je comprends, Monsieur, que cette grande figure de l'Apôtre ait été la première à vous séduire ; sans parler de son caractère tout à la fois tendre et fougueux, les incorrections elles-mêmes de son style mélangées à des expressions d'une rare finesse, à une verve entraînante, à une richesse de mots charmants, devaient vous passionner ; sa doctrine, mystérieuse souvent, profonde et divine toujours, devait vous fasciner. Il y avait là toute une psychologie religieuse à étudier, toute une exégèse historique à essayer, des textes à approfondir, puis surtout une âme et une pensée des plus originales et des plus puissantes de l'antiquité à analyser. Or mieux que personne vous étiez préparé pour comprendre, goûter et synthétiser la vie et l'œuvre de l'apôtre de la foi et de la liberté chrétienne. Vous l'avez fait en des pages sur lesquelles passe un souffle de solide éloquence et où l'on retrouve la profondeur de la pensée jointe à la sûreté de la doctrine et à l'élégance de la diction.

C'était là le premier fruit d'un arbre toujours jeune, quoique vous en disiez, toujours vivifié par une sève qui n'est pas près de tarir. Et depuis lors que de récoltes s'entassent dans votre bibliothèque, au rayon de vos œuvres.

En effet, au dos de trois autres volumes je lis : *Jésus-Christ étudié en vue de la prédication dans saint Thomas d'Aquin.* Les vieux scholastiques tressaillent d'aise à cette seule annonce. Les prédicateurs classiques poussent un soupir de satisfaction. Les romantiques branlent la tête : la *Somme de saint Thomas* distribuée aux pieux fidèles du haut de la chaire, quel narcotique, mes frères ! Jamais aux sermons on n'aura dormi ni si tôt, ni si tard !

Mais rassurez-vous ; il ne s'agit pas précisément des œu-

vres techniques de l'Ange de l'Ecole, de ses traités sur l'être et l'essence, de ses dissertations philosophico-théologiques, qui de nos jours ne soulèvent plus les auditoires. L'auteur, qui n'en est pas moins expert d'ailleurs sur toutes ces questions, a pitié de la foule des ignorants et des indifférents, *Misereor super turbam.* Il ne cherche donc dans ce grand docteur uniquement les points qui le rendent accessible à tous ; il s'attache à ses *Commentaires* sur l'Ecriture Sainte, et sans rien diminuer de sa doctrine, rien lui enlever de sa force, il s'applique à l'accommoder au goût du jour, à la moderniser dans sa forme, j'allais dire à la pasteuriser. N'est-ce pas pour l'éloquence de la chaire un idéal ravissant, où l'utile se mêle à l'agréable, où de la plénitude de la vérité jaillit une parole vivante et imagée, où revit Bourdaloue et refleurit Lacordaire ?

***

Nous les trouvons d'ailleurs tous deux dans vos *Conférences aux Dames du monde sur la vie chrétienne.* Mais ici plus que jamais vous me paraissez, et très justement, en délicatesse avec ces moralistes fin de siècle, qui descendent dans leurs « chétifs enseignements à une sorte de coquetterie doctrinale aussi ridicule qu'elle est sacrilège ». J'aime à vous voir, le fouet de l'ironie et de l'indignation en mains, chasser du temple les vendeurs de sucreries, les distributeurs de fadaises, les sentimentalistes aussi creux que sonores. Il faut à la mère de famille une parole solide, un enseignement spécial et approprié, en un mot une prédication évangélique. C'est cet enseignement que vous avez résumé dans vos Conférences sur la vie chrétienne et que du haut de la chaire des Ardents vous continuez à développer avec autant de charme que de profit pour votre auditoire.

Vous n'aurez d'ailleurs pour y réussir qu'à vous remémorer les brillantes et lyriques leçons puisées par vous dans le plus beau de nos Livres Saints et exposées dans votre ouvrage,

Les Psaumes étudiés en vue de la prédication. C'est une véritable encyclopédie, dont l'introduction, avec ses considérations générales occupe plus de la moitié du premier volume. Au besoin, cette première partie pourrait suffire à certains de vos lecteurs ; mais vous voulez être complet, et sans crainte comme sans danger de vous répéter vous accumulez chapitres et paragraphes, dans lesquels vous groupez avec art toute la doctrine de l'Ancien et du Nouveau Testament. Si David et ses collaborateurs revenaient sur la terre, tout surpris peut-être d'avoir touché à tant de points, ils vous voteraient des actions de grâces pour les avoir si bien devinés, si habilement développés et commentés ; quant à nous, nous ne pouvons que vous remercier de nous avoir ouvert d'une façon si neuve les mines inépuisables des Livres Saints. Vous êtes un parfait ingénieur biblique.

* * *

J'ai loué l'exégète, le théologien, le prédicateur ; que ne me resterait-il à ajouter de l'apologiste et de l'historien ! Vous l'avez dit, Monsieur, le grand mal de la génération actuelle, c'est l'ignorance de la religion. Car pour dissiper les méprises, désarmer le prétendu antagonisme de la science, éclairer la bonne foi, confondre la mauvaise, il suffit d'établir et de préciser ce que le *Credo* réclame et de comparer avec ses exigences celles de la connaissance humaine. Une exposition sobre et entière de la doctrine catholique, voilà la meilleure arme au service de la Foi. Cette arme, vous l'avez forgée, trempée, et ce qui ne gâte rien, finement damasquinée dans votre *Etude complète du Christianisme à l'usage des catéchismes de persévérance*, titre modeste sous lequel se cachent l'ensemble et le détail de chacun de nos dogmes, les arguments qui les démontrent, l'économie de la vie surnaturelle dans l'Eglise et dans les âmes.

Mais il ne vous suffit pas d'instruire ; vous ne vous con-

tentez pas de guider le prêtre dans ses prédications en lui suggérant le choix et les développements de multiples sujets condensés dans quatre forts volumes. Vous voulez aussi édifier et toucher les cœurs ; la mystique ne vous est donc pas plus étrangère que le dogme et c'est une *Heure délicieuse* que celle passée dans la lecture de vos pieuses méditations avec leurs observations délicates, leurs traits saisissants, leurs enseignements pratiques.

* * *

Que ne sommes-nous encore au temps des Pères de l'Eglise ! Vous feriez partie de leur Académie. Il est vrai que nous y aurions perdu vos *Leçons d'Histoire Ecclésiastique* avec vos aperçus si vastes, vos perspectives si profondes sur les évolutions et les vicissitudes de l'Eglise. Nous ne posséderions pas votre travail sur *Les Juifs, leur passé, leur présent et leur avenir*. Enfin nous n'aurions pu applaudir le solennel discours que nous venons d'entendre ; vous y avez parlé en maître, et je l'ai écouté en disciple convaincu. C'est à ce seul titre que, si le temps de conclure n'était arrivé, je me permettrais de revenir avec vous dans les allées fleuries des Lettres, des Sciences et des Arts, d'y admirer après vous le merveilleux épanouissement du christianisme et de comparer les résultats de la civilisation chrétienne avec les diverses productions de l'antiquité grecque, romaine et orientale.

Il y eut en effet des chefs-d'œuvre à Athènes ; Rome n'en fut pas dépourvue ; ils ont existé sur les bords du Tigre et de l'Euphrate ; les bords du Nil en sont encore couverts, et pourtant l'idolâtrie régnait en maîtresse souveraine dans toutes ces régions. Au contraire, chose étrange, le seul peuple voué au culte du vrai Dieu, était aussi le seul étranger à la culture des arts. Nous aurions agité ces anomalies apparentes ; vous m'auriez montré, qu'après tout, c'était encore le sentiment religieux qui animait l'antiquité

profane et qu'ainsi votre thèse n'en était que mieux établie : si l'aurore a de telles splendeurs, qu'en sera-t-il des feux du soleil de midi !

***

Mais pour cela il nous faudrait renouveler le miracle de Josué. Car quelques minutes ne suffiraient pas à ces questions et mes derniers instants comme mon dernier salut c'est à votre prédécesseur que je veux les consacrer.

Grâce à Dieu, et chose trop rare, nous n'avons pas eu à couvrir votre fauteuil d'un voile de crêpe. Si Mgr Deramecourt l'a quitté, c'est pour aller occuper un siège plus élevé, et à Soissons il reste nôtre comme à Arras. Sans doute il n'est plus là dans la salle de nos séances avec son sourire accueillant, son geste facile, sa parole brillante. Il nous manque surtout dans ces réunions publiques dont il faisait si bien les honneurs et à nos nouveaux collègues et à leur sympathique auditoire. Mais quoique de loin il nous reste avec son talent, sa plume, son cœur, ses traditions.

Ces traditions, Monsieur, elles vous sont confiées ; vous les ferez revivre, et une fois de plus le poète pourra nous redire :

Uno avulso, non deficit alter.
Qu'un rameau disparaisse, il en renaît un autre.



LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1899

HISTOIRE

Médaille d'or de 200 francs :

M. LESUEUR DE MORIAMETZ, Maire d'Etrun.

Notes sur Etrun.

Médaille de Vermeil :

M. l'Abbé Pierre DEBOUT, d'Arras.

Les Clarisses d'Arras.

POÉSIE

Médaille d'or :

M. Emile LANGLADE, de Sannois (Seine-et-Oise).

Elgin.

Médaille d'argent :

M. Charles JOURNEL, de Saint-Quentin (Aisne).

Recueil.

Mention très-honorable :

Mme la Vicomtesse DE FORCEVILLE DE MERLIMONT, de Ligny-Saint-Flochel (P.-de-C).

Légende de Saint Flocel.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1900.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins. Tout en laissant le choix libre, l'Académie verrait de préférence les concurrents s'inspirer de quelque sujet intéressant les provinces du Nord : Artois, Flandre et Picardie.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.
Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.
Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.
Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1900. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 7 juillet 1899.

Le Secrétaire-Général,
Victor BARBIER.

Le Président,
Charles ROHART.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. C. ROHART (l'abbé), ✠, Docteur en Théologie.

Chancelier :

M. CAVROIS DE SATERNAULT (le baron), G. O. ✠, C. ✠, Docteur en Droit.

Vice-Chancelier :

M. L. VILTART, Avocat.

Secrétaire-Général :

M. V. BARBIER, O. 🟐, Président de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais.*

Secrétaire-Adjoint :

M. ACREMANT, Bibliothécaire de la Commission des Monuments historiques.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. 🟐, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. Sens, ✻, C. ✠, O. ✪, ancien Député (1860).
2. C. le Gentil, ✻, ✠, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. Pagnoul, ✻. O. ✪, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. P. Lecesne, O. ✻, ✪, Docteur en Droit, Conseiller honoraire de Préfecture (1871), Président de la Commission des Monuments historiques.
5. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit (1871).
6. Cavrois de Saternault (le baron), G. O. ✠, C. ✠, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
7. Ricouart, ✻, O. ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
8. Wicquot, O. ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville (1879).
9. J. Guérard, ✻, Juge d'instruction au Tribunal civil (1879).
10. Adolphe de Cardevacque, Secrétaire de la Commission des Monuments historiques (1881).
11. Em. Petit, ✻, Président du Tribunal civil (1883).
12. J. Leloup, ✻, Conseiller général (1884).
13. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).

MM.

14. V. BARBIER, O. ✪, Président de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais* (1887).
15. C. ROHART (l'Abbé), ✠, Docteur en Théologie (1887).
16. E. CARLIER, ✱, ✪, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
17. L. VILTART, Avocat (1892).
18. L. RAMBURE (l'Abbé), Licencié ès-Lettres (1893).
19. I. HERVIN (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
20. L. DUFLOT (l'Abbé), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
21. G. ACREMANT, Bibliothécaire de la Commission des Monuments historiques (1895).
22. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).
23. H. BOULANGÉ, ancien Officier de marine (1897).
24. L. ALAYRAC, ✱, Ingénieur des Mines (1897).
25. DELAIR (le Colonel), C. ✱, O. ✪, O. ✠, Licencié ès-Sciences mathématiques (1898).
26. A. BROCHART, Avocat (1898).
27. L. DOUBLET (l'Abbé), Chanoine d'Arras (1898).
28. J. VISEUR, ✱, Sénateur du Pas de-Calais (1899).
29. J. PARIS, Docteur en Droit, Avocat (1899).
30. N.

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant

MM. CAMINADE DE CASTRES, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
COINCE, Ingénieur des Mines, à Paris, A. R. (1870).
PAILLARD, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
J.-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas de-Calais, à Laval, A. R. (1879).
Jules BRETON, C. ✱, Membre de l'Institut (1887).
LOUIS NOEL, ✱, Statuaire (1887).
H. TRANNIN, O. ✪, Docteur ès-Sciences, A. R. (1891).
ALAPETITE, O. ✱, Préfet du Pas-de-Calais (1891).
LEGRELLE, O. ✱. Maire d'Arras (1891).
DEPOTTER (l'Abbé), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).
G. LELEUX (l'Abbé), Aumônier à Lille, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).
A. GUESNON, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R. (1893).
J. FINOT, O. ✪, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).
STROHL (le général), C. ✱, Commandant la 2e division d'infanterie, à Arras (1896).
S. G. Mgr WILLIEZ, ✱, Evêque d'Arras (1896).
MM. DEWAULE, ✱, O. ✪, Docteur ès-Lettres, à Paris, A. R. (1896).

MM.

BOUCRY, ✪, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A R. (1898).

S. G. Mgr DERAMECOURT, Evêque de Soissons, A. R. (1898).

SÉNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Michel BRÉAL, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

BARBIER DE MEYNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. MAIRESSE, Ingénieur, à Paris (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe, à Paris (1859).

Fr. FILON, ✻, O. ✪. Directeur honoraire de l'école Lavoisier, à Paris (1860).

Léon VAILLANT, ✻, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✻. O ✻. O. ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDAN, C. ✻, ancien Archiviste-Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, O. ✪, Professeur honoraire à la Faculté libre des Lettres de Lille, à Castres (1864).

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).

BOUCHART, C. ✻, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✠, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✻, Lauréat de l'Académie, à Paris (1874).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

VOS (le chanoine), Archiviste de la Cathédrale de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le comte) ✻, Consul de France, à Leipsig (1876).

MM. Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).
Fréd. MOREAU père, ✻, à Paris (1877).
HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).
HEUGUEBART (l'Abbé), curé de Lambres (1878).
G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).
J.-G. BULLIOT, ✻, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).
DE MARSY (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).
DELVIGNE (le chanoine), à Bruxelles (1881).
Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).
MARTEL, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).
P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).
LEFEBVRE (l'abbé), Aumônier à Doullens (1882).
RUPIN, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).
PAGARD D'HERMANSART, à St-Omer (1883).
Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).
Ernest MATTHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).
QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).
FROMENTIN, Curé de Fressin (1885).
Rod. DE BRANDT DE GALAMETZ (le comte), à Abbeville (1885).
Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).
BOVET, Archiviste à Montbéliard (1888).

MM. MASSY, ✪. Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).
Georges BARBIER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris (1891).
LEURIDAN (l'Abbé), Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).
HARDUIN DE GROSVILLE, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).
MENCHE DE LOISNE (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).
Edmond EDMONT, Archéologue à Saint-Pol (1896).
Henri POTEZ, Agrégé des Lettres, à Douai (1896).
BLED (l'Abbé), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).
René BRISSY, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).
Charles LECONTE, Président du Tribunal, chef du Service judiciaire, à la Nouvelle-Calédonie (1897).

Mme Florent LECLERCQ, château de Beauvoir (P.-de-C.). (1897).

MM. NICQ (l'abbé), Doyen de Rivière (P.-de-C.) (1898).
Edouard NOEL, Homme de Lettres, Paris (1898).
Alfred de PUISIEUX, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).
LECIGNE (l'Abbé), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).
QUARRÉ-REYBOURBON, O. ✪, à Lille (1898).

Mlle FRESNAYE, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898)

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.*

II. — *Eloges funèbres.*

III. — *Séance publique du 1er juin 1899.*

IV. — *Séance publique du 27 Juillet 1899*

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS
Imp Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

M. D. CCCC.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXXI.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

M. D. CCCC.

I

Séance publique du 26 Juillet 1900.



Allocution d'Ouverture

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le programme vous annonce sous une dénomination bien pompeuse une allocution du Président. Détrompez-vous ou mieux rassurez-vous : ce n'est même pas un prélude, c'est tout simplement ce qu'on appelle en musique une mesure pour rien. Et cependant, non ; c'est plutôt pour moi une note d'agrément, puisque c'est tout à la fois un salut et un merci que je vous adresse. Vous êtes vraiment héroïques de renoncer aux douceurs de la sieste, si appréciée par cette chaleur, et d'affronter dans ces salons, enluminés par un soleil tropical, une température torride. Je voudrais, comme dit la sagesse orientale, transformer nos paroles en cette rosée bienfaisante qui rend à l'herbe de la prairie sa verdure et sa fraîcheur. Je n'ose pourtant vous le promettre ; les lèvres de mes Collègues pourront bien distiller, selon l'expression des Proverbes, un véritable rayon de miel ; c'est le seul nectar que l'Académie soit à même de vous offrir. Vous auriez aimé sans doute à vous le voir servir par le familier des Muses, notre poétique Secrétaire général. Consolez-vous, si l'éloignement nous prive aujourd'hui de sa verve, il nous vaudra, avec l'espoir de l'entendre prochai-

nement, la bonne fortune de goûter la parole de celui qui a bien voulu recueillir sa plume pour vous entretenir de nos travaux et de nos travailleurs.

* * *

Mais pourquoi faut-il que chaque année les rangs de ces derniers s'éclaircissent ? Pourquoi avoir toujours à pleurer la disparition de ceux qui ont été les fournisseurs attitrés de notre Compagnie? J'ai nommé M. de Cardevacque. Vous souvient-il de ce vieillard encore si robuste de force physique et de vigueur morale, de ce chercheur infatigable, de ce Collègue aimable, dont le large front cachait l'érudition et dont le doux regard révélait la bonté? Il appartenait à cette génération dont il est facile de critiquer les travaux, mais dont il est plus difficile de recueillir la succession. Aussi sa mémoire, avec les études que nous lui devons, les exemples qu'il nous a donnés et les manuscrits qu'il nous a légués nous reste-t-elle également chère et précieuse.

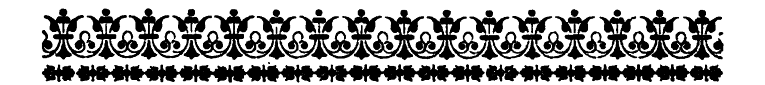
* * *

Nous ne pouvons ni ne voulons nous faire illusion sur notre rôle économique, littéraire et social. Sans nous désintéresser des graves questions qui agitent les sociétés, des crises qui bouleversent les peuples, des sympathies qui vont au faible luttant et mourant pour sa liberté, des préoccupations qui angoissent l'âme, des vœux qui accompagnent les braves partant au secours de leurs frères, nous n'avons pas à résoudre ces problèmes ; notre sphère d'action est bien plus limitée ; nous interrogeons le passé, nous travaillons dans le silence, nous laissons la politique s'agiter autour de nous, et nous demeurons en paix au milieu du tumulte et du combat.

* * *

Le sceptique, sans doute, ne nous ménage ni le sarcasme ni le dédain. Mais d'autres viennent à nous avec leurs encouragements. C'est la Municipalité qui nous accueille, et c'est M. le Maire lui même qui veut bien nous faire les honneurs de sa gracieuse hospitalité. C'est l'Administration préfectorale qui, dans la personne de M. le Secrétaire général, nous honore de son souvenir. C'est vous tous, Mesdames et Messieurs, qui faites notre couronne. C'est vous tous que je salue et que je remercie.





RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1899 1900

Par M. G. ACREMANT

Secrétaire-Adjoint.

MESDAMES ET MESSIEURS,

IL ne m'appartenait pas de prendre la parole dans cette Séance solennelle.

M. le Secrétaire-Général, dont vous aimez à entendre la voix sympathique, a été contraint cette année d'aller réclamer à l'air pur des montagnes et à l'effet salutaire des eaux le rétablissement d'une santé ébranlée par l'excès de travail, et, en nous quittant, il m'a laissé la délicate mission de le remplacer. Je regrette qu'il ne m'ait pas laissé en même temps son talent, son tact et son à-propos. Il me faudrait en effet ses qualités d'excellent critique littéraire pour vous présenter un rapport complet et approfondi.

Les travaux et les travailleurs se succèdent sans interruption dans notre Société et toutes nos réunions ont été pleines d'intérêt. L'industrie houillère, l'hygiène, l'histoire, la littérature, la poésie, l'archéologie ont été tour à tour l'objet de lectures et de discussions savantes et variées. S'il ne m'est pas possible de les mentionner toutes, j'essaierai du moins d'analyser les plus importantes, afin de démontrer que cette

année, plus qu'aucune autre peut-être, notre savante Compagnie a réellement justifié son titre d'Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Après avoir prononcé son discours de réception, M. Alayrac nous avait promis de revenir fréquemment sur l'étude de la houille et de développer dans nos séances hebdomadaires les nombreuses questions qu'il avait alors soulevées. Il a tenu parole en nous lisant une analyse critique du travail de M. Lozé : *La houille en Angleterre.* L'œuvre de notre concitoyen est considérable tant par l'importance du sujet traité que par le nombre et la densité des questions qu'elle embrasse. C'est l'histoire générale des bassins houillers du Royaume-Uni ; c'est la description du développement de chacun d'eux, de la nature chimique qui lui est propre et des applications diverses de ses produits ; c'est, en un mot, l'analyse de la puissance commerciale et industrielle de l'empire anglais.

Quelques semaines plus tard, l'ancien directeur des mines de Courrières nous a de nouveau entretenus de ce sujet en nous présentant l'historique des divers systèmes proposés par les géologues sur l'origine des combustibles minéraux. Les agglomérations dites « bassins houillers » ont-elles été formées par le transport par courants diluviens, ou par l'enlizement sur place des végétaux transformés en houille ? Nous ne possédons pas encore toutes les données indispensables pour apporter à ce problème une solution formelle, aussi M. Alayrac s'est-il contenté de discuter les différentes hypothèses, avec une netteté et une précision remarquables.

Le difficile dans une question de ce genre n'est pas seulement de soutenir son opinion, il est en même temps nécessaire de savoir exposer son raisonnement avec clarté, de telle façon qu'il soit accessible à tous.

M. Pagnoul, lui aussi, excelle dans ce système, et dans une agréable causerie, il nous a entretenus de la destruction par l'emploi de l'acide sulfurique des germes dangereux

contenus dans les cadavres d'animaux et de leur utilisation pour l'agriculture et l'horticulture. Déjà, en 1884, M. Aimé Girard préconisait ce procédé, mais ce n'est que depuis quelques années qu'il est entré dans la voie des applications pratiques. A Genève, à Marseille, à Amiens, il est employé ; il est en projet à Boulogne et à Calais. Cette industrie nouvelle ne saurait avoir un plus savant vulgarisateur que M. Pagnoul.

Après ces diverses excursions dans le domaine de la science, M. l'abbé Rambure nous a fait voyager à travers les curiosités archéologiques et artistiques du pays. Il nous a d'abord conduits à Thérouanne, où des fouilles habilement dirigées ont mis à jour les substructions des deux transepts et du chœur de l'ancienne cathédrale. Ne voulant pas entrer en concurrence avec M. Enlart qui, dans de savantes communications au Congrès de Boulogne et à la Commission des Monuments historiques, a décrit les admirables morceaux de sculpture, chapiteaux, frises, fûts de colonnes qui y ont été découverts, M. l'abbé Rambure rappelle les circonstances historiques qui, jusqu'au XVI[e] siècle, ont fait à la fois la force et le malheur de cette ville-frontière.

Dans une autre promenade, M. Rambure s'est rendu à Naours (Somme). Cette petite localité est voisine de la patrie de Jules Vernes, l'auteur du *Voyage au centre de la terre*. Comme cet aimable écrivain, notre narrateur nous a fait faire un délicieux voyage à travers les vingt-huit rues et les deux cents chambres de ce souterrain-refuge.

Une autre fois, M. Rambure nous a conduits à Calonne-sur-la-Lys pour admirer un saint Jérôme, œuvre remarquable de Quentin Metzis. Mais où il se plaît surtout, c'est dans le pays des Atrébates, et l'apparition de deux romans contemporains : l'*Anneau de César*, de M. Rambaud, et *Komm l'Atrébate*, de M. Anatole France, lui ont fourni l'occasion d'ajouter une magnifique page à la conférence qu'il a faite il y a quelques mois.

La lecture de ces divers mémoires a occupé plusieurs de

nos séances. Un travail qui a aussi retenu longtemps notre attention est l'histoire du Pas-de-Calais au cours du siècle qui va finir. L'Exposition universelle a donné un nouvel élan au commerce et à l'industrie, aux arts et aux belles-lettres. M. le Préfet, soutenu par le Conseil Général, a pensé qu'il était utile de réunir en un seul ouvrage le récit des améliorations apportées dans chacun des services et des progrès réalisés dans chaque mode de fabrication, et il a bien voulu charger plusieurs de nos collègues de collaborer à ce travail considérable qui restera comme une des gloires de notre beau département.

M. Carlier s'est occupé de l'Assistance publique. Son travail débute par une étude rétrospective où l'auteur nous montre les bourses communes établies dans chaque localité pour venir en aide aux malheureux. Les enfants abandonnés étaient placés en nourrice ou en garde chez des particuliers et pour cela mis en adjudication à cri public et au moins disant. Plus tard, l'échevinage les faisait admettre aux jurandes et maîtrises en les exonérant des droits ordinaires.

M. Carlier a poursuivi son étude non seulement à Arras, mais aussi à Calais, Béthune, Montreuil, St-Pol, Hesdin...

M. Barbier a agi de la même façon en écrivant l'histoire artistique et littéraire du Pas-de-Calais. En quelques pages parsemées de fines ironies, il nous a fait connaître les efforts tentés dans chaque ville pour propager l'enseignement du dessin et de la musique, la création et le développement des musées et a terminé par une rapide nomenclature des arts et des artistes, des imprimeurs et de ceux qui se sont fait imprimer.

Notre nouveau collègue, M. Chavanon, a lui aussi collaboré à cette revue historique ; son nom n'y restera pas attaché, mais tous se rappelleront son obligeance, car aux uns il a prodigué ses conseils, aux autres il a fourni les documents qui leur étaient nécessaires. Malgré ce surcroît de travail, M. Chavanon a tenu, dès le jour même de son admission à l'Académie, à prendre place parmi les plus

laborieux et la lecture qu'il nous a faite sur la *Correspondance inédite du Prince de Berghes de Saint-Winoq*, colonel du régiment de Berry-Infanterie, nous a vivement intéressés. Ce mémoire donne une idée exacte de la vie militaire en temps de paix sous l'ancien régime, il abonde en détails ignorés sur les usages de garnison au XVIIIe siècle. Il dénote en même temps chez l'auteur toutes les qualités de l'écrivain aimable et de l'historien consciencieux.

Une autre étude qui a, elle aussi, occupé plusieurs de nos séances est l'*Histoire du Château de Bellemotte*. Cette œuvre, commencée par M. Louis Blondel, a été reprise par son frère, M. François Blondel, qui a mis en ordre les précieux documents fournis par M. Guesnon et a écrit un fort intéressant ouvrage sur la forteresse construite par Eudes de Bourgogne.

Cette lecture a provoqué une dissertation de M. P. Lecesne qui, avec une compétence et une érudition qui dénotent chez lui une étude profonde du sujet, nous a parlé de la Motte seigneuriale à travers les âges.

M. François Blondel, en nous rappelant les séjours faits à Bellemotte par des personnages célèbres, a enfin touché un des points les plus délicats de notre histoire locale : la captivité de Jeanne d'Arc à Arras. Il nous a présenté une version inédite appuyée sur des considérations d'ordre historique et logique des plus convaincantes.

En 1565, le château de Bellemotte cessa d'être forteresse et prison militaire pour devenir l'Abbaye d'Avesnes. Le calme ne régna pas pour cela à l'ombre de ses hautes murailles, car l'histoire des nobles dames d'Avesnes se résume en incessants démêlés qu'elles eurent à soutenir tantôt contre l'évêché, tantôt contre la puissante abbaye de Saint-Vaast.

M. Ricouart nous a entretenus d'un sujet tout à fait différent. En fouillant sans cesse dans les manuscrits soigneusement classés sur les rayons de notre belle bibliothèque, notre savant Collègue a découvert un album de poésies sur les pages duquel jeunes gens et jeunes filles venaient échanger de doux propos d'amour. Quelques-unes

de ces déclarations semblent un peu hardies, mais je m'empresse de dire qu'elles se sont terminées par des alliances légitimes. D'après M. Ricouart, ce livre curieux était la propriété de Jean de Lannoy, ce singulier poursuivant d'armes qui, pour avoir vilainement fabriqué moyennant finances des fausses généalogies, fut par deux fois pendu et étranglé, la première fois en effigie seulement, mais la seconde pour de vrai, à l'âge de septante et dix ans.

M. le Chancelier, qui habituellement nous fournit de nombreux mémoires, est resté cette année absorbé par la gestion de nos finances. Il nous a heureusement dédommagé de son inaction en nous lisant un travail de son fils sur les volets d'un triptyque qui ornent la chapelle du Sacré-Cœur de la Cathédrale d'Arras.

Après une description aussi intéressante que fidèle de cette peinture, M. Alex. Cavrois aborde la partie essentiellement historique et archéologique et démontre, par des documents inédits, que ces tableaux proviennent de la famille de la Diennée, dont deux frères, François et Maximilien, furent chanoines d'Arras et de St-Omer à la fin du XVIe siècle. Cette lecture a été écoutée très attentivement et chacun a été heureux d'applaudir M. Alex. Cavrois que j'appelerai volontiers notre futur collègue, car si les portes de l'Académie lui étaient jusqu'ici ouvertes par droit de naissance, grâce à ses travaux, elles le seront à l'avenir par droit de conquête.

Pour être complet, je dois mentionner également une charmante poésie de M. Aug. Massy, une dissertation élégamment écrite par Mme Mary Floran en faveur des potaches, ces pauvres victimes de l'internat, une étude archéologique de M. de Puisieux sur Pierre de Févin, chroniqueur artésien du XVe siècle, enfin un délicieux compte-rendu de M. Viltart sur trois recueils de portraits publiés par M. Quarré-Reybourbon.

Malgré cette longue énumération de mémoires de toutes sortes, quelques-unes de nos séances hebdomadaires seraient

peut-être restées vides si M. le Président n'avait pas sans cesse l'esprit en éveil.

Lorsqu'aucune communication n'est inscrite à l'ordre du jour, il prend lui-même la parole et donne lecture de quelques-uns des documents qu'il tient dissimulés dans sa serviette ; c'est ainsi qu'un jour M. le Chanoine Rohart nous lit quelques œuvres posthumes de M. de Cardevacque : une notice sur le Prince d'Isenghien, le premier protecteur de notre Académie, ou bien une étude sur le commerce du vin à Arras et la culture de la vigne sur les côteaux de l'Artois. Un autre jour, il nous lit une étude de M. Parenty sur le Cardinal de Bouillon, ou bien il nous fournit d'intéressants détails sur la découverte qui a été faite dernièrement d'une voie romaine dans le sous-sol de la rue Méaulens. Pour rendre sa communication plus intéressante encore, il fait passer sous les yeux de ses Collègues des photographies curieuses et des plans habilement dessinés par M. Josien, conducteur des Ponts et Chaussées.

Je m'arrête, Mesdames et Messieurs, ne voulant pas plus longtemps abuser de votre obligeante attention, et je termine à la hâte ce trop rapide compte-rendu.

Rien n'est plus agréable, dit-on, que de se louer les uns les autres et il est d'usage que, dans son Rapport sur les travaux de l'année, le Secrétaire se fasse le panégyriste de ses Collègues. C'est même la partie la plus agréable de la mission que lui confie le règlement. Au risque de paraître monotone j'ai tenu cette année à ne pas me conformer à cette règle. Pourquoi, d'ailleurs, aurais-je adressé des félicitations à mes Collègues ? Je sais qu'ils préfèrent les vôtres et je suis certain qu'elles ne leur feront pas défaut.





RAPPORT

SUR LE

Concours d'Histoire

Par M. l'Abbé DUFLOT

Membre résidant.

Messieurs,

Plaignez-vous et plaignez-moi. De par la volonté de votre Commission vous êtes condamnés à ouïr, en m'écoutant, un censeur fâcheux,

Plus enclin à blâmer que savant à bien faire, (1)

et je me vois forcé d'encourir une fois de plus les mécontentements toujours très justifiés, vous n'en doutez pas, des auteurs censurés. Si quelqu'un de ces derniers se trouvait par hasard perdu, je ne sais où, dans cette brillante assemblée, qu'il veuille bien se rassurer sur mes intentions : elles sont des plus bienveillantes ;

Nous l'allons montrer tout à l'heure. (2)

* * *

(1) Boileau, *Art poétique*, IV, 235.
(2) La Fontaine, *Le Loup et l'Agneau*.

Deux travaux ont été présentés au Concours d'Histoire. Le premier, orné de l'épigraphe : *Mementote præpositorum vestrorum*, porte ce titre assurément digne du personnage qu'il célèbre : *La vie très belle, glorieuse et excellente du Très haut et puissant seigneur Messire Jean Sarrazin, archevêque de Cambrai, comte de Cambrésis, prince du St-Empire, abbé de l'église et abbaye de St-Vaast, du Conseil d'État du roi, chevalier de la Toison d'Or, etc., etc.*

Ce très haut et puissant seigneur aurait cependant éprouvé quelque difficulté à compter ses quartiers de noblesse. Son père, Antoine Sarrazin, était né sous le toit d'une pauvre chaumière, au village de Caucourt. D'abord piqueur de grès, il vint, jeune encore, chercher fortune à la ville. Au prix de deux *carolus*, il obtint la qualité de bourgeois d'Arras, le 23 septembre 1541. Quelques années auparavant il avait épousé la fille d'un teinturier qui lui donna quatre enfants, deux filles et deux fils.

L'aîné de ces deux fils est Jean Sarrazin. Il naquit le 20 juillet 1539, à l'auberge *Aux petits chaudrons*, alors tenue par ses parents et située sur le grand-marché.

Mais, même sous l'ancien régime, l'accès aux honneurs s'ouvrait à d'autres qu'aux fils de famille et aux descendants des Croisés. Le fils de l'aubergiste, entré de bonne heure au monastère de St-Vaast, conquiert peu à peu parmi ses frères une place éminente. Les Universités de Louvain et de Paris le comptent tour à tour parmi leurs élèves. Il devient ensuite professeur de théologie, prédicateur très goûté sinon très éloquent, chapelain de son abbé Roger de Montmorency, puis grand prévôt, vicaire-général et coadjuteur du même seigneur ; enfin il est lui-même nommé abbé de St-Vaast. Entre temps il se trouve mêlé aux affaires les plus graves, à la réforme monastique, à la politique troublée de son époque. Chargé d'une mission diplomatique à la cour d'Espagne, il se concilie la faveur de Philippe II, et obtient de lui la place de conseiller aux Etats d'Artois. Cela

lui vaut de longs et pénibles démêlés avec ces mêmes Etats. Enfin il est promu archevêque de Cambrai en 1596. Sa mort suit de près son intronisation. Il laisse après lui la réputation d'un administrateur habile, d'un lettré et d'un Mécène.

Telle est, en résumé, la carrière de Jean Sarrazin. Son biographe l'a retracée avec une respectueuse admiration. S'il veut m'en croire, il changera le titre un peu fastueux qu'il donne à son ouvrage en cet autre plus modeste et plus vrai : *Vie édifiante et populaire de Mgr Sarrazin, abbe de Saint-Vaast et archevêque de Cambrai.* A travers ses pages circule assurément un air de bonté et de piété qui prévient en faveur de l'écrivain et lui conquiert les sympathies du lecteur ; mais, il faut le dire, on y rencontre plus d'une déception. On aimerait trouver de ci de là quelque discussion de faits ou d'idées, quelque aperçu général sur les affaires politiques ou religieuses de l'Artois ou des Pays-Bas ; on voudrait surtout être initié davantage à la réforme des Exempts de Flandre, à la diplomatie de Sarrazin, à ses relations littéraires avec Stapleton, Juste-Lipse, Boëce Epo, Jean Carpentier, Meyer ; et sur tous ces sujets intéressants on est réduit à se contenter de rapides et vagues indications. En résumé, il reste beaucoup à dire de Jean Sarrazin ; son histoire n'est pas close encore.

Toutefois notre auteur a ouvert le sillon qu'un autre pourra creuser plus profond ; il a recueilli et classé des documents que l'historien à venir sera heureux d'utiliser, et votre Commission, Messieurs, reconnaissante à votre premier candidat de ses patientes recherches et de son persévérant labeur, vous propose de lui décerner une médaille de vermeil.

* * *

Le deuxième travail présenté au Concours est placé sous l'égide de Cicéron et d'Ovide par ces épigraphes : *Nosce patriam, Et pius est patriæ facta referre labor.*

Il porte ce simple titre : *Histoire du Château de Montcavrel, commune d'Alette* (*Pas-de-Calais*).

Il offre avec le précédent un contraste frappant. Les généralités y abondent au point de paraître parfois fastidieuses ; les lieux communs sont fréquents ; les notes et les références pullulent, trop souvent sans apporter beaucoup de lumière ou d'autorité au récit. On y sent l'inexpérience d'un écrivain débutant, pressé de nous initier à toutes ses lectures, fussent-elles d'un intérêt médiocre ou secondaire.

Ces défauts, qu'il sera facile de corriger, n'empêchent pas l'*Histoire du Château de Montcavrel* d'être une œuvre de haute et sérieuse valeur. C'est une monographie très étudiée, très fouillée et qui ne demande point à être complétée, comme l'insinue modestement l'auteur, mais plutôt à être allégée des citations surabondantes et des longueurs inutiles. Elle prend Montcavrel (mont des chèvres ou des chevreuils) au X[e] siècle, et retrace son histoire jusqu'à la fin de notre siècle expirant.

A ses débuts, le château de Montcavrel fut-il un camp romain, plus tard se transforma-t-il en villa romaine, puis en château franc, enfin en château féodal ? Notre auteur, par de savantes déductions, n'hésite pas à résoudre toutes ces questions épineuses par l'affirmative, et il conclut par ce jugement dont la forme nous inquiète : « Le château de Montcavrel *doit* être l'emplacement d'un camp romain. » La conclusion serait indiscutable si les prémisses du syllogisme étaient autre chose que des hypothèses encore non vérifiées.

Plus certaines et assurément authentiques sont les données fournies sur les seigneurs de Montcavrel. Ils défilent tour à tour devant nous, depuis Foulques de Montcavrel, le seigneur du lieu en 1071, jusqu'au propriétaire actuel du château. Ils sont replacés dans leur cadre naturel et leur histoire se confond avec celle du pays.

Des tables analytiques faites avec soin, des cartes nom-

breuses et détaillées, quelques photographies, complètent ce consciencieux travail.

Tel qu'il est, il répond à merveille aux conditions du legs récent fait à l'Académie par M. Braquehay. Votre Commission, Messieurs, heureuse de voir si tôt et si bien exaucés les désirs du généreux donateur, vous propose d'accorder à l'auteur de l'*Histoire du Château de Montcavrel* l'intégralité du prix Braquehay, soit la somme assez rondelette de 380 francs.

Entrée de la sorte dans la voie des prodigalités, la Commission voudrait ajouter encore à ses premières largesses. Elle invite son lauréat à livrer ses pages à l'impression, et lui promet, pour ce faire, une subvention de 200 francs. Toutefois elle pose ses conditions. Elle demande à l'auteur de réviser son travail, d'en élaguer toutes les excroissances inutiles, de le soumettre ainsi corrigé au jugement de l'Académie qui alors prononcera son verdict définitif.



Espérons, Messieurs, que ces récompenses si libéralement octroyées au labeur exciteront le zèle des érudits et des chercheurs et amèneront de nombreux et vaillants champions dans l'arène pacifique de nos concours d'histoire.





RAPPORT

SUR LE

Concours de Poésie

Par M. L. VILTART

Vice-Chancelier.

MESDAMES, MESSIEURS,

IL y a quelques mois, une heureuse rencontre me donnait pour compagnon de route un homme charmant, chevelure blonde et soyeuse, moustaches effilées, en qui je découvris l'auteur d'un poème de belle allure mais d'une hardiesse remarquée, que l'Académie a couronné en... je ne sais plus quelle année. Je m'empressais de congratuler notre lauréat et j'allais motiver mes éloges pour lui montrer avec quel soin nous examinons les manuscrits qui nous sont adressés, lorsque la physionomie de mon interlocuteur se voila comme le ciel avant l'orage et nous passâmes à un de ces sujets qui ne recèlent aucune tempête, la politique par exemple. L'auteur du poème rougissait-il d'avoir enfourché Pégase, rougissait-il de ses vers ? Je l'ignore, mais ce que je sais bien, c'est que les six poètes dont nous allons nous entretenir, sans remords, pourront toujours se remémorer leur envoi

au Concours de 1900. Jamais lis plus blancs, plus purs, n'ont fleuri les pentes du Parnasse.

Oh ! le malheur affreux de troubler l'innocence !

s'écrie vertueusement, en son épigraphe, l'auteur d'un Essai de traduction libre en vers d'un épisode des *Martyrs* de Chateaubriand. Que le traducteur se rassure ! Pas plus que lui, nous ne la troublerons, l'innocence. Toutes les libertés, d'ailleurs, il les a prises avec l'héroïne de Chateaubriand. Aussi nous glisserons sur la pauvre Velléda qui méritait mieux qu'une trahison, pardon ! qu'une traduotion et nous passerons à six petits poèmes réunis sous le titre de *Poèmes archéologiques* qui, à lui seul, est une trouvaille. Il y a mieux dans ce mince cahier. Une pièce intitulée *L'église du village*, contient ces vers :

Au mnr pend un tableau, peinture non signée,
Les personnages ont un faux air de mélo ;...
Œuvre à la Zurbaran, d'ombres toute baignée :
Jésus, dans la lumière, est au fond du tableau.

Il a les cheveux noirs et la barbe hirsute ;
Jean est blond, Céphas roux ; Nathaniel châtain ;
Tous heureux :

Bonheur enviable, mais qui n'est pas fait, semble-t-il, pour les personnes chauves ; il y a lieu de le regretter pour elles. Puisse l'anonyme poète ne pas trouver ma conclusion trop tirée par les cheveux !

Fuyons *Vers le mystère*, recueil de sept pièces, description d'un pays enchanté où, aux soirs bleus du rêve, dans la douceur des agonies, la Valse des souvenirs tourne sur le lac d'Amour. Voilà pour le fond qui manque totalement de clarté, si j'ose m'exprimer ainsi ; quant à la forme, elle n'est pas moins vaporeuse.

L'ombre voile le soir de tendre quiétude,
Et la pâleur des nuits pures va s'élever
Au jardin du silence et de la solitude
Où mon âme, aux soirs bleus du rêve, vient rêver.

Le crépuscule d'or baigne de rose flamme
La terrasse de fleurs aux parfums d'encensoir
Où s'incline au balcon de marbre blanc mon âme,
Mon âme qui s'apaise en le calme du soir.

Les effluves des lys, des roses refleuries
Montent, comme un encens, vers l'ombre de mon cœur,
Désirs lassés, regrets mourants, candeurs pâlies,
Frôlant l'âme de leur odorante douceur.

Suivent près de deux cents vers, toujours harmonieux, toujours pleins de lis et de roses comme un jardin d'Infante. Si ces soupirs musicaux ne sont pas d'un servile imitateur de poètes connus, mais d'un poète, l'Académie le couronnera avec plaisir lorsqu'il aura débrouillé son talent.

Dans un prochain avenir il sera, lui aussi, de nos poétiques lauréats, l'auteur d'un poème héroïque intitulé *Romain*. Pour être un complet interprète de mes Collègues, je dois même ajouter, et j'ajoute volontiers, que nos regrets seraient infinis si cette œuvre de prime jeunesse n'autorisait tant d'espérances... Et je dirai plus volontiers encore à ce nourrisson des Muses : « Les rayons obliques qui dorent votre jardin ne viennent pas du couchant ; ce sont ceux de l'aurore. Voyez quels diamants ils allument dans la rosée ! Et vous, comme le jour, vous êtes à votre matin, sans aucun doute. Courage donc et patience ! Vous récolterez les fleurs à pleines mains et, si vous daignez encore nous les offrir, l'Académie, fidèle à sa devise, vous en offrira le fruit, *fructus floribus addit.* »

J'arrive aux deux intéressants manuscrits que votre Commission vous propose de récompenser.

Le premier est intitulé *Une après-midi chez Boileau*, moralité en un acte, et comporte comme principaux personnages, Boileau, Racine et La Fontaine. L'écrivain doit-il prendre pour guide la raison, ou son cœur, ou son imagination ? Telle est la thèse, car toute moralité comporte une thèse.

La pensée de chacun des interlocuteurs se devine.

Aimez donc la raison ; que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix

dit aujourd'hui, comme il y a deux siècles, dans son *Art poétique*, le vénérable arrière-grand-oncle d'un de nos Collègues, M. Paul Laroche (1), pour ne pas le nommer..., et notre raison donne raison à Boileau.

Racine se frappe le cœur et, dans toutes les mémoires, chante un vers de Musset qui ne permet pas de lui donner tort.

La Fontaine est le tenant obligé de la folle du logis et son œuvre montre l'excellence de ses propos.

Boileau résume et clôt la discussion en galant homme et en critique avisé.

Au gré de vos pensers voguez à pleine voile,
Mais consultez souvent la boussole en tout lieu,
Car la raison humaine est le souffle de Dieu,
C'est par son ferme appui qu'ici-bas tout se fonde
Et qu'on peut accomplir une tâche profonde,
Et l'on verra par elle unis dans le succès
Le goût qui s'associe avec l'esprit français.

En résumé, l'auteur d'*Une après-midi* a fait preuve d'un certain fond d'idées littéraires et d'une appréciable habitude

(1) Voir son discours de réception à l'Académie d'Arras, tome XXVIII des *Mémoires*, IIe série, page 48 et note.

du vers ; c'est pourquoi votre Commission vous propose de lui décerner une médaille d'argent.

Si l'on a le droit d'estimer que Boileau, Racine et La Fontaine ne sont pas de la plus palpitante actualité, que penser de Rutebeuf, dont l'auteur du dernier manuscrit a pris deux vers pour épigraphe ; que penser de celui de nos contemporains qui a entrepris de conter une légende du règne du bon roi saint Louis ?

Or, en ce temps-là, seigneurs. comtes et barons, partaient pour la Croisade à la suite de leur bien-aimé sire,

La croix au cœur, la lance au poing ;

et c'est, la croix sur un cœur brisé, que Raoul de Créquy, notre héros, rejoignait l'ost.

Il abandonnait en son lieu
Seule dans la tour donjonnée,
L'épouse qu'il avait menée
A l'autel cette même année
Et qu'il aimait bien tendrement.

Il part, il est parti, il débarque et s'avance sur la terre sarrasine. Cependant dame Allix a donné le jour à un garçon. Après avoir appris cet heureux évènement, Raoul tombe dans un combat, percé de coups ; il est fait prisonnier. Mieux eût valu la mort ! Son premier maître ne lui laisse la vie que pour en toucher le prix ; le second, un odieux fanatique, avec de terribles menaces, le met en demeure de se faire mahométan. Raoul refuse, il est chargé de chaînes ; il résiste encore, il subit les pires tourments. A la veille du jour qu'il croit le dernier, nous le voyons, la nuit faite, agenouillé sur sa litière, implorer du Très-Haut le courage et la force des martyrs. Il se couche ; les noms de Jésus, Marie, saint Nicolas, expirent sur ses lèvres ; il dort...

Voici revenir la lumière,
Voici se dissiper la nuit.
Sur le baron le soleil luit :
Voici venir l'heure dernière...
Raoul se met sur son séant.
En attendant le mécréant
Il va reprendre sa prière.
Mais quoi ! l'aurait-on de sa tour
Descendu pour ce dernier jour ?
Il se trouve en une clairière
Au milieu d'un bois verdoyant.
Le baron s'émeut en voyant
Près de lui ses chaînes brisées.
Il croit rêver, le prisonnier !
Non ! sur ses jambes épuisées,
Si faibles qu'elles vont plier,
Semble-t-il, voilà qu'il se dresse.
Libre ! Il marche, il prend un sentier
Au hasard dans le bois, s'empresse,
Haletant dans l'air du matin.
Et soudain voilà qu'il découvre
Un boquillon ouvrant un rouvre
Et court à lui ..

Raoul de Créquy est sur la terre picarde, dans son propre domaine. Voici sa chère Allix et son fils. Reconnaissances, embrassements, joie, délire. Inutile d'ajouter qu'ils furent dorénavant heureux et eurent beaucoup d'enfants. Los en soit rendu à Notre-Dame et à saint Nicolas !

Cette jolie légende, présentée avec une parfaite sérénité d'âme qui ne s'étonne de rien, contée simplement, sans poses ni rugissements, est fort plaisante. Enfin comment ne pas apprécier un poète qui, amoureux non seulement du penser et du parler de nos pères, mais encore de leurs gaillardes façons, en guise d'entrée en matière, débouche une vieille bouteille ?

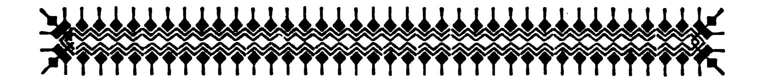
Gens de Boulonnais et d'Artois,
Avec un salut très courtois
L'auteur vous offre cette histoire.
Elle est de votre territoire
Où firent miracle notoire
— Dont un beau sire eut le soulas —
Notre-Dame et saint Nicolas.

J'en ai lu le récit véridique
Fait en notre patois antique,
Et conservant, malgré les ans,
Du terroir les parfums plaisants.
C'était un flacon vénérable
Qui dormait au fond du caveau.
Le voici. Loin de mon cerveau
La tentation déplorable
D'y mêler de mon vin nouveau.
J'ai simplement, dépositaire
De ce nectar de votre terre,
Un peu soufflé sur le bouchon,
Un peu déchiré son manchon
Tissu de toiles d'araignées.
Je garantis, gardien pieux,
Ces quelques gouttes épargnées
Du bon vieux vin de nos aïeux.

Le vieux flacon est vraiment inépuisable, car il ne contient guère moins de mille verres ; le poème, vous m'entendez bien, n'en a pas moins.

Votre Commission vous demande de décerner une médaille de vermeil à l'auteur de *Raoul de Créquy*. Puisse cette notable récompense le déterminer à ne pas sortir des vignes du seigneur Apollon, comme le lauréat dont je parlais en commençant.





Discours de Réception

DE

M. A. BROCHART

Membre résidant.

Messieurs,

De précieuses amitiés, qui sont mon seul mérite, m'ont valu l'honneur, que je n'eusse osé ambitionner, d'être admis dans votre Compagnie. Aux amis et à vous tous, Messieurs, j'adresse mes remerciements émus. Avec l'honneur d'appartenir au Barreau, celui d'être vôtre dépasse les espérances d'une modeste carrière.

Vous aviez en 1891 à remplacer dans vos rangs le docteur ès sciences si heureusement doué pour l'étude des problèmes de la nature, M. Trannin, que l'éloignement a séparé de nous, momentanément.

Votre choix ne pouvait être plus heureux : le fin lettré, le distingué professeur de rhétorique, pénétré des meilleures traditions littéraires autant par ses études quotidiennes que par les liens qui l'unissaient à votre toujours regretté Président perpétuel, était appelé à donner un nouvel éclat à vos travaux. Aujourd'hui les circonstances ont voulu que le fauteuil vint à échoir à celui dont le seul titre académique est d'aimer beaucoup le Droit. S'il était encore permis de

parler latin, je redirais mélancoliquement avec une variante le texte du poète : « *Habent sua fata sedes* ».

Et cette mélancolie trouverait un autre aliment, bien différent, il est vrai, en constatant qu'il y a cent ans ce même fauteuil était occupé par Maximilien Robespierre, dont le nom sonne dans l'histoire comme un cri de guerre. L'ordre des successions n'est pas une chaîne de traditions ; et je trouve par la suite, comme héritiers du quatrième fauteuil, M. le baron Lallart, puis M. Plichon, docteur en médecine, orateur distingué, maire d'Arras pendant toute la durée du second empire. Les promenades de nos devanciers dans les jardins d'Académus, n'ont pas dû manquer de variété.

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'usage impose au nouvel élu le périlleux labeur, non de brèves paroles de remerciement, mais d'un discours avec réplique, et l'honneur, également périlleux, d'une réunion d'élite.

Cette Assemblée, que n'attire pas aujourd'hui la mélodie des fanfares, qui est venue témoigner simplement ses sympathies à votre Compagnie, me permettra de l'entretenir des choses de ma profession.

Hélas ! le sujet est moins brillant que de coutume : ce ne sera ni l'art d'arracher aux profondes entrailles de la terre ses trésors, ni l'histoire de la conquête des mers, ni les fastes d'une Maison qui a donné à nos contrées tant de femmes distinguées, ni l'éloge magistral des bienfaits du christianisme, ni même la poésie dans le Droit (*mirabile dictu !...*) Ce sera une esquisse de quelques devoirs de la vie de l'avocat, qui se résument en cette règle bien simple — la première entre toutes — la probité professionnelle, la probité entendue dans sa large acception.

Un ancêtre, dont les conseils font autorité, Liouville, dit que notre profession repose sur trois bases : la probité, le travail, le désintéressement.

J'avoue ne pas comprendre cette division. A mon avis, la base est unique : la probité.

Si le travail se distingue de la probité en ce sens qu'il en est une condition nécessaire et une application, le désintéressement se confond avec elle ; à peine peut-on dire qu'il est un des rameaux de l'arbre, au même titre que la délicatesse.

La probité professionnelle, en effet, n'est pas cette honnêteté vulgaire, qui ne prend pas le bien d'autrui, et qui restitue avec fidélité ce qu'on lui a confié. Il s'agit de la délicatesse de sentiments, point d'honneur de la probité proprement dite, qui porte la haute conception du devoir au-delà des limites usuelles, craignant toujours de rester en-deçà. Il s'agit du désintéressement, qui place avant tout, au-dessus de tout, le devoir et en pousse l'accomplissement jusqu'au sacrifice.

De tous temps, les écrivains en ont fait la condition première de notre profession. « *Vir probus* », disait Cicéron. Et au début du XVII[e] siècle, un conseiller au Parlement faisait en ces termes le commentaire de cette parole classique : « Le principal ingrédient de la profession d'avocat est la probité ; car il n'est pas ainsi de cet état comme des autres fonctions. Que le médecin soit juste ou injuste, pourvu qu'il soit savant en son art, il ne laisse pas d'être médecin. Le grammairien, quelques mœurs qu'il ait, s'il s'entend à parler correct, demeure toujours grammairien ; ainsi est-il des autres arts : on les mesure par la science, on ne considère point la volonté. En la profession d'avocat, on ne considère pas moins la volonté que la science ».

Ces lignes flatteuses, bientôt quatre fois séculaires, expriment toujours la règle fondamentale de notre Ordre.

***

Le devoir de probité s'impose d'abord à l'égard des autres membres du Barreau. Il ne trouve son expression complète que dans l'idée de confraternité.

La confraternité ! où est-elle, dira quelque témoin des luttes acharnées de la Barre ? Quoi donc ! ce cliquetis d'armes ne révèle-t-il pas un état de guerre implacable ? Heureusement, la confraternité arrête à chaque audience le flot tumultueux, et l'auditoire seul en continue le murmure. Nous nous parlons en amis (le peuple nous en fait même grief) après nous être vivement querellés à l'audience. Les guerriers ne font-ils pas de même après le combat, pourvu que la loyauté n'ait pas failli dans la lutte ?

Aucun corps ne présente à un degré aussi marqué que le nôtre le sentiment de la confraternité. Elle est née parmi nous de l'organisation, ou mieux des nécessités mêmes de notre profession.

Elle nous commande d'être secourable aux jeunes, aux inexpérimentés, sans entrevoir jamais qu'ils pourront être nos concurrents heureux, et même nos remplaçants, peut-être avant que le temps inexorable ait décrété notre disparition. Les débuts sont encouragés, au point de donner parfois naissance à l'illusion. Le maître contre qui je fis mes premières armes, au temps où ma jeunesse n'était pas encore restée parmi les ruines, me préserva de ce péril (et je l'en remercie dans la tombe), en me saluant de cette parole, belle comme l'Antique : « *Amo quod in juvene resecari possit* ».

La confraternité nous commande avant tout de bannir l'intrigue et la faveur auxquelles d'autres doivent le plus clair de leurs succès personnels. Défense est faite de quémander la clientèle, même par les moyens réputés licites dans les autres carrières libérales. C'est une règle de probité vis-à-vis des confrères, en même temps que c'est, par ailleurs, une leçon de dignité !

Ainsi, pas de plaque à la porte, indicatrice du nom et de la profession ; — pas d'entête de lettres fixant les heures de

consultation ; — et surtout pas d'invites dans les journaux sous la forme fallacieuse d'annonce de changement de domicile.

Ce serait une indélicatesse que de retenir le plaideur qui a demandé notre concours à défaut de son Conseil habituel, absent, malade ou empêché.

Il faut même persuader à celui qui veut nous donner sa clientèle qu'il doit plutôt continuer sa confiance à son ancien Conseil.

Les confrères se doivent (ce que l'on ne connaît guère ailleurs) une mutuelle assistance contre l'ingratitude des clients malhonnêtes ou volages.

L'avocat, digne de ce nom, arrête ses amis dont le zèle tend à le présenter comme le défenseur unique, comme l'heureux possesseur de l' « oreille » du tribunal. Nos succès ne peuvent être obtenus que par le travail et le mérite : ils seraient de mauvais aloi s'ils étaient dus aux recommandations mensongères.

Faut-il donc que, pour ne point ravir la clientèle de ses confrères, l'avocat reste claquemuré au milieu de ses encyclopédies, supporte patiemment l'ennui de longues journées inoccupées et attende que le hasard, venant inopinément lui fournir l'occasion de mettre ses talents en lumière, se charge d'accroître le nombre des *manè salutantes !*

Il est une école — les arrivistes — qui n'a point ces scrupules. Pour elle, il ne suffit pas de conquérir les suffrages d'une petite élite. Elle estime qu'il sied mal d'être dédaigneux du peuple aujourd'hui ! On se remue, on coudoie les masses; on promène en tous lieux une bonne humeur épanouie ; on marche hardiment vers la Terre Promise.

Dois-je dire ce qu'il en faut penser ?

Dans sa demeure, dans ses relations, partout, la délicatesse de l'avocat bannit ce que l'argot populaire (excusez ce langage) appelle l'*épate,* parce que ce vain éclat n'est qu'illusion et tromperie.

La milice judiciaire ne revêt pas un uniforme étincelant. On ne monte pas, si l'on n'a conquis un grade ailleurs, aux jours de parade, un cheval de bataille : rien qui émerveille les foules follement amoureuses du panache. Que n'avons-nous quelques mètres de galon doré ? Quel bien cela nous ferait en France !

Au fond d'un Palais où ne résonnent jamais les échos de fêtes d'apparât, l'avocat porte sans fierté un vieux vêtement sombre ; là il livre pour la vérité et la justice, pour l'honneur des citoyens, pour leur liberté, leur vie parfois, des combats souvent ignorés.

Quand il regagne sa demeure portant ses armes, ses livres — enseignement de sa vie — il rencontre un sourire : le passant se remémore les joyeusetés de son journal sur les querelles du mur mitoyen.

Mais, viennent les heures douloureuses où quelque famille se voit en péril de perdre le patrimoine ancestral ou le fruit rapidement venu d'un labeur heureux, l'avocat incarne l'espérance, il est le sauveur !

Le voici maintenant dans ses rapports avec la clientèle.

***

L'intégrité veut d'abord que le secret professionnel soit gardé jusqu'au-delà de la tombe.

Nous ne pouvons plus accepter une affaire quand nous avons reçu les confidences, les explications de l'adversaire.

La probité professionnelle impose un autre devoir, aussi inconnu qu'inapprécié. C'est de tenter la conciliation, avant d'engager le combat.

Lorsque l'avocat étouffe dans son germe le scandale qui menace une famille, lorsqu'il ramène la concorde entre amis, entre époux, il accomplit une divine mission ; il rend un service plus grand que celui du succès même.

Il le fait au prix de ses intérêts.

Car le plaideur, entendant des conseils de paix, entre en défiance, doute de nos lumières et de notre zèle ; parfois même il nous soupçonne de connivence avec l'adversaire et renonce à notre concours. Et lors même qu'il cède à nos suggestions, il nous remercie d'un simple salut, comme s'il n'y avait eu ni étude, ni effort, ni service ! Heureux encore si, quelque procès nouveau lui survenant, il ne choisit pas un autre défenseur qui lui paraisse embrasser plus énergiquement ses intérêts.

Mais l'avocat aura fait son devoir d'honnête homme. Tel Servius Sulpicius, que Cicéron appelle le plus grand des jurisconsultes romains et qu'il loue surtout de n'avoir jamais préféré la poursuite d'un procès à sa conciliation.

Si la transaction est impossible et qu'il faille aborder l'audience, l'honnêteté professionnelle trace encore des devoirs essentiels.

Il faut éclairer sincèrement le client sur les chances de gain et de perte. Le vulgaire, facétieux à bon marché, imagine que l'avocat assure toujours que le procès est bon, sous-entendant qu'il est bon pour lui, sinon pour le plaideur. Croyez, Messieurs, que cet exposé loyal des difficultés d'une cause est, comme l'essai de conciliation, une source de mécomptes, et néanmoins un devoir habituellement accompli.

Il faut aussi n'accepter une cause qu'après l'avoir examinée avec attention, et ne la défendre que si elle paraît juste. Et si, plus tard, on reconnaît l'injustice, voilée jusqu'alors, on doit abandonner cette cause, fût-elle déjà en partie plaidée. C'est de pratique courante ; mais le public l'ignore généralement, parce que le plaideur a soin de taire la condamnation que son avocat lui a infligée, bien plus cruelle que celle des juges.

Il faut enfin rejeter de la discussion tout moyen trompeur, toute ruse, tout subterfuge. Spécialement, la plus entière loyauté doit présider à tous les échanges de dossiers, aux communications de pièces et notes, aux démarches auprès

des magistrats. Rien ne se fait dans l'ombre, au Palais ; les coups s'y portent en face.

Comment deux avocats peuvent-ils, avec une égale bonne foi, soutenir respectivement les intérêts de leurs clients ? Le vulgaire ne le comprend pas ; et il imagine que les avocats ne peuvent se regarder sans rire, comme les augures d'autrefois.

En droit, nombre de thèses se réclament d'arguments également puissants, de nature à satisfaire les meilleurs esprits. Il y a longtemps que l'on a publié un fort volume sur les variations juridiques de la Cour de Cassation.

Même dans l'appréciation des faits d'une affaire, les vues peuvent varier. Lorsque le tribunal d'appel réforme la décision de première instance, ne croyez pas que l'un d'eux ait été trompé : chacun a jugé différemment les mêmes faits avec le flambeau vacillant qui éclaire nos esprits dans le domaine des sciences morales. Quand la Presse nous donne chaque jour le spectacle de divergences singulières sur les faits les plus simples, faut-il s'étonner que l'on ne rencontre pas chez Thémis l'unité de jugement que comporterait la vérité objective ?

Cette obligation de ne plaider que le juste, le vrai, est sans exception dans les affaires civiles. S'il en est autrement au criminel, c'est que l'humanité l'ordonne, dit Cicéron, la pitié l'exige et les lois le commandent.

Et encore, s'il est permis de chercher, dans les causes pénales, à sauver un coupable, la défense comporte des règles issues de l'honnêteté. Ces règles font l'objet d'une très vieille querelle : car il y a longtemps que Socrate est mort, et c'est lui qui s'avisa le premier de la susciter. A sa suite, de grands avocats ont revendiqué en faveur de la défense le droit absolu de tout mettre en œuvre pour sauver le client. N'est-ce pas exorbitant ? car la fin ne justifie jamais le moyen.

Est-il permis, par exemple, de faire revenir l'accusé sur

ses aveux ? Oh ! je sais bien qu'on ne donne pas ces conseils-là : on suggère !

Accuser injustement le juge d'instruction de mensonge et de pression, n'est-ce pas une vilaine action ?

Abuser de l'infériorité (chose rare) de l'organe de la Société, ou bien de l'ignorance et des faiblesses des jurés, n'est pas bien. Qu'un fou jette son or aux passants, oserions-nous nous l'approprier ? Eh bien ! la folie et la niaiserie sont sœurs ; ce sont également des déchéances intellectuelles ; il est mal de les exploiter.

A l'inverse, faut-il poser comme règle que, non seulement l'avocat ne doit pas attester devant les juges qu'il est persuadé de l'innocence s'il ne l'est réellement, mais encore qu'il bornera son rôle à celui de porte-paroles de l'accusé, ne mettra rien dans sa plaidoirie qui soit l'émanation de son intelligence sagace et fertile ? Si nos règlements à cet égard ne sont, comme on l'a dit, que de grandes percées ouvertes dans une forêt touffue, s'il est impossible de demander que tous les avocats soient de la trempe des héros de Corneille, disons cependant qu'il est au-dessus de notre tête une étoile lumineuse qui nous montre le chemin, le guide le plus sûr, notre conscience. Disons aussi avec regret, et peut-être comme excuse, que la Cour d'assises, avec ses procédés de plaidoirie tout spéciaux, est une mauvaise école. On y recherche les causes sensationnelles et la notoriété qui s'y attache. On empoigne sans scrupule les bons jurés, que l'on tient pour parfaits gobeurs. Il semble que la fréquentation de la prison, ce vivant symbole de toutes les tares sociales, émousse un certain sens. On poursuit la fin, tout envahi de la vanité de l'acteur qui monte sur les planches un jour de belle chambrée ; puis, secoué soi-même par les fortes émotions, on prend les airs de demi-dieu vainqueur.

Ce n'est point là non plus que le jeune avocat se forme au travail, à ce *labor improbus* dont parle Virgile, et qui est un des côtés de la probité professionnelle. En se chargeant

d'une affaire, l'avocat promet implicitement à son client tout son zèle et toute son intelligence. En conséquence, l'étude la plus approfondie et le travail le plus constant sont pour lui un devoir de conscience. Et lorsqu'il n'apporte pas à l'affaire dont il est chargé tout le soin et tout le travail qu'il peut donner, ce n'est pas de négligence seulement, c'est d'improbité qu'il est coupable.

Que doit faire celui qui a perdu un procès par sa faute? Des casuistes nous diront qu'il est indemne s'il n'a aperçu, au moins confusément, le mal qu'il a causé, le danger de son incurie. Nous sommes au Barreau plus sévères : la réparation s'impose à l'honnête homme, dès qu'il lui apparaît qu'une étude plus consciencieuse eût changé le résultat.

Les feuilles publiques ont narré en ces derniers temps qu'un avocat, remettant à son client cette légitime réparation, l'avait prié d'en garder le secret. Ce n'était point modestie du devoir discrètement accompli ; c'était crainte peut-être que la divulgation de la faute n'éloignât la clientèle. Erreur vraisemblablement ! car celui qui a cette délicatesse ne sera pas un récidiviste ; et sa probité appelle la confiance.

Et s'il est des affaires où l'étude des moyens est particulièrement soignée par une sorte de point d'honneur presqu'instinctif au Barreau, ce sont celles de l'assistance judiciaire : l'obole du pauvre est plus sacrée que le trésor du riche. Et quand parfois ces affaires sont mal plaidées, soyez sûrs que le Conseil ne ferait pas mieux s'il devait recevoir la rémunération d'usage.

C'est que la préparation de la plaidoirie varie singulièrement suivant la mesure de l'intelligence, la tournure de l'esprit et le degré d'expérience. Tel s'évertue à présenter le fait avec art, laissant au juge le soin de chercher et de dire le droit. Tel autre manie le fait moins habilement et avec moins d'esprit, ne laissant dans l'ombre aucun moyen de droit, épuisant les ressources de la dialectique judiciaire.

L'un et l'autre, bien qu'incomplets, méritent l'honneur de la robe.

Bien différent celui qui ne cherche au prétoire qu'une occasion de briller, de montrer les ressources de son talent et de produire sa parole facile et poétique : c'est pour lui qu'il plaide, non pour le client. Peu soucieux des arguments, il ne s'attache qu'à faire une phrase toujours heureuse. J'ai parfois entendu de grands maîtres plaider bien pauvrement tout en ravissant la galerie par la sonorité de leurs périodes. Il est difficile, Messieurs, surtout dans la réplique, de cultiver à la fois l'élégance de la forme et l'argumentation. Le véritable avocat n'hésite pas à sacrifier ce qui charme l'auditoire, c'est-à-dire à se sacrifier lui-même, pour triompher par la seule puissance des raisons.

Quand une cause est acceptée, et consciencieusement élaborée, la probité veut que la défense en soit courageuse, soutenue avec une invincible constance et contre tout adversaire, si puissant soit-il.

En dépit des suspicions de gens sans aveu, il est rare que l'adversaire sème sous nos pas quelque tentation de défaillance. Laissez-moi vous confesser (je voudrais en rougir encore !), qu'une fois en ma carrière un adversaire m'estima assez peu pour m'offrir la monnaie de la trahison. Grâce à ce que cette adversaire éhontée était une femme, elle ne sentit pas incontinent le poids de sa sottise et de son ignominie.

Mais c'est par ailleurs qu'il échet le plus souvent de montrer quelque courage, la vaillance de l'honnête homme dont l'âme est à la hauteur du devoir.

Viennent les angoisses, les crises d'un peuple, les injustices sanglantes des Révolutions ! L'avocat se lève, relit en son âme les leçons de la probité, et, au péril de sa vie, se jette dans la mêlée pour arracher une victime à la fureur des passions triomphantes : ici, Messieurs, l'histoire se hausse jusqu'à l'épopée.

Saluons en passant d'un respectueux souvenir trois hommes qui, à la fin du dernier siècle, au milieu des excès de la Terreur, dans cette ville même, ont disputé au tyran sanguinaire les victimes qu'il guettait : envoyons un pieux hommage à la mémoire des Leducq, Hacot et Lefran, avocats, qui dorment depuis trois quarts de siècle parmi nos morts. — Oui, Messieurs, dans notre antique cité, la voix mystérieuse de nos tours hautaines, nous racontant la grandeur du passé, ne nous redit pas seulement les exploits des fiers paladins ; elle nous dit aussi les combats de ces héros du devoir professionnel, de ces servants de la probité du Barreau, qui, sous le ciel orageux des Révolutions, ont lutté, lutté toujours contre les haines rageuses d'un accusateur perfide et d'un Tribunal avide de sang. La prudence leur commandait l'abstention; la mise en arrestation du défenseur terminait parfois la plaidoirie ; ils eussent pu justifier leur silence par la presqu'inutilité des efforts ; la probité, qui est faite de rectitude et de sacrifice, leur imposait de prendre la parole en dépit des menaces, et de faire une suprême tentative en faveur des désespérés.

Moins périlleuses, sans doute, mais non moins empreintes de probité, les luttes entreprises contre certaines passions politiques ou religieuses d'un peuple en délire. L'avocat pourrait se contenter d'une demi-liberté laissée à sa défense et, ne songeant qu'à lui-même, borner son rôle aux développements admirés d'une éloquence sans péril. Mais le succès commande les sacrifices : en face d'un magistrat qui entend limiter la manifestation de la vérité il formule des conclusions nécessaires ; il maintient énergiquement les droits de la défense au milieu des ricanements et des sarcasmes d'une tourbe passionnée au point de sourire (chose inouie) complaisamment à l'assassin. Il sacrifie la popularité (qui est peu), la santé, les amitiés même (ce qui est beaucoup dans la vie), l'avenir peut-être ; et à quoi est dû ce sacrifice ? au devoir professionnel, qui est probité.

Oh ! Messieurs, disons-le fièrement, la vaillance française n'a pas jeté ses dernières flammes.

Sur un théâtre moins élevé, à des heures moins tragiques, l'accomplissement du devoir s'impose à chacun de nous.

Le juge est pressé d'aller à un plaisir, à ses affaires, à sa famille ; le rôle est encombré (il en a du moins l'illusion et s'en fait une excuse) ; la cause est, pour lui, de mince importance ; il croit deviner les faits et les arguments ; il voudrait qu'en un tour de main la discussion fût achevée ; il donne des signes non équivoques d'impatience ; la réplique surtout est escamotée par ces mots qui tranchent comme un rasoir: « L'affaire est entendue et mise en délibéré. »

Heureux encore si la symphonie du coupe-papier ne s'est pas mise de la partie ! Ce juge est parfois l'ami personnel de l'avocat, son appui peut-être en certaines circonstances éventuelles ; ailleurs, il lui inspire, au demeurant, une profonde estime. Et pourtant le devoir s'impose : les petites gens qui ont confié leur sort à ce défenseur attendent anxieusement à la porte du prétoire ; et ils espèrent le succès de l'énergie de ses efforts. Il faut, Messieurs, la rude honnêteté de l'abnégation, un vrai courage inspiré par la probité pour continuer la discussion en ces conditions difficiles. Est-ce pour sa satisfaction personnelle et son avantage particulier que l'avocat cherche à imposer l'audition des motifs qu'il croit bons et légitimes, à lever les voiles par lesquels un adversaire habile nous sépare de la vérité ? Plus commode assurément serait de s'asseoir ; et le prix serait le même... Ceux qui raillent le plus la longueur des débats judiciaires trouvent à regretter, quand il s'agit de leur propre cause, bien des omissions et l'insuffisance de certains développements : l'homme est ainsi fait ! Mais qu'importe pour l'avocat vraiment probe : le devoir accompli lui donne l'immortelle espérance de l'au-delà qui transfigure la défaite et voile l'injustice.

Pour assurer la défense, la loi nous a octroyé l'indépen-

dance et la liberté, et, comme signe de ce double apanage, elle nous prescrit de parler à l'audience debout, mais couverts.

L'indépendance se conserve par la dignité du caractère. Quant à la liberté de la parole, elle a comme corollaire le respect sincère des lois et de la vérité. Sans ces deux conditions, il n'y aurait plus ni défense ni justice.

Cette indépendance, nous la maintenons vis-à vis des magistrats, pleine de déférence et de respect. Le Barreau en a aussi, aux heures difficiles de l'histoire, tenu haut et ferme le drapeau en face des despotes ; et Napoléon Ier ne le lui pardonna jamais. A aucune époque, notre phalange n'a fait cortège au césarisme triomphant, ni chanté en son honneur les hymnes d'allégresse : conviée parfois à ces exercices, elle s'est abstenue fièrement, et nos annales, même nos registres locaux, en font foi.

Le devoir accompli appelle une juste rémunération. L'esprit qui, en France, court les rues, dit-on, et qui par ce motif apparaît rarement ailleurs, s'exerce volontiers sur ce sujet des honoraires de l'avocat. Il n'y a pas lieu vraiment.

La fixation des honoraires est laissée à notre conscience. Elle doit être mesurée sur ce que comportent honnêtement l'étude du dossier et la difficulté de la plaidoirie. Il doit aussi être tenu compte de l'importance de l'affaire et de la fortune du client. Il est permis d'envisager également le résultat du procès ; mas la loi nous interdit de stipuler et même d'accepter jamais une part dans les litiges dont nous sommes chargés, parce que notre robe de défenseur ne doit jamais cacher aux yeux du juge un plaideur secret aussi intéressé au succès que le plaideur apparent.

Il serait contraire à la probité d'imposer des honoraires excessifs à la peur et aux embarras des plaideurs ; et si leur frayeur nous les apporte, il faut en modérer l'exagération.

Par contre, la rémunération ne doit pas être l'occasion d'humiliantes discussions et de honteux marchandages.

Bien que de droit commun l'action en justice lui soit ouverte, nos règles intérieures interdisent à l'avocat de soumettre aux tribunaux la rémunération que le plaideur indélicat omet de lui offrir, l'eût-il cent fois méritée.

En parlant de cette règle, je m'expose à en provoquer la critique. Le sentiment de justice n'est-il pas blessé si l'on permet au client sans scrupules de refuser à son avocat le juste salaire de ses travaux ? Le médecin qui poursuit en justice le paiement de ce qui lui est dû déroge-t-il à la délicatesse et à la dignité? L'avocat n'a-t-il pas, comme le médecin, à compter avec les charges de la famille peut-être, avec les nécessités de la vie ? Et cette carrière ne sera-t-elle ouverte qu'aux favoris de la fortune ?

Grâce à Dieu ! l'ingratitude est l'exception. Et puis, cette règle est bonne parce que, par son exagération même, elle nous rappelle énergiquement le devoir professionnel qui place le service à rendre bien au-dessus de l'argent à gagner.

Dans certains milieux, on aime à sourire de cette prohibition, et l'on insinue volontiers que l'avocat, né malin, la tourne aisément pour ne la point violer. Ainsi l'on raconte comme fait avéré que, recevant le dossier des mains de l'avoué, il soulève délicatement la chemise, et que, s'il ne découvre aussitôt le billet de banque adéquate, il retourne le tout à l'intermédiaire en disant que la pièce capitale fait défaut. C'est pure facétie !

Plus réelle, assure-t-on, est une coutume tombée en désuétude (je le crois bien) ! du Barreau anglais. Autrefois, lorsque venait le moment de toucher ses honoraires, l'avocat affectait de s'occuper d'autre chose, et, de façon significative, tournait le dos au client. Celui-ci, le plus discrètement du monde, glissait alors l'expression de sa reconnaissance dans une petite poche ménagée derrière la robe de l'avocat et qui existe encore dans le costume actuel. Grâce à ce subterfuge, l'enfant d'Albion ne perdait ni la dignité ni l'argent.

Il est des causes qui ne comportent pas d'honoraires. La

loi sur l'assistance judiciaire nous oblige à soutenir gratuitement les intérêts des déshérités de la fortune. En dehors des obligations que cette loi bienfaisante nous crée, nous donnons librement l'appui de nos conseils, de notre parole et de notre dévouement à l'indigent dont la cause est jugée juste. Ce devoir, nous en trouvons la source dans le désintéressement professionnel et dans le sentiment de cette fraternité humaine dont l'idée chrétienne est l'expression trop ignorée, trop peu enseignée.

Telles sont nos règles ! Elles ne sont pas une semence sans fruit. Dieu me garde cependant de penser et d'insinuer qu'elles excluent toutes fautes individuelles.

Est-il impossible, par exemple, qu'en dépit de la règle de confraternité, on ait vu apparaître ce mal, cette gangrène des cœurs, qui s'appelle l'envie ? *Homo, homini lupus* ?

Est-il impossible que, malgré la règle de désintéressement, on ait vu, dans certains milieux favorables, quelque famélique donner essor à l'instinct mercantile, et soumettre à une rude épreuve, devant un public toujours enclin à généraliser le mal, notre renom de délicatesse ?

Est-ce que l'armée la plus valeureuse ne perd point quelques soldats le long des chemins qui conduisent à la victoire ?

Telles sont nos règles ! Ce qu'il en faut penser et dire, c'est qu'elles sont les plus pures que l'on puisse rencontrer. Dites-moi quel corps enseigne à ses membres, comme règle de conduite, une morale plus haute et plus indiscutable. Prenez-les dans la bibliothèque, tous ces codes de morale professionnelle, et vous trouverez dans le rayon voisin la critique, parfois amère et exagérée, pas toujours dépourvue de raison. Je ne sache pas que les écrits de nos maîtres (les Mollot, les Liouville, les Cresson) sur la discipline professionnelle aient jamais encouru la critique, même à cette époque où tout est attaqué, conspué, surtout par les écrivains sans scrupules, sans compétence et sans autorité.

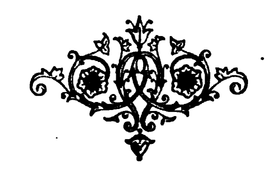
On les a, il est vrai, taxées d'exagération. De bons esprits soutiennent que certains usages, legs d'un autre âge, pourraient être abandonnés sans préjudice, que la défense de l'orphelin, par exemple, ne serait pas compromise s'il nous était permis d'inscrire notre nom et notre titre sur une plaque extérieure à la porte de notre domicile. Sûrement, pour les profanes, de telles prohibitions sont petites et surannées. Elles demeurent pour nous un grave enseignement de réserve, de dignité, de désintéressement. Et le jour où ces traditions, grandes pour qui se hausse à les comprendre, auront vécu, le Barreau se sera fait marchand ; il ne sera plus un exemple de savoir laborieux et de grandeur modeste ; il devra, comme d'autres, emprunter son relief au vain apparât d'une domesticité enrubannée et d'un attelage de pur-sang.

En finissant, je sens que je vous dois des excuses. J'ai peut-être trop cédé à ce sentiment qu'on appelle l'amour de son état. Modeste soldat de la milice judiciaire, j'ai aimé produire le drapeau. Je n'en suis pas, à vrai dire, inconsolable : le grand d'Aguesseau, dans sa Mercuriale de 1698, recommande l'amour de son état, et le souhaite à tous comme le plus précieux et le plus rare de tous les biens ; il n'y a rien, dit-il, que l'homme connaisse moins que le bonheur de sa condition.

Saint-Yves, notre vénéré et trop oublié patron, était persuadé que l'origine de la profession d'avocat remontait aux temps anté-diluviens où le Verbe divin, après la faute de nos premiers parents, daigna lui-même se faire auprès de Dieu l'avocat du genre humain. J'avoue que, tout en ayant de qui tenir, il est séant d'être plus modeste.

Sur ce reproche éventuel d'aimer trop ma profession, comme sur tous autres, je m'incline à l'avance devant les douces leçons de l'excellent Collègue et honoré Président, chargé de me donner la réplique. Mais il est une chose sur laquelle je suis sûr de ne pas rencontrer de contradicteur au

sein de cette Assemblée d'élite, c'est l'excellence des préceptes dont je vous ai entretenus. C'est de la voix des grands ancêtres, c'est de la voix de la tradition que je vous ai fait entendre les échos affaiblis. A la vérité, chez nous, on peut tout discuter ; nous sommes au pays classique de la controverse ; et si l'on veut entrer en lice, nous n'entendons pas que l'adversaire dépose les armes avant de les avoir courageusement essayées. Mais il est des principes que l'esprit humain ne peut jamais abdiquer ; il est des hommages que le cœur de l'homme ne peut marchander : tous sacrifient à l'autel de la haute probité. Même au milieu des défaillances de l'heure présente, défaillances dont aucun parti n'a le monopole, ce culte survit ; et c'est ce qui permet au penseur éclectique, au milieu de l'incessante bataille humaine, de faire foi au siècle dont nous saluons l'aurore.





RÉPONSE

AU

Discours précédent

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

MONSIEUR,

JE vous félicite d'occuper un fauteuil que nul crêpe ne recouvre, et avec vous je me réjouis de n'avoir à adresser à vos prédécesseurs que des regrets, susceptibles d'ailleurs de n'être pas éternels. Ce n'est pas qu'il nous en coûte de parler de ceux qui ne sont plus, de rendre hommage à nos devanciers, à nos maîtres dans l'art de bien dire et de bien faire. Nous sommes fiers de ceux qui nous ont précédés dans la carrière ; leur souvenir nous demeure toujours et volontiers nous le rappelons. Mais l'Académie est moins, comme le diraient de mauvaises langues, une nécropole où les vivants préludent à l'éternel sommeil, qu'une famille qui va s'élargissant et se rajeunissant par l'adjonction de nouveaux membres. Vous êtes, Monsieur, une de ces pousses printanières, que l'arbre produit de lui-même, sans que nul secours artificiel ne l'y vienne greffer pour y prendre la place d'une

branche morte. Aussi chacun enviait-il votre sort : on se disputait l'honneur de vous répondre :

L'un se baissait déjà pour amasser la proie.
L'autre le pousse et dit : Il est bon de savoir
Qui de nous en aura la joie...
Pendant tout ce bel incident
Perrin Dandin arrive : ils le prennent pour juge.
Perrin, fort gravement, ouvre l'huître et la gruge,
Nos deux messieurs se regardant.
Ce repas fait, il dit d'un ton de président :
Tenez, la cour vous donne à chacun une écaille
Sans dépens, et qu'en paix chacun chez soi s'en aille.

Je plains les plaideurs de cette solution un peu autocratique, j'en plains surtout les assidus de ce prétoire. Mais je m'en console à la pensée de la générosité de mes assesseurs comme de l'indulgence de mon auditoire, et bien vite j'en reviens à vous et à votre thèse favorite.

* * *

Sans doute, Monsieur, vous avez laissé au vestiaire du palais la toge et la toque de l'avocat, ce que vous appelez trop modestement un vieux vêtement sombre ; mais vous en avez gardé toute l'éloquence pour nous charmer d'abord et m'effrayer ensuite. C'est donc un duel bien inégal auquel je m'expose, me déclarant à l'avance vaincu, sans toutefois récuser le combat. Ce n'est pas, croyez-le bien, que je veuille m'inscrire en faux contre l'éloge si convaincu que vous nous avez fait de l'ordre des avocats, de cet ordre, comme disait d'Aguesseau, « aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice ». Je n'ai qu'un regret, celui de ne pouvoir être compté au nombre de ses membres, qu'un désir, celui de m'unir à tout ce que vous avez dit sur la noblesse de votre profession, les qualités qu'elle exige, les devoirs qu'elle impose.

Ces devoirs, vous les avez résumés dans ce que vous appelez la probité professionnelle, et par une puissante synthèse que d'autres, après Liouville, n'accepteraient peut-être pas, vous y avez fait rentrer le travail et le désintéressement, négligeant de nous parler de la préparation à vos nobles fonctions. Vous auriez craint sans doute de nous faire le récit de vos jeunes et brillantes années, où maniant, avant l'âge, la plume et la parole, vous vous adonniez avec tant de succès à l'art oratoire, à l'étude de l'histoire, des belles-lettres et de la philosophie. Le collège de Marcq retentit encore de l'écho de ces assauts littéraires, où, remportant la palme, vous manifestiez ce que vous étiez déjà et faisiez présager ce que vous seriez plus tard.

A l'encontre du proverbe qui n'accorde qu'à la poésie le privilège de vertu infuse, vous étiez né orateur, et par suite avocat. Cependant vous étiez persuadé que les dons naturels, même les plus riches, sont susceptibles de se développer, et voilà pourquoi vous avez voulu vous livrer avec une ardeur toujours croissante à l'étude de l'éloquence, de la littérature, des beaux-arts et de l'histoire. Voilà les préliminaires de votre carrière.

* * *

L'éloquence, mais n'est-ce point une partie essentielle de votre profession ? Il faut donc que le jeune étudiant s'y applique et s'y forme ; et quand je parle de l'éloquence, je n'entends point cette faconde de convention qui chatouille doucement l'oreille, ni même ce brio qui captive les masses et par quelques grands mots soulève leurs applaudissements, mais bien, comme le dit le très sage abbé Fleury, l'art de persuader effectivement, et de dominer les esprits par la parole. Sans doute cet art a des préceptes qui ont été codifiés et condensés dans des manuels à l'usage des candi-

dats au baccalauréat, voire même au brevet supérieur. Mais l'étude de ces préceptes serait bien vaine sans la fréquentation assidue des modèles. C'est donc à nos vieux orateurs classiques qu'il en faut revenir, Démosthène, Cicéron, puis à leur suite et plus près de nous, tous les grands maîtres du barreau et de la magistrature, maîtres austères, je le veux bien, mais modèles incontestables de sage discussion, d'argumentation puissante, et de profonde éloquence ; voilà la seule école où l'on apprend à donner à sa parole douceur et clarté, force et conviction.

* * *

Toutefois l'éloquence elle-même ne saurait se passer des agréments et des richesses de la littérature, non pas de cette littérature bizarre et romantique, qui fausse le goût et déprave l'imagination, mais de celle qui a pour base le naturel et le raient pas ces avantages précieux de la littérature. Les lettres leur étaient familières, elles enrichissaient leurs discours de grâces de toutes sortes, et plus tard, dans la solitude, la retraite ou même l'agitation, elles charmaient leur vieillesse comme elles avaient orné leur jeunesse.

* * *

vrai, et qui s'inspire librement des grands écrivains recommandés à notre admiration par le suffrage des siècles. Vos prédécesseurs, Monsieur, comme vous d'ailleurs, n'igno-

Un autre genre d'étude indispensable à l'avocat, c'est l'étude de l'histoire, de l'histoire sans doute en général, qui fournit des arguments, des exemples, des leçons, mais de l'histoire surtout en tant qu'elle se rapporte à la législation. Le code n'est pas un résumé de décisions abstraites, sorti d'une seule pièce du cerveau du jurisconsulte, comme autrefois Minerve du front de Jupiter. Les lois humaines ont été inspirées par certaines circonstances de temps, de lieu et de personnes,

qu'il faut scruter, si l'on veut en saisir le sens. Et pour n'en citer qu'un exemple, comment connaître le Droit romain, si l'on ignore le gouvernement de Rome et les révolutions qu'elle a essuyées; comment disserter des lois françaises, si l'on ne sait ce que les Français ont été dans les divers âges !

***

Voilà, Monsieur, ce que j'appelle les études préparatoires à la profession d'avocat. Ici s'arrête ma compétence, et en face de ce que je nommerai l'*Ecole d'application*, qui comprend les cours de droit, les audiences et le stage, je m'incline et j'écoute. J'écoute donc votre voix tour à tour douce et vibrante, convaincue et convainquante. J'entends cette grande leçon que vous nous donnez sur la probité de l'avocat, j'admire le tableau que vous en tracez et je vous remercie du réconfort que vos paroles apportent à mon âme, parfois follement troublée. J'aime d'abord vous voir, au sortir du tribunal, vous entrebaiser tous et entonner en chœur ce cantique d'une suave confraternité : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, « Qu'il est bon, qu'il est doux de vivre tous en frères. » — Fi donc des aménités de l'audience ; elles ne sont que pour la galerie, recouvrant un fond fait de charité, d'indulgence et de bonhomie. Arrière toute compétition de clientèle, et périsse la cause de la veuve et de l'orphelin plutôt que le droit du confrère ! Le ciel en soit loué : nous sommes loin du temps où, à l'égal des médecins contemporains de Julien, deux avocats ne pouvaient se rencontrer sans se menacer, s'injurier et se dire quelques douceurs que vos oreilles académiques ne sauraient supporter ; nous sommes loin du temps où un auteur, aussi osé qu'injuste, se permettait d'écrire : « La confraternité chez les avocats touche évidemment un peu à la mythologie ou aux traditions antédiluviennes. Deux avocats qui marcheraient côte à côte sans se

jalouser, ce serait un prodige inouï ! » Celui qui parlait ainsi était un mauvais esprit, un grincheux, tel qu'il n'en existe pas ou plus au barreau. Nous n'en sommes plus à ces époques barbares où Me Manjot disait à l'avocat de la partie adverse : « Taisez-vous ; vous en avez assez dit pour gagner votre avoine. » Aussi je préfère de beaucoup me reporter à cet historien de votre ordre qui nous décrit avec une touchante simplicité les habitudes et les occupations des avocats de son temps et qui nous les montre passant leurs *après-dîners* à l'ombre de quelque ferme voisine de la ville, devisant sur les objets qui intéressent leurs études et leur profession, donnant leur avis, recevant des leçons et goûtant surtout les délices de la vie champêtre et agricole propre au *gentleman farmer*. Dans cette vie paisible, dans ces *five o'clock* tout intimes on sentait se resserrer les liens d'une tendre confraternité ; on en savourait les charmes et l'on s'y abandonnait sans réserve. Ce devoir, Monsieur, qui vous valait l'estime et l'encouragement des anciens, qui vous a mérité la cordiale sympathie de vos égaux et qui, plus d'une fois vous fit déverser sur les plus jeunes les trésors de votre érudition et de votre expérience, vous l'avez dignement célébré, parce que vous le pratiquez noblement.

* * *

Mais votre regard ne s'étend pas qu'autour de vous ; il s'élève plus haut et il se repose sur les magistrats qui siègent au-dessus de vous. Dans les juges et dans le président vous révérez la personnification même de la loi, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus sacré dans une nation après la nation elle-même. Et comment l'avocat ne s'inclinerait-il pas devant une autorité si incontestable et si haute ! C'est ce qu'un vieil auteur français du XIVe siècle, exprimait d'une façon aussi vraie que naïve : « Li advocats doivent acquérir et garder l'amour du juge. » Grâce à Dieu

cette maxime n'est pas tombée en désuétude. On peut entendre le président adresser des observations à l'avocat ; on voit toujours celui-ci y répondre par la déférence. C'est votre honneur, lorsque surtout à cette soumission et à ce respect, vous savez joindre l'indépendance qui fait valoir vos prérogatives, le courage civil qui vous porte à défendre vos droits et ceux de vos clients, qui dans les grandes épreuves vous rend capables des plus généreux efforts, et finalement vous oblige parfois, dans les conclusions que vous déposez, à pousser ce cri suprême de votre conscience alarmée : *Non possumus*, « Nous ne le pouvons pas. »

D'ailleurs ne craignez rien ; dans ce parfait mélange de déférence et de digne fierté vous trouverez un heureux retour d'égards, de bienveillance mutuelle et de sentiments affectueux : en face de ce noble caractère, Messieurs de la Magistrature, comme autrefois Messieurs les gens du roi, s'honoreraient peut-être d'être encore portés en tête de votre tableau et plus d'un *avocat général*, imitateur de Séguier, prétendrait volontiers ne s'appeler ainsi que parce qu'il est le *général des avocats.*

* * *

Mais si l'avocat se trouve en face des juges, c'est pour défendre une cause : le client, voilà donc toute sa raison d'être. C'est ici, Monsieur, que j'admire votre désintéressement et votre générosité. Vous êtes de la bonne école ; vous connaissez et pratiquez à merveille vos auteurs, les Établissements de Saint Louis, qui défendent à l'avocat de présenter une cause *déloyale*, l'ordonnance de Philippe le Hardi, celles du Parlement en 1344, et bien d'autres qui vous ordonnent de ne plaider que pour des causes justes, de ne défendre que des clients ayant le bon droit pour eux. Or, je vous l'avoue en toute simplicité, cette règle, si fondamentale soit-elle, me laisse soucieux et je me prends parfois

à douter qu'elle soit constamment respectée. Je le sais bien, et vous l'avez longüement développé, le droit ne resplendit pas toujours de toutes les clartés ; certaines causes demeurent bien obscures et tel tribunal d'appel ou de cassation pourra, sans suspecter l'impartialité des premiers juges, révoquer leur sentence. Avec vous, en tête de vos règles, bien volontiers j'inscrirais donc ce commandement :

Mauvaise cause ne défendras.

Mais en fait, avouez-le, je ne le répéterai à personne, resterait-il des procès, si cette maxime était impitoyablement observée ! Je me souviens d'une confidence que me fit un jour un jeune avocat. Il s'agissait d'un homme et d'une femme, qui craignant sans doute un sermon trop long de leur curé, employèrent, pour se distraire, le temps de la messe à dévaliser leur voisin. La femme fut acquittée, l'homme, comme c'est souvent son lot, condamné. Dans ma naïveté et après l'exposé de la cause, j'avais des doutes non sur l'innocence de la femme, mais sur la culpabilité du mari. Et comme je faisais part de mon souci à l'avocat : « Rassurez-vous, me dit-il, ce sont de francs coquins, qui n'ont pas ce qu'ils méritent. » Y aurait-il donc lieu de fermer les yeux et de tout défendre, le mal comme le bien, le faux comme le vrai? Dieu nous en garde. Nulle pratique ne serait plus grave en elle-même, plus terrible dans ses conséquences En vain vous distinguerez et vous ergoterez : vous qui plaidez le faux, le sachant et le voulant, vous mentez devant les juges, devant les jurés, les témoins, la société tout entière, à la face du ciel et de la terre. Et ce mensonge insolent qui outrage la vérité est susceptible de nuire à autrui. Que par votre talent vous fasciniez et égariez les juges, c'est une famille que vous lésez dans ses intérêts les plus sacrés, c'est la société dont vous compromettez la sécurité, c'est le mal que vous encouragez, et dont devant Dieu vous restez les complices.

* * *

Mais, Monsieur, je m'en tiens aux consolantes assurances que vous nous avez données et je ne veux saluer dans vos collègues que les fidèles servants et les preux chevaliers du droit et de l'équité. C'est ainsi que je les vois descendre dans l'arène, armés de pied en cap et combattre vaillamment avec tout le talent de leur savoir et de leur parole, avec toutes les ressources d'une étude approfondie de la cause. C'est un devoir que les Parlements ne cessent de rappeler : « Les avocats, disent-ils, défendront leurs parties diligemment et fidèlement. » L'avocat, dès lors qu'il entre au Palais, n'est plus lui-même. Il a déposé sa personnalité pour revêtir celle de son client ; et plaider légèrement sans une connaissance suffisante de l'affaire, du bout des lèvres et sans souci de la personne dont l'honneur, la fortune ou la vie sont en jeu, serait toujours une faute, quelquefois même un crime.

Grâce à Dieu, il n'en est rien et je n'en veux comme preuve que la difficulté pour le client de pénétrer dans le cabinet de son défenseur, absorbé, j'aime à le croire, et le jour et la nuit par l'étude des dossiers et l'instruction des affaires. Je le vois encore à l'audience quelques instants avant de prendre la parole, feuilletant d'une main fiévreuse les pièces qu'il tire de sa serviette. Sans doute il les connaît depuis longtemps : il les a fait numéroter et classer par son secrétaire, il n'a plus qu'à les produire et à les exploiter en faveur de son client et pour la confusion de son adversaire. Hélas ! c'est celui-ci que je plains. Déjà saint Louis s'était préoccupé de son sort et dans une de ses ordonnances il impose à l'avocat cette prescription essentielle : « Et toutes les raisons à destruire la partie adverse, si doit dire courtoisement, sans vilenie dire de sa bouche, ne en fait, ne en droit. » Cette magnanime recommandation était sans doute bien insuffisante pour mettre un frein aux intempérances de langage de Messieurs du Barreau ; car sous le premier Empire une loi expresse défend aux avocats de se livrer à des injures et à des personnalités offensantes envers les

parties, d'avancer aucun fait grave contre leur honneur et leur réputation. Mais cette loi étant aussi restrictive que gênante, on l'a supprimée pour la remplacer trop souvent, hélas ! par des scènes scandaleuses entre l'avocat outrageant et l'adversaire outragé.

* * *

Vous vous en plaignez avec moi, Monsieur, et voilà pourquoi vous voudriez mettre l'avocat dans une sphère supérieure où règnent non seulement la confraternité, le talent et la magnanimité, mais encore le désintéressement. Vous poussez la délicatesse jusqu'à proclamer débiteur de son infortuné client un défenseur négligent et malheureux. A vous entendre, on devrait bientôt plaider par amour de l'art ou pour la plus grande gloire non de la chicane, mais du droit. Quels nobles sentiments ! Ils n'étaient peut-être pas ceux de vos prédécesseurs que Philippe le Hardi taxe aux honoraires de 30 livres et que ses successeurs rappellent sans cesse à cette limite trop peu respectée. Ce n'était pas davantage la coutume courante au temps de Louis XII, où un avocat plus que glouton, renonçant à la défense d'un paysan pour prendre celle de son adversaire plus riche et mieux renté, expédiait à son confrère le pauvre hère avec ce mot : « Deux chapons gras me sont venus entre les mains, desquels ayant choisi le plus gras, je vous envoie l'autre ; je plumerai de mon côté, plumez du vôtre. »

Mais pourquoi vous citer cette anecdote, dont, sans nul doute, le mensonge est le père, et la jalousie la mère. Elle ne saurait avoir plus de fondement que ce proverbe dû à la piété exagérée et à la joyeuse exubérance de quelque compatriote de sainte Yves :

Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro :
Res miranda populo !

Yves était breton,
Avocat et non larron :
Quel miracle! s'écriait-on.

Bien plutôt indigné je répète avec Dandin :

Ça, Messieurs point d'intrigue,
Fermons l'œil aux présents et l'oreille à la brigue.

Laissez-moi donc, Monsieur, pour finir, reposer le regard sur ces nobles caractères, ces grandioses figures qui de tout temps ont illustré l'ordre que vous représentez si bien. Laissez-moi saluer la mémoire de ceux qui, ici-même, ont incarné pour nous la science juridique, l'éloquence de la barre et de la tribune, la fermeté des convictions, et permettez-moi de redire d'eux en l'appliquant à l'avance à chacun de vous, Messieurs du Barreau, ce qui a été écrit du Nestor de la magistrature française, Henrion de Pansey : « Libre des entraves qui captivent les autres hommes ; trop fier pour avoir des protecteurs, trop obscur pour avoir des protégés ; sans esclaves et sans maîtres, ce serait l'homme dans sa dignité originelle, si un tel homme existait encore sur la terre. »

Voilà le modèle. A vous, Monsieur, de le vivre demain comme aujourd'hui.



LAURÉATS DES CONCOURS DE 1900

HISTOIRE

Prix Braquehay et allocation de 200 fr. :

M. l'Abbé THOBOIS, Curé d'Alette.

Le Château de Montcavrel.

—

Médaille de vermeil :

M. l'Abbé Pierre DEBOUT.

Jean Sarrazin.

POÉSIE

Médaille de vermeil :

M. l'Abbé MERLENT, Professeur au collège Saint-Joseph, à Arras.

Raoul de Créquy.

—

Médaille d'argent :

M. BRUYANT, Professeur au collège de Nogent-le-Rotrou.

Une après-midi chez Boileau.

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1901

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins. Tout en laissant le choix libre, l'Académie verrait de préférence les concurrents s'inspirer de quelque sujet intéressant les provinces du Nord : Artois, Flandre et Picardie.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1901. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 6 juillet 1900.

Le Secrétaire-Général,
VICTOR BARBIER.

Le Président,
CHARLES ROHART.

II

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES



CORRESPONDANCE

DU

PRINCE DE BERGHES

Colonel du régiment de Berry-Infanterie

(1782-1785)

Publiée avec une Lettre-Préface

Par M Jules CHAVANON

Membre résidant.

A Monsieur le Colonel de Percy,
commandant le 91e Régiment de Ligne,
à Mézières.

MON CHER COLONEL,

Permettez-moi d'inscrire votre nom en tête de la présente publication. C'est un faible gage de mon respect et de mon affection que je vous offre. C'est aussi une dette que j'acquitte envers vous. En trouvant sur un rayon des Archives départementales du Pas-de-Calais, dont je venais de prendre la gestion, un recueil manuscrit de lettres du prince de Bergues, colonel du régiment de Berry-Infanterie, c'est à vous que je pensai d'abord. En voyant apparaître sur les pages que je déchiffrais la figure d'un soldat d'esprit élevé, aimant passionnément

son métier, soucieux de l'honneur, de l'éducation et des intérêts de tout ordre de son régiment ; en découvrant, à mesure que j'avançais dans la lecture de sa correspondance les qualités qu'il faut souhaiter de rencontrer dans tout officier supérieur, les traits principaux de votre caractère repassaient devant mes yeux. Tenant compte des différences d'époque, de milieu, de mœurs, je comparais le colonel actuel au colonel de la fin de l'ancien régime. Comme l'histoire vous attire et que le passé des armées françaises, en particulier, vous intéresse, autant que vous tient au cœur leur honneur présent et leur gloire future, je me suis dit que vous aimeriez à voir, dans ces lettres presque journalières adressées la plupart à des soldats, un de vos anciens conduisant et administrant son régiment; à suivre, pour ainsi dire, sa vie quotidienne de chef actif et consciencieux. Si ce spectacle, comme je le crois, plaît à d'autres amateurs d'histoire militaire, c'est à vous, sans qui je n'eusse pas transcrit ce minutier, ou plutôt ce *copie de lettres* d'aspect maussade, que ces lecteurs devront la satisfaction qu'ils auront ressentie.

Je ne saurai vous tracer la biographie détaillée du prince de Bergues St-Winoc. Les sources me manquent pour connaître tous les évènements de sa vie publique ou intime. Il n'existe, que je sache, aucune raison de s'en affliger. Les dossiers des régiments français auxquels il a appartenu et son dossier personnel, conservés aux Archives du Ministère de la Guerre, m'ont fourni tout ce qu'il importe de savoir sur son origine, les différentes phases de sa carrière militaire et sa fin. Les Archives du Pas-de-Calais possèdent quelques actes notariés où il figure, mais qui n'ajoutent rien aux renseignements des pièces du dépôt de l'Etat-major.

Le futur colonel naquit le 25 avril 1747, à Arleux-en-Cambrésis, de messire Eustache-Joseph de Berghes

(aujourd'hui Bergues), vicomte d'Arleux, et de dame Marie-Françoise de Carnin (1). Ondoyé le jour de sa naissance, il ne fut baptisé que l'année suivante, sous les prénoms de François-Désiré-Marc-Guislain. Son parrain fut Maximilien-Hermand de Hinnisdal de Fumat, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Beaufort de Prémontré, diocèse de Saint-Brieuc, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, et licencié en théologie de París, et sa marraine Eléonore-Robertine d'Arleux, chanoinesse du chapître royal de Maubeuge.

Vous regretterez moins, mon Colonel, que je ne sois pas en état de vous parler de son enfance, quand vous saurez qu'avant treize ans révolus, le métier des armes le tenait déjà. Le 15 avril 1760, Bergues entrait comme enseigne dans les gardes wallonnes, corps qui servait alors l'Espagne. En cette qualité, il assistait aux opérations de la guerre du Portugal de 1761 à 1762. Avoir reçu si jeune le baptême du feu était un titre, dans ce temps, à la première épaulette et le 16 février 1763, le jeune guerrier était nommé lieutenant en second dans le Régiment d'Infanterie du Roi. Justement, la guerre de Sept Ans finissait. Il paraît que l'inactivité pesait à cet officier de dix-neuf ans. Peut-être aussi avait-il plus d'ambition que de barbe au menton, et sentait-il que l'époque des longues campagnes était terminée en France. Le 1er octobre 1766, promu capitaine, Bergues passait, avec l'agrément du Roi, au service de la Hollande, champ de bataille permanent. Quand il revint en France en 1776, il avait conquis le grade et exerçait les fonctions de major depuis quatre ans. Le poste très envié de Maître de Camp en second au Régiment d'Infanterie allemande

(1) Joseph de Bergues mourut le 23 novembre 1757 et sa femme le 17 novembre 1781.

d'Anhalt était vacant : Bergues le sollicita. Voici en quels termes l'homme même dont il devait devenir le collègue, écrivit au comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, pour appuyer la demande :

« Monsieur le comte Wittgenstein, colonel en second, propose, au nom de Monsieur le prince d'Anhalt, pour la charge de colonel en second de ce régiment, Monsieur le Marquis (1) de Berghes qui sert en Hollande et est un sujet qui réunit bien des qualités pour le faire entrer au service du Roy. — Observe que la place de colonel commandant luy convient et que Monsieur le prince d'Anhalt la demande pour luy vivement.

Nota. — Monsieur le comte de Wittgenstein, qui était pourvu de cette place, a été estably colonel en second par ordonnance du 7 avril 1773 avec 12,000 livres d'appointemens, compris ceux de 6,000 livres dont il jouissait comme colonel commandant, et la place de colonel commandant est restée vacante. — *Bon.* »

Ce *bon* est l'approbation autographe du ministre. La lettre ci-dessus est datée du 18 avril 1776. Le même jour, une décision officielle donnait satisfaction au postulant. Un état de composition du régiment d'Anhalt au 8 juin suivant, porte cette mention, en regard du nouveau colonel en second : « *N'a pas encore rejoint son régiment.* » Il faut peut-être chercher le motif de cette lenteur à joindre son corps dans une autre pièce du dossier personnel de Bergues, qui n'est pas sans originalité. C'est une lettre adressée à lui, de Besançon, ville où Anhalt tenait garnison, et signée de trois officiers de ce régiment qui lui affirment qu'aucun mauvais propos n'a été tenu sur son compte parmi eux. Si l'on possédait la chronique du régiment d'Anhalt, on y relèverait peut-

(1) Ce n'est qu'à partir de 1782, comme on le verra plus loin, que Bergues porte, dans les documents, le titre de prince.

être des détails curieux sur cet incident et sur les difficultés que devaient éprouver les officiers français à rester en bons termes avec leurs collègues indigènes dans les corps étrangers. On serait peut-être autorisé à expliquer ainsi la briéveté du séjour que fit le marquis de Bergues au régiment d'Anhalt. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1781, appartenant à ce corps, Bergues demanda vainement la croix de St-Louis. Le mémoire motivé qu'il fournit à l'appui de sa requête, apostillé par de puissants patrons, resta sans suite. L'année d'après, — est-ce une compensation ? — le prince de Bergues obtenait le brevet de Maître de Camp, c'est-à-dire de colonel, et était appelé (11 novembre 1782) au commandement du régiment de Berry-Infanterie. Il rentrait, pour n'en plus sortir qu'à la Révolution, dans les rangs de l'armée française et avec tous les honneurs.

C'était un beau régiment, mon cher Colonel, que celui de Berry-Infanterie. Il ne portait ce nom que depuis 1762, mais s'était souvent illustré avant cette époque sous celui de Rohan-Montbazon. En 1785, il changea encore de vocable pour s'appeler Vintimille, comme son propriétaire. C'est aujourd'hui le glorieux 49e de ligne. L'histoire n'en est pas publiée, mais elle existe en manuscrit au Ministère de la Guerre. On me l'y a gracieusement communiquée (1) et je désire que le 91e de Ligne qui a le bonheur de vous avoir pour chef, et dont le passé, j'en suis persuadé, n'est pas moins éclatant que celui du 49e ait pour historien un écrivain aussi consciencieux et aussi éclairé que M. le capitaine de Gélis, le biographe de l'ancien Berry-Infanterie.

(1) Je saisis ici l'occasion de remercier MM. les Archivistes du Ministère de la Guerre, particulièrement M. Félix Brun, l'érudit chef de bureau de la section historique, qui m'a complaisamment guidé dans mes recherches, et M. Martinien qui me les a facilitées par de bons conseils et d'aimables communications.

1782 : cette époque de la promotion de Bergues aux plus hautes fonctions qu'il ait exercées est l'apogée de sa carrière. C'est aussi le moment où commence la correspondance où vous verrez se révéler l'homme et le soldat. Mais avant de l'ouvrir devant vous, je tire encore des dossiers d'archives quelques utiles renseignements biographiques.

Le colonel réussit, en 1788, à faire attacher sur son uniforme cette croix de Saint-Louis qu'on lui avait refusée sept ans avant. Le général d'Haussonville, inspecteur d'armée, se fit dans cette circonstance son protecteur. Il attesta la valeur de l'officier et déclara que ses services à l'étranger devaient lui être comptés, ayant été rendus avec l'assentiment du Roi. Le Ministre mit au bas de la requête ainsi apostillée le « bon à proposer », qui décidait toujours le souverain, et Bergues put porter l'insigne d'une distinction qui faisait plus rêver les officiers de l'ancien régime que la Légion d'Honneur ceux de nos jours, parce qu'elle était plus rarement accordée.

Par contre, les récompenses pécuniaires étaient plus fréquentes ; Bergues obtint plusieurs années de suite du Roi une pension de 2,000 livres. Cependant, et bien que ses services justifiassent amplement cette faveur, il lui fallait chaque fois qu'il en demandait le renouvellement, se faire patronner. Il est vrai que si sa belle-sœur, la princesse Castellane de Bergues, dame du Palais de la Reine, se fit une fois, et avec succès, son avocate, c'est le Ministre lui-même, notamment le Maréchal de Ségur, qui se chargeait le plus ordinairement de recommander le prince de Bergues. Les requêtes de ce genre coûtaient sans doute au colonel, mais il lui fallait bien vaincre ses répugnances et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour obtenir les gratifications dont il avait besoin. 2,000 francs de plus dans

son budget annuel n'étaient pas de luxe. Dans le mémoire qu'il adresse en 1789 au marquis de Puységur pour se les faire accorder une fois encore, il expose longuement sa gêne et l'attribue à la mauvaise gestion inévitable de sa fortune. Il avait dû, explique-t-il, pendant ses séjours à l'étranger, confier ses intérêts privés à des gens d'affaires : ceux-ci avaient exploité l'inexpérience financière et l'absence du soldat, suivant les procédés habituels à ces rongeurs de patrimoines. Des discordes de famille et la nécessité où il s'était trouvé de tenir les engagements de parents prodigues pour que l'honneur de la famille demeurât intact, avaient achevé de le ruiner. Sans doute, son mariage avec Marie-Louise-Agnès de Saint-Blimond (1), célébré à Saint-Martin-de-Pendé, près de Saint-Valery-sur-Somme, le 6 mai 1787, ne l'avait pas enrichi. On voit en 1816 la princesse de Bergues, devenue veuve, solliciter une pension de 1,000 livres. Il y a lieu de croire que ce secours lui était plus qu'utile.

En 1785, le régiment de Berry était devenu la propriété et avait pris le nom du colonel de Vintimille, mais Bergues en était resté le vrai chef et l'était encore quand éclata la Révolution. Il dut conduire ses troupes à Paris le 14 juillet ; leur rôle fut nul dans ces jours de trouble et le 24 du même mois elles regagnèrent Douai, leur garnison.

Les états de services du colonel de Bergues portent qu'il fut promu Maréchal de Camp le 30 juin 1791. On ne peut dire qu'il ait accepté le grade puisqu'il refusa d'en exercer les fonctions. Il négligea l'ordre de service qui le mettait à la tête de la 10e division et ne se rendit pas auprès des troupes qui la composaient. Il émigra

(1) Fille majeure de J.-L. de Saint-Blimond, seigneur de Saint-Blimond etc., capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Tonnerre et de Victoire-Françoise de Lamyré de Caumont.

avec ses camarades de Vintimille, avec qui il figurait l'année suivante parmi les Princes. Plus tard, lorsqu'il s'agit de solder sa retraite, on arrêta le compte de ses services au 31 décembre 1792.

En fait, le prince de Bergues paraît n'être jamais rentré en France. Il mourut le 14 juin 1802 à Altona, dans le Holstein, où son corps fut inhumé le 16 du même mois (1).

Voilà, mon cher Colonel, esquissée, à trop grands traits sans doute, faute de pouvoir mieux faire, la biographie de l'auteur d'une correspondance que j'ai hâte de vous présenter : vous jugerez si j'ai eu trop bonne opinion du soldat qui s'y fait connaître. Vous apprécierez si ces lettres constituent, suivant mon opinion, une source nouvelle et curieuse de l'histoire des mœurs militaires en temps de paix, de la vie de garnison sous l'ancien régime et, par conséquent, méritaient d'être recueillies.

Le Registre de la correspondance du prince de Bergues a été déposé aux Archives départementales du Pas-de-Calais, il y a quelques années, parmi les documents qui formaient un versement de pièces historiques. L'écriture n'y est pas continuellement de la même main. Le colonel a employé successivement plusieurs secrétaires à copier ses lettres, mais il me paraît résulter de la comparaison que j'ai faite entre plusieurs pièces de son dossier personnel, assurément écrites et signées par lui-même, et certaines pages du manuscrit transcrit en partie plus loin, que ces dernières sont dues à la plume même de l'auteur des lettres.

Le Registre contient 57 feuillets occupés au recto et au

(1) Tous les renseignements qui précèdent ont été tirés des Archives de l'état-major au Ministère de la Guerre : 1° section administrative, dossier du prince de Bergues ; 2° section historique, dossier des régiments d'Anhalt et de Berry-Infanterie.

verso. Sa pagination n'est pas entièrement conforme à la chronologie des lettres. Il faut, par exemple, passer de la page 2 à la page 5 puis revenir page 3, pour suivre l'ordre du temps ; de même, de la page 12, il faut passer à la page 19 et revenir ensuite à la page 13. La première lettre du recueil, que j'ai négligée, est du 26 novembre 1782, la dernière portant date est du 5 janvier 1785 (page 78 du Registre). Du 14 mai au 2 octobre 1783, aucune correspondance. Le fait est expliqué par le colonel lui-même : c'est une période pendant laquelle il fut présent à son régiment. Les lettres copiées dans le manuscrit de la page 40 à la page 55 ne portent aucune date, mais il n'est pas douteux qu'elles soient transcrites à leur rang et doivent être datées de la fin de 1783 et du commencement de 1784. Après le 5 janvier 1785, c'est-à-dire de la page 78 à la fin du registre, de nouveau, absence totale de date.

Je ne pourrai suppléer exactement aux quantièmes qui font défaut, mais on se convainct, en lisant les dépêches, qu'elles se succèdent encore régulièrement et que la dernière est du printemps, mai ou juin, je crois, 1785.

En somme, la correspondance du colonel de Berry-Infanterie n'embrasse pas plus de deux ans et demi. Encore, faut-il retrancher de ce laps de temps les périodes que le colonel passait près de ses hommes et pendant lesquelles, par conséquent, il n'avait guère à écrire. Ses correspondants les plus habituels sont, en effet, le lieutenant-colonel du régiment : M. de Pascal ; le major : M. du Chesnay, quelques capitaines, et aussi des officiers subalternes, voire quelques sous-officiers ou recruteurs dans des cas où ils sont personnellement intéressés. Les soldats de son régiment mis à part, Bergues écrit surtout aux inspecteurs d'armée, le comte d'Esterhazy, puis le comte d'Haussonville et au Ministre de la Guerre.

Quelques lettres s'adressent à divers, principalement à des parents d'officiers ou à des personnages de marque qui recommandent au colonel un candidat à un emploi sous ses ordres.

Vous serez touché, mon cher Colonel, du soin apporté par l'épistolier à se servir, même à l'égard des hommes du plus bas grade, de formules de la plus parfaite urbanité. S'il s'adresse à quelqu'un à qui il veut témoigner de l'intérêt, il trouve les termes les plus affables pour l'assurer de son attachement. Quant à ceux à qui il accorde de plus de l'estime et de la confiance, comme à son lieutenant-colonel ou à son major, il ne leur écrit pas une fois, même à propos des plus simples événements ou sur des sujets techniques, sans leur redire le cas qu'il fait de leur talent et de leur zèle, le bonheur qu'il ressent de les avoir pour collaborateurs et la reconnaissance qu'il leur garde de leur dévouement, et cela avec des expressions souvent renouvelées, toujours dignement flatteuses. Son style, du reste, est loin d'être banal. Clair, facile et agréable, il a de réelles qualités littéraires.

On a certainement abusé de l'épithète de « père du régiment », appliquée à un bon colonel, et on l'a rendue quelque peu ridicule. N'en déplaise aux rieurs je veux l'employer ici. Il n'en est pas de plus juste ni de plus complètement significative à donner au prince de Bergues. Etre sévère sur tout ce qui touche l'honneur, ferme en discipline, indulgent aux fautes légères, encourageant pour les bonnes volontés et secourable à ceux que le mauvais sort accable ; s'enquérir de chacun et de tout, aller au devant du mérite et l'appuyer à l'occasion, veiller sans rigueur systématique sur la tenue et les mœurs, combattre l'oisiveté et exiger la régularité dans l'accomplissement du devoir professionnel, enfin, techniquement, avoir le souci du progrès et consulter jus-

qu'aux inférieurs, pour innover, s'il y a lieu, sur leur conseil : voilà, si j'ai bien lu la correspondance du prince de Bergues, les principes qu'il apporte dans l'administration de son régiment. Un bon père peut-il mieux faire à l'égard de ses enfants? Et si l'homme qui a suivi une telle ligne de conduite sans varier, a quelques défauts, s'il partage certains préjugés ou accepte certaines erreurs, comme le châtiment corporel, d'ailleurs universellement admises de son temps, mais qui choquent aujourd'hui, lui en ferez-vous un crime?

Je le répète, on peut faire ce tableau, avec ces légères ombres, du gouvernement du régiment de Berry-Infanterie par le colonel de Bergues. Aussitôt nommé et après avoir assuré tout le monde de sa bienveillance et de son dévouement, le Prince fait une enquête approfondie de l'état de ses troupes à tous les points de vue. La question de la *masse* le préoccupe vivement. Il veut qu'elle soit toujours complète pour chaque homme, et vous le verrez souvent revenir sur ce point. Le cœur lui saigne dès que les finances du régiment sont en baisse et il harcèle vigoureusement ceux dont l'attention doit être plus particulièrement éveillée pour parer aux malheurs qui menacent. Surtout, qu'on ne rende pas la liberté aux hommes qui veulent se dégager sans leur faire payer de sérieuses indemnités : 500 livres pour un simple soldat, 800 pour un grenadier ; on les a achetés, il est vrai, souvent très cher, ces beaux et solides hommes, car le recrutement est un des grands soucis du colonel. Voyez comme il rappelle souvent aux officiers et aux recruteurs la Violette, la Grenade, la Giberne (quels beaux noms d'opéras-comiques !), les conditions de taille, de santé, de durée de l'engagement qu'ils doivent exiger et le prix maximum qu'ils peuvent risquer. La « jolie graine » le hante : pas d'hommes de moins de cinq pieds six pouces ; sa mauvaise humeur

n'est pas dissimulée s'il apprend qu'un recruteur a fait une mauvaise affaire.

Ce n'est d'ailleurs pas uniquement pour que ses troupes aient bon air et pour pouvoir faire belle parade qu'il n'engage que de « beaux hommes ». Les instructions que Bergues donne à ses officiers en vue de l'éducation des soldats ne vous sembleront peut-être pas empreintes d'une grande science, mais je serais fort étonné si le bon sens et l'esprit pratique qui s'y rencontrent, ne vous rendaient pas sympathique le praticien sans prétention qui les a rédigées. Je serais tenté de citer quelques fragments de ces lettres techniques, mais votre attention ne peut manquer de se porter sur les passages où Bergues expose ses principes sur la théorie sur les différents exercices, sur le rôle de chaque catégorie d'officiers, depuis le major jusqu'au sous-lieutenant, etc., et tous les hommes du métier trouveront au moins un intérêt historique à l'exposition des idées personnelles d'un colonel de la fin du XVIIIe siècle sur ces matières.

Bergues traite bien d'autres questions encore ; l'habillement des troupes le préoccupe : la nature et la qualité de l'étoffe dont il faut les vêtir, le pays où il faut s'en approvisionner et le prix qu'on y doit mettre, il règle tout cela. Il fixe aussi les époques où les officiers doivent quitter la tenue d'une saison pour prendre celle de l'autre. Il lui importe que la musique du régiment soit composée de bons instrumentistes. Aussi correspond-il directement avec l'officier qui en est chargé, M. de Grandval, et se fait-il donner les noms et exposer les talents des musiciens qu'on engage : il va jusqu'à en recruter lui-même.

L'harmonie lui tenant au cœur, au figuré comme au propre, il recommande à ses seconds de chercher les moyens d'améliorer les relations des soldats entre eux.

Ennemi des « batteries », il est impitoyable aux « férailleurs » et aux « tapageurs ». Il ne plaisante pas avec ces irréguliers que le troupier moderne appelle des *fricoteurs :* les verges à ces mauvais soldats, le bracelet de punition aux récidivistes ! Il imagine une punition nouvelle pour les ivrognes : on leur coudra un galon rouge sur le bras.

La sévérité du colonel ne s'exerce pas seulement sur les simples soldats. S'il pardonne aux écarts passagers de jeunes officiers, ceux qui font habituellement des dettes le trouvent inflexible et doivent s'acquitter ou démissionner. Détail amusant : il se réjouit qu'un incorrigible de ce genre se décide à entrer dans les ordres. A ceux qui ne se résignent pas à partir de bon gré, il n'hésite pas à infliger la honte d'une révocation, quels que soient leurs protecteurs. La lettre où il l'avise de sa décision ne contient rien de blessant pour celui qui l'a forcé à user d'un moyen si extrême et il assure le coupable, pour finir, de son dévouement, en même temps qu'il lui exprime ses regrets. Au nom des mœurs, Bergues approuve généralement le mariage des officiers, mais l'interdit aux bas-officiers (sous-officiers), parce que l'union qu'ils contractent les met le plus souvent dans la misère. Le bon état physique de ses troupes constamment l'occupe, et il est très malheureux tant que son régiment est à Dunkerque où les maladies le déciment. C'est avec un réel soulagement qu'il voit Berry-Infanterie quitter cette garnison pour se rendre à Toul. Le chagrin qu'il éprouve en recevant la liste des hommes qui entrent à l'hôpital n'a de comparable que celui que lui inflige le « fléau » de la désertion, quand il sévit. Alors son cœur déborde et il manifeste plus expressément l'amour qu'il porte à son régiment et à la France. Mais ce sentiment, double en apparence, un en réalité, domine toute sa correspondance comme il inspire toute sa vie.

Je me suis trop attardé sans doute, mon cher Colonel, à vous marquer ce que j'ai cru trouver de plus instructif et de plus édifiant dans les lettres du prince de Bergues. Elles renferment encore bien d'autres éléments qui peuvent servir à écrire l'histoire de l'Armée et à fixer un caractère de soldat. Je vous laisse, et à tous ceux qui liront les pages qui suivent, le plaisir de les y découvrir et d'en tirer bon profit.

I. — *A Monsieur de Pascal* (1).

(Le 10 janvier 1783, p. 8).

Je viens, Monsieur, de recevoir avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2, l'état de situation du Régiment. Mon premier coup d'œil est toujours pour sa force en hommes ; le second pour l'état des finances ; je ne devine pas pourquoi ceux de la masse générale ont diminué de 2,800 l., malgré la recette du produit pendant le mois, de la somme de 3,444 l. : ce qui suppose une dépense de deux mille écus dont j'ignore l'objet. Je ne vois que l'article des 25 hommes de recrues qui soit saillant, mais il ne peut former au plus qu'une dépense de 2,300 l., on a fait sans doute d'autres payements que je serois charmé de connoître. Nous manquons de fonds à Paris pour notre revue, j'ai mandé à mon valet de chambre que j'y ai laissé de prendre cinquante louis chez un de mes amys, et je vous prie de m'envoyer un effet de cette valeur pour le rembourser promptement. Etc. (2).

II. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 24 janvier 1783, p. 8).

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13, les trois lettres de change qui y étoient jointes montantes ensembles à la somme de 1,156 l. à valoir sur les dépenses de nôtre travail de recrues à Paris.

(1) Lieutenant-colonel du régiment de Berry-Infanterie. On verra le cas que faisait de cet officier le prince de Bergues.

(2) Sous entendu : J'ai l'honneur d'être etc., qui est la formule habituelle de terminaison dans le minutier du colonel de Bergues.

M[lle] de Fumat, chanoinesse à Bourbourg, la somme de six louis de la part de M. l'abbé de Fumat, son frère, prévôt de la Métropole de Cambray, et faire porter ce déboursé sur mon compte ; je vous en serai très obligé.

Le détail que vous me donnez, Monsieur, sur la situation de notre masse générale est très clair, et très net, mais le résultat n'est point satisfaisant, je ne vois pas comment nous pourrons joindre les deux bouts et nous trouver au complet après la consommation de l'hiver ; je serai fort aise d'avoir un entretient avec vous sur cet objet et je n'attends que l'expédition de ma commission. Etc.

III. - *A Monsieur de Chazelles, capitaine commandant de Berry.*

(Février 1783, page 9).

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, ne m'ayant pas trouvée ici, a été bien du temps à me joindre en Artois, où il ne m'a pas été possible d'y répondre par l'immensité des affaires que j'avois à y régler, ce qui est cause du retard que vous éprouvez de ma part. Je suis bien flatté, Monsieur, sur tout ce que vous me dites d'obligeant sur le commandement du Régiment de Berry dont le Roi m'a honoré ; je profiterai de cette grace avec tout l'empressement dont je suis capable pour seconder le zèle de ce corps à bien servir le Roi et m'acquérir l'amitié de MM. les Officiers qui le composent ; je désire infiniment d'obtenir celle d'un officier aussi distingué que vous l'êtes, et il ne dépendra pas de moi de l'acquérir. J'avois de bons amys dans le Régiment que j'ai quitté et je suis aussi sensible que reconnoissant des regrets qu'ils marquent avoir sur nôtre séparation.

Le motif qui vous porte, Monsieur, à ne pas désirer dans ce moment la majorité dont M. le baron de Crussol m'a parlé pour vous, me flatte autant qu'elle a droit de le faire,

et je serois bien enchanté de trouver l'occasion de vous en marquer toute ma reconnoissance. Vous serez satisfait sur l'objet qui vous tient actuellement à cœur : lorsque les retraittes seront accordées, je vous nommerai à la compagnie de Lefebvre.

J'ai passé quatre jours au Régiment que j'ai trouvé tel que je l'espérois ; je serois bien satisfait s'il peut être un jour aussi content de moi que je l'ai été de faire sa connoissance, j'en conserve l'espérance pour le temps où nous serons rassemblés et que nous pourrons mieux nous connoitre. Nous avons grand besoin d'une belle recrue et vous m'obligerez infiniment de nous en procurer ; je suis bien persuadé de votre zèle ; il ne lui manque que d'être couronné de succès.

J'ai l'honneur, etc.

IV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 28 février 1783, p. 10).

Je me trouve arretté, Monsieur, pour mon travail avec M. d'Avrange, par le manque de détails sur notre masse du linge et chaussure dont j'ai oublié de prendre connoissance. Je vous prie de m'envoyer le plus promptement possible un état qui m'instruise de la somme due aux soldats sur les 15 lb. de masse, et de celle qu'ils redoivent pour comptans cette masse sur le pied de notre effectif en hommes. Je ne me rappelle pas d'avoir vu ces fonds dans la caisse du Régiment, non plus que ceux résultans du produit de la solde des hommes en semestre. Je compte sur vôtre amitié pour me mettre au courant sur ces objets et pour m'en pénétrer autant que vous l'êtes vous-même.

Je reçois dans l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24. Les 500 l. pour le dégagement de Guillaume Bongrain, ainsi que le produit des autres congés de grace, ne doivent pas être portés en

Voudriez vous bien en faire payer le plustôt possible à totalité sur la masse générale ; il faut lui tenir compte de 300 l. seulement par homme et verser le restant dans notre masse particulière. Quel instrument jouoit le musicien Gutmann ? S'il est un des bons je serois faché que nous l'eussions perdu, car je ne vous cacherai pas mon amour pour notre musique. Le nommé Hébert que vous avez également congédié seroit-il aussi musicien ?

J'approuve que vous fassiez reconnoitre Sigu pour adjudant et que vous nommiez aux emplois vacans par son avancement. M. de Leyrac est venu me voir ici ; je m'occuperai de son objet dès que M. d'Esterhazy sera de retour à Paris. M. de Moucheron aura un emploi ; il peut y compter, mais je ne prévois pas que ce puisse être de cette fournée : il restera le premier à nommer, après que tout sera rempli.

L'avantage du service du Rói se trouveroit sûrement dans ce que vous appellez les trois têtes sous le même bonnet ; je désire bien vivement cette réunion depuis que j'ai l'honneur de vous connoitre plus particulièrement, et si M. du Chenay devient lieutenant-colonel vous pouvez compter sur tous mes efforts en faveur de Monsieur votre frère. Je travaillerai à cet égard autant pour ma satisfaction que pour la votre et la sienne.

Vous avez très bien fait d'envoyer en petits congés tous les gens des environs et de leur avoir prescrit de tacher de nous faire des hommes. Il faudra faire en sorte de ne rien rendre pour les 90 hommes dont on nous menace ; ils sont embarqués et ce n'est qu'à leur retour que se fera cette opération ; je voudrois que d'ici à ce temps nous puissions nous completter. L'ordre de M. de Serilly pour le payement de ces 90 hommes a été envoyé le 15 janvier au trésorier de Lille ; je vous prie de lui écrire pour terminer cette affaire le plus promptement possible. Il me tarde bien de savoir ces fonds dans la caisse du Régiment.

Mme de Crussol a été fort aise d'avoir ses chapeaux,

quoiqu'ils n'ayent pas totalement rempli son attente : elle ne les trouve pas aussi jolis qu'elle l'avoit espéré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

V. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 7 mars 1783, p. 11).

Je reçois, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier, les pièces qui y étoient jointes concernant M. de Lastic ; ce nom m'est parfaitement bien connu, et lorsqu'il fera preuve d'une meilleure conduitte je lui accorderai volontier de l'emploi. Nous aviserons du reste ensemble aux moyens de le faire subsider, s'il se rend digne de nos soins.

M. le marquis de Soucy m'a été présenté par M. le marquis de Montbel, son beau frère, il me paroit être très aimable et disposé à vivre avec nous, n'étant pas assez riche pour faire étalage de fortune ; en ce cas il sera des nôtres.

Il ne transpire encore rien des changemens prochains dans notre Constitution : on ne parle que de l'augmentation de la masse générale dont l'insuffisance est enfin prouvée et sentie.

Je vous réitère, avec plaisir, l'assurance de tous mes soins en faveur de Monsieur votre frère ; si je ne réussis pas à l'avoir avec nous, ce ne sera sûrement pas de ma faute.

Le nombre de 10 blessés à l'hopital m'effraye ; je n'aime point les batteries entre les soldats, et je vous prie instamment de faire faire tout ce qui vous paroitra convenable pour que cette phrénésie soit au moins diminuée dans le Régiment.

J'ai l'honneur d'être, etc.

VI. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 14 mars 1783, p. 11).

Je ne puis, Monsieur, vous dissimuler ma surprise sur le nombre de 452 hommes qui n'ont pas le sol à la masse de 15 l. Vous savez que l'intention du Roi est qu'elle soit, en tous temps, complette, sur le pied de l'effectif. Il n'est pas possible que les recrues soient seuls cause de ce vuide : j'admets que ceux arrivés au Régiment depuis le mois d'octobre dernier, puissent se trouver dans le cas de n'avoir rien en caisse, mais ce nombre n'est pas considérable, et tous les autres ont eu le temps de completter leur masse si on avoit employé tous les moyens que je présume pouvoir se rencontrer dans la garnison où nous sommes : où en trouverons nous de plus faciles à saisir si ce n'est à Dunkerque, où le travail et le service en payant offrent tant de ressources ? Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien, à la réception de ma lettre, faire inviter MM. les Commandants des compagnies à se rendre chez vous, pour leur faire connoître que je désire avec empressement le rétablissement de l'ordre dans cette partie du service ; que je suis trop pénétré de leur zèle pour ne pas croire qu'ils voudront bien seconder leurs vües ; et que je me repose sur eux des moyens qu'ils jugeront les plus prompts pour y parvenir. Vous voudrez bien vous faire rendre compte de ces moyens pour tenir la main à leur exécution si vous les approuvez, et m'en informer. Je vous prie aussi de m'instruire au moins tous les quinze jours des retenues faites sur les travailleurs et autres dont le produit aura été versé dans la masse de 15 l. Il faudra également prendre des arrangemens pour que les hommes de recrüe puissent en arrivant au corps former et completter sur le champ leur masse. Je vous prie de faire inscrire cette lettre au Greffe du Régiment et de vouloir bien m'en accuser la réception.

J'ai l'honneur d'être, etc.

VII. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 17 mars 1783, p. 12 et 19).

Le détail, Monsieur, joint à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7, m'instruit parfaitement de la situation des fonds du Régiment. Je trouve que nous devons avoir en caisse à l'époque du premier de ce mois. Savoir :

Masse générale.

Suivant l'état envoyé au Ministre.....	19,998 l. 15 s. 11 d.
Pour le produit des mois de janvier et février..........................	6,888 » »
Total.....	26,886 l. 15 s. 11 d.

Masse de 15 l.

613 hommes à 15 l. et un à 11 l.......	9,206 » »

Subsistance, linge et chaussures.

Suivant l'état détaillé du 7 mars......	9,999 1 1
Total des fonds.....	46,091 l. 17 »

Il est instant que je connoisse, au juste, l'importance des objets servants en partie à représenter ces fonds. Je vous serai sensiblement obligé, Monsieur, de vous en faire rendre un compte très exact, et de vouloir bien m'en informer le plus promptement possible. Il faut déduire des sommes remises aux recruteurs le prix des hommes qu'ils ont fournis et dont la dépense seroit déjà portée sur la masse générale. Quand j'aurai ces petits détails, et que vous aurez bien voulu m'assurer l'existence en caisse du reste de la somme, soit en espèces, soit en effets du Trésorier de la guerre, je saurai parfaitement nôtre position et ne me trouverai plus embarrassé dans l'occasion. Il ne sera plus

question que de m'entretenir au courant par le moyen des états de situation de chaque mois que je vous prie de faire disposer, *pour moi seul*, de manière à me faire connoitre les recettes et les dépenses faites en tous genres pour chaque objet, pendant le mois précédent, avec un bordereau des finances, pour m'indiquer les valeurs effectives existantes dans la caisse. La masse générale devant être payée tous les mois, il convient d'en faire recette, sauf à mettre en dépense le non payement, s'il a lieu. Je laisse à votre disposition le modèle que vous jugerez à propos de prescrire, pour me donner les connoissances les plus détaillées, et de pénétrer (*sic*) de notre position comme si j'étois présent au corps.

J'approuve très fort la promotion que vous venez de faire, ainsi que l'expédition des congés de grâce. Depréaux a payé 300 l. pour la masse générale et 100 l. pour le second objet. J'ai prolongé les congés de plusieurs soldats (1) ; vous en trouverés ci-joint une note.... Je reçois à l'instant la lettre de M. le chevalier de Simarre (?) et vais sur le champ lui demander un congé d'été avec appointemens.

Tranquilisez-vous sur les 300 l. de M. Becourt, ce qui est bon à prendre est bon à garder.

Il faut espérer que nos généraux ne craindront plus tant les Anglois et réduiront nos postes.

Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur le travail de l'inspection, et je vous en ferai part aussitôt.

Mon état de situation me fait connoitre ce que je désire savoir sur nos finances et je vous en suis très obligé.

On m'apporte dans le moment votre lettre du 4, j'y vois avec plaisir que vous êtes satisfait du commencement de nos exercices, je le suis infiniment des ordres que vous avés

(1) Ici il faut passer de la page 12 à la page 19 pour avoir la suite de la lettre. Le copiste prévient lui-même qu'il a sauté quatre feuillets. On revient ensuite à la page 13.

donnés, et je voudrois être à même de partager avec vous la peine de les faire suivre exactement. Je ne connois pas l'avantage qui peut résulter d'un piquet de modèle composé de 50 hommes : si c'est un ordre donné par l'inspecteur, il faut y souscrire, autrement je vous avoue que je fais peu de cas de cet espèce d'échantillon, et que je préfère de donner à un inspecteur 8 à 9 cent hommes moins brillant que les 50, mais aussi bien instruit dans les moyens d'exécuter tout les commandements qu'on peut leur faire. L'alignement des rangs ouverts ne doit être exercé et répété que dans le détail des compagnies. Le Régiment une fois rassemblé, ne doit exécuter que très rarement le mouvement. Par le moyen des huit hommes qui marquent exactement les points des ailes, et l'attention du chef, pour commander *marche* (ainsi que vous l'observés), on peut aisément parvenir à son but ; conséquemment il est très inutille de fatiguer une troupe sur une chose dont on fait peu d'usage.

J'ai l'honneur d'être, etc...

VIII. — *A Monsieur d'Esterhazy* (1).

(Le 20 mars 1783, p. 14).

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer que le bien du service du Roi n'exigeant plus que les régimens d'infanterie qui n'ont pas reçu ordre de se porter au complet de 1,590 hommes, excédent celui de 1,148 et que les surnuméraires, qui peuvent exister ne seroient plus compris dans les revues des commissaires des guerres. Le régiment de Berry ne se trouve pas dans cette position, étant encore éloigné du complet de la dernière fixation. Je recommanderai néantmoins aux recruteurs de ce corps de n'engager que des sujets ayant l'age, la taille et les qualités requises par l'ordonnance.

(1) Le comte d'Esterhazy, général, inspecteur d'armée.

IX. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 30 mars 1783, p. 14).

Je viens, Monsieur, d'examiner à fond les détails instructifs que vous m'avez fait l'amitié de m'adresser le 21 sur les finances du Régiment. Me voilà en état de répondre à toutes les questions que l'on voudra me faire, et je vous en ai une reconnoissance infinie. Je n'ai plus à désirer que d'être instruit, de mois en mois, de toutes les recettes et dépenses de chaque partie, par un état de situation duquel je vous prie de me faire l'amitié de fixer le modèle de manière à me faire connoitre l'état exact de nos finances.

Le rétablissement de la masse de 15 l. que vous m'annoncez, Monsieur, devoir être prochain, me fait grand plaisir. Les motifs qui l'ont retardé méritent considération, mais nous devons tacher de remporter cet avantage de nôtre séjour à Dunkerque. Nous pourrions bien ne pas trouver les mêmes moyens ailleurs, et je me repose sur vos soins à cet égard. Il faut travailler et gagner de l'argent, on en parle beaucoup dans ce pays, mais ce n'est pas pour en donner.

Vos observations sur les recrües, relativement à la masse de 15 l. ne sont que trop justes. Nous aviserons ensemble aux moyens d'applanir ces difficultés l'année prochaine.

J'ai ordonné à Bourdet de me remettre un état de toutes ses recettes et dépenses d'après lequel je ferai dresser celui général de notre travail d'ici, et vous l'enverrai dans le temps.

Un recrüe de Bourdet nommé Duclos, est arrivé au Régiment avec une femme qu'il fait passer pour la sienne ; elle ne l'est pas, je vous en averti.

Vous trouverez ci-joint un certificat qui constate la maladie d'un soldat du Régiment qui a encore 18 mois à servir. M. d'Esterhazy vient de me communiquer une lettre du

Ministre, sur une réclamation faite par le S[r] Desforges, notaire à Mayenne d'une somme de 108 l. contre M. de la Combe, lieutenant au régiment de Berri, pour le prix d'un cheval qu'il lui a vendu et dont il lui a fait son billiet le 14 avril 1782 portant promesse de rendre cette somme le 1er novembre de la même année. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire part de la conduite de M. de la Combe et des moyens qu'il peut avoir pour acquitter cette dette. Je sais que cet officier est en semestre ; mais je ne désire pas moins sçavoir ce que vous pensés sur son compte.

De quelque manière que ce soit nous obtiendrons le payement en entier des appointemens de M. de Leyrac, et vous pouvés les lui faire payer en attendant. — Je ne demanderai point de congés pour MM. de Voisins et de Juglart, persuadé que le Ministre refuseroit ma demande, je vous prie d'en informer ces Messieurs. — Il faut, soit dit entre nous, que les jeunes gens servent et que les anciens obtiennent les faveurs. Voilà mes principes. J'en demanderai pour MM. de Grainville et d'Achet, le cas est différent. Je vous suis très obligé d'avoir disposé M. Thibault à un arrangement, nous parlerons de cela une autre fois, etc.

X. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 31 mars 1783, p. 16.)

Comme nous pouvons, Monsieur, rabacher entre nous sur l'instruction du détail des compagnies, je vais commencer, et vous faire part de mes principes sur ce détail. Je pense comme vous, qu'il ne faut pas s'appesantir sur les minuties, et que dès que le soldat est parvenu à avoir la position, le port de l'arme, l'alignement qu'on exige, et qu'il connoit la mesure de la marche, le maniement de son arme et la charge, on doit alors l'amener par gradation et le plus tot possible aux manœuvres. Cette gradation doit se faire à mon avis par compagnies, elle instruit l'officier, le bas officier et le

soldat : avec une compagnie on fait tous les changements de position ;.on se romps, on se remets en bataille de toutes manières ; on entre dans une ligne de direction donnée sur tous les points, et l'on peut exécuter toutes les manœuvres, hors celles des colonnes et des deux lignes. Lorsque les compagnies sont parvenues au point qu'on doit exiger d'elles on assemble le bataillon. Par expérience, Monsieur, j'ai trouvé que cette méthode étoit la meilleure de celles qui me sont connues, pour exécuter avec précissions les évolutions des grandes manœuvres. Il est encore dans mes principes de faire précéder dans les premiers temps que l'on ensemble le Régiment, le petit détail des compagnies au moins pendant 15 jours : c'est à dire que lorsque le Régiment arrive sur le terrain d'exercice, je commence par faire faire aux compagnies le détail des manœuvres qui ont rapport à celles que je projette d'exécuter, je m'assure par ce moyen de l'instruction et de l'intelligence de chaque chef de divisions, pelotons et sections etc. Cette méthode m'a paru bonne je l'ai adopté.

Je regarderai, Monsieur, comme une preuve de votre amitié de m'instruire de la vôtre : je suis persuadé qu'en nous communiquant nos idées, fondés sur l'ordonnance, nous parviendrons au plus grand bien possible tant dans cette partie-là que dans toutes les autres. Etc.

XI. — *Au Ministre* (1)

(Le 5 avril 1783, p. 17)

MONSIEUR LE MARQUIS,

Je réclame de nouveau vos bontés et votre justice en faveur de M. de Leyrac lieutenant au régiment de Berry-Infanterie, pour lequel j'ai eu l'honneur de vous adresser un mémoire concernant une lacune d'un mois entre les congés que vous avés bien voulu lui accorder pour raison d'une maladie grave.

(1) Le marquis de Ségur.

Cet officier se trouvoit à la mort lors de l'expiration de son congé le 20 octobre dernier et n'a pu absolument rejoindre son corps. Ce moment étoit celui du changement de chef dans le Régiment, et il ne s'en trouvoit point en activité de faire des demandes. Depuis ce temps, j'ai sollicité et obtenu une prolongation au 20 novembre au lieu du 20 octobre et c'est ce qui occasionne une lacune par laquelle cet officier perdroit les appointemens de ses congés précédents, si elle n'étoit point remplie par un congé d'un mois du 20 octobre au 20 novembre dernier. La position de M. de Leyrac dont la fortune est très bornée lui feroit sentir vivement cette perte ; et la justice qu'il y auroit à ne pas la lui faire éprouver sont les motifs qui me portent à réitérer mes instances et à vous supplier, Monsieur le Marquis, de vouloir bien y avoir égard.

J'ai l'honneur d'être, etc...

XII. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 12 avril 1783, p. 20).

Je me repose, Monsieur, sur la vigilance de vos soins pour éviter que le grand besoin où nous sommes de gagner de l'argent n'influe pas trop sur l'instruction et les exercices. Ces deux poins sont très important, et je suis bien heureux que votre zèle et votre amitié pour moi vous portent à faire tout votre possible pour acquérir des deux côtés. — Je suis fâché de n'avoir pas eu connoissance de votre réponse à Vallier; je ne me serois point enferré comme je l'ai fait vis à vis de ceux qui s'interressent à lui. Le seul moyen qui me reste pour en tirer le plus grand parti possible, etc.

Quand M. de la Combe sera de retour il nous expliquera l'énigme du notaire de Mayenne. En attendant je renderai compte à M d'Esterhazy de ce que vous me faites l'honneur de me mander à cet égard.

J'ai écrit de nouveau au Ministre au sujet de M. de Leyrac, j'en attends la réponse; je vous sais bien bon gré de tenir

les cordons de notre bourse serrés et de vous contenter de bonne bouche seulement. En suivant cette méthode nous garderons notre tranquilité, étagé, je vous en prie, j'en ai grand besoin pour empêcher que mon inclination à obliger en argent ne prenne son essor ordinaire.

Vous ferrés pour Barthet ce que vous jugerés à propos, je vous l'abandonne en vous observant seulement que je n'aime point un bas-officier marié qui a sa femme au régiment. Si Barthet n'est pas plus heureux qu'il ne l'a été, ne convient-il point de lui faire quitter un poste trop onéreux et ingrat ?

Malgré l'extrait de mariage fourni par Duclos, il n'est point marié avec la femme qui vit avec lui, ce Monsieur a laissé sa véritable femme ici, pour vivre avec cette coquine. Vous voyés que le crime est grave ; c'est à vous maintenant à le faire cesser en renvoyant cette femme et gardant l'homme.

Serviteur à M. Paulmier, vous l'avés bien jugés et c'est une affaire finie. Je conserverai les dispositions de M. Thibault pour une autre occasion. — Vous faites des promotions plus fréquentes que le Roy : je vous suis très obligé de la peine que vous prenés à m'en faire part. M. de la Neuville est bien où il est jusqu'à ce que les circonstances me permettent de le faire officier.

Je verrai M. de Souci à mon premier voyage à Versailles, peut-être me parlera-t-il de votre lettre.

On me remet dans l'instant votre paquet du 9 avec les congés de Holville et de Bouchereau.

Prenons toujours les hommes qui nous reviennent des colonies et gardons l'argent ; c'est mon avis et peut-être aussi le vôtre. Je n'ai point voulu dire que Messieurs les officiers se missent en toille avant que la saison ne les y oblige. Je désire seulement que l'uniformité et que les principes de l'ordonnance sur l'habillement soient observés, quand il sera question de prendre les armes on se réglera

sur le temps, pour ordonner si ce sera en drap ou en toille; hors de la on portera à volonté toille, basin uni ou drap mais point de petite veste ni gillet.

Je suis...

XIII. — *A Monsieur Dorte* (1).

(Le 24 avril 1783, p. 23).

Je suis autant affligé de votre position, Monsieur, que flatté de la confiance avec laquelle vous m'en instruissés. Je sais tout ce que vous valés pour le service du Roy, et il seroit facheux que vos affaires ne vous permissent pas d'y donner par la suite le même zèle et la même application. Votre confiance excite ma sincérité, et m'engage à vous demander votre secret en entier. Il ne faut vous dissimuler qu'il seroit inutile de vous faire espérer un congé d'été; le ministre n'en accorde absolument que pour raison de maladie bien constaté, et il ne manqueroit pas de me répondre que le service de Sa Majesté ne doit point souffrir pour l'état des affaires d'un officier; il faut donc s'occuper de la possibilité d'y mettre ordre. Je suppose, comme je le crois, que votre fortune est au dessus de la masse de vos dettes; quels sont les moyens que vous avés, soit présent, soit éloignés de vous acquitter? à qui devés-vous? de quelle nature sont vos dettes? à combien montent-elles? vos facultés excédant la somme que vous devés, et étant phisiquement assuré d'y faire face, je suppose qu'il ne sera pas impossible d'obtenir du temps de vos créanciers, et en ce cas je ne vois point la nécessité de vous dispenser de rejoindre le corps à l'expiration de votre semestre, en chargeant chez vous une personne de confiance avec votre procuration pour rassembler les fonds sur lesquels vous pouvés compter. Voilà ce me semble le parti le plus prudent et lorsque vous aurés bien voulu me

(1) Il faudrait orthographier d'Orthe.

répondre avec la sincérité que j'ai lieu d'attendre d'un officier et d'un officier de votre mérite, je réponderai convenablement aux créanciers qui pourroient me porter des plaintes contre vous, et je serois flatté de vous prouver en cette occasion le cas particulier que je fais d'un officier qui aime son métier.

J'ai l'honneur d'être, etc...

XIV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 30 avril 1783, p. 25).

J'adresse aujourd'hui, Monsieur, le mémoire de M. de Biencourt au Ministre puisqu'il nous en reviendra 19 l. 15 s. J'écris aujourd'hui à Marchand pour se rendre et tenir pied à Caen jusqu'à nouvel ordre. Puisque suivant les apparences Barthet fera une bonne affaire, je vous prie de lui accorder la permission de se marier, si l'amour s'en mêle nous pourrons lui donner la liberté d'aller voir sa femme, et d'habiter avec elle à condition qu'il nous procurera de bonnes recrues, sans cela il restera au corps, où sa femme ne le joindra pas. Il faut profiter de toutes les circonstances. Nous ne sortirons pas de Dunkerque avant la fin du mois d'août, il faudra donc prendre des précautions pour conserver nos soldats ; je pense qu'il conviendra d'envoyer nos malades dans l'intérieur des terres, avec un officier de fortune pour en prendre soin, nous arrangerons cela sur les lieux, et en attendant je me munirai de l'authorisation nécessaire. Je prévois avec grand plaisir que nous aurons en partant de Dunkerque notre masse de 15 l. dans le meilleur état possible. Etc.

XV. — *A Monsieur de St-Aignan.*

(Le 13 may 1783, p. 28).

Sur le compte, Monsieur, qui a été rendu au Roy du laps de tems, que vous avez laissé écouler, depuis l'expiration de votre congé, sans donner de vos nouvelles à vos chefs, Sa

Majesté a jugé à propos de nommer à l'emploi de sous-lieutenant que vous occupiez dans le régiment d'infanterie de Berri que j'ai l'honneur de commender.

J'ai celui d'être avec un parfait attachement, Monsieur, etc.

XVI. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 14 mai 1783, p. 29).

Mon voyage pour la Flandre, Monsieur, n'aura point lieu, et je resterai icy, jusqu'au temps où j'irai joindre le régiment, du 20 au 25 de ce mois.

M. le comte d'Esterhazy, à qui j'ai communiqué mon projet pour nos malades et convalescens l'a fort approuvé et il m'a promis de se munir du pouvoir nécessaire pour l'exécuter : nous en conférerons à mon arrivée au corps.

Nos semestriers sont partis aujourd'hui d'ici (1) : j'en ai vu une grande partie et j'en suis satisfait.

Bientôt nous serons tous réunis : je vois arriver ce moment avec autant de satisfaction que j'en ai à vous réitérer les sentimens du plus parfait et sincère attachement avec lequel j'ai etc.

XVII. — *A Monsieur du Chesnay* (2).

(Le 2 octobre 1783, p. 30).

Aux Pressoirs par Fontainebleau. — Les lettres, Monsieur et cher Major, que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire les 3, 9, 14 et 16 de ce mois sont venues me trouver ici.

M. de Granval a très bien fait de mander au S[r] Connery de n'envoyer les instrumens qu'après avoir reçu de mes

(1) De Paris, assurément.

(2) Major du Régiment de Berry-Infanterie. Lorsque cet officier demanda la liquidation de sa retraite en 1787, son colonel l'appuya en faisant valoir qu'on lui devait la réorganisation du régiment. Le général d'Haussonville le recommanda aussi.

nouvelles. A mon retour à Paris j'enverrai Othon chez le luthier pour essayer les instruments, et ce ne sera qu'après m'avoir dit ce qu'il en pense que je les adresserai au Régiment.

J'approuve aussi la réponse que vous avez faite à M. le Maréchal d'Harcourt au sujet du nommé Le Comte : s'il m'arrive quelque chose à cet égard je répondrai conséquemment.

Ma surprise est extrême de ce que vous ignorés que M. d'Orte m'a envoyé sa démission peu de jours avant mon départ de Dunkerque ; je croyois vous en avoir instruit. Comme je n'ai pas encore fait ma nomination j'attendrai le mois de novembre pour que cet officier puisse profiter entièrement de la grâce que le Roi veut bien lui faire ; je vous prie de me mander la réponse que vous en recevrez.

Rien de mieux, mon cher Major, que votre arrangement en faveur de nos malades à Dunkerque ; recevez en, je vous prie, tous mes remerciemens.

La prolongation de congé que vous avez accordé au nommé La Volonté, caporale, est une récompense que j'approuve pour la jolie graine qu'il nous a procuré : j'en ai fait autant pour les congés de grâce que vous avez expédié.

Je vous prie d'écrire sur le champ à M. Bonneau pour lui ordonner de rejoindre promptement le Régiment, en le prévenant que je veux bien différer jusqu'au 20 novembre prochain à rendre compte à la Cour, mais que passé ce tems s'il n'a pas rejoint, j'instruirai le Ministre de son absence.

La fâcheuse aventure de M. de Calages me peine infiniment. Je le crois assez mauvaise tête, mais je ne puis me persuader qu'il se soit oublié au point de commettre des actions déshonorantes. Faites-moi part je vous prie de ce que vous apprendrez sur les suites de cette affaire ; je tâcherai de mon côté de vous en donner des nouvelles par M. de Chaulieu à qui je vais en écrire.

M. Martin Putte est très aimable de nous avoir prêté mil écus sans intérêts, je lui en ferai mes remerciments à la première occasion.

Je vous sais, mon cher Major, un gré infini des punitions que vous avez infligé à nos jeunes gens : surveillez, je vous prie, de près, la conduite de M. de la Barre qui me paroit très crapuleuse et je vous exhorte à faire usage de la plus grande sévérité pour déraciner cet abominable vice.

Vous avez très bien fait de mettre au nom du Régiment le petit présent de vins de liqueurs envoyé à M. d'Avrange.

Je profite amplement du voisinage de la Cour pour prendre souvent l'air des bureaux et visiter MM. de Saint-Paul et d'Avrange à qui j'ai réitéré tous mes remercimens.

J'ai l'espérance de convaincre ces Messieurs sur nos besoins, ils sont très bien disposés en notre faveur et j'ai lieu de présumer que nous réussirons à l'égard de nos finances. Il faut que je donne un mémoire pour la formation duquel j'ai besoin : 1° d'un état approximatif des recettes et des dépenses faites ou à faire sur la masse générale, depuis l'arrêté de l'inspecteur jusqu'au 1er may prochain, sur lequel il faut bien distinguer le payement fait ou à faire sur l'habillement, l'équipement et avec des observations sur l'indispensable nécessité de remplacer ces articles l'année prochaine. Je vous prie de faire faire ces états par M. Brossart et de me les adresser le plutôt possible avec l'arrêté de M. d'Esterazy tant sur nos finances que sur les autres objets.

La lettre du sergent-major Barthel et mes propres dépenses sur notre arrangement pour le recrutement m'ont fait connoître le danger qu'il y auroit d'exposer des bas officiers à contracter des dettes et à se désespérer, faute de leur avoir réglé une paye au moïen de laquelle ils puissent subsister. J'ai donc pensé qu'il falloit ajouter à la solde de leur grade une augmentation de vingt sols par jour : en conséquence j'ai fait quelques changemens à notre arrangement que je joins ici pour vous prier de l'examiner et

m'en dire votre avis sans lequel je ne déciderai rien sur ce point. Quand aux bas-officiers que nous conviendrons devoir employer en Alsace et en Lorraine pour le même travail, étant pour ainsi dire sous les yeux du Régiment ce sera une autre affaire ; il faudra, je pense, gagner de ce côté là ce que nos recrues éloignées nous couterons de plus. C'est sur quoi nous nous entretiendrons lorsque je vous saurai établi dans notre nouvelle garnison, en attendant si vous approuvés mes réflexions, je vous prierai d'en faire part à nos recruteurs et si la chose ne leur convient point il sera bon de les faire rejoindre le corps le plutôt possible pour éviter des dépenses en pure perte.

Je suis bien aise que nous nous soyons quittés bons amys avec Vexin. Recevez aussi tous mes remercimens sur le moïen que vous avez trouvé d'effectuer ma commission pour Maubeuge.

J'attends des nouvelles de votre marche et de votre arrivée dans notre nouvelle garnison sur laquelle je vous prie de me faire tous les détails que vous croirez nécessaire pour me faire connoître la position du Régiment.

Rappelez moi je vous prie au souvenir de tous nos Messieurs et faites leurs agréer mille complimens de ma part, particulièrement à M. de Grandval que j'aime infiniment.

A Dieu, cher Major, mon épître est assez longue, mais je n'ai pu me refuser au plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous. Recevez les assurances de mon amitié et du très sincère attachement avec lequel je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

XVIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Novembre 1783, p. 33).

Je répons, Monsieur, encore à la fois sur plusieurs de vos lettres en dattes des 24 octobre, 2 et 6 de ce mois.

Vous avez très bien fait de mettre M. de Rosemond aux arrêts, il auroit mérité la prison.

Je désirerois avoir un état nominatif des hopitaux où nous avons laissé des malades et leur nombre dans chaque hôpital. J'espère qu'une grande partie rejoindra avant les froids.

N'oubliez pas, je vous prie, cher Major, de faire faire les houpes de couleur pour nos chapeaux.

Procurez-moi, s'il vous plaît, un certificat des médecins pour demander une prolongation de congé en faveur de M. de Gonidec. La recrue du caporal La Volonté est un malheur dont il faut éviter avec soin la résidive ; j'espère que vous aurez bien voulu lui écrire vertement.

Ayant toujours compté sur le musicien de M. de Soucy, j'ai refusé la clarinette que m'offroient les frères d'Othon.

Je suis très faché de l'évasion de Foyer, chasseur, avant d'avoir été fustigé et chassé comme un infame gueux ; j'approuve très fort qu'il soit contumacé ; j'espère que le caporal ou la sentinelle du poste de la salle de discipline d'où il s'est évadé aura été puni sévèrement, vous ne m'en dites rien.

Ce sera très bien fait de donner des petits congés pour entretenir nos masses ; je les recommande instamment à vos soins.

L'exactitude de votre surveillance et votre zèle infatigable m'assurent d'avance, mon cher Major, que le Régiment se mettra cet hiver sur le pied où nous désirons qu'il soit. Ce sera une bien grande obligation que je vous aurai et que je reconnaîtrai dans toutes les circonstances avec le plus vif empressement. Veillez particulièrement je vous prie, autant qu'il sera possible, avec le capitaine d'inspection à ce que MM. les Officiers de semaine fassent exactement leurs visites et se fassent journellement représenter les recrues, pour examiner si les caporaux et les bas-officiers les instruisent aussi exactement de tout ce qu'il est nécessaire qu'ils sachent. Je réclame aussi vos soins particuliers en faveur de la tenue pour qu'elle soit toujours régulière et que jamais le soldat ne sorte du quartier sans être peigné et habillé. Vous me ferez grand plaisir de vouloir bien m'envoyer copie des pre-

miers ordres que vous donnerez pour l'instruction et le service intérieure du Régiment.

Je vous envoie sur l'état approximatif ci-joint des demandes que je vous prie de faire exécuter par M. Brossart.

Je suis tenté de prendre Barthet au mot, en conséquence je vous prie de vouloir bien en envoyant à Marchand notre dernier arrangement savoir de lui s'il veut l'accepter et qu'il vous désigne, après Bayeux qui est réservé, la ville de Normandie qui lui plaira le plus pour s'y fixer ; si elle vous convient vous lui ordonnerez de s'y établir, et à Barthet de se rendre à Bayeux. Nous sommes du même avis, cher Major, sur la recrue de Lorraine ; nos semestriers doivent nous suffir dans cette province sans avoir recours à d'autres recruteurs, mais je vous prie de ne pas prendre un trop grand nombre de jeunesse au-dessous d'un pouce et demi : il faut songer à nous élever.

Si le logement nous est fourni suivant l'ordonnance c'est-à-dire au comptes, nous devons être à l'aise pendant l'hiver; c'est l'essentiel : d'ici au printemps les connoissances que vous aurez acquises sur le local vous fourniront les moyens de ne pas être trop resséré.

Je désirerois connoître le prix des denrées de consommation pour le soldat et à combien revient la dépense journalière d'une chambrée ; autant qu'il y aura de possibilité, vous ferez très bien de fixer à six francs par mois le service des travailleurs et d'en faire la répartition comme vous me le marquez.

Quand aux ivrognes que le bon marché du vin excite à s'ennyvrer, je pense que vous ferez bien si cela continue, de prévenir que vous punirez les coupables en les faisant consigner pendant quinze jours au quartier, et que pour la seconde fois on leur attachera pendant un mois ou deux une bande rouge sur la manche de l'habit, qu'ils exerceront deux fois par jour et seront punis très sévèrement s'ils s'avisent d'otter la marque de leur chatiment.

Je suis fort aise de savoir que vous ayez bonne compagnie ; veillez je vous prie à ce que nos jeunes gens la suivent et faites moi connoître nominativement ceux qui ne fréquenteroient pas assidument les assemblées de la bonne société et qui se dérangeroient.

Dites je vous prie de ma part les choses les plus honnettes à Messieurs de l'Etat major de la place. J'écris aujourd'huy à votre Lieutenant du Roy pour lui recommander le Régiment et lui prouver que nous désirons bien vivre avec lui.

M. d'Orte m'a écrit : il persiste dans sa démission et je vais nommer à son emploi. Je m'en rapporte à vous, mon cher Major, sur ce qui concerne M. de Bonneau et vous laisse maître de son sort. Mandez-moi ce que vous apprendrez de l'affaire de M. de Calages, M. de Chaulieu ne m'en parle pas.

J'informe aujourd'huy M. le maréchal d'Harcourt que je vous prie de lui adresser le congé absolu de Le Comte en le laissant le maître sur le prix ; je lui marque assez clairement que je désire en avoir 400 l. Veuillez, s'il vous plait en faire l'expédition le plus promptement possible.

Recevez, mon cher Major, les nouvelles assurances du très sincère et parfait attachement avec lequel etc.

XIX. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Novembre 1783, p. 36).

J'ai bien différé, mon cher Major, de répondre à vos lettres ; la raison en est qu'ayant cherché à Fontainebleau Mme la duchesse de Mortemart, je n'ai appris que très tard qu'elle n'y étoit pas venue et comptant être de retour à Paris le premier ou le 2 de ce mois je croyois l'y trouver et lui parler de M. Raulin de Guetteville, mais mon séjour ici étant prolongé jusqu'au 15, je vais écrire à cette dame pour l'engager à régler une petite pension à ce jeune homme qui me paroît très intéressant d'après ce que vous m'en avez dit :

je vois avec grand plaisir que vous avez pu lui fixer une pension sous vos yeux à un prix raisonnable et je vous serai très obligé de vouloir bien en prendre soin en attendant des nouvelles de sa famille ou de ses protections.

Je n'ai point reçu de lettre de M. de Simorre mais je vous laisse entièrement le maître de décider si le service intérieure de sa compagnie ne souffrira point de son absence, en ce cas je consens avec plaisir qu'il aille chez lui.

Vous ferez très bien de faire joindre les 400 l. pour le soldat malade à Tours depuis le 1er octobre 1782, ce qui joint à sa paye vaudra mieux que sa personne.

Je m'en rapporte bien à vous, Monsieur, sur les moyens de réprimer les petits mouvemens parmi nos soldats et j'approuve très fort la punition infligée au soldat chansonnier ; je ne désapprouverois même pas qu'en pareille circonstance un homme soit fustigé et chassé du Régiment pour avoir commis une insolence dont les suites pourroient être fâcheuses.

Si M. le baron de Boël désire un congé pour raison de maladie, je le solliciterai dès que vous aurez bien voulu m'envoyer un certificat du chirurgien major qui constatte son état. J'aurois cependant été fort aise qu'il se fut procuré le consentement de Madame sa mère.

Je donne mon approbation à tous les congés de grace pour le prix de 400 l. pourvu que ce ne soyent pas des hommes de la plus belle espèce et qu'on se soit bien assuré de ne pouvoir en tirer un plus grand avantage ; j'observes cependant que s'il s'en présentoit du nombre des derniers rengagés à Dunkerque, ils ne pourront être dégagés qu'en payant au moins 500 l. Je vous abandonne absolument, mon cher Major, les soins de cette manutention et j'approuverai toujours votre conduite lorsque vous aurez bien voulu m'en instruire.

Vous avez bien fait d'avoir refusé au grenadier Josse l'une et l'autre de ses demandes : je n'aime pas que les soldats se marient.

M. de Lastic me fait le plus grand plaisir de prendre le parti de l'Eglise ; j'aime mieux le voir en rabat qu'avec l'uniforme du Régiment, — entretenez-le je vous prie dans ces bonnes dispositions et recevez tous mes remercimens d'avoir écrit à ses parens pour les engager à payer ses dettes.

Je ne vous suis pas moins reconnaissant d'avoir renvoyez le petit homme de Barthet et vous réitère mes instances de ne recevoir de la part de nos recruteurs que des hommes de la taille fixée par notre réglement ; j'en excepte seulement les recrues de M. de Chazelles parce que j'espère qu'elles ne sont pas chères.

L'ordre que vous avez donné à M. le chevalier de Simorre d'évaquer Dunkerque me fait grand plaisir ; j'en aurai infiniment en apprenant son retour au corps avec peu de perte.

Je me console de la mort de nos vieux ivrognes ; mais je suis sensiblement affligé de notre désertion : cet article est bien essentiel et je vous conjure d'y donner tous vos soins.

Vous avez bien fait de suivre à la lettre l'ordre donné dans le Régiment qui condamne la compagnie du déserteur à payer les effets emportés et j'approuve la punition de huit jours de consigne au quartier. Je vous prie de me faire savoir le nom de la compagnie des trois déserteurs, je vais donner ordre à Bourdé de se mettre à la recherche du nommé Meunier.

Mandez-moi, je vous prie, combien de tems le nommé François Noël, de la compagnie de La Presle, a encore à servir. On m'écrit pour son congé absolu et l'on m'offre 400 l.

J'apprends avec bien du plaisir, Monsieur, la possibilité où vous êtes de donner les premières instructions à couvert, cela me donne l'espérance de voir le Régiment faire beaucoup de progrès et votre zèle m'assure que vous profiterez amplement de ce moyen.

Ecrivez-moi souvent et longuement, mon cher Major, vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, j'en ai tou-

jours infiniment de recevoir souvent des nouvelles du Régiment et de votre santé qui m'intéresse bien sincèrement, par l'amitié que je vous ai voué et par le très parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

XX. — *A Madame la duchesse de Mortemart.*

(Décembre 1783, p. 38).

MADAME,

M. Du Chesnay, major du régiment d'infanterie de Berry que j'ai l'honneur de commander m'a fait part de l'arrivée au corps de M. Raulin de Guetteville sortant de l'école militaire, pour y occuper une place de sous-lieutenant. Ce jeune homme qui n'a été recommandé par personne au Régiment où il est arrivé avec dix écus dans sa poche se dit honoré de votre protection, Madame la duchesse, et espère des secours de vos bontés ; si en effet vous y prenez intérêts comme je le crois, j'ai l'honneur de vous informer que le premier sentiment qu'il a inspiré lui a mérité les éloges que M. Du Chesnay me fait sur sa douceur et sa docilité ; ces qualités m'assurent qu'il se conduira bien, mais il est d'un âge si tendre qu'il seroit bien à souhaiter qu'il ne fut pas encore abandonné à lui même dans une carrière où malgré la surveillance continuelle des chefs, les jeunes gens ne sont pas entièrement à l'abri des erreurs qu'un sage mentor sait éviter ou réprimer à tems. Dès que je saurois plus particulièrement, Madame, le degré d'intérêts que vous prenez à M. de Guetteville et la pension sur laquelle il peut compter pour se soutenir convenablement au service, je donnerai les ordres nécessaires pour qu'il soit pris un soin particulier de sa conduitte et de sa dépense. Je serai très flatté, Madame, d'avoir pu contribuer à vous procurer avec le tems la satisfaction que vous avez lieu d'attendre de M. votre protégé et de vous convaincre du respect avec lequel je suis, Madame etc.

XXI. — *A Monsieur le comte de Jumilhac.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 40).

Je suis bien affligé, mon cher Général, de la persuasion où vous êtes d'avoir à vous plaindre de moi de ce que Monsieur votre protégé n'est pas encore placé ; rappelez-vous, s'il vous plait, que j'ai eu l'honneur de vous prévenir sur le nombre considérable d'engagemens pris par mon prédécessaire (*sic*) que j'avois promis de remplir primitivement : on m'a donné en outre deux pages et il me reste encore au régiment deux volontaires bons sujets qu'il seroit injuste de priver des premières places : le protégé de ma belle sœur est également encore sans emploi, cependant je vous offre, mon général, le troisième qui viendra à vaquer dans le Régiment de Berri en faveur de M. de Beaupoil de Saint-Aulaire, c'est sur quoi vous pouvez compter, et je vous prie en conséquence d'avoir la bonté de m'envoyer le certificat de l'école militaire où il a été, pour en faire usage dans le temps. Je me flatte que vous voudrez bien me rendre justice et recevoir tous mes regrets de n'avoir pu faire mieux.

J'apprends avec bien de la peine, mon cher général, le mauvais état de santé dans lequel vous êtes arrivé à Paris ; j'en serois infiniment plus affligé si je ne vous savois point dans le centre de tous les secours convenables à votre position, j'espère qu'ils vous rétabliront promptement et que j'aurois la satisfaction de vous voir en parfaite santé à mon retour de la campagne, dans les commencemens du mois prochain. La présence de Madame la comtesse de Jumilhac, à qui j'ai l'honneur de présenter mes hommages respectueux et celle de Monsieur votre fils que je prie de recevoir mes sincères complimenls, sont des adoucissemens pour vos souffrances auxquelles je prends la plus vive part.

Le Régiment de Berri est enfin hors de Dunkerque où nous avions 300 malades ou convalescens. Au lieu d'aller

en Poitou, il est arrivé à Toul, dans les Evêchés, le premier de ce mois, où il pourra se rétablir des pertes que les maladies de Dunkerque nous font encore éprouver journellement.

Madame de Berghes, très sensible à votre bon souvenir, vous prie d'agréer mille choses de sa part.

Recevez de la mienne je vous prie les nouvelles assurances du très sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

XXII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 44).

Je vous sais très bon gré d'avoir renvoyé le petit gentilhôme de Marchand, les dix ou dix (*sic*) sols de haute paye ont trouvé grace pour l'autre, mais je vous prie de lui mander sérieusement de ne plus nous envoyer d'aussi petite marchandise, il nous en viendra assez de Metz et il faut que nos recruteurs éloignez ne nous fournissent que du beau. Vous pouvez cependant accepter celui de deux pouces puisqu'il est bien de figure et de tournure.

L'homme de M. de Carbonnel me peine infiniment ; je vous prie de lui mander sur le champ que ce sera le dernier qui sera reçu de cette taille.

Notre petite recrue de Metz est trop chère à trois louis, il me semble que 60 l. devroient suffire et je connois des Régimens qui se procurent de cette graine à bien meilleur compte. J'en écris aujourd'hui à M. de Chazelle.

Lorsque M. de Simorre m'écrira pour un congé, j'en ferai la demande, car voulant se marier il ne seroit pas prudent à nous de le laisser partir sans congé. Je suis fort aise qu'il ait mis M. de Madron dans un collège aux environs de Toul ; cela fera bien à ce jeune homme dont l'éducation a été très négligée.

Le pis seroit sans doute de garder M. de Lastic et vous ferez bien de lui donner le congé qu'il demande en lui ajou-

tant qu'il est de sa naissance de faire tous ses efforts pour payer ses dettes et que j'y aurai grande confiance.

J'ai ordonné à Meunier d'être au Régiment le 3 janvier fixe, je ne sais encore ce que je ferai de ses camarades, mais je vous prie de ne les point dénoncer encore.

Envoyé moi, s'il vous plaît, le congé de Noël de la compagnie de la Presle et celui de Vasseur dont j'ignore la compagnie : cet homme est absent du Régiment depuis un an et j'ai accordé à une belle dame son dégagement pour 300 l.

Vous pouvez faire rayer de nos contrôles le nommé Charles musicien, mais je vous prie de m'envoyer son congé.

Le port des lettres est une dépense indispensable, j'en supporterai une partie et l'autre sera pour le compte de la masse générale, comme l'année dernière.

Les grands froids seront peut-être un obstacle à l'instruction générale, je vous félicite de tout mon cœur de vos succès sur les bas-officiers, ils seront plus en état d'opérer sous vos ordres.

Ma lettre est bien longue, mon cher Major, c'est que je ne m'ennuye pas de m'entretenir avec vous sur ce que nous avons également à cœur, j'espère que nous aurons beaucoup de satisfaction l'année prochaine et que vos talens, vos lumières, autant que votre zèle, seront en évidence ; je me félicite d'avance du plaisir que j'aurai à leur attribuer tout l'avantage que nous en obtiendrons.

Adieu mon cher Major, je vous aime et vous embrasse du meilleur de mon cœur et sans cérémonie.

P. S. Je vous prie de dire à M. le chevalier de Lenours que j'ai vu M. de Besse lequel m'a promis d'écrire à Boulogne pour obtenir le délai demandé.

XXIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 46).

J'ai voulu, mon cher Major, attendre mon retour à Paris pour répondre à votre lettre du 1er, ce qui me met à même de satisfaire en même temps à celle du 13.

J'ai demandé la prolongation de congé pour M. de Gonidec, dès qu'elle aura été accordée, vous en serez instruit.

C'est avec bien du plaisir que je vois le nombre de nos malades aux hôpitaux externes diminuer sensiblement, nous serions encore trop heureux si les 55 effectifs nous rentroient sans pertes.

Vous avez très bien fait de répondre à Barthet de manière à vous laisser le maître d'accepter ou non les hommes de 18 ans de 5 p. 2 p. et quelques lignes pour vous décider d'après la figure et la tournure. Si le travail de ce bas-officier a du succès à Amiens, je serois d'avis de l'y laisser.

Dès que je verrai M. Maillard je lui porterai de nos houpes et vous ferai part aussitôt du résultat de notre conversation.

Je suis très satisfait de ce que vous me marquez sur nos boucles ; je vous enverrai d'ici un modèle pour celles d'officiers.

J'étois persuadé que les bas de laine valoient mieux pour la troupe, pendant l'hiver, que les bas de coton et de fil, mais puisque les soldats préfèrent les derniers, que l'économie s'y trouve et qu'il n'en résultera nul inconvénient, vous avez bien fait de profiter du bon marché que vous avez trouvé à Bar-le-Duc. Je suis faché de ne me rappeler que dans ce moment qu'étant à Nancy avec le Régiment d'Anhalt nous faisions venir du Palatinat d'excelents (*sic*) bas de laine qui ne revenoient qu'à 35 sols ; nous eussions également pu faire usage de ce moyen et procurer une économie de 10 sols par paire de bas.

Je vois avec bien de la satisfaction, mon cher Major, que tout se porte à faire espérer un heureux succès des soins infatigables que vous vous donnez pour mettre le Régiment sur un pied vraiment militaire. Ce que vous voulez bien me marquer du zèle de MM. les officiers de semaine pour leurs devoirs me fait le plus grand plaisir, j'espère qu'ils sentiront tout l'avantage de ce service et qu'ils s'y attacheront aussi fortement par inclination que par nécessité ne voulant

pas vous dissimuler que je tiens infiniment à cet article.

Je vous prie aussi de recommander de ma part à MM. les officiers en général de veiller à la tenue du soldat, pour obtenir l'exécution litérale des ordres que vous donnerez à cet égard et les y habituer. Quand l'ymensité de vos occupations, mon cher Major, vous donnera un peu de relache, je vous serai sensiblement obligé de m'envoyer un relevé des ordres que vous donnez, pour être parfaitement au courant sur les moyens que vous employés à nous mettre sur un bon pied.

Je suis très satisfait de l'état approximatif que vous m'avez envoyé, il m'instruit parfaitement sur ce que je désirois de savoir. J'ai envoyé à M. d'Esterhazy l'état de situation qui lui étoit destiné.

L'emploi de M. Dorte est rempli par MM. D'Auzannet, de la Roque et Boucherolle. Je viens d'envoyer les trois lettres dattées du 25 novembre que j'envoie au bureau du Colonel général pour recevoir son attache.

M. le maréchal d'Harcourt me mande qu'il ne délivrera le congé de Lecomte que pour la somme de 500 l.

Quand les hommes n'ont plus que peu de tems à servir et que l'on ne peut en tirer davantage, je pense que c'est très bien fait d'en prendre 350 l. mais je ne puis me déterminer aux 300 l. qu'en faveur de ceux qui nous laissent une année de paye ou environ, ce qui revient à peu près à nos 400 l.

Je vous prie de marquer ma reconnoissance à M. du Chassain d'avoir mis aux arrêts MM de Vasronval et de la Houssaye pour de légères fautes, je vous suis aussi très obligé d'avoir bien voulu le charger de régler à l'auberge les comptes de tout le monde et vous voudrez bien dire à M. de La Combe que l'exemple qu'il a donné à cet égard me fait le plus grand plaisir, c'est ainsi que tout bon militaire s'exécute pour obtenir le bien général.

Je vous authorise, Monsieur, non seulement à mettre M. de La Barre en prison au plus même ordinaire (*sic*) s'il

vous vient le moindre créancier de sa part, mais je vous prie de dire à cet officier d'une manière très positive que si d'ici au Régiment il ne change pas totalement de conduite, je lui demanderai sa démission et nommerai à son emploi, c'est une résolution dont M. de Saint-Paul même m'a prié, ainsi il peut y compter.

Je ne tolérerai jamais que Messieurs les Officiers fassent des dépenses superflues au Régiment et encore moins souffrirai-je le moindre dérangement. Si MM. de Rosemond et de Boële contreviennent à ces dispositions, je vous prie de les punir sévèrement par la prison.

XXIV. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 48).

J'ai fait partir hier, mon cher Major, quatre hommes de recrues dont trois Normands, le tout sous la conduite du nommé Lecomte, je vous prie de faire inscrire ces trois Normands pour mon compte et non pour celui d'aucun recruteur; l'espérance qu'ils nous vaudront de l'argent m'a déterminé à les prendre, l'un a trois pouces, l'autre deux, et le troisième est destiné à faire nombre dans nos petite musique jusqu'à ce qu'il soit assez grand pour prendre le fusil ; je vous prie en conséquence de le mettre à l'instruction des tambours pour lui apprendre à battre de la caisse. Ce métier lui déplaira sans doute ; tant mieux nous en aurons plutôt de quoi le remplacer par deux hommes de six pouces qui nous consollerons très bien de sa perte. Ces trois recrues coûtent chacun 115 l. tous fraix faits et rendus au Régiment.

Voilà M. Le Comte annimé d'un nouveau zèle pour le service du Roi, ce qui ne plaira pas très fort à sa famille ; j'instruirai M. le maréchal d'Harcourt qu'il est venu se présenter chez moi pour rentrer au Régiment.

Adieu, mon cher Major, recevez les assurances du très

sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre etc.

XXV. — *A Monsieur de Chazelles.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 52).

J'étois bien inquiet sur votre santé, Monsieur et vous m'avez fait le plus grand plaisir de me donner de vos nouvelles. L'état où vous êtes encore me peine infiniment, je verrai avec satisfaction le retour du beau temps, persuadé qu'il influera beaucoup sur votre entier établissement.

M. Du Chesnay m'a rendu compte des hommes de recrues que vous lui avez envoyé. Il recevra de même, de votre part seulement, la jeunesse du pays que vous jugerez susceptible de croître sous peu de temps, car malgré votre mauvaise santé, vous êtes le seul à qui je permette de faire des enfans et nos recruteurs ont des ordres très strictes de n'en point envoyer au Régiment. Je désirerois cependant que vous puissiez prendre des arrangemens pour que cette jeunesse ne nous revint au plus qu'à 60 lb. l'un portant l'autre y compris les 30 lb. d'équipement, devant retrouver sur eux l'exédent de dépense occasionné par les recrues qui nous viennent de loin. Je me repose à cet égard sur vos lumières et votre zèle persuadé que vous mettrez tout en usage pour l'économie et le succès de votre travail.

J'appuyerai de toutes mes forces, Monsieur, la demande que vous avez faite à notre inspecteur et j'espère en tirer quelque parti, mais je ne puis vous dissimuler que ce moment est extrêmement défavorable aux demandes d'argent, et je crains bien que malgré vos titres et vos bons services, nous ne puissions obtenir cette fois-ci qu'une gratiffication au lieu d'une pension annuelle. Comptez sur mes efforts et rendez justice à ma bonne volonté autant qu'à l'attachement très parfait et sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être Votre etc.

XXVI. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, certainement premiers jours de janvier 1784, p. 32).

Je me flatte, mon cher Pascal, que vous rendrez assez de justice aux sentimens que je vous ai voué, persuadé qu'il n'est besoin d'aucune époque particulière pour les exciter et les faire agir. Si mon amitié et le plus sincère attachement pouvoient vous procurer tout ce qui vous est agréable, vous jouiriez certainement de la plus parfaite satisfaction, soyez en bien persuadé, mon cher Pascal, et recevez en l'assurance d'aussi bon cœur que j'ai de plaisir à vous en convaincre.

La promotion me paroit en effet encore très reculée ; lorsque je verrai M. le comte d'Esterhazy je lui rappellerai votre lettre avec grand plaisir. Je crois que nous aurons meilleur parti de la gloire que de l'argent car je prévois d'avance qu'il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en obtenir et certainement il y aura cette année plus d'un mécontent à cet égard.

Vous voyez et agissez, mon cher Pascal, en bon père de famille ; il vaut mieux un tiens que deux tu auras et vos chers enfans vous saurons un jour bon gré d'avoir mis ce vieux proverbe en pratique.

Permettez que Mme de Pascal trouve ici l'assurance de mon respect avec mes complimens sur le renouvellement de l'année ; mes amitiés je vous prie à Monsieur votre fils et toute votre chère famille.

Adieu, mon cher Pascal, portez-vous bien, aimez moi toujours de même et recevez l'assurance de la sincère amitié avec laquelle je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

XXVII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Le 28 janvier 1784, p. 55).

Je suis d'avis, mon cher Major, que pour mettre fin aux réclamations de M. de Micoud il convient de produire une délibération du conseil d'administration que je mettrai sous

les yeux du Ministre, je vous prie en conséquence de faire assembler les membres de notre Conseil et de leur donner les pièces de M. de Micoud à examiner, je les joins ici à cet effet, ainsi qu'un projet de délibération auquel vous ajouterez ou retrancherez ce qui vous paroitra convenable et m'en ferez passer incessament une expédition sans m'envoyer les autres pièces lesquelles devront rester dans les archives du Régiment. Je garderai votre lettre et celle de M. de Pascal qui m'ont fournies les moyens de dresser cette pièce.

Le nommé François Noel, soldat de la compagnie de la Presle, pour lequel je vous ai demandé le congé que vous m'avez envoyé est un jeune homme qui est en semestre chez lui à .... s'il y a eu erreur de nom je vous prie de m'envoyer un autre congé de grace.

Vous avez très bien fait, Monsieur, de mander à Madame de Rosemond l'escapade de M. son fils; ses dettes seront payées ou je nommerai à son emploi, j'attends aujourd'huy M. son oncle pour lui faire part de cette résolution que j'exécuterai sans délais.

Je vous prie Monsieur de faire en sorte de trouver dans les casernes une chambre écartée aux fenêtres de laquelle vous ferez mettre des barreaux et un bon cadenat à la porte pour renfermer M. de Wasronval et M. de la Houssaye qui n'auront de visite que celle d'un caporal qui leur apportera à manger en présence d'un sergent de planton, lequel ne restera pas avec ces Messieurs pour leur faire compagnie, mais il demeurera dans une chambre voisine et fera une visite de deux heures en deux heures pour s'assurer seulement si tout est tranquille. Vous voudrez bien aussi faire avertir Messieurs les officiers à l'ordre que celui qui tenteroit à voir les prisonniers dans leur chambre sera aussitôt renfermé avec eux; vous voudrez bien aussi les prévenir que je n'attendrai pas que l'on porte des plaintes pour dettes, mais qu'à la plus légère apparence de dettes, ils seront mis aux arrêts, en cas de résidive, ils remplaceront MM. de

Wasronval et de la Houssaye et que pour la troisième fois je nommerai sans rémission à leurs emplois. Le plus ou le moins de dérangement de la part de ces Messieurs fixera la durée de leur détention et vous voudrez bien m'en rendre un compte exact. Quand à M. de La Barre je vous prie de le mettre sur le champ en prison et de vous faire informer positivement de sa conduitte et de sa position de laquelle vous voudrez bien m'ynformer avec tous les détails pour juger s'il mérite de rester plus longtemps au Régiment, étant résolu de nommer sans délais à son employ, s'il a donné véritablement lieu aux dérangemens de ses camarades.

M. de Gombaud est venu ici ; j'approuve la permission que vous lui avez donné d'aller chez lui, j'attends M. de La Neuville qui n'est pas encore arrivé.

Le nommé Philippe, soldat de Boscas, est en route avec trois recrues qu'il conduit au régiment. Deux sont du travail de Marchand et Philippe a engagé le troisième. J'ai ajouté à l'argent qui leur restoit pour faire leur route trois livres à chacun de ces trois recrues que vous voudrez bien faire diminuer sur les 300 lb. d'équipement et m'en tenir compte.

Le travail de notre inspection doit se faire après demain. Soyez tranquil, mon cher Major, sur ce qui vous concerne, j'en fais mon affaire particulière.

Adieu, mon cher Du Chesnay, je vous embrasse de tout mon cœur.

XXVIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Mars 1784, p 64.)

Nos pertes considérables en hommes, me causent, mon cher Major, la peine la plus sensible ; nous ne pouvons pas retenir ceux que la Parque nous enterre mais nous devons empêcher la désertion qui commence à devenir trop fréquente ; je vous prie d'employer tous les moyens que

votre expérience consommée et votre zèle vous dicteront pour arretter le fléau. J'approuve le congé délivré à Baston pour 400 l. et vous prie d'envoier à M. de Carbonel celui qu'il demande pour le nommé Soulès en lui marquant que je veux bien en considération de la position du père l'accorder pour 500 l. Le Ministre s'est refusé à la demande que je lui ai faite d'une gratification pour M. de Gueudeville. Mme la duchesse de Mortemart me mande qu'elle me remettra cinq louis pour lui ; il est indispensable que le jeune officier mette la plus grande économie dans ses dépenses, je vous prie d'avoir la bonté d'y faire veiller.

Si M. de Boel tombe malade, il peut être soigné dans la chambre où il est comme ailleurs. Avez-vous eu la complaisance d'envoier l'état de ses dettes à Madame sa mère ? Travaille-t-on à prendre des arrangemens pour les acquitter? Je suis bien enchanté d'apprendre que vous ayés pu commencer nos exercices. Je vous prie, Monsieur, de réitérer à MM. les Officiers et particulièrement à MM. les Sous-Lieutenans qui sont les moins avancées dans la théorie, que je saurai distinguer les officiers qui auront manqué d'application et de zèle ; je vous authorise à les faire rester dans leurs chambres et même de les mettre en prison, si la première punition est infructueuse. Nous ne devons rien négliger pour arriver au but proposé et faire donner un meilleur opinion du Régiment. J'espère que MM. les Capitaines vous seconderont efficasement, je me repose autant sur leur bonne volonté particulière à mon égard que sur leur zèle pour le service du Roy ; je ne parlerai pas du vôtre, Monsieur, il m'est bien connu et je sais qu'on ne peut en avoir de plus fervent ; je me tranquilise encore particulièrement sur votre amitié du soin de mettre le Régiment dans l'état qu'il doit être et je suis bien certain que vous employerés tous les moyens d'y parvenir. J'ai donné carte blanche à M. de Lastic, j'ignore l'usage qu'il en aura faite et m'en inquiète très peu puisque ses parents

l'ont abandonné. J'ignore à quoi il tient que vous ne receviez les 12,000 l. J'en ai écris à M. d'Esterhazy en lui adressant l'état de situation au 1er de ce mois. Adieu, etc.

XXIX. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Avril 1784, p. 68).

Je viens, mon cher Major, de mander à Bourdet de préparer les comptes de son travail. Quand à ceux de mes recettes et dépenses je les ferai mettre en règle à mon retour à Paris et vous indiquerai ce que je croirai convenable de porter sur la masse générale pour nos dégagemens. Nous suiverons à cet égard la marche de l'année dernière. — Mme de Benezech m'a également écrite pour m'informer de ses dispositions envers les créanciers de M. son fils, ma réponse est conforme à vos observations sur les dettes des officiers ; je lui ai mandé qu'ils faut qu'elles soyent payées avant que M. de Boël n'obtienne sa liberté et je lui tiendrai parole. Il n'y aura pas de mal que M. de la Houssaye reste où il est jusqu'à l'arrivée de M. le chevalier Lefebvre. Je ne vois pas la nécessité d'avoir dans les classes un officier de chaquune des compagnies d'ou on a tiré des hommes, ni un inconvénient qu'un officier des classes commande et instruisse un soldat d'un autre compagnie que la sienne, mais il me paroit convenable qu'il y ait à chaque compagnie un officier, tant pour surveiller à l'instruction que pour l'opérer lui-même, ainsi je vous prie de régler vos dispositions pour que cet objet soit également rempli, j'approuve d'avance le parti que vous prendrés pour y réussir et je vous serai très obligé de vouloir bien m'en informer ; je vous prierai de faire part à MM. les représantants que je n'approuve nullement leurs réprésantations à ce sujet, et je vous suplie, mon cher Major, de n'en plus permettre à l'avenir ; prevenés-les et priés-les de ma part de me faire l'amitié de s'occuper plus particulièrement de suivre l'exécution d'un ordre donné que de s'occuper des moyens

de parvenir à faire se qu'ils aiment mieux de faire, et qu'aussi longtemps que j'aurai l'honneur de commander le corps ces moyens la ne réussiront pas pour ceux qui en feront usage. Vous avez très bien fait de refuser l'homme de 18 ans de M. d'Orville.

L'[on] vient de m'informer que M. Maillard est nommé Major au régiment de Limosin, ce qui va nous mettre dans la nécessité de lui donner un successeur pour l'habillement. Je vous prie de me mander vos renseignemens sur le choix que nous devons faire, ne voulant pas m'en rapporter à mes propres lumières. Je ne désapprouve point, mon cher Major, le petit changement que vous avez adopté dans une des positions du second mouvements du 1er temps de la charge, puisque cette position remédie au vassillement des armes et procure aux petits hommes la possibilité de porter la main à la giberne en la passant entre le tronc et le corps, mais n'auriés vous pas trouvé le même avantage en laissant la platine au dessus du talon droit? Si cela ne se peut pas j'adopte le changement tel que vous l'avez ordonné.

XXX. — *A Monsieur le comte d'Esterhazy.*

(May 1784, p. 69).

M. du Chesnay, Monsieur, vient de me rendre compte que M. Taffin, commandant à Toul, lui a communiqué deux lettres de M. le maréchal de Broglie, par lesquelles il est défendu de faire passer par les verges et par les corroyes les soldats et les cavaliers qui méritent cette punition, sans avoir au préalable obtenu un ordre exprès du Ministre. Je ne puis me refuser d'avoir l'honneur de vous faire mes observations sur les inconvénients que je présume pouvoir résulter de cet ordre. Journellement exposé de recevoir de nos recruteurs des hommes de recrues qui, sous les plus belles apparences, peuvent dissimuler des inclinations vicieuses et habitués aux vols, l'honneur d'un corps qu'il est si

important de conserver aux yeux et dans l'esprit du soldat, ne seroit plus par leur préjugés en sureté, si la justice civile avoit le temps, pendant qu'on attendroit les ordres du ministre, de réclamer et d'informer contre un homme qui auroit commis un vol chez l'habitant, au lieu qu'en le chassant sur le champ, après l'avoir fait passer par les verges, le sujet de cette punition ne donne hors du corps aucune opinion défavorable ni facheuse sur les soldats du Régiment. Cet ordre n'étant point uniforme dans tout le royaume je vous prie très instamment, mon général, d'engager le ministre à permettre que le régiment de Berry se conduise à cet égard ainsi qu'il est d'usage dans les autres gouvernements.

J'ai l'honneur etc.

XXXI. — *A Monsieur du Chesnay.*

(May 1784, p. 69).

Je ne reçois qu'à l'instant, mon cher Major, votre lettre du.... et j'ai fait passer sur le champ à M. d'Esterhazy la lettre par laquelle vous lui accusé la réception de celle qui vous a dressée concernant les officiers à la suite.

J'approuve, Monsieur, tout ce que vous avés établie pour l'instruction du Régiment et pour ce qui concerne les arrets et la prison des officiers qui y sont détenus. Vous voudrez bien réitérer de ma part à la jeunesse du Régiment de s'appliquer sérieusement aux différents objets de notre métier, et particulièrement à connoitre nominativement leurs sections et tous les bas officiers de leurs compagnies, le service des places, l'instruction du détail et toutes les manœuvres. J'espère que vous me renderes comme je l'exige le compte le plus exacte sur chacun de Messieurs les officiers en particulier afin d'éviter que dans celui que je renderai au ministre d'après le vôtre, les officiers zélés, intelligens et actifs ne soyent pas confondu avec ceux qui ne s'occuperoient pas convenablement du service du Roy, et contre

lesquels je prendrai les ordres de M. le Maréchal ; vous voudrais bien aussi prévenir Messieurs les officiers de cette disposition que je crois indispensable pour faire cesser les plaintes contre l'instruction du Régiment. J'ai fais à M. le comte d'Esterhazy mes observations sur la deffense de passer les hommes par les verges sans un ordre exprès du Ministre, en attendant la réponse vous voudrés bien garder en prison le nommé Gérard pour savoir ce qu'il conviendra de faire à son égard. Le nommé Verhons en est quitte à bon marché, je lui aurois demandé cent pistoles. J'approuve l'expédition pour 400 l. du congé au nommé Le Page absent depuis le 21 mars 1783. Le nommé François Ferron de la compagnie de Godefroy, en semestre à Paris, a déposé 300 l. pour son congé que je vous prie de m'envoyer le plutot possible. Il est affligé d'une hernie considérable et nous eussions été obligé de le réformer, ainsi son argent est une trouvaille. Comme je présume que le grenadier La Giberne payera les 850 l. que je lui ai demandé, je vous prie de m'envoyer également son congé. Je consens que La Treille ci devant caporal rentre aux grenadiers si d'ailleurs vous êtes content de lui. Adieu etc. — L'ouvrier des houpes a reçu 156 l. en à compte.

XXXI. — *A Monsieur d'Astruc père.*

(May 1784, p. 70).

Je n'ai jamais eu l'honneur, Monsieur, de voir Monsieur votre fils au Régiment de Berry et je ne l'ai connu que par le tableau des officiers du corps qui m'a été remis en y entrant ; j'ignore s'il a d'autres tors que celui de m'avoir contraint à le sommer de rejoindre après l'expiration de son semestre, et je n'ai plus eu lieu de m'en plaindre du moment qu'il m'a envoyé sa démission pour réponse. N'ayant l'honneur de commander le régiment de Berry que depuis dix-huit mois c'est aux camarades de Monsieur votre fils

à le juger et c'est à eux qu'il est convenable de s'adresser, persuadé que MM. les officiers se feront un plaisir de le traiter en camarades s'ils n'ont pas lieu de se plaindre de sa conduite, ce que j'ignore absolument. J'ai l'honneur, etc.

XXXII. — *Au Ministre.*

(May 1784, p. 71).

MONSEIGNEUR,

Agreés, je vous suplie, au nom du Régiment de Berri infanterie et du mien les sentimens de la vive reconnaissance des graces que le Roi a bien voulu nous accorder, nous les devons à vos bontés et à votre protection et nous nous efforcerons de les mériter de plus en plus par notre zèle et notre application au bien du service du Roi. Permettés Monseigneur que j'aye l'honneur de vous recommander plus particulièrement M. du Chesnay, major de ce corps. L'état et situation (sur tous les points) dans lequel j'ai trouvé le régiment de Berri, me paroissent exiger que ma bonne volonté et mes efforts soient secondés par un officier supérieur intelligent, zélé et actif comme l'est M. du Chesnay et je crois qu'il seroit du bien du service du Roi, que cet officier trouva son avancement dans ce corps. Mais l'ancienneté de ses services et son application le rendant dans le moment susceptible de passer à un nouveau grade, il me paroit essentiel de donner à cet officier vraiment digne des graces du Roy, un motif d'encouragement pour lui faire attendre qu'une vacance dans le régiment de Berry permette de lui accorder un grade supérieur au sien. Je vous suplie très instamment, Monseigneur, d'accorder vos bontés à M. du Chesnay et porter sa Majesté à faire quelque chose en faveur d'un officier distingué par l'ancienneté de ses services et du plus grand mérite. Cette grace sera un nouveau bienfait que je joindrai à tous ceux que je dois particulièrement à la protection dont vous voulés bien m'honorer. Je suis, etc.

XXXIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(May 1784, p. 74).

Je vous envoie, mon cher Major, ma nomination aux emplois vacans et ma lettre d'accompagnement pour le ministre, je vous prie de lui adresser l'une et l'autre lorsque vous aurés fait remplir les noms de compagnies et ceux de Baptêmes des nouveaux pourvus. Je n'ai pas encore fait ma nomination à l'emploi de M. de Bosmond, parce que je ne crois pas convenable d'y nommer sur sa démition (*sic*) ; j'attandrai pour la faire, mon retour à Paris, et jusqu'à cette époque vous le mettrés comme absent sans congé sur les états de situations que vous adresserés au Ministre.

Nous avons changé d'inspecteur, c'est M. le comte d'Haussonville qui remplace pour nous le comte d'Esterhazy, je vous prie de m'envoyer promptement un état de situation en datte du 1er de ce mois pour que je le lui adresse. Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer la lettre du ministre au Régiment du Vexin et j'espère que si M. le Maréchal approuve ma nomination, que tout le monde sera content ; j'accepte Fayet pour second adjudant et Joly pour la place de facteur.

Je crois vous avoir déjà mandé que le grenadier La Giberne rejoindra le Régiment. M. de Lastic me demande son congé absolu que je vous prie de lui envoyer à Niort.

Bourdet s'étant contenté de me rendre compte sur des feuilles volantes que j'ai laissé à Paris dans mes papiers et n'ayant point tenu de registre sur son travail, je ne pourois faire expédier le compte de notre recrutement de Paris qu'après qu'on aura retrouvé les comptes de Bourdet que j'ai bien grondé de n'avoir pas tenue un registre en règle.

Les mauvais temps ayant beaucoup retardé les progrès de notre instruction, il sera indispensable d'exercer deux fois le jour ; je vous en donne l'ordre et vous prie instamment, mon cher Major, de l'exécuter jusqu'à ce que vous

soyez certain que nous parviendrons à satisfaire notre inspecteur. Mon intention est que vous restiés le plus longtemps possible au détail pour affermir les soldats dans les positions. Tous les colonels n'ont pas encore reçu d'avis sur la prolongation de leur absence ; je suis de ce nombre, mais il parait certain que notre prolongation sera jusqu'au 24 de juin ; on me fait espérer de Paris que je n'aurais point à me plaindre de Versailles sur ce qui vous intéresse et que je sollicite de toutes mes forces. Adieu mon cher Major, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur...

A propos, comme j'ai trois musiciens à ma charge jusqu'à un certain point, voulés-vous bien ordonner à M. Brossard de ma part de payer 50 lb. par mois à chacun d'eux et de porter cette dépenses à mon compte. Les musiciens sont les trois frères Vandenbrock, M. de Grandval en est-il content?

XXXIV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 77).

Sur ce que vous m'aviez marqué, mon cher Pascal, de vos embarras pour vous procurer la quantité de toile nécessaire à la confection des sacs et guêtres pour le complet, je vous avois mandé de vous adresser au sieur Birr négociant à Strasbourg à qui j'ai écrit en même temps pour l'engager à se prêter à l'exécution prompte de vos commandes. Ce fournisseur me répond qu'il est en état de satisfaire promptement à vos demandes, mais qu'il n'a point encore reçu de vos nouvelles ce qui me surprend. Je vous prie donc, mon cher Pascal, à la réception de ma lettre, de mander au sieur Birr les quantités de toille qui vous manquent pour completter notre approvisionnement, afin que cette ressource ne nous soit point enlevée par un autre Régiment, etc., etc.

XXXV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, janvier 1785, p. 79).

Je vous avois prié très positivement, mon cher Pascal, de mettre une partie de notre équipement à remplacer, nous en avons grand besoin comme vous le savez. J'ai suppléé à l'état que vous m'avez adressé où tout est marqué en bon état, par une note d'observation dans laquelle je demande le remplacement de 92 gibernes de grenadiers et chasseurs, 340 gibernes de fusiliers et 87 brigadiers.

Nous n'avons pas à craindre que l'on paye notre habillement sur la masse de 15 l. qui appartient aux soldats ; il est décidé que la nouvelle régie en fera son affaire. Ainsi pour 6,538 l. 8 d. que l'on nous retiendra jusqu'au 1er mai nous serons exempts de payer 25,000 l. à nos fournisseurs ; conséquemment nous serons bien surement plus à notre aise.

Si nos anciens soldats se rengagent pour 4 et 8 années tant mieux, autant de recrues de moins à faire et, dépense pour dépense, j'aime mieux les premiers que les derniers. Si nous venons à excéder le complet j'en informerai le Ministre. Enfin, mon cher Pascal, le déficit de notre masse générale ne sera sûrement point où elle a été portée dans l'état aproximatif. Le seul objet qui me met en peine c'est celui de nos congés de grâce.

Je vous ai prié bien instamment de me mettre en état de solliciter un remplacement de fusils, si nous nous trouvons mal armés ce sera de votre faute, rappelez vous en dans l'occasion. Nos Messieurs me font l'honneur de m'écrire sur le renouvellement de l'année ; chargez vous je vous prie, de mes excuses, si je n'ai pas celui de leur répondre en leur faisant agréer mes sentimens de reconnaissance et mes vœux pour tout ce qui peut leur être agréable, les priant de me conserver toujours les dispositions flatteuses qu'ils me témoignent et que je m'efforcerai de mériter pour l'avantage du service du Roi, etc., etc.

XXXV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, janvier 1785, p. 79).

Rien de nouveau encore, mon cher Pascal, les choses sont toujours dans le même état, point de contre ordre pour les semestriers et point d'ordre aux mestres de camps de rejoindre. Les travaux vont toujours leur train dans tous les arsenaux. Les fonds regorgent au trésor Royal et tout semble se disposer pour la guerre, cependant la paix est constamment le langage de la Ville et de la Cour, il ne transpire rien des résolutions du Conseil et ce n'est qu'au coin de la cheminée que chacun parle des évènemens futurs, il faut je pense se tenir en mesure d'exécuter les ordres et rien de plus jusqu'à ce que nous soyons plus éclaircis.

J'espère que M. de Carbonnel ne prouvera pas ce que vous craignez pour lui, je travaillerai la semaine prochaine a mettre son affaire en règle, mais je serois fort aise de le savoir arrivé au corps et je vous prie de m'en instruire aussitôt.

Je viens de rengager pour quatre ans les nommés François Noël de la Presle pour 60 l. et Bellerose de Vaucasel pour 50 l. qu'ils ont touchés. Je viens d'avoir aussi 19 l. pour route et souliers au nommé Rousselet de Godefroy, redoit il à sa compagnie, mais il lui reviendra un second terme d'engagement en 1785.

Je reçois à l'instant votre lettre du 25. Je suis bien persuadé que vous [vous] donnez, comme vous le dites, tous vos soins pour que le Régiment soit en bon état autant que nos moyens nous le permettent, mais je désirerois que nous puissions augmenter nos moyens en faveur de la circonstance et c'est ce qui me fait insister à vous demander un état détaillé de la situation de notre habillement, équipement et armement. Je sais que nos habits de 83 ne sont pas en trop bon état et que nous nous ruinerons à les réparer,

il faudroit que je pusse en dire les raisons et le nombre à remplacer. Nos gibernes et ceinturons sont aussi en mauvais état et je voudrois aussi en donner la raison. Nos fusils coutent infiniment à réparer sans rendre la totalité meilleure, je réussirois peut-être à en obtenir un grand nombre en remplacement si je pouvois en donner un détail satisfaisant. Tout cela me fait désirer que vous voulussiez bien m'envoyer pour chaque objet un état détaillé avec des observations raisonnées sur le temps qu'ont duré ces effets, sur les raisons qui ont contribué à les mettre dans un mauvais état soit par les détachemens fournis par les colonies et autres motifs pareils et que j'ignore ; enfin sur tout ce qui peut intéresser pour nous faire obtenir le plus qu'il sera possible et que je solliciterai avec toute la chaleur possible.

Les grosses toiles sont au moins à aussi bon compte en Lorraine et en Alsace qu'en Flandres, ainsi je suis d'avis que nous ne perdions pas de tems de procurer à nos soldats les sacs dont il faut qu'ils soient pourvus ; si nos finances sont génées, il faudra prendre du tems avec les fournisseurs ; j'en connois un à Strasbourg en état de nous faire cette avance ainsi que d'autres objets, vous pouvez vous adresser à lui de ma part pour tout ce dont le régiment aura besoin en fournitures quelles conques, voici son adresse : M. Birr, négociant sous les grandes arcades à Strasbourg. Vous pourriez lui demander des échantillons qui serviront de pièces de comparaison, il est honnête homme et serviable et je suis persuadé que le Régiment en sera content.

Je réserve pour mon arrivée au corps les remercîmens que je vous dois des peines que vous vous donnez pour le livre de ma maison.

Mes vœux pour tout ce qui peut vous être agréable, mon cher Pascal, agissent en tous temps et n'ont pas besoin du renouvellement d'années pour être excités ; vous pouvez en être persuadé autant que de la sincère amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

XXXVI. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, p. 89).

..... Tant que Messieurs les officiers n'exerceront pas parfaitement bien, mon intention est qu'ils soyent exercés journellement, et s'ils ne sont pas plus instruits à mon arrivée au Régiment sur la théorie et la pratique, je suis très résolu de faire connoître au ministre ceux qui se seront négligés, afin que tout le régiment ne soit pas encore la victime de leur mauvaise volonté ou de leur négligence à s'instruire et à pratiquer les devoirs de leur état. C'est ce que je mande aujourd'huy de rechef à M. de Pascal. Je vois avec grand plaisir que vous soyez satisfait de nos soldats et je me fais à l'avance une grande fête de vous remercier de leurs progrès.....

XXXVII. — *A Madame la Duchesse de Mortemart.*

(Sans date, p. 91)

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois. Quelque peine que me fasse la position fâcheuse de M. de Gueudeville je ne dois et ne puis me charger d'écrire au ministre en sa faveur. Ce n'est que d'après des services militairement rendus, qu'un mestre de camp est authorisé à mettre sous les yeux du ministre les besoins d'un officier de son Régiment, et solliciter les secours de Sa Majesté. M. de Gueudeville n'étant pas encore dans cette position c'est à sa famille, à ses parens, à ses protecteurs qui l'ont fait entrer au service de lui donner ou lui procurer les moyens de l'y soutenir. Si M. le Maréchal de Ségur me fait l'honneur de m'écrire sur la nature des besoins de M. de Gueudeville je répondrai convenablement, c'est tout ce qu'il m'est permis de faire dans une pareille circonstance.

J'ai l'honneur d'être etc.

XXXVIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, p. 92).

J'approuve très fort, mon cher Major, les arrangemens que vous me marqués avoir pris pour l'exercice de MM. les Officiers et pour les fréquentes revues du linge et chaussure dans lesquelles vous questionnerez les jeunes gens sur tout le service intérieure. Je prierai M. de Pascal de tenir la main à l'exécution de ces dispositions et de toutes celles que vous avez formé pendant l'hiver.

Je vous donne aussi ma sanction pour l'expédition des deux congés qui ont produits cent pistolles à notre masse et auxquels Mme l'abbesse de Fontaine-Gérard s'est intéressée. Vous pouvez également expédier celui de Larminat, chasseur, pour 400 l. et sa paye d'un an, d'autant plus que M. de Chazelles y prend intérêt.

L'avantage que Marchand trouve à Rouen me fait consentir à son déplacement et je vous prie de le lui mander.

Je mande à M. de Godefroy que je consens à son absence jusqu'au 23 juin pour lui donner les moyens de rétablir entièrement sa santé.

Les houppes et la laine vous ont été adressés dans le temps, mais le coffret est resté en oubli au bureau de la diligence ; vous l'aurez sûrement reçu à la réception de ma lettre.

Bonjour, mon cher Major, je vous embrasse de tout mon cœur.

XXXIX. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 94).

J'ai appris hier dans les bureaux, mon cher Pascal, l'expédition des lettres pour MM. d'Aguissi et de La Place ; j'écrirai au dernier pour qu'il arrive à tout à la fin de ce

mois ou dans les premiers jours du mois prochain ; je vous le recommande et vous me ferez plaisir de le mettre entre les mains d'un officier du corps à votre choix ; j'enverrai Bourdet chez M. de Lascours pour payer les 6 lb.

MM. Dorin et Lesterq ont surement rejoints puisqu'on les a trouvés en route : quant à M. de Rochegonde je suis à sa recherche.

J'approuve le service que feront les capitaines en second en qualités d'officiers supérieurs de visittes des postes. Je vois avec plaisir que les bataillons soyent logés chacun dans leur quartier et que les femmes rentrent aux cazernes.

J'approuve aussi la forme du brasselet de punition et de tout ce qui regarde cet article.

Ci-joint, mon cher Pascal, votre brevet de Brigadier qui m'a été remis hier (1). Je ne ferai usage de votre mémoire qu'autant que le ministre seroit dans les mêmes dispositions de l'année dernière. Vous pouvez être persuadé que je vous servirai de mon mieux et en ami ; je ferai aussi tout mon possible en faveur de Monsieur votre frère, mais dans toutes les circonstances Monsieur votre fils est assuré d'une place au Régiment quand il sera en état de l'exercer.

Vous avez bien fait d'envoyer le caporal La Violette attendre sa paye chez lui, et il sera bon de ne le remplacer que dans le temps. Je vous remercie de songer à la conservation de mon logement. La personne chargée des mémoires de ma maison n'est point à Paris dans le moment et n'y sera de retour que dans les premiers jours du mois prochain ; j'aurai alors la confiance de vous les envoyer en vous demandant d'avance un million de pardon des peines qu'ils vous donneront.

Je vous embrasse, mon cher Pascal, avec toute la sincérité de mon amitié pour vous et de tout mon cœur.

(1) Cette phrase suffirait à faire dater cette lettre de 1785.

P. S. — Je vous ai envoyé un convois de recrues par le nommé Labe qui est rengagé, vous voudrez bien à son arrivée le faire reconnoitre sergent d'une compagnie quelle-conque où il en manquera, et s'il n'y a point de place vacante de l'établir sergent surnuméraire jusqu'à la première vacance en lui disant qu'il sera remplacé alors. Je vous prie aussi de me le renvoyer aussitôt ici en lui faisant remettre par M. Brossard l'argent nécessaire pour faire sa route seulement. Ce sont les conditions de son rengagement aux-quelles j'ai souscrits.

XL. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 101).

J'ai reçu, mon cher Pascal, vos lettres des 5 et 9 de ce mois avec les pièces qui y étoient jointes.

Je verrai à mon premier voyage dans les bureaux si l'on m'offre 800 l. pour le dégagement de la Grenade, et alors je vous demanderai son congé.

Le remplacement de Rebeillé sera fait comme vous me le demandés. M. Bonneau me fait à cet égard des représentations aux quelles je réponds ; dites lui, je vous prie, de vous communiquer ma lettre quant au sergent major pour remplacer Marchand... (1) je suis faché d'apprendre que le second recrue conduit par Labe se soit trouvé déser-teur de Royal-Auvergne et qu'il aye déserté de nouveau. Je recommanderait à Bourdet de se tenir un peu plus sur ses gardes et de ne pas nous occasionner des dépenses inutiles.

J'approuve la punition infligée au nommé Caporal ; il auroit mérité une plus forte correction et il fera très bien d'être plus sobre à l'avenir.

Les arrangemens que vous me mandés avoir pris pour la

(1) Lacune dans le manuscrit.

réception du Régiment de La Fère me plaisent infiniment et j'apprendrai avec plaisir comment les choses se seront passées.

Tant que le temps le permettra, ce sera très bien fait de tirer au blanc et de continuer nos exercices. Je suis très aise que l'inspecteur vous aye trouvé en besogne et qu'il aye paru être satisfait.

Recevez, mon cher Pascal, mon compliment de condoléance sur la mort de Madame votre tante et sur la privation de vos parties de piquet.

Je conçois que vous devez avoir bien de la peine à débrouiller les archives de ma maison ; il ne falloit rien moins que votre patience et votre sagacité pour en venir à bout ; je vous porterai les pièces qui vous manqueront ; mon amitié vous tient un bien fidèle compte de tout ce que la vôtre pour moi vous engage à faire.

Adieu, mon cher Pascal, je vous embrasse de tout mon cœur.

XLI. — *A Monsieur le baron de Lideberg.*

(Sans date, p. 103).

Je ne reçois que dans ce moment, Monsieur le Baron, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 mars dernier. Je suis bien flatté de la préférence que vous avez la bonté de me donner pour faire quelque chose qui vous soit agréable. Malgré la loi que je me suis faite de n'avoir jamais plus de deux gentilshommes volontaires au Régiment que j'ai l'honneur de commander et que ce nombre soit actuellement rempli, indépendamment de six autres engagemens, sans espérances de pouvoir les effectuer de sitôt, je reçois avec grand plaisir la proposition que vous me faites et M. de Canat peut joindre le régiment de Berry en garnison à Toul pour y faire les fonctions de soldat volontaire, per-

suadé que sa naissance lui permet d'espérer à une place d'officier et que sa famille le soutiendra convenablement au service. Je suis très faché que ma position ne me permette pas de fixer l'époque où je pourrai accorder une place à M. de Canat, mais vous pouvez compter que ce sera le plutôt possible.

J'apprends avec bien de la satisfaction, Monsieur le Baron, votre établissement permanent dans le pays que vous commandés et qu'une compagnie aimable vous y rende heureux ; si vous l'êtes autant que vous le méritez et que je le désire vos vœux doivent être entièrement remplis : les miens le sont aussi par la continuation de votre bonne amitié que je voudrois être à même de réclamer en faveur de mon Régiment s'il se trouvoit à portée de vous rendre ses hommages dans le Languedoc. J'aurois de mon côté bien de l'empressement à faire ma cour à Mme la Baronne que j'ai l'honneur d'assurer de mon respect.

Ma belle sœur est logée au Thuilleries en qualité de Dame du Palais de la Reine, elle doit arriver dans peu de jours ici où je lui ferai part de votre bon souvenir auquel elle sera surement très sensible.

J'ai l'honneur d'être avec mes anciens sentimens d'amitié et d'attachement inviolable, etc.

XLII. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 106).

J'apprends avec grand plaisir, mon cher Pascal, que vous êtes satisfait de la manière dont la machine est montée et gouvernée par notre cher Major ; il m'ynforme que l'instruction de nos soldats va à merveille par les soins de MM. de Grandval et de Durdan, il me reste à désirer de voir MM. les officiers faire quelques progrés. Je pense que le plus prompt moyen seroit de vous charger vous même, mon cher Pascal,

du soin de les exercer et de leur faire la théorie en les réunissant et les pressant de travailler à s'instruire sur tous les points du métier. Je suis persuadé qu'ils iront mieux sous vos ordres que sous ceux de MM. Lefebvre et Vaucassel, d'ailleurs vous connoîtrez plus particulièrement ceux qui montreroient de la mauvaise volonté ou de la négligence et vous serés à même de les punir sévérement comme je le désire. Je suis persuadé que votre amitié pour moi vous aura fait prendre ce parti avant l'arrivée de ma lettre. Vous ne sauriez, mon cher Pascal, me faire un plus grand plaisir.

Je vous suis très obligé de m'avoir [édifié] sur les projets de M. de Vaucassel, je me tiendrai en garde contre les attaques que l'on voudra me faire.

Répondés je vous prie à Billard comme bon vous semblera.

M. de Misouard m'a écrit d'Angers, j'ai envoyé sa lettre à M. son père en lui mandant que s'il ne s'exécutoit pas très promptement, je serai forcé [de prévenir] le Ministre de l'inconduitte de son fils et de nommer à son employ. Je souhaite que ma lettre fasse effet sur l'esprit du père. Nous nous chargerons de la correction du fils s'il rejoint.

Je sais que M. de Gueudeville jouit d'une bien faible santé, nous verrons à mon arrivée ce qu'il conviendra de faire pour lui.

XLIII. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 111).

Rien de nouveau, mon cher Pascal, il paroit même vraisemblable que nous ne ferons cette année que ce que nous avons fait l'année dernière ; conséquemment je crois que nous ferons bien (s'il en est temps encore) de suspendre les acquisitions de toile pour la confection des sacs et des guêtres pour le complet ; mais de nous assurer d'un négociant qui puisse à notre première demande nous procurer

tout ce que nous trouverons avoir besoin ; d'après ce que vous m'avez marqué de vos embarras pour vous procurer la quantité de toile nécessaire, je pense que nous ne pouvons mieux faire que de nous adresser au sieur Birr, négociant à Strasbourg, ainsi que je vous l'avois mandé et auquel j'avois écrit pour l'engager à se préparer à l'exécution prompte de vos commandes. Ce fournisseur me répond qu'il est en état de satisfaire promptement à toutes vos demandes, mais qu'il n'a pas reçu de vos nouvelles ; si vous n'avez pris aucun arrangement à ce sujet, écrivés au sieur Birr, et mandés lui qu'il mette en réserve et à notre ordre la quantité de toile qu'il nous manque pour completter notre approvisionnement, afin qu'en retardant cette fourniture, la ressource ne nous soit point enlevée par d'autres régimens.

Je viens d'accorder à la famille du nommé Chiray, soldat dans Boscas (1), le congé absolu pour le prix de cent écus et sa masse, vous pouvez donc, mon cher Pascal, l'expédier aussitôt ma lettre reçue et tacher d'en expédier d'autres qui désireroient pour 4, 5 ou 600 lb. aller planter des choux chez eux. Mandez moi je vous prie si le nommé *Ambron* ou *Ambronque* de la compagnie du chevalier Lefebvre est un homme à congédier pour 3 à 400 lb. Une belle dame y prend beaucoup d'intérêt et j'ai promis de lui faire une réponse positive d'après les renseignemens que j'allois prendre de cet homme.

Vous recevrez le 25 de ce mois par la voie du roulage de France les huit caisses de tambour avec leurs baguettes ; elles reviennent à 33 lb. la pièce, non compris l'emballage et le transport.

Je ne doute pas, mon cher Pascal, que vous ne profitiez des momens de beau temps (2) pour l'instruction de nos

(1) Dans la compagnie de M. de Boscas.

(2) Cette lettre, la dernière du recueil, est donc du printemps de 1785.

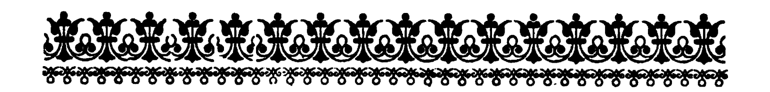
classes et de nos jeunes gens, mais je voudrois que vous me mandiés quels sont vos projets pour le fonds des compagnies. Mon avis seroit que MM. les capitaines commandants se chargeassent chacun de la leur, à la réserve des six hommes propres à être faits caporaux, lesquels doivent composer la classe de modèle, y compris les bas officiers ainsi que nous en sommes convenus. Le détail des positions homme par homme et sans arme doit faire le premier point, MM. les capitaines employeront à ce détail les officiers de leur compagnie, inspecteront et veilleront à ce que chaque officier démontre bien, annonce bien aux soldats les moyens de se bien tenir et d'avoir le chapeau bien mis, etc. Ils feront exécuter le mouvement de *tête à droite*, *tête a gauche*, ainsi que les *adroite* et les *demi tour à droite*, etc. Les alignemens en avant, en arrière, la marche en bataille, la marche par le flanc etc., et les différens pas, le tout exécuté sur un rang avec la distance d'environ de deux pieds d'homme à homme. Ce détail ne doit durer sans armes que trois ou quatre séances au plus, les maladroits y seront tenus plus longtemps et exercés par un des adjudants, on repettera la même chose avec les armes, sans faire de maniement d'armes, hors celui de porter *l'arme au bras*, *de se reposer sur les armes*, *et de porter les armes*. Deux ou trois séances doivent également suffire pour cette instruction, les mal adroits seront remis entre les mains des adjudants qui les exerceront, toutes les fois que le temps le permettra, deux fois par jour. Voila mon avis, mon cher Camarade, que je soumets néanmoins au vôtre ; il me paroit qu'il ne peut en résulter qu'un bien, surtout ne faisant aucune grâce aux officiers qui ne seront point en état d'instruire par principe ce petit détail à leurs soldats. Vous voudrez bien à cet égard les examiner et envoyer à l'instruction des recrues ceux que vous ne jugerez pas assez instruits ; vous les y laisserez jusqu'à ce qu'ils vous présentent un homme de recrue qu'ils auront instruits, et pour ce, vous recommanderez, s'il vous plait, à l'officier faisant les

fonctions de Major de veiller à ce qu'il n'y ait pas de fraude dans l'instruction que l'officier donnera au recrue qu'on lui aura mis en main ; il faut absolument que nos jeunes gens soient instruits de leur besogne et s'occupent à fond de leur métier ; prévenez-les qu'à mon retour au Régiment je serai très exigeant, et particulièrement sur leur service intérieur dans leur compagnie, dans lequel j'exige d'eux une connoissance parfaitte des hommes qui composent leur escouade et subdivision, sur l'étonation (*sic*) des commandemens et enfin sur tout ce qui regarde l'instruction d'un officier que vous chargerez, mon cher ami, de détailler dans les ordres que vous donnerez pour parvenir à ce but. Lorsqu'il sera possible de tirer des fonds des compagnies de quoi faire une division par bataillons, mon intention seroit de les donner à MM. de Grandval et de Durdan et d'y joindre le nombre d'officiers et de bas officiers, ces deux messieurs exerceront chacun leur division de la même manière qu'ils l'ont fait l'année dernière, le restant des compagnies continueront à être exercés par leurs officiers. Si les compagnies étoient trop faibles pour former chacune un peloton de dix ou douze files, alors vous feriez réunir deux ou trois compagnies ce qui formeroit une division que vous feriez commander alternativement par MM. les Commandants des dites compagnies. A fure et à mesure que l'instruction se perfectionneroit vous feriez passer dans les divisions de MM. de Grandval et de Durdan les pelotons instruits, avec les officiers et bas officiers et ainsi de suite jusqu'à la réunion du Régiment. Les mal adroits iront aux recrues aussi bien que MM. les officiers que vous ne jugerez pas en état d'entrer au bataillon. Voilà mes idées, mon cher Pascal, mandé moi les vôtres, et soyez bien persuadé que je fais trop de cas de vos lumières pour être invariablement attaché à mes principes que je soumettrai toujours avec plaisir aux vôtres. Quant à la castramation (*sic*) j'imagine que vous aurez chargé M. Gigot de cette école et que nos adjudants seront mis en état de

continuer à l'enseigner aux bas officiers et soldats propres à l'être.

Je compte aller demain à Versailles, on me mande que le travail de notre inspecteur avec le Ministre est fixé à vendredi prochain, et je vais en conséquence me mettre à sa suite. Adieu, mon cher Pascal, etc.





ACTIONS DE GRACES A MINERVE

PAR

M. P. MASSY

Membre correspondant.

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.
André Chénier.

O Pallas Athéné! nous sommes des barbares,
Mais notre tour Eifel domine tous les phares.

Le marbre est démodé qui rayonnait si fier :
Nous l'avons remplacé par le plâtre et le fer.

Et nous manquons d'air pur en nos cités insignes,
Et le phylloxéra ronge et détruit nos vignes,

Mais nos steamers, du moins, sont des palais jolis,
Et l'on roule dans nos express en wagons-lits ;

Et dans les champs, les bois propices aux idylles
Des chemins sont tracés pour les automobiles ;

Et du dernier cheval, en un proche avenir,
Nos petits-fils auront perdu le souvenir.

Notre muse tragique est morte. On nous en donne
La nouvelle, à l'instant, par fil de téléphone :

Et pour se consoler, demain, Paris aura
Des courses de taureaux, un ballet d'opéra.

Brèves sont nos amours, peu profondes nos haines :
Dans la vie, à quoi bon s'embarrasser de chaînes !

Nous faisons mieux que les détruire, nous pillons
Les chefs-d'œuvre d'antan ou nous les maquillons.

Et dans ce siècle, à tort accusé d'être impie,
En honneur sont les jeux et les sports d'Olympie ;

Les temples d'Astarté sont fréquentés encor ;
On croit à la puissance, à la force de l'or ;

Mais nous crucifions aux portes de nos granges
Les hiboux, ces oiseaux mystérieux étranges.

Et de nous ton regard ne s'est pas détourné,
Tu nous souris toujours, ô Pallas Athéné !

Janvier 1900, Douai.





UNE VISITE

AUX

SOUTERRAINS-REFUGES DE NAOURS

(Somme)

Par M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.

MESSIEURS,

IL existe, non loin des limites de notre département, entre Amiens et Doullens, à quelques kilomètres de la gare de Canaples, une curiosité naturelle et archéologique à la fois, qui est visitée chaque année par plusieurs milliers de touristes et qui a attiré l'attention de différents corps savants, particulièrement (1) du *Congrès archéologique* d'Abbeville, en 1893, où M. de Hauteclocque nous représentait : ce sont les souterrains-refuges de Naours (Somme).

Comme ils sont peu connus en Artois, je me propose de vous raconter, moins au point de vue technique qu'au point de vue descriptif, la visite que j'y ai faite il y a quelques semaines.

* * *

(1) V. *Congrès archéologique*, Abbeville, 1893, t. I, 121 ; communication de M. l'abbé Danicourt — Cf. *Bull. Soc. émul*, Abbeville, 1889, pages 135-157.

Lorsque partant de Doullens en aimable compagnie, on s'est acheminé d'abord vers Beauval, — célèbre par ses usines et par la splendide église gothique due à la munificence de MM. Saint frères, — après avoir passé devant l'ancien cimetière, exproprié pour permettre l'exploitation de quelques six cent mille francs de phosphates, on oblique vers la route de Naours. On y descend en pente raide, et l'on prend le temps d'aller admirer la belle restauration du chœur de l'église, ancienne abbaye de la fin du XIII[e] siècle. On consacre, si l'on y tient, une minute à regarder l'étrange et original escalier des orgues (échelle rabattue et enfermée dans une armoire, pour éviter l'ascension et l'invasion de la tribune par ceux que leurs fonctions n'y appellent pas).

Autrefois, c'était la grande curiosité de Naours ; aujourd'hui il n'en est plus ainsi, depuis la découverte des souterrains, en 1887, par M. l'abbé Danicourt, curé de la paroisse. Celui-ci, parent de M. Danicourt, le *Mécène* de Péronne, a toujours eu le goût des antiquités et des curiosités ; il s'était auparavant distingué par la publication d'une *Histoire du village d'Authie et de son prieuré conventuel.* A son arrivée à Naours, les traditions et les témoignages des vieillards lui firent connaître l'existence, sous la *Montagne du Guet*, de vastes carrières qui avaient longtemps favorisé la contrebande et les contrebandiers. Il se mit en quête et, le 15 décembre 1887, découvrit un accès ; avec quelques hommes de bonne volonté, il pénétra à l'intérieur des souterrains, demeura émerveillé de leurs dimensions et conçut le projet, trop hardi pour tout autre, d'intéresser les habitants au dégagement des issues, des rues et des chambres.

La commune de Naours (prononcez : *Nor*) est habitée par une population aux mœurs simples et rustiques, à l'esprit religieux ; quelques coutumes locales, encore maintenues, — comme celles de faire gratuitement appel au concours de

tous pour planter annuellement les pommes de terre, et de réclamer dans les mêmes conditions la coopération générale afin d'élever collectivement, mais non en collectivistes, les parois en torchis des maisons, — montrent que les habitants sont sensibles aux idées de dévoûment et de désintéressement.

Voici donc le spectacle rare d'une population, que certains traiteraient d'arriérée, et qui se passionne pour des recherches archéologiques ! En dix ans, M. Danicourt a obtenu d'elle à titre gratuit dix mille journées de travail, en convoquant les ouvriers, jeunes gens et hommes faits, par quartier, du haut de la chaire. A l'origine, vers 1888, quand dans une année vingt mille visiteurs accoururent de toutes parts, le labeur des habitants fut prolongé ; actuellement, il se limite aux mois d'hiver, à raison de deux ou trois heures à la tombée de la nuit, après les travaux quotidiens. Il n'y a eu qu'une seule exception à la gratuité du labeur : pour posséder des empreintes minéralogiques, M. le curé promit cinq centimes par chaque empreinte ; en un mois, la chambre dite du *Musée* en était remplie.

C'est donc à juste titre que le Congrès de 1893 a décerné une médaille à M. Danicourt, comme ayant été l'*inventeur* des refuges, et une autre médaille à la commune, comme en ayant permis l'exploration par ses efforts réguliers et persévérants, et comme ayant ainsi développé la notoriété et la prospérité du pays.

* * *

Décrivons maintenant les carrières elles-mêmes, dans lesquelles M. le curé, — ou ses deux guides, — conduisent fort aimablement (1) les visiteurs, les éclairant au magnésium :

(1) Je ne saurais trop remercier M. Danicourt de la bienveillance avec laquelle il m'a renseigné sur l'histoire des souterrains et leurs plus intéressantes particularités.

l'excursion, pour être complète, demande deux ou trois heures.

Mettons cependant tout d'abord les touristes en garde contre une déception. On ne rencontre pas ici les spectacles ravissants que donnent les grandes salles des grottes célèbres, avec leurs stalactites et leurs stalagmites translucides, aux formes élancées et bizarres, avec leurs colonnes, leurs précipices et leurs ruisseaux intérieurs : ici les pétrifications n'existent pas ; quelques salles, à l'entrée, ont seules des proportions imposantes. Mais si l'intérêt est plus restreint au point de vue pittoresque, il n'en est pas de même au point de vue scientifique et historique.

Je ne puis, et pour cause, vous renseigner avec précision sur les trouvailles de minéraux et d'animaux : j'ai vu, dans le *Musée*, de beaux échantillons de quartz scintillant, des ammonites, des inocérames, des polypiers, des oursins. La percée de la carrière, formée de bancs alternés de pierres de taille et de silex, a consisté dans l'enlèvement de deux de ces bancs, partout identiques, de sorte que la hauteur égale de toutes les salles dépasse rarement trois mètres.

Pour ce qui concerne la zoologie, on trouve en grand nombre un insecte suceur qui perfore la pierre, en y formant des dessins ramifiés du nom de *dendrites* ; un savant du *Muséum*, M. Armand Viré, a constaté la cécité de petits insectes et d'araignées qui vivent dans ces profondeurs. Le spéléogue célèbre, M. Martel, a visité aussi les carrières avec intérêt (1) ; il croit qu'elles étaient autrefois traversées par la rivière la *Naourde* ; actuellement elles sont encore impraticables au moment des forts dégels. En certains endroits, il y a jusqu'à trois et quatre étages de chambres ; mais, presque partout, il n'existe qu'un seul étage acces-

(1) Dans son récent ouvrage sur *La Spéléologie*, p. 2, M. Martel considère les refuges de Naours comme le type d'habitat souterrain le plus beau qui soit connu jusqu'à ce jour.

sible en pente douce à partir de l'entrée, et situé à 30 ou 35 mètres au-dessous du sommet de la colline.

Les voies des carrières sont au nombre de vingt-huit; elles ont généralement 1m30 de largeur ; on leur a donné des dénominations identiques aux rues du village de Naours, tandis qu'on réservait pour les salles importantes des noms plus pompeux : *Salle du Congrès*, *Chambre des Députés*, etc. Les excavations se partagent en trois grands groupes : l'un au nord-ouest, l'autre à l'est, le troisième, le principal, au sud-est. La portion située à l'ouest, restée à l'état de carrière fruste, semble avoir été, à l'exception de quelques chambres, consacrée à l'usage d'étables isolées : on y a retrouvé des ossements de chevaux, de moutons, de porcs et de lapins, des couches épaisses de fumier desséché ; on a constaté sur les parois les traces du frottement régulier du corps des animaux ; on a trouvé une borne, des encoches de mangeoires, des trous d'anneaux pratiqués dans la pierre.

Bien plus régulière est la partie centrale, avec la rue d'*Amiens* et ses prolongements, longue de 200 mètres, et les logements pratiqués perpendiculairement aux deux côtés de la rue, — comme les cellules d'un cloître, — avec des dimensions qui sont généralement de 6 à 7 mètres de longueur sur 3 à 4 mètres de largeur et autant de hauteur ; un bon nombre de chambres ont été supprimées au XVIIIe siècle, pour l'élargissement de la carrière et l'extraction des pierres.

La partie la plus curieuse, celle où se montrent les traces les plus manifestes d'habitation, est la partie méridionale, celle qui est par conséquent la plus retirée des écuries et des étables, avec ses rues de la *Croix*, de l'*Arbre*, du *Bout des Comtés*, et de l'*Eglise*. Ici se trouve une véritable crypte à trois basses nefs, avec des ruelles et des percées convergentes, qui pouvait recevoir quatre cents personnes ; on y remarque trois autels taillés grossièrement dans les parois, et l'on voit encore les cavités destinées aux pierres consacrées.

L'ensemble des carrières comprend douze cents mètres de rues, environ trois cents chambres, en comptant un vaste emplacement, dit *grenier à sel*, séparé du reste : à la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre (comme l'attestent des monnaies retrouvées de l'an VII), les faux-sauniers y avaient établi leur cachette.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant et de plus probant, pour bien établir que ces refuges ont été habités, c'est l'existence d'un puits à eau et de six puits ou prises d'air, hauts de plus de 30 mètres, qui étaient répartis dans les divers quartiers et qui ont été soigneusement restaurés : ils servaient en même temps à usage de cheminées, comme le démontre l'existence de couloirs horizontaux, d'où l'on a retiré jusqu'à dix voitures de suie. Pour éviter la surprise de l'ennemi ou de l'envahisseur, des précautions spéciales étaient prises : comme les points d'accès, ainsi les cheminées aboutissaient au milieu de broussailles. Deux sur six étaient dissimulées d'une façon encore plus ingénieuse : elles entraient sous le manteau de la cheminée de maisonnettes de meuniers, et leur fumée pouvait ainsi à distance se confondre avec celle d'une maison particulière. Quand ce détail, très frappant, a été observé une ou deux fois dans les carrières, tout doute cesse sur leur rôle de refuges.

***

Il est possible, probable même, que les carrières de Naours auront servi pendant des siècles à alimenter les constructions du pays : églises (1), châteaux, maisons. C'est sans

(1) C'est aussi pour trouver dans de meilleures conditions les matériaux destinés à la restauration artistique de sa belle église, que M. Danicourt a été amené à rechercher et à entretenir les refuges ; mais, d'après l'opinion des praticiens et des connaisseurs, un tiers seulement des souterrains a été creusé à usage de carrière, et tout le reste à destination de refuge.

doute à cet usage que se rapportent les marques de tailleurs de pierre, cibles, arbalètes, dessins divers, qu'on retrouve çà et là ; mais si le fait d'habitation provisoire n'a été qu'accidentel, il est absolument démontré.

Les objets qui prouvent l'habitation humaine sont innombrables : c'est d'abord, à l'entrée des très nombreuses cellules ou chambres, l'emplacement des cavités pratiquées pour les gonds et les serrures : on a retrouvé de la poussière de bois (car le bois le plus résistant périt ici en dix ans), à l'endroit des portes, qui parfois étaient doubles. On a découvert surtout des objets en matériaux plus résistants : des crampons et des trous pour objets de sellerie, dans les étables ; à l'entrée des habitations, des gonds, des serrures, une collection variée de clefs en fer parfois très élégantes ; près des cheminées, des restes de charbon de bois. Çà et là, on a recueilli des objets très divers, qui sont aujourd'hui réunis à l'entrée des carrières, mais qui, détail à noter, n'ont été retirés de l'endroit où ils étaient trouvés que devant plusieurs témoins sérieux : des couteaux, des faucilles, des ciseaux, des clous, des rasoirs, des rouets, des dés à coudre, des poids. D'autres objets servaient à usage de défense (on a d'ailleurs, à une entrée, signalé les traces d'un mur qui pouvait protéger contre la surprise de l'ennemi) ; ce sont : une fourche et trois leviers d'arquebuses, un fragment de garde d'épée, une hallebarde, des boulets et biscaïens, un fragment de couleuvrine, des outils pour fondre des balles, des chiens de fusil à pierre, une boucle à ardillon.

Outre des *créchets* en fer, on a retrouvé dans leurs cavités, régulièrement espacées, les petites lampes en terre qui servaient à l'éclairage des galeries. On a également découvert d'importants fragments de vases en grès, de poteries à fleurs vertes, rouges ou jaunes, du temps de la Renaissance ; plusieurs sont exposées dans un *étimier* (dénomination picarde), ou armoire creusée dans la pierre, dont la porte a disparu.

***

Peut-on préciser, d'une façon détaillée, à quelles époques les carrières ont servi de refuge? Cela est assez aisé, grâce aux inscriptions et aux quatre-vingts monnaies recueillies: il est bien certain que la situation de Naours, entre Amiens et Doullens, dans un pays souvent ravagé par la guerre, exposa cette commune au pillage.

M. Danicourt a constaté, d'après des documents relevés par lui aux Archives nationales, qu'en 1331 les carrières, appartenant à l'abbaye de Corbie, étaient aussi vastes que de nos jours. Doit-on les faire remonter jusqu'aux invasions normandes? C'est une hypothèse rendue assez vraisemblable par le fait qu'en 850 l'abbé de Corbie ordonna de fortifier son manoir de Naours; on aura trouvé des matériaux dans les souterrains actuels, et pendant des siècles on y aura largement puisé.

Il paraît du moins certain que les carrières servirent déjà de refuge pendant la guerre de Cent ans (1337-1453). Sans attribuer de valeur à certaines inscriptions fantaisistes, il semble bien que de nombreuses dates (M. Danicourt en cite soixante dix-huit), couvertes de patine et se rapportant à cette époque sont authentiques; l'histoire générale rappelle d'ailleurs, la présence des *Ecorcheurs* à Naours vers le milieu du XVe siècle, et la disparition des habitants à cette époque. On a, de plus, trouvé une monnaie de Philippe le Bel (1268-1314), un *Ave Maria* flamand du XIVe siècle, et une médaille de la Sainte-Face, en argent, du style du XVe siècle.

Pour l'habitation des carrières au XVIe siècle, on relève les dates caractéristiques de 1511 et 1532, inscrites sur des moellons et le fait des ravages commis par les Anglais, sous François Ier, dans la contrée. Pendant la Ligue, vers la fin du siècle, les carrières auraient successivement servi de refuge aux catholiques et aux huguenots. Pour les catholiques, la preuve est faite par la précieuse découverte d'un ducat espagnol, pièce de guerre en or, à l'effigie de Philippe II, 1585: c'était, à cette époque, l'allié de la Ligue.

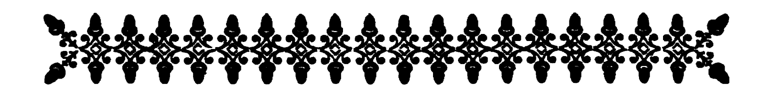
Il existe aussi, dans le médaillier, un certain nombre de pièces de chefs calvinistes, une petite pièce en argent de Charles IX et une plus grande de Henri IV, 1590. Le siège d'Amiens, en 1597, est l'époque où le refuge a dû alors être davantage utilisé.

L'habitation des carrières pendant la guerre de Trente ans (1618-1648) n'est pas douteuse : on relève la trouvaille, dans une cachette maçonnée, d'une pièce de Louis XIII, 1638 ; celle-ci a dû y être placée après la retraite des Espagnols qui, en 1636, la terrible année de la prise de Corbie, marchèrent sur Paris ; ce sont les armées de Jean de Werth et du prince de Carignan qui envahirent alors la Picardie. D'autres monnaies de l'époque appartiennent à la famille de Bouillon.

Au commencement du règne de Louis XIV, les Espagnols reviennent dans la contrée, des jetons et des monnaies le prouvent encore. Les dates de 1675 et de 1726, relevées çà et là, montrent que les carrières ne furent pas abandonnées plus tard ; peut-être servirent-elles quand Malborough fit le siège de Lucheux, au commencement du XVIIIe siècle. Puis, elles rentrent dans l'oubli, sauf pour les contrebandiers, jusqu'en 1825.



Actuellement, la surface et le tréfonds ont été acquis par l'abbé Danicourt ; les pentes restent cultivées ; une galerie nouvelle garantit une sortie facile, qui a même des allures architecturales. Ce curieux reste des troubles du passé est donc définitivement sauvegardé ; il le méritait par les dimensions considérables qui le distinguent des autres refuges, et par les souvenirs curieux qu'il renferme. L'effort persévérant d'un archéologue ingénieux et dévoué ; la collaboration d'une commune qui a bien compris son intérêt en créant un centre d'excursions, ont réalisé ce but louable, digne d'être cité en exemple.



TROIS RECUEILS

DE

PORTRAITS AU CRAYON OU A LA PLUME [1]

Par M. L. VILTART

Vice-Chancelier.

Un livre de M. Quarré-Reybourbon ne saurait passer inaperçu. De nombreuses études, consacrées tant à l'histoire de la Flandre qu'à celle de l'Artois, ont depuis longtemps fait connaître l'érudition de notre distingué membre correspondant; en outre, plusieurs publications, notamment l'Horticulture à Lille avant 1792, une Causerie anecdotique sur les orchidées, ont montré qu'il possédait encore en son jardin un coin où il cultive la petite fleur bleue; l'ouvrage que nous présentons à l'Académie atteste l'agilité, la perspicacité, en même temps que l'indépendance de son esprit.

Ce livre, qui vient de paraître, est intitulé : *Trois recueils de portraits aux crayons ou à la plume*, représentant des Souverains et des personnages de la France et des Pays-Bas. Ces trois recueils se trouvent, le premier à la bibliothèque communale d'Arras, le second à Bruxelles et le troisième à Lille.

Notre recueil est surtout fameux, je le dis sans hésiter, au risque de faire prendre Arras pour un petit Marseille. Il

(1) Par M. Quarré-Reybourbon, 1 volume in-8°, Lille, imprimerie Danel, 1900.

a été, dès 1850, l'objet d'examens spéciaux ; la Bibliothèque nationale a fait photographier naguère vingt-cinq de ses portraits. En 1884, M. Bouchot, attaché au service des Estampes, sous le titre de *Portraits aux crayons*, a étudié ce volume au point de vue de son origine et de son ou de ses auteurs ; mais il était réservé à un chercheur septentrional d'éclairer d'une vive lumière ces intéressantes questions.

Nous ne sommes plus au temps où le Midi seul bougeait ; le Nord bouge, lui aussi, et la vie intellectuelle, de même que la vie industrielle, y prend, chaque jour, une activité nouvelle, constatons-le en passant et félicitons tous les travailleurs qui, dans nos Sociétés savantes, nos Universités, nos Facultés, par la plume dans les revues, les journaux, par la parole dans les conférences, coopèrent à ce mouvement. A ces bons ouvriers nous n'avons pas de conseils à donner, mais ils nous permettront de leur proposer comme modèle la méthode d'investigation et de déduction de M. Quarré-Reybourbon.

Etant donné un IN-FOLIO MAGNO d'une provenance inconnue, qui contient en ses 293 feuillets en papier 275 portraits à la mine de plomb ou à la sanguine, en moyenne une ligne d'écriture gothique en bas de chaque portrait, établir son histoire. Telle est l'énigme, digne du Sphynx de la fable, qui a été abordée et résolue.

Une tradition de famille attribuait la formation du recueil à Jacques Leboucq, gentilhomme Valenciennois du seizième siècle, dont la descendance perpétuée jusqu'à nos jours est très honorablement connue sous le nom de Leboucq de Ternas. M. Quarré a étudié cette tradition et, par des motifs absolument nouveaux, a établi son bien-fondé. Il pense de plus que Jacques Leboucq est l'auteur de la plupart des portraits.

Vient d'abord la biographie de Jacques Leboucq, entièrement reconstituée avec les archives de sa famille, son testament et son épitaphe. De ces documents résultent des présomptions heureusement complétées.

Nous suivrons, si vous voulez bien, M. Quarré pas à pas dans sa marche ; elle est curieuse et montre qu'une tâche une fois entreprise, il faut la poursuivre, toujours et quand même, sans défaillance. A titre de premier exemple et sans sortir de l'ordre d'idées déjà évoqué par des expressions qui sentent la procédure, permettez-moi de vous donner d'abord une anecdote rapportée dans un vieux livre de basoche.

Au temps où les actes et même les sous seings privés se faisaient sur parchemin, matière solide mais chère, un procureur étudiait la défense à une demande en paiement. Le client prétendait avoir acquitté sa dette tel jour, à telle heure, en tel lieu ; quittance avait été signée, mais à l'appui de sa prétention il n'y avait rien dans le sac. Et le procureur, soucieux bien qu'habile et fécond en moyens, épluchait les pièces lorsque ses regards tombèrent sur le lien qui les avait réunies, une bande de parchemin vingt fois tordue. Patiemment il la déplia et apparurent quelques lignes suivies d'une signature. Miracle ! C'était l'acquit. La cause était gagnée.

C'est par une inespérée trouvaille, presque de même nature, que M. Quarré tranche la question, ainsi que nous allons le voir en résumant son *processus*.

Jacques Leboucq appartenait à une famille noble de Valenciennes (1). Son père, Noël, surintendant de l'artillerie en cette ville, avait organisé les fêtes qui y furent célébrées en 1540, lors de l'entrée de Charles-Quint et des enfants de France ; c'est d'après le plan et les dessins de Noël Leboucq qu'avaient été élevés les arcs de triomphe, les statues et les autres motifs de décorations.

Jacques est mentionné pour la première fois en 1548, à l'occasion de la fête du Prince de Plaisance, célébrée aussi à Valenciennes, où il figura, avec un splendide costume, à la tête de cinquante compagnons.

Nommé héraut et roi d'armes du Hainaut par Charles-

(1) Nous citons ici textuellement.

Quint, il fut remplacé dans ces dernières fonctions en 1560 ; mais il resta héraut d'armes royal pour le Hainaut, en ayant pour résidence la ville de Valenciennes, comme l'attestent plusieurs documents de son testament.

Il s'occupa beaucoup d'art héraldique et tout ce qui concerne les fêtes et les tournois. On lit en effet dans l'une de ses épitaphes :

Et fut tant bien appris du fait des armoiries,
Qu'il savoit les quartiers de toutes seigneuries.

Plusieurs de ses ouvrages concernent l'art héraldique et les fêtes.

Enfin, dans son testament, Jacques Leboucq ordonne de mettre en un coffre, « tous ses libvres, pappiers et coppies d'armoiries et généalogies ».

Héraldiste, généalogiste et historien des fêtes et tournois, Jacques Leboucq était aussi un collectionneur, un artiste. Outre un riche mobilier d'amateur, il possédait un médaillier, puisqu'il lègue par son testament toutes ses médailles d'or, d'argent et de bronze. Il cultivait la musique ; il donne de même en legs : « tous ses instruments et libvres musicaux, si comme des orgues, deux espinettes, une muse à bruyant, cymbales et autres semblables instruments. » On est porté à croire qu'il était sculpteur, puisqu'il lègue aussi « tous ses patrons de boches, de plomb, de terre cuite. Il était certainement peintre et dessinateur. On lit dans son épitaphe en latin :

Pictor Jacobus Leboucq, imitator Apellis egregius.

Et dans son épitaphe en français :

Car de peindre eut tel art qu'en mille et mille traits,
Fit les hommes revivre en ses divins portraits.

Les *mille et mille traits* ne semblent-ils point indiquer

des portraits aux crayons ? En tous cas et c'est ce qui nous intéresse tout particulièrement pour le sujet dont nous nous occupons, il possédait des recueils de portraits. Le testament déjà cité mentionne parmi les legs de Jacques Leboucq « tous ses livres à patrons et portraictures servent à peintres et orphèbvres » ; ces mots désignent très clairement un recueil de la même nature que celui d'Arras.

Une mention analogue, rapportée par M. Bouchot, se trouve sur le feuillet de garde du n° 247 des manuscrits de la bibliothèque de Lille, où on lit dans une liste d'ouvrages relatifs à l'histoire des Pays-Bas : « Un livre en parchemin, ayant appartenu à Jacques Leboucq. contenant 82 portraits de grands seigneurs et d'hommes et femmes, aveq un autre cahier, le tout tiré de plomb ».

Ainsi que vous le voyez, des documents que lui ont fournis les archives de la famille Leboucq de Ternas, M. Quarré-Reybourbon tire de sérieuses présomptions; mais il a plus et mieux. Plusieurs cahiers du recueil d'Arras ont les mêmes filigranes que le papier d'un manuscrit de Valenciennes qui provient certainement de Jacques Leboucq. En tournant et retournant les pièces, comme un procureur, M. Quarré a fait cette découverte et il l'expose avec une satisfaction que nous partageons.

Vient ensuite l'examen de diverses questions qui n'ont pas été aussi catégoriquement tranchées. Pour cette dernière partie, de même que pour le recueil de Lille et celui de Bruxelles, permettez-moi de vous renvoyer au livre lui-même. Je vous renvoie également au précieux manuscrit de notre bibliothèque qui a maintenant un état civil. Nous pouvons nous en réjouir sans danger pour notre éminent Collègue, car, en matière bibliographique, la recherche de la paternité n'est pas interdite.



ABBAYE DE SAINT-VAAST D'ARRAS

RECHERCHES INÉDITES

SUR LA

Prélature du Cardinal de Bouillon

(77e ?) Abbé de St-Vaast

Par M. H. PARENTY

Directeur des Manufactures de l'Etat du département du Nord
Lauréat de l'Institut.

Un de mes collègues les plus distingués de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, M. François Boyer, vient de se dessaisir, au profit des Archives nationales, d'une importante correspondance autographe du cardinal de Bouillon. Il a bien voulu distraire de cette collection au profit de mes recherches personnelles, quelques pièces fort intéressantes, concernant l'administration temporelle de l'abbaye de Saint-Vaast sous le règne de Louis XIV. Ces pièces, que j'ai l'honneur de communiquer à l'Académie d'Arras, s'étendent de 1677, date de la promotion du Cardinal à la dignité de grand Aumônier de France, jusqu'en 1707.

Emmanuel Théodore de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, né vers 1643, abbé de Tournus, de Saint-Ouen de Rouen, de

Saint-Vaast d'Arras, de St-Martin de Pontoise, de Vicogne, de Cluny, cardinal évêque d'Ostie en 1668, doyen du Sacré Collège. grand Aumônier de France en 1671, chanoine du chapitre de la Cathédrale de Strasbourg en 1695, était le neveu du vicomte de Turenne, maréchal de France, et le fils de Frédéric Maurice, duc de Bouillon et de Louise de Berg. Il écartelait ses armes de celles d'Auvergne, de la Tour, de Boulogne, d'Albret, de France, etc.

Le cardinal de Bouillon ne résidait que de temps en temps à l'abbaye de Saint-Vaast, dont il faisait administrer les revenus par des intendants chargés de ses recettes.

1677. — M. Robin, l'un de ces intendants avait remplacé, vers 1677, M. Gaillard, précédemment honoré de la confiance du cardinal d'Este, également abbé de Saint-Vaast. En remettant le service à son successeur, M. Gaillard lui avait dit : « Monsieur, je souhaite que l'autorité du Cardinal vous fasse ici plus heureux que moi-même, mais donnez-vous de garde des moines. »

Les moines toutefois agissaient si honnêtement à l'égard du nouveau venu, l'accablaient de tant de politesses et de protestations d'amitié qu'il ne pouvait se persuader qu'il y eût rien de caché dans leur âme. En vérité il ne tarda pas à remarquer un changement dans leur attitude, dans celle de M. le grand Prieur, pour lequel le Cardinal et lui faisaient une exception favorable et qui ne lui avait jamais paru si grand jusqu'alors. Et les officiers du Cardinal s'aperçurent aussi de ce changement dans un voyage que S. A. E. fit au camp de Cambray et où elle repoussa le mémoire prodigieusement enflé par lequel ce grand Prieur réclamait notamment une subvention de 10,000 livres pour l'entretien de l'église et des bâtiments claustraux. Les religieux de Saint-Vaast n'ont qu'une seule crainte, celle de faire connaître à leur Abbé les affaires de l'abbaye et de lui permettre ainsi de réclamer les revenus seigneuriaux auxquels il a droit. Du temps de M. le cardinal d'Este, ils ont préféré, pour ainsi

dire, laisser périr leurs droits plutôt que de donner les lumières nécessaires pour les recouvrer, et il est clair que si M. le grand Prieur a persuadé à M. Gaillard de prendre sa retraite, c'était parce que ce receveur commençait à avoir connaissance des biens de l'abbaye, ce qui exigeait une longue pratique. Du reste il proposa au Cardinal de le remplacer par M. Charité, sous le prétexte d'une économie de cinq ou six cents livres qui eût entraîné certainement une perte plus que double pour l'Abbé. Quoiqu'il en soit, MM. le grand Prieur, le grand Prévost et Charité feignent de n'être pas d'accord et s'accusent réciproquement. Mais ils se font confidence de tout ce que leur répond M. Robin et ne cherchent qu'à embrouiller toutes choses, pour faire payer au Cardinal une bonne partie des dettes de l'abbaye, en particulier des dettes provenant de la succession de M. de Bourgoigne.

Je vois dans ce M. de Bourgoigne, Maximilien de Bourgogne, 75e abbé, le premier abbé de l'abbaye de Saint-Vaast d'investiture française qui succéda à Ph. de Caverel après un interrègne de vingt-deux ans, pendant lequel Dom Haccart, abbé élu pendant la domination espagnole mais non installé, ne put jamais obtenir l'investiture de Louis XIII. Dom Maximilien de Bourgogne mourut en 1660 ; il partage encore aujourd'hui, dans la chapelle Saint-Louis de la cathédrale d'Arras, la sépulture de ses quatre prédécesseurs, Roger de Montmorency, Thomas de Parenty, Pierre Sarrazin et Philippe de Caverel, dont les cercueils ont été retrouvés en 1848 dans les caveaux de l'abbaye de Saint-Vaast.

1677. — Les bons religieux avaient négligé, en entrant en possession du riche patrimoine de M. de Bourgogne, de dresser un inventaire des dettes actives et passives ; ils étaient donc bel et bien responsables de ces dettes, mais il résultait de cette omission un profond désordre que M. Robin avait quelques raisons de supposer volontaire, et

qui avait pour but de mettre les dettes passives à la charge de l'abbé actuel, le cardinal de Bouillon.

M. Robin dévoile quelques intrigues des moines pour arriver à dissimuler à ses yeux et même à faire disparaître certains registres, certains titres compromettants, quelques erreurs, quelques obscurités de leur comptabilité. C'est ainsi que l'on fait figurer parmi les créances à négocier en paiement des dettes plusieurs titres fort anciens et d'une valeur plus que douteuse. Un descendant des anciens fermiers de l'abbaye, à qui M. Robin réclamait une de ces créances, a répondu : « Mais l'abbé de Saint-Vaast m'a déjà réclamé cette dette, j'ai été assez heureux en fouillant dans les papiers de mes ancêtres pour en trouver la quittance signée de l'abbé de Saint-Vaast, je lui ai remis cette quittance, si les livres de l'abbaye ne sont pas mieux déchargés que cela, nous sommes gens ruinés. » C'est ainsi également, en ce qui concerne les dettes de l'abbaye, qu'un M. Delesté possède une rente sur l'abbaye, mais malgré toutes les instances de M. Robin, les moines refusent d'entrer en arrangement avec lui sous le prétexte que son beau-père leur a vendu de mauvaises étoffes. C'est un créancier fort acharné, fort dangereux mais ce n'est pas la mauvaise étoffe du beau-père qui fait la créance mauvaise, c'est qu'il a refusé naguère de payer une gratification aux moines à l'occasion de sa ferme, parce que les moines lui avaient manqué de parole. Or dans un cas semblable, l'abbé de Saint-Eloy voulait acquérir de l'abbaye de Saint-Vaast une maison d'Arras proche de son refuge et fort à sa bienséance. M. le grand Prieur a dit à M. Robin que les religieux n'y consentiraient jamais parce que cet abbé de Saint-Eloy avait offensé la communauté du temps de M. de Chalembert, et que les communautés ne pardonnent jamais.

Mais malgré toutes ces intrigues fort clairement dévoilées par son fidèle intendant, le Cardinal doit dissimuler et adopter le parti de la douceur jusqu'à ce que de nouveaux

faits plus précis lui permettent d'user de son autorité et de frapper un grand coup. Jusqu'à présent il n'existe pour ainsi dire que des présomptions fondées sur la grande avidité que les moines témoignent pour l'argent.

1677. — Le duc de Bourgogne avait étendu ses libéralités aux prévôtés, ce qui ressort de la lettre écrite par D. François de Beauvois à D. Jourdain, prévot d'Angicourt (un des successeurs en cette prévôté de Thomas de Parenty).

1677. — Lettres de MM. de la Charité, Hourdequin et Chasse, receveurs du Cardinal au sujet d'une dette contractée envers l'abbaye par le sieur Willart, un de ses anciens fermiers, adjudicataire de l'amodiation de Biache, Plouvain, Fresne, Montauban, Neuville et Oppy, détails fort curieux sur la procédure, la saisie des papiers et des biens du débiteur qui, renseignement pris, payait un loyer de 930 livres seulement pour un revenu de 2,500 livres, appartenant à l'abbaye ; les fermiers pouvaient encore s'enrichir à cette époque.

A retenir que le blé valait alors un écu la razière, l'avoine 40 sols et les chapons 10 sols, et que les divers droits seigneuriaux, reliefs et mutations s'élevaient annuellement au dixième denier de la valeur des terres et villages mouvants de l'abbaye de St-Vaast.

1677. — La lettre de M. Chasse mentionne l'émeute suscitée à Fleurbaix pendant l'établissement d'un clerc à la paroisse par un nommé Thouloire, personnage fort remuant qu'il faudra chasser du pays par une lettre de cachet du roi. Il recommande enfin au Cardinal le jeune Noël Grégoire, fils de l'avocat général, qui sollicite l'habit de St-Vaast et prévient S. A. E. qu'il devra, pour contenter les amis de ce jeune postulant, leur remettre es-mains une lettre de recommandation, ne contenant que des compliments.

1694. — Deux lettres relatives au revenu des missionnaires Bénédictins anglais de Douai.

1705. — Une lettre du Cardinal à M. de Serte, recom-

mande un fils de famille sous le coup de poursuites judiciaires du Parlement de Paris, et auquel il désirerait procurer un petit emploi, sous un faux nom, dans une dépendance de l'abbaye de St-Vaast, par exemple la prévôté d'Haspre, située sur le territoire du Parlement de Tournay.

1707. — Enfin, une autre lettre du Cardinal met D. D. Pouget et de Los, ainsi que les moines de St-Vaast dans la confidence de mesures sévères prises par le roi Louis XIV pour empêcher le Cardinal de se rendre en sa chère abbaye de St-Vaast, où il voudrait séjourner encore une fois avant que de mourir.

Il recommande de ne pas montrer cette lettre au prieur de Vicogne et à ses moines, bien moins dévoués que ceux de St-Vaast, et qui profiteraient de sa disgrâce pour refuser de lui payer 40,000 livres qu'ils lui doivent.

Lettre de M. Robin au cardinal de Bouillon.

A Arras, le 23 juin 1677.

Monseigneur,

Le changement que je vois dans le procédé de M. le grand Prieur et la manière dont il agit avec moi, me fait croire qu'il ne sera pas inutile à V. A. de voir dans quelques-unes de ses heures de loisir, cette grande lettre que je ferai un peu longue pour ne la pas si souvent fatiguer sur un même sujet, afin qu'à l'avenir elle prenne ses mesures, et soit informée que je vois toutes les apparences qu'il s'est mis d'intelligence avec MM. les Grand Prévost et Charité, quoiqu'ils fassent semblant de ne l'être pas, pour parvenir à leurs fins. Je donne cet avis à V. A. parce que j'espère qu'elle développera aisément toutes ces intrigues sur ce qu'ils lui peuvent dire ou écrire en particulier. Je sais qu'il n'est pas encore temps que V. A. use de son autorité et qu'il est de sa prudence de dissimuler jusqu'à ce que je voie plus clair dans les affaires de son abbaye, pour parvenir à un partage, et à l'acquit des dettes que je crois que V. A. sera obligée de faire pour l'augmentation de son revenu. Mais ce ne peut être avant deux ans pendant lesquels je travaillerai avec tant d'application que j'espère qu'elle s'en trouvera bien. J'aurai besoin pour cela de sa protection dans les occasions, c'est-à-dire que quand je me donnerai l'honneur de lui représenter quelque chose où je croirai qu'il ira de son service, et que j'aurai besoin de ses ordres pour cela, de vouloir me les donner, et en cas qu'elle y trouvât de la difficulté, d'avoir la bonté de me le faire savoir afin que je lui en donne les explications nécessaires. Elle sait que je lui dis les choses dans une vérité si pure et si détachée d'autres intérêts que les siens, que j'ose espérer qu'elle me fera la justice d'en être

persuadée, et voudra bien me faire l'honneur d'avoir quelqu'intelligence avec moi pour la conservation de son bien et de ses intérêts lesquels j'aurais peine à soutenir sans cela. Et comme j'estime qu'il est de son bien d'entretenir les choses sur le pied de la douceur et de la tranquillité, j'y ferai mon possible.

Votre Altesse connaît mon génie qui est assez porté à la paix et connaît aussi les moines. J'en avais excepté M. le grand Prieur, mais depuis quelque temps je me suis aperçu de quelque changement, je l'ai trouvé encore plus grand depuis qu'il n'a point obtenu de V. A. l'effet de son mémoire, sur lequel elle donna ses ordres au camp de Cambray et sur les réparations pour lesquelles il prétendait avoir dix mille livres par an pour l'entretien de l'église et des lieux claustraux. Je ne suis pas le seul qui m'aperçoive de ce changement, car j'ai su que les officiers de Votre Altesse en ont trouvé aussi bien que moi, à son dernier voyage d'ici et de Douay, où les choses n'ont pas été comme auparavant. Il me souvient que lorsque je suis venu en cette ville pour faire la recette, M. Gaillart me dit, après avoir rendu son compte, lui faisant quelques honnêtetés sur ce qu'il n'avait pas voulu continuer de la faire, que j'y trouverai plus de satisfaction que lui à cause de l'autorité de Votre Altesse, et surtout que je me donnasse de garde des moines. Mais comme ils agissaient de la façon la plus honnête du monde, je ne me pouvais persuader qu'il y eût rien de caché dans leur âme. Cependant je remarque clair comme le jour qu'ils ne demandent qu'à embrouiller toutes les affaires de l'Abbaye comme ils ont fait celles des dettes, ce que V. A. remarquera par une copie de lettre écrite à M. Scaron par M. l'Abbé d'Aurillac en 1666. Elle se souviendra que je lui ai dit que du temps de feu M. le cardinal d'Este, ils ont mieux aimé laisser, s'il faut ainsi dire, périr leurs droits, que de donner les lumières nécessaires pour les recouvrir, et je vois grande apparence qu'ils ont contribué au changement qui a été fait

de ses receveurs ou agents afin que personne n'eût connaissance parfaite du bien de l'Abbaye, car il faut bien du temps pour l'avoir ; et faisant réflexion sur ce que me dit M. Gaillart, il y a lieu de croire que M. le grand Prieur lui conseilla de demander à V. A. de se retirer, parce qu'il commençait à connaître les choses, dans la pensée de mettre M. Charité à sa place comme il le proposa à Votre Altesse sous prétexte d'une épargne de 5 ou 600 écus. Mais je crois que V. A. les aurait payés au double. Pour revenir à l'intelligence que je remarque entre ces messieurs c'est que M. le grand Prévost se plaint que M. Charité ne lui donne point connaissance des papiers dont il a besoin pour la recherche des choses qui peuvent servir à l'acquit des dettes. J'en ai parlé à MM. le grand Prieur et Charité qui disent qu'il a tous les papiers qui doivent être chez M. Charité. Sous ce prétexte mais de bonne foi, je crois qu'ils ne demandent qu'à embrouiller la chose pour faire payer à V. A. la moitié de ces dettes. Il y a cinq ou six jours que j'ai découvert qu'on a traité depuis quelques années d'une de ces dettes qui sont sur le recueil des vieilles dettes pour 1800 l. et l'on m'a assuré que le dernier paiement en a été fait depuis que je suis ici. Cependant l'on m'a caché cela et l'on ne m'en a point parlé. J'ai fait quelque mouvement pour avoir la quittance de cette somme, pour voir qui l'a reçue. Je ne sais si M. le grand Prieur en a entendu parler, mais il m'a demandé ce recueil pour faire extraire ceux qui se trouvent redevables dans icelui qui ne sont plus fermiers de l'Abbaye, pour le donner en paiement à ceux à qui on sera obligé de payer des dettes volantes suivant l'ordre de V. A. Je lui avais promis de le lui donner, mais depuis, ayant pensé qu'on le pouvait supprimer comme beaucoup d'autres titres que l'on demande, je me suis résolu de le garder et de faire faire cet extrait qui, à mon avis, sera inutile, car ayant demandé à quelques-uns des fermiers qui sont héritiers de ceux qui sont débiteurs sur ce recueil des

vieilles dettes, l'un d'eux m'a dit qu'on lui avait ci-devant demandé ce débit, et qu'il avait trouvé dans les vieux papiers de ses ancêtres la quittance signée de l'Abbé de ce qu'on lui demandait, et que si on l'eût perdue on l'aurait ruiné, et que les livres de l'Abbaye doivent être déchargés mieux qu'ils ne sont ; de sorte que si l'on baillait ces dettes en paiement cela ferait un méchant effet s'il s'en trouvait beaucoup de semblables. Je dis hier à M. le grand Prévot qui me vint faire des offres de service et des protestations d'amitié, que l'on m'avait dit qu'après la mort de feu M. de Bourgogne il y avait quantité de promesses dans l'abbaye et s'il savait de quoi elles étaient devenues. Il en demeura d'accord mais qu'il n'en savait rien, et ce matin j'ai reconnu par l'entretien que j'ai eu avec le grand Prieur, qu'il lui avait fait confidence de tout ce que nous avons dit sur ce sujet. J'ai demandé audit sieur grand Prieur si M. Gaillart n'avait point reçu de ces vieilles dettes, il m'a dit qu'il ne le croyait point. Mais lui ayant réparti que je savais qu'il avait payé à M. de Beaupré 4 ou 500 l. par ordre de M. l'abbé de Riziny sur les dettes actives, il m'a dit qu'il était vrai et qu'il fallait lui en demander un compte. V.A. se souviendra que je lui avais proposé un accommodement avec M. de Lesté pour la rente qu'il a sur l'Abbaye, à quoi ledit sieur grand Prieur s'opposa sous prétexte que son beau-père n'avait pas donné de bonnes étoffes. Je suis sûr que de tous les créanciers ce sera celui qui se défendra le mieux et qui sera à la tête des autres ; et selon les apparences, ce n'est pas la méchante étoffe qui fait cette dette plus mauvaise que les autres, mais c'est que ledit sieur de Lesté avait promis une gratification aux religieux quand on lui fit un bail de la ferme générale, laquelle il n'a point payée parce qu'ils lui manquèrent de parole. Et ce qui me fait juger cela c'est que en pareil cas M. l'abbé de Saint-Eloi voulant acheter une maison de cette ville qui est à sa bienséance, proche de son refuge, ledit sieur grand Prieur m'a dit que les religieux n'y consentiraient jamais parce

qu'il avait offensé la communauté du temps de M. de Chalemberg et que les communautés ne pardonnent jamais.

Je vois grande apparence que ce qui a fait prendre résolution à ces messieurs d'employer trois religieux à la reconnaissance des ganes et rentes, est pour m'ôter la connaissance desdites dettes et des droits seigneuriaux dont M. Charité fait la recette. Cependant, Monseigneur, je vois que ce sont de grands droits dont il a reçu bien peu de chose depuis le 1er mai 73: et je suis fort trompé s'il n'en a reçu davantage. Car ayant fait réflexion sur ce qu'il m'a ci devant dit qu'il avait reçu de ces droits, je ne les trouve guère augmentés depuis un an et il les enfle de 6 à 700 l. de recettes qu'il a faites des rentes de la crosse, des rentes foraines et du sel qui n'est point de sa recette. Et ce qui me donne plus de défiance c'est qu'il me parut surpris de ce qu'un particulier me vint ces jours passés demander composition des lots et ventes d'une terre saisie en décret, dont le droit seigneurial portera peut-être 3,000 l. de quoi il ne m'avait point parlé quoiqu'on lui en ait fait demande il y a longtemps. Néanmoins, comme je n'ai que de la défiance fondée sur une grande avidité que je crois qu'ils ont pour avoir de l'argent, et que les prévotés et les revenus et droits de leurs offices particulières leur sont bien plus considérables que tout le bien de l'abbaye, cela me donnera lieu de ne rien négliger pour le service de V. A. Le partage s'est fait entre les trois religieux et mon fils pour la reconnaissance des rentes et ganes d'une manière où M. le grand Prieur et M. Charité marquèrent un emportement que je n'eusse point cru. J'en avais fait un projet à leur prière où j'avais mis les quatre lots par cantons, ainsi que V. A. l'avait ordonné afin que chacun pût travailler plus commodément à ce qui tomberait à sa charge, et par conséquent plus vite. Ils changèrent mon projet et y travaillèrent deux jours, et comme ils savaient que mon fils devait avoir le quartier où V. A. a eu la bonté de me donner

à ferme les rentes d'iceluy, ils avaient mis des paroisses aux quatre coins et en ôtèrent celles qui étaient proches, sous prétexte d'égaler la recette des ganes. Je leur représentai qu'il fallait faciliter les choses et je vis qu'ils tenaient ferme. Je leur proposai d'ôter ces paroisses que je dois avoir affermé et que je ferais quatre lots du surplus, que l'on tirerait au sort, ils n'y voulurent point entendre. Sur quoi je leur dis que V. A. en déciderait et que nous prendrions la liberté de lui écrire chacun nos raisons. Quand ils virent cela, ils se relachèrent un peu, à quoi je donnai les mains d'autant plus volontiers que je crois que c'est un bien que ces religieux y travaillent, parce qu'étant aidés de toutes lumières qu'on leur donnera ils pourront y réussir encore mieux que mon fils, s'ils veulent y travailler de bonne foi comme mon fils fera de sa part. Mais comme j'ai besoin de lui quelquefois, ainsi que j'essayai de leur faire connaître, ils n'écoutèrent pas la raison sur cela, disant qu'ils avaient besoin aussi de leurs religieux, et que c'étaient les enfants de la maison. Je passai tout sous silence et ne voulus point répliquer parce que je sais qu'il est de l'intérêt de Votre Altesse de faire la chose au plus vite. Je ne doute point qu'elle ne soit persuadée que mon fils y travaillera de son mieux, après quoi le temps viendra que l'on pourra prendre d'autres mesures et de plus grands éclaircissements.

'Le grand bruit qu'ils ont fait qu'on allait chasser Rideray a pensé faire rompre notre traité avec lui, je l'ai dit de bonne foi à M. le grand Prieur et je ne retarde ici que pour en achever l'exécution qui sera à ce que je crois vendredi. Mais quand cela sera fait je supplie très humblement V. A. d'être persuadée que nous aurons besoin de lui encore longtemps. La recette des arrentements qu'il fait, ce sont terres qui ont été autrefois aliénées du domaine de l'Abbaye soit que les abbés n'en pussent pas tant faire valoir en ce temps là, ou que ce fut les plus méchantes qu'on baillait de cette nature, lesquelles terres rendent presqu'autant de fer-

mage qu'on les pouvait affermer au profit de l'Abbaye et les rentes foraines sont petites rentes sur les fonds en argent, grains, chapons, qu'on appelle en France rentes seigneuriales. Rideray y a si bien travaillé qu'il m'a promis à mon retour de rendre un compte de tout renouvelé d'abouts et cotés, à la réserve de deux qui ne valent que 7 l. à 8 l. de rente.

Je partirai samedi, Dieu aidant, pour aller à Rouen, nous n'allons point à Péronne parce que nous avons tous convenu qu'il sera plus avantageux à V. A. et à l'Abbaye d'y aller à mon retour qu'à présent. M. le grand Prévot nous a proposé sa pensée sur ce sujet et nous avons conjointement cru qu'il avait raison.

L'on a signifié à la plupart des créanciers l'arrêt. L'huissier est allé à l'Isle, Douay, Béthune et la Bassée signifier le reste et j'ai donné ordre de faire la même chose à Amiens.

Je suis de votre Altesse Eminentissime,
Monseigneur,
Le très humble, très obéissant et très affectionné serviteur,

ROBIN.

Lettre de M. Robin au cardinal de Bouillon

Rouen, le 9e de juillet 1677.

Monseigneur,

V. A. trouvera ci-joint le mémoire qu'elle m'a fait l'honneur de me demander concernant les raisons dont je crois qu'on se pourra servir pour combattre les dettes de Saint-Vaast. Le Conseil de V. A. en sait d'autres plus fortes ce qui me fait croire qu'elle gardera ce mémoire pour conférer avec son Conseil selon le jugement qui interviendra si elle sera obligée au payement des dettes passives en justifiant le désordre et peut-être l'abus qui s'est fait des dettes actives, car si les religieux ont jouï de la succession de feu M. de Bourgogne et qu'ils aient disposé des promesses et autres effets d'icelle

sans faire d'inventaire, il semble qu'ils sont obligés au paiement des dites dettes, du moins cela se juge ainsi contre les veuves et héritiers d'un homme qui laisse des créanciers à sa succession. Je suis, etc.

ROBIN.

Lettre de dom François de Beauvoir.

(Sur l'adresse : soit donné au sieur de Lannoy, maistre de la Fleur de Lis, à Pont, pour la faire tenir à M. Jourdain, prévot d'Angicourt à Pont, par Péronne, scellé de deux cachets de cire en bon état aux armes de l'envoyeur, taxe 3 fr.)

D'Arras, le 22 juillet 1699.

Monsieur,

Nous sommes enfin arrivés à bon port depuis la culbute de votre village dont ma sœur en a le bras encore fort noir et à moitié immobile. J'ai donné votre lettre à M. le grand Prieur, mais il n'a pas encore eu le temps de me dire ses intentions sur icelle. M. le prévot Mathon vous prie et moi aussi, de m'envoyer la promesse que M. de Bourgogne a faite en faveur de la paroisse d'Angicourt pour faire payer ce que M. Mathon lui a donné par la maison de Saint-Vaast, ou autres papiers favorables pour ce dessein, ou du moins quelque copie authentique si vous ne la voulez commettre puisque vous n'êtes dans le dessein de le satisfaire autrement, ce qui lui pourra faciliter le paiement par la maison de Saint-Vaast, étant jointe aux autres promesses et papiers. Il n'y a ici aucune nouvelle pour vous le mander. Espérant que vous nous enverrez au plus tôt ce que nous vous demandons. Je demeurerai à jamais votre très humble et très obéissant serviteur.

DE BEAUVOIR.

Mes baise-mains s'il vous plait à M. du Vivier.

M. de la Charité à M. le grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Vaast.

9 octobre 1677.

Monsieur le grand Prieur,

Aussitôt que j'ai été rentré au logis, j'ai fait recherche des arrentements des carités et du Sart de Biache, contenus en l'admodiation de Willart, selon le bail qui nous a été montré et longtemps caché. Celui des carités, selon une déclaration de l'an 1500, se lève sur 103 mencaudés de terres labourables et trois manoirs qui payaient selon le compte du buffet 1619, folio 70, 80 mencauds de blés rendus en greniers et à la mesure de l'Abbaye. Celui du Sart, selon ladite déclaration, sur 18 mencaudés de terres qui payaient selon ledit compte 16 mencauds de bled au folio 71. Lesdits manoirs et terres doivent droits à tous changements. L'ancien ordre des titres rompu, nous fait ignorer des belles choses. Fait ce 9 octobre 1677.

G. A. DE LA CHARITÉ.

Lettre de M. Rt Chasse au cardinal de Bouillon.

12 octobre 1677.

Monseigneur,

Nous avons fait faire la saisie des effets de Willars hier de grand matin dans la forme dont je me suis donné l'honneur de donner avis à V. A. E. par ma dernière, et aussitôt j'ai été prier les présidents et conseillers d'ordonner sur une requête que nous présenterions, qu'à l'introduction des gens du roi l'on fit inventaire de tous les papiers qui seraient en son logis regardant l'Abbaye, ce qui fut ordonné. La rigueur de ce procédé obligea Willars de venir composer avec nous, et s'obliger de nous rendre généralement tous

nos papiers qu'on a mis dans des sacs cachetés et transportés dans ma chambre, avant que d'oter les trois sequestres qui étaient dans son logis, jusqu'à ce qu'on prenne aujourd'hui et demain le temps de les visiter pour lui rendre ceux qui regardent sa famille, et retenir ceux qui nous appartiennent. Il nous a fait cession volontaire de la dernière année de son amodiation et de tous les arrérages échus depuis la provision de V. A. E dont nous lui tiendrons compte dans l'accommodement que nous ferons pour les comptes des rentes foraines et des gaules. quand il montrera que ce sont redevances reconnues et à lui dues. J'ai mis cette condition afin qu'il ne vienne pas à la traverse avec ses prétendus arrérages quand nous ferons reconnaître quelque chose qui n'aura pas encore été reconnu.

Je n'ai pas parlé de ce qu'il nous doit dans ce contrat afin d'avoir le moyen de saisir ses effets quand votre Altesse Eminentissime trouvera bon qu'on fasse l'accommodement pour les rentes foraines et gaules, où nos avocats trouvent de la difficulté pour ce qui est échu du temps de M. le cardinal d'Este, leur ayant mis en considération ce que V. A. E. m'avait fait l'honneur de me mander la dessus, et sont d'avis différer la liquidation de ce que doit Willars pour les dites rentes foraines, jusqu'à ce que nos juges se soient expliqués pour nos dettes, et au cas qu'ils ordonnent de relacher aux créanciers tous les arrérages qui se trouveront dus jusqu'à la provision de V. A. E. on ne pouvait faire d'accommodement qu'à l'interdiction d'un sindic de la part des dits créanciers, ce qui m'a fait penser qu'il fallait tirer de Willars nos papiers de la cession afin que ce retardement n'eut pas arrêté le cours du redressement de nos affaires. J'envoie à V. A. E. la copie du contrat, ayant vu le bail original de Willars, il s'est trouvé que son amodiation comprend par dessus ce que nous avions marqué à V. A. E. deux articles qui portent 96 razières de blé. V. A. E. le verra par les billets que j'ai envoyé demander à M. de la Charité pendant

que j'écris cette lettre que j'ai ici joint, l'un de ces articles s'appelle les Carités de Biache et l'autre la Sart de Biache. Ainsi le revenu en blé est de sept cent razières moins treize.

Quand à la recette de cette année si V. A. E. trouve bon d'envoyer un ordre au conseil qu'elle a établi ici les vendredis, contenant que vu la cession que Willars a faite au profit de son abbaye, elle ordonne qu'on partage à dom Maximilien le Josne et à dom Etienne le père ladite amodiation à recevoir, lesquels en dresseront un compte particulier ensemble pour se faire informer de la valeur de cette amodiation au juste. Cela passerait plus doucement avec M. Robin. Après quoi V. A. E. disposera de l'amodiation à la communauté à quoi nous sommes.prets si V. A. E. le juge nécessaire pour assurer la somme de 1900 livres.

Il y a un grand vacarme au pays de Lalœne au sujet de l'établissement d'un clerc en la paroisse de Fleurbaix, les habitants méprisant les droits de l'Abbaye et voulant secouer le joug de V. A. E. Cette tempête est suscitée par un certain Thouloire, qui depuis plus de vingt cinq ans a brouillé tout ce pays là ; nous ne voyons d'autre remède ici que d'obtenir une lettre de cachet du roi pour chasser ce personnage hors de ce pays là. V. A. E. m'ordonnera ce qui lui plaira.

Le fils de l'Avocat Général Noel Grégoire me presse de par lui et par tous les amis de son père, avec toutes les instances imaginables pour être de ceux à qui on donnera l'habit pour la Toussaint. Je l'ai renvoyé à V. A. E. et je crains d'être obligé de lui écrire en sa faveur une lettre que je leur montrerai et laisserai en main pour la lui adresser, qui ne contiendra que des compliments pour contenter ces gens là en les assurant que je suis avec un très profond respect, Monseigneur, de V. A. E. le très humble et très obéissant serviteur.

A. Chasse.

Pièce concernant l'amodiation de Willart.

Abbaye de St-Vaast le 12 d'octobre 1677.

Novembre 1677.

Les soussignés s'étant appliqués à faire le repartissement tant des avoines de gaule que des rentes foraines dues à l'abbaye de St-Vaast par les villages et paroisses qui en sont chargés conformément aux ordres qu'ils ont eu de S. A. E. M. ont cru devoir informer sadite Altesse que les villages de Biache, Plouvain, Fresne, Montauban, Neuville et Oppy dont les rentes ont été affermés jusques à présent au sieur Willart pour la somme de neuf cent trente livres seulement par an, consistent annuellement en cinq cent quatre vingt trois razières de blé, vingt quatre mencaux d'avoine qui font quarante huit razières d'avoine, soixante et un chapons, une pouille et vingt sept livres cinq sols d'argent. Évaluant le blé à un écu la razière, l'avoine à quarante sols la razière et les chapons à dix sols la pièce, feront par an la somme de mil neuf cent deux livres sans y comprendre les droits casuels et seigneuriaux tant des lots rentes que reliefs qui sont dans les paroisses ci-dessus nommées du dixième denier de la valeur des terres et héritages desdits villages mouvant de la dite abbaye, soit par succession, vente, doutransport, échange et généralement toutes les fois que les dites terres vont de main en autre, et qui sont trouvés porter par le compte de l'an 1606 à la somme de trois cent deux livres pour cet an, par celui de 1607 à la somme de cinq cent quarante livres dix sols, par celui de 1624 à huit cent trente trois livres quinze sols, neuf deniers, et par celui de l'an 1629 à la somme de cinq cent nonante six livres dix sept sols six deniers.

A. Chasse. Ag. de la Charité. Hourdequin.

Deux brouillons de lettre du Cardinal, de la main et de l'écriture de le Vaillant, au sujet du revenu de l'hopital Saint-Nicolas de Sain, à Douai.

1694.

J'ai toujours, Monsieur, reconnu en vous des dispositions si favorables à procurer le bien de la religion, que je ne fais point de difficulté de vous prier de vouloir bien contribuer par votre avis à ce que le collège de Saint-Vaast de Douai rentre dans la possession des revenus de l'hopital de Saint-Nicolas de Sain pour servir à la subsistance des missionnaires anglais.

Cet hopital a été réuni autrefois par lettres patentes du roi d'Espagne au collège de Douai pour servir d'augmentation à la subsistance des Bénédictins anglais. Par la réunion des revenus des hopitaux à l'ordre de Saint-Lazare, fait en 1672, le collège de Douay a souffert cette diminution. A présent il s'agit de lui remettre ces revenus, mais comme il est à propos d'obtenir de nouvelles lettres patentes du Roi pour autoriser cette réunion, Monsieur le Chancelier, qui est très bien disposé à les accorder, le roi d'Angleterre lui en ayant même écrit, m'a témoigné qu'il était à propos de savoir vos sentiments.

J'espère, Monsieur, qu'ayant autant de piété que vous avez vous serez bien aise de contribuer par votre avis au soulagement de ces pauvres missionnaires anglais, qui ont plus besoin de secours que jamais, que vous jugerez vous-même qu'on ne peut faire une application plus juste et plus utile des revenus de cet hopital quand même elle n'aurait pas due être faite, qu'à l'entretien de ces missionnaires. Je ne laisserai pas, Monsieur, d'en avoir une très vive reconnaissance.

16e mai 1694.

Sur le même sujet (Ecriture de Levaillant).

Je crois, Monsieur, que vous voudrez bien que dans toutes les occasions qui se présentent pour les intérêts de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. la confiance que me donne l'amitié que vous m'avez toujours témoignée, me donne lieu d'espérer que vous serez bien aise de me faire tout le plaisir que vous pouvez. Dans cette vue, je vous expliquerai ici, que du temps du roi d'Espagne, il y a eu un hôpital de Saint-Nicolas de Sain, proche la ville de Douay, dont les revenus furent mis au collège de Saint-Vaast de Douai pour contribuer à la subsistance des religieux Bénédictins qui sont destinés pour les missions d'Angleterre.

L'abbé et les religieux de Saint-Vaast d'Arras ont la direction de ce collège. Cette union faite par lettres patentes du roi d'Espagne a subsisté jusqu'en 1674, et vous savez, Monsieur, que par la réunion ordonnée en 1672 de tous les revenus des hopitaux et maladreries à l'ordre de Saint-Lazare, il est arrivé que le collége de Douai a souffert le retranchement de ce revenu qui ne va pas à plus de cinq cents livres. Comme ces réunions se trouvent à présent révoquées, le Roi a trouvé à propos de faire une nouvelle application de ces revenus à la subsistance des pauvres, suivant l'avis qui en serait donné par Messieurs les Evêques et intendants. Il arrive que comme dans lédit on a trouvé toutefois à propos de remettre aux collèges les revenus des hôpitaux de maladeries qui leur avaient été ci devant donnés pour de nouvelles charges, que j'ai prétendu avec les religieux de Saint Vaast qu'on doit remettre au collège de Douay les revenus de cet hôpital de Saint-Nicolas unis du temps que la ville de Douay était sous la domination du roi d'Espagne. Le roi d'Angleterre prend même beaucoup d'intérêt dans cette réunion, qui regarde comme vous voyez les missionnaires anglais, il en a même écrit à Monsieur le

Chancelier qui est très bien intentionné. Cependant, sous prétexte que dans les termes de l'édit nouveau il est parlé que l'on ne restituera aux collèges que les biens qui leur avaient été donnés à nouvelles charges, M. le Procureur Général de la commission établie pour régler ces sortes de réunions, a prétendu que la charge générale établie par les lettres patentes du roy d'Espagne, de servir d'augmentation pour la subsistance des missionnaires Bénédictins anglais n'était pas assez expresse, et qu'il fallait que le roi donnat de nouvelles lettres patentes pour autoriser cette restitution qui doit être faite au collège de Douay des revenus de cet hôpital Saint-Nicolas. Et comme M. le Chancelier s'est fait une règle de ne rien déterminer sur ces réunions qu'il n'ait l'avis de MM. les Intendants chacun dans leur département, il m'a témoigné qu'il fallait s'adresser à vous, afin de le mettre en état d'exécuter ce qu'il trouve juste dans cette affaire. Cela m'oblige donc, Monsieur, de vous prier de faire reflexion que dans la conjoncture présente, on ne peut faire un meilleur emploi des revenus de cet hopital qu'à la subsistance des pauvres missionnaires anglais, qui ont plus besoin de secours que jamais, et s'il manque quelque chose à l'application qui en a dû être faite par les lettres patentes du Roy d'Espagne, vous pouvez, Monsieur, avec votre intelligence ordinaire, insinuer à M. le Chancelier, les termes les plus propres pour faire que ces revenus ne puissent jamais être appliqués à d'autres usages qu'à la subsistance des missionnaires anglais.

Je puis vous assurer, Monsieur, que M. le Chancelier est très convaincu de l'utilité de cette application et que si votre avis est conforme à ses sentiments, le collège de Douay rentrera dans la possession de ce revenu, qui quoique peu considérable ne laissera pas de servir beaucoup, pour soulager ces pauvres missionnaires anglais. Ainsi après que vous vous serez donné la peine d'examiner les papiers qui vous seront remis par un religieux de l'abbaye de St-Vaast

qui vous remettra celle-ci, je vous aurai une très sensible obligation, si vous voulez bien, au milieu de vos grandes occupations, lui accorder une expédition prompte et une décision favorable.

Lettre du cardinal de Bouillon à M. de Serte à Arras.

A Tournus, ce 29 juin 1705.

En rendant à Dom de Los une réponse que je fais à une lettre que j'ai reçue de lui par le dernier ordinaire, demandez lui de ma part, si on ne trouverait pas moyen d'établir dans quelque lieu dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast, et principalement dans la prévoté d'Hapres, entre Cambray et Valencienne, un fils de famille non marié, qui écrit bien et est capable de rendre dans la suite de longs services à moi et à l'abbaye de Saint-Vaast, et auquel outre la nourriture, je désirerais en attendant mieux, de lui procurer un emploi qui vaudrait de quatre à cinq cent livres par an, et cela pour le retirer de ce pays, où il se peut faire qu'il ne pourra revenir de longtemps à cause d'une affaire qui lui est faite, quoiqu'il n'ait rien fait qui ne fut très conforme à ses devoirs et à son honneur, laquelle l'obligera apparemment, au moins pour quelque temps de changer de nom. Il ne vous sera pas difficile de deviner celui dont je veux parler dans cette lettre, non plus que de rappeler dans votre souvenir l'affaire qui peut l'obliger à s'absenter du pays, et comme nous avons une extrême confiance à Dom de Los, vous lui pourrez tout confier sous le secret, afin qu'il reconnaisse qu'en procurant un emploi à ce fils de famille, dont je n'ai jamais entendu dire que du bien, on me fera un sensible plaisir en l'employant moyennant cela à rendre service à l'abbaye de Saint-Vaast, surtout résident pour le présent à Hapres, qui n'est pas dans l'étendue du Parlement de Paris, comme la ville d'Arras, mais dans l'étendue du Parlement de Tournay. Faites-moi réponse sur cela le plus tôt que vous pourrez.

Le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré Collège, à M. Dom Pouget à Arras.

A Rouen, le 14 octobre 1707.

Dans une lettre que je compte qui ne sera lue que de vous et de Dom de Los, je vous dirai que je suis bien obligé au mauvais temps qui m'a empêché de me mettre en chemin pour Arras, puisque sur ce que le Roy m'avait cru parti pour y aller, il avait ordonné par un surcroit de ses rigueurs à mon égard, qu'on me fit savoir qu'il ne voulait pas que j'y allasse.

Si le prieur de Vicoigne qui est un bon homme d'ailleurs mais en qui je ne connais pas des sentiments dans l'esprit et dans le cœur, semblables à ceux de Dom de Los, en avait de pareils aux siens, et que la communauté de Vicoigne fut composée de religieux, ayant le même esprit et le même cœur à mon égard que la communauté de Saint-Vaast, je vous dirais qu'il ne serait que bon de faire connaître au prieur de Vicoigne cette nouvelle dose de mortification qui vient de m'être donnée, qui m'afflige d'autant plus qu'elle m'ôte la consolation et la joie que je m'étais fortement proposée d'aller passer quelques jours à Saint-Vaast en m'en retournant en Bourgogne.

Mais il faut vouloir ce que Dieu veut, toujours raisonnablement et justement de sa part, et très souvent injustement et déraisonnablement de la part des hommes, et ne rien dire, si vous ne l'apprenez pas d'ailleurs, de cette défense qui m'est faite, en m'en retournant en Bourgogne, d'aller à Arras. Puisque cette connaissance, ne pourrait que ralentir dans l'esprit et le cœur du Prieur de Vicoigne et de cette communauté le désir de me satisfaire, en l'engageant au

payement du principal et des intêrets des quarante mille livres, pour lesquels je veux bien quitter toutes mes prétentions, jusque à la fin de la présente année 1707, et que je compte de pouvoir toucher au moyen des transports que j'en ferai à ceux que j'espère qui me pourront faire toucher cet argent dans les temps que l'on prendra et dont je donnerai ma quittance et mon transport qui sera accepté par la communauté de Vicoigne, et dont elle fera sa propre et privée dette, tant pour le principal qu'elle acquittera peu à peu, et les intérêts qui courront jusqu'au paiement du principal, au prorata des paiements qui se feront de temps en temps sur le principal.

Je ne partirai pas surement d'ici que vous n'y soyez de retour, et y pouvant passer les trois mois de novembre de décembre et de janvier sans rien faire de contraire à la volonté du Roi, ma demeure ici et ma marche pour mon retour en Bourgogne, y seront réglées uniquement par ma santé, la fin des affaires que j'ai ici, les beaux ou mauvais temps ou chemins qu'il pourra faire pendant ces trois mois, si Dieu entre ci et ce temps, permet que les choses demeurent sur le pied qu'elles sont.

Toute cette lettre, encore une fois, ne doit être vue que de vous et de Dom de Los, qui, je m'assure, par sa lecture, par les sentiments de son esprit et de son cœur, surtout pour moi, se sentira plus que jamais excité à me faire avoir une bonne issue de votre voyage, surtout à ce qui m'est et me sera dû par la communauté de Vicoigne à la fin de la présente année 1707.

Du moment que vous serez de retour ici auprès de moi, je prendrai ici territoire pour finir l'affaire de St-Vaast puisque le Bon Dieu permet que je ne puisse pas avoir la consolation et la joie de finir cette affaire, étant actuellement à St-Vaast, où j'ai une passion démesurée d'aller encore une fois, pour le moins, avant que de mourir.

Paris, 6 novembre 1577.

Lettre de M. Hourdequin, religieux de Saint Vaast, au cardinal de Bouillon.

Monseigneur,

J'ai reçu lettre du 3e de M. le grand Prieur par laquelle il me mande que pour l'affaire Williart, outre la dernière année d'admodiation que ledit Williart a quittée au profit de V. A. E. qui doit finir à la Saint-André 1698, il est encore demeuré redevable vers votre abbaye de mil quatre vingt livres dont on n'a point fait mention dans l'accord, afin de pouvoir par ce moyen saisir les effets dudit Williart pour ses comptes, aussi longtemps qu'il n'aura point payé au sieur Robin ladite somme de 1080 l. et que pour les arrérages qu'il a reconnus qu'ils sont très peu considérables et que d'ailleurs V. A. E. ne pouvait pas en justice le priver des fruits d'une amodiation dont elle lui demande le paiement, et que le biais qu'ils ont pris était un milieu pour ne point lui oter ce qui appartient à votre abbaye et empecher ledit Williart de venir brouiller les reconnaissances que V. A. E. fera faire ayant présentement tous les papiers, ne restant plus qu'à Monseigneur d'ordonner par quelles personnes il souhaite qu'on en fasse faire la recette et à quel titre il lui plait que les religieux la fassent, étant prêts de l'entreprendre de toutes manières, puis qu'il n'y a rien à hazarder de se faire fort quelle vaudra 1900 livres et qu'ils rendront compte bon et fidèle du surplus.

Il me mande aussi qu'il espère recevoir de V. A. E. en présence ses ordres là dessus, étant obligé de se transporter à l'officialité de Beauvais et ensuite à l'archevêché de Paris pour en ces deux lieux y faire registrer la véritable provision où notre confrère Jourdain avait fait coucher sa fausse provision en titre de bénéfice de la prévoté d'Angicourt, ayant le troisième de ce mois, déporté en plein chapitre ledit

frère Jourdain de son office, et le remis au dortoir, le tout en présence d'un notaire apostolique qui doit en dresser l'acte en forme, et qu'il m'entretiendra fort particulièrement sur ce chapitre le 13e du courant, auquel temps il apportera la copie collationnée par messieurs les gens du Roy, du Conseil d'Artois de l'inventaire fait et dressé à la mort de feu M. de Caverel par les officiers fiscaux de ce même Conseil.

Je suis avec toutes sortes de respects, Monseigneur, de V. A. E. le très humble et très obéissant serviteur et religieux.

HOURDEQUIN.

Je me rendrai lundi prochain vers V. A. E. selon les ordres que j'en ai reçus de M. de Saint-Germain.

1677.

Le P. Hourdequin, religieux de Saint-Vaast, rend compte au cardinal de Bouillon d'une lettre qu'il a reçue à Paris du grand Prieur de l'abbaye de Saint-Vaast. Cette lettre traite des mesures prises dans l'affaire de l'amodiation Willart, pour sauvegarder les droits de l'abbaye. Le grand Prieur dit se rendre à l'officialité de Beauvais et à l'archevêché de Paris pour faire enregistrer la vraie provision du bénéfice de la prévoté d'Angicourt qui vient d'être enlevée au frère Jourdain, lequel a été déposé et renvoyé au dortoir, en plein chapitre et en présence d'un notaire apostolique qui en dressera l'acte. Il est question ensuite de l'inventaire fait au décès de Philippe de Caverel, 74e abbé de St-Vaast, mort en 1636 d'après l'inscription relevée sur son cercueil en 1848.

Un rapprochement curieux : le Nécrologe de Saint-Vaast dit qu'en 1559, Thomas de Parenty, *præpositus Angicurtensis res dilapsas recuperavit*. Th. de P. avait donc eu déjà à réformer en 1559, à Angicourt, des abus semblables à ceux qui provoquèrent en 1677 la déposition du P. Jourdain.



LES ATRÉBATES

DANS LE

ROMAN CONTEMPORAIN

Par M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.

MESSIEURS,

IL y a bien longtemps que Juvénal, voulant montrer la fragilité de la gloire, s'adressait à Annibal et dans une prosopopée célèbre lui disait : « Va, insensé, franchis les Alpes sauvages ! Et tout cela pour être un jour l'amusement de la jeunesse et devenir un thème à déclamations (1). » On pourrait appliquer cette remarque au roman historique, si l'on voulait faire le procès de ce genre littéraire : même quand il ne fausse pas les idées, il présente l'inconvénient de mêler les héros les plus célèbres à des aventures que l'imagination des écrivains a créées ou du moins fort embellies, et il les rabaisse jusqu'à devenir de simples instruments pour le plaisir des lecteurs modernes.

Mais il a un avantage qui lui fait pardonner bien des défauts : de ces existences célèbres l'histoire vraie ne donne souvent, surtout pour les temps anciens, que les événements

(1) Juvénal, *Satires*, x, 133.

saillants, par conséquent isolés, froids et inertes dans leur solitude. Et nous, qui aimons à vivre et à contempler la vie, nous désirons voir s'animer devant nous ces héros ; nous voulons les saisir sur le vif de l'action ; de leur vie, il nous faut non seulement la trame sommaire, mais toute la contexture, toute la suite, et à défaut du vrai, nous nous contentons du vraisemblable.

C'est à ce besoin de l'intelligence et de l'imagination qu'ont répondu, dans tous les temps, les auteurs de romans historiques : sans remonter jusqu'à la *Cyropédie* de Xénophon, ni même jusqu'au *Télémaque* de Fénelon, qui ne connaît le *Voyage* (trop décrié) *du jeune Anacharsis*, les *Martyrs* de Châteaubriand, les excursions fictives que Dezobry a fait faire au gaulois Camulogène dans *Rome au siècle d'Auguste*, la hardie reconstitution du monde punique, tentée par Flaubert dans *Salammbô* ? — Ce n'est pas seulement la France moderne qui développe ce penchant en y cédant : le cardinal Wiseman, dans *Fabiola*, nous a raconté les origines chrétiennes ; le romancier polonais Sienkiewicz, fort connu hors de France, a popularisé dans le *Quo vadis* ? le Néron de Tacite ; l'allemand Becker a écrit son *Chariclès* pour la Grèce, et son *Gallus* pour Rome.

Ne convenait-il pas que les Gaulois, ainsi promenés à travers le monde, revinssent chez eux, et nous fissent connaître ce qui s'y passait, au moins à la période héroïque de leur histoire ? En deux ans, deux écrivains célèbres, MM. Rambaud et Anat. France l'ont pensé et c'est de leur œuvre que je viens vous entretenir.

***

Pourquoi avoir tardé si longtemps à exploiter cette mine, — trésor rare pour un romancier, — d'un peuple aux mœurs caractéristiques, luttant pour ce qu'il y a de plus sacré au monde, l'indépendance ? Les textes manquaient-ils donc

pour constituer cette trame dont je parlais tout à l'heure ? Non, Messieurs : si nos pères les Gaulois ne nous sont guère connus que par César, on peut dire que ses récits, quand ils portent sur des observations matérielles plutôt que sur des appréciations morales, sont le plus souvent sincères et exacts.

Mais à ce tableau il manquait un cadre ; il a fallu les longs et patients efforts de l'archéologie et de la philologie, alliées dans un même but ; il a fallu surtout la diffusion de ces résultats acquis dans le grand public lettré, pour que le roman gaulois devînt possible. C'est fait maintenant. Nous ne saurions oublier toutefois à qui nous devons ce résultat. Pour l'archéologie, le musée d'antiquités nationales de Saint Germain-en Laye présente actuellement, classés et présentés avec érudition, dans ses galeries hélas ! presque désertes, les résultats de l'immense enquête que Napoléon III fit faire sur tout le sol de la Gaule, pour les matériaux de son *Histoire de César* ; d'autres découvertes sont venues les compléter, et le petit livre récent de M. Jullian (*Gallia*), dépourvu de prétention et non d'érudition, a vulgarisé partout et notamment dans la jeunesse, les plus importantes découvertes qui concernent la civilisation primitive et les luttes guerrières de nos pères.

Pour la littérature et l'ethnographie, quatre noms sont surtout à retenir : ceux de MM. Desjardins et Longnon, pour ce qui concerne la géographie de la Gaule, celui de M. Gaidoz, pour ce qui touche à la religion druidique, et au premier rang celui de M. d'Arbois de Jubainville, qui continue au Collège de France depuis 1878, je pense, son cours de littérature celtique.

Munis de ces richesses, MM. Rambaud et Anat. France ont écrit, l'un un roman entier sur l'*Anneau de César*, l'autre une nouvelle sur *Komm l'Atrébate*, auxquels nous arrivons après ces préambules un peu longs, mais peut-être utiles.

***

Examinons d'abord l'*Anneau de César* (1). L'ancien Ministre de l'Instruction publique a choisi, pour personnage principal, non pas un Atrébate, mais un Gaulois des environs de Lutèce. Toutefois, çà et là, pour ainsi dire, les Atrébates traversent la scène. Ainsi l'écrivain raconte leur rôle vaillant à la bataille de la Sambre (t. I, p. 111). Ailleurs nous voyons Komm l'Atrébate cité, comme il convient, parmi les chefs qui, dans le nemedh des Carnutes (t. I, p. 316), « glorieux entre tous les héros de l'indépendance », préparent la levée de boucliers universelle contre César ; il nous apparaît plus tard, se partageant avec Vergassilaun, Eporédorix et Viridomar (t. II, p. 238) le commandement de toute cette armée de 250,000 hommes qui essaie (mais en vain) de débloquer Alésia et de secourir Vercingétorix :

« On leur donnait parfois, dit le héros, le titre que nos frères d'Asie donnent à leurs princes ; ils étaient nos *Tétrarques.* » Enfin, à la suite d'un effort suprême, nous retrouvons le chef gaulois : « Komm l'Atrébate, après avoir aussi vaillamment lutté, fit sa soumission le dernier parmi les guerriers du Nord, et y mit cette fière condition, que jamais il ne serait obligé de venir chez les Romains et que jamais il ne verrait la face d'aucun d'eux (t. II, p. 324). »

Par contre, et comme pour faire mieux ressortir le but élevé de cette lutte contre l'envahisseur, nous entendons la thèse opposée placée dans la bouche des Gaulois ralliés aux Romains (t. I, p. 109-110) :

Nous sommes très peinés de voir engagés dans cette fâcheuse aventure nos voisins Suessons, Ambiens et Bellovaks, avec qui nous sommes en relation d'amitié et de commerce. Nous tâcherons d'adoucir le sort qu'ils se sont préparé. Quant aux *Atrébates*, aux Nerviens, aux Eburons, ils n'auront que ce qu'ils méritent. Ce sont des sauvages, des hommes de bois !

(1) 2 vol. in-12 illustrés, chez Hetzel.

Les Ménapes, les Morins, des hommes de marais ! Cela ne boit pas de vin, cela n'achète pas un ballot d'étoffe dans une année, cela est inhospitalier et cruel aux marchands d'ici. Cela ne se met sur le dos que des peaux de bêtes, pas même tannées. Et fiers comme des gueux ! Pourquoi ont-ils attaqué les Rhèmes ? Pourquoi ont-ils provoqué les Romains ? Est-ce que César leur avait fait quelque chose ? Que voulez-vous qu'il aille chercher dans leurs chênaies et leurs fondrières ? Il ne se nourrit pas de glands ni de fèves de marais, n'est-il pas vrai ? Toute la Nervie ne vaut pas ce que les Romains useront de chaussures à la conquérir. Les gens du Nord n'avaient donc qu'à rester tranquilles, si l'orgueil bolg l'avait permis.

S'ils disent vrai, n'est-ce pas aussi bien à l'Atrébate qu'à l'habitant de Lutèce que convient cette peinture réaliste du chef gaulois (t. I, p. 45-46) :

Il fallait le voir, avec son teint clair, ses yeux d'un bleu d'acier, sa longue chevelure bien lavée à l'eau de chaux et rouge comme du cuivre, ses longues moustaches rousses. Il était vêtu d'une tunique de laine fine, teinte en bleu ; de braies rouges serrées aux jambes par des courroies dorées ; de la grande saie, quadrillée de vert et de rouge, retenue à la gorge par une fibule d'or, de cette ample saie gauloise qui nous est un vêtement si commode, car elle peut se ramener sur l'une ou l'autre épaule, se rouler en écharpe ou couvrir, à cheval, les cuisses du guerrier. Ses bottes de cuir fauve étaient armées d'éperons de bronze à molettes étoilées. Sur sa tête brillait un casque de bronze, revêtu de minces feuilles d'or, et qui s'effilait en une pointe très haute avec des crêtes dentelées comme celles d'un dragon, et des dards aigus en avant et en arrière. Au sommet du casque se plantaient des plumes de héron ; et, sur les côtés, frémissaient deux ailes d'aigle éployées. Béborix n'avait pas de cuirasse comme en portent les Romains, mais seulement, à la mode gauloise, une large ceinture de bronze, curieusement travaillée, de laquelle, par

devant, tombaient des lamelles de bronze, cousues sur des courroies, protégeant le ventre de leur mobile et chatoyante défense.

A son flanc gauche, par une chaîne de bronze, pendait le court glaive ibérique, en acier fin, à poignée d'ivoire sculptée en tête de lion. Dans sa main droite, la lance à large et longue pointe. Sur son épaule gauche, le bouclier ovale, dont le tissu d'osier peint était renforcé d'une bordure de bronze guilloché et d'un *umbo* de bronze sur une croix de même métal. Un torque d'or étincelait à son cou, des bracelets d'or à ses biceps, des maniques d'or à ses poignets

Il m'apparaissait plus grand qu'un mortel, sa stature rehaussée encore par l'aigrette du casque. Lorsque d'un bond il s'était élancé sur son coursier Tête-de-Bœuf, qu'il contenait avec des rênes de cuir doré, qui piaffait de ses sabots luisants, se cabrait sous la selle garnie d'une peau d'ours, faisant sonner les phalères et les lamelles de son collier de poitrail, Béborix semblait vraiment le dieu de la guerre.

Derrière lui, ses dix chevaliers à torques d'or, ses vingt écuyers, dont l'un soutenait l'étendard rouge surmonté d'un castor de bronze, dressaient une petite forêt de lances, et sur leurs casques se hérissaient des cornes de bœuf ou de bélier, des bois de cerf, des ailes de vautour, des mufles de loup, des hures de sanglier.

Vous le voyez, l'érudition de M. Rambaud ne nuit aucunement à la vigueur, à la fidélité de ses tableaux largement brossés : l'idée qu'il poursuit et qu'il atteint consiste, grâce à un langage vif et qui ne manque pas parfois d'ironie piquante, à donner du relief aux éléments d'une civilisation primitive, observée dans la paix et dans la guerre, finalement vaincue par la force matérielle, et transformée, comme le font prévoir les derniers chapitres, par l'action d'une civilisation supérieure.

Quant au titre et à l'intrigue, ce ne sont que des prétextes

pour relier les récits de César et leur donner plus d'unité : Vénestos, habitant les environs de Lutèce, écrit lui aussi ses *Mémoires :* il décrit la paix simple, mais farouche, des temps qui précédèrent la conquête romaine ; plus tard, la conquête vient l'arracher à la chasse et à des luttes fratricides ; soldat de Vercingétorix, il lutte personnellement autour de Gergovie avec César, qui est tiré sain et sauf du champ de bataille, mais en laissant au Gaulois évanoui son épée et son anneau. Plus tard, après la chute d'Alésia, la remise de cet anneau à César vaudra à Vénestos la liberté pour lui et pour sa fiancée Ambioriga, fille d'Ambiorix et digne de son père.

Ce procédé, on le voit, n'est pas nouveau ; aussi faut-il dans le roman tenir moins compte du titre que des descriptions historiques.

Tous ceux qui connaissent les œuvres importantes et originales de M. Rambaud retrouveront son esprit de méthode, son érudition sûre et sobre, l'habile coordination des documents, dans ce livre qu'il a pris la peine de composer surtout pour la jeunesse française, pensant qu'on peut sans déchoir écrire des œuvres de simple vulgarisation, pour propager des idées saines et des connaissances utiles.

* * *

L'œuvre de M. Anatole France a un caractère différent. Il me semble le voir recueillant des articles spirituels, sémillants, mais écrits au jour le jour, cherchant, comme disait Montaigne, « le fil à les coudre », et abritant sous la protection habilement invoquée de *Clio*, la muse de l'histoire, des récits qui commencent à Homère et finissent à Napoléon Ier.

Quelque jugement d'ensemble qu'il faille porter sur ce volume de luxe, il convient de reconnaître de suite qu'il fait honneur à Komm l'Atrébate en le plaçant entre ces deux

grands noms (1). Quelle aubaine a valu à notre histoire locale cette place d'honneur? Est-ce la notice qu'en 1855 M. Lecesne père publiait dans nos *Mémoires* (2)? Bien que celle-ci soit aussi complète qu'elle pouvait l'être il y a cinquante ans, bien qu'elle expose dans un style vivant et chaleureux tous les faits sur lesquels Anat. France a étendu la parure de ses élégantes broderies, j'ose à peine espérer que nos *Mémoires* soient tombés sous ses yeux d'Immortel. Faut-il supposer que Le Choleux, ou que Paul Adam, qui doit bien connaître Arras, auront signalé cette figure héroïque de Commius comme digne de son talent? Je l'ignore.

Quoi qu'il en soit, puisqu'il a peint et jugé l'un de nos compatriotes, il nous sera permis de le juger à son tour. La nouvelle qui nous occupe pourrait dispenser ceux qui désirent connaître le *faire* littéraire d'Anat. France de lire ses autres œuvres. On l'a comparé à Renan, pour le scepticisme indulgent, la simple fantaisie, l'élégante érudition ; la dédicace du présent volume : « *A Emile Zola* », nous explique comment son talent d'assimilation l'attire d'une part vers les peintures d'une lascivité, tantôt estompée, tantôt crûment réaliste, d'autre part vers des descriptions minutieuses comme des inventaires, et vivantes comme des scènes de cinématographe.

Mais il y a péril (et ce péril, M. Rambaud l'avait soigneusement évité) à vouloir allier les procédés de l'érudition et le libre essor de l'artiste : on risque de tomber dans des erreurs que le sacrifice d'un peu de coloris eût pu éviter à l'auteur.

Komm est vaincu ; il se retire près de Némétocenne. Là, dans une scène très vigoureusement brossée, nous le voyons entrer par surprise dans la ville qui, *il y a un an*, ne l'oublions

(1) *Clio*, par Anat. France ; pp. 39-106 : *Komm l'Atrébate*.

(2) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1re série, t. XXVIII, pp. 195-224.

pas, était un grand village gaulois. Un an, après la prise d'Alise, et par conséquent en 51 av. J. C., Némétocenne est déjà une ville splendide qui connaît du luxe les raffinements les plus sensuels, les développements les plus somptueux.

Il serait aisé de montrer que cette archéologie ressemble à celle de nos théâtres : elle confond, avec une facilité qui désespère, les temps et les situations. Deux exemples suffiront pour le démontrer. En 51, on est censé bâtir dans Némétocenne un amphithéâtre. Or, à Rome même, le premier amphithéâtre de pierre a été bâti vingt ans plus tard, en l'an 30, par Statilius Taurus. Quant au tableau des peintures lascives que l'écrivain n'a pas manqué de présenter à son lecteur, il s'appliquerait, j'en conviens, à la Pompéi qui sera détruite en 79 après J.-C., c'est-à dire cent trente ans plus tard ; mais ce qui convenait à la vie facile, somptueuse, lascive de cette ville de bains et de plaisirs, aux mœurs et aux modes grecques de la Grande Grèce ne saurait s'appliquer au berceau de l'Atrébatie gallo-romaine. Nous en dirions volontiers autant de la *Porte dorée*, qui ne pouvait exister ; nous serions plus réservés sur le temple de la Diane des Ardennes, à moins que notre collègue, M. le doyen Duflot, ne nous certifie que les chapiteaux toscans trouvés il y a 50 à 60 ans dans les substructions de son église ne sont autre chose que les témoins de l'indignation du roi Komm !

Ces fantaisies archéologiques ne trompent personne, pas même ceux qui, comme moi, sont des profanes en ces matières. Mais il est un autre point où Anat. France me paraît en défaut d'une façon bien plus grave : c'est le point où il lui fait commettre un acte qui, en temps de paix, est purement et simplement un assassinat. Dans sa visite à l'Arras romain, Komm rencontre un jeune tribun ; des sollicitudes érotiques lui ont procuré des insomnies et, à l'aube du jour, l'amènent à soupirer des vers dignes de Catulle, de Tibulle et d'Ovide. Sans autre forme de procès,

Komm le tue (p. 85). Pourquoi ce meurtre inutile ? Anat. France l'explique par ce serment de Komm :

Je jure de ne me trouver face à face avec un Romain que pour le tuer.

Les derniers mots sont ajoutés à la version d'Hirtius, la seule exacte ; pour dramatiser son sujet, le romancier a réussi à rendre son héros odieux.

Nous devons protester, Messieurs, au nom de l'histoire, car A. France a défiguré la figure de ce brave guerrier qui savait faire à la guerre (Volusenus en eut la triste expérience) usage de sa lance et de son épée. Mais jusqu'à ce qu'une preuve du contraire nous soit donnée nous devons le croire incapable d'un assassinat.

J'aime mieux vous laisser, comme impression finale, sur celle d'un récit où Komm nous apparaît aussi rusé que brave (p. 100 et suiv.), et dont le fond est historique :

Errant alors dans le pays des Morins, il venait d'égorger, la nuit, dans la forêt, sur la pierre, deux prisonniers jeunes et beaux, quand, au sortir d'un bois, il se trouva surpris avec tous les siens par la cavalerie de Volusenus, qui, mieux armée que la sienne et plus experte à manœuvrer, l'enveloppa et lui tua beaucoup d'hommes et de chevaux. Il réussit pourtant à se faire passage en compagnie des plus habiles et des plus braves Atrébates. Ils fuyaient ; ils couraient à toute bride sur la plaine, vers la plage où l'Océan brumeux roule des pierres dans le sable. En tournant la tête, ils voyaient luire au loin, derrière eux, les casques des Romains.

Le chef Komm avait bon espoir d'échapper à cette poursuite. Ses chevaux étaient plus vites et moins chargés que ceux de l'ennemi. Il comptait atteindre assez tôt les navires qui l'attendaient dans une crique prochaine, s'embarquer avec ses fidèles et faire voile vers l'île des Bretons.

Ainsi pensait le chef, et les Atrébates chevauchaient en

silence. Parfois un pli de terrain ou des bouquets d'arbres nains leur cachaient les cavaliers de Volusenus. Puis les deux troupes se retrouvaient en vue dans la plaine immense et grise, mais séparées par un espace de terre vaste et grandissant. Les casques de bronze clair étaient distancés, et Komm ne distinguait plus derrière lui qu'un peu de poussière mouvante à l'horizon. Déjà les Gaulois respiraient avec joie, dans l'air, le sel marin. Mais, à l'approche du rivage, le sol poudreux, qui montait, ralentit le pas des chevaux gaulois, et Volusenus commença de gagner du terrain.

Les Barbares, dont l'ouïe était fine, entendaient venir, faibles, presque imperceptibles, effrayantes, les clameurs latines, lorsque, par delà les mélèzes courbés du vent, ils découvrirent, du haut de la colline de sable, les mâts des navires assemblés dans l'anse du rivage désert. Ils poussèrent un long cri de joie. Et le chef Komm se félicitait de sa prudence et de son bonheur. Mais, ayant commencé de descendre vers le rivage, ils s'arrêtèrent à mi-côte, saisis d'angoisse et d'épouvante, regardant avec un morne désespoir ces beaux navires vénètes, à la large carène, très hauts de proue et de poupe, maintenant à sec sur le sable, échoués pour de longues heures, tandis que bien loin en avant brillaient les lames de la mer basse. A cette vue, ils demeuraient inertes et stupides, courbés sur leurs chevaux fumants qui, les jarrets mous, baissaient la tête au vent de terre dont le souffle les aveuglait avec les mèches de leur longue crinière.

Dans la stupeur et le silence, le chef Komm s'écria :

— Aux navires, cavaliers ! Nous avons bon vent ! Aux navires !

Ils obéirent sans comprendre.

Et, poussant jusqu'aux navires, Komm ordonna de déployer les voiles. Elles étaient de peaux de bêtes teintes de vives couleurs. Aussitôt déployées, ces voiles se gonflèrent au vent qui fraîchissait.

Les Gaulois se demandaient à quoi servirait cette manœuvre,

et si le chef espérait voir ces robustes nefs de chêne fendre le sable de la plage comme l'eau de la mer. Ils songeaient les uns à fuir encore, les autres à mourir en tuant des Romains.

Cependant Volusenus gravissait, à la tête de ses cavaliers, la colline qui borde ces côtes de galets et de sable. Il vit se dresser du fond de la crique les mâts des navires vénètes. Observant que la toile était déployée et gonflée par un vent favorable, il fit faire halte à sa troupe, lança des imprécations obcènes sur la tête de Commius, plaignit ses chevaux crevés en vain, et tournant bride ordonna à ses hommes de regagner le camp.

— A quoi bon, pensait-il, poursuivre plus avant ces bandits ? Commius s'est embarqué. Il navigue et, poussé par un tel vent, il est déjà hors de portée du javelot.

Bientôt après, Komm et les Atrébates gagnèrent les bois touffus et les îles mouvantes, qu'ils emplirent des éclats d'un rire héroïque.

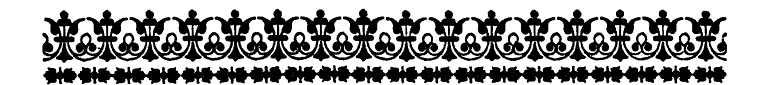
* * *

Toutes ces œuvres de Rambaud et A. France sont illustrées : la première avec vigueur et brio, la seconde avec plus d'élégance, avec un art plus moderne, mais moins facile à dégager, quoique plus remarquable peut-être, grâce à la signature de Mucha.

Ces peintures seront-elles un jour des bas-reliefs ? Je l'ignore. — A. France nous dit que le conseil municipal de Némétocenne érigea une statue à je ne sais quel chef romain. Je souhaiterais que le nôtre en érigeât une à Komm, transformant en bas-relief les principales images des deux livres et y ajoutant ces simples mots des *Commentaires* :

Cujus virtutem et consilium cognovit Cæsar.





NOTES

SUR LES

ORIGINES DE LA HOUILLE

Par M. L. ALAYRAC

Membre résidant.

L'ORIGINE de la houille est une des questions qui ont le plus excité la curiosité des savants depuis l'époque où ce combustible est entré dans l'usage des hommes.

Son aspect rocheux, presque cristallin, ainsi que son gisement au milieu de terrains tantôt très durs et d'apparence granitoïde, tantôt schisteux et d'origine neptunienne, différait tellement des bois et des tourbes qu'on brûlait de toute éternité, qu'on ne s'étonne pas des hypothèses multiples et parfois singulières qui furent émises au moment où s'inaugura la discussion scientifique de ce phénomène géologique.

Tous ceux que cette question préoccupa, philosophes, chimistes, botanistes, géologues, s'accordèrent au moins sur un point : c'est qu'après le dépôt des assises dévoniennes survint une ère carbonique d'une intensité extraordinaire, au cours de laquelle s'accomplit l'incubation mystérieuse de la houille. Mais là finit l'accord et chacun tira ses déductions au profit de la science qui l'inspirait.

C'est ainsi que sont nées successivement les théories nombreuses dont quatre seulement méritent d'être retenues,

parce qu'elles résument bien les notions rationnelles qu'on peut concevoir de cette formation si différente des autres par ses propriétés.

On a cherché à expliquer la formation de la houille :

1° Par des réactions purement chimiques entre les éléments qui composaient l'atmosphère après la période dévonienne ;

2° Par l'avènement d'une flore extraordinairement puissante à la faveur d'une température et d'une humidité dont les pays tropicaux ne nous donnent aujourd'hui qu'une idée bien affaiblie ; puis cette flore, entraînée par les courants diluviens, se serait déposée et transformée dans les vastes dépressions continentales ;

3° La troisième opinion est également fondée sur l'origine végétale des houilles ; mais, se refusant à l'idée des grands transports sous-marins, elle admet au contraire la transformation des végétaux sur place ;

4° Enfin la quatrième thèse, participant de la précédente, prétend expliquer d'une façon ingénieuse et quelque peu humoristique la succession des couches de houille et des bancs de roches intercalaires.

Je vais discuter rapidement ces diverses hypothèses et, sans formuler de conclusion ferme, je me bornerai à indiquer la solution qui semble la plus vraie parce qu'elle s'explique, comme tout ce que fait la nature, par les voies les plus simples et les plus rationnelles.

Remarquons d'abord que les quatre solutions présentées se rapportent seulement à deux systèmes bien tranchés : l'action purement chimique, à l'exclusion du principe végétal, c'est la première hypothèse ; l'action végétale comme principe fondamental, avec le concours des éléments physiques et chimiques comme accessoires, c'est le départ des autres hypothèses.

1re *Hypothèse.* — Une des premières théories qui furent émises — sinon la première — procède de la condensation des vapeurs carboniques, soit qu'elles fussent l'expression

du carbone à l'état gazeux, soit que l'élément simple fût combiné à l'oxygène; mais dans ce dernier cas il fallait admettre dans l'atmosphère ambiante la présence de l'hydrogène qu'on pensait intervenir comme réducteur de l'acide carbonique au profit du carbone qui était précipité. Cette opinion est déjà passablement subtile.

C'est probablement de cette variante qu'on a déduit l'idée que la houille pourrait bien provenir d'hydrocarbures liquides formés de toutes pièces dans les déjections volcaniques, s'étalant dans les bas-fonds du continent, puis se solidifiant peu à peu et perdant leur excès d'hydrogène sous la pression croissante des formations supérieures.

Evidemment cette supposition est rationnelle et on a cru en trouver la preuve dans la connaissance très ancienne qu'on avait des asphaltes de la mer Morte et des bitumes de la Judée, lesquels pouvaient passer pour les derniers témoins de la formation houillère ainsi comprise.

Cette conception de l'action chimique, concourant seule avec les éléments de température et de pression à la naissance de la houille, fut compromise par l'éclosion de faits nouveaux mis en lumière par les premiers travaux méthodiques entrepris dans les couches de houille, et apportant un gros argument de contradiction à la théorie première : dans un terrain encaissant les couches de houille et à leur contact on découvrit des empreintes abondantes de feuillages et de menus branchages admirablement préservées et en outre des écorces et des racines pétrifiées atteignant même d'assez grandes dimensions. De plus, dans la houille même, on rencontra des fruits également silicifiés et des traces évidentes de charbon de bois.

Dans ces dernières années même, d'habiles opérateurs parvinrent à découper dans les galets ou rognons qu'on rencontre fréquemment au milieu des grès ou des schistes houillers, des lamelles extrêmement minces ; ces lamelles, soumises à de puissants microscopes, laissèrent apercevoir

nettement la contexture du bois dont elles n'étaient que des fragments pétrifiés.

Ces pétrifications, et d'autre part cette conservation parfaite de certains végétaux gardant parfois leur coloration presque naturelle, étaient en contradiction flagrante avec la conception d'une origine plutonienne.

L'action des eaux, aidée des conditions ambiantes de température et de pression, se substituait donc à l'hypothèse primitive et ouvrait un nouvel horizon aux géologues.

2e *Hypothèse.* — L'ère de l'intensité carbonique — ou végétative — eut sans nul doute une durée considérable, puisqu'on rencontre encore des traces notables de son action au milieu des terrains secondaires et même dans le tertiaire où gisent les lignites du midi de la France, de la Galicie, et des bords de la Baltique. Mais sa période la plus active est caractérisée par l'étage supérieur du terrain carbonifère, dont la plus grande puissance connue dépasse 1000 mètres.

Forcés d'abandonner la théorie de l'origine ignée, les géologues conçurent l'idée d'une flore immense s'élevant sur les continents émergés des mers dévoniennes, se renouvelant à mesure que les convulsions du sol et de l'atmosphère l'entraînaient périodiquement dans d'immenses estuaires où elle s'enlisait, ou bien dans les vallées profondes encore noyées où l'action chimique des eaux et de la température ambiante transformait successivement les amas ligneux en couches de houille. En même temps, pour que cette action pût être parfaite, la masse végétale était périodiquement soustraite au lavage incessant des eaux par les apports minéraux arrachés par elles-mêmes aux falaises dévoniennes ou siluriennes. De là proviennent les assises de grès ou de schistes plus ou moins épaisses qui séparent les couches de houille les unes des autres.

Cette alternance des assises rocheuses ou combustibles nous indique donc que l'ère de la houille a compris de nom-

breuses périodes : les unes de calme pendant lesquelles se développait la flore puissante, génératrice des couches successives ; les autres, plus troublées, favorisant les apports neptuniens qui procédaient à l'enfouissement des dépôts végétaux et préparaient les actions physiques et chimiques nécessaires à leur métamorphose.

Telle fut la première conception des savants dès que les découvertes précises leur eurent démontré l'origine végétale de la houille ; est-ce à dire qu'elle fut la solution définitive du problème ? Nous ne le pensons pas ; et bien que d'excellents esprits s'y soient cantonnés jusqu'à preuve décisive du contraire, nous persistons à croire que l'expérience acquise des grands bassins houillers autorise l'émission d'une nouvelle hypothèse modifiant sérieusement la précédente quant au mode de formation des couches et à la nature des matériaux qui y ont concouru.

3e *Hypothèse.* — Etant admis sans conteste que la houille est d'origine végétale, s'en suit-il nécessairement que « toute la matière organique » ait été transformée en combustible ? Ou bien, en d'autres termes, peut-on admettre que la masse des gros végétaux, charriés au hasard des courants marins, ait été *utilisée* pour la matière combustible ? Tel n'est pas l'avis d'un bon nombre de géologues pratiquants, et nous pensons avec eux qu'il faut répudier la théorie des transports diluviens et adopter le système de la transformation sur place de la flore carbonifère. Pourquoi, en effet, la houille ne se serait-elle pas constituée, au milieu de circonstances si favorables, comme la tourbe s'est formée et se forme encore de nos jours ?

A l'appui de ce système, deux faits caractéristiques se sont manifestés fréquemment dans notre bassin houiller du nord de la France et de la Belgique : 1° les grands végétaux, arbres et racines, se rencontrent toujours à l'état de pétrification, même en plein cœur de la houille ; on peut donc soutenir qu'ils n'ont pas subi l'action transformatrice des

éléments de même façon que les végétaux herbacés et les algues marines ; 2° presque tous les arbres pétrifiés qu'on a rencontrés sont en position perpendiculaire sur le plan des couches qu'ils traversent, et insérés même dans le corps houiller. Comme exemple plus moderne de ce phénomène, on peut constater, entre le cap Blanc-Nez et la pointe de Sangatte, à marée basse, les vestiges d'une forêt enlisée en position normale et dont les vestiges apparents sont fossilisés.

Cette théorie de l'enfouissement sur place a rencontré, ainsi que je l'ai dit précédemment, de sérieuses contradictions ; on a dit notamment qu'elle ne pouvait suffire à expliquer certains cas particuliers, tels les puissants amas du Creuzot, dont la forme indécise ne participe aucunement du système régulier des couches.

Cette objection nous paraît plutôt spécieuse. Elle ne tient pas compte, comme il le faudrait, des phénomènes interruptifs de dislocation qui ont accompagné cette période de formation gigantesque, la plus vivante et la plus agitée peut-être de celles qui ont contribué à la constitution de notre globe. Quoi de plus naturel, en effet, que de concevoir — à côté des dépôts pour ainsi dire méthodiques qui caractérisent la grande majorité des bassins houillers connus — des espèces d'exutoires creusés aux abords des terrains d'éruption traversant les couches en formation, lesquels étaient bientôt comblés par des tourbillons de masses végétales soulevés par l'éruption même ? Tels en effet les amas du Creuzot presque au contact du massif granitique du Morvan.

Nous persistons à croire, quant à nous, que dans le cas qui nous occupe, l'exception ne saurait infirmer la règle.

J'ai enfin à mentionner, pour mémoire, une théorie en vogue il y a quelque cinquante ans : cette théorie consistait à distinguer les différents bassins houillers en bassins *marins* et en bassins *lacustres ;* on attribuait aux premiers

une enveloppe spéciale commune dite « calcaire carbonifère », aux autres une enveloppe granitique ou dioritique, et on concluait de cette différence à deux modes de formations ; on prétendait même fortifier cette hypothèse par des arguments tirés des flores fossiles de l'un et l'autre genre de bassins. Il eût peut-être été plus simple d'expliquer tout de suite ces différences par la nature des terrains érosifs qui ont fourni la fondation des assises houillères, et aussi par les conditions climatériques qui ont rendu dominants, ici les plantes arénacées, et là les fucus marins ; et ceci avec d'autant plus de raison que les uns et les autres se rencontrent à proportions diverses dans tous les bassins suivant leur latitude.

C'est sans doute cette théorie des bassins lacustres qui a donné naissance à une hypothèse assez séduisante, émise il y a peu d'années, et à laquelle semblent donner corps les récits tout récents de la traversée du Nil Blanc et du lac Tchad par l'expédition Marchand. L'auteur de l'hypothèse conçoit la surface des eaux se couvrant rapidement d'une végétation marine de sargasses et de fucus ; puis sur ce premier fond s'élevait toute la flore continentale dont le vent charriait les éléments ; enfin ces grands îlots de verdure, rapidement alourdis par leur prodigieuse croissance, coulaient au fond des lacs où ils formaient les matériaux d'une couche de houille ; survenait alors une période de trouble atmosphérique qui se chargeait d'ensevelir cette première couche en élaboration sous les débris des falaises pulvérisées par les eaux. Puis le double phénomène se reproduisait constituant ainsi par ses alternances tout l'ensemble d'un bassin.

Cette interprétation de la période carbonifère a beau être appuyée par le cas des îles flottantes de l'Amazone et du Mississipi, ou bien par le cas plus récemment connu des sources du Nil ; il ne représente à notre avis qu'un exemple particulier des moyens utilisés par la nature suivant les lieux

d'application et les circonstances ambiantes. Aussi la rattachons-nous à la troisième hypothèse, que nous persistons à croire la plus fondée, la plus concordante avec les lois mécaniques originelles.

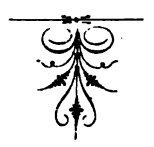
Comme complément logique de ce rapide exposé, il eût été intéressant d'indiquer l'origine et le rôle assignés aux hydrocarbures liquides dans la formation des combustibles minéraux. Malheureusement l'état de la science à cet égard est encore trop précaire, trop dénué de preuves caractéristiques, pour qu'on puisse hasarder autre chose que des conjectures. Ces hydrocarbures, bitumes, pétroles, etc , etc., sont-ils des déjections liquides du globe central projetées au hasard des éruptions dans les divers étages de l'écorce terrestre? Ne sont-ils pas au contraire les résidus non cristallisables de l'époque carbonifère, telles les mélasses dans la fabrication du sucre?

Un fait, que j'ai surpris moi-même dans l'un des puits des mines de Courrières, semble favoriser cette supposition : en effet, des mineurs, en creusant une galerie au milieu d'une couche de houille de forte épaisseur, ont découvert une fissure contenant une huile lourde très caractérisée par l'odeur de pétrole. Ce petit dépôt s'est épuisé en deux ou trois semaines. Ce fait, à ma connaissance, est isolé ; mais s'il se répétait, n'aurait-on pas quelque droit à conclure?

Et au grisou lui-même, ce terrible fléau des mines, si on admettait l'origine résiduelle des hydrocarbures liquides, ne pourrait-on pas assigner un caractère analogue? Le grisou gît dans la houille même et dans les terrains immédiatement en contact avec elle. Il a été démontré, en perforant avec une sonde spéciale des couches très grisouteuses, que ce gaz y pouvait séjourner et s'en dégager sous une pression progressive de cinq à quinze atmosphères ! Or, cette tension *progressive* n'indique-t-elle pas presque sûrement que le grisou est issu d'une essence huileuse, éminemment volatile, résidant dans les cellules de la houille? Et cette huile

essentielle elle même ne peut-elle être assimilée aux hydrocarbures dont nous avons parlé et dont l'exudation n'aurait pas eu le temps d'être complète ?

On est sans doute illusionné par les déductions flatteuses que fait entrevoir l'analyse ; mais il faut avouer que dans le sujet qui vient de nous occuper un instant, la tentation de conclure est bien près d'être justifiée.





JEANNE D'ARC CAPTIVE

AU

CHATEAU DE BELLEMOTTE

Par M. Fr. BLONDEL

Membre résidant.

L'INTERNEMENT de Jeanne d'Arc à Arras a fait l'objet de nombreuses controverses entre les historiens modernes relativement à la détermination de la prison où l'héroïne fut détenue.

Les auteurs anciens n'ayant pas fourni d'indication précise, la discussion a porté dès l'abord sur le choix entre trois prisons, puis s'est limitée ensuite à deux, l'accord s'étant fait sur ces conclusions très judicieuses de notre collègue, M. le Gentil : « Captive du duc de Bourgogne et sur ses terres, Jeanne dut être incarcérée soit en la Cour le Comte, soit au château de Bellemotte, où étaient les géôles de l'Etat, et non à la prison Chatelaine, purement échevinale (1). »

A la suite d'une étude historique sur le château-fort de Bellemotte près Arras, résidence des souverains de l'Artois pendant les XIV et XVe siècles, j'ai été amené à envisager la question de l'emprisonnement de Jeanne d'Arc à Arras sous un point de vue tout différent de la légende sentimentale.

(1) Le Gentil, *Le Vieil Arras*, page 29.

L'héroïne, entre les mains des Anglais, subit avant son inique supplice une incarcération brutale et odieuse, le fait est incontestable ; mais au pouvoir des Bourguignons, antérieurement, on la voit au contraire entourée d'égards respectueux dans les châteaux de Beaulieu et de Beaurevoir, où elle fut détenue successivement avant son transfert en Artois.

Touchant son séjour à Arras, les documents authentiques précisent seulement les nombreuses visites d'amis dévoués et d'admirateurs des deux sexes qu'elle y reçut.

L'imagination dramatique du peuple s'est complue à placer le cadre de ces réceptions au fond d'un sombre et étroit cachot des géôles de la Cour le Comte, mais rien n'autorise et ne justifie cette opinion préconçue ; cette facilité qui fut si largement accordée à la captive de recevoir ses plus chauds partisans, cette faveur exceptionnelle est plutôt une preuve manifeste que les Bourguignons, et Jean de Luxembourg en particulier, loin de se départir à l'égard de l'héroïne de leur attitude antérieure pleine de respect, ont continué à traiter Jeanne d'Arc, à Arras, non en prisonnière mais en otage illustre.

La période d'incarcération étroite et brutale n'a commencé évidemment pour Jeanne d'Arc qu'après sa reddition aux Anglais ; et notre sentiment chevaleresque de Français n'a pas à souffrir d'un tel manque de courtoisie des Bourguignons à l'égard d'une femme et d'une prisonnière de guerre, notre plus pure gloire nationale.

L'opinion que je soumets au jugement de l'Académie se résume dans ces deux propositions : Jeanne d'Arc n'a pas été à Arras traitée en prisonnière et incarcérée dans une géôle quelconque, et c'est au château-fort de Bellemotte qu'elle a dû être internée, jouissant même dans cette résidence princière d'une liberté peut-être plus large que précédemment, en raison des garanties que présentait contre tout risque d'évasion le château-fort, environné d'eaux de toute

part et gardé par une forte garnison militaire d'une discipline éprouvée.

Résumons les faits historiques et les considérations purement rationnelles qui justifient ces conclusions :

On sait que Jeanne d'Arc, faite prisonnière le 24 mai 1430, sous les murs de Compiègne, par les troupes Bourguignonnes commandées par Jean de Luxembourg, appartenait à ce dernier de par les lois de la guerre, sauf réclamation par le Souverain lui-même moyennant rançon. C'est en effet au titre de Régent du Royaume que le duc de Bedford exigea de Jean de Luxembourg la reddition de sa captive contre paiement de dix mille livres tournois.

Jeanne d'Arc était encore pendant son séjour en Artois au pouvoir des Bourguignons, qui ne la livrèrent aux Anglais qu'à son arrivée au Crotoy en Picardie le 21 novembre.

Or, il est à remarquer que, durant sa période de détention par les Bourguignons, elle ne fut pas traitée par eux à la façon des prisonniers vulgaires : la célébrité qu'elle s'était acquise et son étrange destinée frappaient les imaginations quand elles ne touchaient pas les cœurs ; et l'histoire a conservé le souvenir des attentions et prévenances délicates dont elle fut l'objet au château de Beaurevoir de la part de la propre femme de Jean de Luxembourg.

Celui-ci tenait du reste à ne pas se séparer d'une captive dont la remise saine et sauve aux mains des Anglais devait lui assurer une si magnifique rançon ; c'est d'abord dans le château de Beaulieu en Vermandois, sa propriété, qu'il interna la prisonnière ; puis à la suite d'une tentative d'évasion, il la transféra dans sa propre résidence de Beaurevoir en Cambraisis.

Dans une savante dissertation appuyée de documents originaux (1), M. l'abbé H. Debout a établi péremptoire-

(1) *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, par l'abbé Henri Debout, Arras, 1894.

ment que, contrairement à l'opinion reçue, la détention de Jeanne d'Arc à Arras fut d'assez longue durée, ayant certainement commencé avant la fin du mois de septembre pour se terminer vers la mi-novembre, peu de jours avant sa remise aux Anglais.

Le pacte de rachat, négocié par le sinistre Cauchon, fut conclu dans le courant du mois d'août, et la levée de l'impôt extraordinaire devant fournir les dix mille livres tournois de la rançon fut ordonnée en Normandie par les Anglais dans les premiers jours de septembre.

Les motifs du transfert de l'héroïne du château de Beaurevoir dans un autre lieu de détention apparaissent clairement : d'une part, en effet, une nouvelle tentative de l'infortunée captive, qui avait réussi à tromper la vigilance de ses gardiens et à sauter du haut d'une des tours du château de Beaurevoir, avait démontré que cette résidence familiale de Jean de Luxembourg n'offrait pas des garanties suffisantes contre toute possibilité d'évasion, sinon même de rapt ; et d'autre part, l'intervention personnelle de Philippe le Bon dans les négociations du pacte de cession aux Anglais engageait directement la responsabilité du Duc dans l'exécution de sa clause essentielle. Il ne serait pas téméraire de supposer en outre que les Anglais, après la conclusion du contrat de rachat, aient réclamé par surcroît de précautions le transfert de la prisonnière dans une forteresse dépendant immédiatement du duc de Bourgogne.

Le choix du château de Bellemotte répondait pleinement à ces diverses préoccupations : domaine particulier du duc de Bourgogne, forteresse de premier ordre, isolée, à proximité d'Arras, et gardée par une garnison exclusivement militaire sur laquelle s'exerçait l'autorité de Jean de Luxembourg, commandant des troupes Bourguignonnes, Bellemotte donnait toutes garanties au Duc et à son lieutenant, également intéressés à la conservation saine et sauve de la précieuse captive jusqu'au jour de sa livraison contre rançon.

Les étroites et insalubres géôles de la Cour le Comte, à l'intérieur de la ville, ne correspondaient nullement dans la circonstance au but poursuivi, lequel comportait l'internement de la prisonnière dans des conditions d'absolue sécurité, mais non préjudiciables à sa santé, et n'excluant pas même certains égards respectueux à son endroit, ainsi qu'en témoignent les nombreuses visites que l'héroïne fut autorisée à recevoir durant sa détention.

Depuis le décès de la comtesse Marguerite à Bellemotte en 1405, le château avait été abandonné comme résidence par les souverains de l'Artois ; à la suite du siège de 1414, il avait bien reçu les réparations les plus indispensables, mais la vieille demeure seigneuriale avait eu trop à souffrir de l'occupation militaire, et ses appartements autrefois luxueux, qui s'étaient vus transformés en salles de caserne, n'étaient hélas ! plus dignes de recevoir la brillante cour du duc Philippe le Bon.

La ville d'Arras, à l'apogée de la prospérité, était alors le rendez-vous des ambassadeurs des puissances le siège des conférences et congrès ; fêtes, joutes et tournois s'y succédaient sans relâche, et Philippe le Bon y tenait sa cour au centre de la ville en son hôtel de la Cour le Comte.

Le château de Bellemotte n'était occupé, partiellement du reste, que par le chancelier du Duc, messire Nicolas Rolin, seigneur d'Anthume ; il offrait donc des appartements disponibles pour l'installation de l'illustre prisonnière.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant, en se plaçant à un autre point de vue, qu'il ait été choisi pour le lieu d'internement de la captive, attendu que de tout temps les prisons de Bellemotte avaient été affectées à la détention des prisonniers d'Etat ; et un document original fait foi qu'à cette même époque précisément, en octobre et novembre 1430, quatre prisonniers originaires de Cassel se trouvaient détenus à Bellemotte, internés à la suite d'une de ces révoltes ou mutineries dont les turbulentes cités flamandes étaient si coutumières.

Voici ce document, extrait du registre de la Recette d'Arras en 1430-1431.

« Novembre 1430.

» A messire David de Brimeu, gouverneur d'Arras, pour un voyage que par l'ordonnance de mond. Sgr il a fait de Brouxelles à Saint-Omer en la compagnie de Monsr de Croy pour le fait de ceulx de Cassel.

» Au grand Jehan huissier d'armes de mond Sgr qu'il avoit payé par son commandement et ordonnance tant pour le fait de IIII Casselaires qui avoient esté prisonniers de par mond. Sgr à Bellemotte prez Arras, comme pour autres IIII prisonniers dont il avoit eu la charge. C'est assavoir à VIII sergens qui alèrent quérir le XVe jour de ce dit mois les dits Casseldres qui estoient prisonniers aud. Bellemotte et íceulx menez à Arras XX s. It. pour un chariot et deux compagnons qui menèrent dud. Arras à St Omer leurs prisonniers.

» A Regnault de Happart chastellain dud. Bellemotte pour les dépens des dessus d^{s} IIII prisonniers Casselaires qu'il a eu en garde p. l'espace de LXVI jours... (Archives du Nord. Recette d'Arras A. 1939, 1430-1431).

(Regnault de Happart, capitaine du château de Bellemotte, n'était effectivement que le lieutenant du chatelain en titre, Nicolas Rolin, seigneur d'Anthume et chancelier du duc de Bourgogne).

Remarquons à ce propos que les documents financiers de l'époque sont absolument muets sur le séjour de Jeanne d'Arc en Artois ; on ne trouve dans les diverses pièces de comptabilité aucune mention relative aux frais de transport et de détention de l'héroïne, ce qui parait inexplicable dans l'hypothèse de son incarcération comme simple prisonnière.

Cette absence de toute indication de paiements réguliers, effectués à son sujet, concorde au contraire parfaitement avec l'opinion plus vraisemblable de son internement au château de Bellemotte, où sa situation n'était pas celle d'une

prisonnière incarcérée dans un cachot, mais bien plutôt d'une captive assimilée à un hôte illustre, précieux otage dont l'échange contre une rançon magnifique devait être réalisé incessamment.

Dans ces conditions spéciales, on s'explique également la faveur qui lui fut si libéralement accordée de recevoir les nombreuses visites d'amis dévoués et de chauds partisans tels que : Jehan Naviel, député par les Tournaisiens pour lui apporter un subside en argent (1) ;

Jehan de Pressy, et les autres personnages des deux sexes qui vinrent en grand nombre la supplier, dans son intérêt, d'abandonner le costume masculin, dont le port habituel lui était si âprement reproché par ceux qui complotaient sa perte (2).

(1) « A Jehan Naviel, clercq, pour baillier et porter à Jehenne la Pucelle, estans prisonnière à la ville d'Aras, sur la requeste par elle faite par ses lettres et seur message que, en le faveur du Roy nostre Sr et des bons services qu'elle ly avoit fais, que ladite ville lui vosist envoier de xx à xxx escus d'or, pour emploier en ses nécessitez. Sur quoi fu, par la délibéracion et ordonnance de Messieurs les quatres consaulx, baillié et délivré au dit Naviel .... »

(H. Vandenbrœck, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, t. II, p. 336. — Comptes du 1er avril au 30 septembre 1430).

(2) *Interrogata an dominus Jehannes de Pressy et alii apud Atrebatum obtulerunt sibi vestem muliebrem, respondit quod ipse et alii plures multoties petierunt ab ea ut hujusmodi vestem acciperet. ...*

Item dicta Johanna perantea, post ejus captionem in castro de Beaurevoir, et Attrebati, pluries fuit monita caricative per nobiles et notabiles personas utriusques sexus, deserere habitum virilem et vestes sui sexui congruas et decentes resumere.....

Ad hunc articulum, respondit Johanna quod, Attrebati et in castro de Beaurevoir, fuit bene monita capere habitum muliebrem, quem tunc recusavit et adhuc recusat.

(Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 96 et 229).

La légende de l'incarcération de l'héroïne, chargée de chaînes au fond d'un sombre cachot, ne s'accorde pas davantage avec la réalité du fait également authentique de l'exécution du portrait de Jeanne d'Arc par un peintre Ecossais durant cette même période de sa détention. On sait notamment que ce tableau formait une grande composition, figurant la célèbre entrevue de Chinon, et dans laquelle l'héroïne était représentée en costume de guerre, et revêtue de son armure, fléchissant le genou devant son Roi (1).

En l'absence d'indication plus précise que la vague appellation « d'internement à Arras » la seule consignée dans les pièces du procès de Jeanne d'Arc et dans les documents historiques, il semble donc tout à fait vraisemblable que la glorieuse héroïne dut être internée durant son séjour en Artois au château-fort de Bellemotte, domaine privé du Duc de Bourgogne, mis par le souverain à la disposition de son lieutenant-général comme lieu de détention d'une sécurité absolue et répondant à toutes les convenances ; de même qu'elle avait été détenue antérieurement dans les châteaux de Beaulieu et de Beaurevoir, propriétés particulières de Jean de Luxembourg.

L'unique objection qui pourrait être tirée de la non spécification du château de Bellemotte dans les procès-verbaux du jugement de Jeanne d'Arc et dans le texte de la délibération des consaulx de Tournai, où le nom seul d'Arras est consigné, ne paraît guère de grande valeur ni de nature à

(1) *Interrogata an ipsa viderat vel fecerat fieri aliquas imagines vel picturas ipsiusmet et ad suam similitudinem : respondit quod vidit in Attrebato unam picturam in manu cujusdam Scoti ; et ibi erat similitudo ipsius Johannæ omnino armatæ, præsantantis quasdam litteras suo Regi, cum uno genu flexo.*

Et dixit quod numquam vidit aut fecit fieri aliam imaginem vel picturam sui.

(Quicherat, *Op. cit.*, t. I, 100.)

diminuer la force probante des arguments ci-dessus développés.

Il convient d'observer d'abord, qu'à la distance de Tournai et de Rouen, la dénomination même de la prison n'intéressait guère les Tournaisiens ou les Anglais, qui pouvaient parfaitement l'ignorer ; et pour fixer cette étape des déplacements de la captive, la désignation de la localité suffisait assurément ; Arras s'imposait surtout à l'attention en raison de son importance comme ville capitale du comté.

Par ailleurs, la mention des châteaux de Beaulieu et de Beaurevoir était au contraire indispensable, puisqu'ils ne se rattachaient pas à une cité immédiatement voisine et notable.

Du reste la désignation purement géographique d'Arras ne se restreint pas au sens étroit de l'enceinte de la ville, mais s'étend naturellement à l'agglomération arrageoise ; et tout lieu de détention situé dans la banlieue immédiate de la ville s'y rapporte implicitement et sans aucune exagération d'interprétation.

Or le château de Bellemotte se trouvait absolument dans cette situation, et à bien moindre distance que les limites du faubourg Saint-Sauveur et du domaine de la Thieuloye qui lui était contigu.

Le manoir de Bellemotte, avant son acquisition par le duc de Bourgogne Eudes IV, en 1333, était occupé au XIIIe siècle par les Esturion, bourgeois d'Arras, puis ensuite par Robert le Normant, échevin de la ville d'Arras en 1265 et 1272, et après lui son fils Baude, receveur général du comté d'Artois.

Après la construction du château-fort, les souverains de l'Artois le considèrent comme leur résidence dans la capitale du Comté, dont la Cour le Comte n'est qu'une annexe *intra muros* ; de sorte que le commandant du château est toujours désigné dans les livres de compte à la fois comme « capitaine ou chastelain de Bellemotte et concierge de la petite Cour le Comte ».

Enfin rappelons encore que lors du siège d'Arras en 1414, seize ans auparavant, le château de Bellemotte, regardé comme la citadelle même de la ville, est compris dans le blocus et qu'il est même durant toute la durée du siège le point de mire des attaques de l'armée assiégeante.



III

ÉLOGE FUNÈBRE

DISCOURS

PRONONCÉ LE 30 DÉCEMBRE 1899

SUR LA TOMBE DE

M. A. de CARDEVACQUE, membre résidant,

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

Messieurs,

Il semble vraiment que le siècle qui finit veuille, jaloux de son bien, ensevelir avec lui dans l'abîme des ans ceux qui l'honoraient par leurs vertus, leur activité, leur érudition ; et la mort, à ses ordres, s'en va dans notre modeste sphère, fauchant la vie, là où elle s'épanouissait dans toute la force du talent avec Louis Blondel, dans l'intacte plénitude de la vieillesse avec le Dr Trannoy, aujourd'hui dans la maturité de l'âge avec M. de Cardevacque.

Mais que nous importe de voir le berceau du XXe siècle reposant auprès des tombes, si de leur poussière s'élève, pour l'embaumer, la fleur du souvenir et de l'exemple ! Or la première sera toujours l'apanage de notre Compagnie, comme la seconde restera l'honneur de notre regretté Collègue.

Car chez nous on aime à garder pieusement la mémoire de ceux qui nous ont précédés dans la vie académique, qui nous ont accueillis avec sympathie au foyer dont ils étaient la gloire, et qui tout en demeurant nos maîtres n'ont jamais voulu se montrer que nos amis.

Et qui donc, mieux que M. de Cardevacque, mérite à tous ces titres une place dans notre cœur et dans notre reconnaissance ? Je vois encore ce vétéran de toutes nos Sociétés locales, sa serviette ou ses dossiers sous le bras, enveloppé dans les plis de son ample manteau, se diriger d'un pas traînant mais fidèle vers les Archives, la Bibliothèque, la salle de nos séances. Sous son large front plissé on devine la préoccupation d'une recherche, d'une difficulté, d'une lecture ; mais bien vite sur ses lèvres ombragées d'une épaisse moustache s'esquisse pour ses Collègues un cordial sourire ; son regard, que semble voiler une terne mélancolie, s'éclaire bientôt d'un reflet de calme aménité, et sa voix naturellement sonore fait cependant vibrer son bonjour en une note de singulière douceur. Je le vois, je l'entends encore : c'est la vision, c'est l'écho de la bonté. Et que serait-ce, s'il m'était donné de soulever le voile discret de la vie de famille pour vous le montrer dans les réunions du vendredi, groupant autour de lui enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants. Là, c'est, dans toute son expansion, la joie, la consolation, l'art d'être grand-père. Les rejetons de sa race peuvent bien ne plus porter son nom, mais ils n'en ont pas moins recueilli de la noble et antique lignée des Cardevacque, avec l'épée qu'elle sut manier pour la défense de son pays, l'esprit d'initiative et d'activité qui la distingua toujours.

Les traditions sont un riche héritage, mais qui bien vite tombe en quenouille, si au bas du parchemin qui les transmet le nouveau titulaire n'inscrit ces mots, pour les réaliser ensuite : *Je maintiendrai.* Adolphe de Cardevacque l'avait compris lui aussi ; à l'exemple de ses aïeux, il voulait servir son pays et c'est par la carrière des Contributions directes

qu'il résolut de lui apporter sa précieuse collaboration.

Je n'ai pas à vous faire l'éloge de cet intègre et zélé fonctionnaire, qui pendant près de quarante ans, et trop tôt encore à son gré, travailla dans notre département, pour le plus grand honneur et profit de son administration. Les récompenses exceptionnelles qui couronnèrent ses efforts en sont le plus beau témoignage, et j'applaudis d'autant plus volontiers à la carrière du contrôleur que peut-être elle a servi de révélation et d'initiation à l'archéologue, au chercheur, à l'historien. L'évaluation d'une terre, d'une maison ne pouvait suffire à son esprit d'investigation. Son amour du passé, sa passion de l'étude l'emportaient vers bien d'autres régions et pendant qu'il consignait sur son registre officiel la valeur vénale de l'immeuble, il scrutait en même temps son histoire, relevait ses contours, interrogeait ses vieux murs et découvrait des richesses dont l'Etat n'avait que faire, mais dont la Science augmentait son patrimoine.

C'est ainsi que dans ses courses à travers l'Artois, heurtant du pied des ruines presque disparues déjà, il ressuscite dans de curieuses monographies monastères. abbayes et prieurés. Suit-il nos grandes routes ? Il en évoque les gloires ou les ignominies. Aperçoit-il à l'horizon quelque pierre étrange et fantasque ? Il en raconte la légende. Se repose-t-il un instant sur la crête du chemin ? Il y découvre quelque lieu-dit et en recherche l'étymologie. Mais la nature morte n'est pas tout pour lui ; dans ce cadre aujourd'hui vide et désert des hommes ont agi, parlé ou prié ; il faut donc les y faire revivre et à son souffle, seigneurs et abbés, artisans et savants secouent la poussière, moins de la tombe que de l'oubli, pour reprendre leur armure ou leur crosse, leur outil ou leur plume. C'est l'Artois tout entier dont il évoque ainsi les illustrations, mais c'est sa chère ville d'Arras qui avec ses coutumes, son administration, ses places, ses personnages plus ou moins célèbres, a toutes ses préférences. Il lui avait donné beaucoup, elle lui devait bien, en retour, les honneurs de son

Académie à laquelle il manquait bien plus qu'elle ne lui faisait défaut. Aussi, au jour de sa réception, en 1881, l'un de nos vénérés prédécesseurs, M. Edmond Lecesne, renversant la parole du doge de Gênes à Versailles, pouvait-il lui dire avec sa finesse d'esprit habituelle : « Quand vous tourniez vos regards vers l'Académie d'Arras, ce qui devait surtout vous étonner, c'était de n'y être pas. » On l'y considéra donc comme étant de la maison et lui-même en reconnut généreusement l'hospitalité par une table toujours abondamment pourvue de multiples services, dont l'archéologie, l'histoire, la stratégie, les lettres et les arts faisaient tous les frais. Je ne puis vous donner le détail de ces festins littéraires ; le menu en est consigné aux volumes de nos Mémoires.

Mais ce que nos comptes-rendus ne disent pas, ce que ses succès au sein des Sociétés étrangères ne révèlent pas, c'est l'affabilité qu'il témoignait à tous ses Collègues, l'encourageante bienveillance qu'il réservait aux nouveaux venus, la déférence qu'il avait pour tous et, laissez-moi ajouter, la respectueuse et cordiale sympathie dont tous l'entouraient.

Aussi quel douloureux écho eut parmi nous, il y a huit jours, la nouvelle inattendue de son indisposition. On se prenait à espérer : c'était son tribut annuel aux rigueurs de la saison. Erreur, c'était le tribut fatal aux exigences d'une maladie qui ne pardonnait plus. Il ne s'y trompa point ; il vit venir la mort, mais du même regard il contempla son éternité, aussi calme devant l'une que confiant en l'autre. En chrétien convaincu, plein de foi et d'espérance, il demanda à son Dieu les consolations dernières et les forces suprêmes de la religion. Il les reçut toutes avec une piété dont le souvenir m'émeut encore et ainsi, en paix avec la terre comme avec le ciel, il fermait doucement les yeux aux tristesses d'ici-bas pour les ouvrir, espérons-le, aux joies pures d'en haut.

Sans doute ce dénouement subit était terrible pour nous, cruel pour les siens. L'était-il également pour lui ? Il tom-

bait bien vite, mais il tombait intact, sans avoir ressenti ni dans son corps ni dans son intelligence les atteintes de la vieillesse ou les humiliations de l'âge qui, malgré tout, assombrissent l'éclat d'une vie faite de travail et d'activité. Il devait jusqu'au bout réaliser sa devise : *Mourir plutôt que se ternir.*

A nous, vénéré Collègue, de marcher sur vos traces et d'être fidèle à votre cri : *Cardevacque toujours !*



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. C. Rohart (l'Abbé), ✣, Docteur en Théologie.

Chancelier :

M. Cavrois de Saternault (le baron), G. O. ✠, C. ✣,
Docteur en Droit.

Vice-Chancelier :

M. L. Viltart, Avocat.

Secrétaire-Général :

M. V. Barbier, O. ✪, Président de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais*.

Secrétaire-Adjoint :

M. G. Acremant, Secrétaire Général de la Commission des Monuments historiques.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ✪. Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. SENS, ✻, C. ✢, O. ✪, ancien Député (1860).
2. C.te LE GENTIL, ✻, ✢, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. PAGNOUL, ✻, O. ✪, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. P. LECESNE, ✻, O ✪, Docteur en Droit, Conseiller honoraire de Préfecture, Président de la Commission des Monuments historiques (1871).
5. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte), Licencié en Droit (1871).
6. CAVROIS DE SATERNAULT (le baron), G. O. ✠, C. ✢, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
7. RICOUART, ✻, O. ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
8. WICQUOT, O. ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville (1879).
9. J. GUÉRARD, ✻, Juge d'instruction au Tribunal civil (1879).
10. Em. PETIT, ✻, Président du Tribunal civil (1883).
11. J. LELOUP, ✻, O. ✪, Conseiller général (1884).
12. P. LAROCHE, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
13. V. BARBIER, O. ✪, Président de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais* (1887).

MM.

14. C. ROHART (l'Abbé), ✠, Docteur en Théologie (1887).
15. E. CARLIER, ✱, ✪, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
16. L. VILTART, Avocat (1892).
17. L. RAMBURE (l'Abbé), Licencié ès-Lettres (1893).
18. I. HERVIN (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
19. L. DUFLOT (l'Abbé), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
20. G. ACREMANT, Secrétaire-Général de la Commission des Monuments historiques (1895).
21. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).
22. H. BOULANGÉ, ancien Officier de marine (1897).
23. L. ALAYRAC, ✱, Ingénieur des Mines (1897).
24. DELAIR (le Colonel), C. ✱, O. ✪, O. ✠, Licencié ès-Sciences mathématiques (1898).
25. A. BROCHART, Avocat (1898).
26. L. DOUBLET (Mgr), Prélat de la Maison de sa Sainteté (1898).
27. J. VISEUR, ✱, Sénateur du Pas-de-Calais (1899).
28. J. PARIS, Docteur en Droit, Avocat (1899).
29. J. CHAVANON, ✪, Archiviste du département du Pas-de-Calais (1900).
30. B. LESUEUR DE MORIAMÉ, ✪ (1900).

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. CAMINADE DE CASTRES, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

COINCE, Ingénieur des Mines, à Paris, A. R. (1870).

PAILLARD, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

J.-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Jules BRETON, C. ✱, Membre de l'Institut (1887).

LOUIS NOEL, ✱, Statuaire (1887).

H. TRANNIN, O. ✪, Docteur ès-Sciences, A. R. (1891).

ALAPETITE, O. ✱, Préfet du Pas-de-Calais (1891).

DEPOTTER (l'Abbé), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R (1893).

G. LELEUX (l'Abbé), Aumônier à Lille, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).

A. GUESNON, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R. (1881).

J. FINOT, O. ✪, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).

STROHL (le général), C. ✱, à Paris (1896).

S. G. Mgr WILLIEZ, ✱, Evêque d'Arras (1896).

BOUCRY, ✪, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A. R. (1898).

MM. S. G. Mgr DERAMECOURT, Evêque de Soissons, A. R. (1898).
SÉNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).
Michel BRÉAL, Membre de l'Institut, à Paris (1898).
BARBIER DE MEYNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. Mairesse, Ingénieur, à Paris (1857).

J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe, à Paris (1859).

Fr. Filon, ✱, O. ✪, Directeur honoraire de l'école Lavoisier, à Paris (1860).

Léon Vaillant, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

de Fontaine de Resbecq (le comte), ✱, O. ✱, O. ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

Leuridan, C. ✱, ancien Archiviste-Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. Canet, O. ✪, Professeur honoraire à la Faculté libre des Lettres de Lille, à Castres (1864).

H. Galleau, Homme de lettres, à Esbly (1869).

Bouchart, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

Dramard, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

Gouellain, C. ✠, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix le Sergeant de Monnecove, ✱, Lauréat de l'Académie, à Paris (1874).

de Calonne (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

MM. Vos (le chanoine), Archiviste de la Cathédrale de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le comte) ✻, Consul de France, à Leipsig (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Fréd. MOREAU père, ✻, à Paris (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

HEUGUEBART (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

J.-G. BULLIOT, ✻, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

DELVIGNE (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).

MARTEL, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

LEFEBVRE (l'abbé), Aumônier à Doullens (1882).

RUPIN, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

PAGARD D'HERMANSART, à St-Omer (1883).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).

Ernest MATTHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).

FROMENTIN, Curé de Fressin (1885).

Rod. DE BRANDT DE GALAMETZ (le comte), à Abbeville (1885).

MM. Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).
BOVET, Archiviste à Montbéliard (1888).
MASSY, ✪. Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).
Georges BARBIER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris (1891).
LEURIDAN (l'Abbé), Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).
HARDUIN DE GROSVILLE, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).
MENCHE DE LOISNE (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).
Edmond EDMONT, Archéologue à Saint-Pol (1896).
Henri POTEZ, Agrégé des Lettres, à Douai (1896).
BLED (l'Abbé), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).
René BRISSY, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).
Charles LECONTE, Président du Tribunal, chef du Service judiciaire, à la Nouvelle-Calédonie (1897).

Mme Florent LECLERCQ, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

MM. NICQ (l'Abbé), Doyen de Rivière (P.-de-C.) (1898).
Edouard NOEL, Homme de Lettres, Paris (1898).
Alfred de PUISIEUX, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).
LECIGNE (l'Abbé), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).
QUARRÉ-REYBOURBON, O. ✪, à Lille (1898).

Mlle FRESNAYE, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).

MM. G. MACON, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

Francis TATTEGRAIN, à Berck (1899).

DE BOISLECOMTE (le vicomte), au château de Mondétour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).

José-Ignatio VALENTI (dom), à Palma (Espagne) (1900).



TABLE DES MATIÈRES

I. — *Séance publique du 26 juillet 1900.*

II. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

III. — *Eloge funèbre.*

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

—

[illegible]

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions,
tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXXII.

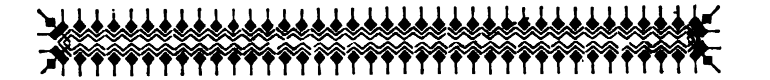
ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

M. D. CCCCI

I

Séance publique du 23 Mai 1901.



Allocution d'Ouverture

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

Mesdames, Messieurs,

Les séances publiques de l'Académie, avec leurs réceptions solennelles, semblent vraiment le trait d'union entre le passé et l'avenir. C'est le souvenir, hélas ! bien plus souvent l'adieu à ceux qui ne sont plus, c'est le souhait de bienvenue, c'est le sourire de l'accueil et de l'espérance à ceux qui les remplacent. Et toujours, fidèles au rendez-vous que notre Compagnie vous donne, vous venez, sympathiques, assister à cette transmission de pouvoirs empruntés au domaine des Lettres, des Sciences et des Arts. N'est-ce pas la meilleure réponse que l'on puisse faire aux sarcasmes que l'ironie, doublée d'une hypocrite envie, ne ménage jamais aux réunions des Académies de province ?

Ah ! sans doute, nous n'avons pas la prétention de diriger le mouvement littéraire ou scientifique. Nous ne songeons pas à nous ériger en aristarques des fines pensées, des savantes investigations, de la bonne diction. Nous ne sommes ni un tribunal, ni une assemblée de pères conscrits. Nous ne voulons être qu'une réunion d'amis, apprenant à se connaître, à s'apprécier, à s'estimer, mettant en commun leurs aptitudes

diverses, s'instruisant par l'enseignement mutuel et cherchant à agrandir les limites sinon des connaissances humaines, du moins de leur savoir personnel. Or, Messieurs, le syndicat d'aujourd'hui, la corporation d'hier, n'est-ce pas la meilleure force ? Malheur au génie, même le plus sublime, s'il reste seul au milieu de la société, s'il ne rencontre auprès de lui personne à qui communiquer ses idées, pour les développer, les enrichir, au besoin les rectifier. Le désert, c'est pour la nature physique ou intellectuelle le silence et la mort.

Voilà pourquoi, afin de nous prêter un fraternel secours, nous appelons à nous les hommes instruits, de quelques horizons qu'ils viennent. Ainsi nous travaillons pour nous; serait-ce trop présumer de notre valeur que d'ajouter : nous travaillons aussi pour les autres. Un de mes prédécesseurs, parlant en séance publique des bienfaits que notre région avait reçus de l'Académie d'Arras, disait déjà : « Une amélioration sensible dans la culture de ses terres et l'emploi de ses productions ; des matériaux aussi intéressants que nombreux sur l'histoire de cette riche partie de la France, des travaux assidus tendant à épurer et à perfectionner le langage de ses habitants, et plusieurs découvertes utiles et ingénieuses, prouvent le zèle des hommes qui composèrent la première société littéraire instituée à Arras, l'efficacité de leurs efforts et l'étendue de leurs talents. » Ainsi s'exprimait, en 1819, M. Cot. Depuis bientôt un siècle rien n'est changé.

J'en appelle à la série, aussi longue que malheureusement peu connue, de nos annales ; j'en appelle à la mémoire de tous ceux qui, dans le domaine des belles-lettres, de l'histoire, des sciences ou de l'agriculture, se sont montrés des hommes de recherches, d'études et d'action. Tous ces pionniers du progrès ont été nôtres, et le plus cher désir de l'Académie d'Arras sera toujours, comme son titre le proclame, de faire une part équitable à chacune des trois branches qui se partagent le savoir humain.

J'en appelle à la constante et universelle bienveillance dont notre Compagnie a été l'objet de la part de toutes les autorités préfectorales, militaires, religieuses et municipales. Même à défaut du passé, le présent suffirait pour nous en convaincre. Nous sommes reçus dans les salons de l'Hôtel-de-Ville et M. le Maire, sans une malencontreuse indisposition qui nous prive de sa présence, nous en ferait personnellement les honneurs.

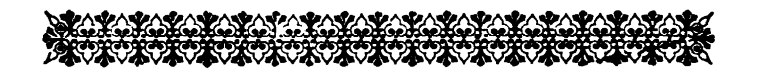
Nous ne possédons pas M. le Préfet, en tournée de révision ; mais nous ne le perdons pas tout entier, puisqu'il a bien voulu se faire représenter par son distingué Secrétaire général.

Sissonne et les exercices de son camp nous privent des chefs de notre armée, mais non de leurs aimables regrets.

De tous nous avons donc la sympathie.

Qu'à tous retourne le merci.





Discours de Réception

DE

M. Jules VISEUR

Membre résidant.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait le grand honneur de m'admettre au milieu de vous et par une unanimité de suffrages que je rapporte moins à mon mérite qu'à votre bienveillante indulgence, qu'au sentiment de haute solidarité qui vous anime les uns envers les autres et permet que, choisi par quelques-uns, dans les partis les plus opposés, on puisse être accueilli de tous. Laissez-moi vous exprimer ma reconnaissance, avec la réserve et la mesure que doivent désirer les hommes de goût auxquels elle s'adresse, et dire tout simplement que je vous sais gré autant que je me félicite. Mon seul chagrin est de ne pouvoir étendre mes félicitations jusqu'à vous et de me faire le pénible aveu que si d'autres élus, à raison de leur âge et d'heureux dons naturels, sont pleins de promesses, je vous arrive au contraire sur le déclin, ne vous apportant qu'un modeste passé et fort peu d'espérances pour l'avenir.

Je vous connaissais, je connaissais vos travaux par

l'écho trop discret qui s'en échappe, la condescendance qui préside à vos réunions comme à vos rapports personnels, l'attrait de votre Compagnie, et si je ne sollicitais pas de vous appartenir, c'est que, d'abord, je me plais infiniment à faire seul, dans un mutisme recueilli, le tour des idées et du monde ou à converser librement de toutes choses avec moi-même ; et ensuite que je reculais devant l'obligation de mettre mon esprit à la torture pour me modeler autre que je ne suis, trouver un thème acceptable, des formes académiques qui chassent le naturel, et des teintes roses qui ne heurtent personne.

Tant de souplesses et d'accommodations, c'était trop : plus que ne permet ma pensée rebelle à toute contrainte comme à tout commandement, qui se refuse à venir si je la sollicite en lui imposant une direction, se lève à son heure, sans que je l'attende, change incontinent de sujet et de voie, et me mène où elle veut. Je cours à sa suite, et souvent elle m'entraîne si vite, m'engage si avant dans les camps adverses ou ennemis, que c'est miracle d'en sortir sans porter la marque des coups reçus. Vous ne m'accuserez pas de les fuir, s'il est vrai que les Académies, comme les plus belles médailles, ont leur envers, et qu'en se laissant prendre aux blandices de la porte, on risque de trouver derrière, celui qui, en riant, fustige les ridicules et imperfections dont chacun porte besace, les paroles et propositions hasardées, les défauts de langage, tous vices dont le reproche me toucherait moins que l'absence de caractère, de raisonnement et de logique.

Les motifs de votre décision à mon égard, je les devine et je les note, sans fol orgueil qui touche à la vanité, sans fausse humilité, voisine de l'hypocrisie, ni aucune autre « manière adroite de faire croire de soi beaucoup plus de bien qu'on n'en dit. » Vous n'avez pas voulu me conférer un droit de cité, ainsi que Rome faisait pour celui qu'elle élevait à la dignité de citoyen : ce droit s'attache à ma

personne, à l'Artésien de race que je suis ; je l'ai accru par une partie de ma jeunesse passée à Arras même, et par le long séjour que j'y ai fait depuis.

Vous avez plutôt pris en considération quelques travaux de pathologie spéciale et comparée, ceux surtout qui vous touchaient de plus près, et par lesquels, étendant les mémorables expériences de MM. les professeurs Villemin et Chauveau, j'ai fait, dès 1873, en présence d'une commission de l'Académie de médecine, composée de MM. Chauffard, Voilez, Hérard, Colin et Bouley, la première démonstration de l'unité de la tuberculose humaine et bovine, de sa facile inoculabilité sous ces deux origines, même aux carnivores, — c'est-à dire aux animaux spécialement pourvus d'organes, comme leur nom l'indique, pour digérer la chair et les substances de même nature — par simple ingestion de produits tuberculeux mêlés aux aliments, et des conséquences qu'un fait si grave entraînait au point de vue de l'hygiène alimentaire de l'homme.

Vous avez pensé aussi que mes études sur l'économie rurale, sur la zootechnie et sur l'histoire du cheval boulonnais, si étroitement liée à l'histoire de notre département, qu'elle éclaire sur plus d'un point, comme à celle de l'évolution des équidés à travers les milieux et les âges, me créaient quelques titres à votre attention, et, rompant avec des traditions qui attribuaient à l'agriculture, et aux sciences qui s'y rattachent, la part la plus exiguë, vous avez doublé leur représentation et ajouté mon nom à celui de M. Pagnoul, dont les recherches de chimie agricole, en même temps que sa qualité de correspondant de l'Institut, honorent l'Académie.

C'est une heureuse innovation : elle vous vaudrait, avec un peu plus de hardiesse, de précieuses recrues, car autour de vous, dans cette profession qui confie à la terre et à la fécondité de ses troupeaux l'espoir, trop souvent déçu, de toute une année ; pour laquelle, en raison de son caractère

encyclopédique, qui la fait tributaire de toutes les sciences, il faut le plus savoir et le plus longtemps prévoir, s'élèvent des hommes sortis de nos grandes écoles, initiateurs du progrès ; des praticiens éminents, ayant surgi d'eux-mêmes, et pouvant, les uns et les autres, supporter les plus hautes comparaisons.

Ne craignez pas, Messieurs, de faire à la science spéculative ou appliquée une place en rapport avec son rôle dans la haute culture intellectuelle, mère des idées générales et de la liberté de l'esprit. Je ne méconnais pas la puissance des lettres, leur éternelle séduction, et combien elles préparent à cette haute culture intellectuelle ; mais, si à elles seules elles ouvrent des horizons infinis où l'âme s'enfonce et se berce dans le rêve, si elles procurent aux privilégiés du Jardin d'Epicure, nantis pour tous les besoins, quelques moments de suave ivresse, il faut avouer qu'elles n'apportent pas un mot qui n'ait servi, une idée qui n'ait été émise, et que les plus éclatantes lueurs du temps présent n'ont point fait pâlir le radieux soleil de l'antiquité grecque et latine.

La science se tient plus près de nous, dans les réalités objectives, hors du mirage et des clairières de l'imagination ; l'hypothèse peut ouvrir la voie à ses découvertes, elle se refuse à jurer sur elle avant que les faits d'observation et d'expérience en aient assuré la vérification. Longtemps aussi elle a vécu sur le passé lointain, mais, depuis un demi-siècle, évadée de ses langes, elle nous étonne de ses merveilles, et nous avons pu en voir, il y a moins d'un an, dans une Exposition grandiose, l'universel épanouissement. Et ce n'est pas le petit nombre des heureux de la vie qu'elle tient immobilisés sous le charme, c'est l'humanité tout entière qu'elle meut derrière elle pour la rendre plus heureuse, augmenter son bien-être et diminuer son effort.

Qu'on le redoute ou qu'on le souhaite, elle sera demain reine et maîtresse du monde et, dès maintenant, elle peut se dire : jusqu'où ne monterai-je pas ? Après avoir arraché la

foudre des mains de Jupiter, qui n'en défendait pas ses temples, pour la diriger à notre volonté et en faire la plus extraordinaire force motrice, docilement asservie à nos besoins ; après avoir démontré la corrélation des forces cosmiques et leur transformation sans perte, de la chaleur en mouvement, du mouvement en électricité et inversement ; après avoir sondé la terre, scruté les cieux, déterminé la constitution intime des astres les plus éloignés par l'analyse spectrale, elle nous a donné la télégraphie avec et sans fil, le téléphone, le phonographe qui fait revivre la voix des morts, elle nous fait lire dans la nuit, à travers les corps réputés opaques, et levant toujours plus haut le voile de l'inconnu, fait reculer le mensonge et l'erreur pour nous rapprocher du divin, c'est-à-dire de l'immanente lumière.

Que mon bagage est léger à côté de cet amoncellement de découvertes autorisant les plus audacieuses espérances, et combien je dois supposer que vos rangs ne se fussent pas ouverts si, par la force occulte des circonstances et des temps, sans que vous y prissiez garde, vous n'aviez accordé quelque estime et créance à la sincérité d'idées et de doctrines dont j'ai été le serviteur fidèle parce que je les crois fondées sur ce qu'il y a de supérieur en nous, la raison, de meilleur dans l'humanité, la justice : elles étaient représentées dans votre Compagnie, mais en telle proportion qu'il vous a paru utile de leur faire, comme à l'agriculture, une part un peu plus grande.

Une Académie, en effet, dont le cadre et le champ, figurés par des statuts mis sous votre garde et que nul de vous ne laisserait accuser d'imposture, embrassent les diverses formes et activités de l'esprit s'exerçant dans les lettres, les sciences et les arts ; qui peut, ainsi que vous en offrez l'exemple, avoir son siège dans le même édifice que l'évêché et le grand séminaire et n'être pas, ce que voudrait la malignité envieuse, l'atrium de l'un ou le déverticule de l'autre, doit comprendre toutes les écoles scientifiques et philoso-

phiques, je pourrais dire toutes les couleurs du spectre politique, pour qu'aucune d'elles n'étant absente ni en excès, il s'en dégage un maximum d'irradiante et harmonieuse clarté.

Il est d'usage que le nouvel arrivant trace la biographie de celui auquel il succède, dont il va occuper le siège, qu'il ouvre à ses collègues le chemin de ses propres études, si peu accoutumés qu'ils y soient, et s'efforce de les y intéresser par quelque côté. J'échappe à la première, à la plus redoutable partie de la tâche habituelle et presque surhumaine, celle de juger, sans passion comme sans faiblesse, un contemporain dans ses œuvres, dans sa vie, sur la place qu'il a tenue dans les lettres, dans les arts, sur les services rendus à la science. Par une inappréciable fortune, il n'y a pas de mort dans mon élévation : mon prédécesseur, paléographe distingué et laborieux, heureusement plein de vie, n'est que démissionnaire par le fait d'un changement de résidence, de son éloignement, et il ne met pas l'Académie en deuil.

Mon ancienne profession, celle qui s'occupe de nos « frères inférieurs », dont les organes faits comme les nôtres, fonctionnent comme les nôtres, et si habiles à nous transmettre ou à nous emprunter, sans atténuation, les maladies les plus funestes, à souligner ainsi la grande loi d'unité d'origine, d'évolution et de fin, qui soude les uns aux autres les êtres organisés, aura donc exclusivement les honneurs de la séance. Elle n'en abuse pas, car un seul de ses membres, Hurtrel d'Arboval, ancien chef du service sanitaire du Pas-de-Calais, dont le nom est gravé dans les annales de la médecine vétérinaire, a trouvé place dans votre Compagnie au titre de correspondant, qu'il tenait pareillement des Sociétés d'agriculture de Paris et de Lyon ; des Académies de Lille, d'Amiens, de Rouen, de Gand, de Turin, de Florence : c'est de lui que je veux vous entretenir.

Avec l'inaltérable patience et sérénité des morts, il atten-

dait que je vinsse troubler son sommeil et le sortir de l'oubli immérité contre lequel ne le défendait plus, même auprès de vous, sa qualité d'académicien ensevelie avec la vanité des honneurs. Plus heureux cependant que tant d'autres, dont les noms sont descendus dans la tombe en même temps que les corps, pour y être à jamais scellés, il a laissé des écrits qui ont résisté à l'usure des ans : les revues spéciales, le *Panthéon universel* de MM. de Thoury et de Busnes, le *Grand Dictionnaire de Larousse*, les signalent avec éloges et nous verrons, plus loin, comment les appréciait un vétérinaire illustre, Henri Bouley, ancien président de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine.

***

Hurtrel d'Arboval, seigneur d'Estrée, de la Madelaine, de Colan, est né à Montreuil-sur-Mer, paroisse St-Valois, le 7 juin 1777, et il n'avait que trois ans quand survint la mort de son père, Henri Godefroy, seigneur d'Arboval, conseiller du roi. Il était très bien doué, et sa mère qui le rêvait, comme rêvent les mères, digne des plus hautes destinées, apportait le plus grand soin à son éducation. Sa première enfance se passa à Montreuil, dans cette agréable petite ville où l'air est sain, la vie bonne, la population franche et accueillante : elle ne peut, comme sa gentille sœur voisine, Hesdin, s'énorgueillir d'avoir donné naissance à l'abbé Prévost et à sa tant belle insconstante Manon Lescaut ; de montrer sa forêt millénaire et les bosquets « de la Barque », où la jeunesse allait jadis joyeusement s'ébaudir ; mais elle a aussi ses gloires et elle est justement fière de son site, de sa tour de la Reine d'où le regard embrasse un admirable paysage, des sièges soutenus contre les envahisseurs anglais et espagnols et de ses luttes pour s'arracher à leur domination.

Dès qu'il commença à grandir, l'enfant fut conduit à Boulogne pour y recevoir une instruction conforme aux

espérances qu'il faisait naître, à l'avenir qu'on ambitionnait pour lui. Ses études suivaient leur cours régulier ; elles touchaient à leur fin, mais au moment où, sous l'obsession affolante de périls dont la grandeur n'a été atteinte pour aucun peuple, dans aucun temps, la Révolution prenait une intensité farouche, terrorisant ses ennemis de l'intérieur, ordonnant à ses généraux de vaincre ceux de l'extérieur, c'est-à-dire toute l'Europe, sous peine de mort, et opérant le miracle de se faire obéir, elles furent interrompues par son incarcération, avec sa mère et sa grand'mère, dans les prisons d'Abbeville, le 9 vendémiaire an II.

Ces prisons n'étaient pas comme celles d'Arras, pour la plupart des incarcérés, une dernière halte dans la vie, sous le regard de geôliers et de perquisitionnaires, souvent inhumains et cupides, hommes du *væ victis*, ajoutant parfois des tortures morales à la désespérance de ceux qui allaient mourir, et le peu de danger que deux femmes et un adolescent pouvaient faire courir aux institutions nouvelles, les garantit contre de plus irréparables malheurs. Rendus à la liberté, après le 9 thermidor, ils rentrèrent en possession de leurs propriétés qu'on n'avait fait qu'inventorier et mettre sous sequestre.

La chute et la fin tragique de Maximilien de Robespierre, dont le souvenir plane sur votre Académie puisqu'il en fut membre — en même temps que son ami le capitaine du génie Lazare Carnot — et de plus directeur ; que les uns admirent, que les autres abhorrent ; que je ne veux pas juger à la distance qui nous sépare des formidables événements qui l'ont inspiré, de peur de céder, à l'exemple de Thiers et de Michelet, à mes préférences pour Danton, et de ne voir qu'un fanatique armé d'un dogme absolu, inflexible, poursuivant l'extermination de ceux qui ne confessent pas une foi conforme à la sienne, cette chute et cette mort rendent confiance aux partisans du régime déchu, et notre adolescent brûle de se mêler aux séditions

activement fomentées sur toute l'étendue du territoire : sa vie, ses amitiés, ses constantes affections si nettement affirmées en portent témoignage.

Mais en province, dans une petite ville où tout le monde se connaît, où les moindres mouvements sont vus, souvent épiés, il ne peut, en raison des soupçons qui pèsent sur lui, manifester que par des vœux stériles et jeter sa plainte au vent. Il a vingt ans, toutes les ardeurs, les impatiences et trépidations de la jeunesse ! Cette inaction et inutilité lui font honte : il part pour Paris avec la pensée d'imprimer à ses études un but définitif, de mieux servir sa cause, et peut-être aussi de trouver quelques douces distractions, après une si longue période d'inquiétudes, de tristesse et d'ennui.

Là, il trouvera, en effet, tout à la portée de ses désirs, car aucune époque ne fut plus fertile en amusements et en conspirations. Tout le monde y aide ou en est, le peuple, la bourgeoisie, les émigrés qu'on a laissés rentrer à la file et qu'on semble encourager ou ne pas voir. C'est le moment où les salons de Barras sont comme le caravansérail de tous les partis, où deux jeunes femmes, la veuve de Fontenay, devenue Mme Tallien, la veuve de Beauharnais, devenue Mme Bonaparte, font admirer l'une, sa beauté enchanteresse, l'autre, sa grâce enlaçante, et prêchent l'oubli du passé dans le plaisir.

On s'amuse donc et on conspire, et la contre-révolution, mûrement préparée sous la protection d'une infinie lassitude, succédant à tant et de si rudes commotions, est toute prête ; les rôles sont distribués : Pichegru va en donner le signal, mais le chef du Directoire, Barras, a pris les devants, et, avec l'aide d'Augereau, âme de prétorien, prédestinée à trahir tour à tour ce qu'elle aura servi et à n'être fidèle qu'à la force et à la fortune, fait le coup d'Etat du 18 fructidor an V, disperse les conjurés, frappe d'épouvante tous ses adversaires et plus spécialement le parti royaliste.

Voilà le jeune Hurtrel d'Arboval de nouveau dans la catégorie des suspects, dont il a déjà connu les alarmes. Les suites n'en sont plus aussi immédiatement redoutables, mais si la guillotine a perdu sa sinistre faveur — la vue du sang troublerait toute une société enivrée de fêtes — on lui a substitué la déportation, et elle n'est guère moins à craindre pour les victimes destinées aux pestilences de la Guyane. Il a la passion du cheval, elle lui a servi précédemment à se dissimuler dans le manège du fameux écuyer Franconi, où fréquentait toute la jeunesse dorée ; elle le jette maintenant vers l'école vétérinaire d'Alfort, un asile opportun, presque inviolable, où les étudiants sont les pupilles de la République, et il y entre en 1798, autant pour y être en sécurité que pour s'instruire.

Son intention n'est pas d'exercer la médecine vétérinaire et d'en faire jamais sa profession : ses moyens d'existence sont mieux assurés. Mais, peu à peu, sa nouvelle orientation intellectuelle le séduit et il s'applique à bien connaître l'anatomie du cheval, ses maladies, celles des autres espèces domestiques, et à acquérir de fortes connaissances sur l'économie rurale dont l'enseignement vient d'être inauguré (1), comme fera quelques années plus tard, le comte de Gasparin, futur ministre de l'Agriculture sous Louis-Philippe, en suivant ce même enseignement donné par le savant professeur Grognier à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Ses études terminées, Hurtrel d'Arboval retourne à Montreuil et se marie, quelques mois plus tard, le 24 janvier 1802, au château de Flers, propriété de son beau-père, route d'Amiens à Paris, à demoiselle Louise du Bos, dame de Hornicourt et Cannessières, fille de Louis-François

(1) Depuis le 29 germinal an III, les écoles vétérinaires, au nombre de deux, portaient le nom d'écoles d'économie rurale et vétérinaire.

du Bos, chevalier, seigneur de Flers, Hornicourt, etc., ancien mousquetaire de la maison du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Marie-Thérèse le Quieu de Moyenneville, dame de Saint-Leu.

Les occasions ne lui manqueront pas de mettre ses connaissances spéciales à l'essai. Il voudrait les réserver exclusivement au profit de ses fermiers et de ses voisins les plus proches, auxquels il prodigue ses conseils sur l'hygiène du bétail, la manière d'améliorer le troupeau, et aussi sur les soins à donner à la terre, les produits à en tirer ; mais, malgré lui, la clientèle augmente. Comment résister à la sollicitation d'un malheureux qui amène son animal malade, toute sa fortune, pour une consultation de laquelle on attend le rétablissement de la santé et qui aura cet autre mérite d'être donnée gratuitement ?

Hurtrel d'Arboval passe ainsi douze années tout occupé de rendre service, d'étendre son instruction, d'entretenir d'agréables relations avec plusieurs Sociétés agricoles ou scientifiques, et avec des amis dont quelques-uns sont d'anciens émigrés, subissant comme lui l'Empire mais ne s'y ralliant pas. Il ne demandait rien au gouvernement, il n'en eût sans doute rien accepté, mais il se faisait à l'occasion un devoir de l'éclairer, de lui donner des avis fortement motivés, pouvant profiter au public, sur les choses de sa compétence.

C'est ainsi qu'une meurtrière épizootie de morve s'étant déclarée dans l'arrondissement de Montreuil, pendant les grands mouvements de troupes à cheval que provoquaient des guerres continuelles et l'établissement du camp de Boulogne, Hurtrel d'Arboval, qui est témoin des effets désastreux de la doctrine, alors professée à Alfort, de la *non contagiosité* de la morve, invoque l'opinion contraire de l'Ecole de Lyon qu'il partage, rédige un important mémoire à l'effet d'instruire l'administration et les particuliers et de les mettre en garde contre la contagion.

Il avait fallu un gros intérêt en cause pour qu'il sortît de sa réserve ordinaire vis-à-vis des autorités. Il se renfermera presqu'aussitôt dans le cadre des occupations indiquées tout-à-l'heure jusqu'au retour des Bourbons. Cet évènement comblait ses vœux et ses plus chères espérances, et il fut choisi par la ville de Montreuil pour aller en députation, à Boulogne, auprès de Louis XVIII, à sa rentrée en France, et faire partie de cette chevauchée de gardes du corps qui l'accompagnèrent jusqu'à Abbeville, sous le commandement du comte de Montbrun de Recques, et dont les enseignes blanches, qu'on n'avait point revues depuis un quart de siècle, frappaient les populations comme une menace de retour au passé : il fut dès lors breveté de l'ordre du Lys, puis anobli, l'année suivante, par lettres-patentes du roi.

En 1815, à la suite de la nouvelle invasion de notre territoire par les Alliés et du campement que leurs troupes y établirent, la peste bovine fit son apparition, frappant de mort la presque totalité des animaux atteints. Ce fléau, après tant d'autres que la guerre traîne fatalement avec elle, alarme vivement la population dont il va achever la ruine. Le baron Malhouet, préfet du département, a vu les effets de la contagion et pour les arrêter, il fait appel à Hurtrel d'Arboval, le nomme « son commissaire spécial chargé de diriger et de suivre le traitement de toutes les épizooties » : Il lui sait tous les titres à une absolue confiance, le grand savoir, le désintéressement et une fidélité éprouvée au nouveau gouvernement.

Les difficultés sont grandes du fait de la maladie elle-même : l'ignorance des propriétaires, leur sourde opposition aux mesures qui doivent les protéger, les multiplient. Hurtrel d'Arboval se multiplie de même : c'est un habile écuyer tous les jours à cheval, le seul mode de locomotion rapide alors en usage, et il n'y a pas de chemin tellement défoncé qu'il ne parvienne là où son autorité est nécessaire. Il est heureusement à l'âge de la plus grande force, de la

prompte décision, et si, par suite de la présence des armées étrangères et des facilités de fraudes que cette situation procurait aux commerçants peu scrupuleux, l'épizootie sévit durant plusieurs années, il réussit cependant à en débarrasser le Pas-de-Calais bien avant qu'elle eût disparu du reste de la région.

Ses rapports sont nombreux, artistement fleurdelysés : le chef du bureau de nos archives départementales vient de les tirer du linceul de poussière sous lequel ils reposaient depuis quatre-vingt-cinq ans. Ils sont d'une lecture facile, d'un style toujours clair, abondant, quelquefois trop, en ce sens qu'il éloigne la conclusion du fait, mais ce léger défaut est de l'époque et d'autant plus excusable que l'état de nos connaissances, nulles en microbiologie, cette rénovatrice de la médecine, ne permettait pas la concision qui est possible de nos jours et donne aux descriptions pathologiques la tournure des sciences exactes.

Sa mission terminée, il ne l'avait acceptée que temporaire, pour la durée du mal qu'il avait la volonté de vaincre, Hurtrel d'Arboval, qui fait de la médecine vétérinaire en amateur, refuse toute espèce d'honoraires ou d'indemnité, et rentre dans ses foyers pour y reprendre sa vie habituelle, ses chères études, basées désormais sur une expérience déjà longue, qui lui permettront de donner, dès 1821, un grand nombre d'articles au *Dictionnaire des sciences médicales*, en quinze volumes, et de publier sous son nom, en 1826, un *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires*, en quatre volumes, qui eut une seconde édition en 1839 et fut traduit en allemand et en italien.

« Dans cet ouvrage, où se font remarquer, dit Henri Bouley, le jugement droit, l'expérience consommée dans les détails, la clarté dans la forme, il a réuni et condensé les innombrables documents répandus dans les publications périodiques, les annales des sociétés savantes, les bibliothèques et jusque dans les manuscrits de quelques vétéri-

naires et d'élèves des Ecoles. Ce fut l'œuvre capitale d'Hurtrel d'Arboval, et elle eut la plus heureuse influence sur le progrès de la science en consolidant l'instruction des praticiens. »

Le vétérinaire savant, érudit, judicieux, le travailleur tenace, dévoué à la chose publique et à ses concitoyens, dont je n'ai fait que mentionner les écrits afin de ne pas lasser votre attention, méritait donc de vous être rappelé. Je voudrais vous dire ce qu'il fut dans la vie privée, dans ses relations, si son commerce était facile et agréable : mon étude à cet égard laissera de regrettables lacunes. Je ne peux, en effet, invoquer des souvenirs personnels, je n'avais que trois ans quand il est mort, le 20 juillet 1839, mais ses contemporains ont témoigné qu'il était bon, serviable, compatissant, par inclination naturelle autant que par le souvenir de ses propres vicissitudes, et voici un extrait de ce que le *Courrier du Pas-de-Calais* en disait, à quelques jours de là, dans son numéro du 27 juillet, rendant hommage à un grand fonds de commisération et de pitié pour les misères humaines :

« Si la jeunesse studieuse à qui ses veilles furent consacrées donne des regrets à sa mémoire, la classe indigente conservera longtemps aussi le souvenir de ce qu'il a fait pour elle. Il fut du petit nombre de ces hommes qui savent que pour soulager le malheur, il faut quelque chose de plus que des paroles, qu'il faut aussi de nobles et généreux exemples. » Les autres journaux du département n'ont fait que noter son décès et aucun ne donne un récit de ses funérailles, tant les morts les plus réputés passaient modestement alors. On les retient plus longtemps de nos jours, au terme du dernier voyage, et les chantres de leurs vertus se lèvent si nombreux que peu à peu ils prennent la place des pleureuses d'autrefois.

Ses convictions politiques n'étaient pas moins profondes que sa science et sa charité, et lorsque survint la Révolution

de 1830 qui déracina la monarchie, dite de droit divin, et la foi même au principe monarchique, que 1793 n'avait fait qu'abattre, il se démit de ses fonctions civiles plutôt que d'incliner son drapeau blanc devant ce qui n'était à ses yeux que la force triomphante et un roi de barricades. Toute son activité se tourna dès lors vers les lettres et les sciences, qu'il avait toujours cultivées, et vers les établissements de charité et d'instruction primaire qui acquirent, grâce à ses soins vigilants, un haut degré de prospérité.

C'est le royaliste dans toute sa ferveur, intransigeant sur le but, les voies et les moyens, et la preuve la plus éloquente qu'il en ait donnée, se rapportant à des évènements vieux de plus d'un siècle mais toujours passionnants, et qu'à cause de cela j'aurais voulu passer sous silence, si la vérité souffrait que nous l'amputions selon nos convenances ou nos intérêts, se trouve consignée dans une notice biographique consacrée à son ami, le comte de Montbrun de Recques, « maréchal des camps et armées du roi, sujet pur et fidèle, guerrier plein de vaillance, de bravoure et d'honneur, réunissant à lui seul toutes les belles et précieuses qualités que la nature ordinairement moins prodigue se contente de répartir entre plusieurs hommes. »

L'éloge est déjà complet, d'ample mesure, et s'il s'arrêtait là il n'y aurait rien à en dire sinon qu'il serait beau de l'avoir mérité. Les développements qui suivent y ajoutent et portent beaucoup plus loin. C'est une page d'histoire datant de 1825, écrite comme on l'écrivait sous la Restauration, mais dont l'expression publique n'aurait été tolérée ni par l'Empire, d'origine révolutionnaire, qu'il affirmait de si énergique façon en appelant dans sa nouvelle noblesse trente-sept régicides, avec lesquels il faisait un duc, dix comtes, quinze barons et onze chevaliers ; ni de la monarchie de Juillet, se réclamant aussi de la Révolution, où elle avait été opérante, que le duc d'Orléans glorifiait si magnifiquement dans son testament dédié « à sa chère Hélène » et

qui soulèverait à l'heure actuelle d'ardentes protestations.

Hurtrel d'Arboval, emporté d'enthousiasme et d'éblouissement pour son héros, nous le montre « la Providence veillant sur lui et lui suggérant d'aller conquérir la gloire et affronter la mort à la pointe de l'épée sous les yeux de nos princes. » Et en effet, il sort de France, en 1791, avec les officiers de son régiment, royal-cavalerie, comme ont fait ou feront presque tous les chefs militaires, plus royalistes que le roi, opposés aux concessions qu'il a consenties et sanctionnées, à l'abolition des privilèges, et à l'obligation de disputer au mérite les fonctions et les grades qui jusque-là leur avaient été exclusivement dévolus par droit de naissance.

« C'est, dit-il, vers le nouveau champ d'honneur que le comte de Montbrun dirige ses pas, c'est dans l'armée de Condé qu'il court s'enrôler. Il sera de toutes les campagnes : à la première, comme simple cavalier noble, toujours prêt, ne se plaignant jamais, et aux suivantes, jusqu'au licenciement en 1801, en qualité de lieutenant-colonel, aide-maréchal général des logis de cavalerie, sous les ordres du marquis d'Ecquevilly. » Hurtrel d'Arboval ne tarit pas d'admiration sur sa bravoure ; sa pensée le suit à travers toutes les péripéties de son existence, et il nous le fait voir, chargeant sur les troupes républicaines, avec une telle furia qu'elle est remarquée du prince de Condé et lui vaut, en 1814, ce suggestif ressouvenir : « Ah ! c'est vous, M. de Montbrun, qui aimiez tant les coups de fusils ! »

Ces appréciations sur l'émigration, quelque peu imitées d'un auteur alors en renom, qui transfigurant, ou passant sous silence. les faits d'une période de notre histoire, créatrice d'un ordre nouveau, s'imaginait les avoir ainsi supprimés, achèvent ma peinture ; elles éclairent tout un côté, resté inconnu, sauf d'un petit nombre de familiers, de l'homme que j'ai voulu remettre en mémoire, et leur évocation

s'imposait absolument à l'exactitude, à la véracité de mon récit. La fidélité au trône et à la monarchie justifie tout à ses yeux ; hors d'elle, rien ne compte et ne vaut, et il exalte cette fidélité avec un lyrisme qu'on s'explique seulement quand on sait qu'il s'attisait au foyer domestique, Mme d'Arboval étant elle-même fille d'un émigré à l'armée de Condé.

Nul plus que moi ne respecte les hommes qui incarnent, dans la défaite de leur parti, une survivance de principes, de traditions et d'ancêtres, qui y mettent leur honneur, et laissent passer devant eux tous les reniements sans être atteints dans leur fière et hautaine constance. Mais vous permettrez aussi, Messieurs, au petit-fils de l'un de ceux que la Révolution a pris courbés sous mille sujétions, et qu'elle a relevés hommes libres, de ceux qui, ayant eu un autre objectif que de convoiter de riches dépouilles, ont été de la première levée pour suivre le drapeau tricolore, sur notre frontière du nord-est d'abord, puis en Vendée, vous permettrez de dire que d'avoir voulu servir la cause du roi, et plus encore celle des privilèges et des titres, n'excuse pas d'avoir porté les armes contre son pays, d'avoir suscité l'invasion étrangère en lui servant de guide contre les Français.

« Sujet pur et fidèle, soldat plein de bravoure et d'honneur, » écrit Hurtrel d'Arboval ! Mais n'était-ce pas plutôt dans les armées républicaines que se trouvaient les héros qui resteront vraiment purs devant la postérité : Jourdan, Hoche, Kléber, Marceau, La Tour d'Auvergne, et les centaines de mille combattants marchant avec eux, obscurs et ignorés, mais cœur et âme de la Patrie ! Ils avaient pensé, « ces va-nu-pieds superbes », dans leur fidélité à la fois simple et sublime, dégagée de tout intérêt matériel, que le roi dépossédé du pouvoir absolu, prisonnier ou mort, les princes émigrés, « il restait la France », selon une patriotique et vengeresse apostrophe devenue historique.

En face d'une apothéose de l'émigration et de son rôle, je me devais cette affirmation de reconnaissance au génie de la Révolution, je la devais à tous ceux qui sont comme moi sortis du flot populaire, et n'ayant pas à rougir de ce qu'ont fait leurs pères, ne renient rien de leur origine. Mais en même temps je me plais à ajouter que cette France, que personne de nous n'exposerait à de nouveaux et criminels déchirements, n'a pas été l'œuvre d'un parti ni de quelques générations, qu'elle ne date pas seulement de 1789, et que, dans son histoire, dans ses mœurs, dans son esprit, elle est faite de tous les Français, de ce qu'ils ont souffert, de ce qu'ils ont aimé ou haï.

Hurtrel d'Arboval a sa part du patrimoine commun que l'abîme politique qui me sépare de lui ne m'a fait ni méconnaitre, ni amoindrir, et j'ai la confiance que l'Académie se joindra à moi, pour exprimer le vœu que la ville de Montreuil, indulgente à la bonne foi et si accessible à l'idée de justice, se ressouvienne de l'un de ses enfants les plus méritants, qu'elle répare un oubli en inscrivant son nom sur l'une de ses places, ou de ses rues, et fasse ainsi l'alliance du passé, avec son long cortège de fastes, de tristesses et de grandeurs, et du présent, avec ses enfantements et ses troubles, ses hautes visions et ses espérances.





RÉPONSE

AU

Discours précédent

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

MONSIEUR,

Vous vous félicitez de n'avoir en entrant parmi nous qu'à pousser un joyeux *Alleluia*, sans l'emprunt d'une seule note à la *Marche funèbre* de Chopin.

Je m'en réjouis avec vous et j'y fais écho par un cordial *vivat* ! D'ailleurs, à vous en croire, ce souhait de vie et d'avenir ne serait pas inopportun. Vous nous parlez du déclin de l'existence : mais vouloir se vieillir, c'est la prétention de la jeunesse et peut être vous souvient-il encore du temps où, à l'encontre de la coquetterie féminine, les fronts les plus mâles et les moins ridés aimaient à dissimuler le nombre de leurs printemps sous une chevelure couverte de frimas. En vain cherchez-vous à avancer l'heure au cadran de vos jours : l'aiguille marque encore le plein midi et nous souhaitons qu'à l'instar du soleil de Josué elle s'y arrête longtemps. Donc, pas plus sous ce rapport que sous d'autres, vous n'avez rien à envier à votre prédécesseur ; comme lui, vous êtes plein d'activité et d'exubérance ; vous

êtes d'humeur vive et primesautière ; comme lui, vous aimez à remuer la poussière, sinon des archives, du moins du sol fécond de nos campagnes et plus longtemps que lui, pour notre consolation, vous nous resterez avec vos aspira tions modestes, votre caractère loyal, votre abord aimable et votre commerce facile.

A l'avance, je puis vous affirmer que chez nous rien ne viendra contrarier ces heureuses dispositions, car lorsque nous vous avons élu pour occuper l'un des fauteuils de notre Société, nous avons eu bien soin de laisser étrangère à notre choix la politique qui passionne, qui aveugle, qui bouleverse la face des choses, et qui, essentiellement mobile, ne peut donner à personne la certitude du lendemain. Or, comme ici, et bien mieux qu'au Palais du Luxembourg, l'inamovibilité est de règle : pour l'assurer à nos candidats, nous jetons un voile discret sur leurs opinions politiques, caprices des uns, épouvantail des autres et nous ne voyons en eux ni sectaires, ni réactionnaires, ni radicaux, ni ralliés. La révision de leurs titres littéraires et de leur valeur intellectuelle, voilà pour l'Académie l'unique Affaire.

Aussi est-ce dans nos rangs le retour de l'âge d'or, où comme Rousseau le chante après Virgile :

Les lions dépouillent leur rage,
Et dans le même pâturage
Bondissent avec les troupeaux.

Voilà, Monsieur, le secret des douces jouissances de notre Compagnie, la clef de cette cordialité mutuelle qui ne voit en nos collègues que ce qui peut unir, jamais ce qui sépare, la force de cette vraie liberté qui laisse intactes les convictions de chacun et s'incline, parfois avec admiration, toujours avec déférence, devant le sanctuaire intime de la conscience ou de la foi, au frontispice duquel est inscrit ce mot de l'Evangile : « *Noli me tangere !* N'y touchez pas ! »

*
* *

Vous me permettrez donc, Monsieur, d'accord avec nos statuts et nos traditions, de négliger le sénateur et de ne saluer en vous que le président d'honneur du Cercle agricole du Pas-de-Calais, le correspondant de la Société nationale d'Agriculture de France, l'homme dévoué à toutes les productions et à tous les êtres qui font la richesse de nos campagnes et la fortune de nos cités.

Vous n'avez pas à vous modeler autre que vous n'êtes, à vous torturer l'esprit pour chercher un sujet de dissertation, à chasser le naturel pour revêtir de prétendues formes académiques. Nous savons à quoi nous en tenir sur ce point, et il me souvient, par exemple, d'un discours prononcé en docte et lettrée assemblée, où, sans vous en douter, votre parole était la condamnation de votre doctrine. Vous faisiez devant les jeunes lauréats du Collège d'Arras, au profit de l'enseignement moderne, le procès des études classiques. Par sollicitude pour la santé des malades comme pour l'union des familles, vous vouliez arrêter ainsi le flot menaçant des candidats aux écoles de médecine et de droit. L'extension coloniale, les progrès des sciences, les exigences croissantes du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, n'ont que faire de « pâles fleurs de rhétorique ne devant jamais porter de fruits. » Vous le dites, Monsieur, mais vous ne le prouvez pas ; au contraire, en lisant votre allocution si classique et si brillante, tous bénissent les Lettres qui, chez vous, ont si bien uni les fleurs et les fruits, *flores fructibus addit*. Plusieurs leur voueront même une reconnaissance éternelle puisque, de votre aveu, c'est à elles que vous êtes redevable de votre initiation républicaine. N'introduisez donc jamais cette question au Sénat : vous iriez au-devant d'un échec, et la majorité de vos collègues se refuserait à condamner un programme qui lui a valu l'un de ses membres les plus convaincus.

Un autre argument subversif de votre thèse, c'est encore un discours de distribution de prix, où, cette fois, vous n'êtes plus du tout révolutionnaire. Devant la grâcieuse assemblée qui vous écoute, vous vous contentez de tresser des couronnes avec autant de goût que d'atticisme classique. Vous les composez de fleurs « aux teintes roses », et vous en ornez délicieusement le front des maîtresses, des professeurs, des élèves, de l'aumônier lui-même. C'est un charme, pour nous surtout qui les avons connues, de vous entendre parler de ces *longues* années scolaires auxquelles préludait presque un adieu, de vous voir tracer sur la porte de la pension l'annonce de l'éternelle désespérance, de vous suivre dans ces antiques et lugubres parloirs aux grilles menaçantes, aux murs espionnants, véritables cachots florentins, auxquels il ne manque qu'un Ubald et un Roger. Or, lorsque comme vous, on s'inspire si bien du Dante, et que l'on s'exprime avec une si parfaite élévation d'esprit et de cœur, on est mal venu à n'en pas reporter le mérite à la vieille formation gréco-latine et à en refuser le profit à la génération présente.

* * *

Il est vrai que vous pouvez en parler à votre aise, vous qui, aux connaissances et aux dispositions éminemment classiques, joignez tant d'autres ressources pratiques et techniques.

Vous nous en avez donné, sans vous en douter, un aperçu, en soulevant un coin du voile qui recouvre vos trésors. Dans votre modestie et votre extrême défiance de vous-même, vous les jugiez sans doute de minime importance et susceptibles ainsi d'échapper à notre baguette divinatoire. Vous faites erreur, Monsieur ; car mieux que vous, mauvais appréciateur en votre propre cause, les érudits, les vulgarisateurs et par eux les simples profanes savent la valeur de vos travaux sur la pathologie, l'économie rurale, la zootechnie et l'hippologie. Il y a longues années que votre compétence en ces matières a été reconnue par notre Assem-

blée départementale et par les autorités sanitaires de la France et de l'étranger.

Le Conseil général, en insérant dans son volume de 1871 votre rapport sur la peste bovine, donnait à votre étude et à vos conclusions presque force de loi. On frémit d'épouvante à la pensée de la gravité et de la malignité de ce typhus, comme à la vue de l'inconscience égoïste qui, sans souci de la santé publique, ne songe qu'à la conservation de son bétail et de ses produits. Mais vous êtes là pour indiquer le mal, en rechercher l'origine, en suivre le développement, en arrêter les ravages, en indiquer les remèdes. Une autre fois, c'est le caractère contagieux de la tuberculose chez les animaux qui sollicite votre observation et mérite vos conseils. En vous lisant, on souffre pour ces bonnes et douces bêtes amaigries, étiolées, pâles et langoureuses. Volontiers on rêverait pour elles la création de quelque sanatorium, comme pour soi l'usage du régime végétarien.

Et ces pauvres agnelets ! Je ne les savais pas sujets aux misères humaines et je ne supposais pas que, sous leur blanche toison, pût se nicher la petite vérole, capable de tous les crimes de lèse beauté. Voyez comme ils sont tristes, rêveurs, sans appétit et sans entrain :

Ils ne mouraient pas tous ; mais tous étaient frappés.
On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie ;
Nul mets n'excitait leur envie ;
Plus d'amour, partant plus de joie.

Or « ce mal qui répand la terreur » dans l'espèce ovine, c'est la clavelée ! Et comment y remédier ? Ah ! c'est ici, Monsieur, que je vous retrouve tout entier. Respectueux sans doute de l'autorité et de l'Ecole, vous n'aimez cependant pas à jurer sur la parole du maître, et, fort de l'expérience et de l'observation, vous vous élevez avec indignation contre la clavelisation générale ou inoculation universelle,

obligatoire, mais pas gratuite, du virus à toutes les bêtes saines ou malades. Vous réfutez avec entrain les vieux errements, et pour cela, dites-vous, « un peu d'histoire, de la logique, des chiffres et un grain d'ironie suffiront. » Vous êtes modeste : car c'est tout un cours d'histoire, une longue série de calculs et de déductions que renferment vos pages. Quant à l'ironie, les agents de la clavelisation doivent trouver que vous avez mélangé une forte dose d'absinthe et de fiel au produit de leurs opérations, c'est-à-dire à la bonne pièce d'excellent Bourgogne, dite par eux *vin de la clavelée*, bien mieux que vin de la comète.

Malheur aux charlatans qui, au nom d'Hippocrate et de Galien, ont pour unique exploitation celle du vulgaire, qui, il est vrai, veut être trompé, et y réussit pleinement !

***

Jean de Vis, un de vos proches, est, sous ce rapport, un véritable redresseur des torts, et je plains l'infortuné qui s'expose aux coups de sa flamme vengeresse.

Le Ministre de la Guerre lui-même ne saurait y échapper, et nous nous souvenons encore, Monsieur, de ce patriotique discours qu'il y a un an vous prononciez à la tribune du Sénat, en faveur de nos familles éplorées ou anxieuses, qui généreusement et sans se plaindre auraient appris que leurs fils étaient tombés sur le champ de bataille, mais qui ne pouvaient se résigner à les pleurer victimes du terrible fléau qui décimait notre garnison. Il n'y avait pas dans vos accents qu'un cri d'alarme et d'épouvante ; à la voix du cœur s'unissait celle de la science, et cette lugubre théorie de cercueils que la cruelle épidémie alignait sans trêve ni merci se chargeait de donner raison à vos arguments et à vos craintes. Oh ! pas plus que vous je n'accuse personne ; mais il m'est bien loisible de vous dire que jamais éloquence ne fut mise au service de plus pur patriotisme.

L'amour de l'armée, n'est-ce pas d'ailleurs l'une de vos plus nobles passions ? Vous lui donnez un fils, et je ne

puis le taire, dussè-je, aujourd'hui qu'il n'est plus, assombrir votre front de père. Vous l'aimez, mais votre sollicitude s'étend à tous ses frères d'armes. Vous discernez près de lui les humbles, les moins fortunés qui n'ont pour sustenter leurs forces que la modeste ration de la caserne, et quand des plaintes sur l'alimentation du soldat parviennent à vos oreilles, vous vous en faites l'écho en haut lieu. Alors, pour donner plus d'ampleur et de poids à la discussion, vous élargissez la question, vous la portez sur les conserves coloniales et françaises, et dans la comparaison des unes avec les autres vous vous dévoilez parfait économiste.

On ne pouvait mieux attendre de celui qui, dès 1893, s'était déclaré protectionniste convaincu contre certains « professeurs d'économie politique, la féodalité financière, tout le monde juif, à de rares exceptions près, ceux qui ne produisent pas, ne font que commercer, y compris certains commerçants du journalisme que le Panama a mis en lumière et qui sont dans la main de Plutus. » Les fougueux antisémites de la mairie d'Alger ne tiennent pas un autre langage que le vôtre, sauf toutefois aux jours où ils ont à couronner notre glorieuse Fanfare.

* * *

Je vous ai cité, Monsieur, pour bien prouver que nul sujet d'hygiène, d'agriculture, de production ou d'économie ne vous laisse indifférent. Mais si ces questions vous sont chères, il en est une qui vous intéresse encore plus ; car votre grand *dada*, c'est le cheval.

Il a dans le règne animal toutes vos préférences ; c'est à lui que vous avez consacré vos recherches, vos soins, vos voyages et vos veilles. Avec lui, vous avez fait maintes courses d'essai et l'une des plus brillantes est celle que vous avez fournie devant l'Académie de Médecine dans votre lecture : *Un cas de morve sur l'homme*. En vain vous êtes vous présenté à cette docte assemblée simplement

« comme un praticien qui s'efforce de bien voir les faits que la nature met sous les yeux, de chercher leur raison et l'enseignement qu'ils comportent » : vous en êtes revenu avec l'auréole du savant, démontrant péremptoirement qu'entre la médecine vétérinaire et la médecine humaine il y a plus d'un point de contact, et que le docteur peut, sans se déshonorer, se doubler du vétérinaire.

Mais dans l'espèce chevaline, il est une race qu'en vrai fils de l'Artois vous appréciez plus que toute autre, c'est la race boulonnaise et vous lui avez élevé un monument digne d'elle, digne de vous.

Déjà vous nous le faisiez entrevoir dans le rapport de 1881, où vous célébriez moins leurs propriétaires que les nobles juments boulonnaises, convoquées de tous les points du département pour un concours tenu à Arras. Aujourd'hui, ce n'est plus une espérance, c'est une réalité qui sera toujours du présent et de l'avenir, jamais du passé : j'ai nommé votre *Histoire du cheval boulonnais*. Dans ce magnifique in-4°, orné de nombreuses et remarquables illustrations, le lecteur frivole et le spécialiste peuvent tous deux trouver charmes et enseignements.

Le critique d'art s'arrêtera avec complaisance devant les eaux-fortes, les gravures, les photographies, où l'on ne sait qu'admirer davantage de l'attitude majestueuse et de la carrure musculaire des héros du volume, de l'envolée puissante d'*Attila* et de sa cavale, du pittoresque et de la poésie des sites et des scènes.

L'écrivain paysagiste restera rêveur en face du Bas-Boulonnais que vous peignez si mélancolique, de la chûte au renouveau des feuilles, avec sa tristesse et sa dénudation mornes, ses collines à longue teinte grise où l'on n'entend plus que les grandioses lamentations et symphonies des éléments, la voix berceuse de l'Océan qui s'enfle, et plus loin dans les terres, le vent s'engouffrant dans les gorges étroites pour s'y renforcer et mugir comme en de grandes

amphores... Botrel, le barde aimé de la Bretagne, ne chanterait pas mieux ses côtes et ses falaises.

Il semble vraiment que les neuf Muses ont veillé sur le berceau de votre enfant privilégié. L'histoire s'y enlace amoureusement avec la poésie. Les *Commentaires de Jules César*, les *Biographies de Suetone* sont vos manuels favoris. Avec eux, vous parcourez les plaines et les ravins de la Morinie ; mais nul cheval n'a encore laissé l'empreinte de son sabot sur cette terre inclémente, faite de marécages et de forêts. C'est votre triomphe ; car vous êtes anglophobe et vous refusez obstinément à la race britannique les honneurs de la paternité boulonnaise. C'est pour les chevaux de l'armée de César que vous la réclamez, lui réservant ainsi une origine nettement asiatique. Car, bien que vous placiez à Rome, dans le bassin méditerranéen, la naissance du cheval aux pieds fendus, je suppose que vous ne l'en regardez pas moins comme originaire des plateaux de la Haute Asie. Nous retrouvons, en effet, son nom dans les idiômes de ces contrées, et alors que ce fier coursier ne fait son entrée dans les pays sémitiques qu'au temps de l'invasion des Rois Pasteurs, nous le rencontrons dès l'époque la plus reculée, dans les tribus aryennes, dont les migrations ont été le véhicule le plus puissant de sa diffusion dans le monde.

Mais ce cheval importé ne tarde pas à devenir nôtre sous l'influence du sol, du climat, de la rude gymnastique à laquelle le contraint la configuration de notre pays. Arrière donc les théories surannées du « pur sang », du croisement des races, de l'influence des sexes, ou de la consanguinité ; arrière tous ces préjugés d'école, que vous piétinez sans remords comme sans crainte. Prenez garde cependant de ne pas rencontrer sur votre route un philosophe austère, un anthropologiste rigide, un exégète intransigeant qui n'admette ni transformisme, ni évolutionnisme. Les défenseurs des doctrines que vous répudiez ont des armes bien fourbies,

et, dans le champ clos de la discussion, ils ont désarçonné plus d'un adversaire ardent, convaincu, merveilleusement équipé. Et puis Lamark et Darwin sont déjà si vieux jeu ! Si donc nous en avions le temps, nous pourrions inaugurer un tournoi de ce genre, où nous monterions notre cheval préféré, vous, un boulonnais, moi, par goût, un arabe, frappant d'estoc et de taille, en combattant chacun au nom de notre noble dame, la Raison ou la Foi, dans une de ces luttes que la place voisine ne dut pas ignorer.

Mais peut-être une joute de cette espèce aurait-elle moins de succès que ces courses de vitesse dont, en concluant votre travail, vous donnez un si pittoresque tableau, instantané navrant de ces fêtes de décadence byzantine qui ne sont plus guère, comme vous le dites, qu'un « prétexte à exhibition de toilettes... et un appel à toutes les vanités orgueilleuses ou bouffonnes. »

Voilà votre livre ; vous le commencez par ces mots : « Ce livre est fait à l'honneur de la race chevaline boulonnaise et aussi du département du Pas-de-Calais. » Volontiers, sur la grande médaille d'or qu'il vous a value de la Société nationale de France, j'aurais gravé la même dédicace avec cette variante : « Ce livre est fait à l'honneur de la science vétérinaire dans le département du Pas-de-Calais. »

* * *

Et c'est à cette science, Monsieur, si bien personnifiée par vous, que je tiens à rendre hommage. Au-dessous, à côté de l'homme, Dieu a placé les animaux que vous appelez si bien, après Michelet, nos frères inférieurs ; pour ce poète-historien, le monde est une cité divine où toutes les espèces vivantes ont leur droit et leur place au grand banquet de la démocratie universelle. Or pourquoi les frères supérieurs repousseraient-ils hors des lois de vie et d'assistance ceux que le père de la nature harmonise dans la loi du monde ? Je sais bien que ces pauvres êtres n'ayant pas de devoirs

envers nous ne peuvent davantage revendiquer des droits. Et cependant parce que, comme nous, ils sentent et souffrent, parce que, mieux que nous parfois, ils aiment et se dévouent, ne peuvent-ils pas réclamer de leurs maîtres sinon justice, du moins aide et protection ?

La sympathie de l'homme pour l'animal est donc bien naturelle, et je ne m'étonne pas que les littératures anciennes nous prêchent à leur égard bienveillance et reconnaissance. Pour le sage de la Bible, cette pitié condescendante est même la caractéristique de la justice : « Le juste s'inquiète, dit-il, de la vie des animaux ; mais les entrailles de l'impie sont pour lui sans miséricorde. » Plutarque s'indigne à la vue de l'ingrat se défaisant d'un cheval ou d'un chien que la vieillesse rend incapables de services et de caresses, et le code, dans sa loi Grammont, punit de peines correctionnelles les mauvais traitements envers les animaux.

Vous approuvez sûrement cette législation et avec moi vous admirez l'Orient, la terre classique de la charité pour les animaux, où l'hirondelle fait son nid au plafond de la maison, la cigogne perche tranquille au sommet des habitations, le chien erre en liberté, sûr de trouver l'eau et le pain de chaque jour, où, à côté de l'insecte sacré et intangible, l'aigle dort tranquille sur les balcons des minarets.

Or, à ces faibles qui sont souvent notre force, à ces amis désintéressés, à ces compagnons fidèles, à ces précieux collaborateurs qui se mêlent à notre vie, qui souffrent comme nous, sans pleurer sans doute, jamais sans gémir, la société ne doit-elle pas soulagement et guérison ? C'est à ce besoin, à ce devoir, Monsieur, que votre science se consacre. Elle s'ingénie à alléger leur souffrance, elle y réussit à force de talent et de patience, et alors, dites-moi, dans leur grand œil humide, n'avez-vous pas vu se mirer la reconnaissance du cœur ?

J'aime donc votre art comme vous le chérissez vous-même, et je comprends que, pour le faire mieux apprécier, vous l'ayez

aujourd'hui personnifié et glorifié dans Hurtrel d'Arboval.

* * *

Votre ancienne profession vous amenait naturellement à nous parler de l'un des vôtres ; mais c'est aussi une délicate prévenance de votre part qui vous incitait à louer en même temps l'un des nôtres. Car, comme vous le dites, Hurtrel d'Arboval a été l'une des gloires de notre Compagnie au commencement du siècle dernier, et si, sur la liste de 1818, il ne figure qu'à titre de membre correspondant, c'est que l'éloignement l'empêchait d'être uni à l'Académie par un lien plus étroit. D'ailleurs nous n'avons pas que son nom, et le premier volume de nos *Mémoires* possède de lui trois études qui, par les sujets pathologiques dont elles traitent, et par les questions qu'elles soulèvent sur la cécité des chevaux, témoignent tout à la fois et de son érudition et de son esprit d'investigation.

Après l'exposé magistral que vous nous avez donné de son œuvre et de sa vie, que pourrai-je ajouter, moi, pauvre profane? Je me contente de remarquer qu'en dehors des raisons professionnelles et académiques qui ont présidé au choix de votre héros, il y avait encore, de votre part, une certaine coquetterie à nous présenter, avec émotion et respect, un homme, dont vous ne possédez ni les idées, ni le culte, ni la foi politiques. Et ce n'est pas un spectacle banal que de voir un royaliste fervent, un partisan de la monarchie divine, un contre-révolutionnaire intransigeant, loué par le petit-fils de l'un de ceux qui, au besoin, auraient combattu contre lui, et qui, de fait, lutta peut-être contre son meilleur ami, le comte de Montbrun. Vous vous souvenez, Monsieur, avec amertume et indignation de l'exode de ces Français qu'un amour immodéré du passé, la vue troublée du présent, et la crainte de l'avenir avaient jetés dans les bras de l'étranger pour les tourner contre la République. Mais, souvenez-vous aussi que ces hommes ont été pour ainsi dire des exilés. Or, que ne conseille pas l'exil avec ses regrets de la patrie absente

ses sourdes haines, ses récriminations, ses froides souffrances? Aussi, combien du fond de l'âme, je m'écrie avec le poète :

Ah ! n'exilons personne !

Non, n'exilons personne, pas plus du sol sacré de la patrie que du sol du souvenir et de la reconnaissance. Car dans tous les rangs et dans tous les partis il y a eu des héros, des martyrs, et si je salue avec vous ces fiers soldats qui ont parcouru le monde en triomphateurs à l'ombre du drapeau tricolore, avec moi vous vous inclinez, je le sais et vous me l'avez dit, devant ces autres vaillants qui, sans le secours de personne, avec les seules armes de leurs convictions, ont combattu pour leur foi et pour leur roi.

* * *

Honneur donc à vous, Monsieur, qui loin de méconnaître vos adversaires, voulez faire revivre leur souvenir et leur rendre un public hommage. Mais pourquoi ne feriez-vous pas entendre à la ville d'Arras l'appel que vous adressez à la ville de Montreuil? A ces rues, à ces boulevards que l'avenir nous promet et que le présent nous prépare, il faut des noms : pourquoi n'iriez vous pas les emprunter à cette longue liste d'hommes illustres qui ont pu être vos adversaires, mais qui ont été de nobles lutteurs et qui parfois ont été des vaincus ?

Vous connaissez, Monsieur, ce tableau d'un de nos maîtres, où sur la neige glacée défile un convoi de blessés et de prisonniers. Sur un côté de la toile, un escadron de cuirassiers, puissant et victorieux, l'arme au poing, la main au front, salue. C'est l'hommage de la valeur à la bravoure malheureuse, le *Gloria victis*, Gloire aux vaincus !

C'est votre souhait et c'est notre espérance !





Discours de Réception

DE

M. Jean PARIS

Membre résidant.

MESSIEURS,

La modestie est la plus académique des vertus. Si quelque profane osait en douter, il suffirait pour le confondre d'ouvrir les collections de vos *Mémoires* aux pages des réceptions publiques. Le mot classique du doge de Gênes à Versailles, transposé dans le mode qui convient, ne risque pas d'être oublié ici, tant il a fait de fois fortune parmi vous. Sous cette forme ou sous une autre, il est de tradition et de bonne tradition qu'un récipiendaire s'étonne.

Nul n'a manqué à ce devoir, ni ces millionnaires de lettres, de sciences ou d'arts, appelés de longue date, élus trop tard à votre gré, qui vous arrivaient ployant sous le faix de leurs titres, ni ces jeunes et heureux possesseurs d'une certaine fortune académique, admis aux honneurs de votre Compagnie à l'âge où, sans avoir réalisé toutes ses espérances, on jouit déjà de quelque bien au soleil. Tous et toujours en « faisant leur remercîment, » comme on disait jadis, se sont humblement étonnés.

Mais, chez vous, la vertu trouve vite sa récompense. Chaque fois que l'humilité d'un nouvel immortel a cru devoir, pour un jour de réception, se parer d'hyperbole, — ce fut le cas de tous mes devanciers, — vous avez pris grand soin de la dégager de ce traditionnel accessoire. L'un de vous s'est levé pour défendre les droits sacrés de la Vérité et pour empêcher le mérite de se laisser ignorer ou de s'ignorer lui-même. Votre bienveillance et votre sagacité ont remis les choses au point; et chaque fois, ce fut justice.

Il faut aujourd'hui rompre avec toutes les traditions. L'humilité dont je vous fais hommage, n'ayant rien d'autre à vous offrir, est pure de tout alliage. Elle ignore les restrictions mentales et vous lui en saurez gré ; car, quoique fasse votre trop grande bienveillance, votre sagacité ne saurait, dans les circonstances présentes, être sa dupe. Vous ne vous êtes jamais fait, vous ne vous faites pas d'illusions sur votre acquisition nouvelle.

Et pourtant vous m'avez appelé à vous ; et je suis venu avec confiance, — tel le Gaspard Hauser, de la chanson de Verlaine, « riche de mes seuls yeux tranquilles », connaissant fort bien toutes les raisons qui auraient dû m'exclure de votre Société, devinant sans peine le seul motif qui m'y ait fait admettre.

Les raisons qui auraient dû m'exclure : point n'est besoin d'insister. Mon Avril, si j'ose risquer cette métaphore en honneur sous la Coupole, n'a pas de promesses. J'arrive ici sans fortune, sans bagage, pas même la modeste sacoche qui, semble-t il, devrait être de rigueur. Je pourrais bien signer des billets, mais à des échéances inusitées et d'un recouvrement problématique ; or je rougirais de faire escompter même à de riches banquiers ce papier douteux ; ce serait l'aumône déguisée, la pire aumône. Vous ne me l'imposez pas. L'honneur que vous me faites est une pure libéralité. Personne n'en doute.

Je vous témoignerais mal ma gratitude si j'omettais de rendre hommage au vrai motif de votre générosité. Il vous honore et m'excuse.

Au moment où vous m'avez appelé à vous, Messieurs, je sais que votre pensée s'arrêtait non sur moi-même mais sur d'autres, auxquels je succède sans avoir la prétention de les remplacer puisqu'ils vivent parmi vous la vie impérissable du souvenir. Vous m'avez indiqué le fauteuil qui fut celui de mon père, puis, trop peu de temps hélas, celui d'un de vos collègues envers qui j'ai contracté une large dette de reconnaissance. Comment ne penserais-je pas aujourd'hui aux pages consacrées à une chère mémoire que M. Louis Blondel vous lisait ici même, il y a quatre ans, en prenant séance (1). Ces pages font partie de votre patrimoine et aussi du mien ; car « la plus pure gloire des enfants, dit la Bible, c'est celle de leurs pères ». Elles figurent à une place d'honneur, et dans vos livres, et dans mes archives de famille. Elles sont donc un second lien entre vous et moi. Je suis sûr que vous les aviez présentes à l'esprit le jour où de trop bienveillants parrains m'ont conduit vers vous et le jour où vous avez ratifié leur présentation. Vous avez voulu admettre parmi vous le fils de votre ancien Président, sans qu'aucun titre personnel le désignât à vos suffrages. Il ne vous a pas déplu, en choisissant votre heure, de l'aider à s'acquitter de son mieux envers M. Louis Blondel et aussi de faciliter sa tâche de débutant, puisque vous lui permettiez de vous parler d'un maître et d'un ami.

Laissez-moi donc vous remercier, et d'une faveur imméritée, et de la façon discrète et délicate dont, pour l'expliquer, vous l'avez mise sous la protection de deux souvenirs.

(1) *Discours de réception à l'Académie d'Arras de M. Louis Blondel.* Séance publique du 29 juillet 1897.

***

Il y a quelques années, un de vos présidents répondant à un récipiendaire, inquiet de l'ampleur de sa tâche, lui disait : « Monsieur, louer les morts est chose difficile, il est vrai ; mais on le fait toujours dignement quand on le fait avec son cœur » (1). Je me suis rappelé ce mot de M. de Mallortie, le jour où, pour remplir un devoir qui m'était bien doux, j'ai cherché à réunir des souvenirs personnels, à revivre des impressions, à me retrouver en face de M. Louis Blondel. Je venais de relire les paroles de votre Président et d'autres amis, déjà entendues avec tant d'émotion auprès d'une tombe (2) et j'avais présent à l'esprit le terrible : « Tout est dit et l'on vient trop tard » des *Caractères*. La phrase de M. de Mallortie, empreinte de cette autorité douce et bienveillante qui nous tint si souvent sous le charme, m'a paru singulièrement réconfortante. C'est d'elle et d'elle seule que je me réclame. Si j'ai trop présumé de mes forces, vous n'accuserez que mon inexpérience et non ma volonté. Vous ajouterez de vous-même, comme correctif et comme excuse, cette formule de Renan : « Un sentiment perd la moitié de sa valeur quand il est exprimé, et le cœur ne doit avoir de spectateur que lui-même. »

(1) *Réponse de M. de Mallortie au discours de réception à l'Académie d'Arras de M. l'abbé Rambure.* Séance publique du 19 octobre 1893

(2) Discours prononcés sur la tombe de M. Louis Blondel par M. l'abbé Rohart, président de l'Académie d'Arras, M. Doutremépuich, président du Tribunal de commerce d'Arras, M. Taffin-Binauld, président d'honneur du Syndicat des Brasseurs du Nord, et M. de Mallortie, directeur de la Société métallurgique de Saint-Sauveur.

***

« L'intelligence, a écrit M. Louis Blondel, n'est dans l'homme qu'un instrument : le savoir n'est qu'un moyen. C'est au caractère qu'il appartient d'en régler la direction, d'en fixer l'emploi. Au point de vue social, le caractère est tout ; c'est l'homme même... Aimer et croire, voilà le grand ressort des âmes fortement trempées » (1).

Il est intéressant, Messieurs, de rechercher dans les écrits d'un homme l'épigraphe de sa vie. Quiconque sort de la tour d'ivoire du penseur, pour prendre une part active aux batailles d'idées, donne à autrui, chaque fois qu'il s'arme de la plume, une part quelconque de lui-même. Vient un jour où, consciemment ou non, il se livre tout entier. Sous l'apparence d'une idée générale, les « directives » de son âme apparaissent en une formule définitive. C'est l'indication précise de son effort humain, dégagée de mille accessoires. C'est la synthèse de son existence. C'est en même temps sa condamnation ou son éloge dicté par lui-même.

L'œuvre écrite de M. Louis Blondel tient, vous le savez, en peu de pages, alors que son existence droite, nettement orientée, courageusement et consciencieusement vécue, au grand jour de ce milieu social restreint qui est le nôtre, a eu une signification si haute. Mais, dès la première lecture de ces fragments d'études sociologiques, qui furent la préoccupation constante des dernières années de votre collègue, on se sent en présence d'une âme exceptionnelle, et on pense involontairement à cette définition contemporaine mais presque classique : « L'homme supérieur se distingue de l'homme de génie, lequel peut être assez inintelligent, et de l'homme de talent, lequel n'est souvent qu'un spécialiste, par la capacité de se former sur toutes

(1) *Discours de réception à l'Académie d'Arras de M. Louis Blondel.*

choses des idées générales » (1). A coup sûr, c'est un homme supérieur qui, au milieu des labeurs asservissants de la vie pratique a su s'élever à cette hauteur d'idées. C'est un savant qui, placé en plein courant des phénomènes sociaux, au lieu de s'en servir et de les laisser passer ensuite, comme font tant d'autres, les a arrêtés, interrogés, minutieusement scrutés, afin de leur arracher leurs complexes secrets et de les connaître par les causes.

D'aucuns se seraient enorgueillis de cette intelligence et de ce savoir et n'auraient pas regardé plus haut. Vous connaissez le bagage philosophique des simples arrivistes de nos jours : un hymne à la pensée humaine, un dithyrambe en l'honneur de la science et de ses conquêtes, et c'est tout. Cela dispense de penser longuement et laisse du temps pour les affaires !

M. Louis Blondel n'appartenait pas à cette école. Il était de ceux dont M. Paul Bourget a tracé le rapide et magnifique éloge, de ceux « qui ont fait le tour de bien des idées et qui n'ont pas perdu les grandes vertus de jadis : solide énergie du caractère, invincible rigueur dans la discipline intime, sérieuse étreinte de la réalité. » Revenons à cette phrase qu'il écrivait un jour à propos d'un autre, mais qui s'applique merveilleusement à lui parce qu'elle a été la pensée directrice et la règle logique de sa vie. Résumons-la : « L'intelligence n'est qu'un instrument ; le savoir n'est qu'un moyen. Le caractère est tout. Aimer et croire, voilà le ressort ». Vos cœurs, Messieurs, sont pleins des souvenirs et des exemples de celui que vous avez perdu. Cette formule nette, précise, d'une belle intransigeance, heurtant les maximes chères aux arrivistes, dédaigneuse des sourires des sceptiques et des dilettantes, cette formule qu'on pourrait croire d'un autre siècle, n'est-elle pas réellement l'épigraphe de la vie de votre collègue, et sa meilleure louange ?

(1) Paul Bourget.

***

« Au point de vue social, le caractère est tout; c'est l'homme même ». Cette vérité a frappé tous ceux qui à notre époque se hasardent encore à penser par leur cerveau et non par leur journal ; on les appelle, je crois, des idéologues, et le mot veut être ironique. Préoccupés de l'avenir de la race, n'ayant pas subi l'éblouissement des demi-intellectuels et des quarts de savants, ils ont cherché à réveiller dans la génération nationale qui s'élève la notion du caractère. A titre d'exemples généraux, ils nous ont proposé dans l'histoire des professeurs d'énergie. Nous leur en savons infiniment gré, n'est-ce pas, Messieurs ? L'idée n'est pas tombée en terre aride. Sans dédaigner les grandes figures du passé, nous cherchons ces maîtres de l'énergie, ces éducateurs du caractère, autour de nous, chacun dans notre milieu, afin de nous pénétrer plus directement d'utiles leçons.

Je connais peu de carrières aussi instructives à cet égard que celle de M. Louis Blondel. La destinée s'est mêlée d'y modifier plusieurs fois des projets, de contrecarrer des intentions, d'opposer de formels *non possumus* à des volontés d'agir. Le caractère a toujours dominé les circonstances extérieures ; il ne s'est pas blessé aux pierres du chemin ; il ne s'est pas brisé sur les obstacles insurmontables ; mais il a continué sa marche par des voies nouvelles vers le but constamment poursuivi : l'accomplissement quand même du devoir social.

« A dix-neuf ans, l'âge de l'insouciance et des illusions permises, comme des joies dites sans mélange » (1), M. Louis Blondel, après avoir reçu les excellentes leçons de maîtres dont plusieurs sont encore parmi vous, et que nous vénérons tous, s'orientait vers les carrières libérales,

(1) *Discours prononcé sur la tombe de M. Louis Blondel par M. l'abbé Rohart, président de l'Académie d'Arras.*

quand, dans des circonstances particulièrement dures, sa volonté naissante dut brusquement se détourner de la voie choisie. M. Blondel père venait de mourir ; et le futur jurisconsulte se trouvait d'un jour à l'autre transformé en chef d'industrie, presqu'en chef de famille, puisqu'il devenait le bras droit de la femme de bien, de volonté et d'action que la Providence laissait pour longtemps encore près de ses enfants, éducatrice modèle, conseillère respectueusement écoutée, clairvoyante et sûre jusque dans sa vieillesse.

Vous savez comment M. Louis Blondel, du premier jour jusqu'au dernier, s'est acquitté de sa tâche sociale, ne limitant pas son effort à la direction d'une entreprise importante, cherchant au contraire à l'étendre à tous les devoirs qui étaient les corrollaires d'une situation acquise. Ces devoirs, ai-je besoin de le rappeler, se présentaient bien vite, les uns sur les autres, et non les uns après les autres ; car la Société ne laisse pas des forces comme celles de M. Louis Blondel dans l'inaction; elle en use à son profit, et, lorsqu'elle les sent vives, toujours prêtes et de bon vouloir, elle ne se fait pas faute de les surmener.

On vous a montré M. Louis Blondel, à peine âgé de vingt-cinq ans, mais ayant derrière lui plusieurs de ces années d'expérience et de responsabilité qui comptent double, prenant place au tout premier rang dans la délégation des brasseurs du Nord à Versailles, fondant ensuite, en 1872, le syndicat des brasseurs dont il devenait immédiatement la cheville ouvrière, avec le titre de secrétaire, puis, par une initiative hardie, installant de toutes pièces et faisant prospérer, dès ses débuts, la première malterie arrageoise (1).

Dans bien d'autres milieux, vous l'avez vu à l'œuvre : à la Chambre de commerce, dont il était un des membres les plus écoutés ; au Tribunal de commerce où il entrait

(1) Cf. *Discours prononcé sur la tombe de M. Louis Blondel par M. Taffin-Binauld.*

comme juge suppléant en 1879, et dont il devenait président en 1890; magistrat consciencieux, bienveillant, ardent au travail, rompu à la pratique des affaires, riche de science juridique, se dépensant sans compter pour exercer dignement cette importante et délicate fonction (1); au Conseil municipal d'Arras, au Conseil de fabrique de l'église Saint-Géry, au Conseil d'administration de la Société métallurgique de Saint-Sauveur.

Ailleurs encore ; mais ici je m'arrête. Je serais trop bien documenté d'une part, par suite trop prolixe, d'autre part mauvais historien, puisqu'il s'agit d'une œuvre dans laquelle j'eus l'honneur d'être le très modeste auxiliaire de votre collègue; d'une œuvre à laquelle je ne puis penser sans un souvenir reconnaissant, puisqu'elle mit ma jeunesse au contact journalier de l'expérience de M. Blondel et me valut des choses d'un prix inestimable à mes yeux : ses conseils, sa direction, son amitié.

Je ne dirai pas toute ma pensée; je remercie vos règlements de m'interdire de toucher à cette politique qui brûle tous les doigts, même ceux des académiciens, et je m'incline très volontiers. Mais, toute politique soigneusement écartée, vous me trouveriez trop au-dessous de ma tâche si j'omettais de signaler une manifestation importante de l'énergie et de l'activité de M. Louis Blondel. Il est un point sur lequel tous les partis sont d'accord : c'est chose louable que de ne pas se borner au culte platonique de ses idées et de chercher à les faire passer dans le domaine des faits. M. Blondel n'a pas reculé devant le devoir politique parce qu'il l'estimait une partie du devoir social. Il a lutté pour ce qu'il pensait être la vérité, indifférent à toutes considérations extérieures. *Habent sua fata libelli!* Le temps passe. De ces impressions quotidiennes jetées hâtivement dans la consommation du

(1) Cf. *Discours prononcé sur la tombe de M. Louis Blondel par M. Doutremépuich, président du Tribunal de commerce d'Arras.*

journal, impressions d'une beauté « un peu singulière » parce qu'elles ont souvent contrarié « l'amour des grands parti-pris, forme naturelle, a-t-on dit, de l'opinion populaire (1) », que reste-t-il aujourd'hui? Rien, prétendront d'aucuns ; beaucoup, penseront d'autres. Il reste l'affirmation d'un caractère, une leçon d'énergie venue de haut, un exemple. « Le caractère, c'est tout ; c'est l'homme même. »

* * *

Peut-être trouverez-vous que cette formule m'obsède comme un refrain ; mais je ne puis m'empêcher d'y penser encore, j'y pense plus que jamais en arrivant à une dernière phase de la vie de M. Louis Blondel : la phase de l'épreuve. Le mot, Messieurs, a deux sens. Le génie de notre langue a voulu qu'il exprimât à la fois, au point de vue psychologique les circonstances de nature à rompre l'équilibre des joies et des peines ; — au point de vue physique, l'expérience où se mesure la valeur, la solidité des choses. Ici les deux acceptions ont leur place. L'époque des épreuves de l'âme, fut pour M. Blondel l'époque de l'épreuve du caractère.

Les épreuves de l'âme! M. Blondel, l'homme d'action par excellence, a dû les sentir bien durement depuis le jour où son corps, miné par la maladie, se refusa à servir comme il le devait son âme toujours vaillante et jeune. Et ce fut dès lors, progressivement, la séparation des chers labeurs de la vie active, le « déracinement », les longues stations d'hiver à Nice ou à Cannes, où les exilés involontaires n'ont que des sourires tristes devant la joie de la nature clémente, les trop courts retours au pays, la sensation du mal poursuivant son œuvre avec une lente persévérance, et enfin, en pleine clairvoyance, dans l'écoulement des heures brèves désormais comptées, la pensée douloureuse des séparations terrestres.

(1) Paul Bourget.

L'épreuve du caractère ! n'était-ce pas alors qu'elle devait se faire entière, concluante, définitive ?

« Aimer et croire, voilà le ressort ». *Ama et fac quod vis.* Aimez et faites ce que votre volonté vous indique. Jusqu'au bout M. Louis Blondel aima la vie et le devoir qu'elle implique. Il fit ce qu'il voulut faire. Les dures exigences de la destinée n'ont point raison des caractères fortement trempés. Peu importe qu'une route soit barrée ; d'autres restent ouvertes vers le même but. N'est-il pas toujours possible de mettre en pratique l'admirable devise de Taine : « Suivre sa vocation, chercher dans le grand champ du travail l'endroit où on peut être le plus utile, creuser son sillon ou sa fosse » ?

Vous avez assisté, Messieurs, à cette transformation de l'activité de M. Louis Blondel, transformation préparée par de longues pensées et de solides études. Auprès du lit de souffrance et de résignation que votre collègue ne quittait par instants que pour y revenir bientôt, il restait une place pour les livres. Les livres ! surtout ceux où de hardis penseurs jettent les assises de la science la plus neuve, la plus tentante qui existe, la sociologie, furent les compagnons préférés de M. Louis Blondel.

Des idées s'agitaient. Des philosophes cherchaient, hors des sentiers battus des sciences courantes, les lois des sociétés humaines. Ils tentaient de frayer les voies par lesquelles ces sociétés doivent atteindre leurs fins. Ils prenaient à tâche d'indiquer aux individus l'œuvre personnelle à accomplir pour coopérer utilement à cette « marche des collectivités perfectibles vers le progrès ». N'ayant cure des plaisanteries faciles et comprenant le devoir présent, ils se faisaient nos éducateurs à tous ; car (je cite encore M. Paul Bourget), « pour que l'organisme total fonctionne avec énergie il est nécessaire que les organismes composants fonctionnent avec énergie mais avec une énergie subordonnée. » M. Louis Blondel associa son effort à ceux de ces maîtres, et vaillamment il prit la plume.

***

Vous avez bénéficié des travaux de M. Blondel depuis le jour où il devint votre collègue ; vous vous êtes pénétrés de leur esprit et de leur méthode. Je n'aurai pas la témérité d'en aborder l'étude. Sans insister sur l'aveu bien superflu de mon incompétence, d'autres raisons m'imposent le devoir d'être bref. Les fragments qui constituent l'œuvre écrite de M. Louis Blondel ne sont, vous le savez, que les introductions, les préfaces de livres perdus pour nous. Ces livres étaient écrits dans le cerveau de leur auteur. Le plan en était arrêté. Les idées, longuement mûries, classées dans leur ordre logique, n'attendaient plus que l'expression définitive. « Quand la maison est prête, dit le proverbe, c'est la Mort qui entre. » La mort a frappé, et, comme souvenir des multiples préoccupations d'un esprit si riche et si fécond, il ne nous reste que quelques pages trop brèves. Mais, dans ces pages, que tant d'autres devaient suivre, vit déjà tout un monde d'idées. L'examen de ces idées ne saurait être enfermé dans le cadre restreint d'un discours académique. Je n'entreprendrai donc pas une étude complète. Mon but, plus modeste, sera simplement d'indiquer comment, à mon sens, les œuvres écrites de M. Louis Blondel, semblables au courageux effort qui les a conçues et produites, révèlent par elles-mêmes un caractère.

Je ne sais si, comme on l'a prétendu, la sociologie, science encore conjecturale sur bien des points, risque de s'égarer dans les déserts de l'utopie et du rêve ; mais, pour que l'avenir donne tort aux prophètes de malheur, je souhaite à cette jeune science, je souhaite même à la science économique, moins discutée et d'âge plus respectable, d'avoir beaucoup d'adeptes tels que M. Louis Blondel, qui, avant de se faire abstracteurs de quintessence, aient longuement

et utilement vécu au contact des phénomènes économiques et sociaux, beaucoup de docteurs qui sachent où ils vont et par quelles voies. En matière scientifique, l'intelligence et le talent ne suffisent pas à éviter les écueils. Ils ne sont que des moyens. Le caractère, seul, règle la direction de la pensée, comme il règle la direction de la vie. Il détermine la méthode ; il la suit rigoureusement. Aux sciences neuves, faisant leurs voyages d'exploration, il faut des hommes de caractère maîtres de leurs facultés.

Je n'ai pas à vous dire quel pilote sûr, tenant ferme la barre en main, fut M. Louis Blondel. Qu'il s'agisse de science économique ou de science sociale, ses œuvres parlent pour moi : « Dégager de l'observation des faits des notions générales et des principes théoriques, les confronter avec la réalité pour vérifier si entre eux et elle il y a toujours accord parfait » (1), voilà la méthode nettement indiquée au début de cette remarquable *Théorie du Bénéfice*, ébauche d'un important travail. La formule reste là comme une sorte de testament bref et expressif. D'autres, je l'espère, la recueilleront, puisque tout savant est un précurseur ; ils en feront leur profit ; avec de telles méthodes on ne s'égare pas.

Ce souci de l'analyse minutieuse qui est la conscience de l'historien, de l'économiste et du sociologue, cette recherche constante de l'idée générale, ce soin rigoureux de vérifier l'idée au contact des faits, je les retrouve partout : dans les *Principes d'économie industrielle appliqués à l'administration d'une brasserie* (2), dans l'*Introduction à l'étude du rôle social d'une académie de province* (3), étude que vous attendiez curieusement comme une application directement pratique de la sociologie, dans le *Discours de réception de*

(1) Louis Blondel. *La Théorie du Bénéfice*. Arras, 1899.
(2) Lille. Imp. D. Prévost. 1897.
(3) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, t. XXIX. 1898.

M. Louis Blondel à l'Académie, dans les moindres fragments de son œuvre écrite. Je les aurais retrouvés, j'en ai la certitude, dans cet ouvrage projeté sur le *Château de Bellemotte et l'Abbaye d'Avesnes*, dont M. Louis Blondel, en s'entourant de précieux conseils, avait réuni les documents mis en valeur et en pleine valeur, vous le savez, après sa mort, grâce à la pieuse pensée d'un frère (1). Le trop modeste auteur des *Notes historiques et archéologiques*, avant de publier ce qu'il avait conservé, a tenu à nous dire, dans une touchante préface, ce que nous avions perdu : « Une étude sociale conjointement à l'exposé historique des faits, des considérations analytiques et comparatives sur les coutumes et les caractères de la civilisation à des époques successives et dans des classes sociales différentes. » L'histoire ainsi comprise comme « une vaste expérience instituée pour le bénéfice du psychologue » et du sociologue, l'histoire qui, suivant l'enthousiaste expression du grand Carlyle, « n'est pas une misérable chose morte, bonne pour être fourrée dans des bouteilles de Leyde et vendue sur des comptoirs, mais une chose vivante, une chose ineffable et divine », avait tenté M. Louis Blondel parce qu'elle rentrait dans le cycle de ses préoccupations intellectuelles, et vous savez mieux que moi comment les qualités maîtresses définies par le savant, et dont l'empreinte est marquée sur tout ce qui vient de lui, auraient servi l'historien.

Cette notion claire de l'effort scientifique utile, cette fidélité invincible à la méthode, c'est quelque chose d'indépendant de l'intelligence et du talent, quelque chose de supérieur à l'un et à l'autre ; c'est l'indice d'un caractère. Le caractère s'affirme dans les livres comme dans la vie. « Le caractère, c'est l'homme même. »

(1) Fr. Blondel. *Le Château de Bellemotte et l'Abbaye d'Avesnes.* Notes historiques et archéologiques. Arras. Imp. Répessé-Crépel. 1899.

***

« Aimer et croire, voilà le véritable ressort des caractères fortement trempés. » Je reviens encore une fois à cette formule avant de considérer rapidement sous un dernier aspect le caractère de M. Louis Blondel. « Quel est pour chaque individu le devoir social, se demandent les sociologues ? Comment faut-il qu'il s'acquitte des fonctions qui lui échoient pour contribuer le plus utilement possible à ce bien social dont il est coparticipant ? » (1). Le devoir social n'est pas limité à la vie publique. Ceux qui le comprennent tel qu'il est le pratiquent encore ailleurs, tant dans la vie intime de l'âme que dans le cercle restreint de ce premier groupement organisé : la famille. L'amour du foyer, l'accomplissement journalier du rôle de chef de famille, la fidélité aux croyances comportent les exemples les plus hauts, et en même temps les plus intelligibles à tous, même aux sceptiques : Renan n'a-t-il pas écrit que « l'homme est le plus dans le vrai quand il est le plus religieux et le plus assuré d'une destinée infinie » ? M. Louis Blondel fut un chrétien, pratiquant fermement et fortement la foi, — foi identique du charbonnier, du savant et du poète, — qui, plus encore que la science, et d'accord avec elle, illuminait son esprit. Et de même qu'il crut, il aima. Il aima d'une affection constante, éclairée, sérieuse et tendre à la fois, les chers êtres, mère et enfants, qui faisaient la douceur et la joie de sa maison.

Messieurs, l'accomplissement du devoir social porte en lui sa récompense. N'est-ce pas la meilleure consolation au milieu des chagrins de la vie, et surtout des angoisses inévitables de l'heure dernière, que la conscience d'avoir constitué solidement cette famille, fondement, image idéale

(1) *Discours de réception de M. Louis Blondel à l'Académie d'Arras.*

de la Société? Au moment où toute la tâche familiale de celui qui part va retomber sur un autre lui-même, sur la compagne qui, jusqu'alors, en avait assumé la moitié, un grand calme ne doit-il pas naître de la certitude que cette tâche sera dignement achevée, que, grâce aux souvenirs, aux traditions, aux exemples, elle sera simple et facile, et l'âme qui croit et qui aime, ne doit-elle pas s'envoler sereine et apaisée vers ses destinées immortelles ?

Relisons ce qu'écrivait, il y a vingt-trois siècles, le premier des sociologues, le philosophe du *Banquet* : « Comme un voyageur assailli d'un violent orage s'abrite derrière un petit mur contre la poussière et la pluie que le vent soulève, de même quand tu ne peux rien contre la tempête qui menace les Etats, tiens-toi en repos occupé au travail de ton âme, et estime toi heureux si tu peux passer cette vie. pur de toute action inique, et en sortir plein de calme et de douceur avec une belle espérance. »





RÉPONSE

AU

Discours de Réception

de M. Jean PARIS

Membre résidant

Par M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.

Monsieur,

Connaissez-vous Petit-Jean, celui des *Plaideurs*, s'entend ? Oui, sans nul doute, car il fut occasionnellement, au XVIIe siècle, membre de l'ordre des avocats, et tous les avocats se connaissent entre eux. Vous pourrez donc juger de mon embarras, lorsque je vous aurai avoué que votre réception me rend encore plus anxieux qu'il ne fut. Du moins il « savait son commencement », et mon premier mot est ce qui m'embarrasse le plus : je viens, avec toute la gravité que comportent les circonstances, de vous appeler : « Monsieur » ; or nous ne nous sommes jamais traités sur ce pied.

Lorsqu'autrefois, à l'Institution Saint-Joseph, on voyait se présenter un adolescent, à la taille déjà élevée, à la physionomie gracieuse et ouverte, qui porta longtemps sur ses épaules les boucles d'une soyeuse chevelure et que vous connaissez bien, on lui disait volontiers : « Mon cher

enfant ! » Lorsque plus tard le philosophe, l'étudiant, *imberbis juvenis*, se refusa fort aimablement à mettre en pratique la seconde partie du vers d'Horace : *tandem custode remoto*, on lui dit avec le même plaisir : « Mon cher ami ! » Il doit donc, à vous comme à moi, sembler étrange qu'aujourd'hui la froideur officielle me contraigne à vous dire : « Monsieur ! »

C'est un premier sacrifice que d'autres vont suivre et qui, trop tard pour vous laisser reculer, vous montrera les épines cachées sous les lauriers prétendus immortels. Quand il fallut désigner le membre de notre Compagnie à qui devait échoir la mission de vous répondre, notre bureau fut unanime à se dérober : assez près de l'époque où il est soumis à la réélection, il redoutait sans doute l'accusation fatale d'un népotisme pratiqué directement ou par persuasion. Mais que n'a-t-on choisi l'un de ces membres distingués de la magistrature ou du barreau, en qui nous sommes honorés de saluer des collègues ? Pour parler avec compétence des *Rapports du juge d'instruction et du ministère public*, — objet de votre étude principale pour le doctorat en droit, — que n'a-t-on sollicité celui (1) qui, dans l'exercice de la première de ces fonctions, sut allier la pénétration d'esprit, la fermeté de caractère et la bonté ? Dans sa bienveillance éprouvée, il vous aurait traité moins en président honoraire qu'en aimable voisin. Comme, d'autre part, sur les deux amis intimes que votre vénéré père comptait à l'Académie, l'un, Monsieur l'archiprêtre Envent, a été rappelé à Dieu, et l'autre, Monsieur le Gentil, — sympathique captif de la maladie qui enchaîne son corps, mais non son âme, — ne peut être ici présent que par le cœur, on a songé à des liens d'une autre nature. Vous y perdrez tout, Monsieur, car il est dur, à votre âge, de retomber sous la férule d'un ancien maître, et qui se souvient.

(1) M. le président honoraire Guérard.

Mon principal grief, c'est qu'à un bel et profond éloge du caractère, éloge qui vous honore, vous ayez donné comme préface un acte d'humilité dont les proportions ressemblent à un aveu de stérilité intellectuelle. Eh quoi ! De votre côté, aucun « bagage », pas la plus « modeste sacoche ? » De notre part, « pure libéralité », « faveur imméritée ? » Si vous disiez vrai, voilà qui ferait réfléchir vos parrains ! Mais n'avez-vous point, en pleine terre artésienne, été la victime d'un mirage ou d'une erreur de point de vue ? Je l'espère et je le crois, depuis le jour où la presse qui, — vous le savez mieux que bien d'autres, — ne doit jamais se tromper, nous a, sous la plume d'un homme d'esprit doublé d'un artiste, parlé de vos « œuvres complètes », qui vous ont « valu, à peine au sortir de l'enfance, le titre d'académicien, et qui sont si avantageusement connues dans le monde des lettres. »

Pour parler franc, il y a un autre motif qui me réconforte bien davantage : c'est que vous avez recueilli la vraie modestie et la simplicité de bon aloi, dans votre héritage paternel : vous voulez qu'on retrouve dans le jeune avocat la vertu sociale et chrétienne qui brillait dans l'historien, dans le bâtonnier, dans le député, le sénateur et le ministre ; en cela, comme pour tout le reste, vous êtes un bon fils, et vous avez raison.

***

D'ailleurs, votre prédécesseur immédiat n'était-il pas, lui aussi, un modeste ? N'est-ce pas là le cachet de cette existence qui, au sein même d'une activité nécessaire, prenait le temps de se recueillir, de travailler dans la solitude pour la société, de dédaigner les succès de popularité facile, leur préférant l'abstraite méditation et les profondes pensées, plus fécondes que les tâtonnements des empiriques ou les rêves des utopistes ?

Tout cela, vous l'avez très bien dit, il le devait à l'âme de

ses maîtres, qui se refléta dans la sienne comme elle se reflète encore parfois dans la nôtre (1). Le portrait que vous avez tracé de M. Louis Blondel restera, non seulement parce qu'il synthétise, pour l'honneur et la consolation de sa famille, ce qui a été dit et écrit de plus sincère et de plus cordial à la mémoire de cet homme d'élite, mais aussi parce qu'il est dû à un ami, à un disciple, à un frère d'armes.

Nous sommes, nous Artésiens, — nous le savons sans le regretter, — doués d'une réputation d'obstination légendaire : ce que nous voulons, nous le voulons bien et longtemps. Est-ce à dire que nous nous traînions dans l'ornière d'une routine coupable et dangereuse ? Ah ! sans doute, les Cadets de Gascogne obtiendraient ici peu de crédit, mais les entreprises neuves, hardies, parfois même téméraires, ont été plus d'une fois tentées, en plein Artois, dans le domaine illimité de l'industrie, du commerce, de l'agriculture : qu'on se rappelle les Hallette, les Crespel, les Grassin, les Decrombecque, les Pilat, les d'Havrincourt, — pour ne citer que des morts, — et l'on verra que si, chez nous, le moissonneur n'est pas toujours récompensé dans la mesure de ses espérances, le semeur du moins s'avance courageusement dans le sillon du progrès.

Tel fut M. Louis Blondel : précurseur du mouvement corporatif, il fonde en 1872 le syndicat des brasseurs : il sent déjà poindre en effet, ce jeune homme de vingt-six ans, la puissance de l'association, arme à deux tranchants, parfois si délicate, mais toujours efficace quand un bras prudent la manie et quand un cœur loyal la dirige. A la même époque, il crée dans nos murs l'une des premières malteries qui aient existé en France : voilà l'homme d'initiative, dont le Tribunal et la Chambre de commerce d'Arras ont largement utilisé le concours.

Quant au « sociologue », notre Académie en a joui à peine ;

(1) MM. Wicquot et Pagnoul.

mais les pages qu'il a écrites (1) nous font vivement regretter celles qu'il a seulement conçues et auxquelles la mort l'a empêché de donner leur forme définitive. Certes, il ne faut point les lire comme on lirait un roman ou un poème, mais elles récompensent le lecteur dans la mesure de son effort, en lui dévoilant une rigueur de méthode, une précision et une condensation de pensées que ne désavouerait pas un économiste de profession.

Doit-on, à cause de cela, croire que M. L. Blondel fut un de ces esprits moroses qui errent dans le royaume d'Utopie et pour qui le pessimisme est un dogme ? Ceux qui comme vous, Monsieur, l'ont connu de près, savent que sa précoce maturité, que sa gravité native étaient tempérées, dans l'intimité, quelquefois par une ironie douce et fine, toujours par une simplicité et une bonté dont ses amis plus jeunes ont gardé le souvenir et la tradition.

Du reste, pour juger l'homme tout entier, il suffit de contempler le ravissant portrait en héliogravure que la maison Dujardin, coutumière de ces petits chefs-d'œuvre, nous en a laissé (2) : quel calme dans ce visage fin et mat, quelle pénétration dans ce regard très légèrement voilé, quelle suprême distinction dans cette tête bien droite, dans ce pli délicat des lèvres, dans ce front large et dans cette chevelure qui le couronne, non sans soin, mais sans recherche ! C'est à la fois la physionomie d'un homme du monde, d'un penseur et d'un artiste. Regardez maintenant plus bas, et la très ample fourrure qui encadre cette tête vous trahira, hélas ! le secret de cette pointe de mélancolie qu'on croit deviner dans l'ensemble de la figure : ces précautions nécessaires n'ont pas assez prolongé à notre gré une existence infiniment précieuse, tranchée dans sa maturité, au milieu de tant de larmes et de prières !

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe s., t. XXIX, pp. 168-178.

(2) *Discours prononcés aux funérailles de M. Louis Blondel*, au frontispice.

***

Si quelque chose pouvait, sans atténuer nos regrets, contribuer à réparer notre perte, ce serait assurément, Monsieur, votre collaboration, car par bien des côtés vous nous rappellerez M. L. Blondel.

Ce n'est point toutefois par un tempérament délicat, qui fit de votre prédécesseur, comme il nous l'avait sincèrement laissé craindre (1), un « académicien intermittent. » Non, nous n'avons point d'appréhensions pour votre belle et florissante jeunesse ; nous savons d'ailleurs que, sauf la douloureuse exception à laquelle je viens de rendre un bien pâle hommage, on siège longtemps sur le dix-neuvième fauteuil : au siècle dernier, — je veux dire également le dix-neuvième, — il n'a eu que quatre titulaires (2) : M. Harbaville l'a occupé pendant quarante six ans, et Monsieur votre père plus de trente ans.

Qu'il soit donc, ce vénérable siège, comme un de ces meubles, — peut-être archaïques, mais encore solides et recherchés, — dont l'âge fait le prix, qu'on se transmet fidèlement par héritage au sein des familles, et sur lequel on aime à s'asseoir pour raconter les souvenirs et les traditions, en occupant la place des chers disparus !

Vous le voyez, je soutiens sans hésiter la thèse de *l'atavisme académique* : c'est avec raison qu'en parlant de vos deux prédécesseurs, vous déclariez n'avoir pas la « prétention de les remplacer » ; gardez pourtant l'espérance de les faire revivre en votre personne.

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe s., t. XXVIII, p. 223.

(2) *Supplément à l'Histoire de l'Académie d'Arras*, par M. le chanoine Van Drival, 1880, au tableau général des successions (19e fauteuil).

Ne croyez point qu'à l'Académie, comme dans certains corps électifs, la parenté soit une cause d'inéligibilité ; sans créer des droits, elle constitue des titres. Serait-ce pure camaraderie, esprit de caste ou de parti ? Pour répondre négativement, je pourrais repasser notre histoire et consulter les précédents ; je préfère vous inviter à parcourir des yeux les rangs de notre Compagnie : les noms honorablement portés par plusieurs de nos membres, leurs liens de parenté ou d'alliance avec d'autres académiciens du passé ou du présent, seront ma plus sûre et ma plus triomphante réponse.

Pas plus que la faveur, le hasard n'a produit ce résultat : bien souvent, sans en faire parade, — nous ne sommes pas assez méridionaux pour cela, — il existe dans l'élite de notre société artésienne de véritables centres littéraires et artistiques qu'on ne soupçonnerait guère, si les solennités religieuses, patriotiques ou musicales, si les expositions, si les conférences et les réunions académiques ne les révélaient : on y développe l'amour du vrai et du beau pour eux-mêmes, et cette culture intellectuelle achemine, lentement mais sûrement, vers notre « coupole », je veux dire vers ces arceaux gothiques sous lesquels la bienveillance des autorités municipales nous encourage à siéger solennellement. C'est une réserve et une force pour notre cher Arras, et Dieu veuille que cette tentative de décentralisation se maintienne toujours dans ses fleurs et dans ses fruits !

Voyons maintenant la part que nous pouvons faire à l'héréditarisme, comme nous disions autrefois en philosophie, dans l'évolution de votre candidature académique.

La *puissance paternelle* n'a pas été seulement pour M. Auguste Paris le thème technique de sa thèse de doctorat en droit : elle est devenue pour lui, dès votre enfance, l'objet de sa plus douce sollicitude. Il vous a fait profiter de cette expérience que lui-même avait acquise dans ses hautes

études littéraires et aussi, — Monseigneur Doublet, son élève, ne me démentira pas, — dans son professorat au collège Saint-Bertin, de Saint-Omer, et à celui de Marcq. Mais quand la confiance de tout l'Artois l'appela en février 1871, par 137,368 voix. à l'Assemblée nationale, dans l'impossibilité de continuer à former votre intelligence et votre cœur, il les confia à celui qui est devenu l'un de nos plus chers membres honoraires, M. le chanoine J. Depotter : outre les qualités personnelles de l'éducateur, il voyait en lui le représentant de cet enseignement libre qu'en toutes circonstances, et parfois en qualité de rapporteur, il soutint, infatigable, à la tribune de l'Assemblée nationale et du Sénat comme dans nos grandes réunions catholiques, avec une éloquence convaincue, avec une modération, une compétence et une habileté incomparables (1).

Comment vos maîtres essayèrent d'accomplir leur tâche, il ne m'appartient pas de le dire ; par contre, je ne saurais oublier avec quelle délicatesse le père, toujours bienveillant, témoigna sa gratitude aux deux professeurs qui venaient de coopérer à l'achèvement des études de son fils : il les admit le soir, comme seuls convives, à l'intimité joyeuse, mais simple et digne, de sa table de famille, en cette journée d'éclatant triomphe du 25 janvier 1885, qu'il avait, — selon sa coutume aux jours d'élection, — commencée par l'accomplissement du plus auguste devoir qu'un chrétien puisse remplir, et qu'il termina aux acclamations des mille quarante-six électeurs dont les voix le rendaient au Sénat.

(1) Interventions de M. Paris dans la discussion des lois sur la liberté d'enseignement : 1° *Enseignement primaire* (Sénat), 28 et 30 janvier ; 9, 13 16, 18, 20, 25 février ; 1er, 23, 27, 29, 30 mars 1886 ; — 2° *Enseignement supérieur* (Assemblée nationale), 10 et 16 juin 1875 ; (Sénat) rapport de la commission maintenant la collation des grades, 13 et 21 juillet 1876. — Cf. discours à la séance de clôture de la *Conférence Ozanam*, à Paris, le 27 juin 1881, et discours au *Congrès catholique*, à Lille, le 17 novembre 1883.

Conséquent avec ses sentiments et avec ses votes, il veut que la liberté de l'enseignement soit assurée à vos études supérieures comme à vos études secondaires ; si, en 1891, vous pouvez inscrire en tête de vos thèses : « Lauréat de la Faculté libre de Lille », j'ai tout lieu de croire que l'expérience paternelle a fourni son appoint pour assurer votre victoire.

En entrant dans nos rangs, vous y apportez donc ces idées indépendantes et larges qui ont toujours fait le fond de votre caractère, comme elles sont la base de nos traditions, si accueillantes pour toute opinion élevée, raisonnée et sincère.

J'allais oublier une autre formation, jusqu'ici moins sensible, dont nous comptons profiter également : vous n'avez pas seulement fréquenté l'école de la liberté, vous avez aussi vécu à l'école de l'histoire.

Habitant, jusqu'à la constitution de votre gracieux foyer, l'un des locaux des anciens Etats d'Artois, n'avez-vous jamais été hanté par leur souvenir ? Vous ne l'ignorez pas, votre père, en nous consacrant les derniers labeurs de la vie intellectuelle qu'il avait si énergiquement reconquise, occupa six de nos séances par des recherches sur les *Preuves de noblesse aux Etats d'Artois pendant le XVIIIe siècle* ; votre piété filiale voudra retrouver ces documents inédits, les compléter et réclamer pour eux la large hospitalité de nos *Mémoires*.

Enfin, vous n'avez pu vivre sans pénétrer sa pensée dans l'intimité si suggestive, si éducatrice, de celui qui a tracé les portraits de Lebon (1) et de Robespierre (2), « avec sa rectitude, sa mesure et sa précision connues », selon l'appré-

(1) A. Paris, *Histoire de Joseph Lebon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, 2 vol. in-8°.

(2) A. Paris, *La jeunesse de Robespierre et la convocation des Etats généraux en Artois*, 1 vol in-8°.

ciation de Monseigneur Deramecourt, notre ancien et vénéré président (1). Et de plus, ne pourrait-on dire de votre jeunesse ce que le même historien disait de la sienne (2) : « Il a éprouvé ses premières émotions d'enfant au récit des tristes évènements par lesquels ses vieux parents n'ont pas été épargnés ? » Près de ce foyer hospitalier qui s'ouvre toujours si maternellement pour vous aux portes de la ville, on vous a plus d'une fois raconté l'emprisonnement à Arras, pendant la Terreur, de Vincent Cartier, votre arrière-grand-père maternel, de son épouse, Augustine Mathieu, et de leurs cinq enfants ; on vous a dépeint les quatre Filles de charité, — dont le procès de béatification s'instruit actuellement, — qui, avant de partir pour Cambrai, c'est-à dire pour l'échafaud, réconfortèrent vos ancêtres en leur disant ces paroles, si peu vraisemblables alors, mais cependant réalisées : « *Consolez-vous : nous serons les dernières victimes !* » Enfin, l'on vous a montré, et sans doute fait baiser et égrener dans votre enfance, ce chapelet historique de la sœur Fontaine, dernier souvenir des communes angoisses et relique de demain, que votre père, en gage de surnaturelle protection, emporta à Bordeaux en 1871, quand il alla, au milieu de tant d'obstacles et de périls, accomplir sa mission de député (3).

Tous ces souvenirs ont dû vous graver au cœur cette maxime qui fut l'épigraphe des œuvres historiques de M. Paris : « *Suum cuique !* A chacun son dû ! »

***

« A chacun son dû ! » Il est temps de le répéter pour vous l'appliquer, en montrant ce qui, indépendamment de *l'ata-*

(1) A. Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras... pendant la Révolution*, t. I, p. XIII.

(2) *Ibid.*, t. I, p. IX.

(3) *Les Filles de la charité d'Arras*, dernières victimes de J. Lebon à Cambrai, par L. Misermont, pp. 69-72 et phototypie.

visme académique, vous attirait à nous : si honorable en effet que soit votre généalogie, cela ne nous aurait pas suffi sans votre mérite personnel.

Laissez-moi glisser sur les études secondaires, aux deux extrémités desquelles nous nous sommes rencontrés, à des titres différents, en 1874 et en 1884 : vos succès scolaires ont été célèbres, et vos jeunes lauriers, en dix ans, ont approché de la centaine ; notamment, en rhétorique et en philosophie, vous avez été successivement lauréat du prix d'honneur (1), preuve assez rare, — pardonnez-moi cette parenthèse professionnelle un peu pédante, — preuve assez rare d'une égale aptitude pour les charmes des lettres et pour la gravité de la philosophie. D'ailleurs, le travail n'a guère semblé onéreux à votre esprit souple et facile, et je ne sache pas qu'on ait jamais dû vous faire faire connaissance, par contrainte, avec le sombre cachot dit « de Jeanne d'Arc. »

Vous avez apporté à l'étude du droit les mêmes qualités, et mérité les mêmes éloges de mes collègues lillois, restés vos amis ; mais, en accordant à leur enseignement tout le respect dont vous le jugez digne, vous tenez, dans vos thèses de doctorat (2), à traiter des sujets neufs, personnels, qui ne rentrent pas dans les limites des programmes et qui réclament de vous une année entière de travail.

Votre thèse de droit romain suit la récente orientation que Mommsen a donnée aux études de droit public antique, en Allemagne et en France : généralement, dans l'Etat romain, tout citoyen pouvait poursuivre, contrairement à la légis-

(1) Palmarès de l'Institution Saint-Joseph d'Arras : 31 juillet 1883, p. 7 ; 4 août 1884, p. 5.

(2) Faculté de droit de Paris : droit romain, *De la poursuite d'office en matière de délits publics* ; droit français, *Des rapports du Juge d'instruction et du Ministère public*, thèses pour le doctorat, par Jean Paris, avocat, lauréat de la Faculté libre de Lille ; 1 vol. in-8° de 196 pages ; Arras, Imp. de la Société du Pas-de-Calais, 1891,

lation moderne ; mais d'assez nombreuses exceptions, conformes à nos habitudes, vous ont permis de ne plus laisser considérer la poursuite d'office comme une quantité négligeable ; c'est un point acquis, grâce à vous, et dont les historiens n'ont pas moins à profiter que les juristes.

Dans votre thèse de droit français, vous étudiez, je le répète, les *Rapports du Juge d'instruction et du Ministère public* ; c'est une délicate question de procédure pénale : il ne faut pas que celui qui poursuit juge, ni que celui qui juge poursuive, et cependant il est nécessaire que ces deux fonctionnaires, sans empiéter l'un sur l'autre, collaborent perpétuellement. Dans mon ignorance du droit, pour me rendre mieux compte de ces maîtresses pièces de la balance de Thémis, je les assimilais, — mais seulement pour mon concept personnel et à titre de comparaison, — au trottoir roulant et au chemin de fer électrique qui, à la dernière Exposition, se mouvaient dans des directions diverses, se croisaient sans se heurter et faisaient assaut d'activité, tout cela afin d'aboutir au même point. Pour de multiples motifs, ma comparaison ne sert ni d'épigraphe, ni de plan, ni de table de matières à votre thèse : celle-ci est grave, — comme je le devrais être, — et complète, — comme je ne le puis être, — puisqu'au lieu de se limiter au commentaire du code, elle « présente cette législation dans le cadre que lui font naturellement l'ancien droit, le droit de l'époque révolutionnaire et les projets de réforme (1). » C'est un voyage de l'ancienne France au Japon, en passant par la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche, et s'il n'a pas l'intérêt pittoresque de celui que notre aimable Président nous fit faire récemment sur le Nil (2), il a au moins, — je tiens cette remarque

(1) J. Paris, *ibid.*, p. 65.

(2) *Un voyage sur le Nil*, communication accompagnée de projections, par M. le chanoine Rohart (séance hebdomadaire du 17 mai 1901).

d'un de mes collègues de la Faculté libre de droit, — servi à documenter le Supplément de Dalloz, qui vous cite souvent au mot : *Procédure criminelle* : c'est un éloge que les spécialistes apprécieront et feront goûter des profanes.

Avec vos thèses, la vie académique est terminée pour vous, la vie réelle commence. Sous les auspices des plus honorables souvenirs, vous êtes admis déjà au barreau d'Arras en 1888, et vous y exercez à partir de 1891. Vos premiers pas sont guidés par la plus sûre des directions, celle de votre père ; vous prenez rang, avec réserve et délicatesse, au milieu du jeune barreau, à la suite de ces avocats distingués dont le succès et la réputation excitent, non votre dépit, mais votre émulation, parce qu'ils les doivent à une longue carrière toute d'expérience, de dévoûment et de services rendus.

Votre jeunesse vous laisse nécessairement des loisirs : discrètement, vous nous en avez dit l'emploi. J'y reviendrai seulement pour remarquer qu'ici encore vous êtes l'héritier des traditions paternelles. Il fallait forcer la modestie de M. Auguste Paris, pour lui faire raconter qu'il connut l'abbé Darboy à la rédaction du *Moniteur catholique* et qu'il fut secrétaire de Louis Veuillot. Plus près de nous, il s'est fait écouter, entre la barre d'Arras et la tribune de Bordeaux, dans un organe local, le *Pas-de-Calais*, qu'il dirigea presque seul (1), et qui commença à le mettre en plein relief.

Du journaliste dévoué et désintéressé que vous avez été comme lui, je n'ai pas à apprécier les idées ; mais je dois louer, avec votre courtoisie, la chaude ardeur de votre style,

(1) Pendant cette période de la guerre, la presse avait à surmonter des difficultés considérables de tout genre ; avec le concours d'amis dévoués, et grâce à la connaissance courante de la langue anglaise qui lui procurait des informations dans les journaux de Londres, M. Paris mena son labeur à bonne fin.

et je puis ajouter que, dans une ville voisine que nous connaissons bien, pour coopérer au labeur d'un bon, d'un excellent publiciste, votre ami, la même plume s'est exercée avec la même vaillance, moins militante, mais plus doctrinale, selon les circonstances et les besoins : c'est le même mérite que plusieurs sociétés locales, et notamment celle du *Souvenir Français*, ont reconnu, en vous confiant leur secrétariat.

Vous êtes désormais moins directement mêlé aux affaires publiques ; des sentiments auxquels des adversaires d'un jour, — car vous êtes trop bon pour avoir des ennemis, — rendent hommage comme vos amis, vous avaient poussé, pour le plus grand bien de vos concitoyens, à marcher de loin sur les traces de ce Jean Paris, votre homonyme, qui fut membre de l'échevinage et même mayeur — c'est-à dire maire — d'Arras, en 1430, l'année de la captivité de Jeanne d'Arc (1). En attendant un nouveau coup de barre de la Fortune, qui n'est pas assez aveugle pour avoir ignoré votre dévoûment, mais qui n'a guère prise sur notre Compagnie, devenez l'hôte habituel et assidu de nos séances.

Certes, nous ne songeons point à vous arracher aux joies délicieuses ou aux deuils, si dignes de sympathie, de la famille : vous avez près de vous les jardins des Hespérides, artistement cultivés ; vous jouissez plus loin des bosquets où vous avez grandi ; des deux côtés, des êtres vénérés vous attendent, nous ne vous disputerons pas à eux, certains d'être vaincus. Mais l'Académie, elle aussi, est une famille ; l'accueil y est cordial et l'union complète ; enfin, elle n'ouvre qu'une fois par semaine ses portiques, avec les métaphoriques jardins de son hércs légendaire Académus.

(1) *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, par l'abbé H. Debout, p. 21.

***

Venez-y donc, et venez-y les mains pleines. Si vous préférez les Modernes, supposez que le règlement de l'Association littéraire de 1737 est encore en vigueur (1), et apportez-nous chaque année les quatre volumes traditionnels : ce sera d'abord, je l'imagine d'après votre style et les citations de votre discours, la nouvelle édition de Paul Bourget, avec sa célèbre préface ; nous les étudierons et les discuterons ensemble.

Préférez-vous les Anciens ? Rappelez-vous que M. Laroche père recommandait à M. Paris père, récipiendaire du 23 août 1866, l'histoire du Conseil d'Artois (2) ; celui-ci en a esquissé certaines parties, dans ses monographies de deux avocats au Conseil, le baron Liborel (3) et M. Jean-Baptiste Dauchez (4) ; continuez son œuvre, elle est digne de vos goûts et de votre compétence ; dans le cas où quelque difficulté technique vous embarrasserait au début, n'oubliez pas que si l'urbanité, au service de la science historique, était exilée du reste de la terre, elle se réfugierait... dans le cœur de notre archiviste départemental.

Mais, sans doute, il vous sera plus agréable d'allier le « plaisant au sévère », et le moderne à l'antique. En ce cas, vous vous rappellerez l'exemple d'Henri Lavedan : moder-

(1) *Histoire de l'Académie d'Arras*, par M. le chanoine E. Van Drival, p. 4.

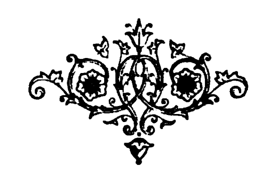
(2) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série, t. I, p. 49.

(3) *Le baron Liborel*, notice historique par A. Paris, 1 vol. in-8° de 92 p ; extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série, t. XI (1880).

(4) *J.-B. Dauchez*, notice historique par A Paris, 1 vol. in-8° de 66 p. ; extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série, t. XIII (1882).

niste par excellence, il fut cependant nommé récemment membre de la Commission du *Vieux-Paris* ; il prit à cœur ses nouveaux devoirs d'archéologue, et pour son coup d'essai il découvrit, dit-on, à Courbevoie, la maison de Gabrielle d'Estrées. Préparez-nous, pour notre histoire locale, des trouvailles encore plus importantes et, s'il se peut, plus édifiantes ; nous vous permettrons alors de nous lire toute l'édition nouvelle de Paul Bourget.

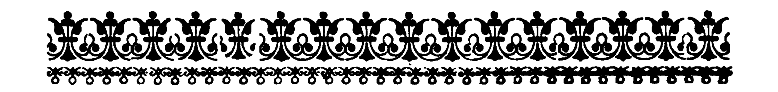
C'est dans cette espérance que je vous souhaite officiellement la bienvenue, et que je vous prie de prendre séance dans les rangs de notre Compagnie.



II

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires.



LE MARÉCHAL DE LÉVIS

Gouverneur général de l'Artois

(1765-1787)

PAR

par le Comte G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

MESSIEURS,

FRANÇOIS GASTON, chevalier, puis duc de Lévis (1), naquit au château d'Ajac, près Limours (aujourd'hui département de l'Aude), le 23 avril 1720. Il était le second fils de Jean de Lévis, marquis d'Ajac et de Jeanne-Marie de Maguelonne (2).

(1) Son portrait, peint à la fin de sa vie, existe encore et appartient au marquis de Nicolay. Il a été reproduit en tête de l'ouvrage de l'abbé Casgrain : *Montcalm et Levis*. Le duc de Lévis est vu de trois quarts, coiffé d'une perruque poudrée, revêtu de brassarts, et d'une cuirasse que barre le cordon moiré bleu de l'ordre du Saint-Esprit. Sur le côté gauche de la cuirasse est fixée par un ruban rouge la croix de Saint-Louis. En haut sont ses armoiries.

(2) Son frère aîné, Pierre, épousa Mlle de Solest Vol de Murrat et n'eut qu'une fille qui épousa le marquis de Montcalm.

La famille de Lévis, illustre et ancienne entre toutes, possédait aux temps les plus reculés la terre de Lévis, située entre Chevreuse et Versailles, et il est difficile de déterminer si elle en avait pris le nom ou si elle lui avait donné le sien.

Aux trois chevrons de sable sur fond d'or qui constituaient ses armoiries, le personnage qui fait l'objet de cette notice devait ajouter les deux bâtons fleurdelisés de maréchal de France, posés en sautoir derrière l'écu et la couronne ducale qui le surmontait.

Sans recourir aux légendes nombreuses et accréditées qui entourent les origines des Lévis et les font remonter par de là les limites de notre histoire, on les trouve associés à tous les travaux et à toutes les gloires de la Monarchie Française.

Philippe de Lévis vivait en 1197. Son fils Guy se rendit célèbre par ses exploits contre les Albigeois. En récompense de quoi Simon de Montfort, son beau-frère, le nomma maréchal de l'armée des Croisés, dite *Armée de la Foi*, titre dont la famille s'honore encore aujourd'hui, et lui fit présent de riches domaines, conquis sur les hérétiques, dont la baronnie de Mirepoix. A partir de là, ce fut une prospérité toujours croissante pour la maison, et l'on peut juger, au nombre des dignités dont elle fut comblée, de l'importance des services qu'elle rendit. La famille fournit deux maréchaux de France, trois lieutenants-généraux, huit chevaliers des ordres du Roy, des ambassadeurs, des pairs de France, un grand maitre des Eaux et Forêts, un cardinal, six archevêques, cinq évêques.

Elle se divisa en grand nombre de branches. La branche aînée, dite des marquis de Mirepoix, s'éteignit en 1757. La seconde, dite des marquis de Gaudrey, prit fin en 1828. La troisième, dite des marquis de Léran, devint alors la branche aînée. A celle-ci se rattache le rameau qui, en 1593, forma celle des seigneurs d'Ajac à laquelle appartient le gouver-

neur de l'Artois qu'on va présenter aux lecteurs de cette étude (1). Ce sera une occasion pour entrer dans quelques détails sur l'organisation administrative de l'ancienne province d'Artois, organisation trop peu connue et peut être à cause de cela trop méconnue. Car il est permis de se demander ce que la France a gagné en gloire et en prospérité à la voir disparaître.

Quand le maréchal de Lévis arriva en Artois, il était parvenu à la maturité de l'âge. Sa jeunesse n'avait pas été oisive. Il l'avait passée tout entière dans la rude vie des camps et au service de son pays. A en lire les détails retracés dans d'autres ouvrages, on s'étonne que la vie d'un seul homme ait pu suffire à tant de travaux. On en verra ici un rapide aperçu, qui montrera que les titres et distinctions dont il était alors comblé avaient été glorieusement acquis, et chèrement payés au prix de son sang.

Comme tous les fils de la noblesse en ce temps-là, François-Gaston embrassa tout d'abord la carrière des armes. A quinze ans, il était lieutenant au Régiment de la Marine, et se distinguait à la bataille de Clausen (1735). A dix-sept ans, le 1er juin 1737, il était nommé capitaine. La guerre ayant recommencé, son régiment, commandé alors par son parent, Gaston de Lévis, marquis de Mirepoix, maréchal de camp (2), fait les campagnes de 1741 et de 1742 en Autriche

(1) La généalogie de la famille de Lévis se trouve dans un grand nombre d'ouvrages héraldiques : comme les *Grands officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, *Les dictionnaires généalogiques* de Moreri, La Chesnay des Bois, l'*Histoire des pairs de France* par de Courcelles, les *Annuaires héraldiques* de Borel d'Hauterive, etc. etc.

(2) Louis-Marie-Gaston, marquis de Levis-Léran, entra aux mousquetaires le 18 août 1737, il se trouva à la bataille de Dettingen (1743), aux sièges de Menin et Ypres, au combat de Haguenean (1744), à la bataille de Fontenoy (1745). Nommé colonel au régiment de Beauce, il rejoignit son régiment en Italie et commanda aux batailles de Tidon et de Plaisance, lors de la défense de la Provence (1746)

et en Bohême. Au cours de la première il est blessé à la cuisse d'un éclat d'obus. Le jeune capitaine prend part aux combats de Saly, de Teine sous Maurice de Saxe. A côté de son colonel, il escalade les remparts de Prague ; il est encore avec lui à Dettingen, où le maréchal de Noailles se laisse battre par les Anglo-Autrichiens (1743). Le Régiment de la Marine ayant subi de grandes pertes est obligé de rentrer en France. Mais le chevalier de Lévis n'y séjourne pas longtemps.

En 1745, nous le retrouvons à l'armée de la Haute-Alsace, sous le maréchal de Coigny, qu'il suit en Souabe. Puis il sert à l'armée du Rhin et il traverse le fleuve sous les ordres du prince de Condé. L'année suivante il part avec son régiment pour le comté de Nice et contribue à la défense de la Provence. Alors âgé de vingt-neuf ans, il est aide-major de l'armée d'Italie. Là, il se retrouve aux côtés du marquis de Mirepoix devenu lieutenant-général. Il se distingue à la bataille de Montalban, en désarmant un bataillon piémontais. Il assiste aux sièges de Valence, de Cazal, de Villefranche, du château de Vintimille. A la bataille de Plaisance, son cheval est tué sous lui et peu après il est blessé à la tête d'un coup de feu près de Bieglis. Les honneurs pour lui se multiplient en raison de ses exploits. Colonel en 1746, chevalier de St-Louis en 1748, il est brigadier en 1756 à l'âge de trente-six ans. Alors un champ nouveau s'ouvre devant lui. Il est désigné par le comte d'Argenson, ministre de la guerre, pour suivre le marquis de Montcalm au Canada.

du passage du Var, l'année suivante, et de la conquête du comté de Nice, enfin à l'attaque des retranchements d'Exiles. Devenu colonel du régiment de Royal-Marine et lieutenant-général au gouvernement du Bourbonnais, il conduit son régiment au camp de Gray, à la conquête de Minorque et au siège de Mahon. Brigadier d'infanterie en 1756, en 1757 il hérita des biens du maréchal de Mirepoix, son oncle à la mode de Bretagne, et mourut en émigration, à Venise, en 1800. Il laissa postérité (De Courcelles).

Cette terre ne lui est pas étrangère. Deux membres de sa famille l'y ont précédé et, signalés par leurs succès, ils ont donné le nom de Lévis à deux villages qui le portent encore aujourd'hui (1).

A son arrivée à l'armée, on lui donne le commandement d'un corps de 4,000 hommes. Il les mène à l'assaut du fort de Chainarguen et défait à leur tête 14,000 Anglais. En 1759 il défend la rivière de Sault-Montmorency, s'établit sur les bords du lac Ontario et du lac Champlain et protège Québec. Le marquis de Montcalm est tué. Pour le remplacer, le chevalier de Lévis, qui commande en second à ses côtés depuis trois ans (1756-59), se trouve naturellement désigné au choix du gouverneur du Canada, marquis de Vaudreuil, et il est investi du commandement en chef de l'armée. Il est nommé maréchal de camp pour sa brillante conduite dans le combat livré aux Anglais sous le fort Carillon. Mais la situation est devenue difficile. A partir de ce moment la fortune ne se montre plus fidèle à nos armes. L'année suivante, en 1760, Québec tombe au pouvoir des Anglais. Lévis, toujours intrépide, entreprend contre eux une campagne d'hiver des plus hardies, il leur inflige des pertes sérieuses. Mais le défaut de secours, le manque de munitions, l'arrivée d'une nouvelle flotte ennemie, l'obligent à capituler (2). Il repart

(1) *Le chevalier de Lévis*, par Georges Doublet.

(2) Voici un épisode de sa capitulation raconté par un écrivain canadien moderne :

LE MARÉCHAL DE LÉVIS BRULE SES DRAPEAUX.

La reddition des armes devait s'opérer le lendemain, le chevalier de Lévis convoqua ses troupes pour une heure assez avancée de la soirée.

C'était par une nuit humide et froide du mois de septembre ; de gros nuages qui, chassés par la bise d'automne, ondulaient comme une houle sur le ciel dont on apercevait parfois un pan étoilé à travers les déchirures des nuées ; de blanches vapeurs commençaient à monter du fleuve. Au loin, vers Saint-Lambert et Montréal, l'éclat

pour la France emportant avec lui les regrets des colons (1),

de certaines lueurs piquait le voile de brume de taches jaunâtres : c'étaient les feux des grand'gardes des camps anglais.

De grandes masses noires coupées par intervalles intermittents, se meuvent dans l'ombre et déroulent leurs longs anneaux dans les fourrés du bois, pour marcher ensuite d'un pas long et cadencé sur la route principale de l'île ; ce sont les régiments qui défilent par compagnie et les épées nues des chefs dont la lame brille sous un rayon de lune.

Tout-à-coup un roulement de tambour, roulement prolongé, retentit dans les ténèbres ; un autre lui succède suivi de sons mats, secs et sourds ; chaque coup de baguette ressemble à un sanglot, cela frappe l'oreille, mais tombe sur le cœur.

Le dernier peloton vient de se former à gauche de l'armée Les troupes sont rangées en ordre de bataille. En avant de leur front, un vaste brasier où flambent des troncs d'arbres éclaire les mâles figures d'un groupe d'officiers, au milieu desquels se détache, pâle et crispé, le visage du chevalier de Lévis.

Au mouvement décrit par l'épée du commandant en chef, les tambours de toutes les compagnies éclatent à la fois comme un coup de tonnerre, pour moduler ces gémissements lugubres et sourds, au milieu desquels les fifres jettent, semblables à des cris plaintifs, des notes entrecoupées et stridentes.

A ce moment trois hommes sortent de la profondeur des rangs et se dirigent vers le brasier ; ce sont les porte-étendards de chacun des régiments, tous trois tenant d'une main ferme, mais le front incliné, la hampe du drapeau dont les plis déchiquetés par la mitraille retombent en lambeaux.

Au second signal de l'épée du chevalier de Lévis, les officiers abaissent vers le feu, qui fait son œuvre, l'image de la France militaire.

Pendant que s'accomplit cet holocauste de l'honneur, les tambours battent aux champs, les troupes présentent les armes, les officiers saluent de l'épée ; on dirait l'éclat d'une parade à Saint-Germain sous les regards du Roi. Puis, lorsque la dernière fleur de lys eut crépité, lançant vers le ciel sous forme de larmes de feu, une suprême protestation, un cri, un seul, formidable rumeur, jaillit

ceux même des tribus sauvages (2). La popularité de sa mémoire sur cette ancienne terre française du Canada dure encore, témoin l'accueil magnifique qu'y ont reçu naguère, en 1895, plusieurs membres de sa famille, invités par le gouvernement du pays à des fêtes célébrées en l'honneur de celui dont le nom est resté comme l'incarnation des gloires et des bienfaits de la Patrie (3).

Rentré en France, le chevalier de Lévis y trouva de nouveaux honneurs qui l'attendaient, le grade de lieutenant-

à la fois de toutes les poitrines : Vive la France ! Et les échos du rivage voisin répétèrent : Vive la France !

Le chevalier de Lévis venait de brûler ses drapeaux plutôt que de les rendre à l'ennemi. Tout était perdu pour la France au Canada, tout, fors l'honneur, comme l'avait jadis écrit de Pavie le plus chevaleresque des Valois.

(*Revue britannique*, 1901, t. I, p. 8.)

(1) *Le chevalier de Lévis*, par Georges Doublet.

(2) Les brillants services que le chevalier de Lévis rendit à la France au Canada ont été racontés dans divers ouvrages ; parmi les plus complets on peut citer : les Manuscrits du maréchal de Lévis sur la guerre du Canada, publiés par le Gouvernement de ce pays, sous la surveillance de l'abbé Casgrain ; le Journal du chevalier de Lévis ; son Récit de la campagne de Montcalm, écrit après la mort de ce général ; les Correspondances du chevalier de Lévis avec le marquis de Vaudreuil et d'autres personnages importants français et anglais ; un Recueil de pièces tirées des Manuscrits du maréchal de Lévis, publiées par le comte de Nicolay ; *Le chevalier de Lévis* par Georges Doublet, Toulouse, 1895.

(3) Le récit en a été publié par le marquis de Lévis, en 1895, dans une intéressante brochure intitulée : *Visite au Canada, suivie d'une course aux Montagnes Rocheuses et à l'Océan Pacifique*. Il était accompagné de sa femme née d'Hinnisdal, de la nièce de celle-ci, Mlle Henriette d'Hinnisdal, du comte et de la comtesse Félix d'Hunolstein, ainsi que du marquis et de la marquise Raymond de Nicolay. Les Nicolay avaient pour mère Augustine de Lévis, petite-fille du Gouverneur d'Artois.

général et le titre de gentilhomme de la Chambre du Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. La mort de son frère aîné survenue en son absence lui donnait le titre de marquis (1), et la situation d'aîné. Mais sa fortune n'était pas en rapport avec ses charges, il dut comme nombre de gentilshommes l'ont fait en tous les temps, (2) chercher dans une alliance lucrative à rétablir ses affaires, négligées pour se livrer à de plus nobles soins. Il épousa la demoiselle Augustine Michel, fille de Gabriel, écuyer, seigneur de Danton, trésorier général de l'artillerie de France, l'un des directeurs de la Compagnie des Indes et de Anne Bernier, créole. Le contrat fut passé le 23 et le 28 janvier 1762 (3). Cet évènement n'eut pas pour effet immédiat de le faire renoncer

(1) Le chef de la branche aînée des Lévis, le marquis puis duc à brevet de Mirepoix, maréchal de France, mourut le 25 septembre 1757 sans laisser d'enfants. Par son testament, la terre de Mirepoix passa à la branche de Leran, dont la branche d'Ajac était un rameau.

(2) Voir un article publié dans la revue *La Quinzaine*, février 1899.

(3) Ce contrat se trouve aux Archives nationales, T. 112. On y voit que son père, Jean de Lévis, baron et seigneur d'Ajac, était mort, mais que leur mère, Jeanne-Marie de Maguelonne vivait encore. Elle se fit représenter pour le mariage par Marguerite-Gabrielle de Beauveau, veuve de son parent le maréchal de Mirepoix. Elle demeurait rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice, et François de Lévis élut domicile chez elle. Les témoins furent, du côté du futur, Charles-François, marquis de Saulx-Tavannes, époux de Charlotte de Lévis Château-Morand et Marc-Antoine comte de Lévis, baron de Lagny, sa sœur Marie avait épousé Philippe-Christophe Amateur, comte de Galiffet. Du côté de la future, Ange-Jacques, marquis de Marbœuf, brigadier des armées du Roy, colonel du régiment de dragons de son nom, époux de dame Françoise-Michel, sieur de la Marne, et François Brenier, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, oncle de la future. On voit figurer au contrat, Louis XVI et Marie-Antoinette, le Dauphin et la Dauphine, Louis-Auguste, duc de Berry, et le comte de Provence, petits-fils de France, les princesses Marie-

à la vie militaire, pas plus que ne le fit le serment qui lui avait été imposé au Canada, de ne plus servir pendant la guerre. A sa requête le Roi d'Angleterre lui rendit sa parole en limitant à l'Europe le champ de ses exploits. La Guerre de sept ans durait encore. Employé d'abord à l'armée du Rhin, sous les ordres du prince de Soubise, il combattit à Fillenghausen, à Shedinghem, puis alla rejoindre dans la Hesse le prince de Broglie à la tête d'un corps de 10,000 hommes.

Chargé du commandement de l'avant-garde de la réserve, sous les ordres du prince de Condé, il contribua au succès du combat de Greninghem, se signala aux affaires de Johannisberg (1), Friedberg et Quiquenghen (2). Enfin le traité de Paris ayant mis fin à la guerre, le 10 février 1763, le marquis de Lévis rentra en France (3).

Adelaïde, Victoire, Louise, le duc d'Orléans, le duc de Chartres, les princes de Condé et de Conty, etc.

Ce contrat fut passé devant Me Gervais, notaire à Paris, le 23 janvier 1762. Mme de Lévis reçut en dot 500,000 livres, savoir: 30,000 en deniers comptants, 40,000 en diamants, dentelles, linges et hardes, le reste était représenté par une rente de 24,500 livres. Le 20 septembre 1764, M. Michel remit à son gendre 100,000 livres en espèces et la pension diminuée de 5,000 livres fut réduite à 19,500. C'est tout ce que le duc de Lévis toucha de la fortune de sa femme, car sa belle-mère, usufruitière de la fortune de son mari, lui survécut. M. de Lévis constitua à sa femme un douaire de 6,000 livres. Ses beaux-parents devaient le loger, nourrir et éclairer, pendant quatre ans, dans leur hôtel, moyennant 3,000 livres par an.

(1) D'après Borel d'Hauterive, à cette affaire du 30 août 1762, où il commandait encore l'avant-garde, il s'empara de canons qui se trouvaient avant la Révolution au château de Chantilly.

(2) *Le quartier de Lévis*, par M. de Cardevacque, Arras, 1887 (Lecture faite à l'Académie d'Arras).

(3) Il paraît avoir fait faire à cette époque des recherches sur sa famille, car on trouve aux Archives nationales (0 405 pièce 588) une

Cette fois ce fut pour ne plus en sortir. Il avait alors quarante-trois ans et les années de campagne comptant double dans la vie d'un homme, il lui était permis d'aspirer à un repos bien mérité. Mais, s'il ne devait plus être appelé à combattre les ennemis extérieurs, il allait avoir à utiliser au service de son pays, l'expérience, l'habitude du commandement, la connaissance des hommes qu'il avait acquises à la tête des armées. Le 22 septembre 1764, il était investi du commandement militaire de l'Artois, charge créée l'année précédente (1). Jusque-là l'Artois avait dépendu, au point de vue militaire, du gouvernement de Picardie, qui était alors aux mains du duc de Chaulnes, résidant à Amiens (2). Boulogne, Calais et Montreuil, qui faisaient partie de l'ancienne Picardie restèrent avec celle-ci. On adjoignit à l'Artois, Cambrai et Laon sous certaines restrictions qui ne laissèrent pas d'amener tout d'abord quelques difficultés entre M. de Dreux, qui commandait précédemment dans ces deux villes et le nouveau gouverneur qui ne prétendait rien

dépêche du secrétaire de la maison du Roi, datée de Paris (1763) où on lit : « Je viens, Monsieur, de signer l'ordre que vous désirez pour authoriser le Procureur général à laisser faire au thrésor des chartes, les recherches de titres concernant votre maison qui peuvent vous être utiles et même donner copie en bonne et due forme de ceux qui pourraient vous être nécessaires. J'enverrai cet ordre au sieur Lamy, avocat au Parlement, ainsi que vous le souhaitez ; je serai toujours fort aise de trouver des occasions de vous marquer que j'ai l'honneur d'être, plus que personne au monde, etc.

(1) Il prêta serment dans les mains du Roi à Versailles, le 20 janvier 1765. Ses lettres de nomination furent enregistrées au Conseil d'Artois, le 6 mars 1765 (Voir aux Archives du Pas-de-Calais les *Registres aux commissions* de ce Conseil ; ces lettres existent aussi aux Archives nationales. P. 2,489).

(2) Il était atteint depuis longtemps d'une maladie de langueur, et mourut à Paris le 24 septembre 1769.

laisser amoindrir de ses prérogatives. L'autorité royale dut intervenir dans le conflit. Elle décida que le premier continuerait à commander en temps ordinaire et que le second n'aurait des ordres à donner qu'aux troupes en campagne ou en déplacement. Mais ce fut là une mesure exceptionnelle, imposée par les conditions particulières où se trouvaient Cambrai et Laon (1). La nomination du marquis de Lévis fut accueillie avec joie dans la province. Le Magistrat d'Arras envoya ses félicitations au nouveau gouverneur qui, de son côté, le 18 décembre 1764, donna l'assurance qu' « il porterait en Artois la plus grande volonté de contribuer en ce qui dépendrait de lui au bien et à l'avantage de la ville » et il exécuta sa promesse (2). Toujours juste, affable et prêt à rendre service, il eut la première qualité de l'homme public, celle de se faire aimer. On peut ajouter qu'il considéra l'Artois comme si c'était son pays d'origine et voulut y mourir.

(1) Le 17 septembre 1766, M. de Choiseul, ministre de la Guerre, écrivit à M. de Monbron : « Le Roy ayant été informé que M. de Lévis prétendait commander à Cambray et à Laon au préjudice de M. de Dreux, S. M. a décidé qu'il ne commanderait pas dans ces places sans un ordre exprès. M. de Dreux y étant autorisé par sa commission ne peut être troublé dans son commandement et le pouvoir de M. de Lévis ne doit s'étendre que sur les troupes de campagne qui ont été envoyées dans lesdites places, dans le cas où il s'agirait de les faire agir au dehors. Je mande à ce dernier quelles sont à cet égard les intentions de S. M. Je vous en donne avis en même temps et j'espère que vous l'obligerez à s'y conformer. »

(2) Le Magistrat d'Arras ne fut pas ingrat et chercha toujours à être agréable au marquis de Lévis, comme le prouve la lettre suivante qu'il lui écrivit le 28 octobre 1766. « L'intérêt que vous avez témoigné prendre pour le nommé Carpentier, grenadier du régiment de la Marine, nous eut déterminé en sa faveur, pour la place de valet de ville vacante, si nous n'avions reconnu en lui des qualités plus propres pour un emploi de sergent de ville dont les fonctions sont

Dans la province d'Artois, comme dans toutes les autres, le gouverneur disposait de toutes les forces militaires tant pour former des garnisons et pourvoir à la défense des places que pour prêter main-forte à l'administration de la justice et maintenir le pays dans l'ordre et la soumission au Roi (1). A côté des gouverneurs et pour tempérer leur pouvoir, avaient été créés les lieutenants généraux Ces deux charges étaient autrefois héréditaires, et sans les assimiler complètement comme le fait certain auteur (2) aux ducs et aux comtes qui aux premiers temps de la dynastie capétienne traitaient

plus analogues aux devoirs de son ancien état; nous venons, Monseigneur, de lui conférer cet emploi. Notre architecte vient de nous remettre les différents plans et projets du berceau que M[me] la marquise de Lévis nous a paru désirer dans la grande allée des Promenades publiques ; mais nous attendrons son arrivée prochaine en cette ville pour avoir l'honneur de les lui présenter en la priant de faire le choix de celui qu'elle trouvera le plus convenir. Permettez, Monseigneur, qu'elle y trouve des preuves de notre respectueux dévouement » Le marquis le remercia au nom de sa femme. Ces promenades servaient autrefois de jardin au Gouverneur. En 1731, la Ville demanda au maréchal d'Isenghien d'en faire une promenade publique, il y consentit et, en 1738 pour les arranger, il fit vendre moyennant 6,000 livres des arbres qui s'y trouvaient ; le Gouvernement prétendit que cette somme devait lui appartenir.

(1) Voici, d'après Expilly (*Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*), quelles étaient les fonctions du Gouverneur : maintenir les places et la province dans la soumission et l'obéissance qu'elles devaient au Roi, empêcher les séditions et entretenir la paix parmi les sujets, empêcher qu'il ne se fasse aucune levée sans commission ou permission de Sa Majesté, commander aux troupes qui sont en garnison dans leur gouvernement, les contenir dans l'ordre et dans la discipline militaire et punir ceux qui s'en écartent, tenir les places bien fortifiées et bien munies pour être en état de les défendre contre les ennemis, enfin prêter main-forte à l'exécution de la justice.

(2) *L'etat de la France en 1748*.

insolemment d'égal à égal avec le Roi, on voit maintes fois dans l'histoire les gouverneurs de province prendre le rôle de la résistance vis-à-vis de l'autorité royale et lui créer des embarras. Henri IV en avait fait l'expérience au temps de la Ligue, et de l'ombrage qu'il en avait conçu, était né le dessein de les priver de leur indépendance en augmentant leurs richesses par de grosses pensions (1) et en les attirant à la Cour (2) Louis XIV, son petit-fils, étendit ce système à toute la Noblesse. Ce n'est pas ici le lieu de dire que celle-ci perdit alors en honneur et en élévation de caractère ce qu'elle parut gagner en faveurs et en plaisirs. Quand le marquis de Lévis arriva en Artois, l'usage était pris. Il s'y conforma. Ses séjours à la Cour furent fréquents et prolongés et ce fut au lieutenant-général commandant en second la province que revint le soin de se concerter avec l'intendant et ses subdélégués pour les détails de l'administration.

Les fonctions d'intendant (3) créées en 1522, c'est-à-dire à l'époque où le moyen-âge disparaissait pour faire place à la société moderne, correspondaient assez exactement à ce que sont aujourd'hui celles des préfets. Choisis d'ordinaire parmi les maîtres des requêtes, ces magistrats étaient envoyés par le Roi dans les provinces pour y exercer l'inspection et la direction de la justice, de la police, des

(1) Une ordonnance de 1776 définit les fonctions de gouverneur « des grâces militaires. »

(2) Biette (lecture faite par lui à la réunion des Sociétés savantes de Paris en 1900 sur l'état des divisions territoriales de la France en 1789) dit que l'étendue des pouvoirs des gouverneurs étaient imparfaitement délimitée Ils n'avaient pas le droit de se rendre dans leurs provinces sans lettres patentes parfois difficiles à obtenir.

(3) Les intendants furent établis d'abord pour surveiller les trésoriers des finances et ils étaient chargés de faire observer les édits, ordonnances et règlements qui régissaient cette administration ; ils furent supprimés puis rétablis en 1658 dit Lebas (*Dictionnaire encyclopédique de la France*).

finances procéder aux levées des milices, pourvoir, de concert avec l'autorité militaire, à la subsistance et au logement des troupes, veiller à l'observation des édits, règlements et ordonnances concernant les impôts (1). En un mot, l'Intendant était l'homme du Roi, chargé de représenter et de défendre ses intérêts (2). En Artois sa situation était particulièrement difficile, placé qu'il était entre son devoir envers le Roi et la résistance qu'il rencontrait de la part des Etats d'Artois décidés à défendre énergiquement les intérêts de la province. L'Artois, détaché récemment de la généralité d'Amiens (1754), était à l'arrivée du marquis de Lévis joint à l'Intendance de Lille qui se trouvait alors aux mains de M. Lefebvre de Caumartin, marquis de St-Ange, comte de Moret, chancelier gradué du service de l'ordre de Saint-Louis, maître de requêtes.

Si importante que fût la situation, le nouveau gouverneur militaire n'eût pas trouvé dans les fonctions qu'elle lui attribuait un aliment suffisant à son activité, si à ce titre il n'eût joint celui de commissaire du Roi, près des Etats d'Artois (3).

(1) Les intendants étaient aidés pour la partie militaire par des commissaires des guerres et pour la partie civile par des subdélégués qui remplissaient à peu près les fonctions de nos sous-préfets. C'était alors M. Galhaut pour Arras et Lens, de Cauchy pour Saint-Omer, Lescuyer pour Béthune, Dupont d'Halluin pour Aire, Lorin pour Bapaume, Prevost pour Hesdin, Thelliez pour Saint-Pol, Boucquerault pour Lillers, Desruelles pour Saint-Venant. Sous le gouvernement du marquis de Lévis, M. Michaut de Canneville remplaça M. Prevost et fut lui-même remplacé par M. Cot d'Ordan, M. de Cauchy vint de Saint-Omer succéder, à Arras, à M. Galhaut, et fut remplacé, à Saint-Omer, par M. Deffosse. M. Haudouart succéda, à Bapaume, à M. Lorin, et M. Meurille à M Lescuyer, à Béthune.

(2) *Dictionnaire* d'Expilly.

(3) Cette fonction était ordinairement remplie par le Gouverneur de la province. Pendant longtemps, les gouverneurs généraux des

Les Etats d'Artois (1) étaient, comme leur nom l'indique, une assemblée composée des représentants de la province. Les trois ordres, clergé (2), noblesse (3) et tiers-état (4), y

Pays-Bas prêtèrent serment aux Etats et on demandait l'agrément de ceux-ci quand le prince nommait à ces fonctions un étranger ; car, d'après les privilèges de la province, il fallait être domicilié en Artois pour y exercer un emploi public.

(1) Certains auteurs prétendent qu'ils remontent à la domination romaine, ils se continuèrent sous les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne.

(2) Le clergé était représenté par les évêques, les abbés réguliers et les chapitres. Ceux-ci y envoyaient leur prévôt plus un chanoine, sauf le chapitre d'Arras qui en envoyait trois, mais n'ayant qu'une voix ; dans cette ville et à Saint-Omer les chanoines allaient aux Etats chacun leur tour, dans les autres chapitres c'étaient ceux qui en faisaient la demande. Ils étaient quarante-un membres en 1788. Les députés du clergé étaient souvent en discussion avec ceux de la noblesse au sujet des préséances. L'évêque d'Arras avait la prétention d'être président de droit des Etats, le Roi rejeta sa demande.

(3) Autrefois pour entrer aux Etats, il suffisait d'être seigneur d'une terre à clocher ; plus tard, on exigea la preuve de six générations nobles, faite devant deux commissaires et le député ordinaire, tous trois appartenant à l'ordre de la noblesse, ils rendaient compte à l'Assemblée de leur examen et on enregistrait la décision qu'ils avaient prise. Il fallait de plus avoir vingt ans accomplis. L'ordre de la noblesse comprenait d'abord soixante-dix gentilshommes et en 1788, cent dix-sept.

(4) Le tiers-état se composait des députés envoyés par un certain nombre de villes de la province, chaque ville n'avait qu'une voix. Les autres villes et bourgs eurent parfois la prétention d'être représentés en vertu d'anciens usages ou privilèges, ce qui donna lieu à des discussions. Ces députés étaient trente-quatre en 1788. On agita la question de savoir si les nobles, qui faisaient à la fois partie des Etats et des échevinages, pouvaient voter lorsque ceux-ci nommaient leurs députés, on se prononça pour l'affirmative.

figuraient par parties égales (1). Longtemps réunis à ceux de Flandre sous la domination des ducs de Bourgogne et desrois d'Espagne, ils s'en étaient séparés en devenant Français et tenaient tous les ans une assemblée générale, d'abord à l'abbaye de St-Vaast, à Arras, puis dans le palais qu'ils s'étaient fait bâtir de 1701 à 1724, au centre de la ville. par l'architecte Leplus, de Béthune. C'est le joli édifice qui abrite encore aujourd'hui le tribunal (2). Tous les intérêts de la province étaient entre leurs mains. Seuls ils prétendaient avoir le droit d'établir des impôts (3), de faire des emprunts dont ils fixaient eux-mêmes l'intérêt, de défendre les privilèges par lesquels la province était dispensée des droits de sel, de gabelle (4), de contrôle, de papier timbré et autre, qui constituaient ce qu'on appelait alors les fermes du royaume. A eux appartenaient encore la police des grains et des marchandises, le droit d'en réglementer, voire même d'en interdire l'entrée et la sortie. Trois députés pris dans leur sein, élus

(1) M. Lecesne, dans l'article consacré à l'administration générale dans le *Pas-de-Calais au XIX[e] siècle*, rend hommage à l'organisation libérale des Etats d'Artois. Les conseils provinciaux belges les rappellent sous le rapport de la tenue des séances et des détails de l'administration.

(2) De 1640 à 1677, l'Assemblée des Etats eut lieu à Saint-Omer à cause de la guerre.

(3) Ils donnaient en général à bail le rendement des impôts, ceux qui étaient repoussés par les Etats étaient sans valeurs.

(4) La gabelle était très impopulaire en Artois, aussi les Etats, en 1784, disaient : « La gabelle, ce terme affreux, a toujours effarouché avec justes raisons les habitants de la province qui, par les traités les plus authentiques se sont maintenus de tous temps dans l'usage du sel pour leur consommation » Le droit fut reconnu, en 1680, par Louis XIV, d'user indifféremment pour les grosses et menues salaisons, du sel gris ou blanc. Un arrêt du Conseil, de 1720, retira le sel gris ce qui amena les vexations des employés de la gabelle (Voir la revue *la Quinzaine*, de février 1899).

chacun par l'ordre qu'ils représentaient prenaient divers noms selon leurs diverses attributions. Ainsi il y avait les députés ordinaires (1), les députés à la Cour (2), les députés

(1) Bultel, dans sa *Notice sur l'Artois*, dit : que c'était à proprement parler des syndics agissant et administrant au nom du Corps, sous l'autorité du Roi. Ceux de la noblesse et du clergé touchaient une indemnité de 4,000 livres. Ceux du tiers de 3,600 livres.

(2) Les députés à la Cour suivaient à Paris, auprès des ministres, les affaires que leur recommandaient les députés ordinaires, les renseignaient sur ce qui intéressait la province, présentaient leurs cahiers. Ils reçurent : savoir les évêques et les nobles 15 livres, puis 19 livres par jour, les députés des chapitres et des villes 12 livres, puis 15 livres et parfois des gratifications, plus leur logement longtemps fixé à 6000 livres pour tous. Ils avaient droit à une pistole par jour pour frais de voiture, puis on leur paya un carosse. Leur députation devait en principe durer quatre mois.

En général ils s'entendaient très bien avec les députés ordinaires ; ainsi dans une lettre de bonne année écrite par ceux-ci en 1776, on lit : « Nous sommes charmés de vous savoir réunis à Paris et en bonne santé, nous mettrons tout en usage pour seconder vos vues et le zèle qui vous anime pour le bien et l'avantage de la province et la réussite des affaires dont vous êtes chargés ; vous pouvez, Messieurs, compter sur notre confiance et sur le désir sincère que nous avons de voir régner l'union et la concorde entre les deux députations. C'est en cet esprit que nous entretiendrons la correspondance et nous vous prions de faire de même et d'agréer les vœux sincères que nous formons pour chacun de vous dans le renouvellement de l'année. » Il y avait pourtant parfois des points noirs ; ainsi, en 1785, les députés à la Cour avaient invité les députés ordinaires à assister à la présentation des cahiers, disant : « Nous désirons que vos occupations vous le permettent, et serions fort aises que cette circonstance nous procure le plaisir de vous voir. » En 1786, ils ne renouvellèrent pas leur proposition et les députés ordinaires les remercièrent par ironie d'une invitation qu'ils n'avaient pas reçue. Les députés à la Cour leur répondirent : « Nous ne savons ce que signifie ce remerciement, serait-ce un reproche de ce que nous n'avons pas eu l'honneur de vous faire

aux comptes, les députés à l'instruction des affaires, depuis 1778, à la nomination des officiers municipaux (1). Pour percevoir leurs revenus, les Etats avaient deux receveurs en chef, l'un pour les impôts directs, l'autre pour les impôts indirects (2).

Les Etats donnaient des commissions à vie et à temps aux autres fonctionnaires de leur administration (3). Pour

cette invitation ? Si cela était, vous nous obligeriez de nous le mander, nous en ferions conserver une note dans le bureau, afin que la députation à la Cour, l'année prochaine, ne se mette pas dans le même cas. Au surplus, Messieurs, nous vous prions d'être persuadés que nous vous verrions ici avec le plus grand plaisir et que si nous ne vous avons pas invités à ce voyage, c'est que l'idée ne nous est pas venue qu'on pût sérieusement vous proposer de quitter les affaires de votre administration et de faire plus de quatre-vingts lieues pour assister à une réunion.» Les députés ordinaires répondirent que c'était par civilité et sans intention malveillante qu'ils avaient remercié.

(1) Quand les Etats nommaient une commission on ne la défrayait que de ses frais de voyage et on ne faisait pas de compte. La noblesse et le clergé recevaient 15 livres par jour, le tiers et certains ecclésiastiques 10 livres. Depuis 1771, sauf les commissaires à l'instruction, les autres ne furent plus remboursés que des frais justifiés. Dans le règlement de cette année, on voit que les commissions permanentes se réunissaient à l'hôtel des Etats, les trois premiers jours de chaque mois. Les députés ordinaires les convoquaient huit à quinze jours d'avance selon qu'ils habitaient la ville ou la campagne.

(2) Le premier était sous l'administration du marquis de Lévis, M Lallart, l'autre M Cauwet de Baly.

(3) Ils donnaient des commissions à vie et à temps : à vie, au greffier, aux sous-greffiers des trois chambres, à des commis, à des huissiers, au grand maitre d'hôtel de la province, au receveur général des impôts sur les boissons, au receveur général des centièmes et des vingtièmes, aux receveurs particuliers dans les différents départements de la province, au grand prévôt, au lieutenant, aux brigadiers et à un certain nombre de cavaliers de la maréchaussée de la

remercier des services rendus, pour se rendre des personnages importants, favorables, pour augmenter des traitements insuffisants ou dans un but de charité ou de représentation ils disposaient de sommes assez importantes.

Les revenus ordinaires dont les Etats disposaient provenaient originairement d'un octroi prélevé sur la vente des chevaux, vaches, moutons, et autres bestiaux, appelé ferme des bêtes vives, et d'un autre prélevé sur les bières, vins, eaux-de vie, auxquels s'était ajouté le tabac (1). Les deux réunis produisaient plus de 400,000 livres (2).

A partir de 1559 des revenus extraordinaires avaient été constitués, à mesure que la détresse publique allait en s'aggravant, par diverses impositions sur les immeubles, qui prirent les noms de centièmes (3), de vingtièmes et de dixièmes (4).

province, à l'architecte des Etats, inspecteur des rivières, chemins et édifices, à l'inspecteur des pavés (routes), aux surveillants aux ouvrages, etc., etc. Ils donnaient des commissions à temps : au fournisseur des fourrages quand ils étaient en régie. Dans les derniers temps on avait créé un emploi de garde magasin pour les habillements, fournitures, etc., appartenant à la province et destinés à la milice. On nommait les fonctionnaires lors des assemblées générales.

(1) Par arrêt du Conseil du 12 juillet 1746, tous les droits qui se lèvent sur les vin, bière, eaux-de-vie et autres boissons étaient payés par toutes sortes de personnes indistinctement, privilégiées ou non privilégiées, exemptées ou non exemptées sans aucune exception, sauf pour les troupes suisses et certains officiers et soldats. La vente du tabac et du sel avait été réglée par les députés ordinaires le 28 août 1742.

(2) D'après une histoire manuscrite des Etats d'Artois par le baron de Hauteclocque, leurs dépenses montaient à 800,000 livres.

(3) Le centième était ainsi appelé parce qu'il représentait le centième du revenu fixé par des rôles qui tenaient lieu des matrices cadastrales de nos jours. On prenait pour base pour les terres le produit moyen d'une mesure. C'est le duc d'Albe qui introduisit cet impôt

Mais ce n'était là encore que le prélude des lourdes charges que devait apporter à l'Artois la domination française. La nécessité de subvenir aux frais de la guerre multiplia tout d'abord les contributions en hommes, pour la milice, en nourriture de chevaux, en charrois militaires de toutes sortes. Sous le nom fallacieux d'*aides* et de *dons gratuits*, des sommes importantes furent demandées pour subvenir aux frais de la guerre, puis continuèrent à être réclamés après la paix. A mesure que s'éloignait l'époque de la réunion de l'Artois à la France, les exigences du Gouvernement devinrent plus impérieuses et il fallut subir de nouveaux impôts. De là naquit une lutte incessante avec les Etats

dans les Pays Bas, ce fut lui qui fit porter par Philippe II le placard du 9 septembre 1569 qu'on exécuta dès 1570, mais cette espèce de taille était peu populaire et ne fut levée que trois fois jusqu'en 1600. Elle était payée par tous les immeubles, il n'y avait d'exceptés que les lieux saints et publics, les maisons des prélats et pasteurs, les châteaux et habitations de plaisance. Depuis 1600, la guerre et les malheurs publics rendirent cette imposition presque annuelle, bien qu'en réponse aux cahiers des Etats, lors de leur première assemblée après le retour à la France, Louis XIV eût dit : « Je reçois avec approbation et agrément vos protestations de fidélité, je n'en avais jamais douté, continuez-les ; de ma part j'aurai toujours autant de bonne volonté à vous conserver vos coutumes et privilèges que mes prédécesseurs ont mis à vous les accorder, je me porterai plutôt à les augmenter qu'à les diminuer. » Ce qui n'empêcha pas de les multiplier, on en leva jusqu'à dix. En 1769, un centième produisait 215,000 livres. La noblesse prétendit ne pas devoir cet impôt, mais un arrêt du Conseil du 9 juillet 1661, ordonna qu'elle contribuerait comme le clergé et le tiers-état aux aides et subsides extraordinaires, seulement les nobles et les ecclésiastiques ne payaient qu'un centième et en étaient exempts pour les maisons et terres qu'ils occupaient eux-mêmes et dans le lieu de leur résidence ; ceux qui par suite de leurs fonctions ou de leur situation, par exemple, les cadets, ne résidaient pas, protestèrent et en 1785 on leur donna raison. L'impôt du vingtième représentait le vingtième du revenu,

soucieux de défendre leurs privilèges et les intérêts de la Province. En principe ils étaient indépendants, et nulle taxe ne pouvait être imposée au pays, sans être revêtue de leur approbation. Mais sous la pression d'un gouvernement devenant de plus en plus autoritaire, ils devaient céder et étaient obligés pour se rendre les hauts fonctionnaires favorables, à leur faire d'importants cadeaux (1). On le

c'était à l'origine un impôt de guerre, mais, comme de nos jours pour les dixièmes de guerre, après la paix il ne fut pas supprimé. On leva d'abord un vingtième, puis deux, puis trois, lors de la guerre de sept ans, de 1756 à 1760, on alla jusqu'à quatre. Les Etats d'Artois demandaient toujours leur suppression, ils ne purent qu'en faire diminuer le nombre. Pour en augmenter le produit ils obtinrent par arrêt du Conseil que tous les négociants, commerçants, marchands en gros et en détail établis dans les villes, bourgs et lieux de commerce et sur les grandes routes, seraient soumis à payer le vingtième des revenus et bénéfices que leur commerce peut produire. Les ouvriers et journaliers travaillant chez leur maître, étaient exempts de cet impôt, ainsi que les avocats et chirurgiens, pour les profits de leur profession.

(4 p. 93) Le dixième était un impôt de guerre qui se levait sur tous les citoyens sans exception.

(1) Ainsi ils donnaient une gratification de 6,000 livres à l'Intendant, de 400 livres à son secrétaire, de 1,500 livres pour ses bureaux, et de 900 livres pour ses autres services. De plus, on lui louait pour 1,500 livres une maison à Arras. C'était une dépense annuelle de 10,500 livres, et on y ajoutait parfois un supplément de 2,000 livres. On trouvait que c'était beaucoup, mais il prétendait que ses frais de représentation pendant son séjour à Arras, s'élevaient à 6,000 livres. Les Etats donnaient au président du Conseil d'Artois, troisième commissaire, 3,000 livres, plus 100 livres pour son secrétaire. Ils allouaient des gratifications à leurs receveurs, au prévot de leur maréchaussée 50 livres, au garde de la prévôté et au commis-greffier. Outre les sommes allouées tous les ans, à titre exceptionnel, Colbert reçut 6,000 livres, ses commis et ceux de Letellier, autre ministre, eurent de 200 à 3,000 livres. En 1777 nouvelles gratifi-

leur reprocha trouvant leur générosité souvent excessive (1).

Réunis chaque année en assemblée générale, ils présentaient auparavant au Roi des cahiers rédigés par les députés ordinaires et présentés par les députés à la Cour, contenant leurs demandes, leurs doléances et relatant les faits importants qui s'étaient passés au courant de l'année. Le Roi de son côté, assisté de ses ministres et renseigné par l'intendant de la province prenait avis du Conseil d'Etat pour leur répondre et formuler des demandes qui étaient des ordres, pour la levée des impôts. La date de la présentation des cahiers et celle de l'ouverture des Etats était fixée par le

cations aux employés des ministères. M. Campy, commissaire des guerres reçut 1,000 livres. Un autre Campy, receveur et M. Rolland, chacun 300 livres, M. Moiniet de la Canessant, chef de bureau au controle général, 288 livres, M. Gumel, 1,000 livres, M. Delaroche, 300 livres, M. Estienne, secrétaire du garde des sceaux, 300 livres, M Deschauffour, 300 livres, M. Nardot, chef de bureau de M. Beauconseil, chargé des bâtiments, 300 livres ; en une seule année on donna ainsi aux employés 3,888 livres. En 1782 on fit une gratification assez importante à M. Marin, commissaire des guerres, pour une affaire relative aux fourrages traitée par les députés à la Cour à son bureau du ministère de la guerre. Un employé de ce ministère, M. Desvraiges, chargé des mouvements de troupes, ayant été fort obligeant, les députés à la Cour et les députés ordinaires examinèrent si on pourrait sans l'autorisation des Etats lui donner 300 livres ou une bourse de jetons aux armes des Etats.

(1) Si aux gratifications on ajoute les charités, les Etats dépensèrent 44,102 livres en une seule année, car celles-ci étaient nombreuses, bien que beaucoup moins importantes. Ainsi les Clarisses d'Arras recevaient 100 livres, celles d'Aire 150 livres, les sœurs de charité d'Arras 400 livres pour les pauvres malades. On leur en retira 200 pour les donner aux sœurs du même ordre de Saint-Omer, plus 100 livres pour donner des secours aux soldats nécessiteux, elles avaient aussi exemption de droits pour deux pièces de vin et deux pots d'eau-de-vie ; les pauvres prisonniers de cette ville

Roi. Ceux-ci en étaient prévenus par les commissaires royaux chargés de représenter S. M. à leur assemblée, dont l'un était le gouverneur de la province, le second l'intendant, et le troisième le Président du Conseil d'Artois (1), mais celui-ci avait un rôle effacé (2).

200 livres, les pères Récollets d'Arras 400 livres, les filles de Sainte-Agnès 200 livres, les pères Capucins d'Aire ne recevaient que 40 sols 8 deniers, on les leur supprima mais on porta les Clarisses de cette ville à 156 livres. Les Trinitaires obtenaient un secours pour la rédemption des captifs, etc. Quand un évènement malheureux arrivait, les Etats intervenaient. Ainsi en 1771, les religieuses de Sainte-Agnès eurent les fondations de leur maison abimées par les inondations et elles purent, avec un secours de 1,500 livres des Etats et leurs économies, reconstruire un bâtiment. Par reconnaissance elles avaient demandé les députés ordinaires pour poser la première pierre, mais ce fut l'évêque qui fit la cérémonie. Les Chariottes ayant acheté l'hôtel de Montmorency sollicitèrent, en 1772, un secours pour bâtir une chapelle. Les Récollets de Lens, ceux de Béthune (1661), les Capucins et les Dominicains d'Arras (1713) demandèrent à être aidés dans la construction de leurs églises. Ces derniers, quand Pie V, qui avait appartenu à leur ordre, fut canonisé, firent une grande fête et les Etats leur offrirent un cadeau. En 1765, les sœurs grises de Saint-Pol, dont le couvent avait brûlé, obtenaient un secours de 600 livres, parce qu'elles se consacraient aux soins des malades et à l'éducation des jeunes filles pauvres.

Un sieur Bécourt, receveur des Etats à Bapaume, pendant vingt-huit ans, par suite de sa mauvaise gestion, tomba dans la misère avec cinq enfants. Le marquis de Lévis s'intéressa à lui et il lui obtint une pension des Etats. Son fils aîné se fit militaire et le second succéda à son père sous certaines conditions.

(1) Les fonctions de premier président du Conseil d'Artois furent remplies de 1765 à 1785 par François-Joseph de Briois de Beaumetz, de 1785 à 1789 par Bon-Albert de Briois de Beaumetz.

(2) Voir sur les Etats d'Artois les *Almanachs d'Artois*, Bultel. *Etat ancien et moderne de la province d'Artois*. *L'Histoire générale de la province d'Artois* par Hennebert, t. III, p. 286. *La Correspon-*

Le marquis de Lévis, nous l'avons dit, résidait à Paris pendant une notable partie de l'année.

Placé par ses doubles fonctions entre les intérêts du Roi et ceux de la province, il sut, à l'aide des qualités solides et aimables dont il était doué, concilier les uns et les autres. D'une part, les services qu'il rendait aux députés à la Cour dans leurs rapports avec elle, et aux députés ordinaires dans les affaires d'administration locale, lui eurent bientôt gagné la bienveillance des Etats et fait obtenir d'eux ce que le Gouvernement eût vainement exigé ; de l'autre, ses justes représentations au Roi et aux ministres atténuaient les prétentions de l'Intendant, toujours disposé à grossir les subsides apportés au trésor royal en détresse. Son nom devint par là bientôt populaire et la réunion de l'Artois à la France fût irrévocable. Est-il besoin de dire que pour ce vaillant homme de guerre l'organisation militaire de la province fut des premières à prendre place dans ses préoccupations ? Comme gouverneur militaire il relevait directement du ministre de la guerre, qui était alors, en 1769, le duc de Choiseul.

Sous ses ordres étaient placés :

1° L'état-major général de la province, comprenant un

dance administrative sous le règne de Louis XIV par Depping, t. Ier, p. 559. Wilbert : *Considérations générales sur l'histoire des Etats du Cambrésis, de l'Artois, de la Flandre, du Haynault, du Brabant et du Tournaisis (Compte-rendu des congrès archéologiques de Lille*, p. 257). Parenty, *Annuaires administratifs et statistiques du Pas-de-Calais*, année 1855, p. 403. Baron de Hauteclocque, *Histoire des Etats d'Artois*, manuscrit conservé dans les archives de sa famille. Il y traite avec compétence de leurs attributions et de leur composition. Godin et comte d'Héricourt *Les Rues d'Arras*, t. Ier, p. 301. *Les Assemblées provinciales*, bibliothèque d'Arras. Filon, professeur d'histoire au collège d'Arras, *Histoire des Etats d'Artois* 1861 ; mémoire couronné par l'Académie d'Arras en 1859 et complété par l'auteur. Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois (conservé en partie) et fonds de l'intendance, etc., etc.

lieutenant général de la province, le maréchal prince d'Isenghien, chevalier des ordres du Roy; un lieutenant général au gouvernement d'Arras, le comte de Guines; un lieutenant général au gouvernement de Saint-Omer, M. de Calonne marquis de Courtebourne, plus un secrétaire général du gouvernement d'Artois, un trésorier provincial et un directeur des vivres ;

2° Un corps royal du génie, commandé par M. Noizet de Saint-Paul, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, directeur des fortifications et places de l'Artois. Ingénieur en chef, le comte d'Aumale, colonel d'infanterie (1) ;

3° Au corps royal d'artillerie : M. Ansart de Mouy, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis, inspecteur général (2) ; colonel directeur : M. de Belloy (3) ;

4° L'état major de la ville d'Arras, comprenant un gouverneur, le maréchal d'Isenghien (4), un lieutenant du Roy, M. de la Combe (5), deux commissaires des guerres,

(1) Il y avait en outre cinq ingénieurs ordinaires et un inspecteur des casernes.

(2) Il faisait partie, comme associé, de l'Académie d'Arras. Quand il fut nommé lieutenant général, cette Assemblée chargea, en novembre 1765, une commission composée de MM. de Ruzé, de Crespieul, Cauwet de Baly, Deslys et Harduin, d'aller le complimenter.

(3) Plus un capitaine sous-directeur, un garde-magasin pour la ville et pour la Citadelle.

(4) D'après MM. de Cardevaque et d'Héricourt, à l'origine les baillis et gouverneurs d'Arras étaient les mêmes personnes. En 1664, Louis XIV enleva aux gouverneurs la charge de bailli et réunit cette fonction à son domaine. Les gouverneurs de villes ne furent plus que des officiers militaires, sans rapports avec les échevinages et ne présidant plus au renouvellement de la loi. Quant à leurs attributions judiciaires elles passèrent à leurs lieutenants qui ne furent plus que des officiers civils.

(5) Il y avait en outre un major, deux aides major, un sous-aide major, un greffier.

MM. Manchon père et fils (1), un gouverneur de la citadelle, M. Ferrand (2) ;

5° L'état-major de la ville de Saint-Omer, comprenant un gouverneur particulier, le comte de Cayla, un lieutenant du Roy, M. de Mortières, un commandant du château, M. Blondel (3), un colonel d'artillerie, M. d'Ostalis (4), un commissaire des guerres, M. de Bommy de la Vergne (5) ;

6° A Béthune, un gouverneur de la ville et du château, qui était le maréchal duc de Broglie, un lieutenant du Roy,

(1) Les commissaires des guerres remplissaient des fonctions assez importantes. En temps de guerre ils étaient chargés des hôpitaux (personnel et police), en tous temps, des vivres, subsistances et fourrages, du logement et des fournitures des troupes, des effets du Roy, des capotes d'hiver et de la police des magasins. Ils étaient sous les ordres de l'intendant et du gouverneur de la province à qui ils devaient rendre compte de leurs fonctions. Mais pour les revues ils n'avaient de compte à rendre qu'au ministre. A chaque revue ils devaient lui envoyer, ainsi qu'à l'intendant, un état des hommes présents. La comptabilité de l'extraordinaire des guerres était faite par eux. Ils étaient obligés à des tournées pour inspecter leurs subordonnés. Ils avaient droit au logement ; à Arras, on leur donnait 700 livres d'indemnité et aux adjoints 350 livres. Ce logement donna lieu à des discussions ; quand les villes ne les logeaient pas, ils réclamaient auprès du gouvernement ou des États d'Artois.

(2) Il y avait en outre à la Citadelle, un lieutenant du Roy, un major, un aide-major, un aumônier. En 1765, les députés ordinaires proposèrent au Roi, comme major, M. de Nesles de Lozinghem, capitaine réformé du régiment de Haynault, mais le Roy préféra nommer aide-major M. Baillet de Vaugrenant.

(3) Plus un major, deux aides-majors, un capitaine des postes, un greffier militaire.

(4) En outre un lieutenant-colonel directeur des fortifications.

(5) De plus un inspecteur des casernes, un garde-magasin d'artillerie, un major, deux aides-majors, un trésorier de l'extraordinaire des guerres.

le baron de Grimaldi, un directeur de l'artillerie, un ingénieur en chef du génie (1) ;

7° A Aire, un gouverneur des ville, fort et château, M. de Crenille, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis (2), un lieutenant du Roy, M. Romsault de Tortonval (3), un commissaire des guerres, M. de Fontenay, chevalier de Saint-Louis (4), un commandant du fort Saint-François, M. Chevalier, brigadier des armées du Roy (5) ;

8° A Hesdin, un gouverneur, le marquis d'Havrincourt, un lieutenant du Roy, M. de Salperwick d'Huby (6), un commissaire des guerres, M. Greffier de la Grave, un capitaine d'artillerie, un ingénieur en chef du génie (7) ;

(1) En outre un ingénieur ordinaire du génie ; un inspecteur des casernes ; un trésorier des troupes ; deux garde-magasins pour l'artillerie et les services à l'Hôpital militaire, un contrôleur, un médecin chirurgien-major, un chirurgien aide-major, deux aumôniers.

(2) Il appartenait à l'arme de l'artillerie et en devint directeur ainsi que des fortifications sous le ministère du duc de Choiseul. Il était aussi chargé de l'Hôtel des Invalides et de l'Ecole militaire, tout en conservant ses fonctions de gouverneur d'Aire.

(3) De plus un major, deux aides-majors, un aide-major du château, un greffier-militaire, un trésorier des troupes, un lieutenant-colonel directeur de l'artillerie.

(4) En outre un capitaine en second, un garde d'artillerie, un ingénieur en chef du génie, un ingénieur ordinaire, un inspecteur des casernes un trésorier de l'artillerie et du génie ; à l'hôpital un aumônier, un médecin, deux chirurgiens-majors, un garçon chirurgien, un apothicaire.

(5) En outre un major, un garde d'artillerie, un aumônier.

(6) Un major, un capitaine aide-major préposé principal aux enrôlements, un capitaine des portes, un commandant de place, un trésorier des troupes.

(7) En plus un inspecteur des casernes, un garde-magasin. un trésorier de l'artillerie et du génie ; à l'hôpital deux chirurgiens-majors, un médecin, un aumônier.

9° A Saint-Venant, un gouverneur, le marquis de Saint-Chamans, lieutenant général, un lieutenant de Roy, M. d'Iscard, un ingénieur en chef du génie, un lieutenant-colonel, sous-directeur d'artillerie (1) ;

10° A Bapaume, un gouverneur, le duc d'Estissac, un lieutenant du Roy, le chevalier de Gomer (2), un ingénieur en chef du génie ;

11° A Saint-Pol, un gouverneur, M. Barbault, un lieutenant du Roy, M. Galhaut (3).

Si, à cette nomenclature, on ajoute un grand nombre d'officiers, de fonctionnaires militaires d'un ordre inférieur et les officiers de troupe, on peut se faire de la situation militaire d'un gouverneur de province une idée analogue, supérieure même à celle de nos chefs de corps d'armée, car ses attributions étaient plus étendues, dans beaucoup de cas, témoin les modifications diverses que le marquis de Lévis proposa pour la composition des garnisons. Arras, Saint-Omer, Aire et Béthune reçurent à la fois des régiments d'infanterie et de cavalerie. Des invalides furent logés à la citadelle d'Arras et à Saint-Venant. Bapaume dut se contenter d'un bataillon détaché, ou tout au plus d'un régiment d'Infanterie. Hesdin, mieux partagé à cause de ses belles casernes, les vit constamment occupées par un régiment de cavalerie, comme elles le sont encore au grand avantage de la ville.

Mais ce n'était pas seulement au point de vue des honneurs bien mérités que le marquis de Lévis trouvait dans le poste de gouverneur de l'Artois la place qui lui était due. Il y recevait encore les avantages pécuniaires propres à relever

(1) Un inspecteur des casernes, un garde d'artillerie, un greffier militaire, un commissaire des guerres, un trésorier des troupes, un subdélégué à l'hôpital, un aumônier, un chirurgien-major.

(2) Un major, un aide-major, un capitaine des portes.

(3) Plus un commis de l'extraordinaire des guerres.

sa fortune. A la pension fixe de 30,000 livres prélevée sur le trésor extraordinaire de la guerre venaient s'ajouter des dons et libéralités considérables dont cette riche province avait coutume de gratifier ses gouverneurs. Au temps de la domination espagnole, cet usage existait déjà. De 1596 à 1640, des dons en nature tels que du vin, de la vaisselle d'argent marquée aux armes des Etats, et des sommes variant de 300 à 6,000 livres, avaient été ainsi offerts chaque année (1). Après que l'Artois eût fait retour à la France, cela alla en augmentant. Le duc d'Elbeuf s'était vu gratifier de 10,000, 15,000 et 20,000 livres, plus 5,000 livres avaient été offertes à sa femme ; on y joignit un attelage à 7 chevaux (2) ; d'autres dignitaires, les maréchaux de Turenne

(1) On offrit du vin au duc d'Arschot, au prince de Ligne, au comte de Berlaymont, à Richardot, quand il fut nommé président du Conseil privé. On donna de l'argent au marquis de Warembon, au comte de Rœulx, au comte d'Hostrate, au comte de Sainte-Aldegonde, au comte de Monchy, etc. Le duc d'Arschot pour obtenir des Etats une gratification fit valoir que ses appointements n'étaient que de 1,200 livres (P Ignace).

(2) Dès 1725 les Etats avaient assuré au maréchal d'Isenghien commandant général en Artois 6,000 livres, à son capitaine des gardes 300, à son secrétaire 300, à ses valets de pied 40 livres et à sa mort ces gratifications amenèrent des difficultés entre ses héritiers et le comte de Melun On donnait aussi des gratifications à d'autres personnes : ainsi les officiers supérieurs commandant l'artillerie en Artois, MM. d'Aboville et Ansart de Mouy reçurent 500 livres, MM. de Belloy et de Gomer furent aussi gratifiés, on alloua à M. Romsault, directeur des fortifications, trois rations de fourrages par jour, quatre à M. de Fontenay, commissaire des guerres à Aire, trois à M. de Saint-Paul, directeur des fortifications, on les lui refusa en 1767 sous prétexte que son prédécesseur ne les avait pas et qu'on le logeait, que du reste il pourrait s'indemniser sur la caisse des fortifications ; ce directeur y avait sans doute droit puisque en 1785 il reçut 1,095 livres.

et de Schulemberg avaient reçu à leur tour 3,000 livres pour faire l'acquisition d'un attelage à sept chevaux. Bien que ces dons fussent formellement spontanés et personnels, on put bientôt craindre qu'ils ne prissent des proportions exagérées. Le Roy s'en émut. En 1663,une première ordonnance émanée de lui limita à 20,000 livres les gratifications que les Etats eurent le droit de s'imposer. Puis deux autres en 1671, et en 1673, restreignirent à 25,000 livres et à 23,500 livres le droit des gouverneurs à recevoir. Une ordonnance royale du 18 mars 1776 décida que les provinces donneraient 30.000 livres à leurs gouverneurs. Un arrêt du Conseil en 1682, parut viser encore ce chapitre en stipulant la nécessité de la permission de l'Intendant de la province à toute ville ou place frontière, pour faire une dépense extraordinaire sous prétexte de *présents*, réparations, ouvrages ou réjouissances quelconque.

Les choses en étaient-elles restées là au moment de l'arrivée du marquis de Lévis ? Il est permis d'en douter, aux prétentions qu'éleva son successeur, le duc de Guînes, prétentions auxquelles les Etats opposèrent une énergique résistance. Avec le marquis de Lévis au contraire, les choses s'arrangeaient toujours à l'amiable. Outre les 12,000 livres auxquelles lui donnait droit sa présence aux états comme commissaire du Roy, il avait obtenu la transformation des cinquante rations quotidiennes que la province devait fournir à ses chevaux, en un revenu annuel de 10.800 livres. Plus tard même, en 1785, ce chiffre fut porté à 18,000 livres. De plus, 600 livres étaient allouées à son capitaine des gardes, 400 livres à son secrétaire, 60 livres à ses valets de chambre et 100 livres à ses valets de pied. Le tout, au rapport des Etats formait un ensemble de 26,160 livres, sans préjudice aux 6,000 livres allouées par la province au gouverneur particulier d'Arras, prince d'Isenghien, puis au comte de Béthune son successeur.

Comme on voit, les bienfaits d'un bon gouvernement, pas

plus en ce temps-là qu'en aucun autre, n'étaient gratuits pour les administrés. Une autre question bien difficile à résoudre se présenta. C'était celle du logement du gouverneur. Jusque-là, la nécessité d'une installation sérieuse et durable ne s'était pas fait sentir. Sous la domination espagnole, les gouverneurs généraux et particuliers s'étaient contentés de résider transitoirement dans des hôtels loués à des particuliers ou dans quelqu'un des refuges que les abbayes des environs d'Arras s'étaient toutes ménagés dans la ville pour s'abriter en cas de guerre (1). Ainsi le marquis

(1) Outre les gouverneurs généraux il fallut loger les gouverneurs particuliers des villes. A Arras, d'après M. Lecesne (*Histoire d'Arras*, p. 508, et *Mémoires de l'Académie* de cette ville, t. IV, 2e série), cette obligation donna lieu à bien des difficultés. Après avoir logé ce fonctionnaire au refuge St-Eloy, à l'hôtel d'Egmont et dans d'autres maisons louées, les gouverneurs se plaignirent que ces logements n'étaient pas dignes de leurs fonctions. Aussi une assemblée des bourgeois, en 1718, vota un impôt extraordinaire devant produire 17,000 livres pour acheter un hôtel. C'était insuffisant, mais les gouverneurs prirent patience, jusqu'au marquis d'Isenghien qui dans ce but réclama et obtint du Roy un secours de 75,000 livres à prendre sur la caisse des fortifications. L'échevinage proposa alors deux emplacements pour bâtir un hôtel, entr'autres le pré Cagnon, qui est devenu la Basse-ville, mais on trouva la dépense trop considérable ; alors on s'occupa d'acquérir l'hôtel de Gomiecourt, rue des Trois-Faucilles. Le propriétaire en demandait un prix exagéré et la ville faisait valoir son peu de ressources, l'affaire traîna en longueur et le gouverneur impatienté fit mettre en prison trois échevins et le conseiller pensionnaire. Réclamation de l'échevinage auprès du cardinal de Fleury ; le Roy les fit mettre en liberté, on entra en arrangements, le comte de Gomiecourt diminua ses prétentions, on acheta son hôtel en 1739,,et en 1742 on avait terminé l'arrangement. La ville, pour payer la dépense, vendit quelques vieilles casernes devenues inutiles par suite de la construction des nouvelles. Quand le maréchal de Lévis joignit à ses fonctions de gouverneur de l'Artois celle de gouverneur d'Arras, cet hôtel, connu sous le nom de « Gouvernement », se trouva libre.

de Warembon en 1560 avait il, du consentement des Etats, quitté le refuge de l'Abbaye de Saint-Eloi place du Wetz-d'Amain, et on avait loué pour lui, au prix de 600 livres par an, l'hôtel du prince de Solre. Quand il fut tombé aux mains des Français, ses successeurs les comtes de Ligne et de Berlaymont, d'Hooghstrate et de Sainte-Aldegonde se contentèrent du même logement. Après eux ce fut le prince de Ligne. Il vint peu à Arras, et à partir de 1661 on cessa de loger le gouverneur. Quand Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, son fils et son petit-fils firent des apparitions à Arras ils reçurent l'hospitalité de nouveau au refuge Saint-Eloi. Pour le mobilier, le maréchal de Montesquiou étant venu en 1710 ouvrir les Etats, ceux-ci le lui fournirent et ils continuèrent par la suite à faire de même. Quelques années après, en 1729, des discussions s'élevèrent entre l'Abbaye qui réclamait un loyer à la ville et celle-ci qui prétendait en renvoyer la charge aux Etats (1). Mais le duc de Chaulnes ayant passé plusieurs années sans venir à Arras, la discussion s'assoupit pour se réveiller plus vive à l'arrivée du marquis de Lévis. Celui-ci annonça dès le début l'intention d'avoir à Arras une résidence sérieuse pour lui et sa famille. Qui devait en faire les frais ? La question était complexe. A la ville incombait la charge de loger le gouverneur (2). Aux Etats celle de loger le premier Commissaire du Roy. Or le nouveau venu cumulait les deux charges. On entra donc en pourparlers. Précisément à ce moment là se terminait au centre de la ville donnant sur les belles promenades, faisant face à la citadelle de Vauban (3), une somptueuse construction due à la magnificence de

(1) La cité d'Arras ne voulait pas participer à la dépense sous prétexte qu'elle était séparée de la ville.

(2) Les Etats eurent aussi des difficultés pour son logement, en 1763, avec le marquis de Sommyèvre, commandant en second l'Artois.

(3) Cet hôtel situé rue Victor-Hugo porte la date 1758.

Laurent d'Apvril le nouvel abbé d'Hénin-Liétard (1), le restaurateur de cette abbaye qui avait eu tant à souffrir de guerres du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. Peut-être son amour du beau l'avait-il trop entraîné à donner à son refuge l'aspect et les proportions d'un palais. Peut-être les qualités du nouveau gouverneur lui paraissaient-elles une garantie contre les scènes qui avaient précédemment désolé la province. Toujours est-il qu'il accueillit favorablement les ouvertures et consentit à passer avec la ville un bail en date du 1[er] mars 1765 moyennant la somme de 1,000 livres qui furent portées plus tard à 1,400. Dès lors toute difficulté était aplanie. Le reste n'était qu'une question de détails. Les Etats s'engagèrent à fournir le mobilier. Une ordonnance royale intervint (5 juillet 1765) qui fixa à 150 livres par mois l'indemnité à servir au gouverneur pour son logement (2). Ce chiffre ne fut pas dépassé. On comprit même

(1) Cet abbé prit la crosse en 1752 Son abbaye, dépendant de la congrégation d'Arrouaise, avait déjà un refuge à Douai. La guerre ne paraissant pas imminente, deux refuges étaient beaucoup.

(2) Voici cette ordonnance : « De par le Roi, ainsi que l'on a exposé à S. M. que l'ordonnance qui a été rendue le 25 octobre 1703, en permettant aux villes de l'intérieur du royaume de payer une somme en argent aux officiers des troupes y étant en quartier, moyennant laquelle lesdits officiers seront tenus de se loger en payant de gré à gré, et n'a réglé ces sommes pour les officiers qu'en remontant et y compris le grade de colonel, de sorte qu'il arrive journellement des difficultés par rapport au logement des officiers généraux depuis que S. M. a jugé à propos de les employer dans les provinces pour veiller sur la discipline et le service des troupes qui y sont établies et que d'ailleurs le logement des officiers supérieurs du corps tel qu'il est réglé pour ladite ordonnance n'est pas sur un pied assez fort vu l'obligation où ils sont de faire des frais pour l'accomplissement de leur charge. S. M. désirant y pourvoir a ordonné ce qui suit :

Art. 1[er]. — Le logement des officiers généraux et brigadiers employés par lettres de service dans les provinces leur sera payé à

le linge dans le mobilier. Ce fut la ville qui fit l'entreprise,

raison de 150 livres par mois, au lieutenant-général, 100 livres au maréchal de camp, 75 livres au brigadier.

Art. 2. — Celui des colonels et maîtres de camp leur sera payé sur le pied de 50 livres par mois, celui des lieutenants-colonels 40 livres, celui des majors 30 livres.

Art. 3. — Lorsque le lieutenant-général employé aura un aide pour commander dans une province, en l'absence du commandant en chef, son logement sera augmenté jusqu'à 300 livres par mois pendant tout le temps qu'il exercera ledit commandement.

Art. 4. — Les sommes seront payées par les villes où lesdits officiers feront leur résidence, lorsqu'elles se trouveront en état de supporter cette dépense, sinon il y sera pourvu en tout ou partie par une imposition au marc la livre sur tous les contribuables de la province conformément à une répartition qui en sera faite par le commissaire départi et les paiements seront en conséquence de ses ordonnances par ceux qui en auront fait la recette.

Art. 5. — Lorsque dans les lieux où lesdits officiers généraux ou autres devront résider, il y aura des bâtiments convenables pour leur logement, ils ne pourront faire de difficultés pour les occuper et dans ce cas ils ne recevront que la moitié du prix ci-dessus fixé en supposant qu'ils n'aient que les bâtiments sans être garnis de meubles et si lesdites maisons sont meublées lesdits officiers généraux et autres ne pourront rien prétendre au dela dudit logement effectif, dans l'un et l'autre de ces deux cas la somme qu'ils avaient à recevoir pour leur logement sera employée tant en loyers desdites maisons qu'en celui des meubles dont elles auront été garnies.

Art 6. — Quand lesdits officiers ou autres s'absenteront soit par congé ou autrement, ils ne pourront exiger que le logement leur soit payé pendant le temps de leur absence, mais s'ils étaient chargés d'un loyer il sera pris sur la somme qu'ils auraient dû recevoir, s'ils étaient restés présents, de quoi satisfaire au paiement dudit loyer, jusqu'au paiement des logements de l'année suivante.

Art. 7. — Si après tous les paiements faits dans l'année pour raison desdits logements il restait un revenant bon sur les fonds provenant de l'imposition qui aura été faite à cet effet, cette somme

les Etats y contribuaient pour leur part (1). L'urbanité, la

surabondante sera employée au paiement des logements de l'année suivante.

Art. 8. — Au moyen des sommes ci-dessus réglées aux officiers généraux et autres, ils devront se pourvoir eux-mêmes de logement de gré à gré et s'ils en prenaient un dont le paiement excéderait lesdites sommes, cet excédant sera à leur charge ainsi que le prix des meubles qu'ils auraient loués ou achetés.

Art. 9. — S'il arrivait qu'un officier général ne pût trouver de maison vacante pour s'y établir, il s'adresserait au commissaire départi dans la province pour lui en procurer un, en lui donnant la préférence, s'il en était besoin, sur les locataires actuels et pourvoirait en ce cas à ce que ceux-ci souffrent le moins qu'il sera possible de leurs déplacements.

Art. 10. — S. M. n'entend pas au surplus révoquer par sa présente ordonnance les règlements particuliers qu'elle aura faits ou approuvés antérieurement pour certaines villes et provinces dans lesquelles les logements des officiers généraux et autres se tiendront employés sur un pied plus haut qu'il n'est porté par la présente, lesquels règlements doivent subsister tant que S. M. n'aura pas jugé à propos d'y déroger par de nouveaux arrangements.

Art. 11. — N'entend pareillement S. M. pas innover en ce qui peut avoir été réglé précédemment concernant le logement des officiers généraux et autres, commandant en chef dans les provinces qui continueront d'en jouir sur le même pied qu'il a été établi. »

(1) Ce mobilier était assez élégant. Il y avait un lit à l'impériale en damas cramoisi, orné de galons d'or avec deux couvertures blanches, deux matelas, un lit de plume, un sommier de crin, un traversin de plumes ; la garniture était en tapisserie pareille à l'appartement. Il y avait un autre lit garni en velours d'Utrecht à barres bleues et jaunes. Les draps étaient en toile fine, les chaises couvertes en damas vert, etc., etc.

Voici comment s'opérait le partage de la dépense entre la ville et les Etats. La ville remettait au marquis de Lévis 1,800 livres pour son logement moins le loyer payé à l'abbaye. Elle avançait aussi 1,800 livres pour le mobilier, mais les Etats les leur remboursaient. Comme elle avait traité avec un tapissier pour 1,400 livres,

courtoisie du marquis de Lévis lui ouvrait les trésors de la province. Deux ans n'étaient pas révolus que déjà des embellissements et des augmentations étaient, sans doute sur sa demande, faits à sa demeure (1). Lui s'était per-

elle y gagnait 400 livres. Seulement elle en consacrait 300 à louer du linge pour le gouverneur. Si la ville faisait à l'hôtel des constructions ou améliorations, elle en profiterait et les Etats n'auraient rien à y voir. Ceux-ci se décidèrent à acheter un mobilier et ils firent bien les choses, si on en juge par un inventaire conservé aux archives de la ville d'Arras. Quand on vendit nationalement l'hôtel on vendit également le mobilier. La ville prétendit qu'une partie lui appartenait, on passa outre, disant que si la réclamation était fondée elle aurait une part dans le prix.

(1) Ce fut en 1775; un document donne la description de cet hôtel qui était vaste et très propre à des réceptions nombreuses. Il y avait un salon des gardes où se trouvaient quinze fusils et dix sabres, une première salle à manger avec orchestre, une table sur tréteaux pour quarante couverts et trente-six cabriolets ou chaises en moquette verte; un salon bleu avec quarante-quatre cabriolets en velours d'Utrecht jaune; une seconde salle à manger avec table pour vingt couverts et la salle du dais avec une table pour dix-neuf couverts. Au premier, cinq appartements bien meublés avec lits garnis de damas cramoisi ou de satin blanc piqué, avec cabinets, garde-robes, entresols pour les femmes de chambre et petite chambre. Dans une aile, une chapelle; au second étage, lingerie, chambres de domestiques, conserves, cuisine, rotisserie, sablerie, argenterie, patisserie, office, cave au vin, boucherie, charbonnerie, desserts. Dans la cour, écuries, remises, chambres de postillons, grenier à foin, logement de portier.

Ce refuge, loué alors au duc de Guînes, fut vendu nationalement le 11 juillet 1792, pour 30,500 livres à Jean-Edouard Jamais, directeur de l'Enregistrement à Valenciennes, qui déclara command Louis-Marie Liger, homme de loi à Arras. Cet hôtel est qualifié de grande et superbe maison, située rue des Casernes, tenant d'un côté à la rue des Fours, de l'autre au jardin du sieur Berthaud et par derrière aux Promenades.

sonnellement réservé seulement l'entretien du jardin (1).

(1) Après la mort du marquis de Lévis, les Etats eurent des difficultés avec la ville au sujet du logement de son successeur, le duc de Guînes. Le magistrat voulut y faire participer les Etats et l'avocat Desmazières fit, le 15 avril 1788, un mémoire pour soutenir ses prétentions ; mais les Etats déclarèrent de nouveau qu'ils ne devaient fournir que le mobilier au nouveau gouverneur et seulement comme commissaire du Roy, que Louis XVI donnait l'exemple de l'économie et n'obligerait pas la province à cette charge.

1765

Ce fut le 29 avril 1765, que le marquis de Lévis fit son entrée à Arras. D'après le cérémonial usité en ce temps-là. son titre de commissaire du Roy lui donnait droit aux plus grands honneurs. Les cloches devaient signaler son approche, l'Intendant, l'Etat major, les députés ordinaires et les personnes de distinction s'avancer hors de la ville et lui faire cortège pour le conduire à son hôtel, les archers vêtus de rouge et les arbalétriers vêtus de bleu escorter son carosse, et le canon ordinaire de la ville annoncer son arrivée (1). Mais le nouveau gouverneur était ennemi du faste. Il arriva à 9 heures du soir sans qu'aucun honneur lui fût rendu. Le marquis de Beauffort seulement, mayeur de la ville, vint, accompagné du Magistrat, le complimenter à son hôtel, et lui offrir 36 bouteilles de vin d'honneur. Le lendemain, le Lieutenant-général de la Gouvernance, et les officiers du siège en firent autant. Le marquis de Lévis les reçut avec beaucoup de politesse, et les reconduisit jusqu'à la porte (2). Puis, ce fut le tour de l'Académie. En l'absence de ses trois premiers officiers, elle avait délégué MM. de Wismes, des Lyons, Delys, Binot, et l'abbé de Gaston. Ce dernier porta la parole. La réponse du nouveau gouverneur fut des plus gracieuses ; il les assura qu'il leur continuerait la protection dont les avait gratifiée son prédécesseur (3).

(1) Filon. *Histoire des Etats d'Artois.*

(2) Le grand Bailly étant incommodé n'avait pu venir.

(3) Le marquis de Lévis échangeait des lettres et des compliments avec l'Académie, surtout à l'occasion de la nouvelle année, et il alla quelquefois visiter les académiciens dans le local de leurs séances. On peut voir dans les procès-verbaux de cette société le texte de ces lettres, c'était en général M. Harduin, le secrétaire général, qui les écrivait. Voici celle qu'il adressa à la fin de l'année 1768 : « Le renouvellement de l'année présente une occasion que nous saisis-

Quelques jours après, il alla en personne remercier le Magistrat. La marquise de Lévis vint rejoindre son mari le 15 juin. Le Magistrat en corps alla sur les trois ou quatre heures de l'après-midi la féliciter de son heureuse arrivée, et lui offrir trois corbeilles couvertes et doublées, l'une de taffetas blanc, les deux autres de taffetas bleu, remplies de confitures sèches et de sucreries (1). Le marquis de Beauffort porta la parole. La marquise de Lévis allait bientôt devenir mère. Elle ne tarda pas à retourner à Paris, où, quatre mois après, elle donna le jour à une fille (2). Les Etats réclamèrent d'en être le parrain et l'enfant reçut parmi ses noms celui d'*Artois*, mais à cause sans doute de la mort inopinée du père de la marquise, survenue presque en même temps, les cérémonies du baptême et les réjouissances qui devaient l'accompagner, furent remises à une époque ultérieure (3). L'exemple n'était pas sans précédent. Le Roy lui-même avait, quelques années auparavant, en 1757, pourvu le dernier de ses petits-fils nouveau-né du titre de comte d'Artois. Qui pouvait prévoir alors les traverses et les douleurs à travers lesquelles cet enfant devait porter ce titre jusqu'au trône éphémère où il devait s'asseoir sous le nom de Charles X ! Sa naissance avait été l'occasion d'une

sons activement pour vous témoigner toute l'étendue de nos vœux pour votre bonheur. Nous osons nous flatter que vous serez persuadé de la vérité de ces sentiments et que vous aurez la bonté d'en agréer l'assurance. »

(1) Les trois corbeilles furent payées 342 livres à Canne, confiseur (Mémorial d'Arras).

(2) On prit pour accoucheur celui de la Dauphine.

(3) Le Magistrat d'Arras adressa ses compliments de condoléances au marquis de Lévis pour la mort de son beau-père le 8 octobre et ses félicitations pour la naissance de sa fille le 22 de ce mois. Le Gouverneur et le Magistrat échangeaient des lettres de bonne année.

8

grande explosion de joie dans la province (1). A peine le jeune prince était-il âgé de six ans que la Dauphine, sa mère, avait demandé au Roy la permission de faire faire son portrait pour le donner aux Etats d'Artois. Un certain Frédon, peintre des tableaux du cabinet du Roi, alors assez célèbre, presqu'inconnu aujourd'hui, l'avait représenté en costume de hussard. Le tableau, envoyé à Arras en 1764, avait été reçu avec enthousiasme. Deux députés à la Cour, l'Evêque de Saint Omer, Mgr de Brunes de Montlouet et le marquis de Crény qui en avaient surveillé l'exécution en demandèrent chacun une copie. Mais, comme beaucoup d'autres personnages firent la même requête, les Etats se décidèrent à le faire reproduire par la gravure et en chargèrent l'Evêque de Saint-Omer. Il fallut reporter le tableau à Paris, et l'opération ne se fit pas sans difficulté (2). Cela se passait en 1765, juste l'année où le marquis de Lévis arrivait en Artois. On peut croire qu'il n'y fut pas étranger, car une fois la gravure exécutée (et elle ne le fut qu'en 1771) les députés à la Cour, voulant en offrir un exemplaire au prince lui-même, ce fut le marquis de Lévis qui se chargea de les présenter au comte d'Artois et à son frère aîné, le comte de Provence (depuis Louis XVIII). Le comte d'Artois

(1) Voir Archives du Pas-de-Calais. Fonds de l'Intendance (dossier n° 541).

(2) Pour choisir un graveur on consulta M. Frédon et M Juimé, garde des tableaux du Roy. Ils indiquèrent plusieurs artistes, on les fit venir à l'hôtel des Etats à Paris et en présence de M. Frédon on choisit un sieur Benoit ; il demanda 3,000 livres pour reproduire ce portrait à l'eau-forte et 6,000 au burin. On convint de 3,000 livres et l'évêque de Saint-Omer fut chargé de surveiller le travail. Le sieur Benoit était tracassier et paresseux, aussi, quand en 1767 il donna une épreuve, M. Frédon la trouva médiocre et le déclara hors d'état de finir le travail. Comme il mettait de la mauvaise volonté on dut avoir recours à M. de Sartine, lieutenant de police, qui lui donna ordre de terminer dans quatre mois. Comme il ne l'avait pas

avait alors 14 ans. C'est l'âge de la majorité pour les Rois. Le jeune prince sut montrer qu'il en était. Les députés admis à sa table furent charmés de son aisance et de sa bonne grâce à les entretenir chacun alternativement, à accueillir leurs compliments. Il parut fort satisfait d'apprendre que l'empressement de tous à se procurer cette gravure en avait vite épuisé les exemplaires. Ce portrait, du reste, ne fut pas le seul, ni le dernier (1). En 1773, le peintre Doncre

fait, on employa la justice pour retirer la planche et on chargea un autre graveur, appelé Michel, de la finir. Celui-ci envoya une épreuve aux députés ordinaires le 30 septembre 1770. Ceux-ci répondirent le 3 octobre qu' « avec les connaisseurs ils reconnaissaient plusieurs défauts ; la ressemblance, disaient-ils, est loin d'être perfectionnée, l'artiste nouveau, en voulant finir la première ébauche de la gravure, en multipliant les traits en bosse a presque perdu les traits premiers ; la bouche est beaucoup trop resserrée, de même la tête entière, la jambe en avant est trop allongée et trop ferme pour celle d'un enfant. » L'artiste répondit que c'était une jambe brisée, etc. Bref on finit la gravure. L'assemblée des Etats avait décidé, dès 1764, l'inscription qu'on y mettrait. On examina ensuite la question du tirage ; on proposa de tirer deux mille exemplaires, dont trois cents pour les Etats, à effet d'en donner aux personnes qui leur auraient rendu des services. On pourrait en vendre mille sept cents à 5 livres, en déduisant 1 livre pour papier et impression il resterait 8,500 livres de bénéfice. Si on vendait seulement 2 livres 50, le bénéfice serait encore de 4,250 livres. On proposa de faire la vente sous un nom supposé pour ne pas paraître des marchands. Un sieur Aubert reçut pour l'imprimage en taille-douce 309 livres. Le sieur Michel, qui avait retouché la planche, reçut 50 exemplaires pour son salaire ; il avait demandé plusieurs fois des gratifications qu'il n'obtint pas.

(1) En 1771 un sieur Colson offrit de vendre aux Etats d'Artois une copie du tableau, le peintre Frédon lui en avait fait cadeau. Les députés ordinaires pensèrent qu'il serait plus digne, si on voulait avoir une copie, de s'adresser au peintre lui-même,

en fit encore une reproduction pour la salle des Etats (1) et deux ans plus tard le comte de Diesbach fit don, pour orner cette même salle, d'une belle tapisserie d'Arras représentant le comte d'Artois partant pour la chasse. On ignore ce qu'elle est devenue.

Mais, pour revenir à l'année 1765, qui fut la première de la période du gouvernement du maréchal de Lévis — on l'a vu — du côté de celui-ci comme du côté de ses administrés, tout paraissait concourir à inaugurer pour la province une ère de paix et de bonheur. Il était cependant un point où le marquis de Lévis allait avoir à rencontrer de sérieuses difficultés. C'était la question des impôts et des charges toujours croissantes à faire accepter aux Etats de la part du Gouvernement. Est-il besoin de redire ici quelle était alors la déplorable situation financière de la France ? L'énorme dette de 2,295,000,000 laissée par Louis XIV, chiffre énorme vu le produit peu élevé des recettes (2), le déficit n'avait jamais été comblé, on avait eu la pensée de réunir les Etats généraux, mais on y avait renoncé et on chercha vainement un remède dans des essais successifs et infructueux : Suppression momentanée des fermiers généraux, établissement du Conseil des finances (3), réduction du taux de la rente, refonte des monnaies, suppression de certains privilèges, entraves à la fondation des communautés religieuses

(1) Il demanda 25 louis, on trouva la somme exorbitante et on pensa que cent écus suffiraient, et encore pour ce prix il devait nettoyer, raccommoder et vernir un christ qui était dans la grande salle des Etats. Doncre protesta mais les Etats maintinrent leur offre.

(2) Les privilèges de certaines classes rendaient les impôts directs surtout peu productifs et de plus les frais de perception étaient énormes et si les fermiers généraux s'enrichissaient rapidement, en revanche les contribuables étaient fort molestés.

(3) Il remplaça le contrôle général des finances. On poursuivit devant la Chambre ardente les traitants concussionnaires.

et interdiction des acquisitions de biens de main-morte (1), augmentation de la taille qui frappait surtout les pauvres gens, nouveaux impôts sur les denrées, etc. Tout avait été inutile. Le mal ne prenait point sa source là où on voulait le trouver, mais dans la faiblesse et la honte de ceux aux mains desquels étaient confiées les destinées de la France. Le Régent d'abord avait accueilli et protégé l'audacieuse entreprise de l'aventurier écossais Law (2), qui avait abouti à une formidable banqueroute, et, de là aussi était née une fièvre de spéculation et d'agiotage qui devait bouleverser toutes les fortunes. Mais il avait fait pis encore en corrompant le cœur du malheureux Louis XV. Si Louis XIV avait obéré la France par amour de la gloire, son successeur devait la ruiner pour ses plaisirs. A l'époque où arriva en Artois le marquis de Lévis, la marquise de Pompadour venait de mourir. Pendant vingt ans, arbitre de la volonté du Roy, à l'extérieur elle l'avait entraîné à des guerres ruineuses et nuisibles (3) qui avaient contribué à rendre la situation financière plus mauvaise encore (4). Telle la guerre de sept ans qui venait de finir (5), nous l'avons vu plus haut,

(1) C'est un édit de 1747 qui fit ces défenses.

(2) Il avait proposé pour organiser le crédit la création d'une banque administrant les revenus de la France entière. C'était la suppression des fermes.

(3) En 1733 avait eu lieu la guerre de Pologne, puis une expédition en Corse, la guerre de la succession d'Autriche dura huit ans, elle fut malheureuse et sans la victoire de Fontenoy, que serait devenue la France ? Quand la paix d'Aix-la-Chapelle arriva en 1748 nous avions perdu une partie de nos colonies, augmenté notre dette de 1,200 millions et doublé les impôts.

(4) Les déclarations pour l'impôt sur les biens mobiliers étaient souvent fausses, on avait créé l'*abonnement* pour la perception de l'impôt dit des *vingtièmes*.

(5) On avait supprimé un dixième après la paix d'Aix-la-Chapelle, mais on avait décidé que les vingtièmes s'appliqueraient à tous les revenus territoriaux et mobiliers sans privilèges. Le clergé résista

par la paix de Paris à laquelle l'histoire a attribué le nom de paix *honteuse*, épithète trop méritée puisque le résultat en était la perte de nos colonies du Sénégal et du Canada. A l'intérieur, la favorite, secondée du duc de Choiseul, premier ministre, sa créature et son complice, avait brisé sans pitié toutes les digues qui s'opposaient à ses vices et à ses folles dissipations. Les contrôleurs généraux, élevés et renversés par elle tour à tour, avaient vainement essayé de remettre de l'ordre dans les finances. A bout de ressources, le trésor public sans cesse épuisé par elle, ne se remplissait que par des impôts (1) en partie nouveaux, sans compter les vingtièmes, puis les dixièmes (2) qu'on dut bientôt doubler ou augmenter d'un sol pour livre, puis de cinq et même six sols pour livre. La taille fut rétablie, la capitation fut doublée. Les fermiers généraux, redevenus aussi nombreux et plus puissants qu'autrefois (3), pressuraient à merci les pauvres gens taillables et corvéables. Cela ne suffit pas et on refit une espèce de banqueroute (4). Et le pays tout entier gémissait sous la main implacable d'une femme qui tenait le Roy lui-même dans le plus dur esclavage.

On comprend qu'un gouverneur chargé de faire accepter

et avec l'aide de Mme de Pompadour renvoya M. de Machault qui était un honnête homme et il fut remplacé par M. de Sechelles; divers contrôleurs s'étaient succédé rapidement quand arriva M. Bertin en 1759 ; il resta plus longtemps. Il se retira et fut remplacé par M. de Laverdy.

(1) On avait créé déjà un impôt sur le papier, la poudre à friser, les suifs, les cartons ; on en fit de nouveaux sur les cuirs, le bois, le charbon.

(2) Un dixième supprimé fut rétabli. Ce fut sous le contrôle de M. de Laverdy qu'on doubla la capitation, qu'on établit pour six mois un troisième vingtième et qu'on mit le sixième sol pour livre.

(3) Ils avaient été réduits à 40, on les remit à 60.

(4) Une bonne chose fut un édit de 1764 pour régler l'emploi des revenus communaux.

à ses administrés les effets d'un tel régime n'eût pas un rôle facile à remplir. Aux demandes incessantes d'argent du Gouvernement, les Etats ne se lassaient pas d'opposer les plaintes et les réclamations des habitants de la province. Il est curieux de relire les doléances rédigées à ce sujet par les députés ordinaires et inscrites par eux sur leurs cahiers arrêtés dans l'hôtel des Etats le 7 janvier 1765, c'est-à-dire l'année même de l'arrivée du marquis de Lévis et quelques mois auparavant. « L'Artois, disait-on, s'était toujours signalé par son dévoûment pour le Roi. Si les besoins de l'Etat s'étaient multipliés, il avait redoublé de zèle et d'activité pour faire face aux abonnements conclus pour les vingtièmes et les autres impositions. Mais on avait dû chaque année recourir à l'emprunt. Les peuples de cette province sont peut-être les seuls des sujets de sa Majesté qui ne se soient pas ressentis des bienfaits de la paix. Les impôts sont restés les mêmes qu'en 1764. Les fermiers sont épuisés. Les grains sont à vil prix, et parfois de si mauvaise qualité qu'on a dû les donner aux bestiaux. L'année précédente, les blés ont été meilleurs, mais peu abondants. Dans plusieurs endroits, les pluies ont fait grand tort, et il y a eu des inondations dans les environs de St-Omer et la région de Béthune. A diverses reprises, le Roy avait fait une remise importante sur le don de 500,000 livres fait par la province. En 1750, 1751 et 1757, cette remise avait été de 300,000 livres, en 1759 et 1760 de 250,000 livres. Depuis, on l'avait réduite à 180,000 livres. Cette fois, vu les charges de plus en plus lourdes qu'on avait à supporter, on demandait qu'on la relevât car, disait-on, « l'argent sortait de la province et n'y rentrait pas, le pays ayant peu de commerce et l'agriculture étant sa seule ressource ». A ce premier exposé de la situation était joint un supplément qui disait que l'Artois d'après ses privilèges ne devait d'autre contribution réelle que celle des centièmes établis d'après les rôles de 1559. Les Etats avaient, à la vérité, consenti en 1749 a payer un

nouvel impôt dit du vingtième, mais quand on avait fait les rôles, au lieu de se conformer aux déclarations, on les avait doublées. L'intendant de Chauvelin avait alors promis d'accorder des décharges importantes, mais il était mort sur les entrefaites, et ses promesses étaient demeurées presque sans effet (1). En résumé les Etats demandaient que par l'abaissement des vingtièmes on revînt au taux de 1,200,000 fr. et qu'on supprima la capitation. L'Etat accorda une remise de 180,000 fr. sur le don gratuit, à charge par les Etats de l'employer à rembourser leurs emprunts les plus anciens. Quant aux vingtièmes on ne leur accorda qu'une remise de 50.000 l. sur le troisième, sous prétexte que l'abonnement était avantageux à la province (2). De là le document s'engageait dans des détails précis et établis sur des chiffres qu'il serait fastidieux de reproduire ici ; sur les impôts

(1) On ajoutait, qu'en 1756, les Etats durent accepter un deuxième vingtième et convinrent pour le payer d'un abonnement de 500,000 l. Comme on reconnut qu'il y avait eu des erreurs dans les rôles, on le réduisit à 450,000 livres. En 1759, on imposa un troisième vingtième. Les cultivateurs étaient hors d'état de le solder, la province dut faire un emprunt pour le payer à leur place. Le Roy, par ses commissaires, promit alors de faire une remise de 50,000 livres sur chaque vingtième, c'est-à-dire, de se contenter de 1,200,000 livres. En effet, en 1760, on paya 450,000 livres pour le premier vingtième, 400,000 livres pour le second et 350,000 livres pour le troisième, plus 90,000 livres pour l'abonnement des 2 sols par livre du dixième. Alors la guerre existait encore; après la paix, un arrêt du 5 mai 1764, mit les deux premiers vingtièmes à 450,000 livres et on diminua seulement le troisième de 50,000 livres.

(2) Les deux centièmes votés par les Etats produisirent 683,424 l. et on leva deux centièmes par anticipation sur 1766 qui rapportaient 485,000 livres, la province reçut en tout 1,123,424 livres de ce chef. Les impôts sur les bières, vin et bêtes vives produisirent 630,492 livres, l'impôt du contrôle 89,782 livres.

divers et successifs, sur les réclamations que ces impôts avaient soulevées et sur les concessions et remises, trop faibles à leur gré, que les Etats étaient, non sans peine, parvenus à arracher à la rapacité du gouvernement. Mais si ces chiffres sont, à l'heure qu'il est, dépourvus pour le lecteur d'intérêt autant que d'actualité, ils ne l'étaient pas pour les contribuables de ce temps-là et parfois on se prendrait à les envier d'avoir été si bien défendus. Une fois ce premier travail accompli, en janvier 1765, par les députés ordinaires, il s'agissait, comme nous l'avons dit, de le faire présenter au Roi par les députés à la Cour. Ceux-ci, en 1769, étaient l'Evêque de Saint-Omer, Mgr de Brunes de Montlouet, le marquis de Crény et M. Camp, échevin d'Arras. Ils commencèrent, au mois de juin 1765 par aller, selon l'usage, saluer le Gouverneur au nom des trois ordres qu'ils représentaient. Ils le prièrent de les présenter au duc de Choiseul, premier ministre et garde des sceaux, au contrôleur général des finances, et à l'Evêque d'Orléans chargé de la feuille des bénéfices. Ils désiraient voir aussi les princes d'Isenghien et de Soubise, le Maréchal de Noailles, les intendants des finances et les autres personnages qui, dans cette circonstance, voulaient bien s'intéresser à la province, pour réclamer leur protection et s'appuyer de leur crédit. Au duc de Choiseul il appartenait de leur assurer l'audience du Roi. Une fois cette audience accordée, c'était au marquis de Lévis, au marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, et au vicomte de Bourbon-Busset, sous maître, à les y conduire avec les cérémonies ordinaires. Les députés, après avoir présenté leurs devoirs à ces grands personnages, se rendirent chez le duc de la Vauguyon, gouverneur des Enfants de France et s'informèrent de la santé du Comte d'Artois auquel les Etats les avaient spécialement chargés de faire la cour.

L'audience eut lieu. en juillet 1765, à Compiègne, où se trouvait alors le Roi. Tout s'y passa selon les règles minu-

tieuses et imposantes usitées en pareil cas (1). Mais un événement fortuit et douloureux vint assombrir les esprits. Le premier des trois députés d'Artois, l'évêque de Saint-Omer, mourut presque subitement avant d'avoir quitté Compiègne. Il fallut l'y laisser et l'y enterrer. Les funérailles se firent aux frais des Etats et avec une grande solennité en l'église Saint-Jacques. Un service anniversaire

(1) Voici le cérémonial d'après l'*Almanach d'Artois* de 1769 ; au jour indiqué, les trois députés se rendent dans la salle des Ambassadeurs ; le grand maître et le maître des cérémonies viennent les y prendre pour les conduire par le grand escalier dans l'antichambre du Roy et après avoir été demander l'ordre de S. M , ils les introduisent dans la chambre. Les députés sont reçus à la porte par le gouverneur général de la province et par le secrétaire d'Etat du département qui se placent à leurs côtés, ayant près d'eux, à droite et à gauche, les maîtres de cérémonies Tous étant sur la même ligne font au Roy une profonde inclination ; ils s'avancent de quelques pas, font une seconde révérence et une troisième quand ils sont parvenus vers le milieu de la chambre. Alors le Roy qui est dans un fauteuil, ôte son chapeau et se recouvre aussitôt. Le gouverneur et le secrétaire d'Etat vont se placer aux côtés de S. M Les députés restent tous trois en face. Celui du clergé au milieu, ayant à sa droite celui de la noblesse, aussi debout, et à sa gauche celui du tiers-état, en robe, qui met un genou en terre et tient le cahier de la province contenant les demandes arrêtées dans la précédente assemblée des Etats.

Le député du clergé porte la parole ; en finissant sa harangue, il prend le cahier des mains de son collègue et a l'honneur de le présenter à S. M. qui le remet au secrétaire d'Etat. Après la réponse qu'il plait au Roy de faire aux députés, le gouverneur et le secrétaire d'Etat se rejoignent à eux et on se retire dans le même ordre qu'on était venu, ayant toujours le visage tourné vers S. M., et avec les mêmes salutations. Les députés sont ensuite reconduits par le maître de cérémonies dans la salle des Ambassadeurs. On fait aussi jouer chaque année pour ces députés, les Eaux de Versailles, de la Ménagerie, de Trianon et de Marly, quand ils le désirent.

fut célébré l'année suivante, le 23 août 1766, auquel l'Evêque de Soissons officia (1) et l'on inaugura en même temps un superbe mausolée élevé par les Etats (2) sur sa sépulture et reproduit par la gravure (3). Dans l'intervalle Mgr de Brunes de Montlouet avait été remplacé sur le siège de Saint Omer par Mgr Hilaire de Conzié, vicaire général de Senlis. Il semblait alors que Dieu voulût, en frappant de grands coups, donner au Roi de salutaires avertissements. En cette même année 1765 mourut le Dauphin, son fils, âgé de trente-six ans, prince vertueux et bon sur lequel étaient fondées les plus grandes espérances. Ce fut un deuil public. L'Artois ne manqua pas de s'y associer. Des prières avaient été faites dans toutes les églises pour sa guérison. Aussitôt sa mort, le magistrat se rendit en habit et en boucles chez

(1) Les députés avaient invité la Cour et la ville et avaient été personnellement chez tous les ministres ; aussi tous les évêques présents à la Cour assistaient au service, ayant à leur tête le grand aumônier, ainsi que le clergé régulier et séculier ; les députés de la Bretagne et de la Flandre, et beaucoup de personnes de distinction, y furent présents. Les Etats firent un cadeau à la fabrique et pensèrent à lui faire une fondation.

(2) L'architecte avait demandé 8,000 livres, c'était cher, mais comme le mausolée avait été annoncé avec pompes et que la Cour devait venir le voir, on le paya 4,600 livres au sieur Couboureau La Reine et la famille royale avaient été le regarder le 24 août en allant à la grand'messe à la paroisse, et le Roy avait promis d'aller le voir le 25, jour de la fête de Saint-Louis. Les Etats d'Artois donnèrent à l'occasion du service 600 livres à l'église Saint-Jacques pour acheter deux bâtons cantoraux, mais il manqua 173 livres. Les Etats refusèrent de donner ce supplément et la fabrique dut vendre un vieux bâton cantoral et un calice hors d'usage (Note du baron de Bonnault d'Houet).

(3) On fit deux projets pour le mausolée ; dans le premier il y avait dix personnages et des enfants ; mais ces statues devaient coûter très cher, et on se contenta d'une plaque funéraire en marbre blanc dans un encadrement avec pilastres à plates-bandes en

M. de la Combe, lieutenant de Roi pour présenter ses condoléances. Un grand service eut lieu à la Cathédrale, toutes les cloches sonnèrent, on fit fermer les boutiques et le spectacle n'eut pas lieu. Les Etats firent dire un service

marbre noir, avec trophées, d'un côté, de la religion et de l'autre, des Etats d'Artois, le tout en bronze, en haut les armoiries du prélat, avec de chaque côté une lampe funéraire. Une gravure en a conservé le souvenir, et si l'encadrement a disparu à la Révolution, la table de marbre existe encore à l'entrée du collatéral gauche du chœur. On y voit cette inscription :

Hic jacet
illustriss. ac reverendiss.
D. D. Franc. Jos. de Brunes de Montlouet
E nobili et antiquâ apud armoricos prosapiâ,
Qui official. Archidiac. vic. gen. partes
Ita Dolæ sustinuit,
Ut facile episcopali muneri subeundo dignus judicaretur
Ad infulas Audomarenses evectus
onus pastorale
Per annos decem in concussâ virtute portavit.
Gregis forma factus,
Prudentiâ, sanctitate morum, paternâ in paupcres caritate
Antistitum etiam exemplos evasit.
quam sibi laudem
In publicis armoricæ rebus tractandis comparaverat,
Hanc
In tuendis Artesiæ privilegiis adauxit
Totis ordinum votis ad regem legatus,
multæ feliciter inchoavit
quæ legationibus iteratis felicius absolvit
gravi morbo correctus
compendiis,
sacra synaxi pie ac non semel munitus
suis Artesiæ comitiis
pietati, ecclesiæ, religioni
diu flebilis occidit
Die XXIII Aug. An. M.DCC.LXV ætatis suæ LIII

En bas :

Hoc amoris et grati animi pignus mærentes Artesiæ consiliorum ordines posuêre.

spécial aux Récollets dont l'église était située près de leur hôtel (1). La session ordinaire des Etats s'ouvrit, cette année-là, le 11 novembre (2), et se termina le 22. Les questions

(1) L'Académie d'Arras fit dire également un service chez les Dominicains ; l'évêque officia, l'abbé de Gaston, membre de la société, prononça l'oraison funèbre.

(2) Voici le cérémonial de cette ouverture d'après l'*Etat de la province d'Artois* de Bultel. Les membres des trois ordres s'assemblent le matin dans la grande salle de leur hôtel, dite des conférences générales, y prennent séance, elle est pour ce jour-là arrangée de la sorte : il y a une estrade dans le fond avec trois fauteuils pour les commissaires de S. M. A droite de cette estrade il a deux fauteuils, pour les évêques d'Arras et de Saint-Omer, et des bancs qui sont sur une ou plusieurs lignes pour le clergé, à la gauche de cette estrade et vis-à-vis du clergé il y a un fauteuil pour le député ordinaire de la noblesse, qui tient la première place, et à sa suite, rangés sur une ou plusieurs lignes, des bancs pour les membres de cet ordre. En face de cette estrade, depuis la ligne du clergé jusqu'à celle de la noblesse il y a des bancs encore sur plusieurs lignes pour les membres du tiers-état, et un bureau en avant, dans le milieu, où se placent les députés ordinaires et le greffier des Etats, l'un et l'autre de ces deux derniers en manteau et en rabat.

Quand l'Assemblée est formée, les trois députés ordinaires partent de l'hôtel des Etats pour se rendre chez M. le Commissaire du Roy, où se trouvent les deux autres commissaires, afin de les avertir que l'Assemblée est formée, et qu'elle est dans l'attente de recevoir les ordres de S. M. Ils reviennent à l'Assemblée rendre compte de leur commission. Les trois commissaires font ensuite avertir l'Assemblée du moment où ils s'y rendront et partent dans le même carosse. Les trois députés ordinaires se trouvent à la porte de l'hôtel des Etats pour les y recevoir, et les conduire dans la salle d'Assemblée où chacun des commissaires prend sa place. Aussitôt que ceux-ci sont entrés, on laisse la place au peuple qui entre et se tient debout derrière les bancs des trois ordres.

On commence l'ouverture des Etats par la lecture des lettres du Roy écrites au corps des Etats pour reconnaître ses commissaires,

financières tinrent aux délibérations la plus grande place. Et, tout d'abord, celle de la perception des impôts. L'utilité de réunir les diverses fermes, et de rembourser les rentes qui avaient été créées précédemment par des emprunts onéreux fut reconnue. On décida en conséquence, avec l'autorisation du Roi, l'émission d'un emprunt unique de 400,000 livres au denier 25. La préparation des nouveaux rôles pour les vingtièmes amena la découverte de fraudes nombreuses, et l'examen du cadastre permit de constater que, dans certains villages, un quart des biens avaient été soustraits à l'impôt (1). Les doléances exprimées dans les cahiers précédents furent

ensuite on lit les lettres patentes portant nomination des commissaires, dont le greffier fait peu après l'enregistrement. Outre ces lettres et commissions, il y a une instruction qui est commune aux trois commissaires, et dont ils ont chacun une expédition, mais elle demeure secrète entre eux. Le premier commissaire fait un petit discours pour annoncer le sujet de leur commission et de l'Assemblée générale, et il laisse à l'intendant l'exposition plus détaillée des ordres du Roy. L'intendant parle ensuite, et par un autre discours, il expose au long les ordres de S. M. et assure les Etats et les peuples de la province de la protection spéciale du Roy, et de sa favorable intention pour la conservation des droits et privilèges de la province. Le premier des membres du clergé qui se trouve en rang en ce jour fait un discours où il représente l'état actuel de la province, son zèle pour répondre aux volontés de S. M. et les motifs qu'elle a d'espérer en ses bontés et dans sa tendre affection pour son peuple d'Artois. Après quoi les commissaires se lèvent et se retirent et les députés ordinaires vont les reconduire jusqu'à la porte de l'hôtel où ils les avaient reçus On fait sortir do la salle, pendant ce dernier cérémonial, tous ceux qui ne sont pas essentiellement de l'Assemblée. Puis les députés à la Oour se rendent au bureau pour rendre compte des affaires dont ils ont été chargés, et on nomme les commissaires particuliers aux fonds et ceux aux requêtes et on s'ajourne au lendemain.

(1) On fit prononcer des amendes.

renouvelées à propos de l'aide extraordinaire de 400,000 livres qu'on dut voter encore. La guerre étant finie et les deux bataillons de la milice étant supprimés, il semblait que dussent disparaître aussi les charges militaires. C'était là une grosse affaire ; car de 20,000 livres auxquelles se résumaient autrefois ces charges, elles s'étaient graduellement élevées par suite de la guerre, et en 1762, elles avaient atteint le chiffre énorme de 172,000 livres. Mais, nous l'avons vu, ce n'était pas seulement aux camps que l'argent se dépensait. Après toutes les discussions et réclamations il fallut ajouter 10,500 livres pour l'aide du pays de Laleu. L'odieuse capitation s'inscrivit encore pour 44,000 livres, et, pour la milice, comme elle venait d'être rétablie précisément en ce même mois de novembre 1765 par ordonnance royale, on dut s'estimer heureux que le Gouvernement ne réclama de ce chef que 67,773 livres bien qu'on eût fait les frais des recrues provinciales. Une fois ces questions générales réglées, l'assemblée des Etats eut à s'occuper des intérêts locaux de la province. La Canche et la Ternoise, plus fougueuses en ce temps-là qu'elles ne le sont aujourd'hui, avaient débordé, et les propriétés riveraines en ayant subi du dommage, un emprunt de 165,000 livres fut contracté pour améliorer leur cours de Saint-Pol à Hesdin, et créer un canal d'Hesdin à Montreuil. D'autre part, une maladie bizarre et contagieuse faisait des ravages parmi la population sise entre Douai et Arras. Cela se manifestait d'abord à l'extrémité des pieds par des douleurs aiguës qui amenaient un engourdissement et la gangrène. Les députés ordinaires s'en émurent et se firent autoriser, par les Etats, à envoyer deux médecins de l'hôpital d'Arras, les sieurs de Larcé et Taranget, donner des soins aux malades.

Une question qui s'élevait aussi, grosse de difficultés, était celle de la mendicité. A la suite de la guerre de sept ans, nombre de familles allemandes, réduites à la misère, demandaient à passer dans les colonies françaises. Le duc de

Choiseul accueillit leur demande, mais quand il s'agit de l'exécuter, on reconnut que la Guyane, à laquelle on les destinait, n'avait pas d'espaces propres à la culture assez vastes pour leur procurer le travail et la vie. Force fut de les faire attendre en France. Il fut question de les envoyer en Bretagne, mais les terres incultes à mettre en valeur étaient insuffisantes. On pensa alors à l'Artois. Les Etats firent observer que non seulement les terres en friche étaient inconnues dans la province, mais que la surabondance de population obligeait les ouvriers des campagnes à émigrer au temps de la moisson, et ceux des villes à utiliser les caves pour y habiter. Néanmoins, sur un ordre du Roi, les Etats avaient dû, en 1764, nommer une commission pour s'en occuper avec les députés ordinaires. Divers systèmes furent proposés et soumis à l'approbation du Contrôleur général. Le premier, comme toujours, dans les embarras publics en ce temps, était de recourir aux religieux et à leur hospitalité ; mais la chose n'était pas possible, le même monastère ne pouvant recevoir les hommes et les femmes, il fallut diviser les familles. Pour diminuer la mendicité, sur l'ordre du Roi, les Etats d'Artois avaient nommé, en 1764, une commission qui, de concert avec les députés ordinaires, devait s'occuper de la question. On proposa divers moyens en 1766 qu'on soumit au contrôleur général et qui parut les approuver. On songea à acheter une maison sise à Arras, rue du Bloc, et provenant de la confrérie de Saint-Sébastien. On y mettrait les pauvres hors d'état de travailler, et les vagabonds seraient enfermés dans les prisons de l'Etat. C'était l'idée des dépôts de mendicité qui germait déjà. On trouva que la question n'était pas assez étudiée, on craignit des changements par suite d'un projet d'édit envoyé au Parlement. Pourtant, en 1769, le Roi permit d'acheter la maison dite de Saint-Sébastien. Le 10 septembre 1771, nouvelles lettres patentes relatives à la mendicité, les Etats en trouvèrent les dispositions trop onéreuses et proposèrent

des modifications. Ils étaient d'avis que lorsque les communautés ne pourraient pas venir au secours de leurs pauvres on pourrait les laisser mendier. Après plusieurs essais de temporisations et de discussions, la question se rendormit et les mendiants continuèrent à solliciter de la charité publique, de la charité des religieux surtout (1), les moyens de vivre qu'ils ne trouvaient pas, que souvent même ils ne cherchaient pas chez eux.

Quelques mois s'étaient donc à peine écoulés depuis l'arrivée du nouveau gouverneur, et déjà les destinées de la province auxquelles il devait présider n'avaient plus de secret pour lui. Si, comme on peut le croire, il prit intérêt aux détails des travaux des Etats, on se demande de quel œil il devait considérer des questions de finances et d'économie intérieure, si peu en rapport avec son éducation et la vie qu'il avait menée jusque là. Cependant la première année ne se termina pas pour lui sans que plusieurs affaires épineuses vinssent réclamer son intervention personnelle et lui donner occasion d'exercer ses aptitudes militaires. Le 11 novembre 1765, il recevait une lettre du ministre duc de Choiseul pour se plaindre de la maréchaussée des Etats. La maréchaussée, sous l'ancienne monarchie, était un corps de gens à cheval, chargé de veiller à la sûreté publique, à peu près ce qu'est actuellement la gendarmerie. Son nom lui venait de ce qu'il était immédiatement subordonné aux maréchaux de France. En Artois, il y avait deux maréchaussées, celle du Roi et celle des Etats. La première était ainsi composée : un lieutenant en résidence à Arras, un exempt, trois brigadiers, trois sous-brigadiers et vingt-huit cavaliers, le tout comprenant sept brigades réparties dans les places d'Arras, Lens, Bapaume, Hesdin, Saint-Pol, Lillers et Saint-Omer, sous les ordres du prévost général

(1) Pour éviter les rassemblements on invita les fermiers et les couvents à ne pas faire leurs charités à des jours fixes.

d'Amiens, puis de celui de Lille. La seconde, créée par divers arrêts de 1695 et de 1701, confirmée par un édit de 1720 (1) devait recevoir des Etats son organisation, sa solde, ses officiers, mais à la condition expresse d'être subordonnée à la maréchaussée royale, et de lui prêter main-forte. Elle se composait de trente archers dont dix à Saint-Omer, avec un lieutenant. Les Etats lui fournissaient le logement, soit en nature, soit sous forme d'indemnité. Les députés ordinaires, les passaient en revue. Elle coûtait 28,000 fr. Ces deux maréchaussées étaient loin de s'entendre. Celle des Etats ne se contentait pas de leur servir de garde d'honneur, ce qui était sa principale attribution (2), mais elle cherchait sans cesse à empiéter sur l'autre, à lui emprunter son costume (3), à s'approprier sa juridiction, à aller sans y

(1) Cet édit reconnaissait aux Etats leur ancien privilège d'avoir une maréchaussée et d'en nommer les officiers. Elle venait à Arras lors de la tenue des Etats.

(2) Le Maréchal de Tournon, au nom des maréchaux de France, écrivit le 2 janvier 1774 au marquis de Monteynard, ministre de la guerre : « Vous êtes instruit qu'une espèce de troupe qui se qualifie de maréchaussée de la province d'Artois sans aucun titre, et que nous ne reconnaissons pas, veut s'assimiler de plus en plus à la maréchaussée de la Flandre, veuillez donner des ordres pour que cette troupe se renferme dans ses premiers usages et n'entreprenne pas petit à petit sur un corps qui ne la reconnaît pas, ce qui occasionne des querelles qu'il serait dangereux de laisser fomenter. » Le ministre avait déjà écrit au marquis de Lévis et à l'intendant (15 octobre 1765) à ce sujet disant qu'il fallait qu'on ne pût confondre les deux maréchaussées ; le duc d'Aiguillon le 17 mars fit les mêmes observations aux députés à la Cour. En 1774 on voulut encore faire changer l'uniforme de la maréchaussée des Etats et en ôter les agréments, revers et parements.

(3) Elle portait autrefois des vestes et des culottes rouges et une bandoulière de drap bleu, brodée d'un galon de livrée, puis on lui avait donné veste et culotte couleur ventre de biche avec bandoulière de buffle galonnée d'argent, il n'y avait plus guère que les boutons qui la distinguaient de la maréchaussée royale.

être appelée dans les assemblées et marchés, et à être reçue par les seigneurs et les magistrats des villes. Son concours était nul pour la maréchaussée royale, et le lieutenant de celle-ci déclarait hautement que, fût-il exposé à rencontrer quelque résistance, il préférait s'en tenir aux seules forces de sa troupe. Enfin on lui reprochait encore d'être mal composée, les députés y faisaient entrer leurs vieux serviteurs, gens pour la plupart incapables de monter à cheval et de porter convenablement les armes, ces armes elles-mêmes étant très défectueuses. Tous les grades y étaient accordés à la faveur et non au mérite, à commencer par le prévost de la Haye qui, né fils de simple procureur, s'arrogeait le titre d'Ecuyer (1). Telles étaient les plaintes que le premier ministre, après les avoir reçues de l'Intendant même de la province, formulait dans sa lettre au marquis de Lévis en le priant de les transmettre aux Etats. Mais on pense bien que les choses n'allèrent pas seules, et il fallut toute la courtoisie du gouverneur pour qu'elles ne s'envenimassent pas. Une commission fut nommée, qui, tout en protestant contre l'exagération des faits et constatant les services rendus par la maréchaussée des Etats, au point de vue de leur sécurité, de la perception des impôts, et de la répression de la mendicité, admit et prescrivit certaines réformes dans le costume, dans la qualité des fusils et dans la forme des sabres, et surtout dans le remplacement des chevaux défectueux. (2) L'affaire s'en tint là pour cette fois. Mais ce ne

(1) Il mourut en 1772. Cette place était très recherchée, on lui donna comme successeur le chevalier de Nelle, capitaine retraité du régiment de Haynault, chevalier de Saint-Louis.

(2) Pour diminuer l'ampleur de l'habillement pour le cavalier, et afin qu'il fût plus leste, on proposa de lui donner une redingote, mais on pensa que des manteaux seraient plus convenables et plus utiles. On proposa également d'obliger les cavaliers à avoir des cols noirs, et à arranger leurs cheveux avec une queue, enfin de les

fut pas la dernière. Quatre ans après, en 1769, elle se raviva. Sur la demande des prévôts, le Gouvernement avait décidé la création de 20 nouvelles brigades de maréchaussée royale, dont 2 pour l'Artois étaient destinées à Béthune et à Fruges. On demandait aux Etats de prendre celles-ci à sa charge, réduisant leur maréchaussée de manière à ce qu'elle ne leur coûtât plus que 15,000 livres et qu'ils pussent en verser 10,000 au trésor royal. On leur faisait entendre que s'ils ne le voulaient pas, on supprimerait leur maréchaussée car les autres provinces n'en possédaient pas de semblable. On oubliait qu'en 1694 la province avait donné 154,000 livres pour conserver ses privilèges et que, parmi ceux-ci, le droit d'avoir une maréchaussée n'étant pas le moins précieux, elle tenait à le conserver bien plus qu'à avoir de nouvelles brigades. Le besoin de celles-ci ne se faisait pas sentir, disait-on, car si le projet donnait place à de nouveaux brigadiers, sous-brigadiers et exempts, le nombre des cavaliers ne devait s'augmenter que de sept pour la province. De plus l'aide de la maréchaussée des Etats permettait au Roy d'avoir moins de brigades en Artois que dans les autres provinces. Ces raisons étaient justes, mais on n'était guère disposé à les entendre, et le contrôleur général, le 2 novembre 1769, répondit que les 154,000 livres avaient d'autre objet que la raison de l'hérédité des charges que l'édit de 1694 avait ordonnée. Le marquis de Lévis intervint encore. Une nouvelle transaction fut proposée. Les Etats offrirent 4,000 livres au lieu de 10,000, puis 9,000, à la condition expresse que cette allocation serait la dernière et que le nombre des cavaliers serait proportionné à la somme versée. Mais l'affaire ne se conclut pas. Elle traîna en

forcer à avoir des éperons pareils, de diminuer les chapeaux et leurs bords, de les retrousser tous sur un même modèle, enfin d'exiger des gants pour le service.

longueur, et durait encore en 1771 (1). A cette époque un nouveau conflit devait s'élever par suite d'une ordonnance du Roi du 27 décembre 1769, qui prétendait mettre à la charge des villes le logement de la maréchaussée royale (2). Le ministre de Choiseul autorisant à les mettre dans les casernes vacantes (3) n'aplanit pas la difficulté. Ces casernes étaient destinées aux troupes de passage, et celles-ci durent souvent retomber à la charge de l'habitant, car on se plaignait que le gouvernement demandait trop de place pour la maréchaussée (4). Ce fut encore une indemnité de logement de

(1) On peut voir dans les archives du Conseil d'Artois un registre relatif à la maréchaussée. Les registres aux commissions de ce même fonds contiennent les nominations.

(2) A Arras, en 1769, deux brigades de la maréchaussée furent installées au pavillon Sainte-Barbe, rue Sainte-Claire, et deux autres à la caserne du Point du Jour. A la suite d'une ordonnance de 1778 on y réunit trois brigades. Cette ordonnance indiquait l'emplacement des casernes de la maréchaussée. Elles étaient placées dans les lieux où le passage était le plus considérable, à effet de mieux surveiller les voyageurs. La gendarmerie succédant à la maréchaussée resta dans la caserne du Point du Jour jusqu'en 1835.

(3) A Hesdin, la maréchaussée était logée dans un quartier des casernes dit *Le Royal*. En 1785, le ministre, sur la demande de la municipalité, proposa au marquis de Lévis de la transporter dans une partie des casernes appelé *le Quartier Suisse*, où il n'y avait que des écuries et des invalides ; on pourrait alors loger dans la partie qu'elle quitterait 168 hommes de passage. L'intendant observa que le local proposé était en mauvais état, peu convenable, que lors du passage des troupes la maréchaussée laissait toujours trois chambres libres pour les loger. Le ministre maintint le *statu quo* (voir fonds de l'Intendance, un dossier à ce sujet, avec plan de la caserne d'Hesdin).

(4) C'est ce qu'on prétendit à Saint-Omer ; alors l'ingénieur du génie Bouillard proposa de loger au château de cette ville la brigade qui était dans la caserne Saint-Sébastien. Le ministre en 1776 décida qu'il valait mieux mettre les officiers au château à cause de la proximité de la caserne.

150 livres par an au lieutenant qu'on dut donner en vertu d'une ordonnance du 28 août 1778 (1). L'emplacement des brigades donna lieu aussi à des difficultés (2). Mais toutes ces mesures sentaient la gêne et la misère qui croissaient en proportion du luxe et de la débauche de la Cour. Ce n'était pourtant pas que le pays d'Artois fût hostile aux militaires. Deux régiments d'infanterie tenaient garnison à Arras, dont l'un fut longtemps le régiment suisse de Diesbach. Ceux-là s'entendaient bien entr'eux et avec la population. Et comme précisément en cette année 1766 il fut question d'en retirer un, les Etats s'en émurent et les députés à la Cour furent chargés de représenter au premier ministre, qu'un bataillon étant en résidence à la Citadelle, le reste serait insuffisant au service de la place. Mais le duc de Choiseul n'admit pas ces raisons. Il consentit seulement à laisser à Arras les grenadiers de France qui étaient

(1) Auparavant, à Arras, la ville donnait en 1766, comme indemnité de logement : 100 livres par an au lieutenant, 30 livres au brigadier, 100 livres pour les quatre cavaliers, plus une écurie et une remise pour le fourrage.

(2) Le 6 octobre 1771, le ministre de Monteynard écrivit que la brigade de la maréchaussée qui était à Lillers en avait été ôtée pour être placée partie à Béthune, partie à Aire, malgré les réclamations de l'échevinage, et que la ville de Lens demandait, pour éviter les frais du logement, que la brigade de cette ville fût mise à la caserne. Le marquis de Lévis, consulté, répondit que les brigades d'Arras, de Lens et de Lillers, étaient trop éloignées pour la conduite des prisonniers, et qu'en plaçant des brigades à Béthune, à Aire et à Doullens, c'était plus convenable pour qu'elles pussent rentrer chez elles après les escortes. Il ajouta : la ville de Lillers est en sûreté puisque les brigades s'y croisent mutuellement, que du reste on pourrait y placer une brigade des Etats ; quant à celle de Lens, il trouva inconvénient à la loger à la caserne, mais il écrivit à l'intendant de prendre tous les ans 200 livres sur la caisse des fortifications pour louer une maison particulière.

disait-il, à eux seuls plus nombreux qu'un régiment à quatre bataillons, et que l'Artois, au point de vue militaire et comme garnisons, avait une part supérieure à celle des autres provinces.

Le duc de Choiseul put se rendre compte de la situation puisqu'il vint à Arras, le 20 août 1765. Il arriva à onze heures du soir, descendit chez le gouverneur, y soupa et y coucha. Celui-ci lui présenta le Magistrat qui était venu offrir à ce ministre d'Etat et de la guerre trente-six bouteilles de vin. En l'absence du mayeur, M. Lefebvre de Gouy, échevin, fit le discours d'usage (1).

(1) Mémorial d'Arras.

1766

Le baptême de Mlle Marie-Gabrielle-Artois de Lévis, eut lieu à Paris le 6 février, fête de Saint-Vaast, patron de la province, en l'église de Sainte-Marie-Magdeleine (1). Sur cette paroisse était situé, rue du faubourg Saint-Honoré, le

(1) Voici l'acte de baptême qu'on consigna dans les registres des Etats d'Artois : « Paroisse de Ste-Marie-Magdeleine de la Ville-Lévecque à Paris. Le sixième jour de février 1766, par la permission et le consentement de Messire Louis-Charles Cathlin, prêtre, docteur en théologie et curé de cette paroisse, ont été supplées les cérémonies du baptême par Monseigneur illustrissime et révérendissime Jean de Bonneguise, évêque d'Arras, à demoiselle Marie-Gabrielle Artois de Lévis née le 12 octobre 1765, ondoyée le même jour, à la maison, par la permission de Monseigneur l'évêque de Paris du 20 septembre de ladite année, fille légitime du très haut et très puissant Seigneur, Monseigneur François marquis de Lévis, lieutenant-général des armées du Roy, grand bailly d'épée de Villers-les-Montagnes, premier gentilhomme de la chambre de S. M. le Roy de Pologne, duc de Lorraine, gouverneur-général de la province d'Artois ; et de très haute et très puissante Dame Madame Gabriel-Augustine Michel, ses père et mère de ladite paroisse. Ladite demoiselle présentée, nommée et tenue au nom des Etats de la province d'Artois conformément à la délibération de leur assemblée générale du mois de novembre dernier par les trois députés desdits Etats à la cour : Messire Jean-Marie de Royère, chanoine, archidiacre de la cathédrale d'Arras, vicaire-général du diocèce pour l'ordre du Clergé, Messire Gillion Charles-Joseph de Trazégnies, Baron de Silly, Seigneur de la Couture, d'Hembourg et autres lieux, brigadier des armées du Roy pour l'ordre de la Noblesse, et Messire Joseph-Augustin Camp, écuyer, avocat au Parlement et échevin de la ville et Cité d'Arras pour l'ordre du Tiers-Etat, et en présence de ses père et mère, parents et autres personnes de ladite province qui ont signé avec nous les jour, mois et an ci-dessus. »

somptueux hôtel des beaux-parents du marquis de Lévis, embelli par eux de boiseries de bois d'acajou et d'autres essences précieuses provenant des colonies où ils avaient fait leur fortune (1). Mgr Jean de Bonneguise, alors évêque d'Arras, procéda à la cérémonie. L'Intendant de Caumartin, l'Evêque de Senlis et toutes les personnes notables de la province, résidant à Paris, y furent invitées. Conformément à la délibération prise en assemblée générale au mois de novembre précédent, les Etats furent parrains de l'enfant. Ce n'était pas la première fois que pareille occurence se présentait. En 1732, M. de Chauvelin, ancien Intendant de Picardie et d'Artois, s'était vu rendre le même hommage par la province reconnaissante, à l'occasion de la naissance de son premier fils. Les députés à la Cour, chargés par les Etats de les représenter, n'eurent donc qu'à se reporter à ce qui s'était fait alors (2), et à se conformer aux règles de l'étiquette

(1) C'est une tradition qui veut que cet hôtel soit actuellement le n° 30. Il fut habité par le maréchal Suchet, actuellement il appartient à M. Pillet-Wille. Un document conservé aux Archives nationales (T. 112) l'indique comme une grande maison à porte-cochère derrière la colonnade de la place Louis XV, et en donne la distribution. Une autre pièce de ce dossier l'indique comme rue des Champs Elysées.

(2) M de Chauvelin devint président à mortier et garde-des-sceaux. Son fils porta le nom de Germain-Louis-Anne-*Artois*. Le baptême eut lieu le 25 juillet dans la chapelle de l'Evêque d'Amiens et fut administré par lui, il fut précédé et suivi d'une très belle musique. Pour voir le cortège, le peuple s'était rassemblé en grand nombre dans la rue de l'Intendance avec des étendarts et des drapeaux déployés, tambours, trompettes, hautbois, violons, etc , on fit force décharges de petite artillerie et de mousqueterie, on offrit de nombreux bouquets, puis eut lieu un somptueux festin. La ville d'Amiens fit les frais des vins. Le soir il y eut des illuminations et on tira des fusées. Les députés et M. de Chauvelin firent distribuer de l'argent au peuple et aux pauvres, ce qui produisit une joie universelle. Quand les

en usage, parmi les personnes du premier rang dans la Capitale. Bien que le marquis de Lévis eût décliné toute offre de présent ou de dotation personnelle, en faveur de la jeune filleule, les choses se firent avec une magnificence digne de la Province et de son Gouverneur. La couverture piquée de satin bleu, ornée de point d'Angleterre, posée sur la corbeille, coûta seule de 1,100 à 1,200 livres. L'enveloppe, de taffetas bleu également, était semée de fleurs de lys d'or surmontées des armes des Etats, accostées à celles de la maison de Lévis ; elle contenait des gants et des bouquets de fleurs d'Italie (1) ; on y joignit une médaille d'or qu'on avait fait frapper à l'occasion de la naissance du comte d'Artois ; elle était nouée d'un ruban bleu orné de fleurs de lys d'or. une médaille semblable fut donnée au marquis de Lévis, dans une boîte portant les armes des Etats d'Artois, et une troisième à l'accoucheur, au lieu d'un présent d'argent. A la marraine, Mme Michel de Tharon, à Mme de Marbœuf, aux deux premiers enfants du marquis de Lévis, furent offerts des jetons d'or, aux armes des Etats, portant gravés au revers, la date du baptême et le nom de l'enfant. Des jetons semblables furent frappés en argent pour être joints aux dragées, et aux confitures mises pour les dames dans des boîtes et aux dragées mises pour les hommes dans des cornets qui furent répandus à profusion, tant parmi les personnes présentes à la cérémonie que parmi les habitants de la province. Mais les choses se passaient en ce temps-là

députés quittèrent l'hôtel de M. de Chauvelin, où ils étaient logés, on les reconduisit jusque dans les faubourgs, et celui-ci leur témoigna la joie qu'il éprouvait de l'honneur que lui avaient fait les Etats d'Artois. Les députés à la Cour firent paraître aux frais de la province, dans les gazettes du temps, des articles racontant la cérémonie.

(1) Comme la naissance était passée depuis trois mois, on fit l'économie d'une seconde corbeille qu'on donnait ordinairement.

déjà comme en ce temps-ci. Si abondantes que fussent les largesses, elles ne parvinrent pas à satisfaire tout le monde. L'évêque d'Arras réclama qu'on ajoutât quelques boîtes à la sienne. Les députés ordinaires, à qui l'on avait fait de copieux envois, prétendirent qu'il fallait remettre à l'ouverture de la session générale pour offrir une boite à chacun des membres des Etats. Les greffiers et les employés subalternes réclamèrent aussi. On dut faire taire les uns et satisfaire les autres en leur donnant des dragées de qualité inférieure. Les députés à la cour jugèrent bon d'arrêter les frais. Ceux-ci s'élevaient à 30,000 livres. Le marquis de Lévis naturellement, n'eut pas à entrer dans ces détails. Comme toujours, il mit sa note de courtoisie et de bienveillance à l'expression de sa satisfaction ; il offrit un somptueux souper le jour même du baptême aux principaux personnages qui y avaient assisté et fit divers cadeaux à l'Evêque et aux députés (1). Par là se resserraient entre lui et la province des liens qui auraient tourné tout à l'avantage de celle-ci, si la malheureuse question financière, toujours brûlante aux mains des Etats, n'était venue sans cesse entraver ses efforts (2).

(1) Les députés à la Cour firent à l'Assemblée à la main convoquée le 30 juin, le récit de la cérémonie. On avait pris pour guide ce qui se pratique dans la capitale du royaume pour les personnes de premier rang, ils y avaient ajouté une petite distinction relative à la province, à l'exemple des Etats de Bretagne, en faisant graver à la main sur le revers des jetons ordinaires, frappés aux armes des Etats, une inscription indiquant le jour du baptême.

(2) Les députés ordinaires écrivirent le 9 février aux députés à la Cour : « Nous sommes heureux d'apprendre que la cérémonie du baptême du marquis de Lévis s'est faite avec la décence convenable et que tout se soit passé de manière que vous ayez lieu d'en être contents, ainsi que M. le marquis de Lévis. Vous avez bien fait d'inviter les personnes de considération de la province qui sont à Paris, nous étions bien persuadés que vous vous acquitteriez de cette

Une des premières questions qui s'imposaient à sa sollicitude était la protection et la défense des frontières. L'artillerie qui devait y tenir le principal rôle était alors en train de sortir de l'état d'infériorité où elle avait été tenue jusque-là. Aux cinq bataillons et aux cinq écoles de cette arme qui existaient déjà à la Fère, à Perpignan, à Grenoble, à Metz et à Strasbourg, on avait résolu d'en ajouter plusieurs autres, et la ville de Bapaume avait été désignée des pre-

commission avec la décence convenable en pareil cas. Quand nous aurons reçu les bonbons que vous nous promettez, nous aurons l'honneur de vous en remercier. » Le 15 février ils annoncèrent qu'ils avaient reçu les boîtes de confitures et de dragées, et les cornets de bonbons avec les jetons. Ils les distribuèrent aux dames de la ville. Après les remerciements d'usage, ils ajoutaient : « Vous nous mandez que vous nous enverrez quelques douzaines de cornets avec des jetons pour donner aux personnes en place. Nous vous observons que nous croyons qu'il faudrait donner un jeton à tous les membres des Etats ou n'en donner à personne, parce que cette distinction pourrait faire des mécontents. »

Les députés à la Cour écrivirent aux députés ordinaires le 21 février : « Nous vous avons fait mettre hier au carosse ordinaire, à votre adresse, une boîte contenant des cornets de dragées avec les jetons des Etats dont le tout pour le complet des douzaines qui vous étaient destinées, et le surplus pour distribuer à qui vous trouverez convenable à Arras. L'observation que vous nous faites, qu'il serait convenable de donner un jeton à chaque membre des Etats, en différant jusqu'à l'Assemblée générale, et que c'est dans cette intention que vous avez séparé les jetons des cornets, nous fait entendre que vous regardez ces petits présents du jour comme un cérémonial et les jetons comme un monument. Après avoir pris tous les éclaircissements nécessaires, nous vous faisons observer que ce n'est pas le cas ni de l'un ni de l'autre. Parmi les personnes de distinction à la Cour ou à Paris, il est d'usage dans les baptêmes d'envoyer des boîtes de bonbons aux dames, avec les armes peintes et de donner aux hommes présents à la cérémonie, ou dans les rencontres pendant la huitaine des cornets de bonbons sur lesquels se trouvent les cachets du parrain ou de la

mières. Une école de soixante élèves y fut ouverte précisément en cette année 1766, placée sous le commandement du chevalier de Gomer. Mais tout d'abord des difficultés s'élevèrent à propos d'indemnités de logement (1) et d'exemp-

marraine, soit en cire, soit en armoiries gravées, tirées sur papier et collées en petites feuilles, lorsqu'on a une planche pour le faire ; à défaut de ces deux marques nous y avons suppléé par les jetons, non seulement comme plus honnête mais parce que nous n'avons point de planche pour faire tirer en estampe les armoiries des Etats, et qu'il eut été indécent d'y mettre le cachet ordinaire en cire noire ou rouge, le premier étant signe de deuil, le second ne répondant pas à la naissance d'une fille (on avait demandé 600 livres pour graver cette estampe, on trouva cela trop cher). Nous pensons donc que les suites de cette cérémonie ne peuvent se prolonger au-delà d'une quinzaine et encore moins jusqu'à l'Assemblée générale. C'est chose consommée à présent. Nous l'avons ainsi annoncé à Versailles et ici, et personne n'est choqué de cette étiquette. Si vous séparez les jetons des dragées, vous annoncerez un monument et un cérémonial à renouveler et il en résultera une bizarrerie dans notre façon de distribuer ici, puisque nous en avons donné à plusieurs personnes qui ne sont pas des Etats. Vous savez qu'on donne des gants de noce indifféremment à tout le monde présent à la célébration d'un mariage, même aux femmes de chambre, et que l'on n'en envoye point aux personnes distinguées et à des proches parents absents, c'est le jour qui décide. Mais voici quelque chose qui rapproche davantage : lorsque pendant l'année il se fait une dédicace de thèse aux Etats de la province, MM. les députés ordinaires les représentent et l'on ne vient point renouveler la distribution des thèses à chaque membre de l'Assemblée générale suivante, quoique ce fut elle qui décida s'il y avait lieu à gratifications. Ces comparaisons peuvent s'appliquer et non celle de la médaille de Mgr le comte d'Artois qui marque le monument de premier ordre. Voilà, Messieurs, nos réflexions, vous en tirerez ce que vous jugerez convenable, etc. »

(1) Cette obligation donna lieu souvent à des difficultés, ainsi, en 1765, le colonel du régiment de Colonel-Général ayant demandé

tions d'octroi que les officiers réclamaient et que la ville refusait. Les études, d'autre part, ne s'y élevèrent pas à un niveau suffisant. Au bout de quelques années, le comte de Mouy, inspecteur d'artillerie, constata dans le cours du sieur Camus des lacunes au sujet de la balistique et de la mécanique, deux des branches les plus importantes, on le conçoit, en matière d'artillerie. Bref, l'école ne donnant pas ce qu'on en attendait, elle fut fermée en 1772 (1). Les habitants de Bapaume qui avaient entravé sa création poussèrent des clameurs à sa suppression. Leurs intérêts, prétendaient-ils, étaient gravement lésés. De vastes locaux élevés à grands frais étaient laissés sans emploi, les approvisionnements faits par les marchands devenaient inutiles, enfin onéreuse obligation pour les bourgeois de se remettre à monter la garde pour assurer la sécurité publique. Le Magistrat de la ville se fit l'écho de toutes ces réclamations, demandant qu'on rétablît l'école, ou plutôt qu'on en fondât une sur de nouveaux frais, et qu'on assignât à Bapaume un bataillon d'infanterie pour garnison. Cette dernière demande fut seule agréée deux ans après, en 1774.

D'autres tentatives du même genre avaient été faites du côté d'Arras, et sans succès. En 1766, les Etats, invités par le gouverneur à participer à la construction d'un arsenal, s'y étaient refusés par raison d'économie. L'année suivante, l'administration municipale opposait la même résistance à la proposition faite par le ministre de créer une fonderie de canons et une école d'artillerie qui, cependant, eussent été

au Magistrat d'Hesdin de lui fournir un logement, celui-ci s'adressa aux députés ordinaires pour avoir une règle de conduite à cet égard. En 1766, l'ingénieur de Bomy fut envoyé à Arras et la ville reçut l'ordre de le loger.

(1) Voir l'*Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais*, par le Comte G. de Hauteclocque (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série tome 17e).

pour la ville un accroissement de vie et une source de prospérité. On en fut réduit pour assurer la défense de la place à faire venir de Doullens, de Saint-Omer et de Gravelines, onze pièces de canon, dites à la Suédoise, qu'on posa sur les remparts.

Dans le même but, c'est-à-dire pour assurer la sécurité du pays, une autre question s'élevait encore, la création d'un port militaire sur la Manche. Le point le plus favorable était la rade d'Ambleteuse, déjà signalée par Vauban. L'accès en était facile, on pouvait y établir de vastes bassins, des flottes considérables s'y étaient abritées autrefois. Il ne s'agissait que d'y faire quelques travaux d'appropriation, et le marquis de Lévis s'y montrait très favorable. Un rapport rédigé par un certain Greuet de Bedford, capitaine aide-major du régiment écossais d'Ogilwy, fut présenté au ministre de Choiseul qui chargea aussitôt M. de Bonnet, lieutenant général du génie d'aller examiner la question sur les lieux. Mais là se borna l'effort. Le manque d'argent faisait échouer tous les plus beaux projets. La situation financière de la province devenait de plus en plus mauvaise, et les Etats, défenseurs vigilants de ses intérêts, ne cessaient d'émettre à ce sujet les plus énergiques protestations. Au mois de mars, les députés à la Cour, assistés du marquis de Lévis, demandèrent une audience au Roi pour lui présenter leurs cahiers. Cette séance eut lieu le 19 mai. L'exposé des cahiers ne fut qu'une longue suite de doléances. Jamais tant d'impôts n'avaient pesé sur le pays et jamais la difficulté n'avait été plus grande à les faire rentrer. La contrainte et les frais, moyens jusqu'alors inconnus en Artois, avaient eu pour résultat de faire abandonner aux cultivateurs leur exploitation. Aux lourdes charges laissées par la guerre, étaient venus s'ajouter les frais et entretiens des chemins autrefois dévolus au Gouvernement. Les Etats, obligés de fournir jusqu'à 25,000 livres par mois de fourrages, lors du camp de Dunkerque, avaient dû, pour subvenir à cette

dépense, contracter un gros emprunt, quand le Gouvernement leur devait 200,000 livres. La milice, licenciée après la guerre, figurait encore au budget pour une somme de 68,000 fr. On se voyait donc obligé de recourir aux centièmes, inusités en temps de paix, puis aux vingtièmes (1). La valeur de la propriété foncière s'en trouvait diminuée, et les rôles qui devaient servir de base à l'assiette de l'impôt n'étaient plus exacts. D'autres causes d'ordre naturel s'étaient ajoutées à celles-là pour appauvrir le pays. En 1764 la récolte avait été mauvaise. De grandes pluies amenées par des vents insolites, avaient produit dans les environs de Saint-Omer et au pays de Laleu des inondations considérables, d'où la nécessité s'imposait de faire des travaux de dessèchement et d'assainissement. Enfin, contrairement aux anciens privilèges de la province, des postes avaient été établis sur la frontière de Picardie pour la perception de la Gabelle et d'autres impôts vexatoires.

Les griefs, on le voit, étaient sérieux et nombreux. La conclusion était telle qu'on pouvait l'attendre : la demande d'une remise importante sur le don gratuit de 500,000 fr. pour permettre à la province d'acquitter ses dettes et de rentrer dans les avances qu'elle avait faites. Le Roi ne se montra pas intraitable. L'intervention du marquis Lévis ne fut sans doute pas inutile. A l'ouverture de la session, le 24 novembre, il vint en personne (2) à titre de commissaire royal, déclarer qu'une remise de 250,000 livres, dont 50,000 à valoir sur la dette pour les fourrages, était accordée aux Etats, et une enquête devait être faite au sujet des plaintes contre la

(1) On avait levé, contrairement aux usages, jusqu'à quatre centièmes et trois vingtièmes.

(2) Les députés ordinaires lui offrirent d'aller le recevoir à son arrivée, mais comme il n'aimait pas le faste il répondit qu'il n'en savait pas le jour.

gabelle. Les Etats renouvelèrent les plaintes contenues dans leurs cahiers (1). Mais une question bien autrement grave réclamait alors une solution. C'était celle de la navigation. Depuis longtemps, des rapports fluviaux existaient entre les rivières des provinces frontières de Haynaut, de Flandre et d'Artois, mais ces rapports étaient incomplets. Ainsi le système de canaux qui reliait Valenciennes à Mortagne par l'Escaut, Mortagne à Douai par la Scarpe, Douai à Lille par la Deûle se trouvait interrompu dans la traversée de cette dernière ville, et il avait fallu pour le compléter ouvrir une communication entre la haute et la basse Deûle. En Artois, une situation analogue se présentait. La circulation établie par eau entre Valenciennes, Condé, Douai, Arras, Lille et Aire-sur-la-Lys, s'arrêtait brusquement aux portes de cette ville (2). De là le transit des marchandises devait s'opérer par terre jusqu'à Saint-Omer, pour gagner l'Aa qui, avant de se jeter dans la mer à Gravelines, communiquait par divers canaux avec Calais d'une part et de l'autre avec Bergues et Dunkerque. Au point de vue des intérêts généraux du pays et de la défense des frontières surtout, (3) rien ne paraissait plus clair et plus urgent que

(1) Ils ajoutaient qu'ils avaient dû subir un droit de 2 sols par livres sur le produit des octrois et que de plus les invalides en garnison en Artois avaient demandé à être exempts des droits sur les boissons. Vu les exigences du Gouvernement, il faudra faire de nouveaux emprunts quand on doit déjà 3,761,441 livres.

(2) C'est Condé qui, lors de la conquête de la Flandre, en 1670, avait rendu la Lys navigable jusqu'à Aire.

(3) Ce travail était considéré depuis longtemps comme intéressant la défense nationale, entre les deux places de guerre, Saint-Omer et Aire. Le comte de Flandre avait fait creuser le Neuf Fossé pour défendre ses Etats contre la France. La droite s'appuyait au marais de Clairmarais et la gauche à Aire. Dans un mémoire fait beaucoup plus tard, on disait que jusqu'à Saint-Omer inclusivement, les places de cette frontière pouvaient se défendre au moyen des canaux et

la nécessité d'ouvrir un canal d'Aire à Saint-Omer en empruntant des eaux à la Lys, qui précisément à sa sortie d'Aire commence à porter bateau. Le projet en avait été ordonné par Louvois en 1686 et étudié par Vauban sous Louis XIV. Depuis, en 1737, les Etats d'Artois avaient été mis en demeure de fournir une somme importante pour le travail (1) qui offrait des difficultés par suite des éboulements qui se produisaient dans les terrains glaiseux et de l'abondance des eaux rencontrées dans les bancs de graviers. En 1743, le ministre d'Argenson s'était transporté lui-même sur les lieux avec des officiers et des ingénieurs et à la suite de cette visite, quatre ingénieurs géographes, les sieurs Berthier, Denis, Soldini et Dubois, chargés de préparer l'exécution, avaient fait la levée de la Lys. Les plans et les devis étaient tout prêts.

Cependant le projet rencontrait une vive opposition pour des raisons d'intérêt local et d'ordre secondaire. Le canal, s'ouvrant par ses deux extrémités au-dessous d'Aire et au-delà de Saint-Omer, supprimait le passage dans ces deux villes, et par là se trouvait supprimé aussi tout le mouvement que le transit continuel des marchandises y apportait. Les maisons y perdraient de leur valeur, les fabriques de leur activité. Ouvriers, voituriers, et aubergistes voyaient par lui compromettre leurs moyens d'existence. De là, par des arguments analogues à ceux dont on a vu de nos jours user contre l'établissement des chemins de fer, on concluait à la ruine de plusieurs villes de l'Artois : Béthune, Aire,

des inondations. Déjà, en 1707, le maréchal de Villars s'était servi de ce moyen pour la défense de ses lignes aux environs de Lille et d'Armentières.

Dans les Archives du Pas-de-Calais (fonds de l'Intendance, dossier n° 573), on trouve un mémoire du 23 septembre 1753, présenté par M. de Bonnet, officier supérieur du génie, sur l'avantage du canal de la Lys à Aire, au point de vue militaire.

(1) 360,000 livres.

Saint-Omer, au profit de Lille et de la Flandre auxquelles le nouveau canal ouvrait un débouché trop facile. Il n'en fallait pas davantage pour aliéner les municipalités, et à leur instigation, les Etats de la province. Le Magistrat de Saint-Omer demandait à substituer à ce projet celui de redresser l'Aa, de le curer, de l'approfondir et de le transformer en un canal (1) conduisant directement de Saint-Omer à Gravelines et correspondant aux autres voies d'eau du littoral. Mais ce plan, plus coûteux que l'autre, n'offrait pas les mêmes avantages. Le roi, soucieux d'assurer la frontière entre Aire et Saint-Omer en opposant une barrière aux courses des ennemis en temps de guerres, ne s'y arrêta pas. Un arrêt du Conseil, en date du 9 mars 1753, fixa la dépense à 2 millions, dont les provinces intéressées devaient payer la moitié. L'Artois fut taxé à 666,666 livres. Les autres étaient la Flandre Wallonne, la Flandre maritime, Bouchain, Saint-Amand, le Haynaut (2). Les intendants de Flandre, d'Artois, de Haynaut devaient faire la répartition et les sommes payées par quart recouvrées par les collecteurs de chaque ville seraient versées dans la caisse du trésorier général des fortifications à Lille, vu que c'était le génie militaire qui devait diriger le travail. Une première tentative d'adjudication faite dans cette ville la même année (1753), par les soins de l'intendant Moreau n'amena point de résultat. Mais renouvelée, à quelques semaines de là, en l'hôtel de l'Intendance à Dunkerque, elle eut plus de succès. Les travaux furent adjugés définitive-

(1) Sous le roi Jean, en 1320, l'Aa avait été élargie, redressée et approfondie : le canal de Saint-Omer à Calais fut fini en 1676. On travailla encore à l'Aa lors de la construction du canal de Neuffossé.

(2) La Flandre wallonne devait payer 66,666 livres, la Flandre maritime 222,000, Bouchain 12,200 livres, Saint-Amand et Mortagne 3,334, le Haynaut 30,000.

ment le 19 décembre à un sieur Duprat (1) sous la surveillance et le contrôle de l'ingénieur de la Salle(2). On convoqua les ouvriers par voie d'affiches ; ils devaient être logés dans des maisons ou des baraques (3) et payés à la tâche. Leur salaire pouvait atteindre 25 sols par jour, prix élevé pour le temps. Cependant ils se présentèrent en nombre insuffisant et il fallut leur adjoindre des soldats payés également au compte de l'entrepreneur. En 1754, dix-huit bataillons fournirent chacun 130 travailleurs (4). Logés d'abord à Saint-Omer, Aire, Béthune, Saint-Venant et Bergues, ils devaient de là se rendre aux chantiers et, comme il en résultait une perte de temps considérable, le Marquis d'Aligre autorisa à les établir dans des baraques, bien que cela ne se fît jamais en temps de paix, mais il ne négligea rien de ce qui pouvait assurer leur bien-être, nourriture, chauffage, vêtements, (5) soins médicaux et mesures de police. Ils furent placés sous la surveillance directe du Marquis de Crénille, gouverneur d'Aire. Enfin l'estimation des terrains à prendre et des récoltes à sacrifier (6) ayant

(1) On peut voir : fonds de l'Intendance (dossier nº 573) de nombreux documents sur cette adjudication.

(2) Un ingénieur appelé Thilloy s'était aussi occupé de ce travail.

(3) Ces baraques étaient couvertes en paille, un incendie en consuma une partie.

(4) On avait d'abord décidé vingt bataillons, mais M. de Crénille trouva que c'était beaucoup, bien que 7 appartinssent à des régiments étrangers et que leur effectif ne fût que de 320 hommes.

(5) L'entrepreneur fut obligé de leur fournir des gilets pour ménager leurs effets. On en fit venir 1,000 de Paris. Ils furent payés trois livres cinq sols la pièce. On en retenait le prix sur le salaire payé aux soldats.

(6) On peut voir (fonds de l'Intendance, dossiers nºs 574 et 575) des détails sur le chauffage, les baraques, les estimations de terrains et de récoltes, les règlements, etc.

été faites, les troupes ayant été renouvelées, il semblait que l'entreprise dût marcher à souhait, quand tout-à-coup l'année suivante, en 1755, éclata la guerre de Sept ans. Le double résultat fut le rappel des troupes, et l'arrêt de la subvention du Gouvernement. On marcha quelque temps encore sur les fonds versés par les provinces intéressées avec les ouvriers du pays, mais le travail languit et les ressources s'épuisèrent. Force fut d'interrompre en 1758. C'était causer un grand préjudice à l'entrepreneur et à ses associés. On était en avance avec eux, le règlement des comptes et le toisé du travail inachevé présentèrent de grandes difficultés. En 1763 la guerre était finie et la paix, qui faisait quitter au Marquis de Lévis la vie des camps et le faisait nommer gouverneur de l'Artois, donnait en même temps un protecteur utile à tous les intérêts de la province. La nécessité de poursuivre l'entreprise du canal s'imposait du premier abord sous peine d'inutiliser les sacrifices précédents.

Les difficultés, loin de s'adoucir, se dressaient plus grandes que jamais. Les deux millions réservés à l'entreprise avaient disparu, employés, partie à payer les ouvriers, partie à faire les frais de la guerre. Il fallait créer de nouvelles ressources et, comme la première fois, s'adresser aux intéressés. Une commission nommée par les Etats sur une invitation de M. de Choiseul, du 11 novembre 1765, fit revivre les anciens arguments en faveur du canal de Saint-Omer à Gravelines, de préférence à celui d'Aire à Saint-Omer qui devait, disait on, appauvrir l'Artois au profit des châtellenies de Lille, du Haynaut et de la Flandre wallonne. Le marquis de Lévis, à peine arrivé, était inondé de mémoires (1) et de plans concernant l'approfondissement de l'Aa et la possibilité de la rendre navigable aux bateaux marchands de 300 ton-

(1) On peut voir dans le fonds des Etats d'Artois les mémoires faits à ce sujet.

neaux. Un instant le Gouvernement parut fléchir. Mais un examen plus sérieux prouva jusqu'à l'évidence que ce projet, beaucoup plus coûteux que l'autre, circonscrivait ses avantages à quelques villes, au lieu de compléter le système de défense et de canalisation du nord de la France. Poussés dans leurs derniers retranchements, les Etats imaginèrent un nouveau plan pour sauvegarder leurs finances. De deux choses l'une, disaient-ils: ou le canal devait être utile à toute la France, comme le disait l'arrêt de 1753, alors toutes les provinces devaient contribuer à la dépense et on pouvait y employer les impôts spéciaux pour les fortifications au lieu de créer des charges nouvelles dans une contrée épuisée par la guerre ; ou il devait servir à l'Artois seulement et aux provinces voisines, et alors pourquoi ne pas employer le même système que pour le canal de Bourgogne ou le canal du Languedoc, le concéder à une compagnie qui, sous la surveillance de l'Etat, en ferait les frais et établirait, pour se rembourser, un péage pendant un laps de temps déterminé (1). Enfin, on devrait imposer les provinces en raison de leurs facultés et des profits qu'elles tireraient du canal. Le grand commerce de l'Artois consiste surtout en graines et en huiles ; or elles s'exportent bien plus vers l'intérieur de la France que vers Lille. Le canal serait donc peu utile à l'Artois. (2) Le Gouvernement n'admit pas ces raisons. Le 26 juin 1766, une lettre officielle du Marquis de Lévis informait les Etats qu'il fallait renoncer au canal de Saint-Omer à Gravelines (3), que le canal d'Aire à Saint-

(1) On réfutait aussi l'argument que le canal d'Aire à Saint-Omer serait très utile pour éviter les inondations.

(2) On ajoutait que la province avait des revenus insuffisants pour faire un pareil travail.

(3) D'après un mémoire sur la Flandre fait en 1763, on voit que les communications par mer entre les villes de Calais, Gravelines, Bergues, Dunkerque et les Flandres se faisaient par les rivières de l'Aa, de la Colme et différents canaux. Une ordonnance du roi de

Omer était décidé. Le 3 septembre il se rendit lui-même sur les lieux, accompagné des députés à la Cour, et de M. Bouillard, ingénieur en chef du génie à Valenciennes, qui cette fois devait diriger les travaux. On approuva ce qui avait été déjà fait et, sur la demande des députés, on reprit pour les continuer le premier entrepreneur Duprat dans les mêmes conditions. Il fallait encore deux millions pour tout terminer, disait-on. Un arrêt du Conseil, du 3 novembre 1766 fixa la contribution des provinces à 1,700,000 livres, payables en quatre ans. Celle de l'Etat était de 300,000 livres. L'Artois était taxé à un million. Les Etats redoublèrent leurs gémissements au sujet de cette nouvelle charge venant s'ajouter à celles de la guerre qui avaient épuisé leurs finances. Néanmoins ils votèrent une première annuité de 250,000 livres mais sans s'engager pour l'avenir. Ce fut alors que le Marquis de Lévis, comme nous l'avons vu plus haut, obtint du Roi une réduction de 250,000 livres sur le don gratuit. Sur cette réduction, 200,000 livres furent appliquées au canal et 50,000 à la vieille dette de fourrages. Pour le reste, la province était autorisée à faire un emprunt. Le Gouverneur, qui était à la fois commissaire du Roi, en apportant aux Etats les remercîments de Sa Majesté, exprima l'espoir de voir renouveler le vote pendant les

1745 fixait les tarifs des transports par l'Aa pour les effets du Roy de Saint-Omer à Gravelines, (6 lieues). Cette rivière était bonne et navigable partout sans chevaux ou autre secours en descendant, à cause du courant et de la quantité d'eau que les ouvrages de Gravelines ont procuré. Le trajet se fait en douze heures en descendant et vingt-quatre heures en montant et avec des chevaux. La rapidité du courant rend le secours de la voile moins utile, et on ne peut pas mettre de balandres de plus de 200 sacs. La charge ordinaire est de 150 à 180 sacs. La communauté des balandriers de Saint-Omer était composée de 100 personnes, en 1754 ils n'étaient plus que 50. Elle avait le privilège de charger seule à Gravelines.

trois années suivantes qui devaient compléter la somme. L'Assemblée cependant tint bon, refusant de s'engager. L'année suivante, elle devait réitérer ses doléances et, appuyée de l'Intendant de la province, triompher de la résistance du ministre de Choiseul lui-même. Un arrêt du Conseil, du 16 octobre 1769, diminua la taxe de l'Artois de 200,000 livres (1) et la réduisit à 800,000 (2), c'est-à-dire à 183,333 livres pour chacune des trois années qui restaient, défalcation faite des 250,000 livres versées en cette année 1766 (3). Le marquis de Lévis prit une part active à toutes ces négociations. Rien de ce qui touchait aux intérêts de la province ne lui était indifférent. On le vit en cette même année 1766 descendre aux détails de la vie de ses administrés par de sages règlements sur toutes sortes de sujets : la divagation des chiens, le port des armes à feu (4),

(1) Les Etats d'Artois avaient demandé qu'une partie de la somme qu'on leur demandait fût employée aux autres rivières, mais ils ne l'obtinrent pas.

(2) La part de la Flandre maritime fut réduite de 533,800 à 400,000 livres, cette différence de 133,800 livres fut ajoutée aux 158,400 livres que payait la Flandre wallonne et sa part fut fixée à 291,200 livres. Voici comment se répartit cette augmentation : la Châtellenie de Lille pour 81,233 livres, les villes de Lille pour 27,392 livres, de Douai pour 12,300 livres, d'Orchies 987 livres, les bourgs d'Haubourdin pour 313 livres, de Linselles pour 275 livres, de Templemars pour 153 livres, d'Emerin pour 144 livres, les autres bourgs pour 10,003 livres. L'Etat prit à sa charge 500,000 livres, le tout payable en quatre ans.

(3) Ils devaient aussi fournir certains charrois pour les troupes du camp.

(4) Voici cet arrêté : « Les Etats d'Artois nous ayant représenté qu'il arrivait souvent plusieurs inconvénients des assemblées qui se font dans nombre de villages, sous prétexte de tirer au blanc avec des fusils, qu'il en résulte différents accidents ; plusieurs personnes ayant été tuées ou blessées, et nous ayant fait aussi connaître qu'un

l'usage des passeports (1).

L'Artois était vraiment privilégié au point de vue du choix de ses gouverneurs. Au dessous du marquis de Lévis, c'était le prince d'Isenghien, Louis de Gand de Mérode Montmorency, doyen des maréchaux de France, chevalier des ordres du Roy, qui portait le titre de lieutenant général de la province d'Artois, de gouverneur des ville et cité d'Arras. Protecteur éclairé des lettres et des sciences, il avait, en 1746, ouvert libéralement dans son hôtel un local aux séances de la jeune Académie d'Arras. Celle-ci, par reconnaissance, fit à sa mort, arrivée à Paris le 6 juin 1766, célébrer un service

grand nombre de chiens, qui sont répandus dans les campagnes, devenaient enragés et causaient les plus grands désordres, à quoi étant nécessaire de pourvoir, nous avons ordonné ce qui suit: Art. 1er. — Nous défendons à toute personne dans l'étendue de notre gouvernement de s'assembler pour tirer au blanc avec des fusils, sous peine d'emprisonnement de ceux qui auront tiré et même de ceux qui auraient fourni les prix. Art. 2. — Nous enjoignons à tous les habitants des campagnes de tenir leurs chiens à la chaîne à moins qu'ils n'aient au cou un billot de 18 pouces de long ou un collier où soit le nom de leur maître, sinon ils seront considérés comme chiens abandonnés et pourront être tués. Ordonnons aux officiers et cavaliers de la maréchaussée de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance. »

(1) Le duc de Choiseul était assez sévère à cet égard. Ainsi, en 1768, il défendit de sortir du Royaume sans passeport. On en exempta quelques espèces de commerçants et les habitants des frontières. Le marquis de Lévis décida que les échevins des villes auraient le droit de donner des passeports à leurs concitoyens. Quand il s'agissait d'étrangers et de vagabonds, etc., il fallait dans les places de guerre le visa de l'officier commandant. Les Etats d'Artois firent des représentations, disant que c'était contraire aux privilèges de la province. L'échevinage d'Aire eut aussi des discussions avec le lieutenant de Roy à ce sujet. Le marquis de Lévis écrivit qu'il arrangerait cette affaire lors de son voyage à Arras.

solennel chez les Dominicains (1). On apprit le 21 juin suivant que le Roi lui donnait pour successeur le comte de Béthune et des Bordes, baron d'Apremont, brigadier des armées du Roi, chevalier d'honneur de Madame Adélaïde, ci devant mestre de camp au régiment de Royal-Pologne (2). C'était un des plus grands seigneurs et un des gros propriétaires de la province.

Aucun choix ne pouvait être plus heureux (3). Il continua d'abriter l'Académie et de payer, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, une rente de 6,000 livres, accordée par le Roi, en 1720, à la veuve d'un ancien gouverneur d'Arras, le maréchal de Montesquiou.

Le 27 juin, le prince de Condé passa à Aire, on lui fit

(1) En 1738, cette société savante l'avait complimenté en prose et en vers (Voir archives de cette Académie).

(2) Il prêta serment, dans les mains du Roy, pour sa lieutenance générale le 2 juillet 1766, et le même jour, entre les mains de M. le Vice-Chancelier pour le gouvernement de la ville d'Arras.

(3) Le Magistrat d'Arras le félicite de sa nomination en ces termes : « Il est heureux pour vous d'avoir mérité la confiance du plus grand des monarques, il ne pouvait rien nous arriver de plus heureux que de vivre sous le commandement d'un gouverneur, issu d'une famille illustre, originaire de cette province. Puissions-nous jouir longtemps de ce bonheur et de vous voir comblé de plus en plus des faveurs de S. M. Le nom que vous portez semble nous donner quelque droit à votre protection, nous vous supplions de vouloir bien nous l'accorder et soyez persuadé que nous ferons tous nos efforts pour la mériter.

Le Comte de Béthune répondit :

« C'est avec le plus grand plaisir que je renouvelle mon origine par mon attachement à la province d'Artois et à votre ville ; puissiez-vous me donner des occasions de vous en donner des preuves et celle de mes sentiments etc. »

une réception à laquelle sans doute le marquis de Lévis assista (1).

(1) Lors de son passage, on lui présenta la pièce de vers suivante que nous reproduisons, car elle est peu connue :

Le différent terminé.

Sur les bords de la Lys un prince voyageait.
A le voir, à lui rendre hommage
Le peuple à l'envi s'empressait.
Il captivait les cœurs sur son passage.
Entre un philosophe, un soldat
Et une jeune beauté, que l'on nommait Sabine,
Je vis s'élever un débat
Sur les qualités, l'origine
De l'étranger qui fixait leurs regards.
Le premier soutenait d'un ton grave et tranquille
Que les sciences et les arts
L'avaient choisi pour leur asyle,
Qu'il savait les aimer et les encourager,
Et que son nom était Mécène.
S'il est permis d'interroger
Les sentiments de mon âme incertaine,
Prétendait la belle à son tour,
Aux traits du voyageur aimable,
Je crois reconnaître l'Amour,
C'est sa douceur, son air affable,
Dans son maintien que de noblesse !
Quelle ardeur anime ses yeux,
Les Grâces et les ris ont formé sa jeunesse,
C'est un présent digne des cieux.
Pour visiter notre province
Serait-il descendu quelque divinité
Qui nous offrît, sous les dehors d'un prince,
Les charmes de l'humanité ?
Morbleu, ce n'est ni l'un ni l'autre,
Dit le soldat avec vivacité,
Et mon opinion diffère de la vôtre,
Car à son intrépidité,
A cet air martial qui le caractérise,
De tous les soldats c'est l'ami,
Vaincre toujours, est sa devise,

1767

L'œuvre du canal d'abord préparée, puis abandonnée, et enfin reprise depuis un nombre d'années, était donc entrée dans la période d'exécution, et le marquis de Lévis devait la mener à bonne fin, grâce aux qualités pratiques qui s'alliaient chez lui aux qualités brillantes (1). C'est en avril 1767 qu'il reçut du gouvernement l'ordre de presser les travaux, car les soldats ne travaillaient que six mois par an, puis regagnaient leurs garnisons. L'intendant, conformément à l'ordonnance du roi, reçut l'ordre de le seconder pour

Sous les drapeaux nous battons l'ennemi
Et nous enchaînons la victoire.
Souvent mon bras seconde sa valeur,
Je suis témoin de sa gloire.
J'étais de ce débat secret observateur.
Voulant prévenir la réplique,
Vous avez, leur dis-je, raison,
Daignez m'entendre et je m'explique.
Voyez du grand Condé l'illustre rejeton,
C'est son modèle, il marche sur ses traces,
Il joint les vertus aux talents,
Du corps il a toutes les grâces.
Soit par le cœur, l'esprit ou les sens,
Quand chacun de vous l'envisage
Tous les côtés parlent en sa faveur.
Admirez dans un seul personnage
Ce qui de trois établirait l'honneur.
Pendant la paix c'est le fils de Vénus,
Il est fils de Mars à la guerre.
Il protège en tous temps les arts et les vertus.
Il est César, Mécène et l'amour de la terre.

(1) Il existe aux archives du Ministère de la guerre un mémoire du marquis de Lévis au sujet de ce canal. Il trouve celui d'Aire à Merville plus pressant à exécuter.

l'organisation du service. L'attention du gouverneur se porta tout d'abord sur la répartition et l'organisation des troupes qui, cette fois encore, durent apporter leur concours au travail. Des seize bataillons mobilisés (1), neuf furent cantonnés à Saint-Omer, six à Béthune, un à Saint-Venant (2). Comme la première fois, pour épargner aux travailleurs un trop long trajet à faire, des baraques furent

(1) Le duc de Choiseul écrivit en avril 1767 au marquis de Lévis que pour loger les 16 bataillons on ferait partir la cavalerie d'Aire et de Saint-Omer. L'échevinage de cette ville avait écrit aux députés ordinaires le 25 mai : « Les officiers du régiment d'Alsace, qui fait la principale garnison de cette ville, sont logés fort à l'aise dans des pavillons de la ville, avec l'augmentation de la garnison on va les obliger à se resserrer dans un seul pavillon, de loger deux au lieu d'être seuls. Il faudra de plus en loger en ville, ce qui paraîtra dur aux citoyens qui paient des contributions si fortes pour ne pas loger. De plus les officiers ne consentiront pas au logement proposé, bien qu'il soit conforme aux ordonnances. » On leur avait proposé d'occuper le pavillon des officiers de cavalerie dont le régiment va partir ; ils répondirent qu'une fois installés ils ne changeraient plus. » Dans ces conditions, l'échevinage préférait voir partir le régiment d'Alsace. Il y avait bien encore un pavillon nouvellement construit près la porte Neuve, mais il n'y avait ni plancher ni escalier. On demandait encore si on était obligé de loger les vivandières et les vivandiers, et les quantités de femmes qui se trouvaient à la suite des régiments. Les députés ordinaires répondirent qu'il fallait envoyer leur réclamation au marquis de Lévis, ou mieux encore directement au ministre à qui elle serait renvoyée. Ils annoncèrent que les deux régiments allaient partir et que le marquis de Lévis ne tarderait pas à aller à Saint-Omer pour arranger l'affaire.

(2) Quatre bataillons de ce régiment venaient de Lille, deux bataillons du Royal-Bavière venaient de Dunkerque, trois bataillons du régiment d'Aquitaine étaient déjà à Saint-Omer, à Aire on mit deux bataillons du régiment d'Artois venant de Gravelines, un bataillon du Royal-Suédois venant de Condé, un bataillon du régiment de Bilqueley venant de Bouchain, à Saint-Venant un bataillon du régiment de Villars venant de Béthune.

construites (1). Les soldats étaient commandés par des sergents qui faisaient l'office de piqueurs moyennant une rétribution de 20 sols par jour. Mais l'entrepreneur, qui était le même qu'en 1754, le sieur Dupont, se montrait alors moins généreux, le marquis de Lévis dut lui imposer une augmentation de salaire qu'il était juste d'accorder aux hommes en outre de leur solde ordinaire. Il intervint encore dans la question du couchage (2) décidant qu'on donnât aux hommes un lit pour deux, au lieu de les faire coucher à trois comme on avait la prétention. De ce chef, le nombre des lits, de 820 qu'il était en 1767, se trouva porté à 1391 en 1768 et à 1550 en 1769. Ces lits consistaient en une toile à paillasse, un

(1) Le marquis de Lévis alla avec M. Bouillard fixer l'emplacement des baraques. Celles de lieutenant étaient éclairées par 2 fenêtres, avaient 14 pieds sur 12 et étaient divisées en deux parties par des paillassons, dont une pour les domestiques. Celles des autres officiers n'avaient qu'une fenêtre garnie de treillis et 9 pieds sur 10. Le long du pignon de la baraque un appendice de 4 pieds de large était destiné aux domestiques. Les baraques de soldats avaient 13 pieds sur 12 et étaient adossées deux à deux. Les corps de garde pouvaient contenir 50 hommes et avaient 40 pieds sur 13.

(2) Cette question du couchage fut très discutée alors. Le ministre écrivit à l'intendant Esmangart que le règlement de 1756 qui faisait coucher les soldats de l'infanterie deux au lieu de trois, était bien au physique mais avait des inconvénients au moral et occasionnait des dépenses considérables aux villes de la province Saint-Omer, Béthune, Bapaume, envoyaient des mémoires pour protester contre les idées du ministre, celui-ci maintint son opinion, seulement il s'engagea, si on prenait des fournitures pour faire coucher les soldats à deux, à les payer avec les fonds des casernes au lieu de les prendre dans les magasins du Roy. Car sans cela on n'en aurait plus pour loger les troupes de passage, et cette dépense retomberait sur les villes.

traversin de laine, une paire de draps et une couverture (1). Quand il s'agit d'en payer les dépenses, cela donna lieu à de grandes discussions. Les Etats d'Artois, déjà mécontents d'avoir 800,000 livres à débourser pour un canal qu'ils désapprouvaient, se montraient récalcitrants. On trancha le différend. Le Roi, par l'organe du ministre de Choiseul, consentit à tirer les lits de son magasin militaire de Valenciennes (2). La province dut les garnir et les entretenir. En

(1) Cette question des fournitures avait déjà été agitée lors des premiers travaux. Le Roy avait ordonné, en 1753, que cette dépense serait supportée au marc la livre par l'Artois, les Flandres maritime et wallonne, les châtellenies de Lille, Bouchain, Maubeuge, Saint-Amand et le Haynault, ce qui eut lieu. En 1769, le duc de Choiseul promit aux Etats d'Artois que le Roy ferait tirer de ses magasins de Valenciennes les fournitures. Le loyer et l'entretien devaient être à la charge des intéressés et surtout des provinces qui profiteraient le plus des dépenses faites par les troupes pendant leur séjour. Les fournitures, en général, appartenaient à un entrepreneur et on devait lui en payer la location. Pour 1767 et 1768 elle monta à 3,228 livres, compris le dépérissement. L'Artois, pour sa part, versa 14,360 livres au trésorier général de la guerre à Lille. Cette dépense faisait partie d'un article spécial dans les comptes des Etats. L'entrepreneur, en 1770, reçut 20 sols par mois par fourniture, pour garde et dépérissements. Lors du premier camp, c'étaient les provinces intéressées qui avaient payé les 1,500 fournitures ; il y avait alors 2,080 travailleurs et 400 hommes pour la police ne travaillant pas. En 1769, des tapissiers vinrent au camp faire l'estimation des fournitures venues du dépôt de Lille. La paillasse fut estimée 4 livres 5 sols, le traversin 4 livres, les draps 12 livres 5 sols, les couvertures 16 livres 13 sols 6 deniers. On avait d'abord envoyé 720 fournitures ; pour ne pas être obligé de coucher trois, le marquis de Lévis demanda un supplément de 100 fournitures prises au dépôt de Gravelines. L'intendant d'abord refusa, puis consentit.

(2) Pour les soldats logés en ville, c'était le Magistrat qui devait fournir les lits garnis. Le marquis de Lévis demanda qu'on ne mît pas de soldats au fort Saint-François à Aire, pour pouvoir transporter ailleurs les fournitures.

outre, les hôpitaux d'Aire et de Saint-Omer furent mis en demeure de tenir des lits prêts pour les malades (1). Mais ce n'était pas tout. Outre la paille pour les paillasses (2), le bois pour la cuisine, l'éclairage (3) étaient encore à fournir.

(1) On fit venir pour l'hôpital de Saint-Omer 170 lits complets et pour celui d'Aire 80. Si c'était insuffisant on devait en faire arriver d'autres des grands magasins de Lille et de Valenciennes.

(2) L'entrepreneur devait fournir 10 livres de paille par homme, renouvelée tous les quinze jours, à 30 livres par paillasse. On ajouta 15 livres, parce que les travailleurs rentraient parfois souillés, ce qui abimait la paille ; le marquis de Lévis, à qui on s'était plaint, l'avait constaté dans une de ses visites. Il fut question de remplacer la paille par du foin. Tous les vingt-cinq jours on renouvelait la paille du corps de garde.

(3) Voici un extrait du cahier des charges : « Les officiers avaient droit à cincq mesures de bois et seize fagots (de novembre à avril inclus) et pour les six autres mois à quatre mesures de gros bois et huit fagots. Chaque mesure de bois se composait de trois à quatre bonnes bûches. Les soldats avaient six bûches et deux fagots selon les mêmes mois. Les corps de garde d'officiers avaient une mesure de bois et trois fagots par jour. Les corps de garde des soldats deux mesures de bois et un fagot, remplacés l'été par douze tourbes. Le marquis de Lévis fit remarquer que lors du premier camp on avait donné vingt-quatre cordes de bois de plus par mois, dont quinze pour le commandant du camp et huit pour chacun des trois autres officiers supérieurs. Il demanda la même chose, l'intendant répondit que cela regardait le ministre et que le marquis de Lévis n'avait qu'à lui écrire. Les soldats se plaignirent aussi d'avoir trop peu de bois pour faire leur soupe. Le marquis de Lévis réclama pour eux un demi-fagot de plus par mois. Le ministre répondit qu'il n'y voyait pas d'inconvénient si c'était l'avis de l'intendant. M. de Bomy, commissaire des guerres, n'y fut pas favorable, disant que le marché était passé et qu'il n'était pas commode de le changer ; qu'au premier camp les soldats ne se plaignaient pas (il est vrai que les officiers leur abandonnaient leur chauffage) On accorda pourtant le demi-fagot. On proposa d'employer les briquettes en houille d'Angleterre qui est plus bitumineuse que celle de Belgique, du Haynault et du

On eut recours à des adjudications successives. Enfin restait la grosse question de l'alimentation de tout ce monde. Les militaires recevaient directement leur pain de munition comme s'ils eussent été à la caserne. Pour le reste, l'intendant, sur l'ordre du ministre de la guerre, s'en mêlait. Il fit publier que les bouchers (1) et les marchands de légumes étaient autorisés à s'établir autour du camp et les gens du pays à y apporter leurs produits en lait, beurre, œufs, fruits gibier et victuailles de toutes sortes. Pour les boissons, on organisa des cantines, mais ce ne fut pas sans soulever de violentes réclamations de la part des Etats qui se voyaient par là frustrés de droits considérables, source importante de leurs revenus (2). Ces cantines substituées depuis longues

Boulonnais. Leur fumée noircit moins que celle du bois, de sorte que l'équipement et l'habillement du soldat se conserve mieux. A Bergues, on en fabriquait, et pour les fournir à meilleur compte, cette ville demandait exemption de droits pour la houille employée aux briquettes. On s'en servit peu. Les fagots étaient payés 15 livres le cent et les mesures de bois d'orme, de 28 pouces de long, 7 sols 6 deniers.

Les soldats avaient droit à quatre chandelles par mois. Selon la saison pour les corps de garde d'officiers on fournissait, par jour, trois ou deux chandelles, pour ceux des soldats quatre ou deux.

Ce fut un sieur Vironchaux, qui fut déclaré adjudicataire de la paille, du bois et des chandelles.

(1) Les bestiaux étaient fournis surtout par les Allemands ; on avait peine à leur faire payer les droits. Le marquis de Lévis dut faire afficher ce qu'ils avaient à payer.

(2) Les officiers obtinrent quelques exemptions, ainsi la remise de droits pour une pièce de vin (jauge de Bourgogne) tous les quinze jours et par vingt-cinq officiers, à la condition d'en faire la déclaration à la cantine du camp et aux fermiers chargés dans la province de recevoir les droits sur les vins. Si les officiers en consommaient davantage, ils devaient payer les droits pour le surplus, mais les receveurs se plaignirent d'avoir bien de la peine à obtenir ces droit.

années aux vivandiers militaires, étaient confiées à la direction des officiers, et. placées sous leur responsabilité (1), elles avaient le double avantage de rapporter quelques bénéfices aux chefs de garnison fort peu rémunérés d'ailleurs, et d'épargner la bourse et la santé des soldats, leur fournis-

(1) Autrefois il y avait dans les régiments des vivandiers. En Artois ils devaient s'approvisionner aux fermiers des Etats, car les droits sur les boissons étaient une des principales ressources de la province. En 1670 le ministre donna ordre d'établir à Béthune, Bapaume et Hesdin, des cantines particulières et permanentes. On y vendait de la bière et du vin à meilleur compte que chez les vivandiers, mais on n'y vendait pas d'eau-de-vie qu'un règlement de 1613 déclarait pernicieuse au soldat. Plus tard on usa d'une certaine tolérance à cet égard. Ces cantines destinées exclusivement aux troupes, excitèrent des plaintes ; on prétendit qu'on y vendait aux étrangers même de l'eau-de-vie. On les supprima, à l'exception de celle de la Citadelle d'Arras et du fort Saint-François à Aire. M. de St-Chamans, gouverneur de Saint-Venant, demanda qu'on rétablit celle de cette ville car il avait peu d'émoluments. Les Etats d'Artois s'y opposèrent ; le marquis de Lévis s'occupa de cette affaire. Les officiers de l'état-major des places tiraient de ces cantines des bénéfices ; quand ce furent les fermiers des Etats qui les fournirent, on y ajouta la vente du tabac. Pour se rendre les officiers favorables et empêcher la fraude, ils leur donnaient des étrennes et des gratifications. Le Roy, en 1705, fixa la somme qu'on devait remettre. Les officiers de la Citadelle d'Arras recevaient 800 livres par an, ceux du fort Saint-François à Aire 500 livres. Plus tard, les officiers se plaignirent qu'on leur donnait trop peu. En 1778, ayant appris que la ferme des eaux-de-vie au lieu de 15,000 livres en rapportait 40,000 aux Etats, ils prétendirent à Arras, avoir 1,600 livres savoir : 800 pour le vin, 600 pour l'eau-de-vie, 200 pour le tabac. Les Etats protestèrent contre leur prétention. Les officiers s'adressèrent à l'intendant qui rejeta leur demande. Voici les prix fixés pour la vente dans les cantines par l'ordonnance de 1679 : les vins de Champagne, de Montagne et le vin fin de Bourgogne, 17 sols 3 deniers le pot ; les vins de Champagne plus ordinaires, de Nantes, d'Argenteuil et autres endroits, appelés vins de France 14 sols 8 deniers le pot,

sant à bon compte le vin et la bière (1) à l'exclusion parfois de l'eau-de vie et des autres boissons malsaines. Mais elles échappaient aux taxes dont celles ci étaient frappées ; et, dans le cas présent, bien qu'elles fussent exclusivement à l'usage des troupes, il était impossible d'en interdire l'accès aux ouvriers qui, confondus dans le même travail, eussent trouvé mauvais de ne pas participer aux mêmes avantages. Comme on le voit, le Gouverneur n'avait rien négligé pour assurer la vie matérielle des travailleurs. Il en fit autant pour la vie morale. Un service religieux permanent fut confié à deux religieux, Capucins ou Récollets, qui devaient célébrer l'office tous les dimanches et fêtes dans une ou deux chapelles installées *ad hoc* suivant que la nécessité s'en ferait sentir à cause de la dispersion des travailleurs. Les frais de ce service étaient payés par l'Intendant comme l'étaient aussi ceux de la police du camp. Deux brigades de maréchaussée furent appelées, l'une à renforcer celle de St-Omer, l'autre à se fixer à Blaringhem. Les Etats consentirent à leur fournir le fourrage, moyennant quoi chacune d'elles fit chaque jour une tournée à travers le camp. Toutes ces mesures furent (2) consignées en un règlement militaire

(1) Dans les cantines, les fermiers des Etats fournissaient à 24 sols le pot de vin, et à 3 sols 6 deniers la potée d'eau-de-vie et à 4 sols 6 deniers le pot de bière riche et à 4 sols 6 deniers le pot de petite bière. On avait d'abord fixé à 1 sol 3 deniers le prix, mais les fermiers se plaignirent, car le scourgeon valait 11 livres la razière et le houblon 11 sols la livre. Les commissaires des guerres surveillaient la qualité des boissons.

(2) Voici un résumé de ce règlement. Les troupes étaient d'abord employées aux *escargots* destinés à épuiser les eaux du canal, elles recevaient trente sous par jour, car ce travail était très pénible. Les hommes travallaient huit heures par jour, en deux ou quatre fois, à leur choix. Si l'*escargot* venait à manquer, ils devaient le réparer, quand même il serait nécessaire de se mettre à l'eau. Si c'était par leur faute qu'il s'était détérioré, ils devaient le réparer à leurs frais. Si

analogue à celui de 1753 que le marquis de Lévis signa de sa main. A l'Intendant de la province furents adjoints trois commissaires des guerres, MM. de Bomy chargé spécialement du campement et du service à St-Omer, de Fontenay

les travailleurs n'étaient pas à temps à leurs ateliers, ils devaient payer les ouvriers qui les avaient remplacés. S'ils ne pouvaient travailler aux *escargots*, on les employait à autre chose, mais on ne leur donnait plus que 20 sous par jour et une gratification, si l'entrepreneur le jugeait bon. Ceux qui ne se conduisaient pas d'une manière convenable, ou n'obéissaient pas aux ingénieurs étaient renvoyés dans leurs garnisons. Les caporaux travaillaient comme les soldats, le règlement recommandait de choisir avec soin les chefs d'atelier. Quand on ne pouvait loger les officiers dans les auberges, on devait construire des baraques pour eux. Les capitaines avaient droit à une baraque pour eux seuls, les lieutenants à une pour deux. L'officier fournissait le mobilier. Le détachement destiné à faire la police du camp se composait d'un sergent, de deux caporaux et de seize hommes par bataillon, avec un tambour par trente-deux hommes, le tout sous les ordres à tour de rôle d'un des trois officiers détachés au camp ; l'un d'eux devait de plus commander le poste qui se composait tantôt de vingt-quatre tantôt de vingt hommes. Les grenadiers fournissaient en sus une garde de douze hommes. On remplaçait les malades. Le major-général, indiquait aux officiers supérieurs le jour où ils devaient visiter le camp ; ils y restaient vingt-quatre heures, mais n'y couchaient pas, à moins de circonstances extraordinaires. Leur service commençait au point du jour, et s'étendait du fort Saint-François à Aire jusqu'aux Fontinettes. Ils devaient faire au moins deux inspections dans la journée, s'assurer du bon ordre et veiller à l'exécution des règlements généraux et de celui du marquis de Lévis. Il y avait des instructions particulières pour les grenadiers et pour les troupes de garde. On affichait, chez le capitaine des grenadiers, les délits commis, les défenses, les consignes, les règlements de l'Intendant et des Commissaires des guerres. Des patrouilles assuraient le bon ordre. Les soldats ne devaient pas sortir la nuit, et pendant le jour, aller au delà du canal de Neuffossé.

à Aire, de la Grave à St-Venant (1). Chacun d'eux reçut 300 livres par mois, d'indemnité. L'ingénieur Bouillard en reçut 633 par mois pour prendre la direction des travaux, aidé des ingénieurs Desaudrouins, Desvaux, Besser et Berthois de la Rousselière. Tous étaient logés aux frais de l'Etat. Pour commander aux militaires, deux officiers supérieurs reçurent le titre d'aide-major des logis du camp. Ce fut le colonel d'infanterie de la Panse, et M. Mallaret, major du régiment de Piémont, (2) celui-ci étant parti avec son régiment fut remplacé, en 1770, par M. de la Fargue, major du régiment de Guyenne.

Tout étant ainsi réglé, il semblait que les travaux dussent marcher régulièrement et rapidement, et que l'on pût en entrevoir la fin, dans un avenir prochain. Mais on était loin du compte, comme on va le voir, et pour mieux en juger il faudra anticiper le récit sur les années suivantes.

En cette année 1767, les ouvriers civils entrèrent les premiers aux chantiers. On leur fit faire les remblais de terre en attendant l'arrivée des soldats, pour creuser les grandes excavations. Les troupes devaient être disponibles en mai. Elles ne parurent que le 20 juin. Le Gouverneur avait promis d'envoyer deux cents hommes par bataillon. Il ne s'en trouva que cent trente. On commença les travaux par la nouvelle digue à construire, et le nouveau lit de la Haute-Mardyck à creuser entre Arques et Saint-Omer, ce qui nécessita des expropriations de terrains à faire et des dommages et intérêts de récoltes à estimer (3). L'année se

(1) Le marquis de Lévis demanda pour eux une gratification pour augmentation de travail ; le Ministre ne l'accorda qu'à M. de Bomy ; elle était de 1,200 livres.

(2) Ils recevaient tous deux 300 livres d'indemnité par mois.

(3) Cela donna lieu à une difficulté, les cultivateurs, pour leurs récoltes, et les propriétaires, pour leurs terrains, avaient bien été indemnisés, mais les seigneurs n'avaient rien eu. Ils se plaignirent. Les Etats d'Artois les appuyèrent, disant que le canal devait être

termina sans que l'ouvrage fût fort avancé. En 1768, dix-sept bataillons (1) fournirent quatorze travailleurs par compagnies (2). Il en fut de même en 1769 (3). Seulement ils se trouvèrent réunis dès le 20 mai. On voulait terminer en 1770, et l'on se montrait décidé à pousser les travaux avec activité. Le Gouvernement ayant fixé le chiffre de la dépense à 493,000 livres, les Etats consentirent à en faire l'avance sur la demande du marquis de Lévis, et onze bataillons furent réunis au commencement de mai (4). Celui ci, décidé à payer de sa personne, quitta Paris le 30 mai pour visiter les travaux. Arrivé le 2 juin à Saint-Omer, il y séjourna jusqu'au 13. La garnison de cette ville fournissait depuis le 10 mai dix hommes par compagnie, trois officiers et six

considéré comme une fortification et que le ministre de la guerre devait les indemniser. L'Intendant répondit que des recherches faites avaient montré que dans une situation analogue, en 1688, pour le canal de la Deûle à la Scarpe, on n'avait rien donné aux seigneurs, que du reste, le canal augmentait la valeur des propriétés et que par conséquent ils étaient suffisamment dédommagés.

(1) C'étaient quatre bataillons du régiment de Piémont, quatre bataillons du régiment de Normandie,et deux bataillons du régiment d'Artois, deux bataillons du régiment de Bourgogne, deux bataillons du régiment de Vivarais, un bataillon du régiment de Bickeley, un bataillon du régiment de Dillon, un bataillon du régiment de Boccard (Suisse).

(2) Ce qui devait procurer 2,142 travailleurs, et avec 400 hommes pour la garde du camp, faisait 2,542 hommes.

(3) Ce furent quatre bataillons du régiment de Piémont, quatre bataillons du régiment du Bourbonnais, quatre bataillons du régiment de Guyenne, deux bataillons du régiment d'Artois, deux bataillons du régiment de Condé, un bataillon du régiment de Dillon.

(4) C'étaient quatre bataillons du régiment de Guyenne, deux bataillons du régiment de Beauce, deux bataillons du régiment de l'Ile-de-France, deux bataillons du régiment de Boccard, un bataillon du régiment de Berwick.

sergents pour les commander ; plus, pour la police, une garde de deux hommes par bataillon, qu'on relevait tous les deux jours. Les soldats réparaient les éboulements, à mesure qu'ils se produisaient au delà des écluses. Le Gouvernement en tira plus encore. Le 10 juin, neuf grenadiers par compagnie, avec un sergent par régiment (1), furent commandés pour aller travailler au pont de Blaringhem. Trois jours après, le marquis de Lévis repartait pour Arras d'où, après avoir séjourné deux jours, il devait se rendre au camp de

(1) Les régiments de Guyenne et de Boccard de Saint-Omer, et les régiments de l'Ile-de-France, de Beauce, de Berwick (Irlandais), d'Aire fournirent des travailleurs savoir : le régiment de Guyenne, 49 ateliers de 5 hommes, total 245 hommes, plus 11 régaleurs, total 256 hommes. Le régiment de Boccard 19 ateliers de 5 hommes, 4 de 6, total 119 hommes, avec 7 régaleurs, total 126 hommes. Le régiment de Berwick 2 ateliers de 8 hommes, 2 de 7, 3 de 6, 15 de 5, total 123 hommes et avec 5 régaleurs, total 128 hommes. Le régiment de Beauce 49 ateliers de 5 hommes, total 245 hommes avec 11 régaleurs, total 256 hommes. Le régiment de l'Ile-de-France 49 ateliers de 5 hommes, total 245 hommes avec 11 régaleurs, total 256 hommes. Contrairement à l'usage, le dimanche 1er juillet, par exception on travailla un quart de jour. Le dimanche 15 juillet commença une nouvelle quinzaine ; on changea les hommes, on donna des draps propres et deux bottes de paille par paillasse. On alla à la messe, puis on remit aux piqueurs le détail du travail à faire. On modifia les ateliers, on devait perfectionner les travaux déjà faits et en entreprendre de nouveaux. Malheureusement si le temps fut parfois beau, il fut parfois mauvais, et ce qu'on avait fait était noyé dans certaines parties. A Arques, un batardeau se rompit et les ouvrages furent abimés. En septembre, le canal fut mis à fond depuis les écluses jusqu'à la cense du bailly d'Aire. On put se servir en entier du Neuf-Fossé en le nettoyant jusqu'à la profondeur nécessaire et accommoder les bords, le chemin de tirage n'ayant plus la largeur nécessaire. Le ruisseau de Wiette devait être détourné dans le contre-fossé du côté de l'Artois. On comptait mettre des portes aux écluses au mois d'octobre, et les entrepreneurs espérèrent qu'on

Valenciennes. Tous les travailleurs mis en mouvement par ses ordres devaient être relevés tous les quinze jours. Cela dura ainsi jusqu'au 8 octobre, époque à laquelle les troupes rentrèrent dans leurs garnisons (1). L'année 1770, allait s'ouvrir, et le travail n'était pas terminé. Il fallait encore 425,000 livres, et plusieurs parties intéressées étaient en retard pour leurs subventions, l'Artois n'était pas du nombre. Le marquis de Lévis dut leur rappeler leurs obligations (2). Aux 100,000 livres qu'il devait encore sur la précédente subvention d'un million, l'Etat offrait d'en ajouter encore 100,000. Restait la somme de 225,000 livres dont la charge était à répartir entre les provinces intéressées. L'Artois, à qui on avait promis de ne plus rien demander, trouvait dur d'être taxé encore pendant trois ans à 44,444 l. par an (3) Le Roi lui permit, à la vérité, de les emprunter à la

pourrait se servir du canal pour porter les matériaux au bassin d'Aire, en chargeant les bateaux au pont de Wiette. On avait bien travaillé soixante jours, enlevé 21,806 toises de terre, sans compter ce qu'avait fait le régiment de Berwick, qui ne travailla que douze jours et n'enleva que 1,241 toises, aussi il ne reçut que 2,243 livres et les autres régiments 67,160 livres. Ainsi on enleva 23,047 toises de terre pour 69,403 livres.

Le régiment de Berwick ne fournit pas de travailleurs.

(1) Le roi, à ce moment, fit opérer quelques mouvements de garnison, le régiment de Guyenne rentra à Saint-Omer, celui de l'Isle de France alla à Dunkerque, celui de Boccard alla à Arras, celui de Berwick à Béthune.

(2) En 1770, à la suite de nouveaux retards, le ministre de Monteynard écrivit à l'Intendant à ce sujet.

(3) Ce fut le 4 octobre 1772 que M. de Monteynard, ministre de la guerre, écrivit aux Etats pour leur réclamer 125,000 livres, il ajoutait que vu le zèle des Etats pour le bien et le service du Roy et de la province, il espérait qu'on serait unanime pour fournir ce dernier secours, si nécessaire pour finir un grand ouvrage qui ne peut demeurer imparfait.

caisse des fortifications qui se trouvait avoir en ce moment des fonds disponibles, mais à condition de les rembourser à bref délai. Ce manque d'argent, et aussi peut-être le changement d'entrepreneur survenu cette année (le sieur Duprat ayant cédé son marché à un certain Joseph Duval) eut pour effet le ralentissement des travaux (1). En 1770 huit bataillons furent désignés pour le camp, mais le marquis de Lévis, retenu par son service près du comte de Provence, ne put s'en occuper au début de la saison. Aussitôt libre, il se transporta en Artois, s'établit à proximité des chantiers et les visita toutes les semaines. Le moral des ouvriers était bon, l'état sanitaire satisfaisant, mais deux choses entravaient la rapidité de l'entreprise : d'abord des pluies exceptionnelles qui se produisirent cette année-là, et puis, toujours, le manque de fonds suffisants. Le marquis de Lévis dut encore une fois recourir aux Etats. Il leur demanda d'avancer 30,000 livres qu'on leur rendrait l'année suivante. Sa présence au camp fut de trop courte durée. Dès le 11 septembre il était rappelé à Arras par la nécessité d'organiser et d'inspecter le régiment de milice de la province qui devait se joindre au 1er octobre à celui des grenadiers royaux (2).

(1) Le sieur Duprat se plaignit plusieurs fois de ce qu'on lui avait volé des outils et du bois. L'Intendant de Brunswick, par une ordonnance du 29 août 1755, avait permis à la maréchaussée de faire des visites domicilières, et comme les outils étaient marqués D. C. (Duprat et Compagnie), elle en trouva en 1769 dans vingt maisons, et du bois dans une autre visite ; en 1770, nouvelles saisies Il y eut des poursuites et des condamnations. La maréchaussée surveillait aussi l'exécution du réglement de l'Intendant qui défendait de laisser paître des bestiaux sur les bords du canal et empêchait de pêcher, la pêche du canal étant louée. Des ouvriers ayant été condamnés pour ce fait à 30 livres d'amende, M. Bouillard intercéda en leur faveur.

(2) Le marquis de Lévis écrivait de Saint-Omer, le 8 Juin 1770 : « Les travaux du canal viennent de recommencer, il y a onze

En 1771 donc, le canal n'était pas terminé (1). On put néanmoins commencer à s'en servir (2), et jusqu'au printemps de 1772 il y passa mille six cents bateaux. Mais on ne pouvait en rester là. L'ingénieur Bouillard déclara que 200,000 livres étaient encore nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. Le Roi les lui accorda et fixa la part contri-

bataillons qui y sont employés ; j'ai tout lieu d'espérer que la besogne ira fort bien, si nous avons de l'argent. La province d'Artois a déjà payé 50,0000 livres et doit d'ici à huit jours, payer encore 50,000 livres ; mais elle trouve beaucoup de difficultés pour les 160,000 livres qui lui restent à verser, car bien qu'elle ait un emprunt ouvert, personne ne s'y porte ; aussi on va se trouver dans un grand embarras qui pourrait amener la cessation des travaux, si on ne presse pas la Flandre maritime, la chatellenie de Lille de payer le plus tôt possible leur quote-part. Ces deux pays sont d'autant plus dans le cas d'être pressés vivement et aussi d'être réprimandés, qu'ils sont encore en retard sur l'année dernière, surtout Douai pour 9,024 livres, Dunkerque, pour 7,610 livres, les autres provinces avaient payé pour le 15 septembre. L'Intendant s'en occupa; Douai et Dunkerque s'excusèrent sur les difficultés du temps et les lourdes charges des impôts. Ces villes promirent de donner des à comptes.

(1) Le régiment de Flandre, en garnison à Saint-Omer, avait fourni quatre bataillons ; les régiments de Condé et de Foix, en garnison à Aire, chacun deux bataillons. Pour permettre d'avoir plus d'infanterie, on avait fait partir les régiments de cavalerie.

(2) Il restait 1° à faire nettoyer et perfectionner le canal et à réparer les éboulements ; 2° à travailler dans les parties situées dans les fossés de Saint-Omer où devait se finir la navigation, ainsi qu'à la rivière de l'Aa et à ses bords, depuis Saint-Omer jusqu'à Watten, puis former l'entrée des eaux qui viennent de la plaine des Fontinettes ; et faire un chemin pavé audit lieu sur le chemin de tirage et un bac au pont tournant à la fourche de la jonction de la Colne pour que les voitures pussent passer sur la rive gauche de cette rivière, d'où elles gagneraient à Bergues et à Dunkerque ; 3° baisser la hauteur du pont de Flandre et y faire un pont tournant

butive de l'Artois à 60,000 livres (1). Pour trouver des bras, ce fut toujours aux autorités militaires qu'il fallut recourir. En 1772 le marquis de Lévis se transporta encore à Saint-Omer, le 15 juillet. De là il fit un voyage en Angleterre du 25 juillet au 10 août. Au retour, après avoir fait reconnaître le cours de la Lys jusqu'à Armentières, il donna des ordres pour tous les mouvements de troupes à faire pendant le semestre

afin que les bestiaux puissent passer dessus ; 4° finir le pont de Guarlamguin ; 5° les écluses, le bassin et le pont de communication d'Aire au fort Saint-François.

On commença les travaux du côté de Saint-Omer, par baisser le pont de Flandre et placer le pont tournant, en 1771 on nettoya le canal depuis les Fontinettes jusqu'à Saint-Omer, ainsi que le lit de la Haute-Mardick ; on répara les éboulements, on travailla au chemin de tirage du Haut-Pont à Saint-Omer On refit la porte de l'écluse de Saint-Bertin, on nettoya les fossés par où devaient passer les eaux coulant de la place, on forma un canal de communication de la Lys au Haut-Pont, on pertectionna la partie du caual entre Watten et Aire, on acheva le pont de Guarlamguin et on fit celui d'Aire au fort Saint-François.

La Lys était si montée à Aire, à cause des pluies, que les caves se remplissaient d'eau comme on ne l'avait jamais vu. Les habitants attribuèrent cela aux travaux du canal et envoyèrent au ministre un mémoire à ce sujet. L'entrepreneur prétendit qu'il n'y était pour rien, cependant il prit quelques mesures pour éviter les inondations.

(1) Le roi accorda six bataillons. Les troupes de Saint-Omer durent envoyer un détachement à Arques pour réparer les éboulements jusqu'au pont de Campagne, les troupes d'Aire devaient perfectionner la partie du canal située entre la cense du Bailly d'Aire jusqu'au pont de Blessy. On fit un canal parallèle à celui de la navigation pour servir de lit au ruisseau de Wiette jusqu'à son entrée dans la Lys, et pour empêcher que les eaux de la campagne n'entrassent dans le canal. On fit un autre fossé à côté du canal, il fut dirigé du côté du fossé d'Aire où commence le pont de Guibargnies dans la paroisse de Wiette.

suivant. Puis, il repartit pour Arras le 28 août, et rentra à Paris le 3 septembre. Le colonel de la Panse resta sur les lieux pour veiller au bon ordre et soutenir l'activité des travailleurs. Il semblait qu'il n'y eût plus qu'un dernier effort à faire. On était cependant loin de la fin. On dut encore interrompre et reprendre la navigation pour compléter les ouvrages, et ce ne fut qu'en 1783 que le canal fut définitivement livré à la circulation. L'entrepreneur se plaignit de ce qu'il avait subi des pertes importantes dans ce travail, car il avait rencontré des difficultés imprévues dans les excavations,et il avait dû faire des dépenses extraordinaires pour les épuisements, il se plaignait aussi de la prolongation pendant vingt ans d'ouvrages que l'on prévoyait devoir exécuter en cinq ans. Le gouvernement admit sa réclamation par un arrêt du conseil du 9 décembre 1786, et on leva 162,484 livres pour l'indemniser. Les terres provenant du creusement du canal furent employées à la construction sur la rive gauche, depuis Aire jusqu'à Arques, d'un parapet défensif de 50 mètres environ delargeur à la base,et à un relief qui atteint dans certains endroits une hauteur de 9 mètres. Tous les ouvrages d'art furent établis avec un grand luxe de pierres de taille et dans des conditions exceptionnelles de solidité. Ce canal coûte environ 4 millions (1). Il prit le nom de canal de Neuffossé. Commencé depuis 20 ans, il mesurait 3 lieues de long et avait coûté aux Etats d'Artois 900,000 livres qui avaient nécessité de nouvelles impositions autorisées par arrêts du Conseil d'Etat du Roi du 3 novembre 1766 et 24 janvier 1772, et cinq emprunts autorisés par des arrêts analogues du 17 juillet 1767, 1er avril 1768, 5 août 1769, 16 mars 1770 et 25 octobre 1773. Qui eût

(1) Voir *Les voies navigables du Pas-de-Calais* par M. Larivière, ingénieur en chef des ponts et chaussées (*Le Pas-de-Calais au XIXe siècle*).

dit alors que, pour nos modernes ingénieurs, quelques mois à peine suffiraient à construire les merveilleux travaux d'art nécessités pour l'établissement, des chemins de fer. Ceux-ci, à la vérité rapportent un revenu considérable aux spéculateurs qui y hasardent leurs fonds. Il n'était pas de même du canal. Aux sacrifices énormes qu'on avait dû faire pour le construire, il fallut en ajouter d'autres pour l'entretenir. On put prévoir de ce chef 8,000 livres par an, plus 6,000 pour les salaires des gardiens et des éclusiers. Total 14,000 livres. Pour faire face à cette dépense annuelle et inévitable, sur quoi pouvait-on compter? Sur des ressources aussi faibles qu'aléatoires. Les droits sur les passages des bateaux, en poussant les prévisions du maximum, pouvaient s'élever à 2,600 livres (1). La location des bords du canal pour la culture à 2,400 livres. Cela faisait 5,000 livres. C'était un déficit de 9,000 livres. Pour le couvrir, on proposait de faire sur les rives des plantations d'arbres qui commenceraient par coûter cher pour ne rapporter que 50 ans après (2). En attendant, il arriva ce qu'on n'avait pas prévu. Des réclamations s'élevèrent contre la nécessité de payer des droits. Il fallut accorder la liberté de la navigation, sous peine de la voir s'amoindrir et disparaître. Comme toutes les grandes entreprises, le canal ne fut profitable qu'à ceux qui en ignorèrent les travaux et les charges. Une fois mis en usage, on ne put pas se rappeler qu'il n'avait pas toujours existé. Ce canal resta, jusqu'en 1846, dans les attributions du génie militaire; une ordonnance royale du 29 juillet de cette année le remit, en temps de paix, dans les mains des ponts et chaussées à l'exception du parapet défensif et des ouvrages

(1) A raison du passage de 450 bateaux. Les grands devaient payer 40 livres les moyens 2 livres 10 sols, les petits 18 sols.

(2) 12,000 arbres qui coûteraient 1 livre 25 sols pièce au bout de cinquante ans à 30 livres l'un, vaudraient 360,000 livres.

de fortification formant têtes de pont. Le déclassement d'Aire à Saint-Omer en 1893 fit disparaître cette restriction.

Après avoir anticipé de plus d'un siècle sur les événements pour terminer l'histoire du canal et n'avoir plus à en parler il faut maintenant revenir à notre point de départ et achever de passer en revue ce qui, en 1767, tint une place dans l'histoire de la province et dans celle de son gouverneur.

La présentation des cahiers eut lieu dans la forme ordinaire. On fit valoir que la province n'avait fait qu'une demi-récolte, on demanda une diminution pour la construction du canal. Si on avait acquitté quelques emprunts (1) on avait dû cesser divers travaux urgents et s'occuper des chemins. Le gouvernement s'était montré de plus en plus exigeant; non seulement il avait continué de faire payer 3 centièmes et deux vingtièmes, mais il avait encore réclamé 10,000 livres pour un abonnement aux 2 sous par livre mis sur le produit des octrois et 44,400 par l'abonnement des 4 sous par livre sur l'impôt de la capitation. Le Roi accorda une remise de 260,000 livres sur le don gratuit savoir : 200,000 livres pour diminuer la part de la province dans la dépense du canal, 50,000 livres à valoir sur ce que l'état devait pour les fourrages (2) et 10,000 livres pour venir en aide aux cultivateurs les plus malheureux.

L'assemblée des Etats s'ouvrit cette année-là le 8 octobre. C'était un mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Le marquis de Lévis avait, de concert avec l'Evêque de Saint-Omer, provoqué

(1) Par arrêts des 7 janvier et 28 juin 1766, le gouvernement avait autorisé la province à emprunter 800,000 livres pour convertir au denier 25 d'autres emprunts à intérêts plus onéreux. On avait emprunté seulement 490,595 livres et pris sur les ressources ordinaires 123,089 livres et on avait pu rembourser 613,684 livres.

(2) Le gouvernement devait de ce chef 240,066 livres. il avait déjà remboursé en deux fois 100,000 livres et ne devait plus que 140,066 livres.

cette avance sur la demande des autres députés (1). Les affaires à traiter se trouvaient importantes et nombreuses. Le grand travail de la réfection du cadastre commencée en 1763 venait de s'achever. On s'occupa de la recherche du charbon de terre en Artois (2), de la succession de M. Palisot

(1) Voici la lettre que le marquis de Lévis écrivit le 21 août 1767 à l'évêque de Saint-Omer, député à la Cour : « Monseigneur, avant mon départ de Paris, j'ai eu l'honneur de vous prévenir que je demanderais, cette année, la tenue des Etats de la province plus tôt que l'année dernière, sur la représentation qui en a été faite de la part de tous les ordres que cela arrangeait mieux tout le monde, et sur ce point vous m'aviez dit que vous pensiez comme moi. » L'évêque de Saint-Omer lui répondit le 24 août : « J'ai communiqué la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à mes collègues dans la députation à la Cour, ils sont remplis de bonne volonté pour se prêter à tout ce qui pourra vous être agréable. »

(2) M. Havet, ingénieur du Roy pour les ponts et chaussées du Haynault et M. Sellier de Valenciennes avaient obtenu du trésor royal 30,000 livres et des chênes de la forêt de Mormal pour les mines qu'ils exploitaient près de Valenciennes ; ils demandèrent aux Etats d'Artois la même somme pour faire des recherches dans cette province. Ceux-ci leur dirent de s'adresser au gouvernement ; ils eurent recours à d'autres industriels pour venir à leur aide, et en 1766 ils exposèrent aux Etats, pour la seconde fois, qu'ils avaient dépensé 450,000 livres pour procurer du charbon à la province, qu'ils étaient à bout de ressources, bien que les Etats leur eussent prêté 6,000 livres sur le rapport d'une commission qui avait conclu à un succès probable. Ils ajoutèrent qu'ils avaient approfondi la fosse de Pommiers et fait un puits d'aérage, ils demandaient un secours de 12,000 livres pour continuer cette fosse et reprendre celle de Rœux ; on leur accorda cette somme et on chargea les députés ordinaires de surveiller l'affaire. En 1768 les Etats promirent 50,000 livres à celui qui trouverait du charbon en Artois, on en chercha inutilement à Pernes, Souchez, Rœux, Esquerchin ; on disait que la compagnie d'Anzin décourageait les chercheurs. En 1777

d'Incourt (1), de l'entretien des routes, de l'administration des marais, de la cherté du blé, de l'amélioration de la race chevaline, des droits d'importation et d'exportation, de la mendicité, du rétablissement des offices permanents dans les municipalités (2) autant de problèmes sociaux dont la solution devait faire couler des flots d'encre et d'éloquence sans arriver à mettre d'accord les deux partis qui dès lors

on promit 200,000 livres. Le duc de Guînes et M. Destrouin firent, en 1779, d'inutiles efforts pour le trouver. La compagnie d'Anzin, en 1781, le chercha aussi. L'usage du charbon devenait plus général et les Etats en donnaient aux pauvres. Dans un moment de disette ils en firent venir d'Anzin 80,000 hectolitres par voitures, et en octobre 1782 ils chargèrent M. Bruno Lallart d'établir à Arras un dépôt de charbon pour les indigents et demandèrent que l'Etat diminuât les droits. En 1777, le gouvernement ordonna dans certains cas le chauffage des troupes par le charbon, les Etats firent remarquer la difficulté de s'en procurer.

(1) M. Palisot d'Incourt, seigneur de Warluzel, premier président du Conseil d'Artois, s'était associé avec son frère M. Palisot d'Athies pour acheter la charge de receveur général des domaines et biens de Flandre, Artois et Cambrésis ; ce dernier gérait cette fonction acquise pour 150,000 livres, plus les frais. M. Palisot d'Incourt mourut, en 1767, laissant des affaires embarrassées qui donnèrent lieu à de longs procès où les Etats d'Artois durent intervenir. Ils furent obligés à la même chose, en 1770, quand M. de Courtebourne réclama à M. de Carnin, seigneur de Lillers, 50,000 livres qu'il lui devait.

(2) Un édit de mars 1695 avait décidé que le Roy vendrait les droits de mesurage et contrôle pour les toiles et d'autres offices. L'Artois n'y était pas soumis, mais un autre édit avait créé des charges de conseillers provinciaux et des offices de police que les villes durent racheter pour en avoir la disposition. Le 18 mai 1767, le Roy décida que les offices de police créés par les villes seraient réunis à son domaine, et les droits perçus à son profit ; les Etats protestèrent et l'affaire se continua plusieurs années comme on le verra.

commençaient à se dessiner nettement dans les Assemblées provinciales. D'un côté la noblesse et le clergé, et de l'autre le tiers-état, celui-ci soutenu et encouragé par l'intendant de Caumartin, représentant de l'autorité royale, qui espérait en faire un instrument plus docile à ses volontés. Les deux premiers ordres, en effet, liés par les mêmes intérêts et pourvus des mêmes éléments d'indépendance se montraient de plus en plus désireux de continuer à régir par eux mêmes les intérêts de la province, et l'Intendant leur reprochait de se substituer à lui (1) dans toutes les parties de l'Administration. M. de Caumartin n'était pas homme à laisser passer ces tendances inaperçues. Dans une lettre adressée par lui, le 23 Février suivant, au contrôleur général des Finances, on trouve ses griefs clairement exposés. Sa malveillance pour les deux premiers ordres s'y dévoile tout entière, avec une grande partialité pour le Tiers. « L'Assemblée, dit-il, dura cinq jours de plus que de coutume, il y régna peu d'harmonie, les deux premiers corps, depuis plusieurs années, exercent un despotisme sur le troisième. Elle se plaint de plus en plus et elle arrivera par degrès à être comme les Etats de Bretagne et de Languedoc etc. ». Or, c'était là une accusation dénuée de fondement. Dans les deux provinces en question, la situation n'avait rien d'identique l'une à l'autre ni à celle de l'Artois. En Bretagne, cela se passait à l'instar de la diète de Pologne. Tous les gentilshommes indistinctement, avaient le droit de voter. C'était l'anarchie. En Languedoc, au contraire, province grande comme la Saxe ou la Bavière, la représentation de la noblesse était réduite à 27 membres. Cela pouvait mener au despotisme d'un

(1) C'est surtout à la question de la mendicité qu'il faisait allusion. Le 27 novembre 1768 l'Intendant alla avec son subdélégué d'Arras et le lieutenant de la Maréchaussée visiter le dépôt de mendicité de cette ville. Il eut à ce sujet une discussion avec les députés ordinaires où il leur dit que la police ne les regardait pas.

parti sur les autres. En Artois le système de représentation tenait le milieu entre ces deux-là. Il fallait, pour entrer aux Etats, être seigneur d'une paroisse et faire preuve de quatre générations de noblesse. Toute théorie politique à part, il est permis de croire que les intérêts du pays étaient mieux représentés et plus défendus par des députés pris dans de telles conditions que par ceux qui n'avaient rien à perdre au bouleversement de l'ordre établi. Du reste, la réputation des Etats d'Artois s'étendait bien au delà des limites de la province, et quelques années plus tard, à la réunion des Etats-Généraux de 1789, sur les cahiers de plusieurs bailliages de France, on vit exprimé le vœu de posséder une organisation semblable, qui permet d'asseoir les impôts avec autant d'intelligence et de les lever avec autant de douceur. Mais on comprend que ce n'était pas là ce qui faisait l'affaire de l'Intendant chargé d'exploiter, pour ainsi dire, toutes les ressources de la province au profit des exigences du Gouvernement. De là l'acrimonie de ses plaintes : « Le ministre précédant, disait-il, avait détruit tout lien entre la commission politique des Etats et le commissaire départi (c'était lui) et forcé celui-ci à ne jouer qu'un rôle postiche, il lui est à peine possible de savoir si on a traité les objets sur lesquels il a les instructions les plus positives, à plus forte raison, ajoutait-il, il m'est après l'assemblée impossible de vous éclairer sur ce qui a lieu aux États relativement aux affaires qui ne passent pas directement par ma main, je souhaite qu'on y supplée par des moyens plus efficaces, mais permettez-moi d'en douter, d'après la résistance des Etats à me laisser pénétrer dans le secret de leurs intentions et de leurs délibérations. » Parlant de la Noblesse, il écrivait encore : « D'après le ton d'indépendance que j'ai vu régner cette année dans tous les membres de ce corps, j'ai lieu de croire que le ministre est dans l'ignorance complète des vues qu'ils ont de s'arroger une liberté absolue et indéfinie ». Il terminait en disant :

« Je me suis imposé la résolution de ne plus parler, car je l'ai déjà trop fait, sans pouvoir vaincre les préjugés du ministre auquel vous succédez ; mais votre bienveillance et les assurances que vous m'avez données m'enhardissent et me font espérer de voir changer la face des choses. » On verra dans les pages qui vont suivre si cette espérance se réalisa et si la Noblesse d'Artois faillit jamais à la défense des intérêts du pays (1).

(1) On trouve, en 1767, en Artois, comme nouveaux commissaires des guerres MM. Manchon père et fils, du Plessis, de Fontenay, de Bomy de la Vergne, de la Grave. M. Ansart de Mouy, lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis, devint inspecteur de l'artillerie en Artois, M. Noizet de Saint-Paul, chevalier de Saint-Louis, directeur des fortifications, et le comte d'Aumale, colonel, ingénieur en chef du génie de cette province.

1768

La famille royale fut en cette année-là frappée d'un nouveau deuil. La reine, Marie-Leczinska, mourut le 24 Juin, à l'âge de soixante-cinq ans. L'Evêque d'Arras, par ordre du Roi, chanta pour elle un service solennel dans sa Cathédrale le 5 Juillet (1). Cet événement retarda l'ouverture des Etats. La Cour devait aller s'établir à Fontainebleau le 4 Octobre, et c'était de là seulement que le Conseil des dépêches avait projeté de faire réponse aux cahiers (2). Le marquis de Lévis qui, d'après l'expérience satisfaisante de l'année précédente, avait dessein d'ouvrir la session le 10 octobre, tenta vainement d'obtenir que cette réponse fût donnée avant le départ du Roi (3). Une démarche faite dans ce but et à son instigation par les députés à la Cour n'eut pas de succès. Le duc de Choiseul demeura inflexible, prétextant le retard apporté à toutes les affaires par la mort de la Reine. On fixa la date de l'ouverture des Etats au 14 Novembre, et l'on déclara qu'en général elle aurait lieu dans ce mois.

Ce n'était pourtant pas que les cahiers fussent dépourvus

(1) Il avait fait deux mandements, l'un pour ordonner des prières pour la guérison de Reine, l'autre pour annoncer sa mort.

(2) Le 9 septembre, le marquis de Lévis écrivit aux députés ordinaires pour la tenue des Etats que le mois le plus commode pour lui et les députés à la Cour, qui avaient hâte de voir finir le temps de leur députation, était le mois d'octobre. Il les engageait en conséquence à préparer les affaires le plus tôt possible.

(3) Il terminait sa lettre en disant : « Je me flatte que vous êtes toujours bien persuadé que l'on ne peut ajouter aux sentiments de sincère et inviolable attachement avec lesquels etc. » On voit qu'il n'avait pas pour les Etats d'Artois la même opinion que l'intendant de Caumartin.

d'intérêt. L'année 1768, comme celle qui devait la suivre, était mauvaise pour la province. A la suite d'un hiver rigoureux qui avait compromis le résultat des semailles, et obligé de les recommencer sur divers points, étaient survenues au printemps et à l'entrée de l'été des pluies excessives qui avaient fait verser les grains et pourrir les fourrages. Les mulots et les vers avaient détruit le reste. Les cultivateurs obligés de vendre les bestiaux qu'ils ne pouvaient plus nourrir, ne mettaient guère en circulation le peu d argent qu'ils en retiraient et le conservaient pour leurs besoins les plus urgents. De là une diminution sensible sur le produit de l'impôt des boissons, et partant sur les revenus des Etats dont cet impôt constituait la principale ressource. Enfin la misère s'annonçait, sérieuse et menaçante. On en était réduit dans les campagnes à manger du pain fait avec de l'avoine, le blé ayant par suite d'arrêts du Roi qui autorisaient l'exportation, quand il se vendait au dessous de 12 livres 10 sols la razière, et mettaient des entraves à l'importation, atteint le prix exorbitant de 18 livres la razière. Emus de cette situation critique, les Etats s'étaient réunis, dès le 30 mai, dans une assemblée à la main (1) pour aviser. Par leurs ordres, les députés ordinaires firent venir, soit directement, soit par l'entremise de leur receveur, M. Lallart de Lebucquière, d'importants approvisionnements de riz de Dunkerque et de Lille, de la farine, du blé, de l'orge, de la pamelle et de l'avoine d'Abbeville et même de la Hollande (2). On commença par faire des pains,

(1) Dans cette assemblée on s'occupa aussi de l'édit du Roy sur les ordres religieux.

(2) Le blé valait alors sur le marché d'Arras de 17 à 20 livres la razière, le scourgeon 7 livres, l'avoine 5 livres ; on amenait peu de blé, les habitants étaient réduits à manger du pain de scourgeon ou d'avoine, nourriture malsaine et échauffante, aussi des enfants en mouraient et leurs corps devenaient noirs comme de l'encre.

dont les pauvres reçurent large distribution. De ce qui resta des grains, un tiers fut vendu aux habitants des villes, et deux tiers aux habitants des campagnes. Plus tard on supprima les distributions. Mais ce soulagement provisoire et temporaire ne suffisait pas. Le problème à résoudre en ces années difficiles était de maintenir le blé à un taux raisonnable, qui ménageât les intérêts respectifs du producteur et du consommateur. A cet effet, les Etats constituèrent dans de vastes locaux loués à Saint-Omer (1) et sur d'autres points de la province, des dépôts de grains qu'ils en tiraient et qu'ils faisaient vendre sur le marché, en dépit des clameurs des fermiers et des spéculateurs, quand la hausse s'accentuait. Quand au contraire le blé baissait, ils opéraient, pour le faire monter, des achats considérables. La moyenne fut fixée à 12 livres 10 sols la razière. Selon que le cours restait en deçà ou s'élevait au delà de cette moyenne, l'exportation des grains était permise, ou l'importation favorisée (2). On en vint même, à certain moment, jusqu'à promettre une médaille d'or au négociant qui importerait le plus de grains. Mais celui-là n'eût, sans doute, pas été bien vu des cultivateurs, et personne ne se présenta pour réclamer la prime. Dans cette même assemblée à la main, fut encore traitée la question du travail à donner aux malheureux que la terre ne nourrissait plus. D'importants travaux aux chemins furent décidés en même temps que l'émission d'un gros emprunt de 600,000 livres à faire en deux ans pour les payer.

On le voit, les Etats se montraient dignes de la tutelle

(1) La plupart des blés étrangers venaient par Dunkerque, puis arrivaient à Saint-Omer par le canal.

(2) En 1767 et 1768 les Etats donnèrent en pains ou vendirent 5,000 sacs de farine de 300 livres, 7,326 razières de blé, 7,781 razières de seigle. Ce qu'ils vendirent produisit 168,558 livres.

qu'ils s'arrogeaient sur la province. Cependant, il fallait encore, pour parer aux conséquences de cette fâcheuse situation, que le Gouvernement y mît du sien. Et ce fut là que le marquis de Lévis se signala par sa bienveillante intervention. Après la remise des cahiers l'Intendant, consulté par le ministre sur le bien fondé des doléances exprimées, répondit que en effet, les années 1767 et 1768 avaient été dures. Le côté de la Picardie et le bailliage de Bapaume avaient particulièrement souffert. Les gros cultivateurs cependant avaient pu s'en tirer. Ils avaient profité de la hausse des grains et obtenu la remise d'une partie des centièmes. Mais il n'en était pas de même des petits cultivateurs, et à ceux-ci, il était juste d'accorder du secours. Quant aux Etats, ils n'avaient pas le droit de se plaindre ; car on leur avait, disait-il, consenti des abonnements à un taux trop avantageux, se basant sur des rôles inexacts. En conclusion, l'intendant proposait de faire une remise de 300,000 livres. C'était 40,000 livres de plus que l'année précédente. Le Roi y consentit de bonne grâce et reconnaissant la justesse des observations consignées dans les cahiers. La dite somme devait être répartie de la manière suivante : 150,000 l. affectées à dégrever les cultivateurs les plus nécessiteux, 50,000 au remboursement des fourrages dus à la province(1), 60,000 au secours des indigents. Enfin 40,000 livres étaient laissées à la discrétion des Etats pour être employées soit à alléger les impôts de la province, soit à venir en aide aux travailleurs défavorisés par la crise agricole.

L'ouverture de l'Assemblée générale eut lieu le 14 novembre, comme elle avait été fixée. Dès le début recommencèrent les éternelles discussions entre les commissaires du Gouverment, toujours disposés à puiser aux fonds de la province, et les représentants chargés de défendre ses intérêts. Le premier

(1) Voir au sujet des fourrages un curieux dossier : Fonds des Etats d'Artois.

dissentiment s'éleva au sujet de la milice pour laquelles les commissaires réclamaient un subside fixe et permanent. Les Etats, au contraire, prétendaient qu'elle ne fût convoquée qu'en temps de guerre. Autre mécontentement : par arrêt du Conseil, en date du mois de septembre 1767, le Roi avait prorogé de dix ans l'impôt de 4 sols pour livre ajouté à la taxe de capitations. Les commissaires proposaient de conclure un nouvel abonnement pour le payer. Les Etats poussant les clameurs accoutumées sur les charges exagérées dont on les écrasait consentaient à grand'peine à fournir une fois la somme de 44,400 livres. L'Intendant insistait à ce qu'ils prissent l'engagement de le faire pour dix années. Le marquis de Lévis qui, lui aussi, on se le rappelle, était commissaire, refusa de s'associer à cette demande. C'était, disait-il, une question plutôt de forme que de fonds. Caumartin, furieux, dut y renoncer. Il prétendit même que le propre secrétaire du gouverneur avait été l'instigateur de la résistance des Etats, En même temps fut prorogé le remboursement de l'emprunt que les villes avaient fait pour le don gratuit, et qu'elles devaient payer sur leurs octrois (1).

(1) Voici la proportion dans laquelle on remboursait l'emprunt chaque année. Le gouvernement de Boulogne payait 14,000 livres, celui de Montreuil 5,000, celui de Calais 20,000, celui d'Ardres 4,000, Etaples 60, Saint-Pol 4,000, Hesdin 6.000, Saint-Venant 1,000, Lens 2,400, Carvin 2,100 Lillers 3,000, Hénin-Liétard 1,200, Hucqueliers 60, Berck 60, Villers-au-Flos 60, Arras 30,000, Saint-Omer 30,000, Béthune 8,400, Bapaume 5,000, Aire 8,000. Pour rembourser cet emprunt, ces villes avaient été autorisées à lever un octroi de 15 deniers au pot de vin et de 2 deniers au pot de bière. Les Etats, en 1769, obtinrent d'être déchargés de la régie au moyen d'un abonnement d'abord de 50,000 livres, mais modifiable d'année en année. Les Etats avaient fait un règlement pour cette régie. Le Roy hésita à continuer l'abonnement et voulut connaître le produit de ces octrois, prétendant qu'ils rapportaient 150,000 livres. Les Etats soutinrent que le produit net ne dépassait pas 50,000 livres,

De là on passa à la discusssion d'un édit important qui, en avril 1768, avait supprimé plusieurs offices municipaux de création plus ou moins récente, et les droits qui y étaient attribués, droits que le Gouvernement, toujours en quête de ressources, prétendait percevoir à son profit, encore par voie d'abonnement ; prétextant que la plupart de ces offices notamment ceux des toiles, de la vente du poisson, du bois à brûler, des poids et mesures, avaient été aliénés à vil prix, soit par les titulaires, soit par les corps de communauté.

de plus, que les anciens impôts qui consistaient en 2 sous 6 deniers par pot de vin pour les particuliers, et 3 sous 6 deniers pour les cabaretiers et pour la bière en tonneau de 8 sous pour les particuliers et de 20 sous pour les cabaretiers ne produisaient que 143,983 livres.

Ces droits se levaient sur les villes et villages de leur quartier, tandis que le don gratuit se levait sur les villes seulement ; il produisait un tiers en moins. Les Etats prièrent chaque ville de nommer des commissions pour étudier la question. Elles furent toutes opposées à l'augmentation demandée par le Gouvernement. Le maire de Saint-Pol écrivit que sur 2,200 communiants, d'après le curé, les trois quarts ne buvaient que de l'eau. Les députés à la Cour eurent une conférence à ce sujet avec M. Langlais, intendant des finances. Le 24 février 1769, le Gouvernement supprima l'abonnement, mais chargea les Etats d'Artois de la régie. En 1771 ceux-ci demandèrent à revenir à l'abonnement ; alors M. Langlais réclama les comptes de la régie, prétendant qu'elle rapportait moins qu'elle ne devait produire, car d'après lui 50,000 habitants des villes d'Artois, à un demi-pot de bière chacun, consommeraient 25,000 pots de bière par jour, ce qui ferait une recette de 78,000 livres par an, plus 12,000 habitants buvant une bouteille de vin par jour, cela ferait 6,000 pots et 123,000 livres par an de droits ; en tout une recette de 201,000 livres. On répondit qu'il y avait beaucoup d'exagération dans ces chiffres et que les fermiers coûtaient fort cher. Le Roy nomma alors un inspecteur pour surveiller la régie et on fit un nouveau règlement qui supprimait aux marchands de vin les 4 % de faveur accordés comme pour les impôts analogues. Les marchands protestèrent.

Mais on avait compté sans la vigilance des Etats, et sans leurs énergiques protestations. Ces offices de police étaient, dirent-ils, inhérents à la constitution municipale des villes, et faisaient partie de leur patrimoine. Les salaires de ceux qui les exerçaient étaient modiques, et suffisaient à peine à leur existence. Ils ne pouvaient donc pas faire l'objet d'un abonnement (1). L'affaire ne s'en tint pas là. Une nouvelle déclaration du Roy devait, trois ans plus tard

(1) C'était aussi l'avis de l'Intendant qui écrivit au contrôleur général, le 8 octobre 1774 : « La revente des offices contre laquelle réclament les Etats d'Artois retombe en totalité sur la classe des citoyens qui ne vivent que de leur travail. Le gouvernement, forcé de multiplier ses ressources, a imaginé de vendre à un certain nombre de citoyens le droit exclusif de certains ouvrages ; on a érigé ce droit en offices de police et on a engagé les villes à racheter ces offices avec pouvoir de les revendre. Elles ont usé de ce droit en rendant ces offices héréditaires à certaines conditions, en sorte qu'elles forment actuellement l'unique fortune des particuliers qui en sont pourvus. Le plus grand nombre d'entre eux doit, en constitutions de rentes, le prix de ces offices, on ne pourrait par conséquent les remettre en vente sans réduire ces malheureux, qui composent plus de 2,000 familles, à l'état de la plus grande indigence et ruiner les créanciers qui leur ont prêté de l'argent sur le seul gage de ces offices. Le produit de cette revente serait un dédommagement bien faible du produit qu'ils donnent. Charger les caisses municipales de ces rachats est impraticable tant elles sont obérées ; les revenus des villes sont presque tous affectés au service du Roy, ils doivent donc être considérés moins comme deniers de la commune que comme une portion du trésor du souverain. En épuisant leurs finances, le Roy se prive de ressources destinées à son service, et dans les provinces frontières il est de la plus grande importance de ménager les administrations au lieu d'accélérer leur ruine, afin qu'en temps de guerre elles se trouvent en état de procurer les sommes dont on ne connait l'utilité que dans ces malheureuses circonstances. »

venir corroborer l'édit de 1768. Le Gourvernement prétendait que, sous prétexte de police, ces offices surchargeaient de droits les choses les plus nécessaires à la vie, témoin la place de mesureur aux grains, qui était de toutes la plus lucrative. L'affaire traîna en longueur, car il fallait que l'Intendant rassemblât les documents nécessaires pour décider la question. Les idées qui devaient bientôt se faire jour sous le ministère de Turgot n'étaient pas favorables à ces vieilles institutions. Le Roi déclara qu'il renoncerait à l'abonnement projeté, plutôt que de toucher des droits prélevés sur la misère du peuple. C'était prendre les Etats du bon côté. Ils consentirent à se charger du remboursement, l'édit de 1768 fut rapporté en 1774.

La sollicitude des Etats d'Artois ne se limitait pas aux intérêts matériels du pays. Le fameux édit de 1764, par lequel le Parlement avait supprimé les Jésuites, ne pouvait les laisser indifférents. Nombreux et prospères étaient les collèges tenus dans la province par cette illustre compagnie. Tous durent être fermés. A grand peine obtint-on du Roy la conservation des établissements d'Arras et de Saint-Omer confiés à d'autres mains (1). A Béthune, à Aire et à Hesdin, les maisons et les biens furent saisis et remis aux municipalités, à la condition d'être employés à l'instruction de la jeunesse (2).

(1) Des mémoires nombreux et pour la plupart imprimés sont relatifs à la conservation de ces collèges.

(2) Dans un mémoire que firent paraître les Etats, on voit que comme à l'Université de Paris, pour exciter l'émulation dans les différents collèges de la province, on proposa d'établir à Arras des concours entre les meilleurs élèves de chaque classe. Les Etats donneraient des prix qui seraient remis aux lauréats par les députés ordinaires Ce projet était approuvé par M. Roussel de la Tour, commissaire du Roy, chargé des collèges ; pourtant il n'eut pas de suite.

La même année, les Etats consultés donnèrent un avis favorable à la conservation de la collégiale de Lens, vénérable institution qui remontait à Robert d'Artois, frère de Saint-Louis. Les guerres, dont la province avait été trop souvent le théâtre, l'avaient fait beaucoup souffrir, et depuis un demi siècle, le Chapitre qui n'était pas riche, avait dû recourir à toutes sortes d'expédients. Mais cela n'avait pas suffi. Alors les chanoines demandèrent à suspendre pendant quinze à seize ans une prébende, pour en affecter le revenu aux réparations de l'église, s'offrant à faire gratuitement entr'eux le service de cette prébende dont la collation appartenait au Roy (1). On s'occupa aussi de l'impôt sur le tabac (2).

(1) En 1704, le Roy permit d'emprunter 12,000 livres pour les réparations, les intérêts seraient pris sur le don gratuit. Par la suite, l'Etat ne se chargea plus que de la moitié de ces intérêts et le chapitre dut fournir le reste. On fit un devis pour savoir la somme nécessaire pour mettre l'église en état convenable, il s'éléva à 29,000 livres. Pour les payer le chapitre demanda à avoir une part dans la loterie, dite *de piété*, établie pour réparer les églises de Paris ; disant que, puisqu'on plaçait des billets en province, tous les édifices religieux de la France devaient avoir leur part dans le produit de la loterie et que du reste cela s'était déjà fait.

(2) Le 28 juillet 1768, on fit un règlement pour faire cesser les abus qui avaient lieu pour l'impôt sur le tabac introduit en Artois en 1620. Il y avait depuis longtemps une ferme de 12 deniers à la livre sur le produit du tabac. C'était une ancienne maltôte dont le quart appartenait au Roy. Celui-ci l'avait aliénée et la ferme était tombée en désuétude et remplacée par une ferme de 5 sols à la livre, payables par les marchands-vendeurs et par les personnes qui amenaient du tabac. Cette ferme fut adjugée pour 7, 8 et 9,000 livres et monta jusqu'à 16,000. Bien que la consommation n'eût pas diminué, elle était tombée, en 1764, à 2,100 livres. La cause en était dans la prétention des bourgeois d'être exempts du droit pour le tabac qu'ils faisaient venir pour leur consommation, ils voulaient aussi n'être

Une autre question, d'un ordre moins élevé, passionna aussi les débats en cette session de 1768. Et ce fut encore la médiocrité des récoltes qui y donna lieu. Autrefois les troupes de cavalerie nourrissaient leurs chevaux aux dépens

pas obligés de déclarer au fermier la quantité qu'ils en avaient, ce qui leur permettait d'en céder aux marchands. L'adjudicataire de la ferme, en 1764, en fit saisir plus de 100 livres chez un particulier qui n'en avait pas fait la déclaration et le poursuivit pour obtenir la confiscation et le faire condamner à une amende ; mais l'élection d'Artois lui donna tort et ordonna la restitution du tabac. Le Conseil d'Artois, en appel, maintint cette décision et le fermier fut condamné à une amende et aux dépens, sous prétexte qu'en matière d'imposition tout est de rigueur et doit être interprété en faveur de la liberté. De là le nouveau règlement.

L'adjudication avait lieu en présence de l'échevinage et de l'Intendant. La perception avait lieu de trois manières : ou la ville l'affermait sous caution et à un prix déterminé, ou elle faisait percevoir l'impôt par des commis salariés, s'il ne se présentait pas de fermier solvable ou s'ils n'offraient pas le prix déterminé, ou on procédait par voie d'abonnement. Si le fermier, le receveur ou le régisseur constatait des fraudes, on les soumettait au jugement du magistrat. Un placard du 29 juillet 1768 réglementa la vente du tabac dans la ville d'Arras. Dans une lettre adressée le 11 septembre 1768 au ministre des finances par l'Intendant, celui-ci se plaint des mauvaises dispositions des Etats d'Artois à l'égard de la sauvegarde des intérêts du domaine. Les marchands et les débitants ont déposé en fraude, dit-il, plus de 50,000 livres de tabac chez les habitants et on empêcha le subdélégué Galhaut de faire des perquisitions, les députés ordinaires des Etats ayant conseillé de se refuser à toute visite. Dans une autre lettre il prétend que le magistrat tolère la fraude. On poursuivit pourtant les fraudeurs. En 1769 le Roy autorisa un abonnement pour 6,175 livres (pour Arras) ; de 1770 à 1773 il obtint 8,000 livres, après il fut réduit à 1,773 livres. L'abonnement prit fin en 1776 et on l'adjugea en 1778 pour 5,800 livres. Les débitants demandèrent à s'abonner. Cet impôt souleva souvent des difficultés (Voir de Cardevacque, *Le Tabac*).

du pays, ce qui amenait des exactions et des pillages. Le Roi d'Espagne ayant renforcé en 1584 les garnisons d'Artois de cinq cents hommes à pied et du même nombre de cavaliers, les Etats d'Artois se chargèrent de la nourriture des chevaux. En 1692, quand Louis XIV fit camper dans la province dix mille hommes de cavalerie, Sa Majesté trouva plus commode de traiter avec la province pour la nourriture des chevaux, les Etats d'Artois continuèrent de servir d'intermédiaires entre les cultivateurs et le Gouvernement pour la fourniture des fourrages. Là encore était employé le système d'abonnement, soit à tant par ration, soit à tant par régiment. Ainsi en 1763 était intervenu un arrangement entre les Etats et le duc de Choiseul, moyennant lequel le fourrage était assuré à seize escadrons, à cinq sols la ration, comme cela se pratiquait dans les Flandres, mais la province devait aussi fournir la nourriture des chevaux des officiers. Le prix paraissait élevé (1), néanmoins quand l'année était peu fertile, la province y perdait et les fournisseurs se trouvaient difficilement (2).

(1) Aussi le Roy fit dire qu'il espérait que cette concession engagerait les Etats à lui donner de plus en plus des marques de leur zèle.

(2) La fourniture des fourrages donna lieu à de fréquentes discussions aux Etats d'Artois, qui examinèrent souvent s'il fallait employer la régie ou l'adjudication. A la première il fallait ajouter les frais, la location du magasin, ce qu'on estimait 1,200 livres par régiment et leur entretien évalué le même chiffre ; plus payer des ouvriers pour la manutention, ci 2,400 livres, un régisseur à 1,800 livres, un garde-magasin, 1,200 livres, gratifications à la troupe 1,800 livres, frais de bureau 400 livres ; le tout montait à 9,100 livres. On décida en 1787 qu'on emploierait la régie pendant trois ans à titre d'essai. Mais il y eut des protestations, l'assemblée des notables qui se réunit alors fut contraire à ce système comme donnant lieu à beaucoup d'abus. Du reste les entreprenenrs ne faisaient pas toujours de grands bénéfices, et quand la récolte était mauvaise

Il en était ainsi en 1768 (1). D'autre part le Gouvernement, sans cesse réduit aux expédients, prétendait baisser beaucoup son allocation qui s'était parfois élevé jusqu'au chiffre de 500,000 livres. Déjà des retards s'étant produits dans le payement des années précédentes (2), les Etats pressés par les fournisseurs mécontents, avaient dû contracter des emprunts. Dans ces conjonctures difficiles, ils demandèrent à ce qu'on diminuât le nombre des régiments de cavalerie et qu'on n'envoyât pas de cuirassiers dont les chevaux consommaient plus de fourrages. Ils faisaient observer qu'ils avaient en plus à fournir de fourrages les troupes de passage. Le ministre de Choiseul

et les fourrages chers, ils perdaient plutôt de l'argent ; c'est ce qui eut lieu en 1779, 1780 et 1781, les trois entrepreneurs prétendirent avoir été en perte de 53,000 livres et demandèrent une indemnité ; en 1783 l'entrepreneur ne put exécuter son marché, il le résilia et il fallut le réadjuger.

(1) Les fourrages furent adjugés au prix de 13 sols 9 deniers la ration. C'était très cher et il fallut fournir 40,000 rations. En 1772 et 1777 les adjudications furent favorables, en 1776 chères. Aussi sur la plainte faite par les Etats dans un mémoire en 1781, le gouvernement consentit à augmenter de 2 sols 6 deniers le prix de la ration. C'était le prix qu'il donnait dans la Flandre et le Cambrésis. Comme c'était un prix élevé, le marquis de Lévis avait conseillé au gouvernement de se charger de la fourniture. Les fourrages ayant été chers en 1784 et 1785, les Etats cette année là, y consentirent pour deux régiments et conservèrent les deux autres. Plus tard, comme leur adjudication avait été avantageuse, ils proposèrent de fournir les quatre régiments. En 1786 la province eut à payer 323,945 livres et le Roy 206,575, en tout 530,520 livres. En 1787 la part de la province fut de 216,750 livres. C'était la caisse de l'extraordinaire des guerres qui réglait les comptes.

(2) L'Etat avait été en retard pour 1742 et 1745 de 114,580 livres ; pour 1759 de 224,000 livres ; pour 1760 de 57,055 livres ; pour 1761 de 26,199 livres ; pour 1768 de 100,259 livres. Il devait encore 515,317 livres.

répondit qu'on ne pouvait laisser moins de mille hommes de cavalerie en Artois, le nombre n'en avait jamais varié, et qu'il n'y avait lieu d'y rien changer. En fait d'adoucissement, comme on l'a vu, le Roy consentit seulement à ce qu'une remise sur le don gratuit fût inscrite en remboursement de l'emprunt. Mais cela ne mettait pas d'argent dans les coffres des Etats, et cela ne payait pas les fournisseurs. De là des discussions interminables que le marquis de Lévis s'employait vainement à adoucir. Le sol de l'Artois, disaient les Etats, n'était pas fertile en pâturages et c'était seulement dans les régions d'Arras, d'Hesdin et de Béthune que la cavalerie pouvait trouver sur place la nourriture des chevaux et pourtant on en avait mis dans d'autres parties de la province. Le Gouvernement le savait bien et c'était pourquoi, il avait établi à Béthune même une importante école d'équitation, où il envoyait les cavaliers des provinces voisines. D'après les conventions prises, quand le nombre des escadrons s'élevait au dessus de huit (et cela arrivait fréquemment), c'était des magasins royaux que devait se tirer le supplément de nourritures (1). Mais les officiers préposés à ce service trouvaient plus avantageux de s'adresser directement aux fournisseurs des Etats, et sur ceux ci en retombait la charge quand les payements ne se faisaient pas exactement. De même en était-il quand on formait des camps de cavalerie même dans les provinces voisines (2) et

(1) La composition de la ration varia ; en 1785 elle se composait de 10 livres de paille, 10 livres de foin, deux tiers de boisseau d'avoine ; on diminuait ou on augmentait parfois la paille et alors on augmentait ou diminuait la ration de foin ou réciproquement selon que ces denrées étaient plus ou moins chères. Un grand nombre de règlements régissaient cette matière.

(2) En 1780 on forma un camp de 16 escadrons à Saint-Omer ou se trouvait une partie de la maison du Roy. Le gouvernement disait que l'usage était, que lorsque celle-ci venait en Artois en temps de

pour les chevaux de remonte et les chevaux fatigués (1) ou à mettre au vert qu'on envoyait toujours nombreux en Artois se refaire des privations qu'ils avaient subies ailleurs (2). Enfin les colonels et les chefs militaires toujours

guerre, la province fournissait des fourrages, les Etats répondaient qu'on l'avait envoyée non pour la défense du pays, mais pour s'exercer et offrait le quart. Il y avait des troupes cantonnées à Fruges et à Aire. La province eut à débourser pour les fourrages de ce camp 239,121 livres, dont elle eut bien de la peine à obtenir le remboursement. Heureusement, il n'y avait pas eu de camp depuis 1708.

(1) Ainsi le 28 octobre 1770, le duc de Choiseul écrivait aux Etats que le régiment de Berry avait beaucoup souffert au cantonnement, et que pour remettre les chevaux, on aurait besoin d'un supplément de foin, de paille, par jour et par cheval et espérait que, vu le peu de cavalerie qu'il y avait dans la province, les Etats le fourniraient et veilleraient à la qualité des fourrages. Les Etats y consentirent, mais quelques temps après demandèrent la suppression. Les officiers de ce régiment avaient donné à leurs chevaux quatre livres de paille de supplément et voulurent les faire payer aux Etats.

(2) Le régiment de Noailles, qui arrivait de Normandie, obtint un supplément pour les jeunes chevaux. En 1768, le régiment de Royal Lorraine, à Hesdin, obtint un supplément de neuf livres de paille pour 66 chevaux de remonte, mais on leur supprima le foin. Cette même année, le ministre décida qu'on donnerait dix-huit livres de foin au lieu de 12 aux chevaux du régiment de Clermont à Hesdin pour les remettre. Les Etats demandèrent s'il fallait continuer les 6 livres de paille qu'on donnait en sus. Ces chevaux avaient aussi deux tiers de boisseau d'avoine. Le duc de Croy, commandant le régiment de Royal Normandie à Calais, demanda un supplément de 4 livres de paille pendant l'hiver puisqu'on diminuait la ration d'avoine. En 1771, le Roy fixa à trois livres de foin le supplément à donner aux chevaux de remonte parce que les fourrages étaient médiocres. En 1774, on alloua un supplément de nourriture aux jeunes chevaux du régiment de Roussillon à Hesdin, mais cette même année, le major du régiment de Condé ayant demandé que, vu la mauvaise qualité du foin, on alloua un supplément de paille, le ministre refusa.

soucieux, alors comme aujourd'hui, du bon état et de la prospérité de leurs montures ne cessaient de se plaindre du poids (1), de la qualité des fourrages (2), et de réclamer des rations supplémentaires, sur la demande des Etats le Ministre leur écrivit de se montrer moins exigeants. Certains d'entre eux achetaient directement aux cultivateurs qui s'adressaient aux Etats pour être payés. Les députés se débattaient vainement entre les exigences des uns et des autres. Les difficultés et les procès surgissaient à chaque instant (3) et les obstacles devenaient toujours plus grands à se fournir du fourrages (4). Tantôt on essayait par voie d'adjudication, et les adjudicataires ne se présentaient pas, tantôt par voie de régie, alors c'étaient les magasins qui

(1) Une discussion au sujet du poids eut lieu à Arras, en 1770, entre le régiment de Condé et l'entrepreneur ; les Etats firent venir une romaine étalonnée sur le poids de Paris. En 1776, l'entrepreneur dut donner une indemnité comme n'ayant pas fourni le poids voulu d'avoine.

(2) Le colonel de Lautrec ayant demandé que l'avoine fut vannée, les Etats refusèrent comme contraire aux usages. En 1780, on prétendit que la mauvaise qualité des fourrages avait rendu malades les chevaux du régiment d'Orléans, à Hesdin. Ces plaintes n'étaient pas nouvelles, on les voit formulées en 1689, 1693, 1718, 1719, 1723 et en 1742, l'Intendant Chauvelin prit un arrêté, et vu la difficulté de se procurer des fourrages, il était défendu aux particuliers d'acheter plus que leur provision et les adjudicataires des Etats pouvaient se substituer à leurs marchés. Cet arrêté ne fut pas longtemps exécuté. En 1782 et 1783, l'entrepreneur de Béthune prétendit que la mauvaise qualité tenait à la défectuosité du magasin à fourrage.

(3) C'est ce qui eut lieu en 1786 avec les sieurs Robillart et Topart, et en 1787 avec le sieur Neveux.

(4) C'est ce qui arriva au régiment de Condé en 1776. En 1772, M. de Monteynard écrivit aux députés ordinaires que M. de Clermont, colonel du régiment d'Orléans à Hesdin, l'avait prévenu qu'il n'y avait plus de fourrages.

manquaient (1). Ces opérations étaient sous la surveillance des députés aux comptes qui reçevaient pour la vérification 15 livres par jour. C'était une lourde charge pour la province ; et les doléances des cahiers à ce sujet n'étaient pas sans fondement. On la voit, la bonne harmonie ne régnait pas entre les Etats et le Gouvernement, et leurs rapports n'étaient point ceux d'une confiance réciproque (2).

Le bruit avait couru que le Gouvernement prétendait se servir du crédit des Etats pour emprunter mais, si le projet avait jamais existé, les réclamations des députés ordinaires en eurent bientôt fait justice. En revanche, comme l'assemblée de 1768 dut, avant de se dissoudre, demander l'autorisation du Roi pour exécuter la résolution prise à la réunion de mars précédent, elle se heurta à une évidente mauvaise volonté. On se rappelle qu'il s'agissait d'un emprunt de 800,000 livres dont 600,000 livres pour travailler aux chemins, et venir par là en aide aux malheureux inoccupés et

(1) En 1772, on eut beaucoup de peine a trouver à Béthune un magasin à fourrages. En 1787, on demanda au gouvernement de prêter un magasin d'artillerie à Hesdin pour y mettre le fourrage. Le ministre répondit qu'il était rempli d'effets, de munitions et d'objets d'artillerie, et que l'accès en était incommode. Les députés ordinaires répondirent que les difficultés étaient soulevées par le garde d'artillerie qui, pour éviter des embarras, avait conseillé de se servir du couvent des Récollets. En 1694 l'intendant Bignon avait donné le droit de préemption aux députés ordinaires pour la location des locaux propres à servir de magasin. On leur retira cet avantage en 1785 comme devenu inutile et préjudiciable au commerce. En 1769 on avait mis l'avoine du régiment de Languedoc à Arras dans une cave. M. de Caraman, inspecteur de la cavalerie se plaignit qu'elle était humide.

(2) La correspondance avec le ministre était parfois aigre-douce ; ainsi M. de Monteynard écrivait en 1772 : « Lorsque le Roy juge à propos d'employer la cavalerie dans votre province, Sa Majesté entend qu'elle y soit fournie. »

200,000 livres pour le canal d'Aire à St-Omer. L'intendant consulté par le Ministre et renseigné par son subdélégué M. Galhaut (1), donna un avis défavorable. La situation, disait-il, n'était pas assez grave pour inaugurer le système toujours regrettable des emprunts, Avant d'accorder l'autorisation, il y avait lieu d'examiner à fond la situation financière de la province, et cette situation n'était pas mauvaise, puisqu'elle avait permis de réduire au denier vingt-cinq l'intérêt des dettes et de rembourser ceux qui n'avaient pas consenti à la réduction. Enfin la misère avait été exagérée et la mesure proposée inopportune. C'était mettre le remède à côté de la plaie. La région située entre Arras et Cambrai était tout à la fois celle qui avalt le plus souffert et celle où le besoin de créer de nouvelles routes se faisait le moins sentir (2). Le ministre ne manqua pas d'entrer dans toutes ces raisons, et le Roi. différa son autorisation jusqu'au 30 mai de l'année suivante.

Ce fut encore en 1768 que le Roi de Danemark Christian VII, voyageant sous le nom de prince de Stradenhal traversa l'Artois pour se rendre de Londres à Paris. Débarqué à Calais, il arriva à Saint-Omer le 15 novembre. Il logea à l'abbaye de Saint-Bertin et fut reçu et complimenté par le Marquis de Lévis, accompagné du mayeur et du magistrat

(1) M. Galhaut appartenait à une famille de robe. Un Galhaut fut anobli par une charge au Conseil d'Artois. L'intendant demanda en 1770 que son subdélégué fut également anobli, car son père avait été magistrat et son grand'père capitaine au régiment de Vades dans l'infanterie espagnole ; son frère était aide-major à la Citadelle d'Arras et chevalier de Saint-Louis, quant au subdélégué il remplissait avec zèle les fonctions de sa charge.

(2) Il ne restait à construire que le chemin d'Arras à Cambray, puisqu'on avait fait les chemins d'Arras à Amiens et à Péronne. Il y avait à faire les routes d'Hesdin à Saint-Omer et à Labroye, de Frévent à Saint-Pol, de Béthune à Aire et à Saint-Venant, mais dans ces régions les récoltes avaient été assez bonnes.

de la ville qui eurent l'honneur de lui être présentés. Il parut satisfait de l'accueil et retint M. d'Ossonville à souper (1).

(1) Il y eut en 1768 quelques changements dans les états-majors de la province, ainsi on voit comme commandants de la ville d'Aire, le prince Robecq et du fort Saint-François, dans la même ville, le chevalier de Lannoy ; de Saint-Omer, Pierre du Buisson, comte de Beauteville, ancien ambassadeur en Suisse ; de Saint-Venant, le marquis de Saint Chamans, lieutenant général.

1769

Le premier fait important cette année là fut la mort de Mgr de Bonneguise évêque d'Arras survenue le 18 février (1). Il avait, ou s'en souvient, baptisé M[lle] Artois de Lévis, l'année d'après l'arrivée du marquis. Depuis il avait entretenu les meilleures relations avec le Gouverneur. Ces relations continuèrent avec son successeur. Mgr Hilaire de Conzié évêque de St-Omer fut transféré le 26 septembre sur le siège d'Arras laissant pour le remplacer son frère Mamert qu'il avait pris pour grand-vicaire (2). Il fit son entrée dans sa ville épiscopale le 10 novembre suivant. Le Magistrat se porta à sa rencontre pour le féliciter et lui offrit les vins d'honneur.

Le 19 décembre de la même année mourut à Glatigny près de Versailles le comte de Béthune lieutenant général de la province. Son passage trop court dans cette charge fut marqué par des bienfaits. Non content de continuer comme ses prédécesseurs à abriter la jeune académie d'Arras dans son hôtel il avait obtenu du Roi les lettres patentes qui lui conféraient son titre et lui assuraient parmi les sociétés savantes la place qu'elle tient encore aujourd'hui. Par reconnaissance de ce service elle fit chanter pour lui un service solennel chez les Dominicains. Il fut remplacé par

(1) Il était évêque d'Arras depuis 1752. Il naquit dans le diocèse de Périgueux et devint chanoine de la Cathédrale de Cambray, puis évêque d'Arras. Il fut sacré par Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, son parent. Fénélon lui succéda dans son canonicat. Il mourut frappé d'apoplexie en sortant de l'hôtel Dieu d'Arras ; on l'enterra dans sa cathédrale. Il fut député à la Cour en 1760, 1761 et 1762 et 1766. Ce qui le mêla à la politique et aux affaires provinciales.

(2) Il fut obligé par le Roy à payer une pension de 1,200 livres à André de Bresse, vicaire de l'hôtel Dieu de Paris.

le comte de Chabo, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de la cavalerie, ancien grand-louvetier de Lorraine et de Bar, marquis de Frouard. Sous les ordres de celui-ci, M. de la Poterie fut nommé gouverneur de la citadelle d'Arras.

A part ces quelques évènements dignes d'être consignés dans les annales de la province, l'année 1769 n'apporta pas grand changement à sa situation. Le marquis de Lévis toujours assidu à prendre soin des intérêts de ses administrés, quitta Saint-Omer où le retenaient les travaux d'achévement du canal pour venir à Paris selon l'usage assister les députés à la Cour lors de la présentation des cahiers. Ce fut Mgr de Conzié, encore évêque de St-Omer et député à la Cour qui prononça la harangue, on la jugea éloquente puisque les Etats d'Artois décidèrent qu'elle serait insérée dans leurs registres. Le roi en fut très satisfait et cela contribua peut-être au transfert de l'orateur à l'évêché d'Arras. Il terminait en disant : « oserions nous vous dissimuler les misères publiques, à vous, Sire, à vous le bien aimé des peuples, à vous leur protecteur et leur père qui dans le gouvernement pénible des hommes ne voyez rien de plus grand, de plus satisfaisant que le pouvoir de les rendre heureux. Sur ces cahiers, les doléances s'exprimaient plus vives que jamais au sujet des exigences du gouvernement toujours croissantes en même temps que les difficultés pour y satisfaire. L'impôt, disait-on, se trouvait doublé par toutes les charges laissées au compte de la Province, entretien des fortifications, et des casernes, fournitures des fourrages, réfection des chemins, curage des rivières navigables, paiement de la maréchaussée. En 1768 la récolte n'avait pas dépassé le tiers d'une année ordinaire et l'on prétendait tripler l'abonnement des villes pour le don gratuit. La conclusion de toutes ces plaintes était la demande d'une diminution de 50,000 livres sur chacun des vingtièmes, et d'une remise de 300,000 livres sur le don gratuit. On n'en

accorda que 250,000 à répartir comme l'année precédente entre les secours aux malheureux, les remises aux fermiers les plus défavorisés dans leurs récoltes et l'extinction de la dette de fourrages. Le Roi reconnaissait que la misère était grande. Il s'excusait de ce que les circonstances et la nécessité de payer les dettes de l'Etat ne lui permissent pas d'en faire davantage. Il espérait pouvoir faire mieux à l'avenir. Cependant les choses ne continuèrent pas sur ce ton. Quelques mois plus tard quand il s'agit de la réponse officielle à communiquer à l'Assemblée des Etats, le Roi la fit sur un ton sévère auquel on n'était pas accoutumé. Il déclara que, à l'avenir, sa générosité s'exercerait dans la mesure du zèle qu'on apporterait à l'exécution de ses ordres. Il n'entendait pas que les Etats pussent en aucune sorte, ni sous aucun prétexte se soustraire aux conditions posées par lui. A ces conditions, lui seul se réservait le droit de faire les modifications indiquées par les circonstances, ou réclamées par les requêtes qui lui seraient présentées (1). La situation financière de la province était assez prospère pour qu'il n'y eût plus lieu à faire de remise sur les vingtièmes. Quant à l'abonnement du don gratuit, pour mettre fin aux récriminations incessantes soulevées à ce sujets, il ordonnait que, avant de fixer définitivement le chiffre de l'abonnement, le produit de ce droit fut pendant une année entière mis en régie. Par une marque de confiance pour les Etats, cette régie, devait-être perçue par les députés ordinaires à partir du 1er janvier 1770.

Comme on le voit, l'attitude du Gouvernement avait changé et sa situation devenait de plus en plus tendue vis à vis d'une province qui s'était donnée à la France un siècle auparavant, à la condition de conserver tous ses privilèges. Etait-ce aux observations malveillantes de l'Intendant qu'il fallait attribuer ce revirement ? Ou plutôt ne fallait-il pas,

(1) Voir Filon : *Histoire des Etats d'Artois.*

pour en trouver la cause, remonter aux prodigalités du Souverain, à l'incurie des ministres et à l'extrême pénurie des finances qui en résultait. La place de contrôleur général des finances était devenue intenable. M. d'Invaut avait donné sa démission au bout de quelques mois, et le duc de Choiseul avait réuni dans sa main les finances à la guerre et à la justice. En 1769 on nomma comme contrôleur général un conseiller au Parlement, l'abbé Terray. Ce n'était pas l'homme qu'il fallait pour remédier à une situation des plus difficiles. L'année 1769 se fermait sur un déficit de 69 millions, bien qu'on eût anticipé sur les années suivantes. Toutes les ressources de 1770 et des deux premiers mois de 1771 étaient épuisées. De nouvelles dépenses devaient l'aggraver, tel fut le mariage du Dauphin avec celle qui devait porter dans l'histoire le nom à jamais malheureux de Marie Antoinette. Cela coûta 20 millions. Arrivé aux affaires par la faveur de Mme de Pompadour, l'abbé Terray ne devait s'y maintenir pendant 5 ans qu'au moyen des plus déplorables expédients. Le premier et le deuxième vingtièmes furent prorogés, de nouveaux droits établis sur l'amidon, le papier, le carton et autres matières usuelles. Il entrait dans les visées du nouveau contrôleur général de faire affluer 15 millions de plus dans les caisses du Gouvernement par la diminution ou la suppression des exemptions accordées aux pays d'Etats dont faisait partie l'Artois. C'était presque la banqueroute.

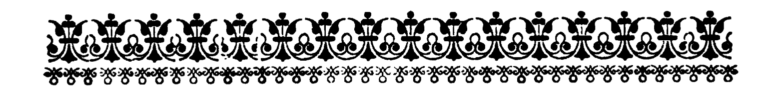
Conformément à la décision prise par le ministre l'année précédente, l'Assemblée générale s'ouvrit le 13 novembre. Le marquis de Lévis ne faillit pas à la pénible mission qui lui était dévolue. Il se joignit aux autres commissaires pour notifier aux Etats les conditions et les restrictions nouvelles que le Roi mettait à ses faveurs. Grand fut l'étonnement des députés à voir le changement opéré depuis le jour où leurs cahiers avaient été reçus avec bienveillance. La remise, disait-on, était plus faible que celle de l'année précédente

tandis que les besoins étaient plus grands et les souffrances des cultivateurs aggravées par une récolte plus mauvaise encore et par une épidémie, causée par la mauvaise nourriture, les états avaient dû donner de nouveau des secours considérables en argent et en grains et empêcher les terres de rester en friche. Cependant, comme il arrive souvent dans les assemblées parlementaires, après avoir beaucoup parlé, beaucoup crié, on se tut... et l'on céda. Les Etats votèrent les sommes demandées par le Roi et consentirent la continuation des deux vingtièmes, jusqu'en 1772.

Cependant d'autres questions d'un intérêt local passionnaient les débats. Un arrêté du 16 août 1769 venait de conférer aux Etats d'Artois l'administration des marais qui, après avoir été longtemps accordée aux communautés, était passée aux mains de l'Intendant. La Noblesse réclamait le tiers de ces marais, on se plaignait des abus. Les Etats, aussitôt mis en possession du droit de les régir, firent un réglement qui souleva de nombreuses réclamations. Cette question des marais devait jusqu'en 1773 tenir une place importante dans les délibérations des Etats (1). De même aussi la lutte du sieur de Marconne, grand bailli d'Arras, contre l'echevinage de cette ville au sujet de leurs privilèges respectifs.

(1) Voir Filon : *Histoire des Etats d'Artois*, page 92.





JEANNE LE MAIRE

Dame de PRESLES

ORIGINES

de Monseigneur le Grand Bastard ANTOINE DE BOURGOGNE

PAR

M. H. PARENTY

Directeur des Manufactures de l'Etat du département du Nord,

Lauréat de l'Institut.

On trouverait, dans les titres de notre présente recherche,(1) quelques raisons d'attribuer une origine boulonnaise à JEANNE DE PRESLES (concubine de PHILIPPE DE BOURGOGNE et mère d'ANTOINE LE GRAND BATARD), dont le portrait figure au folio 99 du *Recueil des dessins d'Arras* publié par M. L. QUARRE REYBOURBON dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* (T. XXIII, 1900, p. 21, JEANNE DE PRESLES).

Je rappellerai tout d'abord que le GRAND BATARD jouissait dans le Boulonnais d'une popularité considérable, et ce fait suffirait à expliquer l'insistance que l'astucieux LOUIS XI mit à réclamer ce prisonnier de marque au duc DE LORRAINE après la bataille de Nancy où périt CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

(1) Archives de la famille Parenty, en préparation.

On fut très étonné de voir le roi, bien loin d'attenter aux jours d'Antoine et de le livrer au supplice, combler au contraire ce brave ennemi de ses caresses les plus flatteuses, le détacher ainsi du parti de sa nièce, l'infortunée Marie de Bourgogne, et immédiatement après, s'emparer sans scrupule du riche domaine de Boulogne.

Nous connaissons très peu de choses sur Jeanne de Presles qui donna ce fils à Philippe le bon en 1421, deux ans seulement après son avènement à la couronne ducale et après son mariage avec Michelle de France. Il y eut de grandes fêtes à Bruxelles à l'occasion de cette naissance. Les archives départementales du Nord établissent que son nom de famille a été la Mairesse, ou plutôt le Maire. Elle est indiquée ainsi dans deux documents, l'un du 17 décembre 1432 et l'autre du 25 mai 1433.

Le nom de Jeannette de Presles, sous lequel elle est le plus connue, indique un lieu d'origine ; sa cousine Michelette du Buisson est aussi mentionnée sous le nom de Michelette de Presles.

Il existe, à dix kilomètres à l'est de Boulogne, une localité appelée Presles, entourée de points nommés la Juliennerie, le Val, le Grand Val, le Presle, enfin Crémarest et Recklinghen. En agrandissant le cercle jusqu'à un rayon de dix kilomètres on rencontre, au nord, des localités qui se nomment Lannoy, le Buisson, commune de Wierre-Effroy, enfin le Buisson, commune de Rinxent, fief qui a appartenu aux Parenty ; à l'est, Surques avec les bois du Val et le fief de Brugnobois; au midi, dans la commune de Wierre-au-Bois, près de Samer, en un groupe absolument compact, Molinet, Haut et Bas Blaisel, le Bois Bernard, Fourmanoir, Longfossé, le Buisson commune de Courset, enfin à l'ouest, Boulogne.

Passant des localités aux personnes, je ferai les rapprochements suivants :

Au XIVe siècle : Jeanne et Michelle le Maire portent les noms des fiefs de Presles et du Buisson.

Messire ENGUERRAND DU VAL, chapelain de Monseigneur LE GRAND BATARD, laisse son fief de BRUGNOBOIS à JEAN DE PARENTY, son neveu (1).

Messire ENGUERRAND DE PARENTY-Picardus, chanoine et recteur de l'Université de Paris, médecin de LOUIS XI et chargé par lui, en 1465, de lire les lettres de CHARLES LE TÉMÉRAIRE (2), alors comte de CHAROLAIS et chef de la ligue du Bien public, appartient sans doute à la même famille ainsi que ·

GILLES DE PARENTY, qui épouse GUILLAUME LE MAIRE écuyer, sieur DU MOLINET, d'où : JACQUELINE LE MAIRE, mariée vers 1482 à NICOLAS DU BLAISEL, écuyer, sieur DU HAUT BLAISEL (3).

JEHAN DE BERNAMONT (BERNARD-MONT), l'un des familiers de PHILIPPE LE BON, qui reçoit le 28 août 1433 de M. DE DIENAT, receveur général d'Artois, une indemnité de 54 fr. parisis, monnaie royale, 36 livres de 40 gros monnaie flamande, « pour avoir fait les escoutes en l'ost de mondit sieur les huit premiers jours de derrains passés (4) », n'est-il pas le propriétaire de l'hôtel Saint-Jacques, à Boulogne et l'ancêtre de : 1° HECTOR DE PARENTY écuyer, sieur DE CONTERY, époux d'une demoiselle FOURNEL de Recklinghen et héritier de cet hôtel par sa mère, JACQUELINE DE BERNAMONT (5) ; 2° ROBERT DE PARENTY, l'Echevin, époux de JEANNE DE FOURMANOIR et père du mayeur ROBERT, seigneur de la JULIENNERIE ; 3° de ANTOINETTE DE PARENTY, femme d'ANTOINE, écuyer, sieur de Longfossé.

Au XVI° siècle, le 4 décembre 1557, JEAN LE SUEUR, marchand à Desvres et CATHERINE LE MAIRE, possèdent une dixme sur les terres de la Cornehotte, au bourg de Recklin-

(1) La Gorgue Rosny t. 1, p. 276.
(2) Docteur Hamy, membre de l'Institut.
(3) La Gorgue Rosny.
(4) Archives du Nord B. 1,948.
(5) La Gorgue Rosny.

ghen, appartenant à JEHAN TIRARD et à sa femme, JEHENNE FARDOUL, par le trépas de JEHENNE FARDOUL mère d'icelle. (Min. JEAN POCQUE et WALLERAND. arch. chanoine PARENTY).

Enfin au XVII[e] siècle, à Recklingen, CLAUDE DE HUMIÈRES épouse GABRIELLE LE MAIRE.

Ainsi donc JEANNE de PRESLES appartient vraisemblablement à la famille LE MAIRE, établie depuis le XIV[e] siècle dans les environs de PRESLES en Boulonnais, y possédant des fiefs, et inféodée au parti Bourguignon.

Un mandement de PHILIPPE LE BON, du 17 décembre 1432 nous apprend que JEANNE DE PRESLES avait séjourné 29 jours à Arras, en l'hôtel de JACQUES DE RINCHEVAL, avec ANTOINE, son fils, MICHELETTE DE PRESLES, sa cousine, une chambrière, et un serviteur nommé JEAN SOULIER ; que la dépense de bouche s'éleva à 26 fr. ; qu'elle fut transportée en cinq jours d'Arras à Bruges, où résidait le duc. sur un char à quatre chevaux et deux valets, lequel fut avarié en route. Elle quitta Bruges et Gand en même temps que le duc.

Enfin, en 1433, PHILIPPE avait passé à d'autres amours, il la maria à Bruxelles avec un écuyer, JEHAN DE FRETIN, son huissier d'armes, et lui assura une pension de 300 fr. payable en trois termes, à Pâques, à mi-août, et à Noël, enfin réversible au dernier survivant des deux époux « pour l'affection, dit-il, que nous avons en la personne de JEHANNE LE MAIRESSE, de laquelle avons eu ANTHOINE, nostre bastard et en contemplation de son mariage que nouvellement avons fait traicter. » Les 12 juillet 1433, 2 avril et 20 octobre 1434, JEHAN DE FRETIN, mary et bail de JEHENNE LE MAIRESSE, fournit quittance sur parchemin des termes échus, à M. DE DIENAT, receveur général d'Artois.

(Archives du Nord. Comptes de 1433. B. N°. 936, 938, 941, 1065 et 1072).

(1) Fretin ou Fertin, localité sise entre Clerques et Audrehen canton d'Ardres.



L'ORIGINE

Du Nom ARRAS

PAR

M. François BLONDEL

Membre résidant

A la question que, pour me renseigner personnellement, j'avais récemment posée à M. Guesnon sur l'origine précise du nom actuel d'*Arras*, notre collègue, avec son empressement habituel, a répondu par une lettre très documentée, dont cette lecture est la reproduction, préalablement soumise à la révision de l'auteur.

J'ai pensé que cette question, bien que souvent et diversement traitée, pouvait intéresser l'Académie, et qu'elle s'associerait volontiers aux remerciements que j'adresse de tout cœur à l'obligeant auteur de la communication.

A l'époque où commence l'histoire de notre région, celle de la conquête des Gaules par Jules César, le chef-lieu des *Atrebates*, centre d'une importante peuplade de la Gaule-Belgique, s'appelait *Nemetocenna*. C'est le nom que lui donne dans les « Commentaires » non pas César, car il n'en dit mot, mais Aulus Hirtius, qui accompagnait le général romain dans ses campagnes et passe pour avoir écrit le VIIIe et dernier livre de cet ouvrage.

La dénomination *Nemetacum* ne diffère de la précédente que par la désinence, bien qu'elle lui soit historiquement postérieure : on la retrouve sur la colonne milliaire de Tongres, sur la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin.

Ces deux désignations similaires doivent évidemment rappeler, par leur radical identique, la consonnance du nom gaulois primitif, que les Romains adoptèrent au cours de leur conquête, en se l'assimilant phonétiquement et grammaticalement.

Le progrès réalisé depuis cinquante ans par les études celtiques jette un jour nouveau sur la signification de ces trois noms, les premiers qui se présentent au début de notre histoire locale : *Atrebates*, *Nemetocenna*, *Nemetacum*.

ATREBATES, analytiquement AD-TREBAT-ES, est formé d'après Zeuss, Glück, Holder, d'un préfixe AD, fréquent dans les noms gaulois, et d'une racine TREB, indicative de la propriété foncière, que l'on retrouve dans les idiomes gallois et irlandais, ainsi que dans d'autres langues indo-européennes : TREBAT, je cultive ; ADTREB, j'habite, je possède ; ADTREBANT, habitant propriétaire ; etc.. ATREBATES signifierait donc « habitants du pays », « propriétaires du sol », *nicolae*, *possessores* (1).

NEMETOCENNA, nom composé de NEMETOS et CENNA, dont le premier terme dérive de NEM, ciel ; d'où NEMED et NEMETON, temple, celui-ci commun à un certain nombre de villes des Gaules ; de là, selon M. d'Arbois de Jubainville, NEMETOS, « sacré, noble », à la fois nom d'une divinité gauloise et nom de personne, qui s'est perpétué. CENNA (prononcez Kenna) serait le féminin d'un substantif CENNOS ou CNOS, qui veut dire « fils » ; NEMETOCENOS signifierait donc « fils du dieu (?)

(1). I. G. Zeuss — Gram. Celt. Leipzig 1853. Ch. W. Glück — Die bei C. J. Cœsar vorkommenden keltischen namen. München 1857. A. Holder — Alt celtischer sprachschatz, Leipzig 1891.

Nemetos », et NEMETOCENNA, toujours d'après M. d'Arbois, serait une formule abrégée pour NEMETO-CENO-BRICA « forteresse du fils de Nemetos » (1).

NEMETACUM, ou NEMETACUS, remplaça sous l'empire romain la formule précédente. Cette terminaison en ACUS, IACUS, qui ne se voit nulle part dans les « Commentaires » se répandit tellement après la conquête, qu'on la retrouve partout, du Nord au Midi, associée à une foule de noms de lieu.

Or, M. d'Arbois de Jubainville a constaté que, dans les composés où elle se rencontre, l'autre élément du mot est « toujours » (2) un nom propre, un gentilice. De sorte que cet enclytique gallo-romain aurait, dès l'origine, associé à chaque domaine le nom de son premier propriétaire, jouant ainsi dans les composés un rôle analogue à celui de *hem* et *ville* à la fin d'un grand nombre de noms de lieux, soit flamands, soit français, ou, plus exactement, celui de notre désinence *iere*, suffixée à certains noms propres pour désigner des terres seigneuriales : La Morand-iere, La Péchard-iere, La Breton-iere, La Jeannot-iere, etc, etc.

Au IVe siècle, peut-être même auparavant, lorsque, sous l'influence du progrès administratif de la romanisation, l'usage s'établit peu à peu d'appliquer au chef-lieu de chaque peuplade gauloise la dénomination, qui jusqu'alors désignait exclusivement son unité politique et territoriale, la capitale des Atrébates perdit insensiblement son ancien nom propre *Nemetacum*, auquel se substitua celui de la tribu : *Civitas Atrebatum*.

Il n'est pas inutile de faire observer que cette désinence en *um* ne caractérise pas ici, comme on a pu le croire, un nominatif singulier, mais bien un génitif pluriel.

(1) D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété*, Paris 1890. *Les noms gaulois*, Paris 1891.

(2) Dans « les Origines d'Arras » I, pages 17 et 18, M. Guesnon fait ses réserves à propos de la discussion du mot *Nobiliacus*.

Les formes *Atrebatum* et *Atrebatium*, du pluriel *Atrebates*, se rencontrent concurremment dans les « Commentaires ». La « Notitia Provinciarum », de la fin du IV° siècle, mentionne *Civitas Atravatum*, et l'analogie avec les autres articles de la nomenclature ne laisse aucun doute sur le cas de ce mot, génitif ethnique et non toponyme, comme dans cette phrase du V° siècle, tirée de Sidoine Apollinaire : *Atrebatum terras pervaserat*, et dans cette autre de la « Vita brevior » de Saint-Vaast : *Venerandi viri Vedasti pontificis Atravatum urbis.*

Alcuin, dans la « Vita amplior » du VIII° siècle, écrit côte à côte *Urbs Atrebatum* et *Urbs Remorum*, tandis que, dans un autre endroit, la ville est désignée par lui sous son nom propre : *In eadem Atrebata civitate.*

Ce nom ne date pas d'Alcuin ; il remonte beaucoup plus haut : Saint Jérome, dans une énumération des villes saccagées par les invasions du début du cinquième siècle, mentionne *Atrebatœ.* La continuation de la « Chronique d'Eusebe » enregistre une pluie de laine *aput Atrabatas*, forme que reproduit Fredegaire. Faut-il traduire : à Arras ? C'est l'interprétation qu'en donna Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai, vers 1020, d'après Balderic.

Dans tous les cas, on a constaté que ces accusatifs en *as* étaient employés, aux temps mérovingiens, comme de véritables locatifs (1).

On peut en dire autant des ablatifs en *is*. Déjà dans les « Commentaires » on rencontre concurremment *Atrebatis* et *Atrebatibus*. La « Notitia dignitatum Imperii », de la fin du IV° siècle, s'en sert comme locatif : *Prœfectus Lœtorum Batavorum Nemetacensium, Atrebatis Belgicœ Secundœ ;* texte particulièrement intéressant en ce qu'il marque clairement la transition entre l'ancienne appellation gauloise et la nouvelle dénomination adoptée par les Romains.

(1) Bonnet dans Prou. Intr. aux monn. mérov. p. LXVI.

Les « Annales Védastines », du IXe siècle, emploient couramment les locatifs en *is* comme forme invariable des noms de villes ; on y lit par exemple :

Ann. 881. *Ambianis civitatem atque Corbeiam monasterium petentes Atrebatis venerunt.*

Ann. 883. *In Atrebatis civitate...*

Ann. 892. *Odo Atrebatis venturus*... et *Balduinus Attrebatis iter arripuit.*

Rappelons aussi les légendes des monnaies mérovingiennes : *Atrebatis*, *Atravetis*, et *Atrasi civitas*, celle-ci particulièrement intéressante en ce qu'elle donne un des éléments intermédiaires de la transformation du thème en langue vulgaire.

Aux nombreux exemples qui précèdent s'ajoutent les citations suivantes : *Ab Atrabatis birri petiti*, dans le « Carinus de Flavius Vopiscus ; *Num Atrabaticis sagis tuta res p. est ?* phrase souvent citée de Trebellius Pollio ; Χλαμύδες... ας εκαλουν Ατραβατικας (*Chlamydes... quas vocabant atrabaticas*) dans Suidas, Xe siècle ; *Addita insuper Atrabatis abbatia S. Vedasti*, de « Reginonis chronicon » ann. 879 ; citons encore un manuscrit du VIIIe siècle de la bibliothèque de Cambrai, dont l'explicit mentionne : *Albericus episcopus urbis Camaracinsium et Adrabatins*(*ium*), forme de transition à noter.

Cette substitution d'un A à l'E de la seconde syllabe du radical gaulois se rencontre trop fréquemment dans les documents pour qu'on ne soit pas en droit de conclure qu'elle correspondait à la vraie prononciation usuelle.

Arras n'est à son tour qu'une forme réduite de ces locatifs *Atrabatas* ou *Atrabatis*, le premier T s'étant assimilé à l'R, le dernier T à l'S finale, tandis que la syllabe atone disparaissait comme toujours.

C'est de la même façon que *Atrebate*(*n*)*s-is* (*pagus*) a donné *Artois*, avec cette différence qu'ici le dernier T s'est

conservé comme appartenant à une syllabe devenue tonique, par le recul de l'accent.

Quelle que soit d'ailleurs la manière dont on l'explique, la dérivation est incontestable.

Si maintenant l'on demande à quelle époque cette transformation s'opéra dans le langage populaire, c'est là un problème dont la solution exigerait des données certaines, or, ces données font complètement défaut.

Les premières mentions du mot *Arras* n'apparaissent qu'au XII[e] siècle, avec les « chansons de gestes » ; jusque-là les clercs, n'écrivant qu'en latin, c'est en latin qu'ils désignaient cette ville sous le nom d'*Atrebatum* (génitif *atrebati*), forgé par eux d'après l'analogie.

Quant à la forme vulgaire, elle doit remonter haut, mais il n'y en a trace nulle part dans leurs écrits.

L'*Adertisus* (*pagus*) des « Capitulaires », permet cependant d'affirmer que le mot *Artois* était déja d'un usage courant au commencement du IX[e] siècle, d'où l'on peut inférer qu'il en était de même d'*Arras*.

L'histoire se déclare donc impuissante à fournir d'une façon précise la solution demandée.

Mais il n'en est pas de même de la légende : celle-ci commence où celle-là finit ; et comme dans le vide rien ne gêne ses évolutions fantaisistes, elle trouve moyen d'expliquer les origines les plus mystérieuses.

Celle d'*Arras* a donné lieu à un de ces récits imaginaires, que Jean d'Outremeuse a recueilli dans sa Chronique du XIV[e] siècle, publiée par Bormans :

« En cel an meismes (582) grant guerre s'enmut entre Franco, le duc de Galle, et Flamens, le comte de Flandre ; si orent batalhe ensemble, mais li duc Franco fut desconfis et ses gens livreis al mort.

» Et fut cel desconfiture trop mervelheux, car li conte de Flandre portoit adont l'escut *d'or semect de ras de sable*. Si fist en cel batalhe armeir dis mille hommes à teils armes et

embussier en un bosket ; et quant che vient que la batalhe fut la plus grant, si vinrent les dis mille hommes en escriant : *Aux ras ! aux ras !* Quant les Sycambriens qui estoient lasseis les perchurent, si furent mult enbahis et se mirent al fuir.

» En l'honneur de cel victoire, fondat li conte de Flandre, en propre lieu où li batalhe fut, une citèit que il nommat *Arras*, et encore le nome on enssi : et fut fondée l'an V^c IIII^xx et II en mois de décembre janvier et février.

» Mais, longtemps là après, furent cheaux qui habitoient en ladite chiteit honteux di chu que leur vilhe avoit si malhonieste nom, se la nommarent *Atrabatum*, après leur saingnour ; et encore le nomme on enssi en latien, mais toujours en roman l'apelle on *Aras*. »

Cette légende étymologique n'est pas due à l'imagination du chroniqueur Liégeois. Elle avait cours de vieille date à Arras, où, dès le commencement du XIVe siècle, elle reçut une consécration officielle par l'adoption du *Rat*, comme emblème de la Ville et de la Cité. On l'y rencontre partout : sur les sceaux, les monnaies, les méreaux, les armures de tournoi, les enseignes et costumes militaires, les canons des remparts, la cloche d'alarme, le haillon du client de l'assistance publique, l'estampille des produits industriels, le fer à flétrir du bourreau ; la satire et la caricature s'en emparent et témoignent de sa popularité.

Le succès de la légende est complet ; le calembour triomphe, il a supplanté l'histoire... et l'étymologie celtique.



LE FORUM ROMAIN

ET

les Nouvelles Découvertes Archéologiques

PAR

M. l'Abbé L. RAMBURE

Membre résidant

Comme les sites pittoresques et grandioses où la nature affirme sa vitalité, les ruines ont aussi leur poésie, à condition que (1) « l'observateur, à la vue d'un fragment, devine l'ensemble, apprenne à reconstituer, et n'exige pas une impression immédiate sur des restes dont la beauté ne se complète que par la réflexion. »

Mais cette impression poétique n'est pas un simple jeu de l'imagination : pour restaurer les monuments détruits, pour rendre la vie à ces foules ensevelies dans l'oubli et qui se croyaient immortelles, — tant était vif l'éclat de leur puissance et de leur luxe, — l'histoire et l'archéologie interviennent à chaque instant et opèrent, par une sage et prudente interprétation, de véritables résurrections où la fantaisie a tout à perdre, où l'art et la science du passé ont tout à gagner.

Le théâtre le plus récent et le plus fécond de ces investigations a été, dans ces dernières années, le *Forum romain*

(1) Burckhardt, *le Cicerone*, art antique, p. 13.

et ses environs ; il nous sera agréable de le décrire, à la suite de ses visiteurs les plus autorisés (1).

***

En latin, le mot *Forum* signifie : place, marché. C'était l'attribution primitive de l'emplacement qui nous occupe ; dans les temps modernes, avant les fouilles générales et définitives, le Forum reprit sa prosaïque destination : en 1869, on l'appelait encore *il campo vaccino*, le marché aux vaches !

Ce marché, — où se passa, dit la légende, la lutte dont les Sabines furent l'enjeu et le prix, — est une vallée à laquelle aboutissent les eaux des trois collines, de 50 à 60 mètres, qui la limitent, le *Palatin*, à l'Est, le *Capitole*, à l'Ouest, l'*Esquilin*, au Nord : c'était donc un véritable marais, dont le *Lacus Curtius* a gardé longtemps le souvenir, et que les fouilles récentes pourraient bien faire réapparaître. Aussi, dès le temps des rois, un égoût, la *Cloaca maxima*, est-il destiné à le dessécher. Son embouchure est encore visible ; on peut, du Tibre, y pénétrer en barque quand l'inondation ne rehausse pas le niveau des eaux, comme il arriva dans la crue envahissante du 2 décembre 1900 ; on en a trouvé tout récemment un autre tronçon, près de l'arc de Septime Sévère. Après sept cents ans, Pline s'étonnait de la solidité de ce travail étrusque ; après deux mille cinq cents ans, notre sentiment sera plus voisin de l'admiration que de la surprise.

Le sol une fois reconnu, recherchons les *dimensions* et *l'orientation* du Forum. Il constitue un quadrilatère aux côtés inégaux, de 198 mètres de longueur ; sa largeur est

(1) Thédenat, *le Forum romain*, 2e édition, Hachette, 1900 ; divers comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; la collection de la *Berliner philologische Wochenschrift* et du *Musée belge*, année 1900 ; A. Baudrillart, *Correspondant* des 10 juin 1900 et 25 juin 1901.

de 40 mètres vers le temple de Vesta, de 60 mètres vers le Capitole. Sa superficie, avec les bâtiments, comprend les *septem jugera forensia*, un peu moins de deux hectares. Il est orienté presque exactement de l'Est à l'Ouest dans sa longueur ; les deux grands côtés sont à peu près dans la direction Sud et Nord.

En somme, ses dimensions sont relativement restreintes : on le traverserait en cinq minutes, s'il était partout ramené au sol antique et débarrassé des décombres. Mais nous allons voir combien son rôle et l'histoire de ses monuments le rehaussent dans l'esprit du visiteur.

***

Dès les premiers temps, le rôle de marché s'efface, pendant que l'activité romaine constitue son principal foyer au Forum. Les boutiques et habitations particulières disparaissent graduellement, à la fin de la République, ou s'enclavent dans les monuments publics. Les deux grands pouvoirs rivaux et pondérateurs, le Sénat et le Peuple romain, ont besoin d'emplacements pour délibérer et voter : la *Curie* et le *Comitium* les leur fourniront, et les temples voisins de Castor et de la Concorde participeront à cette vie publique, qui ne sépara jamais la religion de la politique.

Plus le culte est ancien, plus il est respectable : entre l'Apollon du Palatin, le Jupiter et la Junon du Capitole, Saturne, Vesta, Castor et Pollux, et leurs plus augustes ministres, auront là leur place ; plus tard, des allégories divinisées, comme la Concorde, des personnages impériaux honorés par flatterie du rang suprême, comme Vespasien, Domitien, Antonin et Faustine, y auront aussi leur temple ou leur statue colossale, comme si ces hommages n'affaiblissaient pas la religion antique !

La vie civile, qui confine d'une part à la vie religieuse, touche de l'autre à une fébrile activité judiciaire : procès

criminels, procès civils, procès politiques, tout se juge d'abord au Forum, en plein air, devant les préteurs ; mais dès la fin de la République, les centumvirs iront juger dans d'immenses édifices que les Romains, à la suite des Grecs, en souvenir des archontes, *rois* et juges à la fois, appelleront des *basiliques*.

Comme Fénelon l'a justement dit, si à Rome « tout dépend du peuple », « le peuple lui-même dépend de la parole. » L'orateur du prétoire n'est pas seulement un avocat : de là et par là, il se hausse à la qualité d'homme public. Les tribunes aux harangues se multiplient donc sur le Forum ; il y en aura jusqu'à trois, sans compter les escaliers monumentaux des temples d'où l'on pourra parler aussi au peuple.

Les grandes administrations ont également leur siège autour du Forum : les questeurs gardent le trésor de l'Etat et tiennent sa comptabilité dans le temple de Saturne, où l'on a trouvé une foule de stylets ; les criminels d'Etat (ou ceux que Rome, presque toujours dure au vaincu, juge tels) sont enfermés au *Tullianum* ; les archives officielles, les textes de lois (plébiscites et sénatus consultes), sont conservés au *Tabularium*.

Ce n'est pas seulement le citoyen, mais aussi l'homme privé qui est, comme par un aimant, attiré dans la direction du Forum, amené à vivre hors de chez lui bien plus souvent que dans les temps modernes. Le matin, comme client, il va saluer son patron ; puis les procès où il sert de témoin et de caution ; — les affaires d'argent qui se règlent dans les boutiques des changeurs ; — la brigue des fonctions qui exigent qu'on se montre, qu'on salue et qu'on embrasse ; — la quête des nouvelles, en un temps où des tables de bronze ou de marbre donnent seules des renseignements peu circonstanciés ; — les flâneries chez le barbier ou l'orfèvre en renom ; — les rendez-vous des bains réputés indispensables, des jeux favoris et des somptueux dîners,

— tout amène le Romain à traverser le Forum, à y séjourner, j'allais presque dire : à y vivre.

Mais viennent maintenant les jours des grandes luttes électorales, des procès à scandales, des révoltes, des émeutes et des assassinats populaires ; viennent les jours où, le long des basiliques ornées de fleurs et d'étoffes défilent les pompes religieuses, où se tuent en public les couples de gladiateurs ; viennent surtout les jours où, si avide de gloire militaire qu'il orne ses pacifiques tribunes d'éperons de navires ennemis, le Romain apprend que le grand triomphe a été décerné et que l'*Imperator*, vainqueur ou réputé tel, avec les dépouilles artistiques d'un pays entier, avec les rois enchaînés et prêts pour la mort violente, avec les légions railleuses et toutes puissantes, va passer sous les arcs de triomphe, fouler la voie sacrée, « monter au Capitole et rendre grâce aux dieux » ; alors surtout le Forum sera trop petit pour contenir la foule qui s'y presse.

C'est donc bien le centre de la Rome politique, administrative, officielle, qu'Auguste voulut désigner quand il fit ériger près des rostres cette splendide borne en marbre blanc, avec revêtement en bronze doré, qu'on nomme le *milliaire d'or* : de là partaient droites, sans déviation, franchissant les vallées sur des viaducs et tranchant les montagnes, ces indestructibles voies qui devaient, aux quatre coins de l'horizon, affirmer la suprématie et faciliter la circulation des soldats et des négociants romains. Par une sorte de pléonasme archéologique et comme si l'on avait voulu affirmer davantage le pouvoir de Rome à mesure qu'il diminuait, on érigea, à une basse époque, de l'autre côté de la tribune, une autre colonne, appelée d'un mot réaliste et cru : *umbilicus Romæ*.

Le rôle du Forum défini, considérons-le comme un musée,

dont on décrirait à loisir les objets précieux, dans une promenade circulaire.

***

Nos guides anciens, les plus précis et les plus sûrs, sont de trois sortes :

1° Une *Siloe* de Stace (I, 2) qui, en décrivant la statue colossale de Domitien, dépeint assez exactement les monuments qui l'entourent : c'est le guide littéraire.

2° Trois bas-reliefs en marbre, l'un provenant de l'arc de Constantin,deux autres trouvés près des *rostrà*, où sont figurés, à l'arrière-plan, les principaux édifices du Forum ;

3° Des fragments en marbre blanc du plan de Rome, datant de Septime Sévère, à l'échelle de 1/250 ; scellés autrefois aux murailles du temple dit *Urbis Romæ*, conservés aujourd'hui au musée du Capitole, ils nous font connaître le dessin, les dimensions relatives, la situation de plusieurs temples et basiliques : ce sont les guides topographiques.

Sans doute, il ne faut chercher au Forum, dévasté par des incendies et des bouleversements, puis restauré surtout par César et Auguste, et embelli aux deux premiers siècles de notre ère, ni des alignements symétriques du goût moderne, ni une parfaite harmonie de lignes. Toutefois, s'il est difficile de trouver un ensemble plus satisfaisant, comme centre de grande ville, que la cour du Louvre ou la place de la Concorde à Paris, avec leurs palais, leur colonnades, leurs arcs de triomphe, leurs parcs et leurs groupes décoratifs, il semble que le Forum, dans un cadre infiniment plus restreint, devait produire une impression diversement, mais également puissante, par la réunion moins régulière de ses sept temples, de ses quatre arcs de triomphe, de ses deux basiliques, de ses quatre palais, de ses innombrables statues.

Nous abordons maintenant le côté *Est*.

Après la réaction favorable à César qui suivit son meurtre, les triumvirs lui votèrent un temple près de l'endroit où son cadavre, montré à la foule par Antoine au milieu de déclamations habiles, reçut les honneurs de la crémation. Auguste éleva ce temple, y érigea une tribune en hémicycle où furent placés les éperons des vaisseaux pris à Actium. Devant cette tribune on a trouvé, en 1899, la base de l'autel du nouveau dieu César.

La *Regia*, où César habitait en dernier lieu comme *Summus Pontifex*, s'élevait derrière le temple. Là étaient scellés les marbres des Fastes, là étaient conservés les documents historiques précieux qu'on nomme les *Annales des Pontifes*. Les fouilles de l'an dernier en ont fait découvrir les fondations, les pavements successifs, une série d'appartements, une citerne et, — découverte curieuse et rare, — une pierre branlante que Boni considère comme un appareil sismographique, destiné à annoncer les tremblements de terre.

La *Regia* était contiguë à l'*Atrium Vestæ*, maison des Vestales, type excellent de grande demeure romaine, avec l'atrium de 69 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur, le *tablinum* et les *alæ* rangées symétriquement. Mais ce qui la rend particulièrement remarquable, ce sont les trouvailles récentes d'inscriptions laudatives et de statues de grandes Vestales. L'une de ces inscriptions, du IVe siècle après Jésus-Christ, dédiée, ce semble, à la vestale Claudia, a son nom propre volontairement mutilé et martelé. L'opinion générale incline à croire que cette Vestale aurait dû cette flétrissure à sa conversion au christianisme. Cette religion, recrutée alors dans tous les milieux, devait attirer plus spécialement les quelques femmes d'élite qui, élevées depuis l'âge de six ans jusqu'à leur âge mûr dans l'estime d'une chasteté honorée par les plus hauts privilèges, comprenaient mieux que d'autres le prix de cette vertu.

L'Atrium Vestæ pourrait être appelé l'Eden des numismates : en 1884, on y trouva un trésor anglo-saxon du Xe siècle, provenant, semble-t-il, du denier de Saint-Pierre, et en 1899, on y a découvert près de quatre cents pièces d'or byzantines, des IVe et Ve siècles.

L'Atrium communique avec le petit *Temple de Vesta* dont on discerne encore (dix-sept mètres de diamètre) la forme traditionnelle de rotonde, qui symbolisait la terre, tandis qu'une coupole sphérique, élevée sur une gracieuse colonnade, symbolisait le ciel. Là brûlait le feu sacré que les six Vestales, sous peine d'être fouettées, devaient perpétuellement entretenir. On a découvert l'an dernier la citerne destinée à contenir les cendres de ce feu.

Dans les environs avait été érigé un arc de triomphe à Auguste, pour ses victoires d'Egypte, d'Actium, et de Dalmatie ; on en a trouvé quelques fragments dans les fouilles récentes. Particularité frappante : si l'on excepte le Panthéon d'Agrippa et les quelques restes du Théâtre de Marcellus, presque rien ne survit de cette Rome d'Auguste, qu'il avait « reçue de brique », qu'il « laissa de marbre », et dont le Testament d'Ancyre nous a conservé la fastueuse statistique.

***

Inclinons-nous maintenant, en continuant notre promenade circulaire, vers le *Midi.*

Voici le *Temple* majestueux de *Castor et Pollux ;* outre une partie des fondations qu'on vient de mettre à nu, il n'en reste que trois majestueuses colonnes corinthiennes avec leur entablement ; encore a-t-il fallu, l'hiver dernier, les entourer d'un échafaudage peu esthétique, pour leur rendre la stabilité nécessaire.

Dans l'une de ses journées de folie, Caligula imagina de faire dresser un trône, au fond du sanctuaire, entre les deux statues des Dioscures, pour partager avec eux les hommages du peuple.

On espérait d'excellents résultats de la récente destruction de Ste-Marie Libératrice, église voisine. On ne s'est pas trompé. Le sol de la *Via nova* et une basilique byzantine à triple abside, de curieux sanctuaires chrétiens des VIIe et VIIIe siècles, des fresques à personnages historiques ont été découverts en cet endroit.

Castor et Pollux avaient, chez les Romains, la réputation d'avoir gagné, pour le dictateur Postumius, la bataille du lac Régille, en 496 avant J.-C.; ce jour-là, dit-on, ils vinrent annoncer la victoire à Rome, abreuvèrent leurs coursiers haletants aux eaux de la fontaine de Juturne, et disparurent ensuite.

Cette fontaine, — ce *lacus*, — avec son édicule, sa vasque, une partie du groupe équestre qui la couronnait et l'inscription qui l'authentique formellement, est la plus intéressante trouvaille de l'hiver de 1900; elle est complétée par la découverte des fondations du bâtiment de l'*administration des eaux*, son importance historique est maintenant confirmée par d'indiscutables inscriptions.

En avançant de quelques pas, nous atteignons le plus considérable monument du Forum, la *Basilique Julienne*, commencée par Jules César, achevée par Auguste. Sous la colonnade de son portique, les enfants jouaient à la *marelle* (sorte de *jeu de dames*) ; ils ont tracé, d'une façon impérissable, les lignes perpendiculaires de leur jeu dans le pavement, non sans y ajouter de piquantes inscriptions : *Vincis, gaudes* ; *perdes* (sic), *plangis*, ou encore : *Sile et recede !* Sur ce portique (tels la Bourse de Lille et le Palais Royal à Paris), s'ouvrent les *Tabernae veteres*, comptoirs des banquiers et des changeurs.

Pénétrons dans l'intérieur : nous y trouvons de vastes nefs, avec galerie à l'étage (disposition analogue à celle de la Bourse de Paris), de 109 mètres de longueur sur 48 mètres de largeur. Là peuvent, à la fois, au dire de Pline le Jeune,

siéger les quatre tribunaux des centumvirs, plaider les avocats, bavarder les oisifs, négocier les hommes d'affaires.

En présence de ce grand édifice, ne nous étonnons pas que les Chrétiens des premiers temps, lorsqu'ils eurent pour eux, non seulement le nombre, mais encore la protection du pouvoir officiel, ne choisirent guère pour leurs réunions les temples païens, trop petits et trop difficiles d'accès : ils préférèrent les basiliques, vastes et bien aménagées ; à la place des préteurs et des juges, ils accordèrent, au fond des absides, les places d'honneur à leurs ministres sacrés, selon leurs fonctions et leurs dignités.

Encadrée d'un côté par le Temple de Castor, la Basilique Julienne l'est, de l'autre, par le *Temple de Saturne*, fondé à la même époque, mais d'architecture ionique, restauré plusieurs fois et relativement bien conservé, avec les huit colonnes de son portique et l'escalier monumental dont, en 1899, on a retrouvé les voûtes. C'est sur ses degrés que Cicéron, plaidant timidement pour la médiocre cause de Milon, voyait non sans terreur Pompée et ses troupes, appelées en apparence pour maintenir l'ordre, en réalité pour exercer une pression sur les juges. C'est là aussi que les questeurs gardaient le trésor de l'Etat. Ils n'y étaient cependant pas en sûreté, car César prit par force ces richesses, pour payer les frais de ses campagnes contre Pompée ; il passa outre aux protestations, éloquemment rapportées par Lucain (III, 114-168), du tribun Métellus ; celui-ci fut donc moins heureux en cette circonstance que ne devait l'être le marquis de Plœuc, quand il défendit la Banque de France contre les violentes réquisitions de la Commune de Paris.

***

Sur le côté *Ouest* du Forum, où l'on aboutissait par l'arc, aujourd'hui disparu, de Tibère, se trouve en premier lieu le

portique élevé aux douze grandes divinités, *Dii Consentes*, qui faisaient partie du conseil de l'Olympe, et dont Ennius a réuni les noms dans ces rudes vers, plus curieux qu'admirables :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi', Neptunus, Volcanus, Apollo.

C'est le plus récent monument du Forum, puisqu'il fut réédifié par Vettius Prætextatus, préfet de Rome en 367 après J.-C., défenseur si zélé, aux côtés de Symmaque, du paganisme agonisant, que les Vestales lui firent ériger dans leur *Atrium* une statue récemment retrouvée.

Vers la droite, en nous dirigeant du côté du Nord, s'élèvent les trois colonnes corinthiennes du *Temple de Vespasien* ; érigé par Domitien, précédé d'un portique, il était d'une grande beauté, comme le démontrent des restes d'entablement conservés au *Tabularium.*

Celui-ci forme le fond du Forum ; il devait, surplombant le temple de Vespasien, produire avec lui un très bel effet de perspective pour ceux qui abordaient le Forum par l'extrémité opposée ; cette perspective était complétée par le *Temple* voisin *de la Concorde*, dont il ne reste malheureusement qu'un entablement et les substructions.

Ce temple, voué par Camille lors de la réconciliation des classes, reconstruit plusieurs fois, était d'une grande splendeur. Par exception, les dimensions de son sanctuaire étaient relativement considérables : 23 mètres de profondeur et 42 mètres de largeur. C'est pourquoi il était l'un des lieux principaux de réunion du Sénat. Ici eut lieu la fameuse lutte politique et oratoire où Caton, César, et Cicéron dans sa IV[e] *Catilinaire*, agitèrent le sort de Catilina et de ses complices ; ici furent prononcées plusieurs *Philippiques* ; ici enfin les beaux-arts firent écho aux belles-lettres, car le temple, sorte de musée, contenait d'admirables chefs-d'œuvre grecs, dignes de rivaliser avec la Vénus d'Apelle, gardée au

Temple de César, et avec les Polyclète et les Praxitèle qui ornaient la basilique Julienne.

Le *Tullianum* voisin nous donne de Rome une idée toute différente de celle qu'inspirent les monuments précédents : Rome était impitoyable, quand elle n'avait pas un intérêt contraire, pour ses ennemis vaincus. Au détour du cortège triomphal, les prisonniers de marque cessaient de suivre le char du vainqueur et allaient mourir de faim et de froid au fond d'une prison voûtée, humide, sans issue. Ici périt Jugurtha, en maudissant « les froides étuves » de Marius ; ici Vercingétorix expia l'honneur d'avoir balancé la fortune de César, implacable pour nos malheureux ancêtres ; ici les complices de Catilina furent l'objet d'une justice sommaire, qui valut à Cicéron, après son fameux *Vixerunt*, des représailles et l'exil ; ici surtout le chrétien aime à vénérer, dans une chapelle étroite et sombre, la dernière prison de saint Pierre.

***

Notre promenade circulaire va être un instant interrompue, car il nous faut encore, pour être complet, jeter un coup d'œil sur les monuments qui ornent le centre du Forum, non sans l'encombrer. Il nous est impossible de détailler les monuments honorifiques, — colonnes surmontées de statues, ou statues équestres, comme celle de Domitien, — qui, de temps en temps, par l'ordre des édiles ou par le turbulent caprice du peuple, devaient céder la place à d'autres. Sous l'Empire, on prit un moyen économique d'honorer les favoris du jour : sur des corps en marbre ou en bronze qui ne variaient pas, on plaçait des têtes, plus majestueuses que solides, quitte à leur substituer d'autres visages selon les circonstances, quand l'idole avait cessé de plaire : qu'on se rappelle Juvénal peignant avec une verve comique la destruction de la statue de Séjan (sat. X), ou Stace s'essoufflant à célébrer dans une Silve (I, 1) le colossal groupe équestre de Domitien.

De toute cette pompe, il ne reste aujourd'hui que la belle statue équestre de Marc-Aurèle, au Capitole, trois fûts de colonnes récemment relevés au Forum, et le monument, de basse époque, dédié à Phocas, édifié avec des matériaux plus anciens.

Les monuments les plus importants du centre du Forum sont les deux tribunes aux harangues : la première, plus modeste, était voisine du *Comitium* ; elle fut le témoin des grandes luttes oratoires du temps de la République. La seconde, retrouvée en 1882-1883, fut établie par César, sur une largeur de 20 à 25 mètres, à l'extrémité du Forum, près de l'arc de Septime Sévère ; ornée des éperons de vaisseaux pris aux Antiates (338 avant J.-C.) et aux Vandales (468 après J.-C.) à huit cents ans de distance, elle était aussi parée de statues et de revêtements de marbre. Cicéron y monta bien souvent, et y prononça deux *Catilinaires* ; pourquoi faut-il que la haine d'Antoine et surtout la rancune de Fulvie aient fait, après son meurtre, clouer à cette même place la tête et les mains de celui qui avait tant illustré l'éloquence romaine ?

Là était également la colonne rostrale de Duilius, rappelant la victoire de ce consul sur les Carthaginois, en 260 avant J.-C. L'inscription, monument important du latin archaïque, est transportée au Palais des Conservateurs.

***

Nous abordons enfin le côté *Nord* du Forum, celui que, pour la première fois, il y a trois ans, les fouilles ont commencé à mettre à découvert. Il se présente majestueusement, avec l'arc de triomphe de Septime Sévère, tout de marbre blanc, qui est fort bien conservé et qui rappelle, en huit bas reliefs d'une sculpture encore puissante, quoique de décadence, la campagne contre les Parthes.

Une trouvaille qui date de janvier 1899, a beaucoup ému le monde des archéologues : sous une pierre noire, à cinq mètres de l'arc de Septime Sévère, on crut avoir retrouvé le

tombeau de Romulus. On incline généralement aujourd'hui à considérer ce pavement comme relativement récent. Mais au même endroit, à 1 m. 40 plus bas, on découvrit, au mois de mai suivant, une pyramide dont les cinq côtés portaient une inscription en caractères très archaïques, qu'on considère comme l'un des plus anciens textes latins et qui se lit en *boustrophédon* : les mots y sont rangés sans suite intelligible, les philologues se sont lassés à leur prêter un sens, sans pouvoir se mettre d'accord, ce qui a valu à ce monument le nom ironique d'*inscription Protée*. Il semble qu'il y soit question de prohibition religieuse et de roi des sacrifices.

Les premiers monuments, dans cette direction, sont deux églises voisines, Sainte-Martine et Saint-Adrien, qui recouvrent les anciens bâtiments du Sénat. Saint Adrien a encore une façade et des murs qui datent de Dioclétien, et garde ainsi un souvenir assez précis de ce monument d'où, pendant tant de siècles, partirent les ordres du peuple roi qui commandait au monde. Sur une place devant la Curie, et en plein air, la plèbe tenait ses assemblées par tribus : c'était le *Comitium* dont on a, en 1899-1900, trouvé la superficie avec des bases de statues, des pavements en mosaïque superposés dans le cours des siècles.

Près de là, faisant pendant à la basilique Julienne, on a commencé, grâce à l'expropriation de maisons particulières et à d'importants terrassements, à découvrir en 1898 la *Basilique Emilienne*. Elle a porté différents noms et a toujours été l'objet de la prédilection et des largesses de la gent Æmilia ; elle fut réédifiée pour la quatrième fois sous Auguste, aux frais d'Æmilius Paulus, dont un fragment de marbre a fait retrouver le nom. Un portique, dont un pilastre et une colonne sont maintenant redressés, précédait la basilique du côté du Forum.

Nous achevons notre course par le *Temple d'Antonin et Faustine*, dont les restes sont bizarrement encastrés aujour-

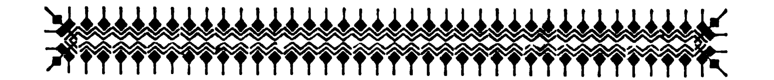
d'hui dans la façade de Saint-Laurent. Si, au pignon existant de l'église en style barocco, on substitue par la pensée un fronton grec, la belle colonnade en marbre vert reprend toute sa splendeur et forme de ce côté, avec l'arc voisin des Fabius, dont on a peut-être retrouvé les fondations, un digne accès du Forum.

***

Notre excursion est donc maintenant presque terminée ; nous avons pu, plus heureux que nous ne l'aurions été il y a trois ans, voir le Forum dans son entier.

Certes, en contemplant du haut du *Tabularium* cette fosse immense, bouleversée et souvent boueuse, surbaissée çà et là de 10 à 12 mètres par rapport aux rues modernes qui l'environnent, on est exposé à quelque désillusion. Mais si l'on songe que les premiers siècles chrétiens et le Moyen âge ont exploité le Forum comme une carrière de chaux, de pierre et de marbre ; si l'on se rappelle que la recherche et la conservation méthodiques des ruines, malgré les efforts de bon nombre de Papes et d'artistes de la Renaissance et des temps modernes, n'a guère commencé qu'avec ce siècle, on s'étonnera moins de ce qui a péri que de ce qui a survécu.

Par deux fois, en ces derniers temps, le Ministre de l'instruction publique de l'Italie, M. Guido Baccelli, aidé de l'architecte Boni et de l'archéologue Lanciani, s'est montré passionné pour l'achèvement des fouilles ; par deux fois aussi l'instabilité ministérielle a paralysé ses efforts. Mais désormais les recherches ne porteront plus que sur des détails, et nous pouvons connaître la topographie du Forum comme un Cicéron ou un Horace. Les splendeurs toutefois n'en existent plus que dans notre imagination, dans les savantes restaurations des architectes, ou dans les souvenirs précieux que le christianisme nous a laissés ici, comme au Colysée, comme au Vatican, comme aux Catacombes, comme à chaque coin de la Rome antique.



QUELQUES MOTS

SUR

LES ROSATI

en 1800

PAR

M. R. BRISSY Le CHOLLEUX

Membre correspondant.

Après l'élégante brochure consacrée en 1889 par Victor Barbier aux Rosati du XVIII[e] siècle, l'histoire de leur existence à Arras est définitivement fixée et ce travail a été, depuis quelques années, tant de fois cité que, s'il s'était trouvé quelque détail à y ajouter, les érudits n'y eussent pas manqué.

Mais je crois pouvoir cependant, sur un point particulier et très secondaire, compléter les relations de Victor Barbier et aussi d'Arthur Dinaux, les deux historiographes des Rosati.

Dans son épilogue, Dinaux écrit ceci :

« Les Rosati d'Arras ont eu des imitateurs ; pendant la Révolution française, il se forma dans Paris une nouvelle société du même genre et du même nom. Ce ne pouvait être

que sous le gouvernement du Directoire, cette espèce de régence révolutionnaire, qu'une telle résurrection dut se faire. En l'an V les Rosati de Paris florissaient. Ils joignaient aux travaux habituels de leurs anciens d'Arras, le passe-temps de couronner des Rosières. On comptait parmi leurs membres les plus remarquables l'ex-génovéfain Mulot, l'ami de Sylvain-Maréchal ; le fameux et fécond C. Mercier (de Compiègne), poète, prosateur, typographe et libraire. »

Le hasard m'a mis tout dernièrement sous les yeux un in-12 de 340 pages, à l'air très innocent et au titre peu engageant pour un profane Voici ce titre :

« *Histoire naturelle de la Rose*, où l'on décrit ses différentes espèces, sa culture, ses vertus et ses propriétés ; suivie de la Corbeille de roses, ou Choix de ce que les Anciens et les Modernes ont écrit de plus gracieux sur la rose ; et de l'histoire des insectes qui vivent sur le rosier, par Guillemeau, jeune. A Paris, de l'imprimerie de Vatar-Jouannet, rue Cassette n° 913. An IX — 1800. »

L'ouvrage commence par un madrigal qui nous renseigne sur la personnalité... et le talent poétique de l'auteur :

A Madame M...

A la rose fraiche et native (?)
On compare nos plus beaux jours,
Comme elle, nous dit-on, la saison des amours
Est passagère et fugitive.
J'en conviens ; de la faulx du tems
Bien difficilement on dérobe les traces,
Et l'unique moyen d'avoir toujours vingt ans
C'est d'unir, comme vous, l'esprit avec les grâces.

GUILLEMEAU, jeune
médecin militaire à Niort.

L'éditeur — V. J. — dans un avis liminaire nous dit :
« La rose elle-même est chère à Esculape comme à Vénus,

et si l'amour l'effeuille sur la couche du plaisir, la santé l'invoque aussi quelquefois pour adoucir le lit de la douleur (1). »

C'est pourquoi Guillemeau, jeune, après avoir étudié la rose au point de vue botanique et médicinal, réunira différentes pièces latines, italiennes, françaises, dans lesquelles depuis une vingtaine de siècles les poètes ont chanté la rose.

Il en a d'ailleurs fait précéder la description d'un avant-propos rétrospectif, allégorique, mythologique surtout, dans lequel, à propos de la rose églantine donnée pour prix de poésie par « la gaie société des sept Troubadours de Toulouse, connue depuis sous le nom de l'Académie des jeux floraux », il dit en note (2) — et c'est là que je voulais en venir :

« Une société, qui rappèle *(sic)* la primitive institution de celle-ci, fleurit à Paris déjà depuis plusieurs années ; elle est connue sous le nom de société des *Rosati.* Ses membres sont au nombre de cinquante. On compte parmi eux des littérateurs distingués entr'autres les citoyens Demoustier, Piis, Desforges, Roger, Barré, etc. Le lieu de leurs séances s'appèle *Eden* ou *Bosquet de roses ;* ils s'assemblent tous les primidi et ces charmantes soirées sont agréablement mêlées de concerts, de lectures anacréontiques et de conversations gaies, mais décentes. Les femmes de Paris les plus aimables par leurs grâces, leur esprit et leurs talens, n'ont pas dédaigné de s'y faire admettre : ces gentils troubadours ont pris pour devise : *plaisir et décence.* Les poètes sont tenus de se renfermer dans ces bornes. Tout ce qui peut flatter agréablement le cœur et l'oreille est reçu ; tout ce qui peut faire rougir la pudeur est rejeté avec une improbation générale C'est enfin au sein de ces amis réunis que l'on retrouve la gaieté française, et ce caractère national qui

(1) P. vj.

(2) P. 13.

brille dans les œuvres des Chapelle, Chaulieu, Bachaumont et Lafare.

« Pour être reçu *Rosati,* il faut avoir chanté la *rose.* »

Comme on le voit, il n'est pas question ici du couronnement des rosières. Ensuite, nous avons la preuve que les premiers Rosati de Paris n'ont pas eu l'existence éphémère qu'on supposait puisqu'ils « fleurissaient » encore en l'an IX, cinq années après l'envoi du diplôme au directeur Carnot, quatre ans après qu'ils « florissaient » d'après Dinaux.

La note ci-dessus nous laisse supposer qu'une réunion aussi brillante — et décente — n'a pas dû disparaître avec le XVIIIe siècle et qu'elle a au moins vu l'aurore du XIXe comme, après une éclipse assez longue, elle a franchi la limite du XIXe et du XXe siècle.

Ce document nous est précieux aussi pour les quelques noms de Rosati qu'il nous transmet. Jusqu'aux cinquante annoncés il y a pourtant encore de la marge.

Mais ce n'est pas le seul intérêt que nous offre ce petit livre, et nous l'allons feuilleter ensemble ; nous y verrons qu'on peut être savant botaniste, et en même temps goûter les charmes de la littérature tout en faisant un très mauvais poète — le madrigal cité le prouve du reste.

Après avoir terminé son 3e chapitre par une fort curieuse description de la « palingénésie de la rose », Guillemeau en arrive à la page 205 de son volume, au chapitre 4 : « La corbeille de roses etc. » Et là, à côté d'Anacréon, Legentil *(sic)*-Bernard, Catulle, Voltaire, Ausone, l'Arioste ; — à côté de fables italiennes de Lorenzo Pignotti, avec leur traduction par Lucile Main, « une jeune personne qui n'a pas encore vu son treizième printemps et qui, à la connaissance parfaite de la langue de Pétrarque, joint tous les talents et toutes les connaissances qui pourraient faire la gloire d'une femme de vingt-cinq ans... modeste et naïve, elle est la seule qui ignore combien elle est intéressante et ceux qui la connaissent ne savent ce qu'ils doivent le plus

aimer en elle, ou de ses talents, ou de son caractère et de ses grâces » — éloge charmant, mais dont l'objet, trop modeste sans doute, n'a pas, que je sache, passé à la postérité ; — à côté des Rosati parisiens Demoustier, Roger, dont il est fait mention plus haut ; — à côté de l'Allemand Mertchen, de prosateurs ou de poètes dont les noms ne me rappellent rien, je trouve la *Rose*, par M. Champmorin, Rosati d'Arras (Air : *Des fraises*) :

Sans chagrin et sans souci,
En vers... etc. (1)

et l'*Eloge de la rose*, par M. Legay, Rosati d'Arras (Air : *Jeunes amants cueillez les fleurs*) dont Dinaux donne les douze premiers vers partagés en strophes de quatre vers et que je copie avec leur disposition dans Guillemeau :

Amis, célébrons le retour
De la jeune fille de Flore :
O ! doux printemps ! ton plus beau jour
Est celui qui la fait éclore.
Qu'on la cueille encore en bouton,
Ou quand son sein modeste s'ouvre,
A quelle fleur trouvera-t-on
Tous les charmes qu'elle découvre ? (*bis*)

La rose est la fleur chère aux dieux,
Dans ses cheveux Hébé la pose,
Et le nectar qu'on sert aux cieux
Doit son coloris à la rose.
Du poète elle est l'ornement,
Le buveur à table l'accueille ;
Mais que son sort est plus charmant
Lorsqu'amant heureux il la cueille ! (*bis*)

(1) *Cf.* V. Barbier, *Les Rosati*, page 45.

Alors, sur le sein de Mirtis,
Qu'un double boutonnet couronne,
Parmi deux touffes de beaux lys,
La reine des fleurs trouve un trône.
Pourquoi, plutôt que deux beaux yeux,
Baise-t-on des lèvres mi-closes ?
Mes amis, je devine au mieux,
C'est que l'on croit sucer des roses *(bis)*.

Pourquoi Dinaux n'a-t-il pas cité toute la pièce, qu'il connaissait certainement ? Peut-être a-t-il jugé que cette seconde partie ne répondait pas suffisamment à cette décence que les Rosati avaient mise au moins dans leur devise !

Je trouve aussi, signé Guill... — Guillemeau, jeune, sans doute — un huitain intitulé : « Les trois boutons de roses. Vers à Mlles Eliza Main (une parente de l'enfant prodige de tout à l'heure, probablement), Aimée Philippin et Caroline Rouget, âgées de deux ans, qui, au milieu d'un cercle brillant et nombreux, folâtraient ensemble sur le parquet. »

Je vous fais grâce des vers, le titre suffit.

Mais le bouquet — c'est le cas d'ainsi parler — ce sont les pensées de « V. J. rosati », qui terminent ce chapitre et que je désire citer :

« Vieillard ! ne songe plus à l'Amour. Souviens-toi que le vent du soir ne fait pas éclore les roses ; leur calice vermeil ne s'ouvre qu'au zéphir du matin. »

« Jeunes filles ! qu'un seul amant possède votre cœur ! La rose vit à peine un jour, parce qu'elle accueille tous les zéphirs. » (Même ceux du soir, alors !)

« Belle Aglaé ! (Il y en a pour tout le monde) si l'Amour compare ta fraîcheur à celle de la rose, écoute aussi la voix de la sagesse qui te montre dans la fragilité de la reine des fleurs l'image trop fidelle de ta fugitive beauté. »

« Quand la rose vermeille s'entr'ouve *(sic)* aux premiers rayons du jour, les zéphyrs viennent en foule caresser la

pourpre de son sein : ils reviennent le soir ; mais la rose est déjà flétrie. Les cruels, voltigeant autour d'elle, se plaisent alors à détacher ses feuilles décolorées, et les gouttes de rosée entraînent celles qu'épargna leur perfidie. Telle une jeune fille qui n'a d'autre mérite que la beauté, voit à ses pieds mille adorateurs, tant qu'elle est dans la saison fleurie des amours ; mais l'âge vient-il ternir son éclat, sa fraîcheur ? alors ces mêmes amants insultent à la perte de ses charmes : l'imprudente sèche de douleur, et les larmes que des ingrats lui font répandre, semblent hâter encore l'ouvrage des années. »

« La pudeur doit défendre la beauté comme l'épine défend la rose : l'une et l'autre n'ont plus de prix, quand elles perdent le fidèle gardien que leur donne la nature. »

Ce V. J. me semble être l'imprimeur-éditeur de l'ouvrage, Vatar-Jouannet ; il aurait donc fait partie des Rosati parisiens dont il vante tant la décence. Ce serait l'auteur de l'« Avis de l'éditeur » placé en tête du volume et qu'il termine par cette phrase :

« Les vers s'embellissent par le nom seul de la Rose, comme on voit la beauté acquérir un nouvel éclat quand la couleur des roses entre dans sa parure. — V. J. »

Cet imprimeur était donc un La Rochefoucauld, un Rosati « frappeur de pensées » !

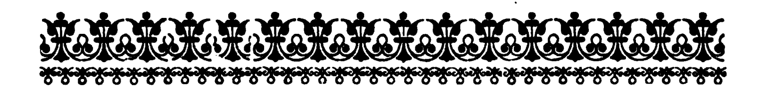
***

Le but de ce verbiage a été surtout de montrer le retentissement véritable qu'avait eu dans toute la France la réunion des Rosati d'Arras, puisque des pièces dites à leurs fêtes des Roses et qui n'avaient pas encore été réunies comme elles l'ont été depuis par Dinaux et plus complètement par Barbier, ces pièces, dis-je, étaient connues en 1800, d'un médecin militaire de Niort. Si sa carrière vagabonde l'avait amené à Arras et qu'il eût été en contact avec les premiers

Rosati, il est plus que certain qu'il nous en aurait fait part.

Je suis heureux qu'un hasard m'ait fait recueillir quelques faits peu connus je crois, qui, s'ils n'intéressent pas directement les Rosati d'Arras, du moins me fournissent le prétexte d'un nouvel hommage à ma ville natale.





Retour de Nyon

Sonnet d'antan.

PAR

M. G. ALAPETITE

Membre honoraire.

J'avais subi de loin l'attrait de ce rivage :
ses châlets, en des nids de verdure abrités,
ses jardins aux murs blancs, étageaient leurs clartés
joyeuses, en avant de l'horizon sauvage.

Les barques se croisaient sur l'eau de tous côtés ;
les cygnes au col blanc plongeaient dans leur sillage
et le lac les faisait resplendir au passage,
comme un vaste miroir sous des cieux argentés.

Tableaux éblouissants, qu'une heure nous enlève !
J'admirais, mais déjà ce n'était plus qu'un rêve :
la barque du retour, sans secousse et sans bruit

au large m'entraînait, tandis que ma pensée
s'attachait vainement à la rive effacée
et que sur mes regards se refermait la nuit.



II

Séance publique du 25 Juillet 1901.



Allocution d'Ouverture

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

Mesdames, Messieurs,



Si je devais marquer d'un nom chacun des jours de nos fastes académiques, volontiers j'appellerais celui-ci *la journée des médailles*. Est-ce à dire que notre Société est autorisée à ajouter à son blason quelque symbole de l'honneur ou du savoir ? Elle en serait fière, mais elle ne peut avoir pareille ambition. Va-t-elle plutôt faire descendre de son ciel azuré, comme en une soirée d'octobre, une pluie d'étoiles d'or et d'argent ? L'Académie dans ses récompenses est généreuse,

---

Cette médaille a été frappée à la Monnaie, qui a bien voulu nous en donner la description suivante :

« Sur le premier plan, une femme debout, personnifiant l'Académie

mais elle ne saurait être prodigue. Et pourtant lorsque je parle de *la journée des médailles*, c'est à nos lauréats que je songe. Protecteurs par vocation et amis par goût de l'art dans toutes ses manifestations, nous en suivons d'un œil anxieux et jaloux les progrès et l'épanouissement. Sans doute nous y réprouvons les excès d'un réalisme qui s'inspire moins de la nature, si belle et si pure, que de je ne sais quels instincts bas et pervers. Nous sommes classiques, mais il ne nous déplaît pas d'être également romantiques. Aussi, sans mépriser ces légendaires médailles en forme de disque, dont une couronne de lauriers et de chêne forme tout l'ornement, un trophée arrageois tout le souvenir, nous voulions pouvoir offrir à nos concurrents une plaquette plus allégorique et surtout plus artistique. L'ébauchoir d'un jeune sculpteur du plus grand avenir, M. L. Blanchot, nous y a aidé et notre désir d'hier est la réalité d'aujourd'hui.

C'est tout un tableau merveilleux de finesse et d'inspiration que j'ai à vous présenter. Sur un fond d'or, d'argent ou de bronze apparaît la silhouette d'une femme élancée, svelte et amplement drapée. La main gauche nonchalamment appuyée à un rocher, qui porte notre devise, *Flores fructibus addit*, le bras droit gracieusement étendu dans l'espace, elle tient entre les doigts la fleur qu'elle réserve à l'heureux triomphateur. Devant elle et dans le lointain se dresse notre beffroi avec la perspective de l'Hôtel de Ville et de l'abbaye de Saint-Vaast. A ses pieds se détache l'écu de la ville d'Arras et trois dates superposées 1737, 1773, 1817 rappellent notre naissance, notre majorité, puis, après une éclipse de quelques années, notre résurrection.

L'allégorie et l'histoire ont inspiré cette plaquette, le

d'Arras, tient une fleur de la main droite et s'appuie de la main gauche sur un rocher portant l'inscription : *FLORES FRVCTIBVS ADDIT ;* derrière elle des branches de fleurs et des fruits ; dans le fond du champ, vue de la ville et du beffroi d'Arras ; en haut de la

talent de l'auteur l'a illustrée. Au mérite maintenant de la gagner.

A ce titre nous pourrions l'offrir à plus d'un de nos hôtes. Nulle part elle ne figurerait mieux que sur votre poitrine, général (1) ; mais elle veut ressembler à la médaille militaire, que seul, l'officier supérieur ayant exercé un grand commandement devant l'ennemi, peut porter : ce n'est donc que partie remise. L'eau ne saurait remonter à sa source, et puisque c'est à vous, Monsieur le Préfet (2), que nous sommes redevables des libéralités du Conseil général, nous ne pouvons que vous exprimer notre reconnaissance. Mgr l'Evêque d'Arras (3), que je suis particulièrement heureux de saluer ici, refuse tout pour lui et ne réclame qu'en faveur de ses prêtres. Il sera exaucé.

Mais au moins la ville d'Arras, à laquelle nous tenons par les liens de l'affection filiale et par ceux non moins doux de la gratitude, voudra bien accepter, pour son musée, les spécimens de nos médailles ; elle y verra un souvenir dont tout le prix est dans le sentiment qui l'inspire et que je résume en ces mots :

A la ville d'Arras, l'Académie reconnaissante !

plaquette, l'inscription : *ACADÉMIE D'ARRAS ;* dans le milieu du champ, les dates 1737, 1773, 1817 ; en bas du champ, à gauche l'écusson aux armes d'Arras, et au dessous, la date 1900 et le nom du graveur : L. BLANCHOT. — Plaquette rectangulaire en hauteur, le haut cintré. Hauteur 61 m/m. Largeur 39 m/m. »

(1) Comte de Germiny, général commandant la 2e division d'infanterie.

(2) M Duréault, préfet du Pas-de-Calais.

(3) Mgr Williez, évêque d'Arras.





RAPPORT

SUR LES

Travaux de l'Année

(1901)

Par M. Victor BARBIER

Secrétaire-Général.

Mesdames et Messieurs, un us bien criminel
Veut qu'en un long discours poncif et solennel
Je développe, ici, l'image instantanée
Des grands travaux par nous accomplis dans l'année.
Or, quand trente Immortels, tous, zélés producteurs,
Ont, douze mois durant, charmé leurs auditeurs,
Il faut au secrétaire un patient courage
Pour bien synthétiser en bloc tout leur ouvrage,
Mais, lorsque ces savants, ces forts entre les forts,
Trop chargés de lauriers pour de nouveaux efforts,
A la gloire incertaine, à sa trompeuse ivresse,
En philosophes, ont préféré la paresse,
Le scribe malheureux qu'on condamne au rapport,
Constatant de chacun quel fut mince l'apport,

Est plus embarrassé qu'un faiseur de gazette
A court de faits divers, devant cette disette.
Où sont les écrivains dont la fécondité
Souligne plus encor notre stérilité !
Les feuillets du livre où je procèsverbalise
Sont, aurait dit Musset, *nus comme un mur d'église !*
Ah, n'était la Noblesse et Messieurs du Clergé !
Au Maire nous pourrions demain donner congé
Du Palais de Saint-Vaast, car notre Bourgeoisie
Boude à l'Histoire encor plus qu'à la Poésie !
— Mais pourquoi direz-vous, nous faire ces aveux ?
— Pourquoi ? Pour être franc et parce que je veux
Par ma sincérité gagner votre clémence
A tout prix, mais c'est trop préluder, je commence.

— Monsieur de Hauteclocque, à tout seigneur honneur !
D'un gouverneur d'Artois voulut bien, par bonheur,
Nous parler longuement ; il fallut dix séances
Pour nous énumérer les droits, les préséances,
Les hommages dûs au Maréchal de Lévis,
Quand des Etats le Duc daignait prendre l'avis,
Sans parler du tribut qu'aujourd'hui lui décerne
La République ornant de son nom la caserne.
— Entre temps, le Baron Cavrois nous a conté
Le voyage lointain, dès longtemps projeté,
Qu'il fit pour assister au divin mimodrame
Qu'offre Oberammergau fidèle au vieux programme.
— Puis, laissant, un moment, ses travaux si nombreux,
Ses aveugles, ses sourds et ses textes hébreux,
C'est notre Président, refaisant sa campagne
D'Egypte sur l'écran qui toujours l'accompagne,
Et, sans ménagement aucun pour son larynx,
Parlant de quatre à six, des Pharaons, du Sphynx,

Du chameau sympathique et du bon petit âne
Qu'il enfourchait là-bas, tour à tour, de l'air crâne
De Bonaparte, quand il vint caracoler
Aux Pyramides fières de le contempler.
— L'Abbé Rambure, lui, nous a montré la Ville
Des Césars, histrions d'une plèbe servile,
Laissant celle du Pape au Grand-Vicaire Hervin,
Cicerone indiqué qu'on attendit en vain.
Pour nous dédommager, le même Dom Rambure,
Qui distingue trop bien le velours de la bure
Pour ne pas préférer au roman d'Amadis
Ceux du dernier bateau, nous servit *Quo vadis*,
Avant que, pour flatter un snobisme idolâtre,
La Porte Saint-Martin l'accommode au théâtre,
Comme si Sienkiewiez, pour Pétrone et Chilon,
Avait jamais rêvé les succès de l'*Aiglon*
Et dérobé Lygie à l'aurochs en furie
Pour nous bien dévoiler Cora Laparcerie.
— Monsieur François Blondel, en piocheur obstiné,
A la géologie après s'être donné
Tout entier, aujourd'hui, volontiers intercale,
Entre deux fouilles, un peu d'histoire locale.
D'Arras il a fort bien étudié le nom,
Après une interview du grand-maître Guesnon,
Arbitre sans appel, à la critique sûre,
Mais dont il est prudent d'éviter la censure.
— Le vice-chancelier, que le deuil de Chifflart
Eloigna, quelque temps, du domaine de l'Art,
N'a touché, cette fois, qu'à la littérature ;
Nous lui devons d'avoir évité la lecture
D'un roman social et de maint sot bouquin,
Un service pareil n'est vraiment pas mesquin !
— J'oubliais le sonnet qu'un haut fonctionnaire
Fit dans sa jeunesse et fut assez débonnaire
Pour nous livrer, et les envois plus abondants
Qui nous sont arrivés de nos correspondants.

— C'est là tout le bilan ! — Eh bien alors, les autres,
Ils se sont donc croisé les bras, les bons apôtres ?
— Patience ! Il faut être un peu plus circonspect
Avec l'Académie, elle a droit au respect !
Si d'aucuns, dédaigneux des jetons de présence,
A tous ses vendredis brillent par leur absence,
Le Bureau tout entier par son assiduité
Donne un touchant exemple à la majorité.
Aussi comme, l'hiver, la salle est bien chauffée
Et que, dès le printemps, une tiède bouffée
D'air nous vient des jardins, quand le foyer s'éteint,
Sans lettre de rappel le quorum est atteint.
— Oui, mais l'ordre du jour, direz-vous, est futile
Et l'on perd en séance un temps bien inutile ?
— Détrompez-vous, souvent, sans préparation
Aucune, les hasards de la discussion
Donnent naissance à quelque alerte causerie,
Où chacun dit son mot, sans fausse pruderie.
Tel qu'il monte à la lèvre et tel qu'il vient du cœur,
Profond, ému, naïf, douloureux ou moqueur.
Causer, parler de tout, de rien, semble facile,
Pourtant, entendez-vous souvent un imbécile
Déplorer la pluie, exalter le beau temps
Sans se classer parmi les êtres embêtants ?
Et, retenez ceci, parler pour ne rien dire
Exige plus d'esprit qu'il en faut pour médire !
Or, si l'Académie admet certains écarts
De langage, et veut bien qu'on lui manque d'égards,
Quand c'est en rimes d'or, toujours la calomnie
S'est arrêtée au seuil de notre Compagnie
Où d'honnêtes gens, venus de camps ennemis,
En causant librement, sont vite bons amis.
Aussi sexe indulgent et vraiment méritoire
Dont, ici, la présence éclaire un auditoire

Bien noir d'abbés, depuis que, mû par le démon
L'homme fuit nos discours comme il fuit un sermon,
Toi qui sais des salons comme, à l'heure présente,
La conversation est terne et languissante,
Si tu t'inscris toujours parmi nos défenseurs,
C'est que chez nous toujours on trouve des causeurs.





RAPPORT

SUR LE

Concours d'Histoire

Par M. l'Abbé DUFLOT

Membre résidant.

MESSIEURS,

Que les temps sont changés ! Autrefois on disait :

La critique est aisée, et l'art est difficile ;

Aujourd'hui la difficulté semble avoir passé de l'art à la critique. S'il faut en croire la Renommée aux cent bouches, notre siècle naissant déjà surabonde de talents, voire de génies très variés et de chefs-d'œuvre pareillement. De toute part s'élève comme un concert de louanges : tout rimeur est sacré poète, il a senti « du ciel l'influence secrète » ; tout orateur est proclamé éloquent ; tout écrivain est éminent, sinon incomparable ; tout historien est un érudit doublé d'un profond penseur ; peintres et sculpteurs n'enfantent que des œuvres magistrales ; les savants sont bien près d'avoir détrôné les dieux ; quant aux personnages qui prêtent moins à l'éloge, on s'empresse de célébrer leurs vertus ou

qualités morales : ils sont pour le moins sympathiques. Bref, la société contemporaine mériterait à bon droit d'être appelée une société d'admiration mutuelle si, par malheur, l'injure grossière et l'outrage indigne ne s'y trouvaient prodigués avec autant d'injustice et aussi peu de mesure que l'hyperbolique adulation.

En ce conflit d'opinions extrêmes, la pauvre critique se voit forcée de prendre parti. Que faire ? N'a-t-elle de choix possible qu'entre un excès d'honneur ou trop d'indignité ?

Votre Compagnie, Messieurs, par tradition et par devoir, fuit également toute extrémité. Elle n'admet point qu'il soit obligatoire de tout admirer quand même et toujours, comme elle se garde du dénigrement systématique qui s'acharne à diminuer hommes et choses. Elle s'efforce d'atteindre en ses habitudes et en ses jugements cette juste mesure qui, dans le monde des lettres, se nomme le bon goût. Plutôt indulgente que sévère elle incline en pratique vers la bienveillance de Philinte, sans toutefois rien laisser de l'horreur d'Alceste pour le faux ou le vulgaire.

***

Votre Commission pour le concours d'histoire, Messieurs, s'est inspirée de cette bienveillance coutumière dans l'appréciation des travaux soumis à son examen. Quatre ouvrages de proportions différentes lui étaient présentés ; elle les eût honorés tous d'une récompense si, à son grand regret, elle n'avait dû, pour d'impérieuses raisons, écarter du concours le plus important.

Il s'agit d'une étude intitulée : *Béthune sous la période révolutionnaire*. L'épigraphe en dénote l'esprit. Elle est de Camille Desmoulins et conçue en ces termes : « J'avais rêvé une République que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. » Il ne nous appartient pas de décider si l'auteur a tort ou s'il a raison d'appliquer à son sujet la réflexion du tribun révolu-

tionnaire ; nos statuts nous interdisent sagement toute incursion dans le domaine de la politique. « L'Académie, » planant dans les sphères sereines de la pensée, disait dans » une circonstance analogue le rapporteur du concours » d'histoire de 1891, notre honoré chancelier d'aujourd'hui, » l'Académie ne connaît pas les luttes ardentes de la poli- » tique, ce qui lui donne l'inappréciable privilège d'établir » entre tous ses Membres les rapports de la plus exquise » courtoisie (1). »

Ce privilège, elle entend le maintenir avec un soin jaloux et, sans se prononcer sur le mérite intrinsèque de l'ouvrage concernant Béthune, elle regrette que le caractère politique donné à ce travail l'enlève à notre juridiction.

* * *

En revanche, une *Petite histoire de Guines*, écrite — l'auteur en fait l'aveu ingénu — *currente calamo*, — n'est point de nature à soulever les passions. Elle a le mérite, que personne ne lui conteste, d'être brève et facile à parcourir ; mais d'aucuns lui reprochent de manquer d'information, de méthode et parfois de style. Cependant votre Commission, Messieurs, désireuse d'encourager un historien qui paraît à ses débuts, lui accorde, à l'unanimité, une mention honorable. Par surcroît, elle lui donne le charitable conseil de lire avec attention dans le *Dictionnaire du Pas-de-Calais*, la notice historique consacrée à la ville de Guines par notre savant et toujours regretté collègue, M. l'abbé Haigneré.

Notre lauréat d'aujourd'hui ne peut manquer de trouver en cette lecture et plaisir et profit.

* * *

Le Trésor de l'Abbaye de Chocques nous ramène aux environs de Béthune et nous initie aux investigations

(1) Mémoires de l'Académie, IIe série, t. XXII, p. 27.

comme aux conjectures d'un érudit de profession. Que sont devenus, pendant et après la Révolution, les manuscrits et objets précieux qui se trouvaient aux monastères et aux abbayes célèbres de notre pays ? On eut tort trop souvent de ne point s'en préoccuper, écrit l'auteur du Mémoire en question. Nous partageons volontiers son avis, et nous suivons avec intérêt le récit et de ses recherches et de ses découvertes. Faut-il ajouter que parfois ses déductions nous ont paru de simples hypothèses auxquelles nous souhaitons d'être confirmées par l'expérience ? Cette légère critique ne nous empêche pas de rendre justice à la longue patience et à l'infatigable curiosité du chercheur.

Votre Commission, Messieurs, propose de lui décerner une médaille de vermeil.

* * *

Elle vous prie d'accorder la même récompense, à prélever sur le prix Braquehay, à l'auteur d'un énorme manuscrit qui prétend retracer toute l'histoire du village de Sorrus, au canton de Montreuil-sur-Mer. L'intention est excellente ; nous y applaudissons de grand cœur, tout en remettant, à plus tard les éloges sans réserve que nous voudrions décerner à l'œuvre elle-même.

Il vous souvient, Messieurs, qu'il y a deux ans votre Compagnie couronnait, après l'avoir honorée des éloges les plus flatteurs, une étude de premier ordre sur un modeste village de nos environs. Que l'auteur encore inconnu de l'histoire de Sorrus veuille bien comparer son travail à l'histoire d'Etrun, et il se donnera à lui même une excellente leçon de choses. Il apprendra la nécessité de puiser aux sources premières de l'histoire et de ne pas se contenter de documents de seconde main ; l'utilité d'un plan bien conçu et bien suivi ; l'art difficile de mettre en œuvre les matériaux longuement amassés ; en un mot, il apprendra, et peut-être sera-ce pour lui une découverte, que l'histoire est autre

chose qu'une série de notes ou de statistiques sans lien apparent ou sans connexion logique ; il devra convenir qu'elle est une œuvre à la fois scientifique et littéraire ; et, s'il veut être sincère jusqu'au bout, il avouera humblement que l'histoire de Sorrus est à peine ébauchée.

Nous espérons qu'il fera mieux encore. Instruit par l'expérience, il voudra remettre sur le métier son premier ouvrage et le conduire à ce point de maturité qui est la perfection.

Il servira du même coup les intentions du généreux M. Braquehay et ses propres intérêts ; peut-être même y gagnera-t-il un peu de gloire ; à coup sûr il procurera à notre Compagnie le plaisir toujours aimé de faire un heureux en couronnant le mérite.

***

J'ai fini, Messieurs. Et pourtant dans les jardins de l'Académie

« *Nec rosae nec lilia desunt*, »

il reste assez de fleurs encore pour en tresser plus d'une couronne, mais la carrière poudreuse de l'histoire apparaît déserte. Il me faut donc la quitter en laissant à la poésie et aux beaux-arts et les roses et les lys.



RAPPORT

SUR LE

Concours des Beaux-Arts

. par M. VILTART.

Vice-Chancelier.

Il y a quelques mois, décédait à Paris un artiste, peintre et graveur, de souche audomaroise, qui compta toujours à Arras et, particulièrement, parmi les membres de l'Académie, de fervents admirateurs de son talent. N'ai-je pas nommé Chifflart qui, s'il n'est pas, de l'avis commun, des génies à qui on élève des statues, est digne pourtant de mémoire. Aussi est-ce avec un réel intérêt que la Commission, dont je suis le rapporteur, a pris connaissance d'un mémoire soumis à vos suffrages sous le titre de : *François-Nicolas Chifflart. Sa vie, son œuvre.*

Ce travail est étendu, d'une documentation très complète, plein de faits qui semblent puisés aux meilleures sources, bourré d'anecdotes, cet indispensable condiment. Du berceau à la tombe nous suivons notre regretté compatriote. Il naît sous nos yeux, il grandit, bizarre enfant dont le suprême

plaisir est de se draper dans une loque rouge et, pour le noter en passant, quelle trouvaille, quel trait de caractère et qui donne peut-être la clef de toute une vie ?

Dessinateur, peintre et musicien, Chifflart est le lauréat acclamé de sa ville natale ; léger d'argent, car sa famille vit de son travail, mais riche d'espérance, suivant l'antique formule, il part pour Paris à la conquête de la renommée, de la gloire, de la richesse, à la conquête enfin de tout ce qui est dû à son génie. Il trouve enseignement, accueil, affection chez un peintre du nom de Rénié qui avait des attaches avec Saint-Omer ; il entre à l'école des Beaux-Arts ; Léon Cogniet, un grand artiste et un grand cœur, se fait son guide, son protecteur, son appui ; il obtient le Prix de Rome... La fortune lui sourit et vous pensez sans doute que, souriant, lui aussi, il lui tend les bras. Il se drape encore, non plus dans un rouge oripeau, mais dans une extraordinaire superbe qui fait litière de tout ce qui s'impose au respect. Après Rome c'est Paris et il se drape toujours : vie digne de gloire et pourtant obscure ; œuvres d'une haute valeur et qui ne trouvent d'autre acquéreur que l'administration impériale qu'il méprise, comme toutes les autres, d'ailleurs. Après avoir accumulé toiles sur toiles, dessins sur dessins, eaux-fortes sur eaux-fortes, enté des chefs-d'œuvre sur les chefs d'œuvre de Goethe et de Victor Hugo, il meurt, drapé, oserais-je le dire encore une fois, drapé dans la plus amère misanthropie, méconnu, oublié, misérable, abandonné de tous, sauf d'une parente dont le long dévouement n'a pas encore reçu sa récompense mais la recevra. Chifflart est mort *intestat*, et sa succession, qui n'est pas sans valeur, ô ironie ! n'a pas encore été liquidée par ses héritiers naturels, une vieille dame et un prêtre âgé, M. Chifflart, en retraite à Boulogne-sur-Mer.

Le Mémoire dont je ne me suis pas écarté se termine par un appel à la postérité, tout à fait dans la manière du modèle. Ce plaidoyer, plein de mouvement et d'ampleur, renferme

de maîtresses pages, et fort justement il affirme que le nom de Chifflart restera à jamais inscrit au livre d'or des artistes français.

J'arrive à la critique. Ainsi que vous le savez, notre éminent compatriote est décédé le 19 mars dernier ; la biographie qui vous est soumise ne peut donc être polie *ad unguem* ; elle ne l'est pas. L'auteur s'est livré à d'immenses recherches ; il a beaucoup trouvé dans la presse parisienne, dans les feuilles locales, dans les revues d'art ; mais n'a-t-il pas, lui qui est jeune, on le devine, une sœur, une cousine, une petite cousine, et a-t-il été sans la voir fleurir le paradis dont elle est l'Eve... Lis et roses, boutons aujourd'hui, fleurs demain, elle a tout prélevé et le jardinier dont le cœur saigne crie pitié. La cueillette est superbe, mais combien plus belle encore lorsqu'une main légère l'a disposée avec art. Si vous voulez bien penser avec moi que dans un livre, les citations sont les fleurs, nous pourrons laisser à l'auteur le soin de tirer une conclusion pratique.

Je continue à vous montrer le revers de la médaille. Le biographe analyse toujours ; il ne synthétise jamais. Chaque œuvre passe sous nos yeux à sa date de production, peinture, dessin ou eau-forte. N'était-il pas de toute nécessité de faire un ensemble de chaque genre pour ne pas rester dans le chaos ou, mieux, pour en sortir ?

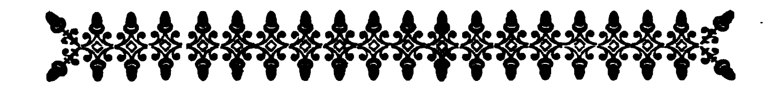
Un dernier reproche. Il y a, çà et là, des expressions d'un terre à terre inquiétant. Le qualificatif *conséquent*, par exemple, qui ne me paraît pas avantageux, pour user du même vocabulaire.

Je n'insiste pas davantage. Notre règlement m'a empêché de communiquer le Mémoire qui vous est soumis à l'auteur d'un certain Chifflart dont il vous a été donné lecture en 1897 et qui a paru dans *l'Artiste*. Notre collègue m'aurait certainement suggéré de très judicieuses observations. Qu'il se console de n'avoir pu m'être utile en apprenant que le nouveau biographe l'a lu, médité, compris et qu'il s'est

assez inspiré de son travail pour être dans la nécessité de le citer... quand il éditera le sien.

En conséquence, et pour conclure, votre Commission vous propose de décerner une médaille de vermeil à l'auteur de François Chifflart. Ce faisant, vous récompenserez honorablement un essai, perfectible sans doute, mais déjà digne d'estime, et vous vous associerez, autant que faire se peut, à la belle manifestation d'art de l'*Union artistique du Pas-de-Calais* qui réunit, dans une même exposition, deux Prix de Rome de l'Artois, M. Arthur Mayeur, Chifflart ; et, si je ne craignais de tomber dans le style rococo et vieux jeu, j'ajouterais, un soleil qui se lève, un soleil qui ne se couchera jamais.





RAPPORT

SUR LE

Concours de Poésie

PAR

M. Jean PARIS

Membre résidant

Mesdames, Messieurs,

Le jour où la Commission de Poésie, d'un coup de baguette flatteur que je n'ai pas su éviter, m'a transformé en critique, j'ai été un instant décontenancé.

Critiquer des poètes, des êtres calmes et doux qui — chacun sa chimère ; les nôtres sont souvent plus mesquines — traversent la vie comme un désert, les yeux vagues, tout à la poursuite de leur idéal d'art, s'attaquer à l'irréel, troubler des voyages de rêve, n'est-ce pas une mauvaise action ?

Et de plus une action inutile, donc un tantinet ridicule. Comme la nature, son inspiratrice et son modèle, le Poète

est impassible ; que peuvent sur le triple airain dont se cuirasse son âme, les coups d'épingle de la critique ?

Tout être se traîne méchant
Parmi de plus méchants encore ;
Que font ces choses à l'aurore,
Et qu'importe au soleil couchant ?

Avis en quatre vers aux mauvais critiquailleurs, serpents rongeurs de limes.

Le critique d'occasion à dont l'âme justement troublée ; et la perruque de Boileau lui fait l'effet d'un épouvantail. L'a-t il prise à deux mains comme on prend sa tête ou son courage, et tant bien que mal mise en place, d'instinct il cherche un miroir. Comment va se comporter l'auguste ornement ? N'est-il pas en bataille sur le crâne, penché sur l'oreille, ramené mélancoliquement sur le nez, ou simplement à l'envers ? De tels accidents arrivent, la première fois surtout.

Mais rien, a-t-on dit, ne console comme une heure d'étude. J'ai lu les rapports de mes prédécesseurs, et cette lecture a raffermi mon courage. Où donc avais-je la tête quand je laissais celle du législateur du Parnasse me hanter avec la persistance d'un souvenir classique ou d'un cauchemar ? J'ai vu comment, chez vous, de fins lettrés de délicats poètes, avaient rajeuni la perruque du grand siècle. La leur n'est ni solennelle, ni dogmatique, ni sévère. C'est une coiffure très moderne, d'allure aimable et bienveillante, qu'à tout risque on peut essayer, quitte à la porter très mal. Et voilà comme, oubliant Boileau et mes scrupules, j'ai essayé.

Excusez-moi, Messieurs ; et vous, poètes du Concours de 1901, si j'apprécie mal vos mérites à votre gré, pardonnez-moi. Je n'ai pas de palmes à distribuer à tous ; — vous le savez, les palmes académiques sont rares, et c'est ce qui en fait le prix. — Mais si les lauriers sont coupés pour certains et

non pour d'autres, que les deshérités n'aillent pas chanter en chœur : « Nous n'irons plus au bois. » Qu'à l'an neuf ils y reviennent, les mains pleines, Apollon a mis son bois sacré en coupe réglée, et les lauriers repoussent.

***

Maintenant, parlons mathématiques et chiffrons. Huit envois vous ont été faits cette année ; trois ont paru à votre Commission dignes de récompenses. Une médaille d'or, une médaille de vermeil et une mention honorable, voilà le palmarès que nous vous proposons de contresigner.

***

Tout envoi vaut une mention, une citation, parfois davantage. Une minute d'émotion réelle, fût-elle vécue parmi cent autres de versification ardue, n'est pas chose à dédaigner. Aussi n'userai-je avec personne du mode trop brusque de la prétérition. Les non-lauréats comme les lauréats ont droit à mieux qu'au silence.

***

Ainsi je me reprocherais de vous laisser ignorer qu'un poète à lyre bicorde a successivement flétri *Le Duel* et exalté *Jean Bart*. Les journalistes, les politiciens, les cercleux, voire même les simples mortels, pour qui le mariage fut la source de déplorables infortunes, liront la première pièce avec intérêt. Peut-être — les préjugés sont si forts — persévéreront-ils dans l'habitude de se rendre à la campagne, avec témoins et docteurs pour satisfaire l'honneur au premier sang, en faisant peur aux oiseaux,

Alors que sans éclat un entretien courtois
Etoufferait au moins deux affaires sur trois !

Mais si ces enragés y retournent, ce ne sera pas la faute du

poète. Aurai-je la témérité de lui rappeler que tout cela a été très bien et très inutilement dit en prose ? — Je préfère ne pas insister et passer à *Jean-Bart*, dont la rude carrière est compendieusement exposée depuis le jour où par

Un beau matin d'octobre, en mil six cent cinquante,
Un Bart et son épouse, à la mise élégante,
Sur les fonts baptismaux tenaient un nouveau-né.

Je vous fais grâce des détails et j'arrive à la conclusion, tout à l'honneur de la ville de Dunkerque :

Si Jean Bart dans son cœur la porta jusqu'au ciel,
Dunkerque a su depuis perpétuer sa trace,
Rappeler ses hauts faits, lui vouer une Place
Qui le rend immortel !

Restons sous le charme de cette honorable immortalité qui s'affirme en lettres blanches sur fond bleu au coin des rues. C'est la plus durable après tout. Elle ne craint que les fantaisies des conseils municipaux débaptiseurs.

***

Le barde n° 6 ne craint pas l'Ode et même l'Ode-Colloque. Il est classique, et son sujet noble. *La Campagne et la Ville en appellent au Temps*. Ceci ferait un dessus de pendule superbe. Les deux sœurs ennemies vident la vieille querelle que vous devinez et y mettent quelqu'acharnement. Heureusement, le bon vieux Temps, sa faux sur l'épaule, mi-garde-champêtre, mi-sergent-de-ville arrive à point au moment où les choses s'enveniment et conclut non sans autorité :

Ils doivent vivre en paix, ne point se chercher noise
Ou sur eux je m'appesantis.

De si lourdes menaces produisent leur effet dans les rues comme dans les bois. Ville et Campagne, « circulez ». Circulons comme elles.

***

Le chantre des *Bourgs et des Bois*, romantique à l'excès et nullement propriétaire, se présente avec cette fière devise :

Deux liards couvriraient fort bien toutes mes terres ;
Mais tout le grand ciel bleu n'emplirait pas mon cœur.

Scénario : le passant écoute la Forêt. Un chêne sentimental conte une assez banale histoire d'amour qui finit bien. Un hêtre mélodramatique y va de son épouvantable histoire d'orage qui finit mal ; et pour conclure, le « chœur sylvestre » que rien de déja dit n'arrête, chante

La gloire de la Terre au front paré de roses,
La gloire de la Terre aux multiples beautés.

***

Je continue et vous offre la *Fleur des Ruines de St-Bertin*, petite fleur qui, venant après ces arbres majestueux, n'est pas sans charme. Celui qui l'a cueillie, et à qui le rythme et la rime sont choses évidemment familières, a revécu le rêve un peu diffus et vague d'un chevalier qui se fit moine, s'éprit d'une petite fleur et mourut avant elle. Plus encore que les petites fleurs bleues, les vieilles pierres grises, Messieurs, sont nos amies, et ce n'est pas sans un plaisir spécial que vous assisterez à l'évocation de la tour monacale en ruines. Peut-être regretterez-vous toutefois que cette évocation ne soit pas plus personnelle et plus puissante :

Qu'elle est noble en son deuil, reine découronnée
La vieille tour gothique avec ses flancs meurtris
Où siffle la tempête, et sa nef ruinée
D'où tombent tristement de glorieux débris !
Quel charme pour les yeux lorsque la jeune aurore
De ses fraiches couleurs empourprant l'Orient,
Accroche à chaque arête un feston qui la dore,
Se joue en la sculpture et s'enfuit en riant !

* * *

Au fond de tout cœur un rêve sommeille
Au fond de tout bois une belle dort,

lisions-nous l'an dernier, sur un gracieux vitrail moderne de l'Exposition. Les bois sont naturellement familiers aux poètes. C'est dans une forêt de Picardie que nous transporte l'auteur de l'envoi n° 3, — « une forêt, dit l'épigraphe, où je me suis promenée souvent et que je n'ai pu revoir qu'une fois, un soir d'hiver. — C'est la forêt aux souvenirs. Contraste des souvenirs et des sensations présentes, thème souvent exploité, toujours jeune ! Rappelons-nous la *Divine Comédie* et le cri d'angoisse de Paul et de Françoise de Rimini. Rappelons-nous aussi Musset :

Dante, pourquoi dis-tu qu'il n'est pire misère
Qu'un souvenir heureux dans les jours de douleur ?

C'est à la façon de Musset que notre poète résout le douloureux problème sentimental, mais avec la douceur résignée d'une femme qui a lu Lamartine aux bons endroits.

Quand le jour était triste ou mon âme offensée
Sous tes arbres géants j'épanchais mes sanglots ;
Comme un unique ami tu savais ma pensée ;
Si tu l'as oublié, demande à tes échos.

Et depuis ce matin d'amour et d'espérance
Mon cœur bat, et je suis heureuse de te voir
Comme un frère cru mort, comme un ami d'enfance
Dont on disait le nom au foyer chaque soir.

La forêt picarde, si elle avait été plus touffue, nous aurait certainement paru digne d'une mention honorable. Pourquoi l'auteur l'a-t-il gâtée en y annexant l'*Odyssée d'un petit Ruisseau* et surtout certain *Voyage*, au cours duquel,

disons brutalement les choses, nous n'avons rien vu du tout?

***

Place aux lauréats ! J'aborde sans terreur les *Poèmes de la Mort*, qui, en souvenir sans doute du *Grand* et du *Petit Testament*, se recommandent de François Villon. Le parrainage n'est pas pour nous déplaire. « Mais où sont les neiges d'antan ? » dit l'épigraphe. A coup sûr, pas sur la tête de l'auteur. Il laisse l'impression d'un « jeune » que Victor Hugo aurait influencé. La *Légende des Siècles* n'a plus de secrets pour lui, et il garde pieusement la tradition du lourd et sonore alexandrin. Son thème lugubre se prête à bien des variations, très inégales, je me hâte de le dire. Mais la mort du moine Marcus au désert, après de terribles épreuves, celle de Pierre Schültz, tombant à son orgue sous les balles allemandes, ne sont pas sans grandeur ; et quand Diane, une pauvre chienne, de cette race de vieux domestiques, qui naissent, vivent, grognent et meurent dans nos maisons, va succomber sous le poison, lamentable victime des règlements administratifs, une émotion vraie que comprendront toutes les âmes « faites de douleur et de pitié », traverse le récit de ses souffrances et des angoisses de ses bourreaux involontaires.

Pour justifier la mention honorable que votre Commission vous propose d'accorder, écoutez un passage de la *Mort du Lion*

C'est l'heure de midi ; tout est dans le silence.
Tout dort anéanti ; le soleil dans les cieux,
Comme un roi tout puissant qui lentement s'avance
Au fond du Sahara traîne son char de feux.

Voici des aloès la tige blanche et fine,
Les dattiers dont le front s'incline sous l'effort,
L'herbe d'alfa qui pousse au flanc de la ravine

D'où sortent les chacals, la nuit lorsque tout dort.

. . . .

Silence au pied des monts d'Atlas et de Melhrir !
A l'ombre des palmiers, sous la roche brûlante,
Triste, l'œil sans éclat, la poitrine haletante,
Le lion s'est couché ; le lion va mourir !

* * *

J'arrive au mémoire n° 8 : *Le Miracle des Trois Etaplois*, poème légendaire, et le *Cygne Boulonnais*, légende :

Petit mercier, petit panier ;
Pourtant se je n'ay marchandise
Qui soit du tout à votre guise,
Ne blasmez pour ce mon mestier,

répéte l'auteur après Charles d'Orléans

Oncques n'avons songé à le blâmer, poète. Si je vous en crois, l'Académie sourit naguère à vos travaux ; elle est prête à sourire encore.

Je résume la première légende.

Nous sommes au moyen-âge. Trois Etaplois, le père, la mère, un grand garçon s'en vont en pèlerinage

Vers Compostelle de Galice
Où dort Saint-Jacques le Majeur.

Les voilà le long des routes. En France tout va bien ; mais par delà les Pyrénées les épreuves commencent. Un soir, nos gens demandent l'hospitalité chez un brave Espagnol qui, pour leur malheur, a une jeune servante.

J'aime mieux vous dire tout de suite

. . . . Que la jeune servante
Avait ces yeux noirs que l'on vante
Chez le beau peuple asturien.

et que surtout elle ne les avait pas dans sa poche (pardon de l'expression, familière comme la légende).

Notre jeune pèlerin, sans doute par protection spéciale de l'apôtre, subit sans broncher le choc de ces œillades asturiennes et se retranche en sa chambre. Mal lui en prend. Car les Espagnoles n'aiment pas qu'on leur laisse pour compte les frais qu'il leur a plu de faire. La vengeance est toute prête. A l'heure du départ, la belle dédaignée

Prend une coupe de grand prix
Qu'un maître orfèvre a ciselée,
Et dans la musette gonflée
Du jeune homme aux chastes mépris
Voilà la coupe disparue !..

C'est, vous le voyez, l'histoire de Joseph suivie de celle de Benjamin. Nous ne sommes ni à Etaples ni dans les Asturies, mais en pleine Egypte, au temps des migrations hébraïques, et cela doit ravir d'aise le cœur de notre Président.

J'abrège et laisse la justice faire son œuvre. Elle est en Espagne aussi sommaire que les routes sont longues. Toujours est-il que quand les pauvres parents reviennent de Compostelle où ils ont ardemment prié, le petit Etaplois, dûment exécuté, se balance à un gibet. Le père s'élance, coupe la corde et..., vous l'avez deviné, car vous savez que monseigneur Saint-Jacques n'abandonne jamais les siens, c'est une résurrection.

La famille, au complet, reprend son pèlerinage ; nous revoici à Compostelle :

Mais Saint Jacques prépare encore
Mieux qu'il n'a donné jusqu'ici ;

car il faut que l'erreur judiciaire soit réparée, et par ordre de l'apôtre les bêtes vont s'en mêler :

Certain coq qui flaue et picore
Tout près de là, tranquillement

prend tout à coup la parole et, dans l'espagnol le plus correct, raconte toute l'histoire aux Compostellois émerveillés. On chante un *Te Deum* ; puis les Etaplois reprennent la route de France, et flanqués de dix hommes sûrs, témoins du merveilleux incident, se présentent à nouveau devant le Corégidor du lieu du délit. L'honorable magistrat serait fort perplexe si les gallinacés de l'endroit, — (cette race a décidément du bon, même au point de vue extra culinaire) — ne se mettaient à leur tour de la partie pour la Justice et pour la Vérité.

Au moment où le Corégidor, reprenant son enquête, arrive chez la mauvaise servante, celle-ci est précisément occupée à mettre à la broche une poule avec son poulet. Or, troisième étape du miracle, voila le futur rôti qui s'envole:

Et le poulet épouvantable
Et la poule qui n'est pas mieux
S'en vont se poser sur la table
Pleins de sauce, sentant le rôt,
Et refont contre leur bourreau
Le récit du coq de Galice.

De par ce fait nouveau, la révision s'impose ; la révision est faite et, — que les bons se rassurent et que les méchants tremblent, — le traître meurt, comme il sied à tout cinquième acte qui se respecte.

Au propre feu de sa cuisine
— Qui ronflait ; c'était pour le mieux, —
On fit rôtir notre canaille.
A la place de la volaile,
Ce que je trouve ingénieux.

Maintenant tout cela est-il arrivé ? Si vous en doutez, transportez-vous à l'église d'Etaples. Vous y verrez le drame en douze tableaux avec légende à l'appui. Puis, pour que votre voyage vaille mieux qu'une simple excursion de touristes sceptiques et soit presqu'un pélérinage,

Direz une courte prière
Voire un dizain de chapelet
Pour le poète s'il vous plaît !

Les légendes ont du bon ; mais il n'en faut point abuser ; aussi je renonce à vous raconter par le menu celle du *Cygne boulonnais*. Vous lirez vous-mêmes un jour, et non sans plaisir, comme quoi les enfants d'Antheaume d'Auvergne surpris dans un château-fort de Boulogne par les gens de l'ogresse Malabonne et jetés à la mer, furent sauvés par deux cygnes qui, cette bonne œuvre accomplie, filèrent au large et jamais ne reparurent.

Voilà pourquoi — peut-être l'ignoriez-vous, — la ville de Boulogne

Dans son écu de gueule étale
Un grand cygne passant d'argent.

Le cygne, depuis l'aventure de Léda, avait besoin d'être réhabilité. A l'avenir nous nous souviendrons qu'après avoir conduit Lohengrin vers la triste Elsa de Brabant, ce palmipède a mérité à Boulogne une médaille de sauvetage. Nous le tiendrons bien haut en notre estime, et nous regretterons amèrement que celui du square St-Vaast, chargé sans doute d'une mission providentielle dans les environs, ait brusquement disparu.

Quant à l'aimable trouvère du *Cygne* et des *Etaplois*, à qui nous n'avons d'autre reproche à adresser que celui d'une extrême facilité, nous lui accorderons si vous le voulez bien, outre les prières qu'il réclame à chacun de nous personnellement, un témoignage collectif de sympathie sous forme de médaille de vermeil.

***

J'ai annoncé une plus haute récompense. Elle sera réservée si vous ratifiez nos décisions à l'auteur du recueil n° 2 : *En*

Ardennes : « sonnets, chansons et poèmes ; » — pas une plaquette s'il vous plaît, mais la matière d'un très respectable volume. — Le poète a pris pour devise ce vers d'Ausone « *Ingrediens nemorosa per avia* ». Nous voici donc encore une fois dans les bois, les bois roussâtres aux roches grises, au pied desquels coule la Meuse,

« Et l'Ardennais qu'est moi presqu'en reste féru »,

redirait Verlaine. Nous ne sommes pas Ardennais, et il faut nous transporter par la pensée assez loin de nos plaines ; mais le voyage en vaut la peine ; au reste c'est un cinéorama et les paysages vont défiler devant nous. Voici Montcy-St-Pierre, Aiglemont avec ses terres déchiquetées, ses schistes violets et verts, la grotte de Nichet, caverne de l'homme primitif, le château de Montcormeil, Layfour et ses gorges affreuses, les marais vers Rocroy, avec leurs sorbiers « où viennent picorer les grives en automne », la vallée de la Semoy, celle de la Sormonne, et puis, presqu'au détour de chaque page, la grande Meuse avec ses brusques changements de décors sauvage ou calme, toujours grandiose :

Au pied du mont Olympe, on dirait que la Meuse
Allonge lentement, mollement son contour ;
Pour son rivage en fleurs elle s'éprend d'amour ;
Elle apaise les bonds de sa vague écumeuse.

Si farouche parfois, elle devient charmeuse,
Comme craignant l'Ardenne et le sombre Layfour,
Elle hésite à poursuivre, et de l'aube du jour
Jusqu'au soir elle semble alanguie et dormeuse.

Et la vie circule à travers ces sonnets paysagistes. C'est l'existence préhistorique reconstituée par le géologue, avec ses monstrueux plésiosaures, ses ptérophylles et ses hesperornis. C'est la vieille famille humaine « qui sauva la race à force de génie ». Plus tard c'est Ganelon, Roland, les quatre fils Aymon, le légendaire cheval Bayard :

Nul n'a vu sa course vive,
Mais sur chaque roc foulé
S'imprime un fer étoilé.

C'est Berthe, la fiancée aux blonds cheveux, le page luttant contre le diable, Charles-Quint et François Ier vus à travers les ruines d'Hierges, le gentil seigneur de Montcormeil au XVIIe siècle, puis les grandes batailles : Rocroti dont le nom éclate en fanfare ; Sedan, qui tinte lugubrement. Voulez-vous du fantastique, lisez le *Mirage du Pré-Jacques* ou le *Pré Jean Leroy* ; suivez les gnômes dans les rièzes, Cherchez-vous de la philosophie, des impressions de nature ou de vie, sur l'âme du poète, lisez: *Au Châtelet* et tant d'autres pièces. Je suis obligé de me borner ; laissez-moi faire une citation :

Ces bruits incertains, ces voix de forêts,
Des sources coulant avec des murmures
Sous le parasol des tièdes ramures,
J'en ai deviné déjà les secrets.

La bise sifflant dans les osiers frais,
Le frelon qui vole à l'entour des mûres,
La chûte des glands et des fanes mûres
N'épouvantent pas mes songes distraits.

Quel est ce soupir ? Quel est ce mystère ?
Descend-il du ciel, sort-il de la terre,
L'Esprit qui répand de pareils effrois ?

Rien ne peut calmer mon inquiétude,
L'invisible Esprit qui passe, je crois
Que c'est l'âme en pleurs de la solitude.

Un dernier mot ; il a ici son intérêt. Le poète de l'Ardenne, que je vous ai présenté, n'est pas ardennais mais artésien. En le couronnant, vous aurez le légitime plaisir de récompenser « un de chez nous ». Ecoutez plutôt :

L'Artois, ou j'ai vécu mon enfance rieuse,
N'a pas ces fiers rochers, ces ravins, ces taillis,
Ces sauvages berceaux dont les fauves treillis
Prêtent à deux amants l'ombre mystérieuse,

On y remarque un saule, un tilleul, une yeuse,
Et les humbles oiseaux font leur doux gazouillis
Dans les crins, et les brins de mousse recueillis
Au bord des sillons noirs, par leur mère pieuse.

De l'argile et du grès sourdent de frais ruisseaux
Clairs et joyeux, et la musique des roseaux
Se mêle au chant divin de l'ardente alouette ;

La plaine est vaste, et tous respirent le même air
Que les blés au soleil épars, et le poète
Y sent passer le souffle immense de la mer.

Nous vous proposons, Messieurs, de décerner une médaille d'or à l'auteur d'*En Ardennes*. Faut-il lui souhaiter de nostalgiques retours ? Pourquoi non ? Il ne vous déplairait pas j'en suis sûr, de couronner plus tard un second livre : « *En Artois* ».



Discours de Réception

DE

M J. CHAVANON.

Membre résidant.

Messieurs,

J'étais installé depuis peu de jours à Arras, lorsque je vis tendre de noir une porte assez voisine de la mienne. J'assistai de ma fenêtre à la formation du convoi. Toutes les classes de la société y étaient représentées. C'était ce qu'on a coutume d'appeler un grand enterrement, mais, aux pompes habituelles, s'ajoutait ce qui manque parfois en pareille circonstance : un profond recueillement, signe de sincères regrets. On eût dit que chacun des assistants, si nombreux pourtant, avait fréquenté beaucoup ou connu intimement le défunt et le pleurait réellement. Je m'enquis des nom et qualité de celui qui s'en allait et l'on me répondit : C'est le bon docteur Trannoy. — Je ne me doutais pas alors que vous me feriez l'honneur de me désigner pour succéder dans votre Compagnie à cet homme dont je n'ai vu que le cercueil, mais dont le cortège funéraire m'a révélé la douce popularité faite d'estime, d'affection et de reconnaissance. Quand j'ai su que vous m'aviez élu, j'ai pris de

plus amples informations sur les mérites d'un prédécesseur que je n'avais pas connu personnellement, et je me suis bien vite persuadé que vous me combliez deux fois et que je vous devais une double gratitude. Non seulement vous appeliez parmi vous un nouveau venu dans votre cité, sans passé d'aucune sorte et qui ne pouvait avoir d'autre titre que l'espoir que vous placiez en sa bonne volonté, mais vous lui donniez la place d'un vieillard honoré de tous pour ses talents et ses vertus, praticien sans reproche d'une profession qui exige autant de dévouement que de science, et dont vous aviez pu apprécier tout particulièrement les qualités d'esprit et de cœur à la faveur de vos réunions intimes. Cela prouve que, sentant toute l'étendue de la perte que vous avez faite, vous avez renoncé à la réparer et que vous êtes disposés à montrer beaucoup d'indulgence pour celui qui va prendre un siège naguère si bien occupé.

Je n'entreprendrai pas de vous redire par le menu la vie de mon prédécesseur ; son portrait a été tracé par la plume d'artistes experts et informés qui avaient eu le modèle sous les yeux, et votre album de famille ne gagnerait rien à s'augmenter d'une page forcément inférieure à celles qu'occupe cette belle figure. Lorsque le docteur Trannoy entra dans votre Compagnie, en 1875, il fit l'éloge d'un autre médecin dont le fauteuil lui était dévolu, le docteur Lestocquoy. Pour la culture et le désintéressement, pour toutes les vertus professionnelles qu'il attribuait alors à son confrère, il mériterait d'être loué lui-même aujourd'hui.

Plus tard, le parent de celui que le docteur Trannoy avait remplacé à l'Académie d'Arras, chargé par un singulier retour du sort de lui dire un dernier adieu, a pu, sans flatterie, résumer la carrière de son vieux maître en deux mots : bonté et dévouement. Comme tout homme d'étude, je m'incline devant la science et le talent, et je sais que le docteur Trannoy posséda l'une et l'autre. Je l'admire s'il a pu

se tenir pendant une carrière si longue au courant des progrès rapides d'un art qui marche depuis quelques lustres à pas de géant, sans doute parce qu'il s'est attardé pendant des siècles, et je m'émerveille qu'il ait été si habile à faire bénéficier de ses connaissances plusieurs générations, comme clinicien, comme professeur et comme directeur de cette Ecole dont la disparition l'a tant chagriné, comme membre de plusieurs Commissions et sociétés professionnelles, savantes ou charitables. Mais je suis plus ravi encore lorsque je me le représente tel que l'ont dépeint tous ceux qui l'ont connu, alliant au savoir une sensibilité qui le faisait souffrir avec ses malades, une bonté délicate qui le portait à les consoler en même temps qu'à les soigner, un dévouement qui lui interdisait presque tout repos, un souci constant de guérir qui attachait sa pensée au lit des infortunés qu'il avait visités, une générosité qu'il exerçait sous les formes les plus discrètes à l'égard des misères de tout genre qu'il rencontrait. Il faudrait n'avoir jamais souffert ou vu de malades près de soi pour ne pas comprendre la supériorité d'un médecin doué d'un tel cœur sur ces docteurs froids ou indifférents qui semblent toujours dire au malade gémissant : « J'en ai vu tant comme vous ! » Quelle douceur, au contraire, pour la famille réunie au chevet d'un être aimé dont l'état l'inquiète, de voir arriver le médecin au visage sympathique et compatissant, comme était, vous le savez, celui du docteur Trannoy, qui sourit d'abord à celui qui souffre et dont les premières paroles sont pour l'encourager ! Il ne tarde pas à inspirer la confiance, laquelle est le meilleur auxiliaire du talent pour guérir.

C'est ainsi que se comportait en toutes circonstances votre vénéré collègue, et votre orgueil de l'avoir possédé est légitime. Bon partout et toujours, il vous rendait d'ailleurs votre affection. Vos séances hebdomadaires étaient une des rares distractions qu'il se permît, et il y était assidu. Non que la médecine y fît souvent l'objet de communications

qui l'eussent plus spécialement intéressé, mais, esprit ouvert à toutes les productions intellectuelles, il suivait volontiers vos travaux littéraires et historiques et prenait part à vos discussions avec une louable indépendance. Artésien de vieille souche, attaché à sa petite patrie comme l'est chacun de vous, il goûtait les études d'histoire locale.

Ce trait, le dernier que je relèverai à l'honneur de sa mémoire, puisque j'insisterais inutilement sur les motifs que vous avez de regretter cet excellent collègue, m'amène au sujet dont je veux vous entretenir brièvement.

Il n'est pas besoin, Messieurs, d'être votre compatriote pour s'intéresser à l'histoire de votre pays. Je suis heureux, en retour de l'accueil cordial que vous me faites, de pouvoir vous dire quel agrément je trouve, à Arras, dans l'exercice de mes fonctions, réputées ingrates et peu récréatives, grâce à l'attrait du passé de votre province. Et si j'aime votre histoire, vous entendez bien que ce n'est pas seulement pour tout ce qui en est écrit, mais encore, l'archiviste allait dire surtout, pour tout ce qu'il en reste d'inédit. Or il en reste beaucoup, en dépit des amas de brochures et de livres de tout format et de tout volume que renferment les bibliothèques régionales le mieux montées. La bibliographie complète, j'entends du mauvais comme du bon, de l'histoire d'Artois, ne pourrait tenir qu'en de longues pages. Les travailleurs n'ont pas perdu leur temps dans votre contrée. Les seuls écrits sur cette matière dus à des membres de l'Académie d'Arras, si je voulais les énumérer, me forceraient à retenir votre attention bien plus longtemps que je n'ai le dessein de le faire. Cependant, il est des parties de cette histoire qui n'ont pas été traitées du tout, en même temps que des lacunes sont à combler dans des livres qui peuvent paraître complets au premier abord. Il ne faut ni s'en étonner ni s'en choquer, c'est le sort commun à toutes les provinces. Avouons même que nous serions très fâchés que tout fût fait et qu'il n'y eût plus rien d'inédit.

L'inédit ! à ce mot est-il un seul écrivain qui ne tressaille ? Trouver quelque chose, si peu que ce soit, que personne encore n'a connu, c'est un plaisir que tout chercheur ressent vivement ; mais se passionner pour l'histoire de son pays natal et découvrir des documents jusqu'alors ignorés qui fournissent des faits, des arguments ou des noms d'hommes et de lieux, propres à augmenter ou à rectifier cette histoire, j'en appelle à tous ceux qui ont tant soit peu fréquenté les bibliothèques ou les dépôts d'archives, n'est-ce pas la plus intense des satisfactions intellectuelles, et l'érudit qui fait une découverte n'est-il pas aussi fier et heureux que le littérateur qui crée ?

Je me propose de signaler, ou plutôt de rappeler aujourd'hui aux historiens artésiens en quête d'inédit, deux catégories de sources auxquelles ils en pourront puiser tant que leurs forces le leur permettront, avec la certitude qu'ils ne les feront pas tarir, et qu'elles couleront encore pour la génération de chercheurs qui les suivra.

Malgré le charme du mot qui, comme celui d'inédit a sa magie, les sources dont je veux parler ne doivent pas évoquer d'images poétiques. Sites gracieux, frais ombrages, ondes claires, ne sont pas le décor des sources d'un chercheur de documents. Le terrain d'exploration où l'archiviste conduit ses habitués n'a pas les séductions des beautés naturelles. Ne pensez pas aux vertes prairies, ni aux bocages embaumés ; consentez à me suivre dans de longues galeries ou des salles basses mal éclairées, meublées de vilains casiers sur lesquels se pressent des liasses et des registres poudreux, montez derrière moi dans des greniers où s'empilent de vieux papiers que le temps a jaunis, mais qu'il n'a pas parfumés. Vous êtes attirés par des dossiers moins souillés que d'autres : ce ne sont pas ceux-là que je vous destine. Vous feuilleteriez volontiers des manuscrits dont l'écriture vous paraît déchiffrable sans trop de peine : passez, nous ne nous y arrêterons pas. Voici des cahiers aux lignes inégales, grimoires d'aspect rebutant, non seulement mal écrits, mais

chargés de chiffres ; horreur ! ce sont des documents financiers, des comptes : c'est ce que je vous invite à *piocher*. Pour les avoir négligés, on a laissé très imparfaites des œuvres qu'avec leur secours on eût rendues excellentes. Voici encore, assemblées en petits paquets, des feuilles simples ou doubles, estampillées d'un timbre charbonneux, blason du fisc ; les caractères qui les couvrent ont été tracés si rapidement qu'on ne distingue aucun mot au premier coup d'œil, et leur texte est suivi de signatures illisibles et de paraphes embrouillés : ce sont des actes de notaires. Vous reculez : lire des contrats de mariage, des testaments, des donations... ! Je dois pourtant vous recommander de les pratiquer autant que les comptes.

Certes, les premières entrevues avec toutes ces vilaines paperasses seront pénibles. Ne vous rebutez pas, la paléographie est à la portée de tout homme instruit et patient. Plusieurs d'entre vous savent déjà qu'on arrive à se familiariser avec les écritures qui effraient le plus un débutant. Ayez la constance de dépouiller d'un bout à l'autre la série de comptes d'un fonds déterminé d'archives : d'une abbaye, d'une institution judiciaire ou administrative, d'un établissement charitable, d'une ville, d'une maison seigneuriale ; je vous attends à la fin de votre travail. Vous montrerez glorieux les fiches pleines de notes que vous aurez accumulées sur toutes espèces de matières. Vous aurez d'abord, bien entendu, éclairé et enrichi l'histoire même de l'institution ou de l'établissement intéressé. De plus, vous aurez recueilli des détails utiles pour l'histoire générale, civile ou militaire, bourré votre portefeuille de contributions à l'histoire économique et sociale et des mœurs et coutumes, car vous aurez constaté les fluctuations de la propriété, les variations du prix des objets de nécessité et autres, et du taux des salaires, les modifications survenues dans les conditions de l'existence pour une région, pendant un ou plusieurs siècles. La géographie historique fera son profit

des noms que vous aurez relevés et des curieuses évolutions topographiques que vous aurez pris plaisir à noter. Comme les formes diverses des noms de personnes ou de lieux, pendant des époques successives, ne vous auront pas échappé, vous augmenterez, en les transcrivant, le bagage des connaissances philologiques, dans quelque mesure. Vous aurez pu voir figurer dans un évènement, où l'on ne se serait pas attendu à le rencontrer, tel personnage célèbre : ce sera autant de gagné pour sa biographie ; la mention de tel individu, appartenant à une famille notable, aidera à boucher un trou dans une généalogie. L'histoire littéraire et celle de l'éducation vous devraient quelque chose que je n'en serais pas étonné : les achats de livres portés au compte de certains hospices, par exemple, s'accompagnent souvent de renseignements neufs sur un auteur, un ouvrage ancien, un manuscrit ou une édition. Enfin, l'histoire de l'art n'est pas moins tributaire de ces documents où son mentionnés des artistes, et décrites des œuvres d'art de tout genre.

Il serait facile de citer des livres de premier ordre qui ont été faits presque uniquement avec des documents financiers. En Artois, je vous renverrais au vivant et pittoresque tableau « de la vie privée, des arts et de l'industrie en Artois et à Paris au commencement du XIVe siècle », tracé par M. J.-M. Richard dans sa *Mahaut, Comtesse d'Artois et de Bourgogne*. Par contre, toujours dans cette région, je fournirais une longue liste de monographies, notamment de villes ou d'abbayes, qui sont très incomplètes parce que leurs auteurs n'ont pas connu, ou bien ont négligé de consulter les comptes qui proviennent de ces monastères ou de ces communes. On peut dire sans exagérer, que les deux tiers des registres comptables conservés dans les dépôts d'archives du département du Pas-de-Calais, n'ont jamais été dépouillés. Aux Archives départementales, les comptes du très riche fonds de l'abbaye de Saint-Vaast, bien étudiés,

fourniraient à eux seuls la matière de plusieurs études d'histoire religieuse, économique, sociale ou de l'art : quelques érudits les ont feuilletés, d'autres en ont extrait de bonnes pages, ils restent en grande partie inédits. Si les comptes du Trésor des Chartes d'Artois ont copieusement alimenté la *Mahaut* de M. Richard et quelques autres livres intéressants, comme l'étude de M. le comte Maxime de Germiny sur les *Baillis d'Artois*, ne croyez pas qu'il n'y ait plus rien à en tirer. Grâce à ceux de ces documents où sont énumérés les droits que les anciens souverains de l'Artois percevaient à Calais, j'ai pu apprécier le mouvement et la valeur commerciale de ce port avant la domination anglaise. Dans d'autres comptes, émanant des Baillis artésiens à la même époque, on apprendrait, entre autres choses, l'histoire économique et financière de la Province, de la fin du XIIe siècle au XIVe siècle. Que de points de l'histoire d'Arras peu ou mal connus, en dépit de quelques bons travaux, s'élucideraient si l'on voulait faire, une bonne fois, l'examen des documents financiers, comptes généraux et comptes aux ouvrages, qui reposent, non sans lacunes, hélas ! en vos archives communales. A Boulogne-sur-Mer, des savants bien avisés, en tête desquels vient l'abbé Haigneré, ont mieux interrogé ces témoins impartiaux de la vie des siècles écoulés. Mais que de trouvailles à faire dans les comptes communaux ou hospitaliers de Saint-Omer, d'Aire-sur-la-Lys, d'Hesdin, de Béthune, de Montreuil-sur-Mer et d'autres localités plus petites !

Il ne serait pas nécessaire de se rendre dans toutes ces villes pour consulter les actes anciens des notaires. Un archiviste départemental, se conformant aux instructions ministérielles sans s'attarder aux réclamations parfois vives qu'il suscita, a réuni au dépôt de Saint-Vaast les minutes provenant des *Gros*, c'est-à-dire des greffes des notaires d'Arras, de Bapaume et Douai, de Béthune, d'Aire, de Lens, d'Hesdin et de St-Pol. Il n'appartient pas aux habitants

d'Arras de s'en plaindre, et je voudrais voir les travailleurs de cette ville faire plus souvent usage d'une fortune que nous envient tant d'autres départements. Ce serait une erreur de penser que l'histoire des familles et celle de la propriété soient seules écrites dans ces testaments, partages, contrats de mariages, ventes, baux, rentes, accords, etc. Les mœurs et coutumes se révèlent presque à chaque ligne de ces inventaires, où tout ce qui reste d'un défunt et trahit ses habitudes journalières est minutieusement décrit. Lisez attentivement ces énumérations de meubles, ces descriptions de garde-robes de gens de conditions diverses, et vous en saurez long sur l'histoire du mobilier et du costume. Des matériaux absolument neufs et de la plus haute valeur vous seront fournis pour cet ordre de connaissances. Quant à l'histoire de l'art en général, c'est peut-être du dépouillement des archives de notaires qu'elle attend sa plus riche moisson de renseignements, et les spécialistes pensent qu'à la faveur des ressources qu'elle y puisera, cette sorte d'étude qui n'est pas la moins captivante, mais qui est loin d'être la plus avancée, non seulement progressera, mais se renouvellera. Un homme qui a le droit de donner des conseils aux historiens de l'art, M. G. Servois, directeur des Archives de France, disait aux travailleurs réunis à l'occasion du Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, en 1898 : « Les actes notariés constituent une mine inépuisable de renseignements sur la vie et les œuvres de vos artistes. » Bien que sa propre expérience pût suffire à garantir son observation, il appuyait ses paroles sur celles du très érudit directeur de la manufacture des Gobelins, M. Guiffrey, auteur de tant de somptueuses et savantes publications sur l'art : « Les Archives des notaires, c'est un monde à explorer. » Qu'ajouterai-je au témoignage de telles autorités ? Si vous parcourez les livres publiés sur l'histoire de l'Art en Artois, à l'exception de quelques brochures dues surtout à MM. de Linas, Guesnon, Richard et Loriquet et de l'important ouvrage de

l'abbé Dehaisne sur « *l'Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle* », ils sont bien peu documentés. A cette dernière œuvre, l'érudit patient qui voudrait analyser les pièces de nos *Gros* d'Artois, donnerait aisément une suite, puisque les actes des notaires qui nous restent sont généralement postérieurs à la date où s'est arrêté l'ancien Archiviste du Nord. Je marquerai d'une croix blanche sur le calendrier des Archives départementales le jour où nous verrons retenir sa place à l'une de nos tables d'étude, le chercheur enfin décidé à entreprendre cette lourde mais fructueuse besogne. Je m'engage à lui montrer dès la première séance une respectable théorie de marchés que le hasard de recherches commandées par des intérêts privés, nous a fait rencontrer, et que nous avons mis à part pour leur valeur exceptionnelle. Passés entre des artistes renommés et des personnages considérables, les uns révèlent des œuvres de ces sculpteurs, peintres, orfèvres, etc., avec le détail des conditions auxquelles elles devaient-être — et ont été — exécutées. Les autres décrivent scrupuleusement des monuments disparus, jadis célèbres, mais dont nous ne connaissions ni la disposition exacte ni les beautés. Est-ce que je me berce d'un vain espoir en pensant que cet avant-goût des richesses des *Gros* d'Artois donnera du cœur aux travailleurs bien résolus ?

Messieurs, un de mes prédécesseurs croyait reconnaître « de la manière la plus profitable l'honneur de prendre rang parmi vous » en vous faisant le tableau d'ensemble des ressources des Archives départementales. Je ne puis croire qu'il vous ait effrayés en mettant à votre disposition d'un seul coup la fortune dont il avait le dépôt ; pourtant les visites des Académiciens aux ambulades de Saint-Vaast ne sont pas devenues plus fréquentes depuis ce temps. Je ne me crois pas quitte de reconnaissance à votre égard en vous renouvelant l'invitation, mais j'ose espérer que vous ayant recommandé plus particulièrement deux espèces de sources

de l'histoire d'Artois, qui me paraissent attrayantes et fécondes entre toutes, j'aurai plus de chance de compter certains d'entre vous parmi les habitués de notre salle de travail, et que vous me donnerez ainsi l'occasion de vous prouver souvent que vous avez en moi un collègue reconnaissant et dévoué.





RÉPONSE

AU

Discours Précédent

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

MONSIEUR,

QUELS doux parfums exhale votre discours! C'est d'abord le parfum du souvenir, et à ce seul titre vous seriez déjà digne d'être des nôtres, tant vous nous avez bien dépeint votre prédécesseur. Votre cœur vous a donné l'intuition de celui avec qui pourtant vous n'aviez pas vécu, et à vous entendre parler du docteur Trannoy, on vous aurait supposé son voisin, son collègue, que dis-je, son client. Nous vous aurions plaint d'être aux prises avec la maladie, mais nous nous serions réjouis de vous savoir entre les mains d'un tel médecin.

Ah! c'est qu'on y reposait doucement, sans crainte d'essais hasardeux, de secousses violentes, de traitements étranges, de remèdes dispendieux. Les novateurs, sans doute, crieront à la routine; plusieurs peut-être regarderont d'un œil superbe et dédaigneux ces fidèles de l'ancienne École, à qui

le microscope n'avait pas encore révélé les mondes et les mystères de la bactériologie; ils n'auront que des sourires et des sarcasmes pour ces maîtres démodés, que volontiers ils relégueraient au théâtre de Molière. Je ne voudrais pas tomber dans l'excès contraire : Dieu me garde de dénier à la médecine les progrès réels que la science lui a fait faire ; mais tout en exaltant le présent, faut-il ne pas décrier le passé et reconnaître que, si maintenant la vie est plus intense, elle était autrefois plus longue, et que la mortalité d'aujourd'hui ne le cède en rien à celle d'hier.

***

D'ailleurs vous l'avez bien dit, le docteur Trannoy durant sa longue carrière, n'avait pas un instant détourné les yeux des foyers lumineux qui projetaient leurs rayons sur son art ; à leur intensité il éclairait son savoir sûr et discipliné, et c'est son honneur comme son mérite de s'être gardé, dans l'éblouissement général produit par certaines découvertes, de cette funeste myopie qui pour beaucoup réduisait le rayon visuel à la longueur du scalpel. Notre collègue voyait plus loin, il regardait plus haut ; il remontait jusqu'à Dieu même, dont peu de médecine peut éloigner, mais à qui beaucoup de médecine ramène, et dans ces sphères supérieures où il cherchait la vérité, il avait trouvé ce qui est encore meilleur, la charité. Pour lui son ministère était bien celui de cette divine vertu, faite de compassion, de respect, de délicatesse, de générosité et de désintéressement à l'égard de la douleur. Mieux que dans l'antiquité où elle était chose sacrée, *res sacra miser*, la souffrance était à ses yeux chose divine. Ainsi son horizon s'élargissait et dans cette perspective le lit de l'hôpital devenait pour lui un autel, dont il s'approchait avec autant de religion que de sollicitude, de tendresse que de crainte, de respect que de confiance, répétant volontiers cette parole

d'un maître au chevet de son malade : « Je le pansai, Dieu le guérit. »

***

La chaire de notre ancienne École de médecine, où il donnait à de jeunes disciples la formation scientifique, la salle de l'hospice, où aux enseignements de la clinique il joignait ceux du dévouement modeste et persévérant, voilà son principal champ d'action.

Il lui en faut un autre qui lui procure le repos dans le travail : l'Académie d'Arras le lui fournira. Il assistera religieusement à toutes ses séances, s'intéressera à ses débats, gérera ses finances comme chancelier, et s'il refuse d'en être le président, il n'en restera pas moins le doyen honoré, le Nestor toujours écouté. L'éloquence n'est pas nécessairement prolixe ; elle peut être brève, incisive, et j'entends encore sa voix saccadée et sonore, retentissant soudain au cours d'une conversation, d'une lecture, d'une discussion, pour encourager un collègue timide, en morigéner un autre qui l'est moins, imposer à tous déférence et respect.

***

Le docteur Trannoy occupait donc une large place au milieu de nous et sa mort nous eût causé des regrets bien plus amers encore, si la Providence ne vous avait réservé, Monsieur, pour être notre consolation. Dans une société comme la nôtre, où la plus franche cordialité doit cimenter les amitiés les plus vraies et les plus durables, on se préoccupe des qualités du cœur autant que de celles de l'esprit. Celles-ci, on les acquiert à l'École des Chartes; celles-là, on est susceptible, sinon de les y perdre — l'aménité de

plusieurs de vos prédécesseurs m'infligerait un démenti formel — du moins de ne pas les y développer. Mais tel n'est pas votre cas. Au Mans, on vous aimait parce que vous étiez aimable, et c'est pour vous chérir davantage encore qu'on vous appelait à Arras, où l'on apprécie particulièrement l'affabilité et la courtoisie. Avant votre arrivée et sans dire votre nom, M. Alapetite pouvait donc nous donner les meilleures assurances et calmer des impatiences bien permises. Dès lors vous étiez le désiré de l'Académie, comme aujourd'hui vous en êtes l'élu, le consolateur, et je m'empresse d'ajouter une des lumières.

Vous ne sauriez vous étonner de cette prétention qui est la nôtre. Car au fond de tout cœur humain et sous les dehors du désintéressement le plus pur, se cache toujours un grain d'égoïsme : les immortels eux-mêmes n'en sauraient être exempts. Aussi, pourquoi ne pas vous l'avouer, en vous choisissant nous recherchions non seulement l'urbanité des manières et le charme d'un commerce facile, mais encore les ressources d'une érudition vraie, capable de nous aider dans nos essais et nos travaux. Nos travaux, hélas! notre spirituel secrétaire général l'a dit en vers et... contre nous, ne sont pas précisément les travaux d'Hercule. Pour bien mériter de l'Histoire il ne suffit pas d'écrire, d'écrire même beaucoup. Il faut avant tout savoir lire dans les annales du passé: or c'est vous qui nous en révélerez les arcanes en nous ouvrant bien large le trésor des Archives. trop peu consultées, à votre gré, même par les Académiciens. Et pourtant, Monsieur, peut-on parfum plus suave que celui qui embaume ces salles basses et obscures, où s'alignent dans un silence de mort et sous une poussière presque sépulcrale les liasses de vieux grimoires, témoins muets des siècles écoulés ! Peut-on calme plus reposant que celui de ces dépôts, où des révolutions, des luttes, des agitations de la vie publique comme de la vie privée, il ne reste plus qu'une lettre morte !

***

Vous en pouvez parler, Monsieur, avec conviction, disserter surtout avec compétence. Car votre vocation ne date pas d'hier ; vous en avez ressenti l'appel bien jeune, et c'est à l'École des Chartes, la grande école de l'érudition et du savoir, que vous l'avez perfectionnée. Alors déjà vous feuilletez d'une main diplômes et manuscrits, maniant de l'autre la plume du nouvelliste et vous exerçant à un genre de littérature qui, sous des roses, doit cacher bien des épines. Je souhaite que vous ayez cueilli les unes en évitant les autres, et je vous félicite surtout qu'à ces fleurs vous ayez ajouté des fruits qui réjouissent la vue et qui charment le goût. C'est tout un parterre d'articles critiques et historiques donnés à nos revues les plus appréciées et les plus sérieuses, c'est la relation d'un pèlerin de Terre Sainte, *Greffin Affagart*, noble gentilhomme et chevalier du Saint-Sépulcre. Touriste entreprenant, observateur diligent, conteur original, c'est pour l'Orient un véritable Bœdeker du XVI[e] siècle, qui attendait un lecteur et qui a trouvé en vous mieux encore, un éditeur et un commentateur.

A côté de ces Turcs, parfois un peu farouches, j'aperçois d'autres personnages au teint basané, aux lèvres dénuées de toute finesse, aux mœurs plus que primitives, à la religion très rudimentaire, ce sont les aïeux de la reine Ranavalo, que vous nous présentez dans une *Lettre adressée à M. Vincent (de Paul) par le missionnaire Nacquart ;* c'est la plus ancienne relation que nous possédions sur le pays des Malgaches et l'île de Madagascar.

Mais l'Orient et nos colonies n'ont pas seuls vos sympathies. Archiviste au Mans, vous voulez en reconnaître la gracieuse hospitalité et vous n'y pouvez mieux réussir qu'en célébrant les gloires de cette région. Les questions d'art vous fascinent, et dans votre étude sur les *Initiales artistiques extraites des Chartes du Mans*, vous vous épanouissez d'aise

devant la calligraphie des artistes antérieurs à la Renaissance. Vous en êtes l'admirateur ; puissiez-vous en être toujours l'imitateur.

L'histoire locale a donc vos sympathies, et vous l'explorez avec avantage pour vous et vos lecteurs dans l'*Inventaire des archives révolutionnaires* du département de la Sarthe, où l'on vous retrouve non pas seulement fidèle transcripteur de documents secs et arides, mais introducteur aimable, interprète élégant, commentateur érudit.

***

Bientôt vous agrandissez vos horizons : l'Aquitaine vous sollicite avec l'un de ses apôtres et écrivains, Adémar de Chabannes, et en nous présentant sa *Chronique*, vous nous permettez de boire à l'une des sources historiques les plus pures et les plus abondantes de toute l'époque capétienne. Le latin de l'auteur, sûrement moins classique que ne serait le vôtre, ne vous effraie pas. Vous le reconstituez d'après les meilleurs manuscrits, vous l'éclairez par des sommaires et des tables détaillées et vous en faites une édition critique. bien digne de figurer dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.*

En Aquitaine, la Saintonge, votre pays d'origine, vous attire particulièrement; c'est à elle que vous empruntez le sujet de votre thèse, *Renaud VI de Pons et les Trèves de Guyenne*, qui vous confère le diplôme d'archiviste-paléographe. C'était un fier seigneur que ce Renaud, et un capitaine éminent de la guerre de Cent ans. Mais s'il savait manier les armes avec bravoure, il préférait encore en suspendre les coups au nom de la paix de Dieu et comme *conservateur des Trèves de Guyenne.* Vous avez voulu le présenter surtout dans cette fonction diplomatique et cette étude nous a valu des recherches inédites et des vues nouvelles sur les *Trèves* elles-mêmes. Aussi, sans être

prophète, nous pouvons assurer à la prochaine apparition de ce travail le succès que lui a valu sa soutenance. Nous saluerons deux fois cette dissertation, parce que comme thèse elle vous a créé archiviste et parce que comme publication elle aura été signée par l'Archiviste du Pas de-Calais.

Car, Monsieur, notre ville si modeste qu'elle soit, s'énorgueillit des titres littéraires de ses enfants naturels ou adoptifs, surtout lorsque ceux-ci consacrent leur talent à la mise en lumière des gloires commerciales, militaires ou littéraires de son département. Déjà d'ailleurs vous avez acquitté vos droits de bienvenue.

***

Le Pas-de-Calais au XIXe siècle a été votre premier salut à la région qui était heureuse de vous recevoir. Sans doute dans cet ouvrage fin de siècle vous avez eu des collaborateurs précieux ; M. Barbier, M. Lecesne et M. Carlier, pour en nommer que mes collègues, ne me démentiront pas ; mais en dehors des pages qui portent votre nom, vous êtes resté, sous le voile de l'anonyme, l'organisateur de ce monument élevé à la gloire de notre département.

Vous avez même porté son nom plus loin et plus haut dans votre lecture à la réunion des Sociétés savantes sur *Le port de Calais avant la domination anglaise*, son mouvement, ses droits, ses recettes, son transit et ses comptes. Vous avez voulu nous y faire honneur, et le Congrès de Nancy vous a rendu justice.

Vous n'auriez garde d'oublier l'Académie ; et comme don de joyeux avènement vous lui offrez la *Correspondance inédite du prince de Bergues*, colonel modèle et non sans imitateurs, « aimant passionnément son métier, soucieux de l'honneur, de l'éducation et des intérêts de toutes sortes de son régiment. »

Je pourrais encore, Monsieur, dérouler devant vous toute une théorie d'articles, que dis-je, d'études bibliogra-

phiques, de rapports annuels sur l'état des archives dont vous avez la gérance, d'inventaires de fonds d'hospice et de villes.

***

Et voilà, Monsieur, celui que vous présentez comme un « nouveau venu, sans passé d'aucune sorte » ! Mais vous me glacez d'épouvante — bienfait appréciable, direz-vous, par cette température sénégalienne. — Car, comment alors nous jugerez-vous, nous, modestes amateurs, novices travailleurs, écrivains inoffensifs ? Pour ma part, je renonce à vous donner la réplique sur les comptes et les minutes dont vous vous délectez, et en attendant que vous nous en fassiez profiter, je préfère une courte visite à ces bibliothèques d'un genre particulier, d'une forme toute spéciale, d'un âge plus que vénérable, et l'Orient nous a conservé le souvenir avec les spécimens. Car, Monsieur, l'Assyrie et la Chaldée avaient elles aussi leurs dépôts d'archives et de livres. Les grands monarques de Ninive et de Babylone se piquaient d'être sinon des littérateurs, du moins des protecteurs des sciences et des lettres.

Dans leurs palais superbes et leurs temples somptueux ils ménageaient des salles spéciales, de véritables bibliothèques, où étaient disposés leurs livres étranges, à caractères presque cabalistiques. Ce sont de petites tablettes rectangulaires, d'argile, plus ou moins planes, sur lesquelles le scribe traçai' ...de d'un stylet des empreintes ressemblant, singulièrement à celles d'un clou. L'argile ainsi couverte d'écriture était d'abord séchée au soleil, puis passée à la cuisson, et les tablettes déposées en ordre méthodique sur les rayons de la bibliothèque étaient confiées à la garde d'un conservateur spécial qui devait en dresser l'inventaire et en rédiger le catalogue.

Ninive avait été dotée par l'opulent Assurbanipal d'une bibliothèque vraiment royale où se trouvaient réunis tous

les documents historiques, religieux et juridiques de cette époque. Cette bibliothèque n'était point d'ailleurs la seule des empires d'Assyrie et de Chaldée. Il en existait d'autres dans ces deux royaumes. Les auteurs grecs affirment les avoir consultées et les fouilles de ces dernières années en ont confirmé les dires.

Déjà les premiers explorateurs de la Mésopotamie avaient exhumé du sol de l'antique Ninive plus de dix mille tablettes datant du VII[e] siècle avant notre ère. Et voici que tout dernièrement, sous les tertres et tumulus qui marquent l'emplacement de Nippur, au S. E. de Babylone, des chercheurs américains, appointés par l'Université de Pensylvanie, ont mis à jour un temple qui renfermait toute une bibliothèque : 25,000 tablettes en ont été extraites, et d'après de très légitimes conjectures elles forment à peine le quart de ce qui reste à découvrir d'une littérature vieille aujourd'hui de 5,000 ans. Quelle riche moisson d'inédit !

Les Assyriens et les Chaldéens n'ont donc laissé que des livres écrits sur la brique, des *coctiles laterculi*, comme les appelle Pline. N'avaient-ils pas aussi une sorte de papier sur lequel ils pouvaient lire, écrire et compter ? On serait tenté de le croire d'après des bas-reliefs où sont représentés certains officiers tenant en main des bandes flexibles, sur lesquelles ils supputent le nombre des têtes ennemies disposées à leurs pieds. Mais grâce à la nature du sol, il ne nous est parvenu aucun livre analogue au papyrus égyptien, et c'est sur les bords du Nil qu'il faut chercher cet autre genre spécial de manuscrits et d'archives.

* * *

Là aussi la littérature avait ses temples et ses sanctuaires. A Thèbes, si l'on en croit Diodore de Sicile, la bibliothèque royale était contiguë au tombeau du roi Osymandias et sur la porte d'entrée était gravée cette inscription aussi poétique que suggestive : Ψυχῆς ἰατρεῖον, *clinique de l'âme.*

C'est donc là que sous l'égide du Dieu Tahout, le protecteur des sciences et des arts, et de sa compagne Safek, la déesse des lettres, l'âme inquiète, malade, troublée, fatiguée de la vie et désireuse de l'immortalité, allait chercher paix, calme et santé. Je ne sais si le conservateur de ces bibliothèques appartenait à la caste des prêtres, des médecins ou des scribes, mais ses fonctions étaient officiellement reconnues et dès la VI[e] dynastie, c'est-à-dire près de 4,000 ans avant l'ère chrétienne, nous le voyons désigné dans un tombeau de Gizeh sous le nom de « Gouverneur de la maison des Livres. »

Ces livres n'avaient rien de l'épaisseur ni de la rigidité des tablettes assyriennes. Une plante marécageuse, alors très commune, aujourd'hui très rare en Égypte, le papyrus, en fournissait les éléments. Sa tige, haute d'une dizaine de pieds, était couronnée d'une chevelure aussi élégante qu'inutile. On la coupait en deux parties égales dans le sens de la longueur et on en détachait avec une pointe les différentes lamelles qui en forment le corps et que je comparerais volontiers aux membranes concentriques de notre vulgaire poireau. Ces lamelles juxtaposées, entrecroisées, collées les unes à la suite des autres et soigneusement polies formaient ainsi de vraies feuilles de papier. C'est sur ce parchemin végétal que le scribe alignait la mystérieuse écriture hiéroglyphique, à laquelle un Français, Champollion, fut le premier à arracher son secret. D'une main, l'écrivain public, disons mieux, l'artiste tenait une palette en bois, en ivoire ou en pierre, où étaient creusés des petits godets renfermant de l'encre rouge et noire. De l'autre, il y trempait un roseau avec lequel il traçait le texte, émaillé comme les chartes du Maine, d'initiales finement dessinées et délicieusement coloriées.

Ce sont ces papyrus qui formaient le fonds des bibliothèques égyptiennes. Ici ce sont des ouvrages religieux, des rituels funéraires, des chapitres du livre intitulé *Livre*

des Morts ; là je vois des traités scientifiques sur la géométrie, la médecine et l'astronomie. Dans une autre travée sont rangés les livres historiques où étaient relatés les exploits des monarques, la durée de leur vie, la longueur de leur règne ; plus loin s'empilent des registres de comptabilité, des lettres, des dossiers de procès, des contrats de vente et d'achat. L'enseignement de la morale pratique a son rayon avec ses recueils de maximes et de préceptes, de conseils et de menaces. Il n'est pas jusqu'à la littérature romanesque qui n'y figure avec ses contes et nouvelles.

***

Je serais ravi de pouvoir dépouiller avec vous, Monsieur, tous ces trésors. Mais j'ai promis d'être bref et je m'arrête, tout en regrettant de quitter si vite ces sanctuaires antiques de la science et de la piété des Egyptiens. Volontiers avec le poète je m'écrierais :

C'est ici que je voudrais vivre et mourir.

Je n'oserais pourtant vous inviter à le répéter avec moi, au jour où l'Académie vous proclame immortel.

Bien plutôt, sans achever le vers, je vous dis : c'est ici, à Arras, au milieu de nous, que je désire vous voir vivre toujours.

LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1901.

HISTOIRE

Médaille de vermeil :

M Eugène BÉGHIN, de Béthune.

Histoire du Trésor de l'Abbaye de Chocques.

Médaille de vermeil (à prélever sur le prix Braquehay) :

M. G. de LHOMEL, de Montreuil.

Histoire de la commune de Sorrus.

Mention honorable :

M. Léopold DECUPPE, de Guines

Histoire de Guines.

BEAUX-ARTS

—

Médaille de vermeil :

M. Louis NOEL, de Saint-Omer.

Biographie de l'artiste artésien Chifflart.

POÉSIE

—

Médaille d'or :

M Th. RENAUD, d'Arras,

Professeur au collége de Charleville

En Ardennes.

—

Médaille de vermeil :

M. l'abbé MERLENT,

Professeur au Collège Saint-Joseph à Arras.

Le Miracle des Trois Etaplois.

—

Mention honorable :

M. Anatole HOUPIN, de Trescault.

Poèmes de la Mort.



SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1902

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Tout en laissant le choix libre, l'Académie verrait de préférence les concurrents s'inspirer de quelque sujet intéressant les provinces du Nord : Artois, Flandre et Picardie.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

PRIX BRAQUEHAY

La rente d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay sera décernée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti de la Picardie.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1902. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidents et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance, le 5 juillet 1901.

Le Secrétaire-Général, — *Le Président,*

VICTOR BARBIER. — CHARLES ROHART.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. C. ROHART (l'Abbé), ✠, Docteur en Théologie.

Chancelier :

M. CAVROIS DE SATERNAULT (le baron), G. O. ✠, C. ✠, Docteur en Droit.

Vice-Chancelier :

M. L. VILTART, Avocat.

Secrétaire-Général :

M. V. BARBIER, O. ✪, Président de la *Commission des Monuments historiques* et de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais.*

Secrétaire-Adjoint :

M. G. ACREMANT, Membre de la *Commission des Monuments historiques*

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. SENS, ✱, C. ✠, O. ✪, ancien Député (1860).
2. C. LE GENTIL, ✱, ✠, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. PAGNOUL, ✱, O. ✪, Directeur honoraire de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. P. LECESNE, ✱, O ✪, Docteur en Droit, Conseiller honoraire de Préfecture, Président honoraire de la *Commission des Monuments historiques* (1871).
5. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte), Licencié en Droit (1871).
6. CAVROIS DE SATERNAULT (le baron), G. O. ✠, C. ✠, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
7. RICOUART, ✱, O. ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
8. WICQUOT, O ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville (1879).
9. J. GUÉRARD, ✱, Président honoraire du Tribunal civil (1879).
10. Em. PETIT, ✱, Président du Tribunal civil (1883).
11. J. LELOUP, ✱, O. ✪, Conseiller général (1884).
12. P. LAROCHE, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
13. V. BARBIER, O. ✪, Président de la *Commission des Monuments historiques* et de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais* (1887).

MM.

14. C. Rohart (l'Abbé), ✠, Docteur en Théologie (1887).
15. E. Carlier, ✱, ✪, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
16. L. Viltart, Avocat (1892).
17. L. Rambure (l'Abbé), Licencié ès-Lettres (1893).
18. I. Hervin (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
19. L. Duflot (l'Abbé), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
20. G. Acremant, Membre de la *Commission des Monuments historiques* (1895).
21. F. Blondel, ✠, Ingénieur civil (1895).
22. H. Boulangé, ancien Officier de marine (1897).
23. L. Alayrac, ✱, Ingénieur des Mines (1897).
24. Delair (le Colonel), C ✱, O. ✪, O ✠, Licencié ès-Sciences mathématiques (1898).
25. A. Brochart, Avocat (1898).
26. L. Doublet (Mgr), Prélat de la Maison de sa Sainteté (1898).
27. J. Viseur, ✱. Sénateur du Pas de-Calais (1899).
28. J. Paris, Docteur en Droit, Avocat (1899).
29. J. Chavanon, ✪, Archiviste du département du Pas-de-Calais (1900).
30. B. Lesueur de Moriamé, ✪ (1900).

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. Caminade de Castres, O. ✵, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
Coince, Ingénieur des Mines, à Paris, A. R. (1870).
Paillard, C. ✵, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).
Jules Breton, C. ✵, Membre de l'Institut (1887).
Louis Noel, ✵, Statuaire (1887).
H. Trannin, O. ✪, Docteur ès-Sciences, A. R. (1891).
Alapetite, O. ✵, Préfet du Rhône (1891).
Depotter (l'Abbé), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).
G. Leleux (l'Abbé), Aumônier à Lille, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).
A. Guesnon, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R. (1881).
J. Finot, O. ✪, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).
Strohl (le général), C. ✵, à Paris (1896).
S. G. Mgr Williez, ✵, Evêque d'Arras (1896).
Boucry, ✪, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A. R. (1898).

MM. S. G. Mgr DERAMECOURT, Evêque de Soissons, A. R. (1898).

SÉNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Michel BRÉAL, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

BARBIER DE MEYNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. Mairesse, Ingénieur, à Paris (1857).
J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe, à Paris (1859).
Fr. Filon, ✱, O. ✪, Directeur honoraire de l'école Lavoisier, à Paris (1860).
Léon Vaillant, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).
de Fontaine de Resbecq (le comte), ✱, O. ✱, O. ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).
V. Canet, O. ✪, Professeur honoraire à la Faculté libre des Lettres de Lille, à Castres (1864).
H. Galleau, Homme de lettres, à Esbly (1869).
Bouchart, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).
Dramard, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).
Gouellain, C. ✠, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).
Félix le Sergeant de Monnecove, ✱, Lauréat de l'Académie, à Paris (1874).
de Calonne (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

MM. Vos (le chanoine), Archiviste de la Cathédrale de Tournai (1875).

Ch. d'Héricourt (le comte) ✱, Consul de France, à Leipsig (1876).

Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Fréd. Moreau père, ✱, à Paris (1877).

Hugot (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

Heuguebart (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

J.-G. Bulliot, ✱, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

Delvigne (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave Colin, Artiste peintre, à Paris (1881).

Martel, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

Lefebvre (l'abbé), Aumônier à Doullens (1882).

Rupin, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

Pagard d'Hermansart, à St-Omer (1883).

Gabriel de Beugny d'Hagerue, à Aire (1884).

Ernest Matthieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).

Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Fromentin, Curé de Fressin (1885).

Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

MM. Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

BOVET, Archiviste à Montbéliard (1888).

MASSY, ✪. Répétiteur-Général au Lycée de Douai (1890).

Georges BARBIER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris (1891).

LEURIDAN (l'Abbé), Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

HARDUIN DE GROSVILLE, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).

MENCHE DE LOISNE (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

Edmond EDMONT, Archéologue à Saint-Pol (1896).

Henri POTEZ, Agrégé des Lettres, à Douai (1896).

BLED (l'Abbé), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

René BRISSY, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).

Charles LECONTE, Président du Tribunal, chef du Service judiciaire, à la Nouvelle-Calédonie (1897).

Mme Florent LECLERCQ, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

Edouard NOEL, Homme de Lettres, Paris (1898).

Alfred de PUISIEUX, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).

LECIGNE (l'Abbé), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).

QUARRÉ-REYBOURBON, O ✪, à Lille (1898).

Mlle FRESNAYE, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).

MM. G. MACON, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

Francis TATTEGRAIN, à Berck (1899).

DE BOISLECOMTE (le vicomte), au château de Mondétour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).

José-Ignatio VALENTI (dom), à Palma (Espagne) (1900).

BERGER RUDOLF, à Berlin (1900).

WILLOX (l'abbé), curé de Brebières (1900).

PLANCOUARD, à Berck-sur-Mer (1900).

Mme Marie-Madeleine CARLIER, à Croisilles (1900).

MM. R. RODIÈRE, à Montreuil-sur-Mer (1901).

FRANS, à Hénin-Liétard (1901).

DE LHOMEL, à Montreuil-sur-Mer (1901).



ıs (1853), V. Barbier (1887).

ıeoux (1859), Carlier (1888).



[illegible]